This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 50068 6

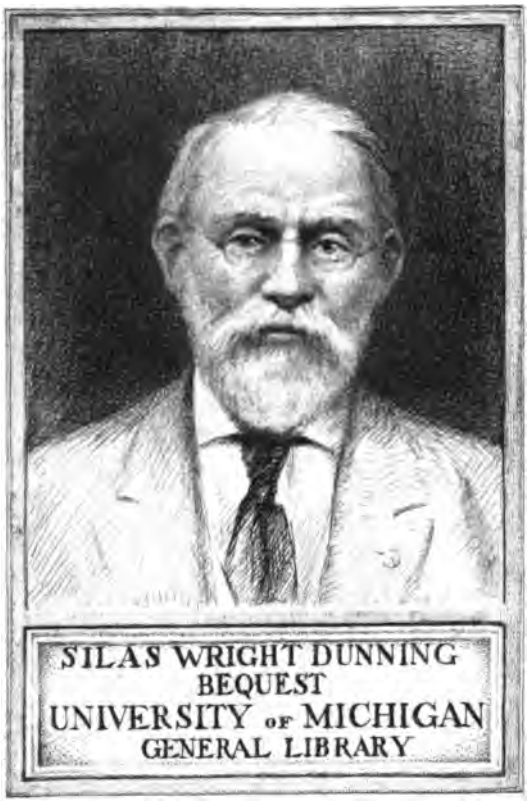
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

~~[illegible]~~
Lagrange

ARCHIVES DU DIOCÈSE DE CHARTRES

XV

ÉGLISES & CHAPELLES
DU DIOCÈSE DE CHARTRES

Publiées par M. l'Abbé Ch. MÉTAIS

4e SÉRIE

Ut ad plurimos
Veritas perveniat
S. Aug.

ÉGLISE DE LÈVES

CHARTRES
CH. MÉTAIS, CHAN., ÉDITEUR
1908

ÉGLISES ET CHAPELLES

DU DIOCÈSE DE CHARTRES

4e SÉRIE

ARCHIVES DU DIOCÈSE DE CHARTRES

XV

ÉGLISES & CHAPELLES
DU DIOCÈSE DE CHARTRES

Publiées par M. l'Abbé Ch. MÉTAIS

4e SÉRIE

Ut ad plurimos
Veritas pervenia
S. Aug.

ÉGLISE DE LÈVES

CHARTRES
CH. MÉTAIS, CHAN., ÉDITEUR
1908

Dunning
Nijhoff
4-7-27
13603

DÉDICACE

A SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR HENRI-LOUIS BOUQUET

ÉVÊQUE DE CHARTRES

En reconnaissance des précieux encouragements et du haut intérêt dont sa paternelle bienveillance veut bien honorer la publication des notices historiques des *Eglises et Chapelles* de son illustre diocèse,

L'abbé Ch. Métais, en son nom personnel et en celui de ses dévoués collaborateurs,
Offre le très respectueux hommage de ce volume,
Et le prie d'agréer l'expression de sa filiale gratitude.

CH. MÉTAIS,
Chanoine.

Chartres, le 2 juillet 1908.

DOCUMENT PONTIFICAL

M. L'Abbé CHARLES MÉTAIS,
Chanoine de la Cathédrale de Chartres.

SEGRETERIA DI STATO
DI SUA SANTITA

Dal Vaticano, le 28 juin 1908.

Monsieur le Chanoine,

« *Le Saint Père est très reconnaissant des ouvrages qui lui ont* « *été présentés dernièrement en votre nom (1), et me charge de* « *vous remercier de votre hommage. Sa Sainteté fait des vœux* « *pour que vos travaux, entrepris et poursuivis avec l'approbation* « *plusieurs fois renouvelée de vos supérieurs ecclésiastiques,* « *puissent être de grande utilité pour la cause de la Religion, et* « *bien volontiers Elle vous accorde la Bénédiction Apostolique.* »

« *Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments très dévoués en N. S.* »

R. Card. Merry del Val.

(1) Les ouvrages offerts au Saint-Père étaient le *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, et plusieurs publications de la Revue des Archives, spécialement les *Eglises et Chapelles du diocèse.*

Monseigneur Guthlin, supérieur de Saint-Louis des Français, a bien voulu présenter lui-même ces volumes avec une lettre d'hommage, appuyée d'une très bienveillante recommandation de Monseigneur l'Evêque de Chartres. Le 23 juin, Monseigneur Guthlin écrivait à l'auteur : « Ce matin, ayant eu une audience du Saint-Père, j'en ai « profité pour appeler son attention sur l'important travail de « Vendôme. Pie X a eu les paroles les plus gracieuses et bienveillantes « pour le travail et son auteur, etc. ».

LETTRE DE Mgr L'ÉVÊQUE DE CHARTRES

A M. L'ABBÉ MÉTAIS

MONSIEUR LE CHANOINE,

C'est toujours avec plaisir que je reçois vos publications sur les monuments religieux de notre diocèse, si fécond en souvenirs du passé. Voici un nouveau volume que vous voulez bien m'offrir ; j'en agrée volontiers la dédicace, persuadé que vous y verrez un témoignage de l'importance que j'attache à des travaux destinés à sauver de l'oubli des œuvres si intéressantes à tous égards. Elles prouvent que nos ancêtres ont puisé dans leur foi des inspirations dont nous sommes heureux d'admirer encore la noblesse et la beauté.

Je souhaite vivement que tous nos sanctuaires figurent dans cette galerie, à laquelle préside si majestueusement notre incomparable cathédrale.

Veuillez agréer, Monsieur le Chanoine, mes bien affectueux compliments.

† HENRI-LOUIS,
Ev. de Ch.

10 Juillet 1908.

ÉGLISES & CHAPELLES
DU DIOCÈSE DE CHARTRES

4e SÉRIE

AVANT-PROPOS

A la bénédiction si précieuse du Saint Père, transmise par Son Eminence le Cardinal Secrétaire d'État, Merry del Val ; — à la lettre élogieuse de Mgr l'Evêque de Chartres, lui-même historien (1) si docte et si compétent, nous ne pouvons ajouter que l'expression de notre profonde gratitude.

Nul ne doute de notre ferme volonté de travailler à la gloire de l'Église par des études sincères et documentées sur nos monuments religieux, abbayes et églises. Montrer ainsi l'influence féconde et civilisatrice de la Religion, n'est-ce pas défendre utilement sa cause ?

C'est notre unique but. Nous n'y faillirons pas.

Que nos aimables et dévoués collaborateurs veillent bien prendre la meilleure part de ces encouragements.

CH. MÉTAIS,
Chan.

(1) *L'Ancien Collège d'Harcourt et le Lycée Saint-Louis*, par H.-L. Bouquet, docteur et professeur honoraire de Sorbonne, etc. Paris, Delalain, frères, 1871. — Couronné par l'Académie Française.

TABLE DES NOTICES

CONTENUES DANS CETTE 4e SÉRIE

(*Nous suivons l'ordre de publication*).

	Pages	gravures
Vieux clocher de Chartres.	36	9
Eglise de Fontaine-Simon	12	4
Oratoire Saint-Michel, à Chartres	16	5
Les Fouilles de la Crypte et du Chœur de la Cathédrale	8	1
Eglise de la Ville l'Evêque.	4	1
— de Saint-Hilaire de Nogent-le-Rotrou.	20	5
Chapelle de la Ferrière au Val Germond. .	4	2
Note sur la restauration des vitraux de la Cathédrale de Chartres	12	1
Église de Châteauneuf en Thymerais . . .	24	11
— de Serazereux	8	1
— de Boullay-Thierry	4	1
— de Bailleau l'Evêque	4	1
Les architectes et la construction des Cathédrales de Chartres.	60	10
Les architectes de la Cathédrale de Chartres et la construction de la chapelle Saint-Piat.	16	2
Le Tombeau de Jean de Salisbury . . .	12	3
Eglise d'Ermenonville la Petite	16	2
— paroissiale de Coulombs	56	8
— abbatiale de Coulombs	36	10
Saint-Lazare de Lèves, église et paroisse. .	170	30
	518	107

LE CLOCHER VIEUX DE CHARTRES

SES RESTAURATIONS

PL. I. — FAÇADE DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES

LE CLOCHER VIEUX DE CHARTRES

SES RESTAURATIONS

Les travaux considérables qui s'exécutent depuis plus d'une année au chocher vieux de la Cathédrale de Chartres, l'énorme manchon en charpente qui en recouvre la pointe extrême, piquent vivement la curiosité non seulement des étrangers, mais aussi de tous nos bons Chartrains.

Les questions se pressent en foule sur toutes les lèvres, c'est pourquoi nous avons cru devoir entreprendre quelques recherches, dans nos vieilles archives, sur les restaurations qu'aurait pu déjà subir cette antique flèche dans les temps passés. Tel est le but de cette étude.

I. — Le Clocher sud de la Cathédrale de Chartres.

Construit entre 1145 et 1170, il s'est conservé presque intact jusqu'à nos jours. La superbe pyramide, haute de 45 mètres qui le surmonte s'élevant jusqu'à 106 mètres au-dessus du sol, a cependant subi à différentes époques quelques retouches qui ne semblent pas en avoir chargé l'aspect.

La première restauration remonterait à la fin du XIVe siècle, du moins si nous en croyons un auteur autorisé : André Félibien : Dans ses « *Mémoires pour servir à l'Histoire des maisons royales et bâtiments de France*(1), il donne, page 88, une description du Clocher vieux, où il dit : « Fractures le long de la pyramide, jusques à « la fenêtre, faites par les crampons qui estoient par le dehors, « lesquels on a ostez, voyant qu'ils fendoient la pierre dans

(1) Publié par Montaiglon, dans la *Société de l'Histoire de France*, 1874.

« laquelle ils avoient été placez au large, après avoir été forcés « auparavant avec des tarières, dans le temps où on réédifia cette « piramide en 1397, et ensuite scellez de maçonnerie. »

De nos jours, M. Gaudubois, dans *les Nouvelles Illustrées*, n° 63, jeudi, 6 août 1903, p. 184, affirme que « la pointe (de la flèche) a dû être refaite en 1395. »

Malheureusement nul ne cite les documents qui pourraient préciser la date et nous donner le détail de cette réfection. Nous avons en vain parcouru les registres des délibérations du Chapitre à cette époque reculée.

II. — Restauration de 1680.

Nous sommes plus heureux pour les travaux exécutés en 1680. Les détails en ont été consignés dans deux mémoires publiés dans le IVe vol. de *l'Histoire de Chartres* par Souchet (1), rédigés d'ailleurs par A. Félibien.

Le 19 juillet 1680, un intrépide couvreur-plombier. Mathurin Bernier, avec une corde nouée attachée à la croix » du clocher, fit la visite de la pointe de la flèche.

« Il rapporte que vers la hauteur de l'appui de la petite fenestre, par où l'on va à la pomme, il y avoit trois ou quatre rangs de pierres autour du clocher qui estoient presque toutes cassées, et qu'en des endroits il y avoit des fractures de deux à trois pieds de haut, sur huit à neuf pouces de profondeur. »

On fit aussitôt « des échaffauds autour du clocher, en perçant par dedans à peu près au-dessous des ruptures. Il passa par les trous des chevrons d'environ quatre pieds sur lesquels par dehors il attacha des planches. »

Le travail aurait dû être confié au maçon ordinaire de la Cathédrale : « le maçon de l'œuvre », mais celui-ci, maître Simon, parvenu à la fenêtre de la pointe fut « pris d'un si grand tremblement par tout le corps, lorsqu'il se vist prest de s'exposer dans ces abymes épouvantables d'air », qu'il fut obligé de descendre et mourut bientôt après.

Bernier, « homme hardy, aussi adroit dans la maçonnerie

(1) Ces Mémoires ont été analysés pour le public Chartrain, par M. Denos, dans la *Dépêche d'Eure-et-Loir*, 12 juin 1903.

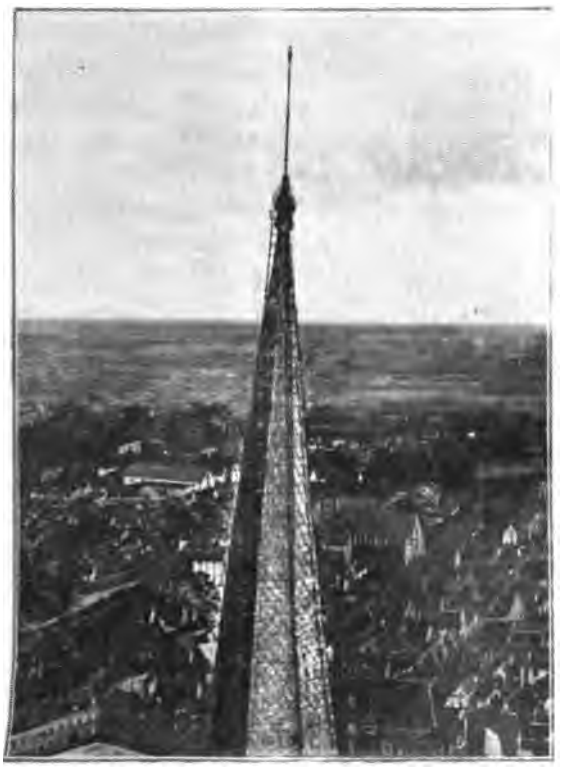

Pl. II. — La pointe du clocher vieux
(Cliché des Nouvelles Illustrées)

HOUSE OF LORDS

que dans la plomberie » qui avait déjà visité la pointe de la pyramide, « s'offrit de remettre ceste pointe en son premier estat ».

Le procédé qu il employa pour mettre des pierres nouvelles à la place de celles qui « estoient gastées » fut aussi simple qu'ingénieux.

« Auparavant que de tirer la pierre hors du clocher, on la lioit et on la mettoit en équilibre dans la fenestre avec un câble, qui descendoit d'une poulie qu'on avoit attachée à un des bras de la croix, et en cest estat, on la conduisoit en l'air jusqu'en son lieu où on l'arrestoit avec du mortier. »

Bernier, à ce métier, gagnait 20 sols par jour, son compagnon et le manœuvre douze sols, le tailleur de pierre dix-huit sols. Il faudrait multiplier par 8 ou 10 environ, pour avoir la valeur de ces gages aux taux modernes. D'ailleurs le Chapitre se montra généreux, et comme il les trouva « fort soigneux et n'appréhendant point le péril », il leur donna le double des journées employées à ces réparations.

Un bon chanoine, M. Estienne, donnait d'ailleurs à tous l'exemple de l'intrépidité, si nous en croyons le témoignage d'un témoin oculaire. « Il se chargea de conduire les ouvriers et d'avoir l'œil à ce qu'ils feroient, et après avoir fait mettre autour du clocher, à quatre toises environ (8 mètres) de la pomme, un échaffaud de deux planches qui ne faisoient pas trois pieds de large, il y monta des premiers, et ensuite par des crampons de fer jusque sur la croix pour voir ce qu'il y avoit à réparer, et il ne passa point de jour, pendant le travail de deux mois qu'il n'allast visiter ce que l'on faisoit. »

Félibien profita même de l'audace du chanoine pour lui poser certaines questions à résoudre sur place, c'est-à-dire à la pointe de la flèche. Les observations du docte chanoine sont curieuses. Voici les principales :

« La grosseur des pierres et leur nature est presque toute différente. Il y en a de 1, 2, 3 et 4 pieds de long sur 12 et 16 poulces de hault. — Elles sont extrêmement meslées jusqu'à la pyramide. — Elles sont prises particulièrement près Chartres, comme à Berchères, Ver, Rosay, Emprainville, et quelques-unes du costé de Maule, au-dessus de Monfort. (D'après d'autres auteurs, la pierre viendrait de Marboué). L'espaisseur du mortier

qui les joint augmente toujours en montant, de sorte qu'il est quelquefois de deux doigts. »

De là, la plus ou moins grande conservation de ces pierres. Elles étaient de plus « engagées » et reliées les unes aux autres par des tiges et des crampons de fer qui les firent éclater sous l'action de l'oxydation et de la rouille, avant d'être réduits eux-mêmes en poussière.

III. — Restauration de 1753-1754.

Moins de cent ans après ces travaux plutôt superficiels, la pointe de la flèche se trouva de nouveau menacer ruine.

Les premières appréhensions durent se manifester après l'hiver de 1752-1753, car le 8 janvier les bons chanoines délibéraient sans crainte sur le projet de restauration du beffroi « de la grosse cloche du clocher vieux », et obtenaient du grand maître des eaux et forêts l'autorisation « de faire abattre deux ormes qui sont dans le carrefour de la Framboisière ».

Mais à partir du mois de mai de la même année, jusqu'au 19 avril 1755, nous allons suivre dans leurs délibérations tout le détail des travaux qui vont être exécutés.

Ces documents étant entièrement inédits, nous en citerons tous les passages utiles (1).

En mai, la question de principe, l'urgence de la restauration, était résolue ; un architecte avait été mandé.

Le 9 mai, M. Quellier, chanoine, « fait lecture d'une lettre de M. de la Dainte, agent des affaires de la Compagnie à Paris, par laquelle il marque que Brossart, architecte de Senlis, ne pourra, attendu ses entreprises, rester à Chartres pendant tout le temps de la réparation du clocher vieux, mais qu'il viendra faire un voyage et mettra une personne à sa place pour conduire l'ouvrage et dont il répondra ».

Sans attendre l'arrivée de celui-ci, le Chapitre faisait déjà dresser les échafaudages nécessaires ; et, le 12 mai, il semblait à messieurs de la Commission et à Mrs de l'Œuvre « qu'il fallait attendre que l'échafaut commencé fut achevé avant que le sieur

(1) Nous les avons recueillis dans les minutes des délibérations du Chapitre. Arch. départ. G. 314, 315 et 316, sauf indications contraires.

Brossard ou quelque autre architecte vinssent sur les lieux, afin que la Compagnie fut plus en état de prendre son parti, surtout pour abattre ou conserver la pointe dudit clocher, les avis étant différents ».

Les chanoines exprimaient de plus le désir que le sieur Brossard fut présent « pendant tout le temps de l'ouvrage. et que faute de ce, ont prieroit M. Guillois, architecte, de venir ».

Toutefois les travaux d'échafaudage se poursuivaient, laissant anxieux tous les spectateurs. Le chanoine Leroy se fit l'interprête de ces craintes auprès de ses collègues, et le 14 mai il « dit qu'il a vu et visité l'échaffaut que les ouvriers de l'Œuvre ont fait pour travailler au clocher, et qu'il a tout lieu d'appréhender qu'il ne cause du préjudice au clocher et qu'il n'arrive quelque accident et qu'il seroit à propos de le faire visiter par des gens experts ».

Sur quoi le Chapitre « prie MM^rs de la Commission d'empêcher qu'on fasse aucune nouvelle ouverture. Et à l'instant le sieur Mahon a été avertir les ouvriers de ne plus travailler, et Rouvray l'un des dits ouvriers, étant entré, a représenté qu'ils n'avoient fait aucune nouvelle ouverture, qu'ils avoient seulement débouché les trous qui ne pouvoient faire aucun dommage au clocher. De plus qu'ils n'avoient fait ledit échafault qu'après en avoir montré le modèle au s^r Brossard qui l'avoit approuvé ».

Rassuré, le Chapitre « permit aux ouvriers de continuer de dresser l'échafaut ».

L'architecte Brossard annonce, le 23 mai, qu'il partira de Senlis, le lundi de la Pentecôte pour arriver le mardi soir, et « qu'il restera 8 jours dans son voyage, et qu'il reviendra plusieurs fois pendant qu'on travaillera au clocher ».

Entre temps, on délivre au sieur Belhomme, clerc de l'Œuvre, 1500 livres pour frayer aux dépenses dudit clocher, dont il avait déjà dépensé 600 livres. »

La curiosité publique étoit vivement sollicitée et plusieurs s'aventuraient déjà sur les échafaudages. M. de Gach, chanoine, effrayé représente que c'est à tort « qu'on laisse monter au clocher toutes sortes de personnes indifféremment, et qu'il seroit à propos de donner des ordres pour parer aux inconvénients qui pourroient arriver ».

En conséquence, il est ordonné à M^rs de l'Œuvre « de mettre

une personne à la porte des clochers qui empêche toutes personnes d'y monter, à l'exception de Messieurs (c.-a.-d. les chanoines), même les ouvriers, s'il s'aperçoit qu'ils fussent pris de vin ».

Enfin le 13 juin, le doyen du Chapitre annonce que le sr Brossard architecte est arrivé, qu'il a visité dès hier le clocher, qu'il l'a encore visité aujourd'hui, qu'ils se sont assemblés ce matin à l'Œuvre, qu'il a trouvé l'échafaud assez solide, et qu'il dit qu'il faut abattre ce qui est défectueux et que la réparation sera bien plus solide que de la faire sous œuvre ».

Sans hésitation, il fut décidé « que la portion défectueuse du clocher seroit démolie pour être reconstruite », et sur la demande prudente du doyen, « pour obvier aux accidents qui pourroient arriver, on fit barrer vers la porte de M. le Chantre et du costé de l'Hôtel-Dieu ».

Sans tarder et d'un commun accord, le samedi, 16 juin, MM. de l'Œuvre et de la Commission, de concert avec le sieur Brossard, choisirent Duchesne pour poseur, et décidèrent que « l'on donneroit aux maîtres 40 sols par jour, 35 sols aux compagnons, 20 sols aux manœuvres. »

La main-d'œuvre avait donc doublé depuis 1680.

Le 5 juillet, la pointe de la flèche était démolie à peu près sur une hauteur de 13 mètres environ. Avant les travaux exécutés de nos jours, il était facile de reconnaître la reprise de la maçonnerie, et le conducteur actuel des travaux, M. Venancie, a pu le vérifier sans peine ; on y posa d'ailleurs une inscription dont nous parlerons bientôt.

Les ouvriers, confiants en eux-mêmes, voulurent procéder à la réédification.

Tout ému, le chanoine de Gach, à qui la surveillance des travaux semble avoir été confiée, en informe ses collègues : « Les ouvriers qui travaillent au clocher, voulant poser les premières assises de pierre en l'absence du sieur Brossard, architecte, il leur a fait défense de contrevenir aux délibérations anciennes de la Compagnie à ce sujet, jusqu'à ce qu'il eut été statué par le Chapitre. »

Une *chambre* fut indiquée *ad hoc*, issue de grand'messe, et la décision de la Compagnie confirma la prohibition du prudent chanoine.

La première pierre de la reconstruction porte précisément la

date du 5 juillet. Les travaux de reconstructions avaient donc été bien réellement commencés.

Cette inscription ne laisse aucun doute :

F. J. MONTIGNI.
ABBÉ DIGNI ET
DOIEN DE CETTE
EGLISE MA POSÉE
LE 5 JUILLET 1753.

Cette pierre de 0m26, sur 0m22, portant des traces visibles de l'incendie de 1836, a été précieusement recueillie par M. Venancie.

François Jérôme de Montigny a été doyen du Chapitre de 1743 à 1758.

L'architecte ne tarda pas à venir, et le 16 juillet, « M. Jeanson, un de messieurs de la Commission, dit que le sieur Brossard de Sanlis a passé ici quelques jours et a dressé un état touchant la réparation du clocher vieux, lequel état circonstancié il a remis es mains de M. Belhomme, clerc de l'Œuvre, qu'il a prié de le faire exécuter ».

Les travaux marchaient rapidement, aussi les pierres vinrent à manquer.

Le 23 août M. de Gach le constate, et déclare au Chapitre « qu'il seroit à propos que M. Belhomme, clerc de l'Œuvre, partît à Paris à l'effet de faire venir des pierres dont on a un besoin instant pour la réparation du clocher, et pourquoy il conviendroit luy accorder 1500 livres ». Le Chapitre ordonne à Belhomme « de partir incessamment, le capitulant de 1500 livres ».

27 août, nouvelle visite de l'architecte de Senlis qui demandait « trois ou quatre tailleurs de pierre afin d'accélerer l'ouvrage du clocher vieux ».

Le 30 août, nouvelle délibération toute de satisfaction : « Les tailleurs de pierre et les manœuvres ont été fournis en nombre suffisant pour accélérer l'ouvrage du clocher ; le sieur Brossard, architecte, est content de l'ouvrage et d'accord avec les ouvriers ».

Toutefois il y a sans doute une certaine défiance sur la capacité du conducteur des travaux, le clerc Belhomme, qui, d'ailleurs, n'est pas nommé ; car M. Dussaulx propose « de faire venir

l'homme de confiance du s^r Brossard à l'effet de travailler et conduire l'ouvrage en son absence. »

Ce dernier le rassure et dit « qu'il étoit inutile de faire venir son commis, qu'il reviendroit pour la position de la croix sitot que les fers seront prêts ». 1er septembre.

Enfin le 2 octobre M. Quellier, chanoine, annonce la bonne nouvelle : « Le sieur Brossard a déclaré que l'ouvrage du clocher vieux sera achevé pour ce qui le regarde jeudi prochain (4 octobre). Il a employé 32 jours à Chartres et 8 jours dans les différents voyages qu'il a faits, ce qui fait 40 jours, et demande ce que la Compagnie veut lui donner. »

Le Chapitre lui alloue 25 louis de 24 livres = 600 livres.

Le 6 octobre suivant on allouait 360 livres au sieur Darvillaire, architecte, qui avait été nommé par M. Duvancel, grand maître des eaux et forêts de l'Isle de France, pour vérifier les réparations faites au clocher vieux.

L'intervention de ce personnage était la conséquence d'une décision importante.

Pour solder les travaux de cette réfection, le Chapitre avait demandé l'autorisation de procéder à la vente d'une coupe de ses bois ; la réponse favorable lui fut notifiée le 5 août. M. Quellier remit à la Compagnie « une copie de l'arrest du Conseil qui accorde au Chapitre une coupe de bois pour frayer aux réparations du clocher vieux ».

Mais avant, M. Duvancel fit écrire au Chapitre par son secrétaire M. Lecloppé, que M. Darvillaire, architecte, était par lui nommé pour faire visite et devis estimatif des ouvrages nécessaires pour remettre le clocher vieux dans son premier état.

La Compagnie pria M. de Gach de s'informer aussitôt du jour d'arrivée de ce mandataire, afin de lui offrir « un azile pour le temps de son séjour » ; et M. Quellier, qui déjà avait hébergé M. Brossard, fut sollicité d'en faire autant pour M. Darvillaire, « auquel cas la Compagnie lui en tiendra compte » 14 août 1753. Il lui fut en effet alloué 120 livres pour avoir nourri et hébergé ces deux architectes (6 octobre).

Le 28 septembre M. Darvillaire était arrivé, et Messieurs de l'Œuvre s'assemblèrent pour l'assister. Sa vérification était terminée le 6 octobre et l'assemblée lui remit 360 livres pour ses honoraires.

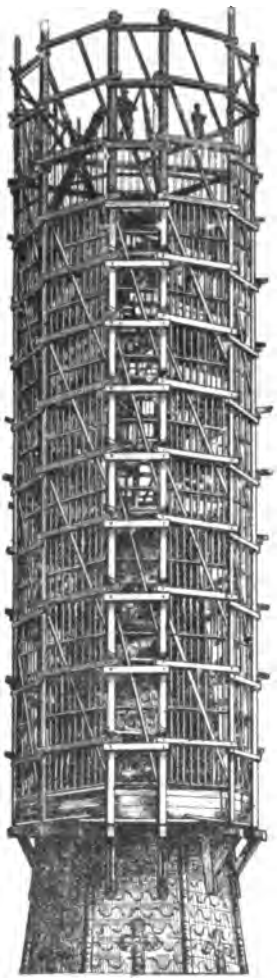

Pl. III. — 1) PREMIÈRES ASSISES DE L'ÉCHAFAUDAGE 2) ENSEMBLE DE L'ÉCHAFAUDAGE 1904

C'était un traitement de faveur. Un seul voyage et 8 journées de travail recevaient presque la moitié des honoraires offerts à l'architecte Brossard pour 8 voyages et 32 jours de présence.

En conséquence, M. Darvillaire fit un devis des travaux à exécuter au clocher vieux, ou du moins, nous aimons à le croire, reprit pour la forme le devis dressé depuis plusieurs mois, afin de procéder à une adjudication, qui ne pouvait être également que fictive et qui en réalité n'eut aucun effet, car les travaux étaient déjà en grande partie exécutés, et l'adjudicataire nominal s'empressa de se désister.

Ce devis ou plutôt cette constatation des travaux exécutés, est des plus circonstancié, et nous l'avons précisément retrouvé dans le registre des délibérations de la maîtrise des eaux et forêts de Châteauneuf (1). En voici la teneur exacte dans toutes les parties principales :

« Du 30e jour d'octobre 1753.

« De par le Roy,

« Nous Jean Charles Ouvray, conseiller du roy, maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts de Châteauneuf en Thimerais, commissaire en cette partie par commission de monseigneur Duvancel, chevallier, conseiller du roy en ses conseils, grand maistre enquesteur et général réformateur des eaux et forêts de France au département de Paris et Isle de France, commission étant au bas de l'arrêt du conseil obtenu par messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'église Cathédrale de Notre-Dame de Chartres, du 2 août dernier : en conséquence de l'arrêt du grand conseil du 17 juillet dernier, il fut décidé qu'il serait procédé « à l'adjudication au rabais et moins disant » des réparations à faire à la cîme de l'ancien clocher de l'église Cathédrale, suivant le devis qui en a été fait par le sieur Claude-Louis Darviller, architecte, du 25 août dernier, à la charge par les adjudicataires et entrepreneurs des réparations de les faire et fournir de matériaux bons, loyaux et marchands... et conformément au devis qui suit.

1. — « Premièrement sera tenu led. adjudicataire de démolir de

(1) Archiv. départ. d'Eure-et-Loir, B. 3276.

la cîme dudit ancien clocher, quarante-deux pieds de hauteur, par n cessité urgente pour en éviter la chûte qui pourroit causer du dommage très considérable à l'église et aux maisons adjacentes.

2. — « Faire un pourtour ou échafaud d'assemblage de 50 pieds de hauteur distribué en quatre étages, dont les bois seront de grosseur proportionnée, bien assemblés, moisés et boulonnés, avec garde-fou ou apuy à chaque étage.

3. — « Plus de faire un autre échafaud pour communiquer du comble de l'église à la tour du clocher et faciliter le transport des matériaux.

4. — « Sera aussi tenu... de faire un escalier en charpente de cent pieds de haut au dedans dudit clocher pour le service des ouvriers.

5. — « De reconstruire la cîme dudit clocher dans la hauteur de quarante-deux pieds sur treize pieds de diamètre par le bas, et de dix-huit pouces par le haut sous le cordon, avec pierre de Saint-Leu, sèche au moins d'un an, taillée au vif, lesquelles seront posées par assise de niveau et en liaison et massonnées avec mortier de chaux et ciment, le tout de seize pouces d'épaisseur... ladite partie à reconstruire s'élèvera piramidalement avec cordons et adoucissement au-dessus, dont la dernière assise sera en pierre de taille dure, et s'accordera avec l'ancienne partie en contrebas, ainsi que les côtés sur les angles de huit pans ; et de tailler et faire les écailles sur lesdits huit pans.

6. — « Sera tenu fournir, poser et incruster au pourtour de la première assise de la partie à refaire et dans la moitié de l'épaisseur du mur une chaîne de fer de dix-huit lignes de gros avec huit ancres, de chacun deux pieds au droit et au milieu des costés.

7. — « Fournir, poser et incruster deux pareilles chaînes de six pieds en six pieds avec tirans comme dessus.

8. — « A la hauteur de dix huit pieds fournir et poser une enrayure a huit branches de fer de même grosseur, avec œil au bout de chaque branche et ancre pour retenir les costez des huit pans.

9. — « Plus dans le surplus de la hauteur de ladite cime sera fourni et posé, à distance égale, huit enrayures à quatre branches de fer de quinze lignes avec œil au bout de chaque branche et un cercle au pourtour.

10. — « Plus sera fourny et posé une barre de fer servant de poinçon de 24 pieds de long sur deux pouces et demy en quarré qui passera au milieu desdites enrayures ; et sera incrustée extérieurement au millieu de la face de chacun des huit costés, une barre de fer de trente pieds de long, qui passera dans chacune desdites enrayures, lesquelles barres seront recouvertes de plomb et retenues en haut dudit poinçon par un cercle de fer de six pouces de diamètre, le tout cy dessus arresté et scellé en plomb.

11. — « Plus sera tenu... de fournir et poser une boule de cuivre de quatre pieds de diamètre, dorée à huile, et une croix de fer de quinze pieds de hault et de grosseur convenable, garnie de sa baze, liens, cintres et fleurs de lys à chaque extrémité, avec un croissant doré à huile, ainsy que la baze et fleurs de lys, laquelle croix sera enmanchée dans ledit poinçon de fer et retenue audite cercle par quatre petits arboutans.

12. — « Comme aussy sera tenu... de fournir et poser exterieurement une échelle de fer de trente pieds de long, arrestée auxdites enreyures pour monter à la boule ; fera aussi les reprises convenables et accessoires au dessous dudit ouvrage, avec pierre de taille de Saint-Leu en quatre toises superficielles et une toise en pierre de taillle dure au-dessus du befroy. Plus fournira et posera de six pieds en six pieds au droit des lézardes dudit clocher, vingt barres de fer plat de six, neuf et douze pieds, compris des talons de huit pouces de long sur deux pouces et demy de largeur et cinq à six lignes d'épaisseur, scellés en plomb. Pour retenir le tout dans l'état actuel ; sera tenu de faire les joints avec chaux et ciment dans les parties dégradées au pourtour intérieur dudit clocher jusqu'à la hauteur du dessus du befroy... de faire faire dans le beau temps le ragrément et les joints extérieurs de la cime dudit clocher avec mortier, chaux et ciment.

13. — « Enfin sera tenu de relever la couverture de plomb de l'église atenante dudit clocher, en 40 pieds du long sur 40 pieds de haut, pour être recouverte avec plomb neuf d'une ligne et demie d'épaisseur arresté avec crochets comme la couverture atenante et posée sur planches neuves de bois, d'un pouce d'épaisseur, clouées sur chaque chevrons du comble...

14. — « Sera payé en deux termes et payements égaux, moitié

à la Saint-Jean-Baptiste, et le surplus après la perfection desdites ouvrages qui seront parfaits dans le mois d'octobre prochain venant.

« Donnera caution suffisante.

« Le 1er rabais sera de cent livres, le 2e de 200 et le troisième de 300 livres. — Charles François Guellier, agent représentant le Chapitre. — »

L'adjudication eut lieu le même jour 30 octobre 1753.

Etienne Michel Gibert, avocat et procureur au siège, demeurant à Chateauneuf, demanda . . . . . 40,000 #
Guillaume Barreau, marchand, demeurant en cette ville de Chateauneuf . . . . . 39,800 #
Gibert, reprit à . . . . . 38,000 #
Louis-Jean Loiseau de la Grange, marchant demeurant en cette ville de Chateauneuf. . . . . 37,000 #
Le susdit Barreau . . . . . 36 500 #
Gabriel Dutillet, huissier, demeurant en la ville de Chartres . . . . . 36,000 #
Gibert, de nouveau . . . . . 35,000 #
Dutillet . . . . . 34,000 #
Gibert . . . . . 33,000 #
Dutillet . . . . . 30,000 #

Auquel les travaux furent adjugés après trois feux allumés et éteints sans autre rabais.

Après visite et marque des baliveaux avec le marteau du roy, en présence d'un chanoine délégué, 49 arpents et 40 perches du bois des Fourches, appartenant aux sieurs doyen, chanoines et chapître de Notre-Dame, situés à Landelles près Courville, et 150 arpents de bois de réserve dans le canton appelé Lanneray, près Chateaudun, furent adjugés le 15 novembre 1753. Le bois de Lanneray à Louis Antoine, marchand, demeurant à Chateaudun, pour 120 livres l'arpent, et celui des Fourches à Jean Marigny, marchand demeurant à Chartres pour 258 livres l'arpent.

Le lendemain, 16 novembre, Me d'Orgeville fit rapport qu'il avait assisté « à l'adjudication qui avait été faite en la maîtrise des eaux et forêts de Chateauneuf de 200 arpents de bois accordés par Sa Majesté pour frayer aux réparations du clocher vieux, La vente ayant produit 33,526 livres, et tout frais déduits 29,000 #

Cette somme semble avoir suffi à solder tous les travaux, car le Chapitre ne fait aucun autre prélèvement sur sa caisse pour le même objet, mais le versement ne s'en opéra point sans difficultés. En effet le 4 septembre 1754, M. de Gach « fut prié d'écrire à M. de la Dainte de s'informer si le receveur général des domaines des bois a reçu la moitié du prix de l'adjudication des bois faite au s^r Marigny, qui est échue au jour de Saint-Jean-Baptiste dernier, et au cas de recette, de présenter requête à M. le Grand Maître aux fins d'obtenir la délivrance dudit jugement, les réparations du clocher vieux étant presque achevées ».

Le 9 septembre on apprit la faillite du sieur Marigny; saisie fut ordonnée; heureusement l'administration avait exigé de l'adjudicataire une caution qui avait été fournie par le s^r Ozeray qui, le 18 septembre suivant, avait payé entre les mains du receveur général des domaines des bois, la moitié du prix d'adjudication. »

Les travaux de maçonnerie terminés, restaient à mettre les ferrures et les bronzes, la boule et la croix.

Déjà le 23 août 1753, M. de Gach avait sollicité le Chapitre « de faire acheter les matières pour dorer la pomme du clocher », mais en vain.

Entre temps, le sieur Dutillet, adjudicataire des travaux, envoie son désistement, qui est remis au Chapitre le 3 novembre.

Des marchés séparés furent donc conclus; mais le travail offrait de nombreuses difficultés. Un sieur Salmon, marchand potier d'étain, s'était engagé à fondre les ornements de la pomme du clocher, et avait essayé plusieurs fois; le 24 décembre il écrivit au Chapitre pour être autorisé à « les fondre une dernière fois à ses risques, périls ou fortunes, dont le prix lui seroit jugé suivant le marché cy-devant fait avec MM. de la Commission et de l'Œuvre. »

Le Chapitre accorda la requête, sous réserve « que la matière sera visitée avant, sans qu'on puisse espérer aucuns dédommagement et indemnité », en cas de non réussite.

Salmon ne put exécuter son travail. On eut donc recours à d'autres entrepreneurs.

Le 23 février 1754, les sieurs Varin et Jobbé, maîtres fondeurs à Paris (S. Sulpice), présentèrent « les plans de la gorge et du couronnement du clocher ». Après mur examen, MM. de la Commission et de l'Œuvre « on été d'avis de les aprouver et de donner

3 livres 15 sols par livre de cuivre jaune pour fourniture et façon, et d'offrir 150 livres pour faire dorer la gorge, la boule et le couronnement, à raison de six livres le pied. »

Les choses traînèrent en longueur et le marché ne fut passé qu'à la fin de juin. En effet, le 3 juillet seulement, l'engagement, écrit sous seing privé, fut déposé sur la tablette du Chapitre. Le sieur de la Dainte, agent d'affaires, demandait un délai de trois mois pour que ledit Varin rendit « lesdits ouvrages conformes audit marché, attendu qu'on ne peut luy imputer aucune faute dans les fontes manquées, qui demeurent pour lui en pure perte ».

Le 9 septembre, le sieur de la Dainte donnait « avis du succez de la fonte des bronzes, et aussi d'une brèche à réparer à la boule ; demandant en plus si on dorera les bronzes ». On fut d'avis « de faire dorer les bronzes à l'huille comme il a été cy-dessus décidé ».

Entre temps, les bons Chartrains violaient la consigne et montaient sur les échaffaux du clocher vieux. Le gardien Raddé, dont la vigilance avait été prise en défaut, fut mis à l'amende. Mais le sieur de Saint-Affrique, l'un des commis de l'Œuvre, vint le 14 septembre prouver son innocence, « les ouvriers avoient avoué qu'ils avoient laissé entrer dans le clocher plusieurs personnes qui ont monté sur les échaffaux ». On leur intima d'avoir à respecter les ordres de la Compagnie (1).

L'agent d'affaires de Paris se renseignait dans l'intervalle et envoyait le 21 septembre trois modèles de dorures ; la délibération du 23 septembre sur ce sujet ne put aboutir, faute de connai-

(1) Un fait plus singulier avait eu lieu deux mois plus tôt.

Le 5 juin 1754, « le sous-doyen dit que M. l'Evêque a reçu une lettre à luy écritte par ordre du roy, portant que Sa Majesté désire que demain six du présent mois, sur les unze heures et demie du soir, il soit tiré des fusées et un pot à feu sur l'un des deux clochers. »

« Par respect pour ordres du roy, le Chapitre ordonne que demain sur onze heures du soir, les fusées et pot à feu seront tirés sur le clocher vieux et à Mrs de l'Œuvre pour empêcher qu'il n'entre dans l'église ou les clochers autres personnes que celles qui y sont nécessaires ou utiles. »

Le roi était en effet au château de Crécy avec Mme de Pompadour. Il fallait satisfaire ce caprice. L'archidiacre de Blois, « l'un des messieurs commis à l'Œuvre, observa, le 6 au matin, que le pot à feu ordonné être mis sur le clocher vieux ne seroit point vu de Crécy, parce qu'il seroit couvert par le clocher neuf, et qu'il seroit plus à propos de faire mettre une torche composée de 5 flambeaux à la pointe du clocher neuf. » Ce qui fut accordé.

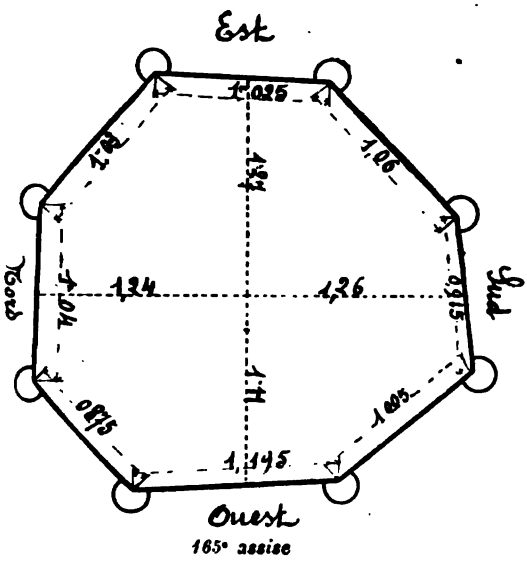

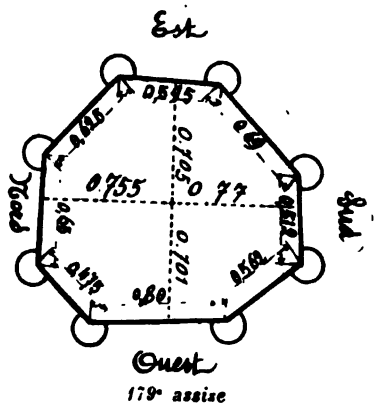

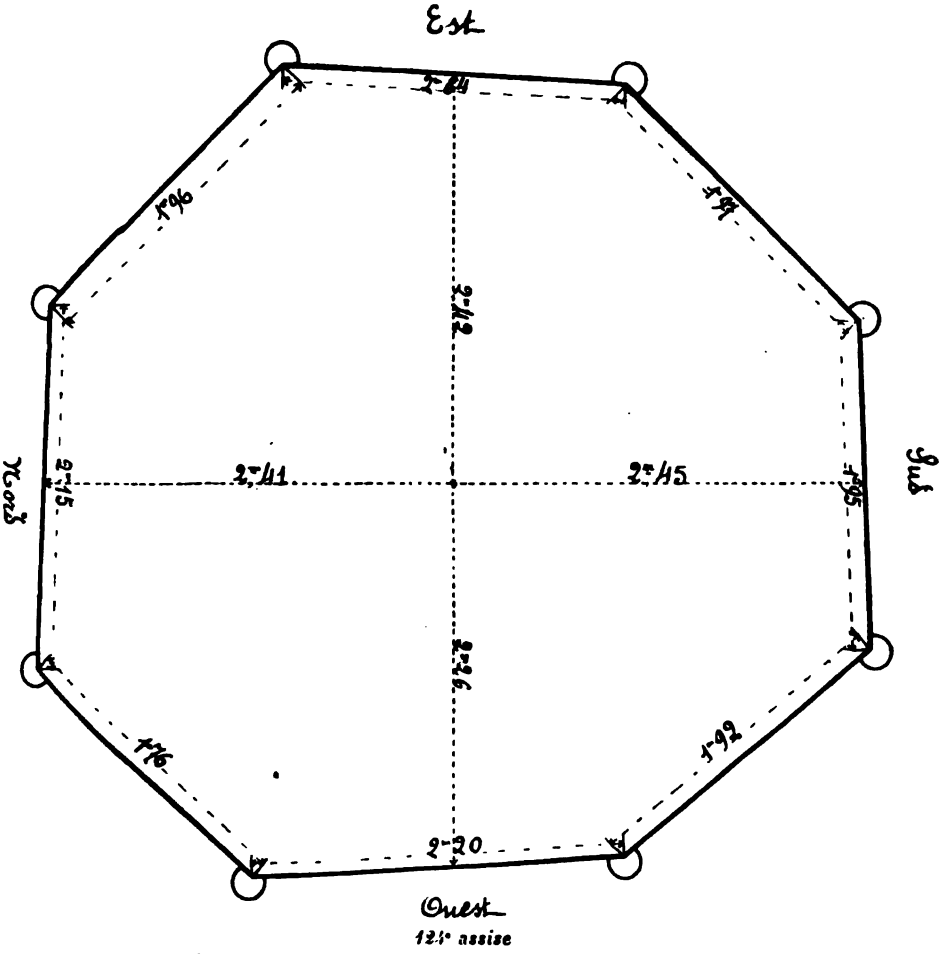

Pl. IV. — 3 COUPES HORIZONTALES DU VIEUX CLOCHER 4

UNIV. OF MINN.

tre les prix. Deux jours après, le 25 septembre, la réponse était arrivée : l'or moulu « 66 livres le pied », soit pour la boule 1650 livres ; l'or fort, doré au feu, 30 livres le pied, total 750# ; — l'or fort doré sur trois couches d'huille à 6# = total 150#.

Le Chapitre manda à son agent « qu'aussitôt la lettre reçue, il ait la bonté d'envoyer la boule et les autres bronzes dans leur état actuel, pour les pièces être dorées à l'huille sous les yeux de Messieurs commis à l'Œuvre ».

Ce n'était pas fini. Sur l'avis du chanoine Cassegrain, on reconnaît que « pour joindre et arrester ensemble d'une manière inébranlable les bronzes, il faut huit gougeons, à savoir 4 pour joindre la boule au soubassement et 4 pour joindre le couronnement à la boule ».

Enfin le 4 octobre on reçoit la nouvelle que mardy prochain M. de Gach fera partir la boule et les bronzes.

Le Chapitre en donne acte et s'engage à payer les goujeons, s'ils ont été faits.

De nouvelles complications surgirent Le 7 octobre, le sieur Varin présentait « un mémoire expositif que la dépense pour la fonte des bronzes monte à la somme de 3200 livres, et en conséquence refuse de se conformer au traitté, et qu'il propose ou de retenir les bronzes ou de soumettre le prix de son ouvrage au jugement des experts ».

La Compagnie autorisa son agent, M. de la Dainte « à terminer cet affaire au plus tôt, suivant sa prudence, sans aucune formalité de justice ».

Le 10 octobre suivant, l'agent informe que Varin ne réclamait plus que 2500#, et le 17, qu'il a enfin fait charger les bronzes et la boulle, qu'il a payés 2400 livres, dont il a tiré quittance. Le sieur Varin de plus doit partir dimanche (13 octobre) pour se transporter à Chartres et être présent, et donner son avis tant pour l'ornement de la croix que pour la position de la boulle et des bronzes ».

Le Chapitre répondit que la présence du sieur Varin pour cette opération était tout à fait inutile.

Enfin le 21 novembre, M. le chanoine Cassegrain, l'un des messieurs commis à l'Œuvre annonce « que la croix est posée sur le clocher vieux, et demande s'il ne seroit pas convenable de la bénir ».

« M Cassegrain fut prié de faire la bénédiction. »

L'inscription suivante gravée au pied de la croix fait connaître le nom du serrurier qui la faite :

F. P. MOY. N RETOU, 1754 et au-dessous une fleur à 5 corolles : « Fait par moy. N. Retou, 1754. »

Restait à payer le serrurier. Le 17 décembre son mémoire est examiné : « les dépenses et journées par luy faittes pour la croix du clocher vieux, furent arretées à 2.200 # » : On reconnut aussi « qu'il convenoit accorder au clerc de l'Œuvre, M. Belhomme, une gratification de 500 livres pour ses assiduités ».

En conséquence le Chapitre accorde à Pierre Serrurier 2.400 livres pour frais et dépenses par luy faits pour laditte croix ; à M. Belhomme, clerc de l'Œuvre, 425 livres, à La France, premier garçon du serrurier, 200 livres, à Vaillant, 35 livres, et à son confrère 24 livres pour gratification. »

Mais N. Retou de l'inscription ne paraît pas dans cette délibération.

Ces derniers travaux furent contrôlés par le sr Louis Darvillaire, architecte expert, le 21 mars 1755 ; lequel déposa son rapport le 19 avril, et un double dix jours auparavant au greffe de la maîtrise des eaux et forêts de Châteauneuf. Ce dernier et son secrétaire M. Lecloppé reçurent un présent pour leurs bons offices.

En résumé les travaux de réfection de la pointe de la flèche commencés en mai 1753, étaient terminés et parachevés le 21 novembre 1754. Un ouvrier avait d'ailleurs gravé son nom et cette date sur une des pierres imbriquées qu'il avait sans doute posées ou taillées : « MATHIAS MARIGIN, 1754. »

IV. — Le Vieux Clocher pendant la Révolution.

Le Vieux Clocher ne fit plus parler de lui jusqu'à la Révolution. Si la Cathédrale, un instant menacée, fut sauvée de la destruction, les croix de nos clochers devaient disparaître.

Le 22 octobre 1793, le conseil municipal donnait l'ordre pour que « le lendemain la croix et les autres signes du culte fussent détruits ». La difficulté d'exécuter cette suppression sur les flèches, fit sans doute retarder ce travail. Si les croix ne furent pas alors détruite, on les dissimula du moins sous d'autres em-

blèmes. En effet sur le clocher neuf avait été hissé un hideux bonnet rouge et un drapeau en fer sur le clocher vieux.

Ils furent enlevés en vertu d'une décision de la municipalité, sur la motion de Pétion, le 12 prairial an V (31 juillet 1797). Cette décision fut transmise au conseil de fabrique par la lettre suivante :

« Le jour de dimanche 16 prairial l'an 5, le citoyen Masson a fait lecture et mis sur le bureau, une lettre dattée du jour d'hier à son adresse, signée Du Mus, la Molère et Richer, officiers municipaux de cette commune, il a requis que copie d'elle soit annexée au registre des déliberations, et que l'original en soit déposé au secrétariat ; en conséquence le secrétaire a copié la ditte lettre, comme il suit et en a déposé l'original dans le carton des dépôts.

« Chartres, 15 prairial 5e de la République Française.

Liberté, Egalité,

« L'administration municipale de la commune de Chartres au citoyen Masson Foreau à Chartres.

« Nous vous invitons, citoyen, à prévenir les citoyens de cette commune qui exercent le culte dans la ci-devant cathédralle, de faire enlever le plutot possible de dessus la croix du clocher neuf le bonet rouge qui le couvre.

« La carcasse en fer qui se trouve présentement sur le clocher vieux, à laquelle était attaché le drapeau, l'ébranlement et le poids de cette carcasse pouront endomager l'édifice. Et de faire détacher de l'éguille du cadran de l'horloge le bonet rouge qu'on y a ajouté, tous ces objets rapelants un régime justement détesté, celui de la Terreur, il convient de les faire disparoître pour jamais ; veuillez nous accuser la reception de la presente et nous instruire de ce qui aura été fait à cet égard.

Salut et fraternité,

Signez : Dumus, La Molère et Richer.

Mais un retour offensif contre la religion devait aller plus loin que la Terreur même de 1794.

« Le 3 frimaire an V, (23 novembre 1797), la municipalité ar-

rête que les signes extérieurs placés sur les deux clochers de la principale église (c.-a.-d. les croix) seront enlevés sans délai. »

Un charpentier, Jacques Lefèvre, consentit pour 250 livres à exécuter cette besogne, aussi dangereuse qu'elle était odieuse.

Il dût se restreindre à couper les bras des deux croix ; il replaça sans doute aussi le bonnet rouge sur le grand clocher, car, au mois de juin 1802, le couvreur Antoine procéda de nouveau à l'enlèvement de ce signe de sang et de terreur.

La croix ne fut rétablie qu'en juillet 1813. Le conseil de fabrique prit alors, le dimanche 4, la délibération suivante : « Un membre du bureau a représenté que pendant la Révolution on avait coupé les bras de la croix en fer qui était sur le grand clocher, afin de faire disparaître de l'église tous les signes extérieurs du Christianisme, de manière qu'il ne reste plus que le corps de cette croix, présentant à l'œil une barre de fer verticale ; ce qui est ridicule et peu décent, que toutes les églises de la chrétienté portent sur leur clocher le signe de la croix, ainsi il propose de faire placer des bras à cette croix.

« Le conseil a autorisé le bureau à faire cette opération sur le devis que préalablement il en fera dresser.

« Les membres présents on signé : Maillard (curé), Dauphinot, de Gogué, Claye, Chevard, de Chavrigny, Coubré, Masson.

En effet sur le bras de croix on lit l'inscription suivante :

A. J. M. M. D. D. St-AFRIQUE
M DAUPHINOT
L. C. MASSON
TOUT TROIS ADMINISTRATEURS DE L'ÉGLISE
AUGUSTIN MAILLARD, CURÉ
DESIRET, VRE (*Vicaire ?*)
FAIT PARAGOT SERRURIE
LE 14 AOUT 1813.

Restauration de 1903-1904.

La catastrophe du campanile de Venise, arrivée le 14 juillet 1902, à 9 h. 1/2 du matin, fit aussitôt jeter les yeux sur les splendides flèches de la Cathédrale de Chartres. Nos vigilants architectes, M. Selmersheim tout particulièrement, n'avaient pas attendu ce désastre pour s'inquiéter de l'état délabré de la pointe du Clocher vieux. Déjà en 1900, sur l'ordre de cet architecte, un ouvrier audacieux, coutumier de pareils exploits (1), était monté par l'ouverture pratiquée à la cime du clocher d'où l'on atteint l'échelle en fer qui de là conduit jusqu'au pied de la croix. « Les échelles et écoperches » qui avaient facilité cette ascension en 1680 et en 1753 avaient été consumées dans l'incendie de 1836.

Le résultat de la visite n'était pas douteux, et la restauration de la pyramide fut dès lors décidée en principe. Mais les travaux de la réédification du porche sud n'étaient pas terminés. Le terrible accident de Venise a pu jeter le trouble dans l'esprit de quelques Chartrains, quelques articles de journaux exprimèrent ces craintes, mais il serait faux de croire que la chute du campanile de S. Marc, aurait en quelque sorte obligé les autorités à tenir compte des plaintes qu'on ne cessait de faire depuis longtemps au sujet de cette flèche ; c'est à peine si les travaux en furent hâtés de quelques jours.

C'est au milieu de décembre 1902 que la construction d'un échafaud fut commencée : « Le sommet de la flèche était désagrégé sur une hauteur de 10 mètres comportant 30 assises ; la plupart des pierres étaient fendues, éclatées sous l'action des ferrements disposés au XVIIIe siècle pour les maintenir et fixer la croix. »

« La restauration effectuée en 1754, ajoute le rapport, avait employé une nature de pierre différente de celle composant les 153 assises inférieures. Cette substitution se dévoilait au regard, car les 30 assises du sommet avaient pris une patine différente très apparente. »

(1) Chaque année il accepte sans hésitation de hisser un drapeau aux couleurs de la Vierge à la croix du clocher neuf, le jour du pèlerinage diocésain.

Cette reprise est très visible sur les deux gravures Pl. II et III, et il est à remarquer d'ailleurs que la direction des arêtes change alors, et semble se redresser, comme on peut le constater facilement, surtout du côté droit, par l'application d'une règle sur la partie inférieure de l'arête

Cette déviation, qui n'est pas spéciale au clocher vieux et que nous retrouvons dans le clocher rival de la Trinité de Vendôme, proviendrait ici, non pas du désir irréalisable de donner à cette flèche la même hauteur qu'à la flèche voisine (1), mais en réalité de l'inégalité des pans de la pyramide. M. Durand, en 1881, dans sa Monographie, l'avait constaté : « Remarque importante : les côtés de la base ne sont pas égaux, et par suite les faces de l'octogone sont de dimensions différentes, ainsi que l'inclinaison de ces faces. Il en résulte une singulière déformation dans toute la flèche. . toute la partie moyenne de la pyramide est irrégulière. Du bas du clocher on s'aperçoit que les arêtes du clocher ne sont pas rectilignes, mais présentent un certain angle dans la partie supérieure, les appareilleurs ayant rectifié et redressé le sommet afin de le rendre plus régulier. »

Des coupes horizontales de la flèche, prises à différentes hauteurs avec la plus grande exactitude par M. Venancie, conducteur des travaux, font paraître avec évidence ces inégalités et démontrent de plus que les dimensions de chaque face ne conservent pas les mêmes proportions à ces diverses hauteurs. si bien que si l'on superpose les trois plans, Pl. IV, les uns sur les autres et si l'on tire une ligne passant par les trois angles pour atteindre le point central commun. la ligne ne sera pas droite. Ce qui accuse une sorte de torsion de la flèche

La construction de l'échafaudage fut confiée à un habile ouvrier chartrain, M. Soumeilhan. Ce fut un spectacle émouvant quant on le vit sortir de la petite lucarne extrême de la flèche, et se laisser glisser le long du cône, attaché à une corde, jusque sur l'un des 12 chevrons qui depuis deux jours formaient comme une couronne d'épines, à 80 mètres de hauteur, autour de la pyramide. On avait en effet de l'intérieur fait saillir au dehors par des trous de boulins les madriers qui devaient supporter

(1) Le devis des travaux de 1753 impose une hauteur égale à l'état ancien. On en démolit 42 pieds ou 14 mètres, on en reconstruisit 42 pieds.

Pl. V. — M. Soumeilhan et son compagnon au pied de la croix du clocher vieux, 1903

(Cliché des *Nouvelles Illustrées*.)

toute cette charpente. Il s'agissait de les fixer à l'extérieur et de les consolider en enjambant de l'un sur l'autre. Ce qui fut fait avec autant de sang-froid que d'habileté. On lui descendit alors un, puis deux madriers qu'il établit en forme de palier sur deux de ces poutres, et bientôt le plancher circulaire fut achevé. Notre intrépide compagnon pouvait à bon droit se reposer un instant, allumer sa cigarette, faire les cent pas sur le collier aérien dont il venait de ceindre la cime de notre vieux clocher, et regarder avec complaisance les spectateurs effrayés du danger auquel il s'exposait, stupéfaits de son audace et de son assurance ; et, quelques jours plus tard, se hisser aux pieds de la croix pour de là poser, avec son principal ouvrier, devant l'objectif d'un photographe amateur placé dans la lanterne ajourée de la flèche voisine, Pl. V.

La revue *Les Nouvelles Illustrées* a publié ce cliché et deux autres non moins intéressants dans son n° 63, le jeudi 6 août 1903. Nous remercions vivement son directeur de nous avoir gracieusement prêté deux de ces clichés pour le présent travail.

Les chevrons de cette première assise qui traversent les pans de la pyramide, sont reliés à l'intérieur par d'autres traverses, boulonnées, s'emboîtant les unes dans les autres par des joints en sifflet, pour offrir une invincible résistance à la charge de tout l'échafaudage et des matériaux qui y seront déposés.

En effet à l'extrémité de chaque poutre furent dressés des fermes ou poteaux reliés par des pannes transversales, comme on le voit planche III, formant ainsi des rectangles réguliers, consolidés encore par d'autres moises posées de biais.

Treize assises ou étages parfaitement réguliers, formant autant de paliers, s'élevèrent bientôt jusqu'au sommet de la croix, sur une hauteur de 25 mètres, renfermant comme dans une cage tout le sommet de la flèche. Cet échafaudage se dresse ainsi presque aussi large au sommet qu'à la base.

Pour éviter tout accident, empêcher même la chute des gravats et des petits fragments de pierre, une sorte de grillage formé de lattes verticales, ferma chacun des carrés, sauf sur un côté, celui qui regarde le clocher neuf, afin de laisser passage sur toute la hauteur, aux matériaux de reconstruction. En dernier lieu on plaça sous les chevrons de la première assise les chevalets de force qui les empêcheront de fléchir.

Enfin pour supprimer la moindre oscillation et tout balancement de ce gigantesque manchon, des cordes en fer s'élancent du sommet du polygône, comme d'immenses tentacules de pieuvre, pour aller s'accrocher d'une part aux points les plus élevés de la cathédrale, et de l'autre aux faîtes des plus solides maisons voisines.

Par les plus fortes tempêtes et les plus terribles orages, le vent se brise impuissant dans cet enchevrêtement de madriers, de chevrons, de moises, de poteaux et de traverses, et, furieux, comme dans un immense tuyau d'orgue, pousse sa plainte sifflante et aiguë, d'une gravité et à la fois d'une sonorité qui dépassent toute composition musicale.

La gravure de la planche III fait mieux comprendre que toute description la disposition de ce chef-d'œuvre de charpenterie aérienne.

L'été 1903 fut consacré à la démolition des 30 assises supérieures ; quelques autres, sur une hauteur d'environ deux mètres doivent subir le même sort, c'est donc un minimum de 12 mètres sur 45 qui vont être refaits à neuf, dans un avenir prochain, à n'en pas douter. Pour éviter l'insuccès de la réfection de 1753, l'architecte des monuments diocésains aurait choisi la pierre dite le Vergelé de Saint-Maximin, qui par sa dureté et son grain se rapprocherait le plus de la qualité de la pierre employée au XIIe siècle.

L'approche des matériaux se fait au moyen de grues, treuils et poulies. Du sol ils sont ainsi élevés, du côté méridional de la tour, jusque dans la grande salle dite jadis des cloches, par une des larges baies de cet étage. De là, on les transporte sur le côté opposé sur un plancher établi entre le clocher et la toiture de la grande nef. Un système semblable d'élévation les dépose sur un palier intermédiaire établi à 10 mètres environ au-dessus de l'échafaudage et de ce palier à la hauteur précise où ils devront recevoir leur place définitive.

Toutefois, de la salle des cloches, un assez grand nombre d'objets de moindre volume seront élevés par l'intérieur de la pyramide.

Grâce à toutes ces mesures de prudence, les travaux si heureusement commencés, il y a dix-huit mois, pourront se poursuivre avec autant de rapidité que de sécurité aussitôt que le ministère aura voté les fonds nécessaires.

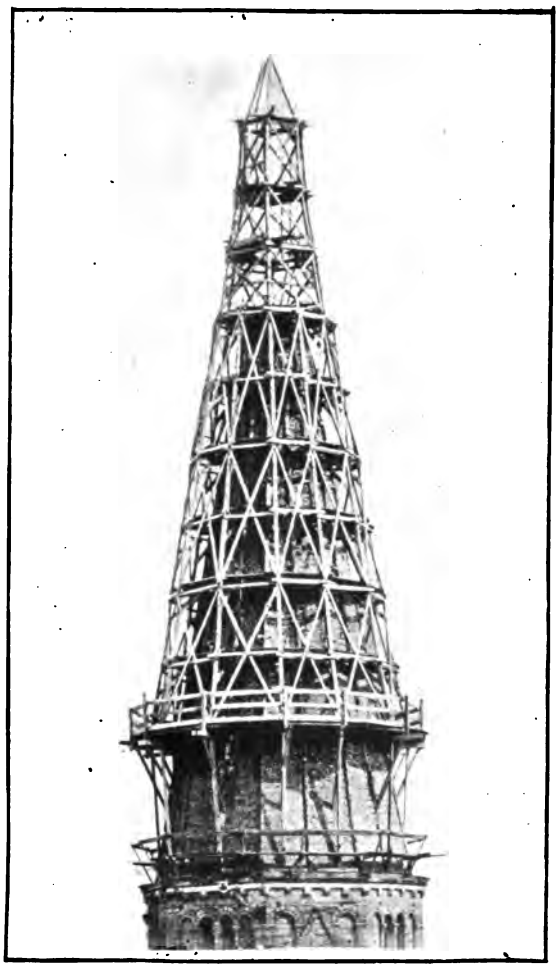

PL. VI. — CLOCHER DE LA TRINITÉ DE VENDÔME

MICH.

Il nous sera permis de signaler ici, comme sujet de comparaison, les travaux similaires exécutés de 1879 à 1885 à la flèche de Vendôme, et de citer le rapport autorisé d'un architecte M. Louis Martellière (1).

Les analogies sont nombreuses. Ce clocher de la Trinité, endommagé par un coup de foudre le 2 mai 1818, qui avait brisé la croix et renversé 7 à 8 mètres de la flèche, avait été hativement réparé. Les derniers travaux de restauration furent commencés en 1879 par l'établissement de l'échafaudage que représente la belle gravure publiée par M. Chanteaud dans son *Histoire de Vendôme*, d'après une photographie prise le 25 août 1879 par M. Yvon, photographe.

L'échafaudage, appuyé par des jambes de force sur la corniche de la pyramide, avait pour base un premier palier circulaire de 2m15 de largeur. De là, s'élevait par 6 autres paliers successifs une pyramide en charpente à douze pans, haute de 22 mètres, non pas verticale, comme celle de Chartres, mais en forme de cône aigu, avec la même inclinaison que la flèche ; toutefois au dessus du dernier palier, le dodécagone se transformait en hexagone à 3 paliers, surmonté par un dernier cône terminé par un drapeau. Cette charpente fut achevée dans les premiers mois de 1879. La démolition commença par l'enlèvement de la croix, de la boule en cuivre, de la pierre de couronnement de 0,48 de hauteur, et de 19 assises d'une épaisseur de 0m30, soit au total 6m18.

« La réfection de la pointe ne fut pas une opération aussi simple qu'on l'avait pensé d'abord. Une fois le dérasement terminé, les architectes se trouvèrent en présence d'une difficulté inattendue : ils s'aperçurent qu'à ce niveau le plan de la flèche ne formait plus un octogone régulier, mais un polygone sensiblement déprimé dans la direction du N.-E. au S.-W. L'écart entre les diagonales dépassait 0m20. L'axe avait aussi subi une déviation notable ; mais les arêtes, conservant à peu près l'inclinaison voulue, ce défaut n'était pas sensible à l'extérieur. Les faces semblaient avoir éprouvé une torsion analogue à celle que présentent souvent les beffrois et flèches en charpente. Ce n'est

(1) Publié dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1885, p. 186 et suivantes.

qu'un rapprochement tout fortuit ; l'influence des vents dominants ne saurait être mise en cause, pas plus que l'ébranlement produit par la sonnerie des cloches ; la faute doit être attribuée uniquement à la maladresse du constructeur. Les architectes ont su, d'ailleurs, se tirer habilement de ce mauvais pas et ramener insensiblement le polygone déformé à un octogone parfaitement régulier.

« La pose de la première des assises nouvelles, qu'il fallait raccorder avec les irrégularités de celles de dessous, fut la plus délicate. Une fois celle-ci mise en place et la projection de l'axe des assises supérieures bien déterminée, le travail devenait relativement facile, quoiqu'il demandât encore beaucoup de soin. le plan de chaque assise devant se modifier non seulement comme dimension, mais aussi comme forme. »

« Seize assises seulement de 0,30 de hauteur furent reconstruites. Un seul bloc de pierre de Poitiers, fut placé au-dessus. et l'amortissement formé de trois autres pierres dont la silhouette élégante se profile heureusement et qui porte bien la haute croix qui termine le clocher. »

Les nouvelles assises et le couronnement atteignaient 7 m. 80 de hauteur au lieu de 6 m. 18. Le clocher était ainsi surélevé de 1 m. 70. La croix avait été posé le 22 juillet, les travaux de reconstruction avaient duré moins de 18 mois, et les dépenses s'élevaient à 50.992 fr. 80.

Il nous reste à faire des vœux pour que notre flèche incomparable soit aussi rapidement remise en état et que bientôt, non moins élancée et plus belle encore que jadis, elle élève vers les cieux, solidement établi sur sa boule dorée, comme jadis, le signe rédempteur et victorieux de la Croix.

14 juin 1904.

CH. MÉTAIS,
Chan. hon. de Chartres.

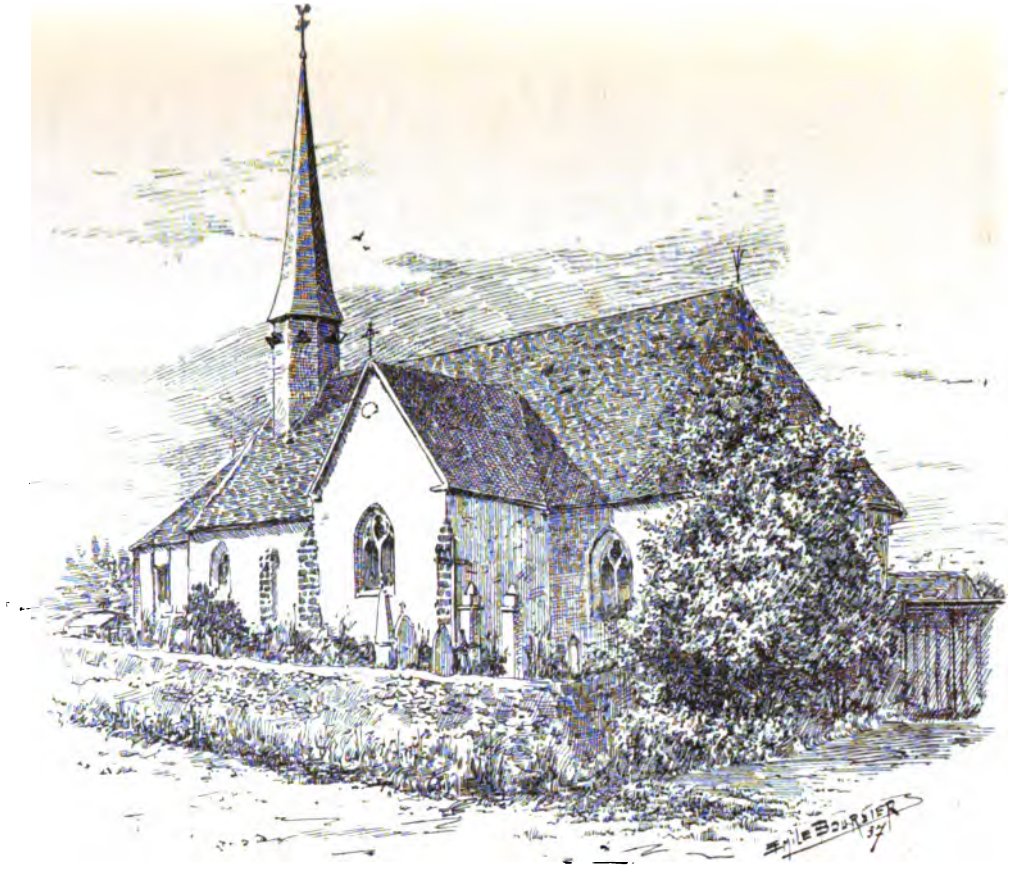

ÉGLISE DE FONTAINE-SIMON

UNIV. OF MICH.

ÉGLISE DE FONTAINE-SIMON

Fontaine-Simon (*Fons-Symonis*), indiqué au *Livre Blanc* vers la moitié du XIe siècle, nous paraît, comme centre paroissial, postérieur à l'invasion Normande, contrairement à la Ferrière au Val-Germond, son annexe, d'origine assurément romaine et centre religieux contemporain de Saint-Laumer.

Son nom doit se rattacher ou à la fontaine aujourd'hui connue sous le vocable de sainte Anne ou peut-être à sa situation hydrographique (1). Construit sur la rive droite de l'Eure et dans un contrebas assez humide, sur l'ancienne voie Romaine de Chartres à Bayeux par Séez, le bourg primitif devait se trouver plus près du cours d'eau, et n'aura été que lentement reporté sur la situation un peu plus élevée qu'il occupe aujourd'hui, sur la route de Paris au Mans par Dreux, Châteauneuf et Bellême (2). Bien aligné sur cette ancienne grande route, desservi par la ligne de la Loupe à Évreux, ce bourg est actuellement riant et coquet et n'a qu'un défaut, celui de se trouver situé à l'extrémité du territoire communal, c'est-à-dire à près de 7 kilomètres de la limite opposée.

Protégée au nord par la forêt de Senonches, la paroisse a pour limitrophes à l'est et au sud Belhomert et Meaucé, au nord et à l'ouest Manou, les Mesnus et Le Pas Saint L'homer (Orne) ;

(1) Jean VII de Menou, marié le 3 janvier 1435 à Catherine de Chambarant, prétendait contre Jean d'Aucoich, fils de Robert et de Marie de Menou, qu'à cause de son aïeul Jean V, les terres et châteaux de Menou, Milly, la Motte-Rotrou, la Fontaine-Noire et *la Fontaine-Simon* devaient lui retourner. (*Preuves de la maison de Menou.*)

(2) L'ingénieur Perronet, au service de la généralité d'Alençon, fut un des constructeurs de cette route aux Murgers, où il habita longtemps depuis 1737, époque où de cette localité il signe comme sous-ingénieur un devis de plans et travaux.

sous l'ancien régime elle fit toujours partie de la province du Perche, de l'élection de Mortagne, de la sergenterie Boullay ou de Bellême, de l'archidiaconné du Grand-Perche et du doyenné de Nogent le-Rotrou. En 1558, à la tenue des États du Perche à Nogent le-Rotrou, le curé se fit représenter par Jacques Sagot, son vicaire, et les habitants par Pierre Bruslard, receveur en l'élection de Longny, et Nicolas Goulet, procureur fiscal à Nogent-le-Rotrou.

Au XIIIe siècle, Fontaine-Simon comptait 108 paroissiens ou communiants, 330 en 1466 ; 400 avec 150 feux vers la moitié du XVIIIe, aujourd'hui 662 habitants (1). En 1466, il payait 35 livres d'impôt, il ressortissait jusqu'à la Révolution de la justice et du baillage de la Cruchonnière (2), situé dans la paroisse, à 4 kilomètres ouest du bourg, aujourd'hui à l'état de ferme ; son revenu curial était au XVIIIe siècle de 710 livres.

L'église est de l'époque Romane dans son plan primitif. Construite sur le type de toutes les églises voisines, elle se composait, jusqu'en 1880, d'un vaisseau unique, appuyé de contreforts extérieurs et terminée par un chevet cintré, le tout construit en matières du pays, c'est-à-dire en silex et grisons ou poudingues ; le clocher à base octogonale surmonté d'une petite flèche, la voûte en bardeau ancien, dont les sablière et les arbalétriers sont reliés et soutenus par six tirans, toute cette forêt de bois est de la Renaissance, comme les autels. Au milieu de ces tirans ou poutres transversales, s'élèvent les poinçons qui supportent la poutre faitière ; à l'un d'eux, celui de l'entrée du chœur, est suspendu un ancien Christ triomphal.

L'église est ajourée par une dizaine de fenêtres qui, nous n'avons pas à le faire remarquer, ont perdu leur cachet primitif (3).

(1) (*Voir Livre Blanc, Cartulaire de Notre-Dame. Pouillé de 1738, Expilly.*)

(2) Réunie à la commanderie de la Ville-Dieu en Drugesin, à Manou, la Cruchonnière avait été donnée aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem par Jean, comte de Chartres, avec cens et rentes s'élevant à 7 livres que lui devaient les 60 habitants du lieu. La terre de la Cruchonnière était affermée 4 livres en 1477, 63 en 1737, 520 en 1783, et comprenait alors 24 arpents de terre labourable, 12 arpents de bruyère et 1 arpent et 1/2 de pré. (*Voir Templiers en Eure-et-Loir. — Abbé Métais.*)

(3) Nous nous connaissons que l'église de Moutiers au Perche (Orne), dans notre voisinage qui ait conservé les fenêtres primitives de l'époque Romane.

Celles du sanctuaire ne datent que de vingt ans (1880). Construites avec meneaux à style flamboyant, elles rappellent à droite, la générosité de M. l'abbé Bigot, curé actuel de la Ferté-Vidame, et celle de ses paroissiens, avec la Présentation comme sujet principal et un médaillon de l'Assomption ; à gauche, celle de M. Etienne de Pommereu, marquis d'Aligre, châtelain des Vaux et de la Ferrière, et de Mme la marquise d'Aligre, née comtesse de Préaulx, avec l'Annonciation comme sujet et le couronnement de Marie en médaillon. Les armoiries des familles d'Aligre et de Préaulx, leurs initiales A et P, et la devise des d'Aligre « *Non uno gens splendida sole* » sont peintes au bas de ce vitrail; chacun revient à 600 fr. et la fenêtre à 400 fr. Au bas du chœur et à gauche, faisant face au vitrail de la chapelle Sainte-Anne, dont nous allons parler, le curé actuel, M. l'abbé Perthuy, a ouvert ou plutôt agrandi dans ces dernières années une troisième fenêtre en ogive simple sans meneau, dont le sujet est l'apparition de N.-S. à la bienheureuse Marguerite Marie.

Les autres fenêtres, dont l'ouverture a été également rafraîchie et remise à plus larges embrasures, sont fermées par des verrières à losanges en verre simple, sauf deux en grisailles; ces dernières et les vitraux d'art sortent des ateliers Huchet au Mans. La statuaire ancienne est représentée assez largement sur les murs par les statues en bois ou pierre de saint Maur, sainte Marguerite et saint Fiacre, à gauche ; saint Mathurin, sainte Barbe et saint Benoît, à droite ; sous le porche ou vestibule, saint Julien et sainte Madeleine accostent un autel en bois, souvenir d'une mission donnée en 1859.

Le rétable du grand autel, style Renaissance, comporte entr'autres sculptures quatre colonnes torses à feuillages, deux à droite, deux à gauche du tabernacle, encadrant un tableau qui reproduit une copie de l'Assomption de Murillo ; de chaque côté et entre les deux colonnes deux médaillons en bois du Christ et de la Vierge offrent un certain mérite. Les chapiteaux, l'architrave ornés de fines guirlandes en bois doré, la frise accompa-

gnée d'une ligne de denticules, le fronton principal et les deux collatéraux sont de l'ordre composite. Le fronton central porte une statue ancienne de la Vierge, patronne de l'église, accostée de deux anges, le fronton secondaire de droite est surmonté de celle de saint Paul, celui de gauche de celle de saint Sébastien, le tabernacle est placé entre quatre petites peintures sous verre ou simili-émail des quatre évangélistes, le tombeau de l'autel est en courbe de cul-de-lampe, de chaque côté deux larges crédences Louis XV, qui ne manqueraient pas de tenter plus d'un amateur, et deux magnifiques torchères en bois ciselé et tourné, travail italien, cadeau d'adieu de M. de Reverseaux. Dans le chœur est un second autel qui, sur le panneau central du tombeau, porte les initiales de saint Symphorien, du même style que le grand autel, mais plus étroit et ne comportant que deux colonnes entre lesquelles un tableau de l'Adoration des Mages.

Le nom de M. de Reverseaux que nous venons de prononcer nous fait entrer dans la chapelle Sainte-Anne. Cette chapelle qui sort du plan de l'église communique avec elle par une ouverture ogivale de 5 mètres de large, qui est d'ailleurs la largeur de l'édifice bâti, sur 6 de profondeur et environ 8 d'élévation.

La voûte à arceaux entrecroisés est en brique pleine revêtue de plâtre, une large fenêtre à meneau, construite par Prévôteau, ouvrier de Jouvet, entrepreneur à la Loupe, constitue avec sa verrière un des principaux ornements de la chapelle; il représente la naissance de la Vierge, on y a peint au bas les armes de M. Frédéric de Reverseaux et le portrait de son fils. L'ancien autel de sainte Anne n'a de remarquable que la statue en pierre de cette sainte qui porte le cachet du XVe siècle. La statuaire moderne, qui est représentée de chaque côté du grand autel par Saint-Joseph et le Sacré Cœur, attire l'attention dans la chapelle Sainte-Anne par une N.-D. de Lourdes de Bouasse J^ne (1 m. 50), un Saint-Antoine de Padoue de Rafl, dû à la générosité de M. l'abbé Poulain, curé actuel de Saint-Symphorien de Versailles (1 m. 60), et un Saint-Roch. C'est à la pieuse dévotionet au cœur généreux de Mme la marquise Albert de Reverseaux, née de Vergennes, qu'est dûe cette chapelle ; elle y consacra 4000 francs et M. Frédéric de Reverseaux 1000 francs, utilisés à la fenêtre et au vitrail.

Sous ce vitrail une pierre en marbre blanc incrustée dans le mûr nous rappelle que les restes mortels de son aïeul furent transportés sous le dallage, le 7 octobre 1879.

Ci-git
André
Jacques Frédéric
Gueau de Gravelle de Rouvray
Marquis de Reverseaux
Né le 9 Juin 1773
Décédé le 7 Octobre 1859
Dans sa 87e année
Priez pour lui

La chapelle funéraire de cette famille est dans le cimetière (1) sur le bord de l'avenue d'entrée de l'église, nous y avons relevé les noms de :

1° Jacques Charles Albert Guéau, marquis de Reverseaux de Rouvray, décédé le 30 août 1877, à l'âge de 73 ans.

2° Hélène Gravier de Vergenne, Mise de Reverseaux de Rouvray, décédée le 8 mai 1884, à l'âge de 68 ans.

3° Jacques Marie Guéau de Reverseaux de Rouvray, décédé le 22 janvier 1880, à l'âge de 40 ans.

Nous donnons tous nos regrets à la disparition de cette famille qui a laissé dans le pays des souvenirs si honorables et si sympathiques et dont le nom est actuellement si bien représenté dans la personne de M. de Reverseaux, ambassadeur à Vienne. Cette famille habitait le petit domaine de Manouyeau, passé depuis quelques années entre les mains de M. Morise et résidence en 1827 de M. Caquet, dont nous avons lu le nom sur une des cloches de l'église.

Ces cloches pèsent l'une et l'autre environ 150 et 200 kilogs. Sur la première on a inscrit.

L'an 1827, j'ai été nommée par M. Charles Antoine Rémond, adjoint au maire de Chartres, et Mme Marie Anne Rémond, sa mère.

(1) Depuis plusieurs années le cimetière trop étroit qui entoure l'église au sud a été abandonné et remplacé à l'angle de la route du Mans et de celle de Manou par un nouveau qui dans sa superficie semble avoir le défaut contraire. Le terrain a été donné par M. de Reverseaux.

Osmond, fondeur du Roi, m'a faite à Paris.

Sujet : Une vierge avec fleurs de lys.

Sur la seconde :

L'an 1827, j'ai été nommée par M. Pierre Antoine Rémond, ancien maire de Chartres, et Mme Marie Anne Rémond, son épouse, assistée de M. J. Caquet, officier de la Légion d'honneur.

Sujet : Lapidation de Saint-Etienne avec semis de fleurs de lys.

Nous signalons aussi un vieux rétable en bois, remisé dans les servitudes de l'église, et qui n'est pas sans mérite. De style grec, il se compose de trois compartiments à personnages, encadrés par quatre colonnes cannelées. Le premier à droite nous montre Jésus devant Pilate coiffé d'une mitre, couvert d'un manteau coloré or et rouge, un serviteur à ses pieds, devant lui Jésus les mains liées gardé par les soldats armés de lances et de piques, l'un deux, le plus près, tire son épée du fourreau. Au-dessus se voient les armoiries qui nous ont été présentées comme celles de l'ancienne confrérie de la Charité de Fontaine-Simon, chargées en chef de deux têtes de cerf et en pointe d'un olifant ou cor de chasse, ce qui pourrait nous induire à croire que cette confrérie, sur laquelle nous n'avons aucun document, aurait pu avoir saint Hubert pour patron.

La scène du milieu, plus élevée, représente la crucifixion ; aux pieds de la croix les saintes femmes et Longin.

La 3e scène, à gauche. figure l'Ascension. Jésus s'élève dans les cieux, les nuages l'enveloppent et laissent paraître seulement les pieds ; à terre les apôtres et les disciples sont à genoux dans l'admiration.

Ce tryptique, naturellement recouvert de peintures multicolores, mérite d'être conservé.

On ne quitte pas Fontaine-Simon sans visiter la fontaine Sainte-Anne, à quelques mètres du bourg. La dévotion à cette fontaine est immémoriale, comme la confrérie qui fut enrichie d'indulgences par Urbain VIII. Nous ne connaissons que fort peu d'églises environnantes qui dans les siècles passés n'eurent pas leur confrérie de Sainte-Anne ; mais contrairement à celle de Fontaine-Simon elles ont disparu et celle-ci s'est fortifiée, grâce au zèle des pasteurs. à la dévotion des fidèles, et croyons-nous plus particulièrement au voisinage de la fontaine bienfai-

VIEUX RÉTABLE A FONTAINE-SIMON

UNIV. OF MICH.

sante. Réorganisée par Aubert, curé de Fontaine-Simon, en 1644, et approuvée par monseigneur Jacques Lescot, elle a reçu une récente approbation de monseigneur Regnault en 1872, et nous pouvons dire que les deux derniers curés l'ont rétablie dans un état qui ne laisse rien à désirer. C'est vers cette époque de 1872 que la piété des amis de sainte Anne sentit le besoin de lui construire une chapelle plus digne de sa merveilleuse protection. Rappelant les souvenirs du moyen-âge, presque tous

les habitants du lieu tinrent à travailler gratuitement et par corvée à l'érection du monument, ceux qui furent empêchés apportèrent leurs offrandes en argent. La statue fut donnée par la famille Ludière-Bauer de La Loupe. Le monument en granit d'Alençon repose sur des pierres plates d un mètre carré jointes par un béton solide ; dessus s'élèvent les murs de la fontaine construits en ciment romain et grison provenant de la démolition de l'ancienne grotte, et c'est sur le tout que se dresse l'édicule en granit, travail de M. Delamarre d'Alençon. Au milieu d'un grand concours de la paroisse et de ses voisines la bénédiction eut lieu le 6 juin 1875 par M. l'abbé

Bigarne, curé doyen de Senonches, qui adressa à la foule une charmante improvisation oratoire, reproduite par la voix de N - D. Le prix du travail s'éleva à 1 400 fr. ; la statue dont le donateur seul connaît le prix est de Rafl. La fabrique est propriétaire de l'avenue et de la chapelle ; la fontaine actuelle communique avec l'ancienne au moyen d'un tuyau de fonte. Pour renouveler l'eau il a été pratiqué près de la grille un canal qui passe à droite de l'ancienne fontaine. C'est là que chaque année nous aimons à aller affirmer notre confiance en sainte Anne au jour de la fête de cette bonne sainte. H. G.

ORATOIRE DE LA MAISON SAINT-MICHEL

MAISON SAINT-MICHEL A CHARTRES

1854-1904

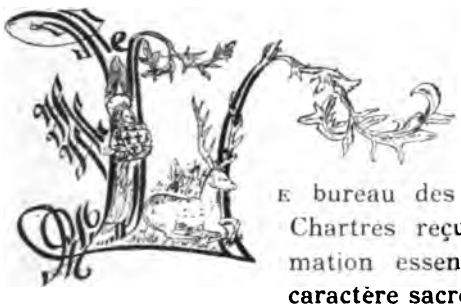

Le bureau des pauvres de la ville de Chartres reçut en 1854 une transformation essentielle qui lui donnait un caractère sacré, d'une haute portée chrétienne et de bienfaisance. Cette amélioration, acceptée avec gratitude par la ville, était la condition formellement imposée par un généreux donateur, M. Michel Vintant.

Le 17 février 1852, cet homme de bien léguait à la ville de Chartres la somme de 100.000 francs. Le 21 février suivant il voulut dissiper à jamais tous les doutes sur l'objet direct de sa donation : « Dans le testament que je vous ai dicté, Monsieur, le 17 de ce mois, écrivait-il à son notaire, j'ai donné 100.000 francs aux pauvres de Chartres. Je veux compléter l'expression de ma pensée, qui n'a pas seulement pour objet le soulagement matériel de la classe pauvre, mais qui se préoccupe surtout de l'amélioration morale, des consolations et du secours spirituel... En conséquence j'impose au legs la condition essentielle de l'établissement de visites et de distribution de secours à domicile par le concours de sœurs de la Charité... L'emploi de la rente aura lieu de cette manière :

1° Loyer d'habitation et ameublement de sœurs de la Charité qui desserviront le bureau de bienfaisance.

« 2° Traitement des sœurs, au moins six, y compris la supérieure, salaire et nourriture des domestiques.

« 3° Le surplus sera distribué par le soin des sœurs.

« L'Institution des sœurs de la Charité, ajoutait-il, procurera de précieux auxiliaires au bureau de bienfaisance et servira de trait d'union entre l'autorité civile et l'autorité religieuse. »

Le 17 février 1853, le bureau de bienfaisance prit une délibération acceptant ce legs avec toutes ses conditions.

Le 23 septembre 1854, après toutes les formalités légales, la Révérende Supérieure générale des Filles de la Charité, sœur Elisabeth Moncelet, fit présenter au bureau le projet de traité à conclure pour l'exécution immédiate des volontés du testateur. En effet, les légataires de M. Vintant, « désireuses de s'associer à la pensée de leur bienfaiteur », avaient renoncé au bénéfice du délai de dix années pendant lesquelles elles pouvaient jouir en toute liberté du revenu du capital légué aux pauvres. Il est juste de citer ici leurs noms : Marie-Anne Adélaïde Duchon, femme Pâris, Marie-Eulalie-Julienne Duchon, et Hortense-Eugénie Duchon.

Ce traité, dont il est inutile de reproduire ici les clauses, fut accepté et signé par les autorités civiles de Chartres et les supérieurs des filles de la Charité, sœur Moncelet et le R. P. Etienne. Sans retard, l'ouverture du nouvel établissement de charité fut fixé au samedi 29 septembre suivant, il fut décidé « qu'une cérémonie religieuse consacrerait cette installation. Monseigneur l'Evêque invité à célébrer la messe dans sa chapelle, » accepta.

Le journal de Chartres du 4 octobre 1854 a publié un compte-rendu fidèle de cette cérémonie. Nous laissons la parole à ce témoin oculaire et bien renseigné :

« On sait que M. Vintant a légué à la ville de Chartres une somme de 100 000 fr. dont l'usufruit devait appartenir pendant 10 années à ses légataires universelles. Après l'expiration de ce terme, le revenu de ce capital était consacré à l'établissement d'une maison de secours desservie par six sœurs au moins. Après prélèvement du traitement des sœurs et du loyer de la maison, la somme restée disponible devait être employée en secours en nature autres que ceux distribués ordinairement par le bureau de bienfaisance.

« Les légataires de M. Vintant n'ont pas voulu que les pauvres attendissent aussi longtemps. Grâce à leur désintéressement, les intentions charitables du testateur vont se trouver immédiatement réalisées, et la maison de secours vient d'être établie

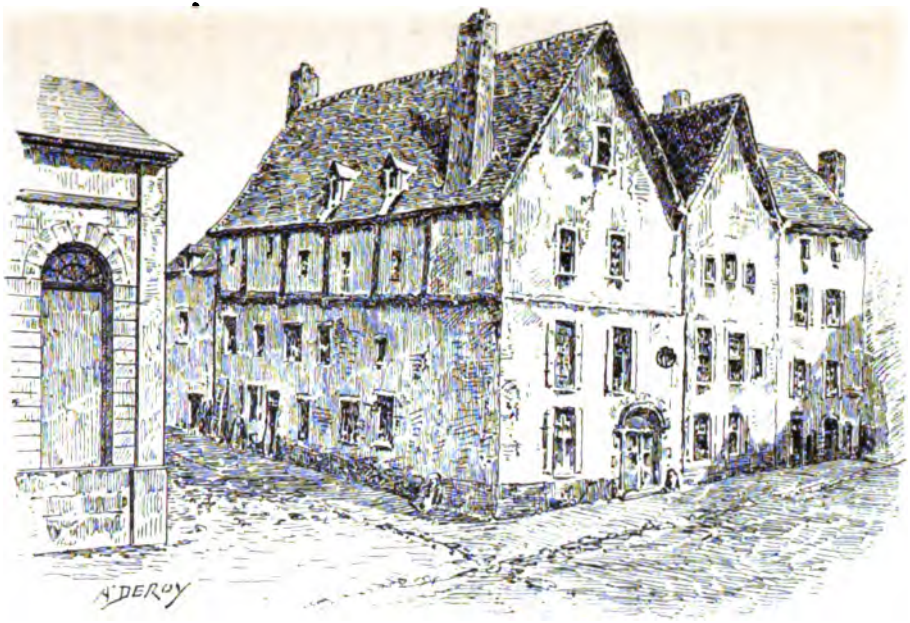

MAISON PLUMÉ, CLOITRE NOTRE-DAME

UNIV. OF MICH.

dans une maison du cloître Saint-Aignan. Ces dames ont témoigné le désir que l'inauguration eut lieu à l'occasion de la fête saint Michel, patron du testateur et que la maison fut desservie par les sœurs de Saint-Vincent de Paul.

« Samedi dernier (29 septembre), à 8 heures 1/2 du matin, une messe a été célébrée par Monseigneur à la chapelle de l'Evêché. Un de MM. les conseillers de préfecture remplaçant M. le Préfet, M. le Maire et ses adjoints, le conseil municipal, l'exécuteur testamentaire, le R. P. Etienne, supérieur général des Lazaristes et des filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, les membres du bureau de bienfaisance, les administrateurs adjoints, la supérieure de l'Hôtel-Dieu, les dames de Charité attachées aux cinq divisions, les curés des trois paroisses et plusieurs ecclésiastiques assistaient à la cérémonie.

« Après la messe, dans une touchante exhortation, Monseigneur a fait ressortir les avantages que la ville allait recueillir du service des sœurs auxiliaires du bureau de bienfaisance chargées spécialement de visiter les pauvres à domicile et de venir d'une façon encore plus efficace au secours de leurs besoins moraux et physiques. Mgr a exprimé combien il était heureux de voir cette mission dévolue aux dignes sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

« L'administration municipale, accompagnée du bureau de bienfaisance s'est rendue à la maison du Cloître Saint-Aignan. Là, M. le maire a adressé quelques paroles de remerciement à M. le Supérieur général et aux sœurs.

— M. le maire « félicite la maison de secours de posséder à sa tête une supérieure qui depuis 14 ans exerce avec autant de talent que de zèle, à l'Hôtel-Dieu, des fonctions qui vont la rendre très utile dans le poste où madame la Supérieure générale l'a appelée. Il adresse aussi des remerciements à M. le Supérieur général d'avoir bien voulu, au moment où le gouvernement lui-même a recours aux filles de la Charité pour donner des secours aux soldats malades et blessés de l'armée d'Orient, consentir à déférer aux désirs du bureau de bienfaisance (1).

« M. le Supérieur général a pris ensuite la parole pour faire comprendre combien il lui était doux de concourir au dévelop-

(1) Ce paragraphe, ici intercalé par nous dans le compte-rendu du Journal de Chartres, est extrait du rapport officiel conservé aux Archives de l'Hôtel-de-Ville. — La guerre de Crimée étant alors dans tout son feu.

pement d'une œuvre appelée à rendre les plus grands services à la classe pauvre de la ville de Chartres. »

« Il a été procédé à l'installation des six sœurs, leur supérieure est une des sœurs de l'hospice attachée à cet établissement depuis quatorze ans. »

« A l'entrée de la mauvaise saison, au moment où vont se rouvrir les cicatrices à peine fermées depuis l'hiver dernier, nous sommes heureux d'avoir à signaler l'acte de générosité par lequel Mmes Duchon ont hâté l'époque où devaient se réaliser les dispositions charitables de M. Vintant en faveur des pauvres de la ville de Chartres. »

Ce rapport, d'une concordance absolue avec les documents officiels conservés aux Archives de l'Hôtel-de-Ville, mérite quelques observations supplémentaires.

La Supérieure du nouvel établissement, déjà si heureusement connue à Chartres, eut bientôt la confiance générale. La sœur Rose, dans le monde Mlle Rose Jouanneau, gouverna sa maison avec prudence, et lui donna tous les développements désirables. Elle eut à Chartres une popularité sans égale, et quand Dieu lui donna l'éternelle récompense, le 22 décembre 1893, toute la ville voulut accompagner ses dépouilles mortelles à leur dernière demeure sur cette terre. Elle avait servi 14 ans à l'Hôtel-Dieu, de 1839 à 1854, son cinquantenaire fut célébré dans l'intimité en 1889, et sa pieuse chapelle enrichie à cette occasion d'un bel ornement d'or qui porte les dates de 1839 1889, et d'une plaque placée au pied du tabernacle de l'autel avec cette inscription : « A sœur Rose les Chartrains reconnaissants de 50 années de dévouement. » A sa mort, en 1893, elle avait 56 ans d'un service tout de dévouement et de charité, sans que les pouvoirs publics n'aient pensé jamais à honorer d'une distinction spéciale une si longue carrière de sacrifices et d'abnégation.

Son œuvre a été continuée avec le même succès par les sœurs Marguerite Molinière, 1894-1895, Marie de Ligonnès, 1895-1902, et Laure de Narp depuis 1902.

La maison choisie tout d'abord comme siège de l'œuvre était située au n° 2 du Tertre Saint-Aignan, aujourd'hui occupée par M. Rousseau, architecte. Elle fût aménagée aux frais de Mme Paris

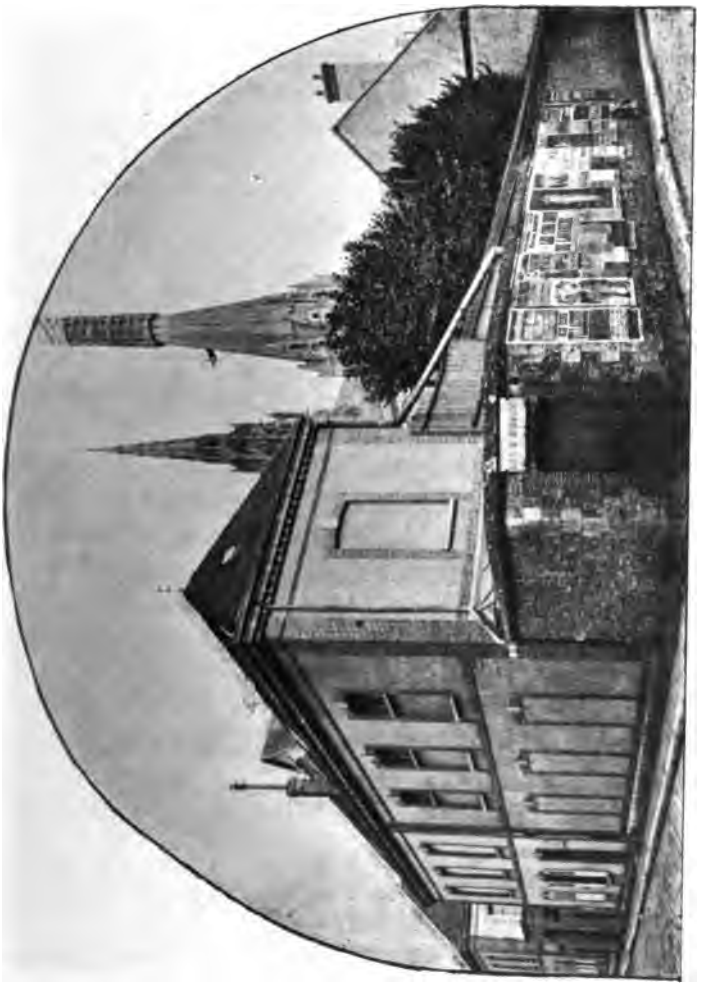

MAISON SAINT-MICHEL, 2, RUE PERCHERONNE
(Extérieur)

et des demoiselles Duchon, légataires, maiselle ne put suffire bientôt aux développements pris par la charitable institution. Cette résidence était, de plus, « d'un accès difficile et même dangereux en hiver ».

Les bienfaitrices s'employèrent activement à chercher un autre local, et s'empressèrent d'offrir une somme de 22.000 fr. pour l'acquisition d'une maison mieux située, au n° 9 du cloître Notre-Dame, en face le portail royal de la Cathédrale, et tout près de l'Hôtel-Dieu. Elle appartenait alors aux demoiselles Eulalie-Marie-Jeanne, Marie-Augustine Caroline et Laure-Marie-Françoise de la Perelle, filles de M. Michel de la Perelle, ancien chirurgien major des hôpitaux militaires à l'Ile-de-France, et de demoiselle Catherine Chereau. Elles la vendirent pour la somme de 20.000 fr, le 8 décembre 1855.

C'était une maison « faisant autrefois partie du ci-devant Chapitre de Chartres », illustrée surtout par le séjour du célèbre chanoine Plumé, qui y fit imprimer en 1482, le premier missel destiné aux offices solennels de la Cathédrale.

Nous en donnons ici une gravure si fidèle qu'une religieuse de la primitive fondation, sœur Vincent, l'a reconnue de prime abord sans hésitation en décrivant toutes les parties, et montrant avec émotion sur la façade les fenêtres de l'oratoire (1).

Les travaux du bureau de bienfaisance ne pouvaient suffire au zèle et à la charité des filles de saint Vincent.

A peine installée dans la maison du cloître de Notre-Dame, la sœur Rose, voulant d'ailleurs en celà répondre aux désirs de généreux bienfaiteurs, se résolut à fonder un ouvroir « dans le but de moraliser les jeunes filles de la ville et de leur apprendre le travail ». Il fut ouvert le 19 juillet 1858. L'abbé Legendre,

(1) Voici d'ailleurs ce qu'en disent les titres de propriété:

« La maison n° 9, cloître Notre-Dame, était composée de 2 parties. La 1re donnant sur le cloître Notre-Dame, consiste au rez-de-chaussée en cuisine, salle à manger, chambre à feu et cabinet, salon de compagnie et plusieurs chambres. La 2e partie se compose au rez-de-chaussée d'une cuisine, office à côté, d'une écurie ; au 1er étage, d'une salle à manger, salon de compagnie et 4 chambres dont 2 à feu. Cette seconde partie donne sur la rue de l'Hôtel-Dieu. Grenier sur le tout. Petit jardin derrière cette maison, qui joint d'un côté la rue de l'Hôtel-Dieu, d'autre côté Levasseur, d'un côté le cloître Notre-Dame, d'un bout l'Hospice de Chartres.

un des promoteurs, organisait une loterie pour couvrir les frais d'installation d'une œuvre si utile. Grâce à Dieu, cette œuvre aussi a prospéré d'abord sous la main, toujours indulgente, de sœur Eulalie, et depuis 1859, sous la direction aussi ferme que dévouée de la sœur Clotilde. Un orphelinat complément nécessaire de toutes ces œuvres, réunissait déjà dans la maison même des religieuses, quelques jeunes filles orphelines ou pauvres, auxquelles une éducation chrétienne était ainsi assurée. La sœur Joséphine s'y dévoua tout entière et sut inspirer à cette petite famille aimée un doux esprit de confiance et d'intimité.

Ces deux œuvres, si conformes à l'esprit de saint Vincent de Paul, prirent rapidement une extension toujours plus grande et déjà l'on se trouvait à l'étroit. De plus, le projet de démolition de l'Hôtel-Dieu et de dégagement de la façade de la cathédrale était aussi chose arrêtée. Non seulement « le local était insuffisant, mais le rez-de-chaussée surtout, humide et en contrebas du sol extérieur, offrait des dispositions peu convenables, notamment pour recevoir les personnes qui consomment sur place les portions de la société alimentaire . Il fallait acquérir un immeuble qui par son étendue et le genre de construction permit de satisfaire à toutes les exigences du service du bureau de bienfaisance. Enfin l'administration était heureuse et empressée de profiter de la coopération bienfaisante d'une personne qui s'engageait à supporter tous les frais du nouvel établissement.

Précisément M. et Mme Ribot annonçaient l'intention de vendre leur maison sise rue Percheronne, n° 2. Cette maison d'une superficie de 12 ares 30 centiares s'étendait d'un côté jusqu'à la rue de l'Hospice (aujourd'hui rue Fulbert) et de l'autre bordait une partie de la rue Serpente. Elle fut acquise le 5 mai 1866, au prix de 35.000 francs tandis que la maison Plumé était vendue 18 000 francs, le 11 janvier 1869, pour être bientôt après rasée au niveau du sol.

Ce local définitif avait été, comme le précédent, une dépendance du Chapitre (1).

(1) Cette maison était occupée avant la Révolution par le chanoine Cormier. Le 13 janvier 1791 elle était vendue par le district à Mlle Thérèse-Joseph Garnier, à Jean-Philippe Garnier-Ligaudry, à M. Charles-Victor Dattin et à Marie-Anne-Victoire Garnier, son épouse. M. Maximilien-Louis-Emmanuel

MAISON SAINT-MICHEL, 2, RUE PERCHERONNE
(Cour intérieure)

La nouvelle résidence, aménagée avec soin, large, spacieuse, aérée, d'un accès facile et située au centre de la cité, fut inaugurée solennellement. Une pieuse chapelle, pour le service des religieuses et des enfants de l'orphelinat, située au 1er étage, orné avec soin, enrichie de tableaux de piété offerts par des personnes dévouées à la maison, devait recevoir une consécration officielle. Le 1er août 1863, M. Billard de S. Laumer, maire de Chartres, lançait une invitation « pour assister à la bénédiction de la chapelle de la maison Saint-Michel, qui aura lieu le 6 août, à 7 h. 1/2 par Monseigneur l'Evêque, qui célébrera la sainte messe. »

Là s'arrêtent les documents officiels que nous avons pu consulter sur ce pieux établissement de la maison Saint-Michel. Dieu seul connaît le bien que depuis 50 ans y ont accompli, dans le silence et le mystère, les filles de la Charité, les sœurs de Saint-Vincent de Paul. Elles sont les humbles et dévouées coopératrices des nombreux donateurs et des bienfaiteurs généreux qui veulent rendre leurs offrandes plus douces, plus efficaces en les faisant parvenir aux pauvres par des mains désintéressées. Elles s'efforcent avec délicatesse et discrétion de consoler l'âme et de lui rendre l'espérance en soulageant les souffrances corporelles.

Puissent longtemps encore rester ainsi indissolublement unies la bienfaisance compatissante et la Charité chrétienne !

C. MÉTAIS
Ch. h.

de l'Aubespine, chef de brigade demeurant à Paris, 12, rue de Tournus, l'acheta le 14 brumaire an XIV (5 novembre 1805) pour la revendre bientôt le 26 juin 1809 à M. J. Bordier notaire, de qui elle passa à M. Pierre-François Ribot et à Françoise-Euphrasie Collier, son épouse.

LA SŒUR ROSE

LES FOUILLES DE LA CRYPTE ET DU CHŒUR

DE LA

CATHÉDRALE DE CHARTRES

(1901-1904).

Comme plusieurs de nos monuments religieux, et à un plus haut degré peut-être, la cathédrale de Chartres possède ce précieux privilège de n'être pas seulement l'objet de l'admiration sans cesse renouvelée des amateurs du beau et du pittoresque, mais d'offrir encore aux érudits et aux archéologues un champ de recherches qui semble véritablement inépuisable. Cet édifice, en effet, construit presque tout entier sous les règnes de Philippe-Auguste, de Louis VIII et de Louis IX, a conservé dans son sous-sol les substructions visibles et complètes de la cathédrale érigée deux cents ans plus tôt par le célèbre évêque de Chartres, Fulbert. L'ensemble de ces substructions du XIe siècle forme sous les bas-côtés et le chevet de l'église gothique une crypte immense, et cette crypte, à son tour, renferme dans l'intervalle des énormes murailles qui la délimitent les fondations et d'importants vestiges des basiliques antérieures.

Ainsi, pour ne parler que de choses connues, on distingue actuellement au chevet de la cathédrale trois sortes de constructions nettement caractérisées : 1° au centre du monument, à l'étage inférieur, une chapelle souterraine voûtée, dite « caveau de Saint-Lubin », ayant servi de martyrium à la basilique reconstruite par l'évêque Gislebert après l'incendie de 858 ; 2° à un étage plus élevé, le déambulatoire et les chapelles rayonnantes de la crypte bâtie par Fulbert entre les années 1020 et 1024 ; 3° à l'étage supérieur, l'abside et le rond-point de la cathédrale gothique, édifiée de 1194 à 1230 environ. Enfin, si l'on descend dans le martyrium du IXe siècle, on constate au premier coup d'œil que les murailles, formant le fond de cet antique caveau, sont de l'époque gallo-romaine, et l'imagination peut se donner libre carrière en présence de ces murs de petit appareil, derrière lesquels

s'étend un vaste terre-plein dont personne, depuis plus de mille ans, n'a tenté de pénétrer les secrets.

Ce manque d'unité dans la structure de l'édifice soulève plus d'un problème, et cela même devait exciter le zèle des archéologues, qui, pour mieux se renseigner, ont fait de nombreuses fouilles dans la cathédrale de Chartres. Certaines de ces fouilles ont été décrites en de savants mémoires ; je ne m'occuperai ici que de celles qui ont été exécutées dans l'église souterraine.

Dès 1843, le clergé chartrain, de sa propre initiative, fit pratiquer dans la crypte plusieurs sondages sur l'emplacement de l'ancien autel de Notre Dame-Sous-Terre. Ces recherches avaient pour but de mettre au jour les vestiges de divers objets du culte intentionnellement détruits au XVIIe siècle, à savoir le Puits des Saints-Forts et la Grotte Druidique. En effet, suivant une tradition, dont les origines sont obscures, il aurait existé en ce lieu, avant la naissance du Christ, une sorte de caverne où les prêtres des idoles, les Druides, auraient vénéré une statue dédiée à la Vierge devant enfanter, *Virgini Pariturae*. Tout à côté de la grotte, ou plutôt dans la grotte elle-même, un puits sacré aurait été au temps des persécutions le tombeau des premiers martyrs chartrains. C'est au-dessus de cette grotte druidique et de ce puits des Saints-Forts qu'aurait été plus tard élevée, en l'honneur de la Vierge, la première cathédrale de Chartres.

Bien que, dans cette tradition relatée ici en quelques mots, il y ait un apport de récits assez fabuleux pour que les chanoines chartrains du XVIIe siècle s'en soient inquiétés et aient cru devoir maçonner la Grotte et faire disparaître le Puits, on est obligé cependant d'admettre que les monuments, qui ont donné naissance à ces légendes, étaient eux-mêmes fort anciens et que c'est précisément en raison de leur antiquité qu'ils ont si vivement frappé l'imagination de nos pères.

D'ailleurs, des textes authentiques prouvent qu'au IXe siècle le Puits existait déjà ; à la fin du XIe siècle, son eau était réputée miraculeuse, et, dès cette époque reculée, le peuple donnait communément le nom de *Lieu-Fort* aux vieilles constructions, qui, dans la crypte, étaient contiguës au Puits et à la Grotte. Si l'on considère que ces constructions restèrent apparentes dans l'église souterraine jusque vers l'année 1650, que par conséquent, après l'incendie de l'année 1020, elles avaient été religieusement conservées comme vestiges des traditions d'un autre âge, on s'explique les efforts qui, depuis cinquante ans environ, ont été

faits à diverses reprises pour les exhumer et tâcher ainsi de reconnaître leur véritable origine.

Les fouilles de 1843 furent reprises en 1849 par l'architecte Lassus et de 1855 à 1860 par un savant antiquaire, Paul Durand. Le résultat en fut presque négatif ; on ne découvrit ni le Puits des Saints-Forts ni l'emplacement de la Grotte Druidique. On rencontra seulement, à droite de l'autel de Notre-Dame-Sous-Terre, un départ d'escalier semblant se diriger vers le martyrium du IXe siècle, appelé caveau Saint-Lubin. Ayant, après tant d'autres, étudié de nouveau la question, j'émis, il y a quelques années, l'opinion que les recherches précédentes avaient échoué parce qu'on avait eu le tort de les faire dans l'intérieur de la chapelle de Notre-Dame-Sous-Terre. Au printemps de l'année 1901, j'ai fait exécuter des fouilles profondes derrière la cloison de cette chapelle, et, en me laissant simplement guider par la direction des terres de remblai, je suis arrivé à découvrir l'orifice du Puits à huit mètres au-dessous du dallage de la crypte. Il serait superflu de relater en détail les difficultés matérielles que j'ai eu à surmonter au cours des travaux. Qu'il suffise de savoir que ceux-ci ont été longs et dispendieux. Le Puits des Saints-Forts, aujourd'hui restauré, mesure, à partir du niveau du sol de la crypte 33 mètres, 55 centimètres de profondeur ; la hauteur de l'eau est de trois mètres en moyenne.

Ce qu'il importait surtout de mettre en lumière, c'était l'âge des substructions environnant le puits. A cet effet, les murailles voisines ont été attentivement examinées et débarrassées des enduits qui les recouvraient complètement.

Voici brièvement résumées les constatations que j'ai pu faire. Antérieurement à l'époque de sa destruction, c'est-à-dire jusque vers 1650, le Puits des Saints-Forts se trouvait placé sous une voussure de quatre à cinq mètres de largeur, pratiquée dans une muraille dont l'appareil, plus ancien que celui de la crypte du XIe siècle, est identique à celui du martyrium carolingien, dit caveau Saint-Lubin. Cette muraille, comme l'ont démontré les fouilles subséquentes, appartient, ainsi que le caveau Saint-Lubin tout entier, à la cathédrale du IXe siècle.

Il résulte de là que les données archéologiques concordent actuellement avec les textes et font remonter à l'époque carolingienne l'apparition du Puits des Saints-Forts dans l'histoire. En l'année 858, une troupe de pirates normands, venus des rives de la Seine, s'étant emparés par surprise de la ville de Chartres, pénétrèrent dans la cathédrale, et, après avoir massacré l'évêque

Frotbold et la plupart des clercs qui avaient cherché refuge en ce lieu, ils incendièrent la basilique. Les habitants de la ville recueillirent alors, au milieu des débris encore fumants de la cathédrale, les ossements de l'évêque et de ses compagnons, et, suivant le témoignage d'un ancien chroniqueur chartrain, ils jetèrent ces ossements dans le Puits des Saints-Forts.

Cela nous explique clairement, semble-t-il, pourquoi l'évêque Gislebert, lorsqu'il reconstruisit en 858 la cathédrale incendiée par les Normands, voulut conserver dans la fondation du nouvel édifice, sous une voussure (1), le puits qui était devenu le tombeau de son prédécesseur.

La découverte du Puits des Saints-Forts au milieu de substructions ayant certainement fait partie de la cathédrale du IXe siècle confirme donc les enseignements de l'histoire locale. Mais, s'il est incontestable que le puits est antérieur à l'année 858, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer qu'il date de l'époque druidique ni même des premiers siècles de l'ère chrétienne. La suite des fouilles permettra-t-elle d'élucider ce problème? Je l'ignore, et, quoi qu'il en soit, on doit reconnaître que présentement ni l'histoire ni l'archéologie n'ont encore fourni d'arguments susceptibles de corroborer sur ce fait les vieilles traditions de l'église chartraine.

Si j'ai tant insisté sur ces fouilles exécutées par moi dans la crypte, c'est qu'elles ont été le point de départ de celles que j'ai entreprises l'an dernier dans le chœur et auxquelles la Société française de fouilles archéologiques a bien voulu prêter son concours.

L'examen des substructions situées dans le voisinage immédiat du Puits des Saints-Forts m'ayant démontré que ces substructions appartenaient pour la plupart à l'église du IXe siècle, il y avait tout lieu de supposer que le reste des fondations de la cathédrale carolingienne existait encore, derrière le puits, dans le terre-plein inexploré que délimitent les murailles de la crypte.

Malheureusement on ne pouvait songer à pénétrer dans ce terre-plein en perçant les murs qui l'environnent. Une tentative de ce genre avait été faite en 1860 par Paul Durand à l'intérieur du caveau Saint-Lubin ; mais on avait dû, après de sérieux

(1) Cette voussure, sous laquelle était le Puits, fut comblée en maçonnerie vers 1650; elle formait, dans la muraille du IXe siècle, une assez large excavation, et il n'est pas douteux que c'est cette excavation elle-même qui avait reçu à une date indéterminée le nom de Grotte Druidique.

efforts, abandonner le projet que l'épaisseur des maçonneries et surtout l'extrême dureté des mortiers rendaient impraticable.

Une autre idée, d'ailleurs, se présentait naturellement à l'esprit. Comme le terre-plein, où je voulais opérer de nouvelles recherches, atteint en élévation le niveau du dallage du chœur de la cathédrale, je pouvais, en enlevant ce dallage, faire mes fouilles à ciel ouvert. Il suffisait même de déplacer une partie des stalles habituellement occupées par les chanoines pour arriver à un résultat identique tout en évitant de détériorer le pavage en marbre du sanctuaire. C'est ce dernier projet que j'ai pu mettre à exécution grâce à la bienveillante coopération des membres du Chapitre de la cathédrale et aussi grâce à l'appui que voulut bien me prêter M. Selmersheim architecte diocésain.

Les fouilles, entreprises dans ces conditions, n'ont pas tardé à mettre au jour des constructions dont l'intérêt archéologique est très grand. Elles ont prouvé que sous le chœur de l'église gothique, à des profondeurs variant de 2^{m},40 à 4 mètres environ, sont enfouies les ruines entières de la basilique du IXe siècle. Or il n'existe plus en France une seule cathédrale datant d'une époque aussi reculée, et, pour nous renseigner sur l'architecture des grands édifices religieux du temps de Charlemagne et de ses premiers successeurs, nous n'avions guère jusqu'à ce jour à notre disposition que le fameux plan de l'abbaye de Saint-Gall exécuté vers l'année 820 par un dessinateur inconnu.

Je n'entreprendrai pas d'énumérer ni d'étudier en détail les découvertes faites au cours des travaux. Lorsqu'on voudra publier cette étude, il conviendra d'y joindre des dessins et des coupes sans lesquels les descriptions, même les plus sommaires, sont difficiles à comprendre. D'ailleurs, tant que les fouilles ne seront point terminées, il serait prématuré de formuler des opinions ou d'émettre des théories que l'avenir peut-être se chargerait de modifier plus ou moins complètement.

Je me contenterai donc de noter que les constructions nouvellement exhumées correspondent au sanctuaire et au transept de la cathédrale construite en 858 par l'évêque Gislebert. J'ai retrouvé l'escalier voûté qui conduisait au martyrium placé sous l'abside. Cet escalier prend naissance au niveau du transept, contourne un des piliers cruciformes de la basilique, et vient déboucher à cinq mètres plus bas dans le caveau Saint-Lubin (1).

(1) Le rapport officiel de l'architecte diocésain, M. Selmersheim, est explicite sur le point : « Les recherches de M. Merlet ont donné des résultats

Cela m'a permis de rattacher au reste de l'édifice les fondations du caveau, de telle sorte que j'ai pu relever avec la plus grande exactitude le plan du chevet de l'église carolingienne.

J'ajouterai que, si l'on se décide à pousser plus loin les fouilles que j'ai faites l'an dernier et si l'on achève de dégager les marches de l'escalier qui conduit au martyrium, on rencontrera probablement à peu de distance le premier pilier de la nef et l'on possèdera les éléments suffisants pour faire la restitution certaine du monument presque tout entier.

Ce serait là un résultat dont l'importance ne saurait échapper à personne.

Qu'il me soit permis, comme conclusion de ce rapide compte-rendu, de dire quelques mots de l'une des principales difficultés que j'ai rencontrées dans mon entreprise. — Les travaux ont duré, sans interruption, du 7 mars au 8 juillet dernier : je ne les ai abandonnés qu'à regret; provisoirement, je l'espère. Le jour même où ils ont été suspendus, j'ai découvert, dans les fondations de l'une des murailles de la basilique du IXe siècle, un curieux chapiteau composite ayant autrefois couronné un pilastre gallo-romain.

Malheureusement mes ressources étaient épuisées, et j'ai dû imposer un terme à ces travaux qui, depuis le commencement de l'année 1901, ont occasionné une dépense assez considérable. Cette dépense a été couverte pour un tiers environ à mes frais et pour les deux autres tiers par des subventions du Comité des travaux historiques et de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, par une souscription publique, enfin par la somme que la Société Française de Fouilles Archéologique a mise à ma disposition.

On peut juger par ce simple énoncé d'une partie des obstacles auxquels on se heurte en notre pays lorsqu'on veut faire une Fouille quelconque dans un de nos monuments historiques. Je

intéressants. Elles ont mis à découvert une pile cruciforme dont la construction présente un appareil très ancien ; les restes d'un emmarchement et un couloir vouté en berceau de 1^m 88 de large, qui paraissent constituer l'ancienne descente à la Crypte caroligienne dite crypte S. Lubin... ces restes sont très apparents par suite du déblai opéré. On suit la voute depuis la pile jusqu'au mur limitant, à l'ouest, ce caveau ; mais ce berceau a été rompu quand on construisit les fondements de la cathédrale actuelle, lesquels prirent la place de la moitié du couloir laissant l'autre moitié butée contre la construction du XIIIe siècle. La pile, le piédroit et le berceau du couloir sont identiques, comme matériaux et comme appareil à la crypte Saint-Lubin. »

sais bien qu'il n'en est plus de même quand on est chargé de quelque mission lointaine dans les pays d'Orient ou dans l'Afrique du Nord. Mais pourquoi cette différence de traitement?

CHAPITEAU GALLO-ROMAIN DÉCOUVERT DANS UN MUR DE LA CATHÉDRALE DU IXe SIÈCLE

Est-ce à dire que les entrailles de notre sol n'aient plus de secrets à nous révéler?

Certes, grâce à la forte impulsion imprimée à l'étude de nos antiquités nationales par les de Caumont, les Viollet-le-Duc, les Quicherat, les de Lasteyrie et leurs élèves, on peut affirmer qu'il n'existe plus guère en France d'édifices anciens qui n'aient été scientifiquement décrits et classés. Aujourd'hui même la

Société Française d'Archéologie, sous la direction de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, le digne successeur de M. de Caumont, entretient parmi les savants de province une émulation qui jamais ne fut plus fructueuse. Mais chacun sait que, dans cette multitude de monuments qui couvrent la surface de notre sol, aucun, pour ainsi dire, n'est antérieur à l'an mil, et que, si nous sommes assez bien renseignés sur l'histoire de l'architecture civile et religieuse depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours, nous sommes dans une ignorance extrême sur toutes les questions d'origines. Pour prendre un exemple dans le domaine de l'art religieux, personne ne saurait indiquer avec précision par suite de quelles transformations successives les églises épiscopales des premiers siècles se sont converties en cathédrales de l'époque romane, ni surtout à quelles dates ces transformations se sont manifestées. Il n'y a que les recherches méthodiques, les sondages, les tranchées ouvertes dans le sol ou pratiquées dans l'épaisseur des maçonneries, qui puissent nous faire savoir ce que les monuments par eux-mêmes sont impuissants à nous enseigner. C'est aux fouilles, en un mot, que semble appartenir l'avenir de notre archéologie nationale.

Aussi peut-on dire que la création d'une Société Française de Fouilles Archéologiques s'est opérée en temps voulu pour empêcher que nous épuisions toutes nos forces à la recherche lointaine des civilisations disparues, quand nous connaissons si imparfaitement encore l'histoire de nos propres origines.

René Merlet.

ÉGLISE DE LA VILLE-L'ÉVÊQUE

ÉGLISE DE LA VILLE-L'ÉVÊQUE

L'antique église de la Ville-l'Evêque, ou Bourg-Robert, dédiée à Notre-Dame, aurait été fondée par Robert, évêque de Chartres. On lit dans son obit, daté du 24 septembre 1164, qu'il acheta de ses deniers, à des laïcs, une terre près Berchères sur-Vègres, pour augmenter le domaine de l'Evêché, et dans le but d'y créer une villa « ad villam ibi ædificandam » ; de là son nom de Bourg-Robert et de la Ville-l'Evêque.

Il ne reste rien de la primitive construction du XIIe siècle. L'édifice qui est encore debout date du XVIe siècle. Il a 28 mètres de long sur 6 m 90 de large ; il a la forme d'un parallélogramme parfait, accosté au sud d'un clocher mesurant 4 m. 40 sur 4 m. 20, et d'une ceinture de 14 contreforts en pierres de taille.

La voûte du sanctuaire est en maçonnerie de caillou avec nervures en pierres de taille : celle de la nef n'est qu'un plancher plat supporté par 5 poutres ou entraits.

Cinq fenêtres éclairent l'église ; les deux que montrent la gravure, sont en grande partie murées ; elles s'épanouissaient jadis en trois baies plein cintre, séparées par des meneaux en pierre surmontés par des rosaces, style renaissance. L'église en effet serait toute entière de cette époque et aurait été consacrée en 1519, comme l'indiquent et les croix de consécration, coloriées, et l'inscription suivante gravée sur une pierre : « Dedicatio ecclesiæ S. Mariæ virginis de Villa Episcopi, anno Domini millesimo quinquagesimo decimo nono, die sexta mensis julii. »

La porte d'entrée est surmontée d'un oculus.

Le clocher contient une seule cloche, nommée en 1610 *Marie Sara* par Loys de Vialart, chevalier, seigneur de Ville-l'Evêque, parrain, et par Marie Sara de Barthomier, son épouse, marraine, et bénite par messire Charles Dieudonné Célien, curé dudit lieu.

Le maître-autel est orné d'un tableau de saint Louis et d'une statue de la sainte Vierge.

Sur les murailles on voit gravés deux écussons portant l'un une croix de saint André et l'autre un chevron, ce sont sans doute les armoiries de Loys de Vialart et de sa femme.

Quelques pierres tombales dans le sanctuaire sont illisibles.

Cette église, dont le revenu s'élevait en 1738, à 650 livres, n'a pas été rétablie comme paroisse lors du Concordat. Délaissée depuis, elle tombe misérablement en ruines.

Nous trouvons dans les registres plusieurs seigneurs de Ville l'Evêque qu'il nous suffira de citer ici dans l'ordre chronologique. En 1408, Simon de Richebourg, sieur de Herces, jouissait d'un fief assis à Ville-l'Evêque. Il portait quatre chevrons sur son écu.

Les Vialard, cités plus haut, en 1610, eurent pour successeurs Louis de Vialard, leur fils, 1630, Jean de Vialard, 1653, Anne de Vialard, 1698. Enfin nous trouvons en 1736 Charles François Pellerin de Moyencourt, également qualifié de seigneur de la Ville-l'Evêque.

Depuis le Concordat, la Ville-l'Evêque ne forme plus qu'une paroisse avec Berchères-sur Vesgres. On montre encore sur le territoire de celle-ci la Mairie du Chapitre, dont les titulaires jadis étaient comme des intendants chargés de l'exploitation et de la surveillance des biens du Chapitre. Le plan ci-joint a été reproduit d'après l'original dressé au XVIIIe siècle conservés aux archives départementales. Voici quelques noms de ces officiers : 1616, Jean de la Greyve, sieur de la mairie de Berchères et de Laindreville ; 1625, Gédéon du Buc-Richard, seigneur de la mairie de Berchères ; 1770, Charles Hecquart de Bessigny, seigneur de Herces et de la mairie de Berchères.

C. M.

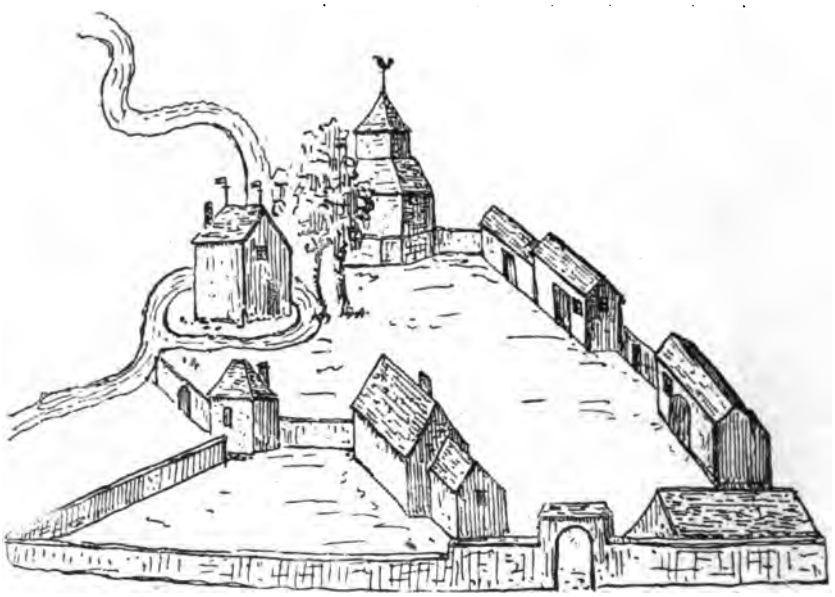

MAIRIE DU CHAPITRE, A BERCHÈRES-SUR-VESGRES.

ÉGLISE SAINT-HILAIRE, A NOGENT-LE-ROTROU

(Façade et bas-côté droit)

UNIV. OF MICH.

ÉGLISE DE SAINT-HILAIRE

DE

NOGENT-LE-ROTROU

L'église de Saint-Hilaire de Nogent-le-Rotrou, la plus vaste et la plus belle des trois églises de cette ville, est aussi la plus anciennement connue dans l'Histoire. Le vicomte Geoffroy, dans la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Denis, en 1031, la donne au nouveau monastère : « Ecclesiam S. Hilarii quæ est sita super Yogine alveum. » Elle peut donc remonter comme paroisse au Xe siècle. Elle conserve d'ailleurs quelques traces de sa construction primitive, comme nous le verrons plus loin.

Placée à l'entrée principale de la ville, elle attire agréablement l'attention du voyageur par sa vaste nef et son élégant clocher, surmonté d'une lanterne à jour, et bientôt par les pignons aigus de l'aile gauche, discrètement cachés par les arbres verdoyants du jardin du presbytère.

La route, détournée de sa direction primitive par la construction récente et le déplacement du pont, la montre aujourd'hui sous son aspect le moins gracieux. Le contrebas produit par la chaussée en détruit les élégantes proportions et la fait paraître massive et écrasée. Les pignons aigus, revêtus de crochets et de rampants à moulures profondes, terminés par des gargouilles grimaçantes si finement ciselées par les sculpteurs du XVIe siècle, ne découpent point la ligne trop rigide de ce côté droit de l'église, et la toiture uniforme et monotone descend trop bas et semble écraser tout le monument. Le côté du presbytère, jadis si heureusement dégagé par la rue qui contournait l'église à gauche, en se dirigeant vers le vieux pont à l'arche cintrée, la révélait sous

un aspect tout différent, gracieux, svelte et mouvementé, dans toute l'élégance et la hardiesse du style ogival flamboyant.

De vieux dessins du temps en donnent seuls une idée fidèle, nous les reproduisons avec empressement.

Dans son ensemble, l'église Saint-Hilaire est ogivale, agrémentée par quelques détails de la Renaissance. Mais sa construction primitive remonte au XIe siècle. Nous pouvons sans crainte attribuer, à cette époque reculée, les gros piliers ronds du clocher, dont les chapiteaux sont à peine ornés de quelques feuillages grossièrement dessinés, et dont la base est aujourd'hui cachée par le pavage plusieurs fois rehaussé. Dans l'un de ces piliers, du côté de la grande nef, est encastrée une tête d'une facture antique. La voûte soutenue par ces piliers, avec ses nervures à boudin unique, est postérieure, de la fin du XIIe siècle. C'est là tout ce qui reste apparent de la primitive construction.

L'église se compose de deux parties bien distinctes.

Le chœur et le sanctuaire remontent au XVe siècle. Les sept fenêtres ogivales géminées, surmontées de rosaces à quatre lobes, la voûte avec ses nervures retombant sur des colonnettes élancées à chapiteaux ornés de feuillages ; à l'extérieur les contreforts qui s'effilent jusqu'au faîte par trois larmiers successifs, n'appartiennent pas encore au style flamboyant, malgré leur légèreté et leur extrême élégance.

Ce sanctuaire est séparé de la nef principale par un arc triomphal dont l'archivolte supérieure, enrichie d'une guirlande de feuillages entrelacés finement découpés, vient se reposer sur des piliers décorés de clochetons. Malheureusement il ne s'élève pas assez et pour une partie de l'assemblée des fidèles, il cache la vue des belles fenêtres de l'abside et surtout des merveilleuses rosaces qui les surmontent.

La seconde partie de l'église, la nef, est du XVIe siècle. Les deux rangées de colonnes rondes dépourvues de chapiteaux, et à moulures prismatiques, les fenêtres ogivales à 2 ou 3 meneaux soutenant des flammes aiguës et contournées, les pignons pointus de la basse nef gauche à l'extérieur, avec les crochets à feuillages et les gargouilles accusent cette origine.

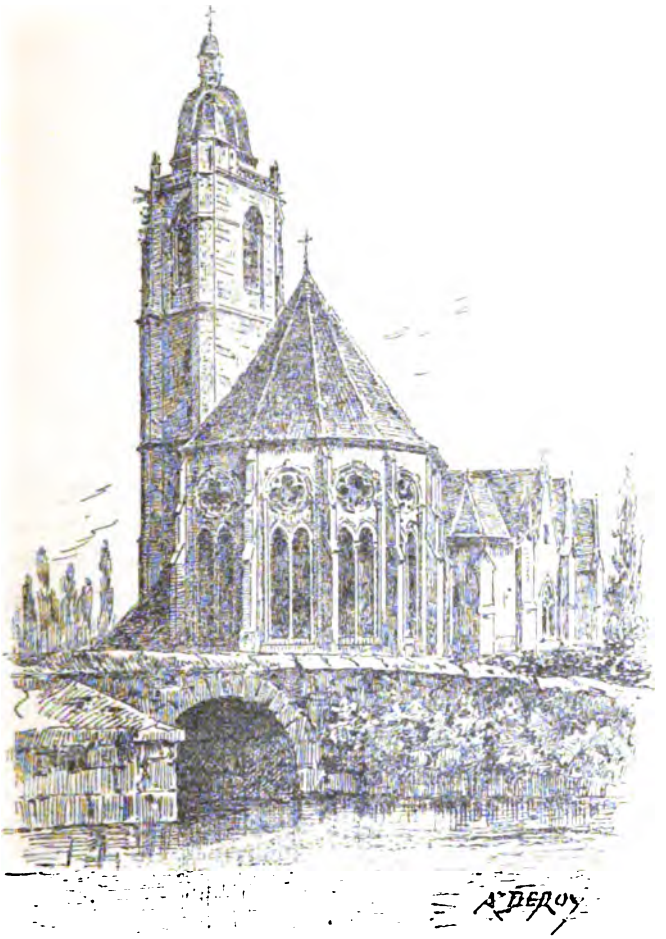

ÉGLISE SAINT-HILAIRE, A NOGENT

(Chevet, et vieux Pont)

D'autre part cette nef est antérieure au clocher dont un document nous donne la date précise.

La façade toutefois semble avoir été remaniée ou ornée après coup. La porte d'entrée en effet n'est pas ogivale, mais à linteau rectiligne, le bandeau qui se déploie de chaque côté porte une sculpture très fine : des dauphins affrontés, à gauche, des chimères, à droite, soutenant un écusson.

Remarquons de suite sur le contrefort droit la pierre tombale en marbre, récente, dont voici l'inscription.

« Ici repose le corps — de — Jean Julien — Masson — prêtre, chanoine honoraire — de la cathédrale de Chartres — ancien curé de Saint-Hilaire de Nogent-le-Rotrou — décédé en cette ville le 8 mai 1849 — dans sa 90e année. — A la mémoire de leur vénéré pasteur — ses paroissiens reconnaissants. — *Defunctus adhuc loquitur*. Heb. C XI. v. 4. — *De Profundis*. »

Ceci nous rappelle que le cimetière paroissial entourait encore l'église en 1843, et le vénérable pasteur dont on a relevé la pierre tombale serait enterré sous la marche de la porte d'entrée.

Avant de donner une description exacte du mobilier, nous nous faisons un devoir de transcrire ici en partie celle qui vers 1869 a été faite par M. l'abbé Delange, curé de Saint-Laurent.

« Le chœur de l'église avait été comme tant d'autres déshonoré par un rétable dans le goût du XVIIIe siècle. C'était la mode, et pour faire ressortir cette œuvre d'ailleurs riche en elle-même, on avait supprimé et garni d'un mortier tout à fait primitif cinq belles fenêtres du sanctuaire. Dernièrement le rétable grec a disparu, les moulures mutilées ont été refaites, les fenêtres sont redevenues ce qu'elles étaient dans l'origine, et quand le verre provisoire dont elles sont garnies aura fait place à de beaux vitraux, ce qui ne tardera guère, quand un autel en rapport avec tout le reste s'élèvera au milieu du sanctuaire, ce sera un coup d'œil véritablement magnifique. »

« Les deux collatéraux sont voûtés et garnis de belles fenêtres flamboyantes, dans lesquelles figurent des vitraux modernes très remarquables, surtout du côté gauche, où sont reproduits

les emblèmes concernant la sainte Vierge et rappelés dans les Litanies : *Domus aurea*, *Turris eburnea*, etc. Le travail n'est pas fini, mais avec du temps, il finira, et il en sera ainsi de la voûte de la nef principale qui n'attend qu'un mot pour être lancée dans l'espace. Ce mot viendra et l'église sera complète ».

« Les chapelles terminales des bas-côtés sont garnies d'autels dans le style grec ; les arcades de la nef supportent douze tableaux représentant les Apôtres. Ils ne valent pas ceux de Saint-Pierre de Chartres. Une autre toile, donnée en 1866 par l'Empereur, est une copie de saint Michel terrassant le dragon infernal de Raphaël, due au pinceau de M. Dumoulin. Enfin un confessionnal moderne dans le style ogival du XVe siècle attire l'attention du connaisseur. »

Ces tableaux ont disparu déjà depuis longtemps. Atteints profondément par l'humidité, on fit venir de Paris un artiste d'un mérite incontesté, mais il fut obligé de se reconnaître impuissant à les remettre en bon état, car au premier attouchement ils tombèrent littéralement en poussière. Les arts d'ailleurs ni la piété n'avaient rien à y perdre.

La plupart des vœux exprimés dans ce rapport sont aujourd'hui réalisés.

La grande nef est voûtée en briques sous l'antique bardeau en bois, avec nervures en pierre copiées sur celles des basses nefs. Cette voûte élancée et légère a changé de tous points l'aspect intérieur de l'église, toutefois les nervures en retombant, non sur des culs-de-lampe, mais sur des colonnettes accolées aux piliers et descendant jusqu'au sol auraient peut être ajouté encore, à cet ensemble déjà si harmonieux, une grâce nouvelle par une base plus riche, plus forte et plus naturelle.

Le maître-autel grec, dont le rétable fut vendu à l'église de Coulonges près Condé, a fait place à un autel en pierre de style ogival avec un rétable artistement sculpté et un tabernacle à clocheton. Le tombeau en est enrichi d'un bas-relief sculpté représentant Jésus au Temple enseignant les docteurs.

Les sept fenêtres du sanctuaire sont ouvertes et garnies de vitraux à grands personnages. En voici l'énumération.

1re fenêtre, côté de l'Evangile, 1re baie : saint Pierre Damien et saint Léon pape ; 2e baie : saint Thomas d'Aquin et saint Anselme. Dans la rosace : le Baptême.

2e fenêtre, 1re baie : saint Mathieu ; 2e baie : saint Jean ; rosace : la Confirmation.

3e fenêtre, 1re baie : saint Jean Chrysostome et saint Grégoire de Nazianze ; 2e baie : saint Athanase et saint Basile Le Grand ; rosace : la Pénitence.

4e fenêtre, 1re baie : saint Hilaire ; 2e baie : saint Félix ; au-dessous : Mgr Pie, évêque de Poitiers aux pieds de Pie IX, avec un autre évêque et un abbé ; rosace : la sainte Eucharistie.

5e fenêtre, 1re baie : saint Jérôme et saint Ambroise ; 2e baie : saint Grégoire et saint Bernard ; rosace : l'Extrême-Onction.

6e fenêtre, 1re baie : saint Marc ; 2e baie : saint Luc ; rosace : l'Ordre.

7e fenêtre, 1re baie : saint Pierre Chrysologue et saint Bonaventure ; 2e baie : saint Alphonse de Liguori et saint Augustin ; rosace : le Mariage.

Ces vitraux peints par la maison Lorin de Chartres sont d'une bonne facture, d'un coloris vif et agréable, d'une conservation parfaite, et donnent au sanctuaire un éclat d'une richesse et d'une splendeur incomparables.

Sept arcades ogivales à moulures profondes et prismatiques, s'ouvrent de chaque côté sur les basses-nefs et s'appuyent sur des colonnes rondes, sans chapiteau.

Ces collatéraux sont eux-mêmes voûtés dans le même style ; les clefs-de-voûte sont formées d'écussons soutenus par des anges, mais dont les pièces ont été effacées.

Dans le bas-côté gauche se trouvent les fonts baptismaux, d'une facture récente. Sur la paroi de cette première travée se voit un cartouche avec cette inscription : M. 1787, qui doit rappeler un travail d'ornementation exécuté à cette époque.

Les fenêtres flamboyants à meneaux sont garnies de vitraux peints qui faisaient en 1869 l'admiration de M. Delange, curé de Saint-Laurent. Ces vitraux sont bien en effet consacrés à la

ÉGLISE DE SAINT-HILAIRE A NOGENT

(Bas-côté gauche, du côté du presbytère)

sainte Vierge et aux mystères du Rosaire, mais ils n'ont pas conservé l'éclat primitif. La peinture, insuffisamment cuite, tombe en poussière ; les sujets sont à peine reconnaissables et demandent une réfection complète.

La 3e travée est remplie par une chapelle de construction contemporaine à la nef elle-même. Elle est consacrée à Notre-Dame de la Compassion. Elle est munie d'un autel et éclairée au fond par une large fenêtre à lobes flamboyants et de chaque côté par 2 petites fenêtres à plein cintre, sans doute postérieures. Le pignon extérieur de cette chapelle a été l'objet de soins plus attentifs et a reçu une plus riche ornementation, en rapport évident avec la destination spéciale du petit oratoire.

Au fond de la nef, l'autel moderne est également consacré à la sainte Vierge, et la fenêtre qui l'éclaire à gauche est munie d'un bon vitrail des ateliers de M. Lorin, représentant Jésus à l'atelier de Nazareth.

Le collatéral de droite est d'une construction semblable pour les 6 travées inférieures ; dans la 3e travée s'ouvre une porte latérale. La 4e travée est occupée par une chapelle pentagonale, construite au XVIIIe siècle. On peut s'en convaincre à l'extérieur par les détails de la maçonnerie qui ne se raccorde pas avec celle de tout le bas-côté, par la forme des fenêtres à plein cintre, par l'entablement ; enfin par les deux contreforts entre lesquels elle fut édifiée, et dont les attaches avec les murs de l'église sont encore visibles.

Les anciens registres paroissiaux nous font connaître la date précise et le motif de cette construction.

« Aujourd'hui, 2e jour de septembre 1702, nous soubzsigné Philbert Chasteau, docteur de la maison et société de Sorbonne, commis par Mgr l'évêque de Chartres, avons bénj, avec les cérémonies ordinaires, la chapelle de l'Enfant Jésus, nouvellement construite, attenante à la nef de cette église Saint-Hilaire. Faict en présence de M. Louis Charpentier, curé de ladite église et Me Florent Lefébure, vicaire, et Me Bon François Pastoureau, qui ont signé avec nous. — Chasteau, — L. Charpentier. — F. Lefébure ».

Cette chapelle est aujourd'hui consacrée au Sacré-Cœur. Les deux petites fenêtres sont garnies de vitraux, véritable œuvre d'art, peints en 1902 par M. Lorin, représentant la réception de la sainte Couronne d'épines, et Jeanne d'Arc, mettant la France sous la protection de la sainte Vierge.

L'autel en pierre, tout récent, est enrichi d'un bas-relief dont le sujet est la fraction du pain devant les disciples d'Emmaus.

La dernière travée de cette basse-nef est une chapelle consacrée à saint Joseph. En effet l'autel de construction récente porte gravé sur son tombeau la mort du saint patriarche.

Toutefois la fenêtre du fond, ogivale mais irrégulière, est remplie par un vitrail du Sacré-Cœur. La fenêtre de droite est à 2 baies et d'une forme plus pure.

Le culte de saint Joseph dans la paroisse de Saint-Hilaire est en honneur depuis des siècles. En 1537, Pierre Masson élisait « sa sépulture en l'église de Saint-Hilaire-de-Nogent près l'autel de saint Joseph. » Florent Denisot, sieur de Saint-Chereau, exprimait le même vœu en 1627. Enfin un acte de juillet 1671 passé par devant notaire, déclare, « fondé un service solennel en l'honneur de saint Joseph dans ladite église Saint-Hilaire ».

Les vieux titres nous font encore connaître l'aménagement intérieur de l'église.

En 1561, Marin Honnard, prêtre, choisit sa sépulture en l'église Saint-Hilaire de Nogent, près les *fonds*.

Jean Delanne, vicaire de Saint-Hilaire, veut « être ensépulturé en ladite église en la *chapelle et devant l'image de Notre-Dame*, 1608. » Fleurie Riboust veut aussi reposer devant *l'autel de la sainte Vierge* en 1681 ; de même François Rousseau en 1719.

En 1614, bail moyennant 60 sols de rente, par la fabrique de Saint-Hilaire de Nogent d'un banc dans la nef de ladite église, au droit de la seconde vitre qui est sous *l'autel et image de saint Michel*, et de deux autres bancs vers le coin de *l'autel saint Eloi*.

François Delalande, peintre vitrier à Nogent, choisissait en 1626, sa sépulture devant *l'image de saint Claude* ; en 1646, Marie Nioulle veut également reposer devant *l'image de saint Claude*.

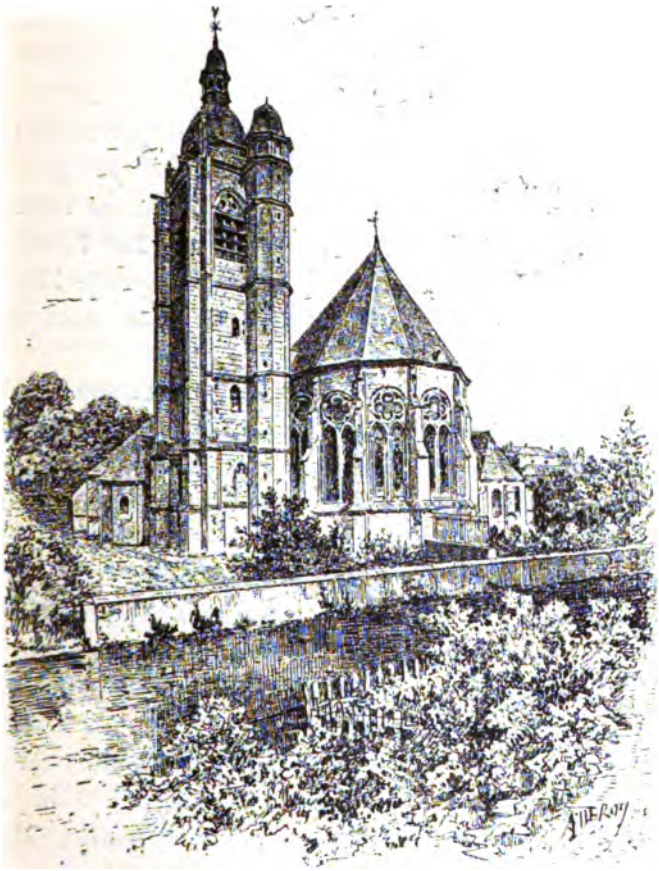

ÉGLISE DE SAINT-HILAIRE DE NOGENT-LE-ROTROU

(Chevet, état actuel)

En 1673 Bertrand Moreau prie qu'on veuille bien l'enterrer « devant *l'image de saint Louis* en l'église de Saint Hilaire ».

Il y avait aussi pour la décence des sépultures une confrérie de charité, possédant quelques rentes, puisqu'en 1657 elle dût poursuivre Macé Davoys pour le forcer à payer une rente annuelle de 30 sols, légué par feu Guillaume Guillin, et en 1661 M. Robert Pinceloup pour dix livres léguées à ladite charité.

L'église de Saint-Hilaire ne possède aucune pierre de consécration ; aussi en 1718, messire Charles de Truchi, prêtre docteur en Sorbonne, chanoine, archidiacre de Vendôme, en vertu de la commission qu'il avait reçue de la part de Mgr l'évêque de Chartres, procède à la cérémonie de réconciliation de l'église de Saint-Hilaire de Nogent « qui ne paraît par aucun document ou tradition avoir été consacrée ».

Le clocher de Saint-Hilaire est postérieur à l'ensemble de l'église. L'acte suivant que nous reproduisons dans ses passages essentiels, nous en donne la date précise :

« Du quatriesme jour d'apvril l'an mil cinq cens quarante huict, après Pasques.

Furent présents en leurs personnes Adrien Ferrier, demourant en la paroisse de Saint-Laurens dudit Nogent, Jehan et Pierre les Ferrets, perriers, demourant en la paroisse de Saint-Hilaire dudit Nogent, lesquels et chacun d'eulx, l'un seul et pour le tout, renonçans au bénéfice de division, etc. volontairement ont vendu, gaigé, promis, baillé et livré à honestes personnes Jehan Groullaut et Michel Noury, trésoriers à Saint-Hilaire dudit Nogent, qui les ont acheptées pour ledit trésor, c'est assavoir le nombre et quantité de trois cens pierres d'apareil, cent quatre pierres pour cent, dont y en aura vng cent ouquel seront comprins les clères voyes des galleryes qu'il faut faire sur les establemens de la tour de Saint-Hilaire, et le reste dudit cent servira à faire quatre pilliers qui seront faicts aux quatre coings de ladite tour, et le reste dudit cent fournir des pierres comme celles qui en seront délivrées par les massons qui besognent à la tour, et les deux autres cens convenables à faire quatre pignons, ayant chacune pierre partie deux pieds de long partie

ung pied et demy et vng pied et demy de teste, et partie deux pieds de teste, propres à faire creste et rempars, bien quarrées... le tout bon et suffisant, loyal et marchand... (lesquelles pierres) seront parées, livrées et rendues près et joignant l'église dudit Saint-Hilaire, moytié devant la Pentecoste et l'autre moytié et reste au jour saint Jehan-Baptiste, le tout prochain venant. Ce faict moyennant la somme de trente troys livres quinze sols tournois... desquelles sommes ont confessé en avoir receu quarante cinq sols, et le reste des sommes... seront payées auxdits vendeurs en livrant lesdites pierres, etc. au prorata de la livraison... Promettant lesdites parties, etc... Présents : Guillaume Brenelle et Michel Valloys, demourant audit Nogent, tesmoings, etc. »

Inutile de faire ici une description détaillée de cette belle tour. Elle est terminée par un dôme surmonté d'une lanterne, divisée dans sa hauteur par des cordons de pierre à larmier en 5 étages, dont le supérieur, ajouré par quatre larges baies ogivales à deux meneaux, ne renferme aujourd'hui qu'une seule cloche.

Elle en possédait jadis au moins trois, car le 30 octobre 1669, Nicolas Lulier, sieur du Clos, maître fondeur de cloches (1) à Saint-Victor de Reno, faisait marché avec les gagiers pour la fonte de la cloche moyenne de Saint-Hilaire, s'engageant de la rendre sonnante et accordante avec la grosse dudit clocher, quinze jours après la fête de la Toussaint prochain venant, moyennant que lesd. trésoriers et gagiers fourniront le métal, bois et charbon, terre, pierre, suif, chanvre, bourre, cire et autres matières nécessaires, même d'un maçon pour faire le fourneau et manœuvres pour faire les trous à mettre les moules, et de lui payer cent livres. »

Ces cloches furent brisées pendant la Révolution. Le 15 pluviôse an II (3 février 1794), le citoyen Le Roy fit soumission à 600 # pour descendre les cloches de Nogent... « à la charge par luy de descendre la grosse cloche de Saint-Hilaire avec toute

(1) En 1729, M. François Jolly, fondeur de cloches, demeurant ordinairement à Breuvannes en Lorraine, voyait s'opérer la saisie réelle de ses meubles et effets, à Nogent-le-Rotrou.

la précaution possible, pour qu'il ne lui arrive aucun accident, sous peine d'en être responsable en son propre et privé nom. Il lui sera permis de jeter par les fenêtres des tours dans les cimetières les autres cloches de Saint-Hilaire et de Saint-Laurent, sans être responsable de leur fraction. »

La grosse cloche était sans doute destinée à l'église de Notre-Dame du Marais, qui était conservée comme l'unique paroisse de Nogent ; mais ce ne fut pas certes un spectacle banal de voir les autres cloches tomber ainsi du haut des tours, décrire dans les airs de fantastiques paraboles pour s'échouer avec un sourd gémissement sur une tombe.

La cloche actuelle provient de l'ancienne collégiale Saint-Jean, comme le révèle l'inscription qu'elle porte en son pourtour et dont voici le texte :

NO^me^ ANGELIQVE PAR MONS^ēur^ PAVL GODET EVEQVE DE CHARTRES ET D^me^ ANGELIQVE DES TAMPES DE VALENCAY AB^ēre^ DES CLAIRE || 1700, INTER NATOS MVLIERVM NON SVRREXIT MAIOR IOANNE BAPTISTA, IAI ESTE REFAITTE DV TEMPS DE MESSIRES MATTHIEV PHILIPPE DOYEN || ARMAND HERVE CHANTRE, GVILLAVME BORDEL TRESORIER, GILLE DE BRY PREVOST, NICOLAS TRAVERS, IACQVES FRANÇOIS BORDEL, BONAVENTVRE || BARRE, LOVIS HERVÉ, IOVLIEN CHENEBRVN, PIERRE GODEFROY CORTIN TOVS CHANOINES.

VITO ET IACOBO LES GLASSONS
PATER ET FILIUS MONT F^tu^ † E. R.

Diamètre 1^m^ 47 — Hauteur 1^m^ 25.

Au-dessous de l'inscription est gravée une croix soutenue par un soubassement de quatre degrés, et les branches terminées par une fleur de lis.

Cette tour est accostée d'une autre tourelle octogonale qui sert de cage à l'escalier, mais dont la construction est postérieure à la tour elle-même.

Nous en avons des preuves évidentes depuis la base jusqu'au sommet. En effet cette tourelle obstrue en partie une des fenêtres du chevet de l'église, qui sans elle serait en plein jour ; elle cache

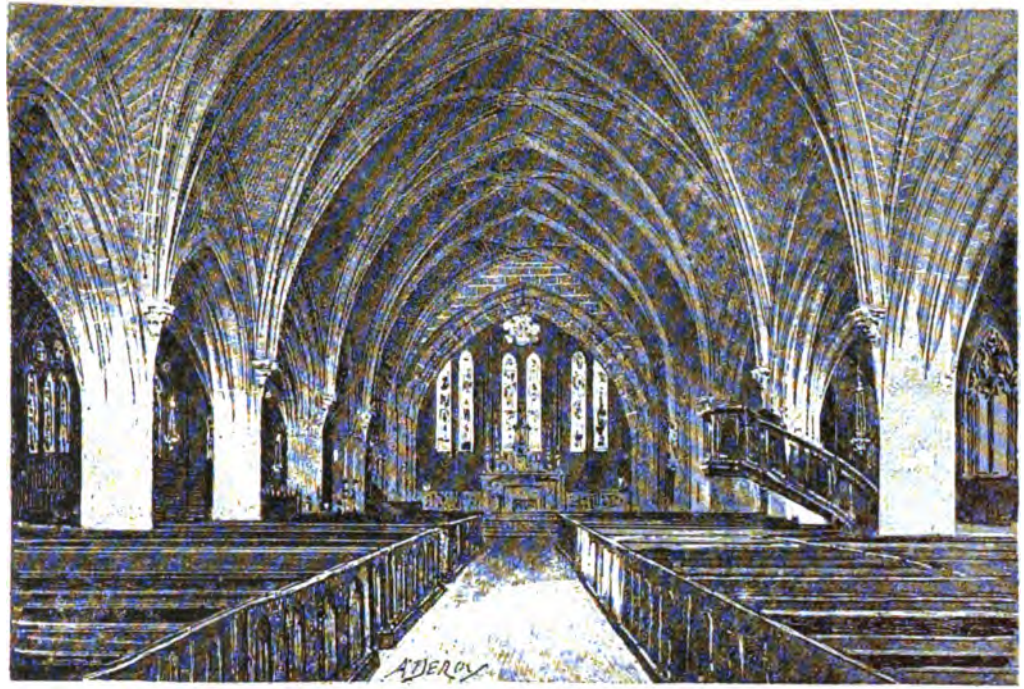

ÉGLISE DE SAINT-HILAIRE, A NOGENT

(Intérieur)

UNIV. OF MICH.

le pied-droit et les moulures de la baie ogivale du premier étage de la tour, et presque la moitié de la fenêtre géminée du troisième étage, et enfin les moulures de la superbe fenêtre de l'étage supérieur.

Dans le détail de la construction, il faut encore observer que les assises de pierre ne correspondent pas à celle de la tour ; que les cordons à larmiers de la tour se transforment sur la tourelle en bandeaux ornés de figurines et de feuillage, d'oves et de pommes de pin, finement sculptés. et profondément fouillés ; enfin que le dôme de celle-ci est soutenu par une galerie aveugle à plein cintre et non pas à baies ogivales. C'est donc une œuvre de la Renaissance à son déclin, presque de style classique du XVIIIe siècle.

Jadis la sacristie était à l'angle formé par cette tour et le chevet de l'église, elle a été transportée de l'autre côté du chevet et construite dans un style imitant quelque peu celui de l'église elle-même. D'ailleurs toutes les restaurations modernes de ce beau monument ont été faites avec un soin digne de toutes louanges.

Il nous suffira de les énumérer : en premier lieu la voûte, lancée avec ses ogives hardies et légères, dans la nef jadis trop nue et disproportionnée, par l'habile architecte M. Prochasson, d'Orfin ; les autels des bas côtés, avec leurs jolis bas-reliefs, d'une richesse et d'une facture artistiques peut-être supérieures à celles du maître-autel, et qui font grand honneur au ciseau de M. Gardien, sculpteur à Limoges, 1899-1902 ; le vitrail de la chapelle de Saint-Joseph et ceux de la chapelle du Sacré-Cœur, peints par M. Lorin de Chartres avec toute la perfection de l'art moderne.

Signalons encore le gracieux monument en pierre qui abrite la statue de Saint-Antoine, placé au bas de la petite nef de droite, les fonts baptismaux, dans le même style ; les belles statues modernes et surtout le groupe du Christ et de Saint-François d'Assise sur un riche pilastre en pierre sculptée, placé derrière le banc-d'œuvre, et si admiré par tous les pieux fidèles ; et au point de vue de la salubrité de l'église le calorifère perfectionné

qui assure, outre le bien-être des assistants, la conservation du mobilier et du monument lui-même. Ces travaux, exécutés en quelques années depuis 1899, sous l'attentive direction du zélé pasteur de la paroisse, ont été couverts par les généreuses offrandes des paroissiens, qui depuis si longtemps ont donné tant de preuves de leur amour pour la beauté de la maison de Dieu : *Domine, dilexi decorem domus tuæ.*

C Métais
Ch. hon

CHAPELLE DE LA FERRIÈRE AU VAL GERMOND

UNIV. OF MICH.

CHAPELLE DE LA FERRIÈRE AU VAL GERMOND

Depuis le Concordat, Fontaine Simon s'est augmenté de la paroisse voisine de la Ferrière au Val Germond, qui semble avoir joué, dans le cours des siècles, un rôle prépondérant. Cet ancien centre paroissial, aujourd'hui à l'état de hameau, est comme Fontaine Simon assis sur les bords de l'Eure, mais sur la rive opposée et dans une situation plus riante.

L'église paroissiale est remplacée par un petit édicule, de construction récente dédié à saint Symphorien, son ancien patron. La gravure ci-jointe nous en donne une connaissance suffisante. Présenté par le prieur de Thimert, le curé avait un revenu assez minime de 250 livres. La maison presbytérale a conservé de charmants souvenirs architecturaux de la Renaissance, dont le principal motif est gravé ci-contre. Ce sont d'ailleurs les seuls vestiges intéressants de cette époque que nous rencontrons dans cet ancienne paroisse.

Les archives de la fabrique ne nous disent que peu de choses de l'ancienne église : en 1704, il en avait coûté 33 livres pour redresser le clocher ; en 1705, François Passard fit le pignon de l'église ; enfin en 1724 on couvrit le clocher.

Abbé Godet.

PORTE DU PRESBYTÈRE DE LA FERRIÈRE AU VAL GERMOND

NOTE

SUR

LA RESTAURATION DES VITRAUX

DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES

PAR

M. LE CHANOINE MÉTAIS

CORRESPONDANT DU COMITÉ

(Extrait du *Bulletin archéologique*. — 1905)

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCCV

NOTE

SUR

LA RESTAURATION DES VITRAUX

DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES.

La restauration des vitraux de la cathédrale de Chartres, heureusement entreprise aux frais de l'État, intéresse au plus haut point les artistes et les archéologues.

Les verrières du portail royal ou occidental, réputées du XIIe siècle, méritent une attention toute spéciale. Leur remise en plomb est aujourd'hui achevée. Sans doute, l'exécution matérielle de cet important labeur offre toutes les garanties de solidité désirables, mais l'artiste et l'archéologue peuvent avoir quelques réserves à faire et quelques observations à présenter. Membre du clergé chartrain, nous ne pouvons rester indifférent à tout ce qui concerne la splendeur de notre merveilleuse cathédrale.

Notre première observation vise quelques fragments neufs que l'on a cru devoir ajouter à la verrière de la baie centrale. Il s'agit de la bordure inférieure. Avant la descente du vitrail, en 1900, cette bordure n'existait plus : une assise de pierre de taille en tenait place. Elle avait existé cependant jadis, et Lassus a pu la dessiner pour sa monographie de la cathédrale [1], planche XXVIII. A-t-elle été descendue lors de la restauration du portail vers 1850, pour appuyer les échafaudages sur le bord de cette fenêtre ou pour toute autre cause? Toujours est-il qu'elle ne figure pas dans les primitives photographies de cette facade antérieures à 1900.

[1] *Monographie de la cathédrale de Chartres*, publiée par ordre de l'Empereur et par les soins de M. le Ministre de l'Instruction publique. — Paris, Imprimerie nationale, 1865.

La bordure nouvelle est d'un coloris beaucoup trop clair, à côté du reste du vitrail; la différence s'accentue sous les rayons du soleil; l'émail du verre n'oppose plus un obstacle suffisant à la trop grande vivacité de la lumière; la douceur, la richesse et le velouté des couleurs disparaissent : cette bande est alors en opposition violente avec le reste du vitrail.

Mais il est un autre point, plus grave à notre avis, sur lequel nous croyons de notre devoir d'appeler l'attention du monde artistique.

Restaurer un monument n'est pas le transformer, mais lui rendre son état primitif, le rétablir tel qu'il est sorti des mains de l'artiste. Pour atteindre ce but, il faut bien comprendre l'idée qui a dirigé celui qui l'a conçu et exécuté; et, s'il reste des doutes sur son dessein primitif, mieux vaut alors le laisser dans la disposition précise où on l'a trouvé, que de tenter une disposition incertaine.

Cette faute avait été commise au XVIe siècle, lors d'une première restauration, comme il sera facile de le constater bientôt. Les traces de ce premier essai se remarquent en plusieurs points, spécialement à la tête de la Vierge. M. Durand, auteur du texte explicatif de la monographie de Lassus [1], l'a reconnu sans crainte d'erreur.

Le verrier du XVIe siècle ne semble pas avoir compris les sujets représentés dans chaque panneau, quand il adopta l'ordonnance copiée fidèlement par Lassus dans son magnifique *Atlas*. Pour en juger plus sûrement, il est utile de rappeler plusieurs principes :

1° Le vitrail est consacré à l'enfance de Notre-Seigneur;

2° L'artiste, très habile, il faut le proclamer, voulut donner à son œuvre tout le charme possible pour l'œil, par l'agencement des couleurs et des dessins et par la symétrie parfaite. C'est ainsi que les panneaux sont les uns ronds avec un fond bleu, et les autres carrés avec un fond rouge. Cette variété exigeait un classement spécial. Les ronds ne pouvaient se suivre tous, mais alterner avec les carrés : par ce fait, les couleurs se mélangeaient dans une éclatante et merveilleuse mosaïque.

[1] *Monographie de Notre-Dame de Chartres.* — Explications des planches par M. Paul Durand. — Paris, Imprimerie nationale, 1881.

De plus, il devait chercher aussi à instruire les fidèles et éviter de les induire en erreur. Il devait donc suivre un ordre logique dans la représentation des faits, adopter une chronologie déterminée, et non pas jeter avec insouciance les scènes sans avoir égard ni au temps, ni aux circonstances. La visite des Mages, par exemple, ne peut être placée indistinctement avant tel ou tel autre fait de l'enfance de Jésus; et puisque plusieurs tableaux lui sont consacrés, ils doivent avoir entre eux une succession raisonnée. Poser la question, c'est la résoudre. Les peintres verriers du XIIe siècle ne le cédaient certes en rien à ceux de nos jours dans la science de l'histoire sacrée. On ne peut donc les accuser, ni les soupçonner d'ignorance sur ce point, que si l'ordre chronologique ne peut en aucune façon s'adapter à la symétrie de leur œuvre; mais si, par contre, ils s'établissent simultanément sans difficulté, cette concordance n'est pas l'effet du hasard, elle a été voulue évidemment et primitivement suivie.

Or, dans la disposition adoptée au XVIe siècle, la symétrie seule a été respectée, la chronologie est mise de côté. Jetez un coup d'œil sur la splendide chromolithographie de Lassus, et l'erreur vous apparaîtra évidente (voir plus loin le tableau I).

L'artiste moderne a voulu, et à bon droit, corriger cette faute. Il reconnaît par là le principe exposé ci-dessus, de la concordance nécessaire de l'histoire avec la symétrie; mais on peut craindre qu'il n'ait en partie échoué dans l'application de ce principe.

Pour plus d'évidence dans notre démonstration, nous allons dresser trois tableaux : le premier reproduit l'ordre donné dans Lassus; le deuxième, l'ordre actuel; le troisième, l'ordre qu'on aurait dû suivre à notre avis (voir plus loin la figure).

La lecture du vitrail se fait de gauche à droite et de bas en haut. Nous désignons chaque panneau par une lettre de l'alphabet. Il sera facile de suivre ainsi, d'un tableau à l'autre, les transpositions adoptées par l'artiste moderne et celles que nous proposons.

1er TABLEAU.	2e TABLEAU.
1 A. Annonciation.	1 A. Annonciation.
2 B. Visitation.	2 B. Visitation.
3 C. Nativité.	3 C. Nativité.
4 D. Anges et bergers.	4 D. Anges et bergers.
5 E. Hérode et les docteurs.	5 E. Hérode et les docteurs.

Cette disposition est donc moins acceptable encore que celle du XVIe siècle.

Si l'on consulte avec attention les données des Évangiles et de la tradition, la solution du problème sera facile et l'accord de la symétrie et de l'histoire sera parfait. Nous avons dressé, pour faciliter l'intelligence de cette disposition, un troisième tableau dont voici l'explication.

1 A. — Annonciation. Marie est debout, un livre d'or fermé retenu sur la poitrine par la main gauche. Sa robe rouge et son manteau bleu sont ornés de riches broderies, un voile blanc lui couvre la tête. L'Esprit-Saint, sous forme de colombe avec l'auréole divine, vient se reposer sur elle. L'ange, avec ses grandes ailes multicolores, un sceptre à la main, la salue. (S. Luc, I, 26, 27.)

2 B. — Visitation. Marie a une robe verte et un manteau rouge. Son vêtement change ainsi à chaque scène, mais partout le voile qui lui couvre la tête porte à la hauteur du front une +, sauf quand elle est remplacée par une couronne. (S. Luc, I, 39, 40.)

3 C. — Nativité de Notre-Seigneur. La sainte Vierge est couchée dans un lit à double rideau. L'Enfant Jésus, entouré de bandelettes, est dans une crèche élevée sur une galerie à colonnes. Les têtes du bœuf et de l'âne sont suspendues au-dessus de l'Enfant. (S. Luc, II, 7.)

4 D. — Les anges annoncent la naissance du Messie à trois bergers. (S. Luc, II, 8, 9 à 17.)

5 E. — Tableau à deux compartiments. Dans le premier, deux docteurs consultent le livre ouvert des Saintes Écritures. Dans le deuxième, Hérode, couronne en tête, sceptre à la main, assis sur un trône, la main droite levée, parle aux Mages qui paraissent dans la scène suivante. (S. Math., II, 1 à 7.)

6 F. — Les Mages, en effet, tournés vers Hérode, écoutent ses recommandations perfides. Conformément au texte évangélique, ils sont en ce moment privés de la lumière de l'étoile miraculeuse. (S. Math., II, 7, 8.)

7 G. — Les Mages, leurs présents à la main, se dirigent vers Jésus; ils sont guidés par l'étoile. La pièce d'or qu'ils tiennent semble porter des caractères gravés. (S. Math., II, 9, 10.)

8 H. — Marie, assise sur un trône placé sous un arc triomphal, la tête ceinte d'une couronne, un sceptre à la main droite comme une reine,

tient sur ses genoux l'Enfant Jésus qui bénit les Mages de la scène précédente vers lesquels il est tourné. (S. Math., II, 11.)

9 I. — Les Mages s'en retournent, toujours guidés par l'étoile. Ils n'ont plus la pièce d'or à la main, et ils tournent le dos à la scène précédente, pour ne laisser aucun doute sur leur départ.

10 L. — Les Mages endormis ont un songe : un ange les avertit d'éviter Hérode et de s'en retourner en leur pays par un autre chemin. Les Mages sont tous couronnés, l'un d'eux paraît plus jeune avec sa barbe naissante, aucun d'eux n'est noir. (S. Math., II, 12.)

11 K. — Marie présente l'Enfant Jésus au vieillard Siméon et à la prophétesse Anne, au-dessous d'une sorte d'autel. (S. Luc, II, 22, 23, 25 à 38.)

12 J. — Purification. Les trois suivantes de Marie offrent, l'une deux colombes, et les deux autres un cierge. (S. Luc, II, 24.)

13 M. — Hérode, frustré et furieux, assis sur son trône à colonnes, donne des ordres à deux séides armés de longues épées, et dont l'un est couvert d'une cotte de mailles. (S. Math., II, 16.)

14 N. — Massacre des Innocents. (*Ibid.*)

15 O. — *Id.* Les deux bourreaux ont des épées bleues. (*Ibid.*)

16 P. — Fuite en Égypte. Marie, assise sur une ânesse blanche, tient l'Enfant Jésus sur ses genoux et une palme à la main gauche. Joseph la conduit, portant sur l'épaule un bâton auquel sont suspendues une besace et une gourde en forme de tonnelet. Les voyageurs vont de gauche à droite. (S. Math., II, 14.)

17 S. — Chute des idoles à l'arrivée de Jésus en Égypte. Celles-ci étaient érigées sur deux colonnes et étaient l'une d'or, à gauche, et l'autre d'argent, à droite, dans un temple spacieux à colonnades romanes, couvert par des toitures imbriquées, flanquées de tourelles ajourées. Au-dessus de chaque statue brûlaient trois lampes.

18 R. — Retour d'Égypte. Les voyageurs vont de droite à gauche. Jésus bénit de la main droite et tient un livre de la main gauche, comme pour signifier qu'il est maintenant en âge d'enseigner. Dans le tableau P, au départ, il étendait les mains en signe d'admiration. (S. Math., II, 21.)

19 U. — Songe de Joseph. Avant d'arriver en Judée, l'ange apparaît à Joseph pour le rassurer et lui annoncer la mort d'Hérode. Joseph a

l'auréole comme à la Nativité, mais il en était dépourvu à l'aller et au retour d'Égypte. (S. Math., ii, 22.)

20 T. — Baptême de Jésus dans le Jourdain. A sa droite Jean-Baptiste, à sa gauche un ange qui tient son vêtement. L'Esprit-Saint, sous forme de colombe, descend sur Jésus. (S. Math., iii, 13.)

21 Q. — Le peuple juif, représenté par deux femmes, la tête couverte d'un voile, et trois hommes sortent de la ville pour écouter les prédications de Jésus et le suivre. La ville est entourée de remparts crénelés, munis de hautes tours.

22 V. — Huit apôtres, les pieds nus, dont trois tiennent des livres, sans doute les Évangélistes, suivent Jésus.

23 X. — Les quatre autres les précèdent dans ce tableau; le quatrième Évangéliste porte aussi son livre. Devant eux, Jésus s'avance, monté sur une ânesse blanche, un rameau d'or à la main, foulant aux pieds de sa monture des branches d'arbres et des vêtements. Devant lui, deux hommes l'acclament, des branches à la main.

24 Y. — La foule, dans ce tableau, vient en triomphe au-devant de Jésus, les uns portant des branches, les autres montés sur les toits des maisons; enfin dans la ville le peuple contemple ce spectacle par-dessus les remparts crénelés, soutenus par sept tours. Deux portes de la ville, l'une d'or et l'autre d'argent, aux ferrures bien apparentes, sont encore fermées [1].

[1] Pour être absolument complet, nous devons observer que les panneaux carrés de la colonne centrale, dans l'ordre suivi par Lassus (tableau 2), savoir les panneaux E, K, Q et X, sont encadrés dans une petite bordure composée de trois pièces variées : d'arabesques successivement jaunes, roses et vertes, séparées par des ronds et des carrés bleus. Les carrés des deux autres colonnes ont une bordure plus simple, composée de demi-roses alternativement jaunes, roses et vertes sur fond bleu.

Évidemment Lassus a voulu respecter cette symétrie, à peine perceptible même avec des jumelles, ce qui l'a conduit à rejeter la *Chute des Idoles*, le *Retour d'Égypte* et le *Songe de Joseph* après le *Baptême de N. S.*

L'artiste moderne (2e tableau) n'en a pas tenu compte, et a placé avec raison le panneau Q après le *Baptême de N. S.*, suivant la chronologie.

Il serait facile toutefois de remédier même à cette petite irrégularité en corrigeant la faute de mise en plomb commise au xvie siècle. Il suffirait de détacher de sa bordure le sujet historique du panneau S, *Chute des Idoles*, et de le transporter dans la bordure du panneau Q et *vice versa*. Ces bordures en effet ont absolument les mêmes dimensions.

S, restant à la place que nous lui assignons dans la colonne centrale, aurait ainsi la même bordure que les autres panneaux de cette même colonne et la symétrie serait respectée dans toute sa rigueur.

Le vitrail se termine par la Glorification de la sainte Vierge, assise sur un trône dans une ellipse ogivale, tenant un sceptre de chaque main, sur la tête une couronne ornée de diamants. Sur ses genoux l'Enfant Jésus, tenant le livre des Écritures de la main gauche, bénit de la main droite.

A gauche et à droite, deux anges adorateurs s'inclinent avec admiration devant leur Reine, tenant à la main non pas un encensoir ou un cierge, mais un sceptre, sans doute pour reconnaître la souveraine royauté de Marie.

Au-dessus d'eux, à gauche, le Soleil sortant des nuages par la tête radiée d'un jeune homme, et à droite la Lune, sous forme de croissant, que tient dans les plis de son manteau un buste de femme, semblent aussi en adoration devant le Christ et sa Mère.

« Est-il nécessaire, écrit M. Durand, de recommander à l'admiration le groupe de la Vierge et de son Fils? Leur pose hiératique est pleine de grandeur et de majesté; malheureusement au XIVe siècle (au XVIe, à notre avis), une désastreuse restauration a remplacé les deux têtes anciennes et la couronne posée sur la tête de Notre-Dame. »

Chaque panneau de cette verrière a 1 mètre de côté, et la bordure a 0 m. 50 de largeur,

Comme on le voit, il est aisé de donner à ce vitrail une disposition conforme à l'histoire et à la symétrie. On peut donc souhaiter que le Ministère des Cultes ou des Beaux-Arts fasse procéder à cette restauration, en soi facile à exécuter et peu coûteuse. L'État qui a déjà tant fait pour la conservation de ces admirables verrières, mériterait de nouvelles louanges de la part de tous les artistes.

Un mot seulement sur la restauration des deux autres baies.

Celle de gauche, consacrée à la Passion de Notre-Seigneur, comprenant 14 scènes, a été bien rétablie dans son ordre logique; toute erreur était d'ailleurs impossible, chaque panneau étant relié à ses voisins par une petite rosace dessinée sur l'angle intérieur.

Nous ferons seulement remarquer que la bordure existe en entier à la partie inférieure du vitrail, qu'on la devine à la partie supérieure mais qu'elle a complètement disparu de chaque côté, par suite du déplacement du portail roman, — question qui a tant agité

les archéologues en ces derniers temps. Il serait même facile d'apprécier exactement les proportions de ce rétrécissement par la double largeur de cette bordure enlevée, et de les contrôler par comparaison avec les dimensions de la baie de droite.

Celle-ci représente l'arbre de Jessé. Par quelle fortune un des panneaux latéraux, à la naissance de la courbe de l'arc brisé, du côté gauche, consacré au prophète Habacuc, a-t-il été entièrement refait, mais avec un coloris si différent de tout le reste du vitrail, qu'il fait réellement tache sur tout l'ensemble? A notre connaissance ce panneau a été refait deux fois sans succès. Serait-il impossible à un artiste moderne de retrouver la teinte verte et rouge si brillante et si douce dans tous les autres panneaux, puisqu'elle est ici trop foncée et trop terne?

Il suffira de signaler ces quelques défectuosités pour en obtenir la correction.

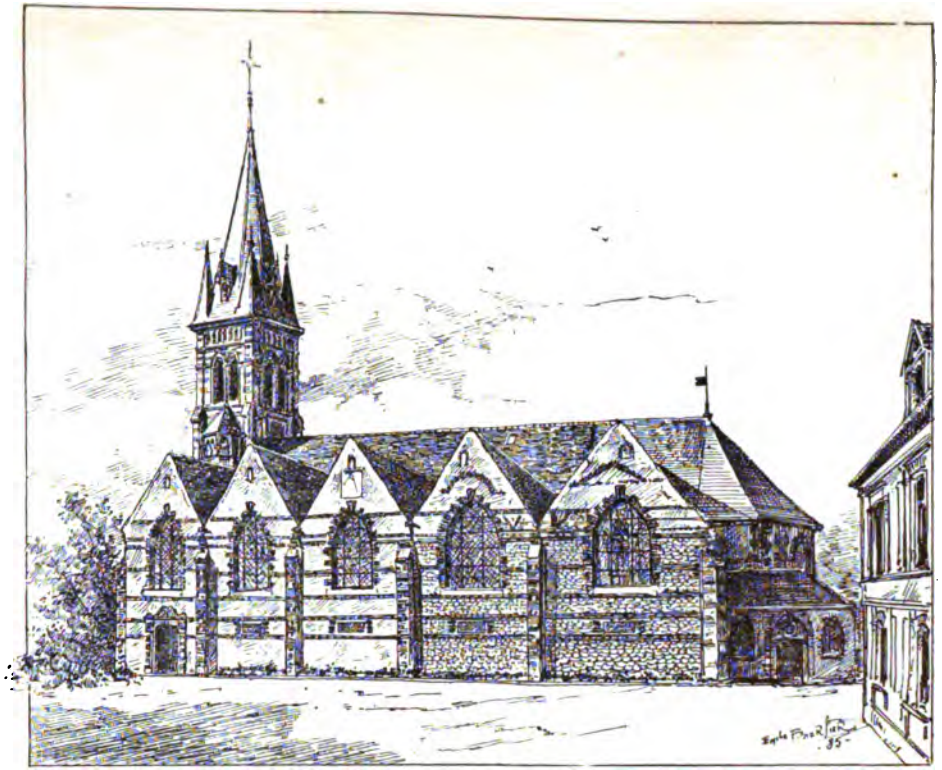

ÉGLISE DE CHATEAUNEUF EN THYMERAIS.

L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME-DU-PASME
DE CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS.

L'église actuelle de Châteauneuf-en-Thymerais occupe l'emplacement où s'élevait la chapelle du vieux château féodal qui fut détruit en 1589 par les Ligueurs du comte de Soissons (1).

Nous voyons en effet cette chapelle figurer dans de vieux plans du château ; l'un publié dans l'almanach Le Rotrou d'après « un manuscrit de M. de Maleyssie à Maillebois ». L'éditeur prétend y

1

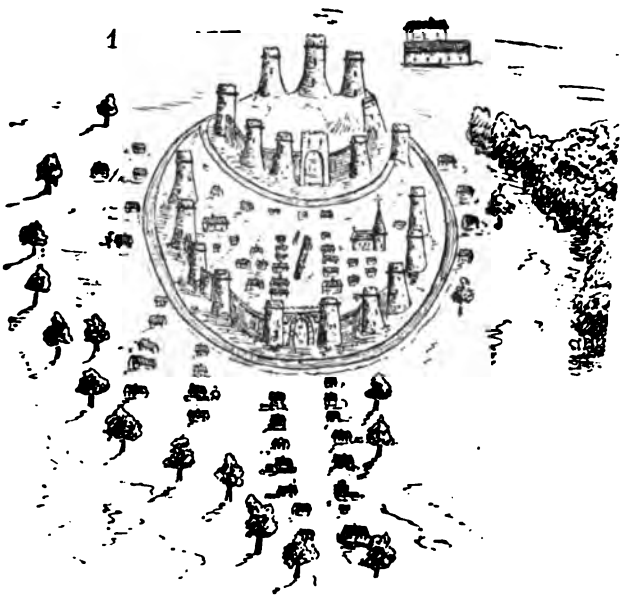

2

voir le « plan du premier château-fort de Chasteau-Neuf, construit en 1059 par Gaston ou Gazon Ribaud, seigneur du Thymerais, et détruit en 1123 par Henri Ier, roi d'Angleterre » ; le 2e, est conservé dans les cartons de la Société Archéologique de Chartres et semble plus récent.

Dans le 1er, le clocher est à droite ; dans le 2e, il est situé à

(1) Henri IV, à cette époque, possédait la baronnie de Châteauneuf. Il aimait à se dire et à signer « baron de Châteauneuf. » C'était au plus fort de sa lutte contre la Ligue, ce qui explique le siège entrepris par les Ligueurs et leur acharnement.

L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME-DU-PASME
DE CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS.

L'église actuelle de Châteauneuf-en-Thymerais occupe l'emplacement où s'élevait la chapelle du vieux château féodal qui fut détruit en 1589 par les Ligueurs du comte de Soissons (1).

Nous voyons en effet cette chapelle figurer dans de vieux plans du château ; l'un publié dans l'almanach Le Rotrou d'après « un manuscrit de M. de Maleyssie à Maillebois ». L'éditeur prétend y

1

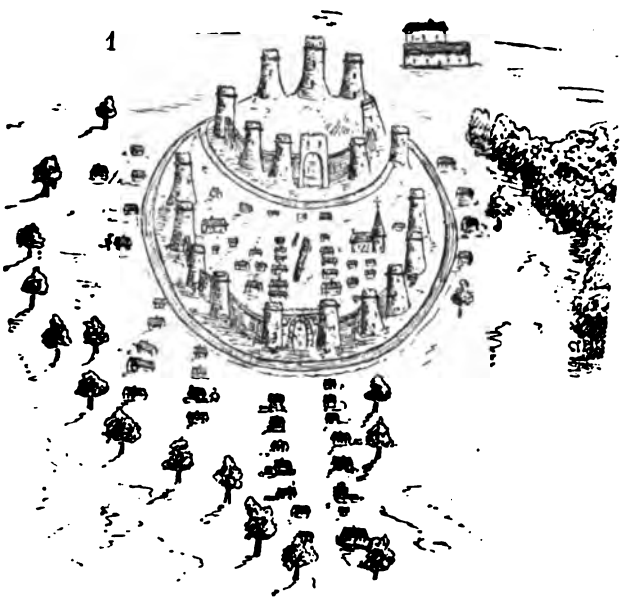

2

voir le « plan du premier château-fort de Chasteau-Neuf, construit en 1059 par Gaston ou Gazon Ribaud, seigneur du Thymerais, et détruit en 1123 par Henri Ier, roi d'Angleterre » ; le 2e, est conservé dans les cartons de la Société Archéologique de Chartres et semble plus récent.

Dans le 1er, le clocher est à droite ; dans le 2e, il est situé à

(1) Henri IV, à cette époque, possédait la baronnie de Châteauneuf. Il aimait à se dire et à signer « baron de Châteauneuf. » C'était au plus fort de sa lutte contre la Ligue, ce qui explique le siège entrepris par les Ligueurs et leur acharnement.

gauche, sur le pignon ; il ne ressemble en rien au clocher qui existait jusqu'en 1864. Nous donnons ici ces deux plans, sans en garantir la valeur.

Cette chapelle fut épargnée par l'incendie et, plus tard, abandonnée à la ville pour être transformée en église paroissiale. On l'abattit probablement pour y substituer, vers 1620, un édifice de dimensions en rapport avec les exigences du service paroissial.

L'œuvre fut achevée en 1621 et 1622. Ainsi l'attestent des dates gravées, à l'extérieur, l'une, dans la façade méridionale, l'autre, au chevet de la chapelle de la Vierge.

Une troisième, à l'intérieur, indique qu'on ajouta, sur le nord, en 1629, une sacristie de forme pentagonale à laquelle, en 1817, on fit des agrandissements jugés nécessaires.

Vu le mélange des matériaux qu'on rencontre dans l'intérieur des murailles, il est à supposer qu'on employa, pour la construction, une partie des débris qui restaient de la forteresse.

Depuis lors jusqu'en 1864, le monument offrit l'aspect d'un vaste rectangle partagé en trois dans sa longueur comme le montre le plan dressé il y a 50 ans. (Voir pl. 2, page 9.)

Il était limité par deux façades à pignons triangulaires. Celle de l'est ou du maître-autel, orientée au soleil du 24 juin, avec, au milieu, une belle fenêtre de style flamboyant dont le bas était malheureusement caché par un grand rétable. Celle de l'ouest qui n'avait d'autre ouverture que la grande porte protégée par un *chapiteau* dénué de tout cachet artistique et par une tourelle renfermant l'escalier qui conduit aux combles.

Un peu en arrière de celle-ci, le clocher (1) reposait à cheval sur la toiture. Il avait quelque ressemblance avec celui de Soizé. Nous le reproduisons d'après une ancienne photographie (2).

Mais la sonnerie disloquant la charpente, le chanoine Coince, curé de Châteauneuf, fit, en 1864, adosser et relier à cette façade

(1) L'ancien clocher avec son companile avait souvent excité la verve de Mgr de Montals qui le comparait assez irrévérencieusement à une « seringue. » (Note de M. Coince, 1865).

(2) On aperçoit aussi l'ancienne fenêtre flamboyante avec trois meneaux qui semble bien plus ancienne que les fenêtres des bas-côtés.

occidentale une tour où la pierre alterne avec des assises de briques.

Il l'orna d'une flèche élancée couverte en ardoises. Cette flèche porte quatre clochetons à sa base et son sommet atteint cinquante mètres de hauteur.

La première pierre fut posée le 18 juin 1864, comme le porte l'inscription qu'on y fit graver.

« Le dix-huit juin de cette année 1864 a été posée par M. le curé de Châteauneuf la première pierre du clocher construit devant la porte principale de l'église. Cette pierre est placée à deux mètres de profondeur à l'angle du contre-fort du côté nord et dans cette pierre a été déposée l'inscription suivante gravée sur le cuivre :

18 JUIN 1864
TOUR ÉDIFIÉE AUX FRAIS DE LA FABRIQUE
DE CHATEAUNEUF
TURRIS DAVIDICA, ORA PRO NOBIS
M. COINCE, CURÉ
M. LEMOULT, MAIRE
M. PERDREAU, PRÉSIDENT, 93 ANS
M. CHAUVIN, TRÉSORIER ET CONDUCTEUR
DES TRAVAUX

Encouragé par ce premier succès, il commença en 1866, à l'extrémité opposée, et acheva en 1867 une abside à trois pans que le défaut d'emplacement le força de tronquer, puis compléta dans les années suivantes, par la restauration du pavage et de tous les lambris des voûtes.

Intérieur du monument.

Aujourd'hui, l'église mesure, de la porte de la tour au fond du chevet, 42 mètres de longueur et 21 de largeur pour les trois nefs dont 11 mètres pour la nef principale.

La hauteur de la grande voûte est de 13 mètres, celle des voûtes latérales de 9 mètres 40.

Deux rangées de piliers massifs et ronds supportent la construction. Ils présentent une apparence de force qui n'exclut pas la majesté. On en compte 12. Leur circonférence, au milieu de la hauteur est de 3m70. Les fûts portent pour tout ornement des croix de consécration.

De celles-ci, trois sont en relief dont aucune ne se ressemble. Les autres peintes or et bleu recouvrent les anciennes qui, à une époque inconnue, ont été irréparablement mutilées puis recouvertes de plâtre.

A l'entrée du chœur, existait jadis une grille en fer, ayant 3m50 de haut (1). On a retrouvé, en 1902, les supports d'attache en fer forgé munis de volutes et noyés dans les piliers latéraux.

Les soubassements sont constitués par de larges assises carrées toutes brutes, quelques-unes aux angles avivés Quatre restent invisibles, emprisonnées dans les boiseries des bancs.

Les chapiteaux appartiennent au style grec le plus simple, ayant quelques moulures pour tout décor. Ils soutiennent des arcs plats en plein cintre sur lesquels repose la partie supérieure du monument. D'autres se détachent à angle droit des premiers

(1) Cette grille que M. l'abbé Roger avait vue debout quand il arriva à Châteauneuf, en 1788, disparut pendant la tourmente révolutionnaire. Il ne la retrouva pas dans l'église à son retour de l'exil, en 1802.

pour se relier aux murs des nefs latérales qui sont, de ce fait, partagées en cinq voûtes, correspondant, de chaque côté, aux pignons extérieurs.

Détail assez curieux, les piliers de droite ne sont pas placés d'équerre avec ceux de gauche (1). Il existe une différence assez notable qui s'accentue au fur et à mesure qu'on approche du sanctuaire.

Le style intérieur appartient à celui de la Renaissance, mais avec caractère mixte; grec par l'entablement des colonnes, ogival par l'ouverture des fenêtres géminées. Ces fenêtres sont au nombre de 13, trois pour le sanctuaire, dix pour les nefs.

Les décors de peinture ne comprennent que le sanctuaire, la chapelle de la Vierge et les voûtes.

Le sanctuaire a été orné, en 1897, par M. Brault qui dut adopter un genre en rapport avec l'architecture de l'ensemble. Les motifs employés produisent bon effet surtout dans les parties supérieures. Quelques-uns dans le bas demandent à être vus de près. Il eût mieux valu les dessiner plus largement.

A la chapelle de la Vierge, ce sont des entrelacs au milieu desquels alternent la lettre M et la croix.

Les parties voûtées qui surplombent ces travaux ont été raccordées et s'harmonisent par le ton des sujets décoratifs avec les murailles.

Le reste des lambris, d'un brun uniforme, est agrémenté d'arabesques en noir qui courent le long des joints.

Le bardeau principal est soutenu par des aiguilles et des entraits aux extrémités desquels s'ouvrent des gueules de guivres. Au centre, à la retombée des aiguilles, se voient des écussons fantaisistes.

Les bardeaux des petites nefs ont, au centre, en pendentif, un lanternon d'assez heureux effet. Sur l'arête de celui qui touche à la chapelle de la Vierge, on lit la date de 1673, relatant peut-être le moment où fut couvert ce bas côté.

(1) Cette disposition n'est pas spéciale à l'église de Châteauneuf. Elle commença, vers 1570 à être en vogue dans les travaux des architectes : on en trouve beaucoup d'autres exemples.

Les autels sont tous en bois peint rehaussé de dorures. Le maître-autel est surmonté d'un tabernacle à fronton. Pour le faire paraître plus ample, on l'a flanqué de deux anges adorateurs et de deux lampadaires en fonte bronzée.

Trois gradins en pierre de liais permettent d'accéder au marchepied. La grille de communion, de proportions trop grêles dans ses balustres, l'enveloppe comme un encorbellement : c'est une sorte de petit sanctuaire dans le grand, avec facilité de tourner autour. Mais cette disposition originale nuit plutôt à la majesté des cérémonies, les jours de grande fête. Deux élégantes consoles fixées aux murs supportent, à droite et à gauche, de précieuses reliques. Au-dessous des lambris, des niches pratiquées dans la maçonnerie, abritent, du côté de l'épître, la statue de saint Sébastien, du côté de l'évangile, la statue de l'Immaculée Conception qui furent décorées par M. Brault.

Les autels latéraux de la Vierge et du Sacré-Cœur sont adossés à des boiseries qui vont du pavage à la voûte. Ces boiseries travaillées avec soin et de style grec sont revêtues d'une couleur grise sur laquelle se détachent des ornements dorés. Elles constituent de vastes rétables presque plats où les colonnes sont figurées par de simples pilastres.

Dans celui qui occupe la chapelle de la sainte Vierge est pratiquée une niche éclairée par le haut où l'on a placé la statue. De grandeur naturelle, tenant l'Enfant Jésus sur le bras gauche, la couronne au front, debout sur un globe semé d'étoiles, elle est d'une attitude vraiment noble et expressive, quoique coulée simplement en plâtre et dépourvue de tout décor.

Deux autres représentations de la Mère de Dieu se voient également à proximité de l'autel : N.-D. de Lourdes et N.-D. du Rosaire, celle-ci en bois doré avec un fragment du précieux voile de Chartres dans le piédestal. Au-dessous du vitrail, un saint Antoine de Padoue.

Le rétable du Sacré-Cœur porte, au centre, un tableau de saint Sébastien. Mais la statue du Cœur de Jésus en masque le bas. Celles de saint Joseph et de saint Michel archange figurent aussi dans cette chapelle.

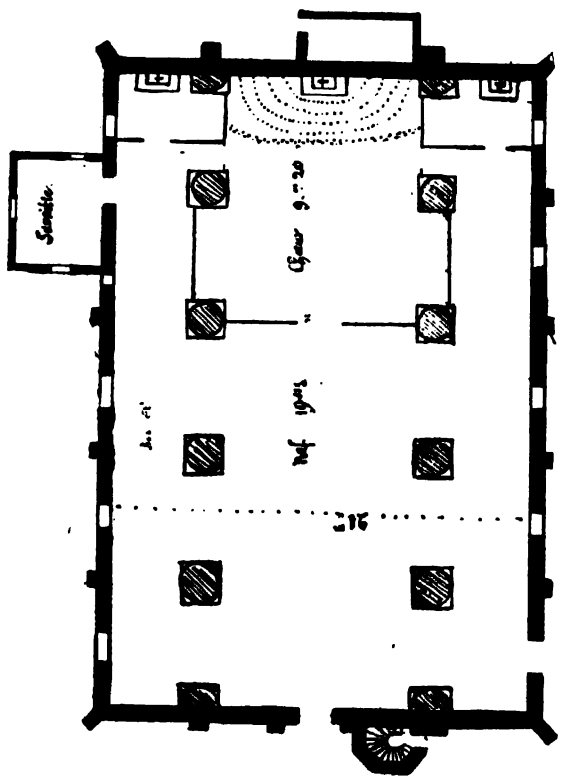

PLAN DE L'ÉGLISE DE CHATEAUNEUF
AVANT LA CONSTRUCTION DU CLOCHER ET DU SANCTUAIRE.

UNIV. OF H.

Dans le bas côté septentrional, près de la porte de la sacristie, l'autel de N.-D. du Pasme, ancienne patronne de l'église, surmonté d'un retable à fronton triangulaire. Au-dessus du tabernacle, une Piéta (la sainte Vierge) tenant le Christ sur ses genoux, objet d'un pèlerinage autrefois fréquenté. Le tombeau de l'autel et les deux panneaux étoilés viennent de l'ancienne prison de Châteauneuf, quand la ville était bailliage royal (1).

Au bas de la même nef, la chapelle des fonts baptismaux fermée d'une grille en fer forgé possède un vieil autel à colonnes qui supporte le groupe du Baptême de Notre-Seigneur par saint Jean. Dans le soubassement, statuettes du bon Pasteur et des Evangélistes. Sur les côtés deux statues, une en chêne, de sainte Julitte et saint Cyr, l'autre, en noyer, de sainte Anne. Elles soutiennent avantageusement la comparaison avec les statues modernes.

Mais le plus bel ornement de cette chapelle comme de toute l'église, c'est le tableau de la Résurrection peint en grisaille, excellente copie de l'œuvre de Carl Vanloo, le grand artiste hollandais.

Jadis, il servait de rétable au maître-autel. Vu de face, à une certaine distance, il donne l'illusion d'un bas-relief. Des mains intelligentes l'ont soustrait, pendant la Révolution, au désastre de l'abbaye de Saint-Vincent, sise sur la paroisse de Saint-Maixme, et, lors de la restauration du culte, offert à la fabrique de Châteauneuf.

On peut encore remarquer un certain nombres de statues en bois représentant la Religion, le bon Pasteur, sainte Catherine, sainte Barbe, saint Clair dont le culte est encore attesté par une foire locale, saint Nicolas, David jouant de la harpe, saint Roch, saint Augustin, etc. Par quelle préservation ont-elles échappé aux iconoclastes révolutionnaires, alors que l'édifice était oc-

(1) Cet autel était, jusqu'en 1861, dédié à l'enfant Jésus. Naguère on voyait encore sur la partie voisine du mur les traces laissées par les obus allemands en 1870. Elles ont disparu à la suite de travaux récents. Il n'en reste plus qu'une sur la boiserie qu'on a transportée sous la tour et qui accompagnait autrefois l'autel.

cupé et profané par des fours à salpêtre (1) ? nous n'avons aucun indice.

Parmi les tableaux, il faut signaler celui qui se présente à l'entrée latérale de l'église : une Vierge tenant son enfant, copie d'un maître italien. Le cadre est richement découpé. Plus loin, au-dessus du confessionnal, un Christ en croix de l'école de Rubens. Plus loin encore, la Vierge allaitant son nouveau-né pendant la visite des bergers, et d'une main pudique se couvrant la poitrine. Mais une retouche mal inspirée a voilé le sein de la pieuse mère dont le geste ne garde plus sa raison d'être.

Puis, autour des basses nefs et aux autels latéraux, des cadres ovales où l'on remarque sainte Thérèse, saint François de Sales, sainte Marie-Madeleine, saint Louis, roi de France, sainte Cécile, l'archet en main, saint Jean l'évangéliste, la Vierge et son Enfant, sainte Geneviève filant sa quenouille, saint Jean-Baptiste et l'Agneau de Dieu. Ce ne sont que des copies, plusieurs ont du mérite.

Le chemin de croix en plastique et bois bronzé a été érigé le 6 novembre 1853. Le relief en est très frappant et les scènes de la Passion bien composées favorisent l'émotion religieuse.

De même une sainte Face avec son encadrement de prix en chêne sculpté.

Cinq fenêtres seulement sont garnies de vitraux peints : trois

(1) Ces fours à salpêtre étaient établis, l'un sur l'emplacement du maître-autel, l'autre dans la chapelle Saint-Jacques. Les débris du premier sont cachés sous l'emmarchement du sanctuaire ainsi que des restes de statues en pierre trouvées sous l'ancien pavage en 1867. Ces statues mutilées avaient des traces de peintures et de dorures. On pouvait encore reconnaître un saint Michel, une sainte Elizabeth de Hongrie, une sainte Catherine, un saint Roch. (Registre paroissial de 1867.)

Il est question de la chapelle Saint-Jacques dans un mémoire présenté par Guillaume Aumont menuisier à Tréon pour travaux exécutés dans l'église et qui se montaient à la somme de 186 livres. Les registres de la paroisse n'en font pas d'autre mention. Faisait-elle face à celle de l'enfant Jésus ?

L'établissement des fours à salpêtre a sans doute préservé l'église d'une autre profanation ; car, d'après la note suivante, l'autel de la déesse Raison aurait été élevé en dehors de la ville.

« En 1803, avec une quête faite dans la ville, on a fait faire le Calvaire qui « existe aujourd'hui. La place en avait été profanée, par l'autel de la pré- « tendue Raison de l'anarchie républicaine qu'on y avait dressé aupara- « vant. » (L'abbé Roger.)

dans le sanctuaire, l'Assomption, saint Joseph et sainte Anne. La facture de l'Assomption laisse beaucoup à désirer.

A la chapelle de la Vierge, un quadrilobe encadré de grisaille offre aux regards la scène de la Présentation de Marie : œuvre soignée et d'un dessin touchant de l'artiste chartrain M. Lorin.

A la chapelle du Sacré-Cœur, c'est le crucifiement surmonté de la figure du Père Éternel et de la colombe symbolique. Aux pieds de Notre-Seigneur, Longin donnant le coup de lance, la sainte Vierge, sainte Madeleine, saint Jean l'Evangéliste, le Pape qui tient la croix à triple branche et le calice, la Synagogue avec sa couronne qui tombe et son sceptre qui se brise, la Gentilité figurée par un Arabe et une pauvre servante forment un groupe bien vivant. C'est superbe de coloris, mais un peu complexe comme tableau pour l'esprit des simples fidèles.

Mobilier de l'église

Les stalles du clergé agrémentées de moulures en application, les grilles en bois découpé qui sont à l'entrée du chœur et des deux chapelles principales, les sièges fixes des clercs datent de 1840 et 1841 ; c'est l'œuvre d'un ancien vicaire de la paroisse, M. l'abbé Benoist qui témoigna d'un réel talent dans tous ces travaux. Un ancien patron de menuiserie, M. Lucas, marguillier, lui prêtait son concours.

La plupart des bancs remontent à l'année 1806 et se recommandent uniquement par leur propreté. La pénurie des débuts ne permettait pas d'y apporter plus de luxe : mais on avait visé au solide, car les restaurations exécutées depuis cette époque ne furent jamais importantes, sauf pour les parquets qu'on a renouvelés.

En 1856 eut lieu le dallage de la grande nef où les ouvriers découvrirent beaucoup de fosses et d'ossements qui furent laissés en place.

Nous trouvons en effet mention de nombreuses sépultures dans l'intérieur de l'église.

19 avril 1612, sépulture en l'église de N.-D. du Pas de Châteauneuf de maître André Croysilles, curé de Châteauneuf depuis le 5 may 1602; 8 septembre 1617, sépulture dans le chœur de M. Séverin Leblond, vicaire.

« Le jeudy 9 febvrier 1634, a esté inhumé en l'église de Chateauneuf messire Jacques Chevalier, curé dudit lieu et auparavant curé de Thimer. » C'est à ce prêtre sans doute que l'on doit la construction de l'église actuelle.

Près de la chapelle du Sacré-Cœur, on voit encore une pierre tombale dont l'inscription est malheureusement effacée. On y lit une date, 1642, un nom qu'on croit être Fillon. Rien de plus. Serait-ce la sépulture de Marie Fillon, épouse de Abel Huet, procureur du roy en l'élection et advocat au parlement de Paris, qui fit baptiser ses enfants en l'église de Châteauneuf, savoir Jacqueline le 15 juillet 1627 ; François le 2 juillet 1639 et Anthonie le 8 octobre 1640, et qui ne paraît plus après 1642.

Le 25 mai 1685 fut inhumée dans le chœur Adrienne Olivier, vivante veuve de deffunt Messire Claude Boileau, conseiller et procureur du roy tant au bailliage qu'en la maréchaussée de cette ville, « décédée dans l'odeur d'une grande piété et charité envers les pauvres qui l'ont regrettée comme des enfants font de leur mère ».

De même dans le chœur de l'église furent également inhumés Claude Boilleau, veuve de Jean Antoine de Saint-Denis, sieur du Breuil, etc., le 5 novembre 1678 ; Marie Horeau, veuve de Germain Boudet, sieur de Groslière, le 3 janvier 1684 ; François Claude de Saint-Denis, écuyer avocat, le 3 juin 1685 ; François Gasteclou, chapelain de la Charité de cette ville, le 3 décembre 1693 ; Marguerite de Paris, veuve du sieur de Groslière, le 23 mai 1694 ; François Guyet, curé de Faverolles, le 9 septembre 1724 ; Geneviève de Vilette, le 10 mai 1725 et son époux, Jean-Baptiste Pigousse, le 21 juillet 1731 ; Christin François de Gravelle écuyer, le 15 avril 1758 et François-Philippe-Guillaume de Gravelle écuyer, le 24 février 1772.

Dans la chapelle du Saint-Rosaire reposent Antoine Cabasse, écuyer, sieur de Sainte-Cécile, décédé le 11 août 1687 ; Marie-

Anne-Louise Regnier, veuve de Jean-François de Thieulin, écuyer, sieur de Saint-Vincent, le 22 juin 1755 et Marie-Pierre Regnier, écuyer, seigneur de la Saussaye et d'Etheuville, le 11 juillet 1757 ; Marie-Gelonne de Bonnechose, épouse de Louis Ribot, sieur d'Avrilly, écuyer, le 27 février 1761.

Enfin dans l'église reçurent la sépulture Marie de Bretinière, femme de Paul Beurrier, sieur de Cougnay, le 5 août 1668 ; Gabriel Lepelletier, sieur des Landes, le 19 octobre 1670 ; Louise Theuvy, femme de M. de Sansavoir, écuyer, sieur de Reignac, le 9 septembre 1724 ; Charles de Recusson, chevalier, seigneur de Soret, le 20 décembre 1729 ; Philippe Chouen, sieur de la Motte, le 29 septembre 1734 ; François-Guillaume Dreux, vicaire de de Thimer, maître es-arts et gradué de l'université de Paris, le 27 avril 1741 ; Pierre Richard du Fay, écuyer, seigneur de Courtemanche, le 14 mars 1745 et Charlotte-Marie d'Épinay, veuve de Charles Marc-Antoine de Paris, chevalier, seigneur, de Bois-Rouvray, le 22 octobre 1772.

La chaire à prêcher en style Louis XV vient, comme le tableau de la Résurrection, de l'abbaye de Saint-Vincent. Les sculptures rapportées qui entourent la cuve disent peu de chose comparées aux festons qui descendent du baldaquin. Ces guirlandes de roses feuillées en plein bois de chêne sont de toute beauté. La croix, au sommet, est remplacée par le pélican qui donne son sang à ses petits.

Surplombant la porte royale, le buffet d'orgue est appuyé sur une tribune très légère, très élégante, dont les boiseries sont finement ajourées.

De chaque côté du sanctuaire, des crédences Louis XV, celle de gauche surtout, digne d'attention pour le caractère distingué de son style et le fini du détail.

A l'entrée du chœur pend un lustre Louis XVI en cuivre doré, pièce magnifique offerte par un généreux donateur (1) : elle ornerait superbement un salon aristocratique, mais il lui manque les proportions voulues pour une grande église. Quatre sirènes jouant

(1) M. Pierre, maire de Châteauneuf, qui a donné également le tableau placé à l'entrée de l'église.

du luth et posées dos à dos servent de point d'appui central aux branches qui s'écartent en rayonnant pour supporter les bougies.

La lampe du sanctuaire rappelle le souvenir de M. l'abbé Roger, mort curé de Châteauneuf, fin décembre 1829. Il y a fait graver cette inscription :

EX VOTO DOMINI PASTORIS ROGER
PRO REDITU RELIGIONIS ET ORDINIS 1815.

N'oublions pas de mentionner ici le don de Charles Leguay (1), prêtre, ancien curé de Châteauneuf, qui, par son testament olographe du 30 janvier 1767, léguait à son église sa chapelle composée d'un calice en argent, plat et burettes et six ornements complets.

L'église devait encore posséder des reliquaires pour renfermer des reliques qui lui avaient été données en 1753.

Voici le procès-verbal de la relation qui en fut faite alors :

« L'an 1753, le 15 juillet, avons, les deux paroisses de Châteauneuf et de Thimert, chacune sous leurs bannières, accompagnées de leur clergé, des frères de la confrérie dudit Châteauneuf en torches, de dix-huit demoiselles en religieuses chantant des cantiques, de huit anges destinés pour porter les châsses et suivis d'une grande affluence des peuples, le tambour battant, fait la cérémonie de la translation des reliques des saints martyrs Justin, Jucundin, Réparat et de sainte Vérécunde, en partant processionnellement de la chapelle de Saint-Thomas où on chanta solennellement les vêpres, pour nous rendre d'abord dans cette église où en entrant, au son des cloches, on entonna le *Te Deum* pendant lequel et après l'encensement, on déposa, du côté de l'Evangile, la châsse des reliques de saint Jucundin, et du côté de l'épître celle des reliques de sainte Vérécunde et d'où nous partîmes après avoir chanté l'antienne, le verset et l'oraison des saints martyrs et avoir rendu nos devoirs aux saintes reliques, pour nous rendre dans le même ordre dans l'église de Notre-Dame dudit Châteauneuf y déposer avec les mêmes cérémonies

(1) Ce prêtre jouissait d'une pension de 800 livres sur l'évêché de Périgueux accordée par brevet du roy le 5 décembre 1731 et de 500 livres sur l'abbaye de Saint-Vincent de Metz par brevet du roy du 25 novembre 1732

SCEAU DE GERVAIS DE CHATEAUNEUF

d'après l'original. d'après GAIGNIÈRES.

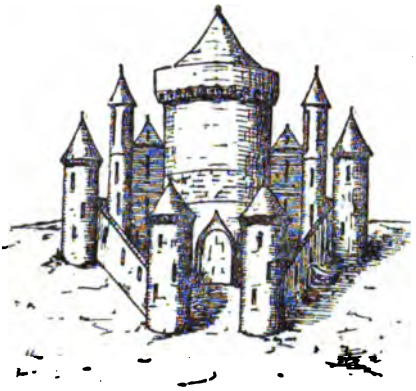

FORTERESSE DE CHATEAUNEUF

d'après LE ROTROU.

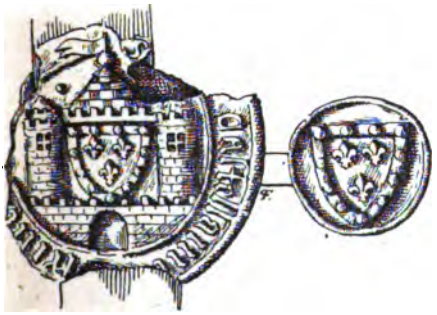

SCEAU DE LA CHATELLENIE DE CHATEAUNEUF

d'après l'original. d'après GAIGNIÈRES.

les reliques des saints Justin et Réparat. Signé : LEPRINCE, *vicaire*, l'abbé DESMARETZ, VIAU, *curé*, PÉAN. »

« Ces reliques tirées du cimetière de Sainte-Priscille et données par Mgr le cardinal Guadagny, évêque de Tusculum et vicaire général de S. S., et les dites saintes reliques seront et demeureront désormais exposées dans l'église paroissiale de Châteauneuf à la vénération des fidèles ainsi que celles de saint Jucunde et de sainte Vérécunde dans l'église de Thimert.

LEVASSORT, *curé*.

CLOCHES

On en comptait 3 avant la Révolution. Celles que le beffroi de la tour possède aujourd'hui datent du siècle dernier. »

Voici les procès-verbaux de leur baptême.

1. — L'an mil huit cent neuf, le quatrième jour de mai, par nous Pierre Noël Roger, curé de cette paroisse, a été bénie la cloche de cette église sous les noms de *Jeanne-Françoise*. Le parrain a été M. François Philippe Croisnu Desmaisons, officier de la ci-devant élection de cette ville : la marraine, Dle Jeanne-Nicole Blochet, épouse de feu sieur Louis Clouet, procureur du Roy de la ci-devant maîtrise.

Ladite cloche a été reconnue peser douze cent livres. Le tout fait et constaté en présence de MM. Antoine Forest, juge de paix du canton de Châteauneuf et premier marguillier de cette église, Louis Cahanin et Guillaume Foucher ausssi marguilliers, tous de cette ville et paroisse qui, avec M. Louis Hurel, vicaire de cette paroisse, et nous Pierre Noël Roger, curé, ont signé le présent acte les jour et an que dessus à Châteauneuf.

f. BLOCHET, v. CLOUET. ROGER,
CROISNU DESMAISONS. *curé de Châlat*.

Cette cloche, la seule qui était restée à la paroisse, pesait 1115 livres ; elle fut cassée en 1808. D'où nécessité de la refondre (1), elle pèse aujourd'hui 1217 livres.

(1) En 1859, quand on voulut agrandir le presbytère, en creusant les fondations de la cuisine, on mit au jour des scories d'airain et différents indices montrant qu'en cet endroit, à une époque inconnue, il y avait eu fonte de cloches.

Elle porte l'inscription suivante :

« En avril 1809, j'ai été bénite par M. Pierre-Noël Roger curé. J'ai été nommée *Jeanne-Françoise* par M. François-Philippe Croisnu Desmaison et Mme Jeanne-Nicole Blochet, Vve de M. Clouet M. Jean-Jacques Moisy maire, MM. Antoine Forest, Louis Cahanin et Guillaume Foucher, marguilliers.

Les Thériot frères m'ont faite. Christ en Croix, Vierge mère sceptre à la main et sainte Jeanne de Valois.

2 — L'an mil huit cent vingt-cinq, le treize décembre, par nous, Pierre-Noël Roger, curé de Châteauneuf soussigné a été bénie sous le nom de *Caroline* la 2e cloche du clocher. Elle a été faite à Paris par le sr Osmond Dubois, maître fondeur au Grelot d'or, rue Saint-Martin, n° 47, laquelle a été reconnue avoir le poids de huit cent trente-six livres qu'il a fournie, à 33 sols la livre. Il a aussi fait et fourni le battant pesant 25 livres au même prix que le métal. Le parrain a été Mr Nicolas-Théodore-Victor Martin, jeune, maire de cette ville. La marraine De Françoise-Julitte Clouet Desperruches, épouse de Mr Jean-Baptiste le Pelletier la Bidouderie. Ladite cloche a été payée ainsi qu'il suit : par Mme feue Anne-Élisabeth Rousseau, Vve de Mr Croisnu Desmaisons par les mains de Mr Mathon, son neveu, la somme de huit cents francs : par M. Roger, curé de cette paroisse ci-dessus nommé la somme de cinq cents francs, et le restant ainsi que tous les frais pour le placement de ladite cloche, avec les deniers de la Fabrique. Le tout arrêté par Mrs Favé, Martin et Lucas marguilliers en charge. Et Mr le curé ainsi que Mr Mathon, président du conseil, ont signé le présent procès-verbal

MARTIN, fils aisné,
LUCAS, MATHON, PERDREAU FAVÉ,
ROGER, *adjoint.*
curé de Châteauneuf.

Voici l'inscription qu'elle porte :

« L'an 1825, j'ai été bénie par Pierre-Noël Roger, curé de Châteauneuf, et nommée *Caroline* par Nicolas-Théodore-Victor

Martin, maire de la ville, et Françoise-Julie, f^e Clouet des Perruches, marraine, épouse de Jean-Baptiste-A^t le Pelletier la Bidouderie, assistée de Mrs Favé, Lucas, Martin, aisné.

J'ai été faite par Osmond, maître fondeur à Paris.

4 fleurs de lis. Le Christ en croix, la Vierge-mère avec sceptre et diadème, saint Nicolas, saint François d'Assise, tenant le livre de sa règle et un chapelet.

Sacristies.

La plus grande, élévée en 1629, agrandie en 1817 est au nord. Elle a pour principal mérite d'être vaste et de posséder une porte massive remontant à l'époque première de la construction, qui ouvre, à l'extérieur, sur le cimetière.

Celle des enfants de chœur (1), plus petite, se trouve au midi, engagée dans l'angle formé par le sanctuaire et le chevet de la chapelle de la Vierge. Eclairée par deux grisailles, elle est toute tapissée de placards pour recevoir le linge et les fleurs, avec une entrée donnant sur la rue.

Du côté opposé, l'espace correspondant est occupé par un appenti fermé où l'on abrite le matériel de l'église.

Extérieur du monument.

Les murs sont construits en moellons de silex et coupés, à intervalles égaux, par des cordons en brique. Les contreforts peu saillants offrent des assises alternées de grison ferrugineux.

Une suite de cinq pignons se profile, d'un côté, en bordure sur la rue, de l'autre sur le cimetière. Chacun d'eux est percé d'une fenêtre large, haute, spacieuse par où le jour pénètre abondamment.

Le constructeur paraît avoir eu souci d'agrémenter davantage la façade qui s'étend le long de la voie publique. Témoins les dessins variés de la maçonnerie, les pieds-droits de la petite porte d'entrée, son cintre surbaissé en anse de panier, et les

(1) Elle date de 1867-1868 et fut construite par M. Coince en même temps que l'abside.

ouvertures aujourd'hui aveuglées qui permettaient d'éclairer les combles de chaque fronton. Rien de tel sur le cimetière.

La tour, depuis qu'elle existe, ajoute encore un charme pour l'œil. par la régularité de sa construction, par l'heureux mélange de la pierre et de la brique, par son élancement et ses proportions harmonieuses. Elle est nettement ogivale.

Sur le devant, à l'ouest, figurent les armes de la ville, mais non surmontées de la couronne urbaine. Le curé constructeur voulut ainsi faire connaître « que ce n'était ni par les soins, ni avec le concours pécuniaire de la municipalité que l'œuvre avait été menée à bien. » (Registre paroissial, note de M. Coince, 1865.)

Cet écusson d'ailleurs se rapproche d'une manière sensible des armoiries adoptées officiellement par la châtellenie de Châteauneuf, elles-mêmes inspirées par celles des anciens seigneurs. En effet l'écusson de Gervais de Châteauneuf, pendant à une charte de 1221, conservé aux archives nationales et dessiné par Gaignières (Mss. 5185, [1]. p. 184), représente une curieuse forteresse composée d'un donjon central entouré d'un rempart crénelé soutenu par des tourelles. En avant une porte accostée de deux tours donnait entrée dans l'enceinte.

Le 3e modèle est la copie, un peu trop infidèle, publiée dans l'almanach *Le Rotrou*.

Le sceau de la châtellenie, daté de 1485, reproduit cette porte surmontée de l'écusson de France entre les deux tours.

Cimetière.

Le cimetière est encore attenant à l'église, ce qui favorise le culte des paroissiens pour leurs morts. Au milieu des monuments somptueux qui s'y multiplient, on a peine à découvrir la tombe de M. l'abbé Roger. Elle est surmontée d'une modeste croix de pierre, de deux pieds de haut, sur laquelle est gravé son nom. Vu les immenses services qu'il a rendus au pays pendant près de trente années à la suite du Concordat, il méritait une sépulture plus honorable.

On pénétrait autrefois du cimetière dans l'église par une porte latérale murée depuis longtemps, auprès de laquelle, à l'inté-

rieur, est encore scellé un bénitier en pierre avec quelques moulures (1).

Le cimetière s'étend sur l'emplacement des communs de la forteresse. Le mur qui l'enveloppe au nord paraît être un vestige du passé.

La ville avait, avant la Révolution, un autre terrain qui servait aux sépultures. C'était à l'endroit où s'élève aujourd'hui, dans l'hôtel de l'Ecritoire, la salle des fêtes. On cessa, en 1793, d'y faire les inhumations.

La dernière qui eut lieu fut celle du père « la Fraternité ». Il voulait être enterré debout. Mais le curé constitutionnel de l'époque, M. Julienne, ne voulut pas y consentir. La coexistence de ces cimetières dura près de deux cents ans.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

A. — *Situation matérielle de l'église de Châteauneuf en 1788, d'après l'abbé Roger.*

Quand, en 1788, je suis arrivé à Châteauneuf, il y avait environ dix ans que les deux ailes venaient d'être finies ainsi que l'escalier du clocher. Comme la Fabrique était riche, on s'attendait, peu d'années après, de bâtir une tour à côté.

Il y avait trois cloches dans le clocher dont la grosse est restée. L'église, sans être brillamment décorée, avait quelques richesses ; une grille superbe en fer qui prenait d'un pilier du chœur à l'autre ; quatre beaux calices d'argent, deux ciboires, un encensoir, deux burettes et une croix de procession regardée comme la plus belle du diocèse ; un petit saint Sébastien en argent d'un pied de haut avec des reliques, un buste de saint Thomas en cuivre doré, la teste en argent, et un ostensoir d'argent, plus deux chandeliers d'acolythes.

(1) On accédait à cette porte par une ruelle large de 7 ou 8 pieds qui longeait le cimetière et traversait la basse-cour de l'ancien château. Les chiens de boucher pénétraient par là et venaient déterrer les corps fraichement inhumés. En 1740, une supplique fut adressée à M. le Maréchal de Maillebois, seigneur engagiste de Châteauneuf, pour le prier de remédier à cet état de choses. Satisfaction fut donnée aux habitants par l'établissement d'une barrière.

La Charité avait aussi une croix d'argent et quatre grands chandeliers.

Les chapes, chasubles, etc., n'étaient pas magnifiques : mais l'impie Révolution a tout pillé, ruiné et dévasté. De sorte qu'en 1802 où je suis revenu à Châteauneuf, j'ai trouvé ce qui suit.

Une seule cloche, plus de grille, etc... et l'église dépavée. On avait mis la chaudière au salpêtre où est le grand autel et la fumée sortait par un trou que l'on voit encore au pignon.

M. Baudran était alors comme desservant, et, profitant de la politique de Bonaparte, donnait pour la religion.

Il avait déjà élevé le maître-autel par la générosité de M. Clouet, procureur du Roy de la Maîtrise, qui avait également payé le sanctuaire actuel et donné un calice.

On avait acheté aussi le petit autel tout nu de la sainte Vierge.

Il y avait quelques ornements à la sacristie, mais ils étaient à M. Baudran. On lui a payé le peu qu'il a laissé.

Ainsi était l'état de l'église à mon retour des pays étrangers.

B. — *Comment expliquer que Notre-Dame de Pasme ou de la Compassion ne soit plus la fête patronale de l'église de Châteauneuf ?*

Voici comment s'exprime M. Coince, dans ses notes de l'année 1864.

Ce titre de Notre-Dame du Pasme était l'ancien titre paroissial de l'église de Châteauneuf, comme le prouve un Pouillé du diocèse de Chartres que je possède imprimé en 1738 et dans lequel se trouvent relatés les titres paroissiaux de toutes les églises, chapelles etc., du diocèse, et jusqu'à la Révolution il resta le même puisqu'un des premiers registres des marguilliers, après cette révolution, porte encore cette inscription : « Registre de Notre-Dame de Pasme de Châteauneuf. »

Par quelle circonstance est-il arrivé que la fête de la Compassion de la sainte Vierge, qui devait être alors la fête patronale, ait cessé de l'être et qu'elle ait été remplacée par la fête de l'Assomption ? Je n'ai trouvé aucun renseignement certain qui ait pu m'éclairer à cet égard, et voici l'explication que je propose et qui me paraît la plus plausible.

Quand la religion catholique eut été rétablie en France à la suite du Concordat de 1802 par Napoléon, alors premier Consul, le sentiment public et religieux éclata en témoignage de reconnaissance : et comme la fête du premier Consul plus tard devenu Empereur tombait le 15 août, jour de la fête de l'Assomption, cette double solennité de la fête religieuse et de la fête officielle aura bien pu amener à faire accepter également l'Assomption pour fête patronale ; et on y fut peut-être d'autant plus porté que la compassion de la sainte Vierge arrivant le vendredi de la semaine de la Passion, on se trouvait gêné, pour la solenniser, et par la Liturgie qui, d'après le Concordat, renvoie la solennité de la fête patronale au dimanche suivant (or, c'était celui des Rameaux qui est de 1re classe) et par la circonstance de la fin du carême qui n'admet que difficilement la joie d'une fête patronale. Toutefois l'habitude de chanter la messe, sans aucun autre office, s'était conservée pour la fête de la Compassion, et sera, à plus forte raison, conservée dans l'avenir, si, ce qui est vraisemblable, le concours des pèlerins à Notre-Dame du Pasme réclame cette solennité.

E. Cuni,
Chan. hon.

ÉGLISE DE SERAZEREUX

ÉGLISE DE SERAZEREUX

L'église de Serazereux (1), sous le vocable de Saint-Denis, est mentionnée en 1028 dans une charte de l'abbaye de Coulombs. Roger, fils d'Eudes Ier, comte Chartres et de Blois, donna vers les dernières années du Xe siècle à cette abbaye des domaines considérables parmi lesquels se trouvait l'église de Serazereux (2). Autres mentions de la même église dans les titres de l'abbaye de Josaphat dès l'année 1199 et dans une charte de l'année 1249. Cette dernière contient une donation faite en faveur d'un curé de Serazereux, nommé Henri : « Robertus de Rues... dedit et concessit Henrico presbitero ejusque successoribus in ecclesiâ de Ceresereus quartam partem minute decime... quam idem Robertus et Mathildis ejus uxor percipiebant in villâ de Boarvilla. » Ces indications nous permettent de faire remonter la construction de cette église à l'ère romane secondaire (XI-XIIe siècles). Cette opinion est d'ailleurs confirmée par l'examen archéologique de l'édifice : contreforts peu saillants, fenêtres cintrées d'une grandeur moyenne ou même de toutes petites dimensions, assez caractéristiques du XIe siècle dans les églises de campagne (3), une seule ouverture, aujourd'hui bouchée, dans le

(1) Le nom de cette paroisse s'écrivait anciennement Cerazereux, conformément à l'orthographe latine que portent nos chartres « parrochia de Ceresereus ». Ou trouve aussi « vicus Sareseolus » : an 1028, et Cherazerolles « Cerazellæ », an. 1626. Son étymologie latine « Ceresereus » indiquerait dès l'origine un lieu planté de cerisiers ; le mot cerisaie « ceraseria », qui a la même signification, s'est conservé jusqu'à nous. Au XIIIe siècle Serazereux comptait 92 paroissiens : le Pouillé de 1738 lui donne 250 communiants, ce qui suppose une population de 340 habitants. En 1846 après la réunion de Fadainville à son territoire Serazereux compta 468 habitants (Voir *Annuaire du départ. d'Eure-et-Loir pour 1854*, p. 218.

(2) *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir* (*Histoire de l'abbaye de Coulombs*), t. III, p. 25. Ce Roger devint dans la suite chancelier de France en 995, puis évêque de Beauvais en 996.

(3) A. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie ; architecture religieuse*, p. 186.

centre du fronton de l'église, disposition du plan primitif, malgré les remaniements subis par cette façade ; enfin, caché derrière le rétable et creusé dans le mur du chevet, le sacraire, armoire à double compartiment dont l'un était destiné à renfermer la sainte Eucharistie et l'autre les vases sacrés et les livres saints (1).

L'église, de forme rectangulaire, est terminée par un chevet en hémicycle. Voici ses dimensions : 8 mètres de large, 28 de long, hauteur des murs depuis la base jusqu'à la sablière, 6 mètres. Primitivement, l'église était éclairée par dix fenêtres romanes percées régulièrement dans les murailles ; de ces dix fenêtres il n'en reste plus que huit dont une à droite en entrant dans l'église ; quatre au chevet (deux ouvertes et deux bouchées) et trois du côté gauche de l'église. Deux de ces fenêtres, à droite, ont été remplacées par quatre grandes fenêtres ogivales, sans doute pour donner plus de lumière à l'église, dont deux simples, de chaque côté de la chaire, remontent au XIIIe siècle, les deux autres avec moulures profondes remontent au XIVe. Il en résulte pour l'église un malheureux cachet d'irrégularité.

Les bancs de la nef ont été posés en 1868 et ceux du chœur en 1899. Les boiseries qui ornent tout le tour de l'église sont encore assez bien conservées. Le maître-autel du XVIIIe siècle, agrandi en 1829 et pourvu du tabernacle actuel en 1834, est surmonté d'un rétable en bois, avec fronton brisé et trois niches renfermant trois statues : la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux au sommet du rétable ; saint Sébastien à gauche et saint Denis à droite de l'autel. Ces statues n'ont aucune valeur artistique et sont même grossièrement sculptées. Il n'en est pas de même de deux statues en bois placées sur deux consoles au-dessus de la table de communion de chaque côté du sanctuaire : à droite, saint Sébastien, belle statue de la Renaissance, remarquable par le fini du travail et la science anatomique, à gauche statue finement sculptée de saint Rémi, patron de l'ancienne paroisse de Fadainville.

(1) On sait en effet qu'à cette époque il n'y avait pas de tabernacle sur l'autel pour recevoir les hosties consacrées. (Caumont, *op. cit.*, p. 302.)

A droite et à gauche du maître-autel se trouvent deux châsses en bois doré renfermant les reliques de saint Victor et de saint Colombin. Voici une copie du procès-verbal qui constate l'authenticité de ces reliques : « L'an mil sept cens soixante, le vingt-quatrième jour du mois d'avril, à onze heures du matin, en vertu de la commission à nous adressée par monseigneur lillustrissime et reverendissime Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de Fleury, évêque de Chartres et premier aumônier de la Reine, en datte du dix sept avril, signée Castellane, vicaire général, nous Henry Louis David Descharaux, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine et chefcier de l'église cathédrale de Chartres, nous sommes transportés dans l'église du monastère des dames Religieuses de la Visitation de cette ville, où étant et en présence de venerables et circonspectes personnes Mrs maîtres Guy Jean de Maubuisson, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Chartres et Charles du Cœur Joly, prêtre, curé de Saint-Denis d'Authou, de Claude Janvier prêtre curé de Gardais, et de Felicien Char(tier), chanoine de St-Piat, les dames Religieuses dudit monastère nous ont présentée de la part de Monsieur Marie curé de Cerazereux, une boëte de bois couverte de papier marbré liée d'un ruban de soie rouge, arrêté par plusieurs sceaux que nous avons examinés et trouvés sains et antiers, conformes à ceux des lettres autentiques avec lesquelles nous les avons confrontées, et par lesquelles il paroit que la ditte boëte a été donnée par Monseigneur Thomas Patricius, archiepiscopus Senensis, et vicaire général S. S. Domini nostri papæ, les dittes lettres autentiques en datte du quinze septembre mil sept cent quarante..... nous avons ensuite en présence des susdits témoins fait ouverture de la boëte, ou nous avons trouvé deux os enveloppés dans du cotton avec leurs inscriptions, sur le premier saint Victor, et sur le second saint Colombin ; et les aïant montrés à maître René David Bardet, maître chirurgien à Chartres, appelé à la vérification des dittes reliques, il nous a assuré que céttoit des os humains, sçavoir celui de saint Victor une portion de l'os de la ambe en la partie supérieure, et celui de Saint-Colombin, un os de la jambe en la partie inférieure.. après avoir béni deux chasses

de bois doré en forme de tombeau et fermées par une glace sur le devant, les dittes chasses préparées pour recevoir les dittes reliques, nous les y avons transférées une dans chaque chasse, ensemble une copie collationnée du présent procès verbal, et nous avons arrêtée chaque relique dans sa chasse sur un coussin de damas cramoisi avec des rubans de même couleur, que nous avons cachetez en plusieurs endroits, ainsi que les dittes chasses que nous avons fermées et scellées avec le sceau de mon dit seigneur l'évêque de Chartres, après y avoir aussi renfermées des médailles faites de la chair de saint François de Sales et de celle de la B. M. de Chantal, permettons en vertu de la ditte permission que les dittes reliques soïent et demeurent desormais exposées dans l'église paroissiale de Cerazereux, en ce diocèze, selon la réquisition que ledit sieur curé en a faite, a la veneration des fideles, pourvû cependant qu'on ne puisse faire l'office et dire la messe desdits saints martirs, conformément au décret de la sacrée congrégation des rits du onze aoust mil six cens quatre vingt onze, et nous avons finit la ceremonie par le *Te Deum* pendant lequel nous avons les susdtits témoins et la communauté des dittes dames rendus nos devoirs aux saintes reliques et chanté des entiennes en leur honneur : ordonnons que la présente minute restera déposée aux archives du secrétariat de l'évêché ensemble avec les dittes lettres autentiques. Fait et arrêté les dits jour et an que dessus, en presence des susdits qui ont signé avec nous. Des Charraux, de Maubuisson, Janvier, curé de Gardais' Chartier, du Cœur Joly curé d'Authou, Bardet, Sr Marie Beatrix supérieure, Sr Marie Françoise de la Mare, Sr Michelle Geneviève Challine, Sr Catherine Angélique Levée, Sr Marie Anne Thérèse Servant. Par mon dit sieur chefcier. J. L. Dancel. »

La chapelle de la sainte Vierge, vers le milieu du mur de gauche. date de 1872. C'est une construction sans symétrie et sans beauté, pour ne rien dire de plus.

Très probablement l'église de Serazereux ne fut pas voûtée à l'origine, mais seulement vers le XVIe siècle, comme beaucoup d'églises romanes ; quoiqu'il en soit, le 11 mai 1855, M. le maire de Serazereux exposa au Conseil municipal que « les lambris de

voûte de l'église étaient entièrement détruits et qu'il était de la la première urgence de les reconstruire à neuf. » Ce travail est l'œuvre de M. Gault, menuisier à Chartres. De l'ancien bardeau il ne reste plus que les poinçons ou aiguilles dont les anciennes peintures sont presque effacées, 12 croix de Malte sculptées sur les murailles prouvent que l'église a été consacrée.

A l'extérieure, on doit signaler les traces encore visibles de deux portes du XIIe siècle, l'une dans la muraille de droite, l'autre dans la muraille de gauche : celle-ci s'ouvrait sur l'ancien presbytère aliéné à la Révolution. On y voit aussi au chevet 3 contreforts qui le soutiennent et surtout une bande 0m, 50 de large, en maçonnerie, très apparente, qui se poursuit le long des murailles de la nef (1).

Le pignon de l'église et la porte d'entrée ont été entièrement reconstruits en 1835 et la couverture réparée à cette même époque. Le clocher qui s'élève sur le pignon est formé d'une base carrée et d'une flèche octogonale. Déjà réparée en 1832, mais d'une manière insuffisante, le vieux clocher fut entièrement démoli en 1849, jusques et y compris l'équarri qui se trouve à la hauteur de la voûte de l'église ; le nouveau clocher fut taillé et reconstruit suivant un devis portant la date du 3 avril 1849 : l'ardoise du vieux clocher servit à couvrit la nouvelle flèche, tandis que la base carrée était recouverte en ardoise neuve d'Angers. L'entrepreneur fut M. Thibaut Gautier de Dreux qui fut déclaré adjudicataire le 25 novembre 1849.

Les plus anciens documents que nous possédons ne nous montrent qu'une seule cloche dans le clocher de Sérazereux. Au commencement du XIXe siècle cette cloche devait être en fort mauvais état, puisque, malgré certaines réparations qui lui furent faites en 1826, elle était incapable de servir en 1832; « elle était

(1) Le droit de litre était un droit qu'avaient les seigneurs patrons dans les églises et qui consistait à faire peindre les écussons de leurs armes aux obsèques des membres de leur famille, sur une bande noire en forme de lez de velours autour de l'église ou à l'intérieur. De 1602 à 1612 le seigneur de Serazereux s'appelait Urbain de Morteaux ; nous avons vu dans les registres les actes de baptême de 4 de ses enfants. En général les seigneurs du Boullay-Thierry étaient en même temps seigneurs de Serazereux.

cassée. » (Séance du conseil municipal du 13 mai 1831). On la porta donc à Courville pour la faire refondre, et le 4 octobre 1832, « heure de midi », M. l'abbé Mauger, curé desservant de la paroisse de Sérazereux bénit la nouvelle cloche. Voici l'inscription qu'elle portait : « L'an 1832, j'ai été bénite par Monsieur Jacques-Achille Mauger, curé de Sérazereux. J'ai été nommée Louise-Marie par M. Louis Challe et par dame Marie-Jeanne Vimont, épouse de M. Denis Allais, maire. » Suivent les noms des conseillers municipaux : Marie Jacques, adjoint ; Houdard Philippe Rémy, Lecomte Claude, Marie Hache, Marie Jacques Léger, Jean Challe, Aimé Pocoulay, Bled Jean, Louis Tranchant, Pierre Noël, Jacques Moinet et Louis Lemaire. Cette cloche pesait 1.670 livres ; elle sonna seule les cérémonies religieuses de la paroisse jusqu'à l'année 1850 où une compagne lui fut donnée, c'est-à-dire, la cloche de l'église de Fadainville, portée à Sérazereux lors de la démolition de cette église en la même année.

Voici l'inscription que portait cette seconde cloche : « L'an 1765, j'ai été bénite par M. Davaye, curé de Fadainville. J'ai été nommée Marie-Charlotte par Charles-Claude Besnard de Marville, écuyer, receveur général des finances de Picardie, S. R. E. du Boulay d'Achères, des Chaises et autres lieux et par Mme Marie-Charlotte de Sainte-Marie, femme de messire Sailly, commissaire d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire, seigneur de Theuvy-Achères et du fief des mares de Fadainville. François Hervé Gagère, fondeur. » Ces deux cloches ont été refondues en 1897 par les soins de la municipalité. L'une pèse 630 kilos et l'autre pèse 450 kilos.

Voici l'inscription que portent les nouvelles cloches :

LA PLUS GROSSE CLOCHE
En l'année 1897
La refonte des cloches de Serazereux
A été faite par les soins de la municipalité
Composée de MM. Bled Prosper, maire
Hébert Léonard, adjoint
Chantard Arsène, Dutilleul Constantin
Joly Alexis, Léger Jacques
Aulet Gustave, Guiard Désiré
Langlois François, Allais Gédéon
Conseillers municipaux

Dubuisson fils, fondeur à Paris

Magnificate Dominum mecum

J'ai été bénite en 1897
Et nommée Marie-Louise-Jeanne-Françoise
Par mon parrain. Jean-François Robert ancien maire
Par ma marraine, Marie-Louise Robert, veuve Vorimore
Cyr Houdebine étant curé
Moreau François président de la Fabrique
Jean Robert. trésorier
Stanislas Buhot, Frédéric Paucoulay
Marguilliers.

LA PLUS PETITE CLOCHE

La plus petite porte une inscription en tout semblable sauf le passge suivant :

Semper laus ejus in ore meo

J'ai été bénite en 1897
Et nommée Anne-Céléstine-Alphonsine
Par mon parrain Célestin-Louis Beauger
Et ma marraine Alphonsine-Désiré Pipereau

A l'heure où nous écrivons ces lignes une réparation du clocher et de la toiture s'impose de nouveau.

1er décembre 1905.

PÉBERNARD,
Curé de Sérazereux.

ÉGLISE DU BOULLAY-THIERRY

ÉGLISE DU BOULLAY-THIERRY

L'église de Saint-Lubin du Boulay-Thierry (longue de 32 mètres), révèle dans sa construction plusieurs époques.

Le sanctuaire arrondi et plus étroit (7 mètres) est la seule partie que l'on puisse attribuer au XIIe siècle. La nef, au contraire, plus large (10 mètres) avec ses fenêtres à lancette et ses contreforts à larmiers, est bien de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe. Par contre, la tour haute et massive (1) avec sa porte en anse de pannier et ses fenêtres supérieures en plein cintre, avec sa galerie en briques et son dôme, si bien flanquée de la tour de l'escalier et de ses contreforts, est bien évidemment de la fin du XVe siècle, et c'est à bon droit que H. de Gastel l'attribue ainsi que la charpente à Guillaume Ier de Pillavoine, entre 1489 et 1508.

En effet la charpente porte gravées au-dessus du maître autel, sur la dernière poutre transversale, du centre de laquelle rayonnent les poutres de l'abside, les armoiries de ce généreux seigneur. Au milieu, simple écu écartelé au 1 et 4 un lion ; au 2 et 3, une bande ; à gauche : simple écu portant un lion ; à droite : simple écu portant une bande debout. Les écus sont sans couleur. Guillaume I Pillavoine, a donc écartelé ses armes : *d'ar-*

(1) Les registres paroissiaux contiennent les procès-verbaux de deux bénédictions de cloches. Il nous suffira de les transcrire :

« Le lundy, 8e jour de décembre 1636, a esté faicte la bénédiction d'une cloche pour servir à l'église du Boullay-Thierry, fondue par Nicolas Mousset et N. Lyonnet, maîtres fondeurs à Chartres, sur laquelle le nom est gravé *Anne*, nommée par dame Anne de Baynast, dame dudit Boullay-Thierry, et messire Jacques Favier, chevallier, seigneur du Boullay-Thierry, fils aisné de ladite dame, conseiller du roy en ses conseils et maitre des requestes ordinaires de son hostel. *Signé* : Huet, curé.

« L'an 1778, le 10 mai, a été bénie une cloche, pesant environ 820 livres, nommée *Françoise*, par très haut et très puissant seigneur M^sr Antoine-Omer Talon, advocat du roy au Chatelet de Paris et par très haute et très puissante et très illustre princesse Mme Françoise-Marguerite-Louise-Elisabeth de Lorraine, princesse de Lorraine, princesse de Marsan, dame de Remiremont et dame de la Croix-Etoilée. *Signé* : Blin, Davyras: Deveyras ; Talon ; P. Chevard, R. Claye ; Vabois, prêtre-vicaire ; Doyen ; J. Gueux ; Desvaux, vicaire ; P. Pichot ; Lecomte ; Claye, curé du Boullay-Thierry.

gent au lion de gueules avec celles de sa mère Jeanne de Trie : *d'or à la bande d'azur*, comme cela se faisait quelquefois alors. Enfin les armes de Trié surmontent encore l'ogive de la principale porte d'entrée de l'église. Il existait au-dessous deux autres écussons, mais dont les pièces ont été grattées à l'époque révolutionnaire.

Après les Pellavoine, les Faviers ne furent pas moins généreux. Ils donnèrent le maître-autel en bois peint de couleur blanche, rehaussé d'or. Il est orné d'un beau rétable en bois sculpté et sur lequel on voit encore des armes mutilées, mais que l'on peut suffisamment distinguer pour ne pas s'y tromper. En effet, les armes des Favier sont : *De gueules, à trois concombres d'argent : supports deux lions.*

Jacques II Favier (1623-1671) portait : *écartelé au 1 : d'or au chevron de gueules surmonté de 3 burelles de même, au 2 : de gueules au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois traits, au 3e : de gueules fretté d'or, au 4e : d'argent à deux bandes de gueules; sur le tout de gueules à trois concombres d'argent, qui est Favier.*

La Révolution a passé par là ; cependant on distingue encore très visiblement les chefs des deux quartiers supérieurs ; le bas du haume est intact, le haut est coupé à la hauteur du cou. Les lions qui servent de supports sont seuls intacts.

Le panneau qui fait pendant à droite porte aussi un écu, mais complètement gratté. Il est supporté par deux feuilles de palme entrecroisées et surmonté d'une guirlande de fleurs et de couronnes. Cet écu pourrait n'avoir rien eu d'héraldique.

Nous avons d'ailleurs le témoignage de Mre Pierre Claye, bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé du Boulay-Thierry pendant 59 ans, mort le 26 juillet 1778.

« Tout le pays, dit-il, se ressentoit encore des guerres des Huguenots et des désordres qu'avoit causé la Ligue. La plupart des églises n'étoient pas rétablies du pillage qui avoit été fait de leurs titres, meubles et ornements. Celle de Boullay-Thierry a plus souffert qu'aucune autre de ces désordres, le nommé Gourdon, huguenot, étant seigneur de cette paroisse à cette époque... M. Favier, duquel on voit la tombe au milieu du chœur, étant

fort affectionné à ce lieu, fit faire le rétable de l'autel et les deux petits autels, entre lesquels il y avoit une boiserie à barreaux tournés et une porte carrée de même au milieu. Trouvant le chœur trop resserré, j'ai fait faire la colonnade en avançant sur la nef. Mme Favier, présidente Talon, morte en 1732 à l'âge de 87 ans 1/2 m'a dit que le rétable, dont la peinture est parfaite, avoit coûté mille écus. C'est elle qui a donné le tableau du grand autel lors de son mariage, l'an 1644. Mme Baynast, mère dudit M. Favier, a donné les tableaux des deux petits autels. Le tableau de sainte Anne est un morceau précieux, ainsi que celui du grand autel. Ces trois tableaux sont de la main du fameux Champagne. Le tabernacle que l'on voit aujourd'hui quoique beau et bien doré (par Favel, alors le plus fameux doreur de Paris) est et paroit trop une pièce posthume. Il y en avoit un qui faisoit corps avec le rétable. Je ne sais pour quelle raison M. Favier fit ce changement. J'ai vu l'ancien tabernacle et je pense qu'étant fait pour le plan et dans le même goût, on pouvoit se contenter d'y ajouter quelques ornement. Quoi qu'il en soit, celui-ci a coûté 600 livres dont 200 livres ont été prises sur l'argent donné par M. Huet.

« On a fait la boiserie du chœur et on a acheté les six chandeliers argentés. La grande boiserie du chœur étoit placée lors de mon entrée, et les frais en ont été faits aux dépens du même argent de ce M. Huet, ancien curé († 1655) et parent de la famille Favier. Il avoit mis 4000 livres à la disposition de M. Favier et Mme la présidente Talon. La distribution en a été faite en principale partie aux pauvres.

« Tel était l'ordre du chœur lors de mon entrée le 2 mai 1715, excepté qu'il n'y avoit ni appui de communion ni sanctuaire séparé. Ces deux articles ont été faits depuis peu d'années aux frais de Mme Chauvelin, veuve de M. le président Talon, mort en 1744. » Les fenêtres de la nef, et surtout de la petite chapelle seigneuriale située à droite, ornées des armoiries du marquis et de la marquise de Boquestant, attestent que ceux-ci ont noblement suivi les traces de leurs prédécesseurs.

C. M.

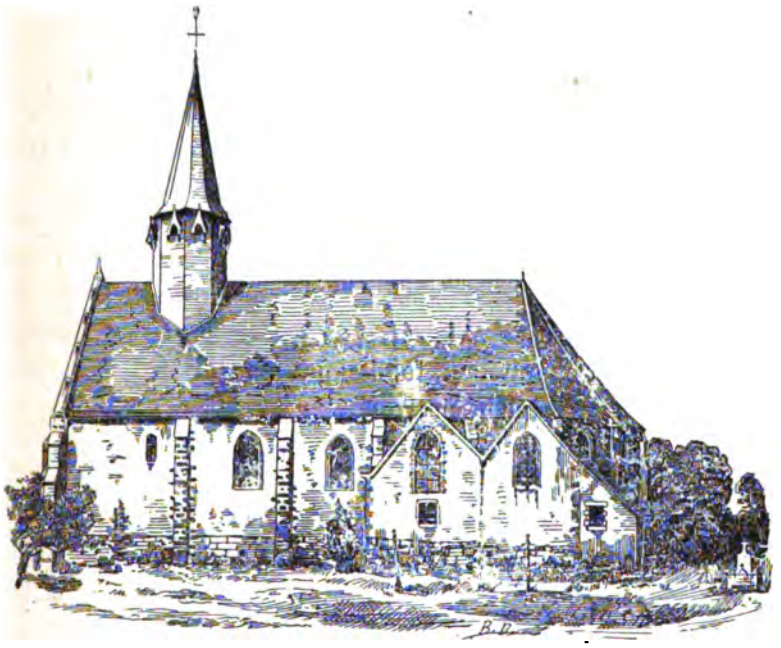

ÉGLISE DE BAILLEAU-L'ÉVÊQUE

ÉGLISE DE BAILLEAU-L'EVÊQUE

L'église de Bailleau-l'Evêque comporte deux parties fort distinctes. La partie primitive remonte au douzième siècle. On le reconnaît à ses petites fenêtres romanes, très étroites, placées au sommet des murs comme des meurtrières de forteresse, et armées de fortes barres de fer.

De cette même époque sont les petits contreforts peu saillants en granit rouge à gros grain, et qui semblent autant un ornement qu'un soutien de l'édifice. Les deux murs latéraux de la nef, portent ces signes caractéristiques. Ils avaient chacun trois fenêtres d'inégale grandeur. Il n'en reste plus qu'une de chaque côté ; les quatre autres ont été agrandies et refaites dans le genre ogival.

Tout le reste de l'édifice a été rebâti au XVIe siècle. On y a ajouté deux chapelles latérales d'égale grandeur et formant transept. Le pignon de l'église a eté reconstruit à la même époque. Mais, chose assez bizarre, la grande porte est ogivale avec nervures et chapiteaux, tandis que les trois fenêtres, placées au-dessus, sont plein cintre.

Quelle a été la raison de cette reconstruction de la majeure partie de l'église de Bailleau-l'Evêque au XVIe siècle ? Pour peu qu'on sache l'histoire de notre pays chartrain, à cette époque, il est facile de s'en rendre compte. En 1568, les huguenots, sous les ordres de Condé, assiégeaient la ville de Chartres. Or, les historiens du temps nous racontent que les assiégeants, furieux de ne pouvoir s'emparer de la ville, brûlèrent la plupart des églises de la contrée ; et l'église de Bailleau a certainement été de ce nombre. La preuve en est dans la découverte que les ouvriers maçons ont faite en 1899, en ouvrant les quatre fenêtres sus dites dans les murailles primitives du XIIe siècle. Ils trouvèrent, en effet, sur le sommet de ces murs et sous les sablières actuelles, de la cendre, des pierres et du mortier calcinés

D'un autre côté, sur la pièce de bois qui forme le faîte du lambris, les ouvriers de l'époque ont gravé en chiffres très apparents : 1583. Or, de 1568 à 1583, c'est bien le temps qu'il aura fallu employer pour se mettre en mesure d'exécuter un pareil travail.

Dans son ensemble, l'église de Bailleau-l'Evêque longue, de 32 mètres et large de 10, est fort régulière, avec ses cinq fenêtres ogivales à l'abside, dont une, celle du centre est rebouchée de maçonnerie et masquée à l'intérieur par le rétable de l'autel, avec ses deux chapelles latérales formant transept, ses six fenêtres, dans le même genre, sur la grande nef, et dont une donne sur la sacristie. Il ne reste, comme nous l'avons dit, que deux petites fenêtres primitives, à l'intérieur, entre les montants du clocher, ce qui les rendait difficiles à agrandir. Ces dix-sept fenêtres sont toutes ornées de vitraux en médaillons, ou de grisailles, exécutés par la maison Lorin de Chartres.

Une sacristie neuve fut bâtie en 1893 par les soins de la municipalité avec le concours de la fabrique. Elle a 23 mètres carrés de surface. Cette sacristie faisant suite à la chapelle du transept sud, fut bénite en juillet 1894, par feu M. l'abbé Dancret, curé archiprêtre de la cathédrale.

En 1899, le sanctuaire et le chœur de l'église ont été repavés en carreaux genre mosaïque, et en 1901 la grande nef en carrelage de même genre.

On a conservé dans l'intérieur de l'église trois inscriptions anciennes ; la première gravée sur pierre, et les deux autres sur cuivre.

I. — Cy davant gist honeste personne || Francoys Tardiueau, en son viuant || laboureur, dem̄. à Baillau-leuesque || leq. põr estre aux perpétuelles || prières de l'église dud. Baillau a doné || par son testament à lad. eglise vng || muy de terre tel quil est contenu en || sond. testament et à la charge que || les gagiers feront dire à son intēsion || tous les vendredis messe haulte de || la passion Et led. Tardiueau || décedda le XXIIe iõr de juillet en l'an mil cinq cent soixante et || dix. Priez Dieu pour lui.

II. — Icy gist le corps de deffvnct || vénérable et discret personne || messire Gilles Qvétard pbre || vivant chanoyne d'vne chan || oinerye royalle St Thomas du || Louvre à Paris, curé de Fresn || es les Rvngis, proche Paris et || de nagueres cvré de S^t^ || Etienne du Gault en Beausse || lequel decedda le XXVIII || iovr de décembre mil six cent dix.

Priez Dieu pour son âme.

III — En tête, le prêtre donateur est représenté à genoux sur un prie-Dieu devant le Crucifix, les mains jointes devant son livre ouvert, revêtu du surplis à larges manches et à ailes.

Suivent six vers latins. Toutes les règles de la prosodie n'y sont pas observées, mais les idées en sont bonnes.

Sex operatur aqua per presbyterum benedicta :
Cor mundat, accidiam fugat, venalia tollit
Auget opem, removet hostem, fantasmata tollit,
Dat requiem cunctis Deus hic et ubique sepultis
Ut sint in regno propter tua vulnera quinque

Cy devant gist vénérable et discrette personne Me Iehan Barreau || en son vivant pbre curé de l'église de céans, leqvel par testament || et dernière volvnté, a doné à l'église de céans troys septiers vng minot || de terre assis en la paroisse de Baillau. comme appert par son testament || escrit et signé de sa main. insinvé par devant Leger Singlais tabellion || à Baillav, le 20e iour de janvier 1593, à la charge de || faire dire par les gagiers, à thous iours par chacun an vne messe || haulte avec vigilles, commendaces, tous les qvatre temps de l'an || laquelle messe sera annoncée le dimanche précédent ou prosne de || grande messe par le curé ou vicaire. — Et honeste personne Mathry || Barreau son frère et Michelle Blandin, sa femme, lesquels ont || donné aussy à l'église de ceans troys minots de terre assi au || champ des Poulles, à la charge de faire dire par les gaigiers || à thous iours mais, par chaque an, une messe avec vigille et || commendaces, la sepmaine d'après la saint Iehan Baptiste, || quomme il est plus au long quontenu en leur testament || passé par devant Estienne Blandin tabellion a Baillau || le 24e iun 1593, et décéda le dit curé le 5iesme janvier 1593.

Priez Dieu pour luy.

Nous lisons dans les registres l'acte suivant : « L'an 1790, le dimanche 16 may, a été bénite, sous les noms de *Louise* et de *Michelle*, une cloche, pesante 880 livres pour l'église de Bailleau-l'Evêque. Le parain a été Michel Hache; la maraine demoiselle Louise-Simonne-Barbe Lelong ; laquelle cloche a été faitte par le nommé Girard, fondeur de la ville de Beauvais. Signé : MANCEAU, *curé*. »

GOUHIER, *curé de Bailleau-l'Evêque*.

LES ARCHITECTES

ET LA CONSTRUCTION

DES CATHÉDRALES DE CHARTRES

Les articles que j'ai publiés sur les façades successives de Notre-Dame de Chartres m'ont permis de constater combien l'histoire de cette merveilleuse cathédrale était mal éclaircie. M. l'abbé Bulteau a fort bien décrit les portails et les vitraux, mais, comme il n'avait pas le sentiment de la critique historique, il a embrouillé les textes qui se rapportent à des édifices de siècles différents et il a propagé beaucoup d'erreurs, soit en attribuant à l'évêque saint Yves, mort en 1115, la construction des portails de la façade et des tours (1) que M. Lanore a fort heureusement remise au point (2), soit en identifiant certaines statues des porches du transept avec des personnages du XIIIe siècle.

Au lieu d'imiter M. Lecocq, qui s'était efforcé de faire connaître quelques noms de maîtres d'œuvre (3), plusieurs archéologues qui n'ont pu vérifier, comme je viens de le faire, une inscription gravée dans la monographie de Lassus, ont attribué la tour du sud à un faux architecte nommé Harman. D'autres ont mis en relief Rogerus, dont le nom est inscrit au-dessus d'une statuette de la façade, mais qui pouvait être un boucher aussi

(1) *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. I, p. 80 et 81.

(2) *Reconstruction de la façade de la cathédrale de Chartres au XIIe siècle*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1899, p. 328, et 1900, p. 32 et 137.

(3) *La Cathédrale de Chartres et ses maîtres de l'œuvre*, dans les *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, t. VI, p. 396.

bien qu'un artiste, et Robin, prétendu sculpteur du porche nord, qui ne saurait usurper les titres réels de maître Berthaut, imagier du XIVe siècle. Il m'a semblé qu'un nouveau dépouillement des textes s'imposait pour couper court à certaines légendes qui se répètent d'auteur en auteur et pour exhumer les noms trop rares des architectes et des ouvriers qui ont travaillé à la cathédrale depuis la fin du Xe siècle jusqu'au commencement du XVIe siècle.

Le Cartulaire et surtout les Nécrologes du Chapitre publiés par MM. de Lépinois et L. Merlet renferment la mention de tous les legs faits au profit de l'œuvre et du trésor (1), mais tant que la date approximative de la plupart des obits restait inconnue, il était impossible d'en tirer parti sans commettre de graves erreurs. C'est à cette tâche si utile que s'est dévoué M. René Merlet en faisant d'abord paraître avec l'abbé Clerval le texte de l'obituaire le plus ancien accompagné de savants commentaires qui ont renouvelé l'histoire de la cathédrale du XIe siècle, et plus récemment les listes chronologiques des dignitaires du Chapitre après avoir complété les notes recueillies par son père (3).

Le plus ancien architecte cité dans le premier obituaire se nommait Teudon : il mourut le 15 décembre d'une année antérieure à 1028 et son obit est ainsi libellé :

Obiit Teudo qui aureum scrinium composuit in quo est tunica beate Marie et frontem hujus ecclesiae fecit et ipsam ecclesiam cooperuit (4).

Teudon était donc un véritable artiste, car la châsse en bois de cèdre plaquée d'or qui renfermait la tunique de la Vierge était son œuvre. Comme ce reliquaire se trouve mentionné dans le Nécrologe en 974 et avant 1004 (5), M. Merlet en a conclu que la cathédrale dont Teudon construisit la façade et dont il fit poser la couverture était celle qui fut restaurée par les soins de l'é-

(1) *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, publié par la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Chartres, 3 vol. in-4°.

(2) *Un Manuscrit chartrain du XIe siècle*. Chartres, Garnier, 1893, in-4°.

(3) *Dignitaires de l'église Notre-Dame de Chartres. Listes chronologiques* formant le tome v des *Archives du diocèse de Chartres*. Chartres, 1900, in-8°.

(4) *Un Manuscrit chartrain*, p. 184.

(5) *Un Manuscrit chartrain du XIe siècle*, p. 157.

vêque Vulfad après l'incendie du 5 août 962 (1). Cette hypothèse est très vraisemblable, car, en admettant que Teudon ait vécu jusqu'en 1028, ce n'est pas à cette époque qu'il aurait pu mettre la dernière main à la cathédrale de Fulbert, consacrée seulement en 1037, c'est-à-dire neuf ans après la mort de l'évêque. Un charpentier breton nommé Manoald, qui mourut le 10 mai d'une année antérieure à 1028, travailla également à la cathédrale au Xe siècle (2).

La cathédrale du XIe siècle.

Après l'incendie du 7 septembre 1020 (3), l'évêque Fulbert ne perdit pas courage. Quatre ans plus tard, à l'automne de 1024, il annonçait dans une lettre au duc d'Aquitaine que la nouvelle crypte serait voûtée avant l'hiver (4). Son déambulatoire, flanqué de trois chapelles rayonnantes, se reliait à deux longues galeries qui s'étendaient sous les bas côtés de la nef. J'ai retrouvé les fondations de la façade de cette église au droit de la seconde pile à quatre colonnes de la nef actuelle dans mes fouilles de 1901 (5). Le plan de son chœur correspondait à celui de la crypte et sa nef avait seize mètres de largeur, comme celle de Saint-Hilaire de Poitiers et comme le vaisseau central du XIIIe siècle.

Une théorie, soutenue par M. l'abbé Hénault (6) et rajeunie par M. Mayeux (7), consiste à prétendre que la crypte de Fulbert n'était pas souterraine avant l'incendie de 1193 et qu'elle aurait

(1) *Un Manuscrit chartrain du XIe siècle*, p. 171.

(2) « Obiit Manoaldus, britto, et carpentarius Sancte Marie. » *Ibid.*, p. 163.

(3) « Anno M^o vigesimo, episcopatus domni Fulberti anno XIV°, sub ipsa nocte Nativitatis beatæ Mariæ non solum ecclesia combusta, sed etiam tota destructa est. » *Translationes S. Aniani*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. VII, p. 331.

(4) « Gratia namque Dei cum adjutorio vestro cryptas nostras persolvimus easque priusquam hiemalis inclementia laedat cooperire satagimus. » Migne, *Patrologie latine*, t. CXLI, lettre LXXV, col. 226.

(5) E. Lefèvre-Pontalis, *Les Fondations des façades de la cathédrale d Chartres*, dans les *Archives Historiques du Diocèse de Chartres de 1901*, d'après les fouilles, t. IX, EGLISES ET CHAPELLES, 3e série.

(6) *Recherches historiques sur la fondation de l'église de Chartres*, 1884, p. 430.

(7) *L'Abside de la cathédrale de Chartres du IIIe au XIIIe siècle*, dans les *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XIII, p. 49.

formé les bas côtés et le chevet de la cathédrale du XIe siècle. La nef romane se trouverait donc enfouie sous le labyrinthe et sous le dallage actuel des dernières travées. Les bas côtés de la crypte auraient été également remblayés à l'intérieur de deux mètres environ. Voici les raisons qui rendent inutile la discussion de ces hypothèses. Fulbert emploie le mot *cryptas* pour désigner les galeries souterraines terminées en 1024. En outre, les fouilles faites par M. Merlet près du puits des Saints-Forts en 1901 ont permis de constater que l'appareil des murs de la crypte se distingue du blocage des fondations qui atteignent leur niveau supérieur primitif.

D'ailleurs, M. Lassus a fait pratiquer un sondage de deux mètres dans le terre-plein de la nef en partant d'une des premières travées de la crypte sans rencontrer aucune construction (1). Les murs opposés aux fenêtres des bas côtés souterrains ne sont pas des murs de remplissage établis après coup entre des piles rectangulaires primitives, car on ne voit ni les claveaux des arcades de ces travées imaginaires ni aucun décollement contre les pilastres qui soutiennent les voûtes d'arêtes. Enfin, les fouilles faites dans le chœur l'année dernière par M. Merlet ont porté le dernier coup à cette théorie. En effet, la pile cruciforme qu'il a découverte, ainsi que l'ancien escalier de descente au caveau Saint-Lubin prouvent l'existence d'une abside antérieure au XIe siècle à 2^m40 au-dessous du dallage du XIIIe siècle (2). La crypte carolingienne n'était donc pas le chevet d'une ancienne cathédrale qui aurait été coupé en deux parties par le mur d'enceinte gallo-romain, hypothèse tout à fait invraisemblable (3). Il

(1) Paul Durand, *Monographie de Notre-Dame de Chartres*, p. 4.

(2) René Merlet, *Les Fouilles de la crypte et du chœur de la cathédrale de Chartres* (1901-1904), dans les *Archives Historiques du diocèse de Chartres*, 1905.

(3) La date du caveau Saint-Lubin et de la pile cruciforme du chœur primitif doit se placer nécessairement soit après la destruction de la cathédrale en 858 par les Normands, soit après l'incendie de 962. La première opinion peut s'appuyer sur les raisons suivantes. Le plan de cette crypte correspond à celui d'un chœur dépourvu de véritable déambulatoire, mais qu'on pouvait contourner en passant derrière les deux piliers du fond, tandis qu'à la fin du Xe siècle, soixante ans avant les travaux de Fulbert, on aurait entouré le sanctuaire d'un bas-côté tournant et de chapelles rayonnantes, comme à Saint-Martin de Tours, où des fouilles ont fait connaître

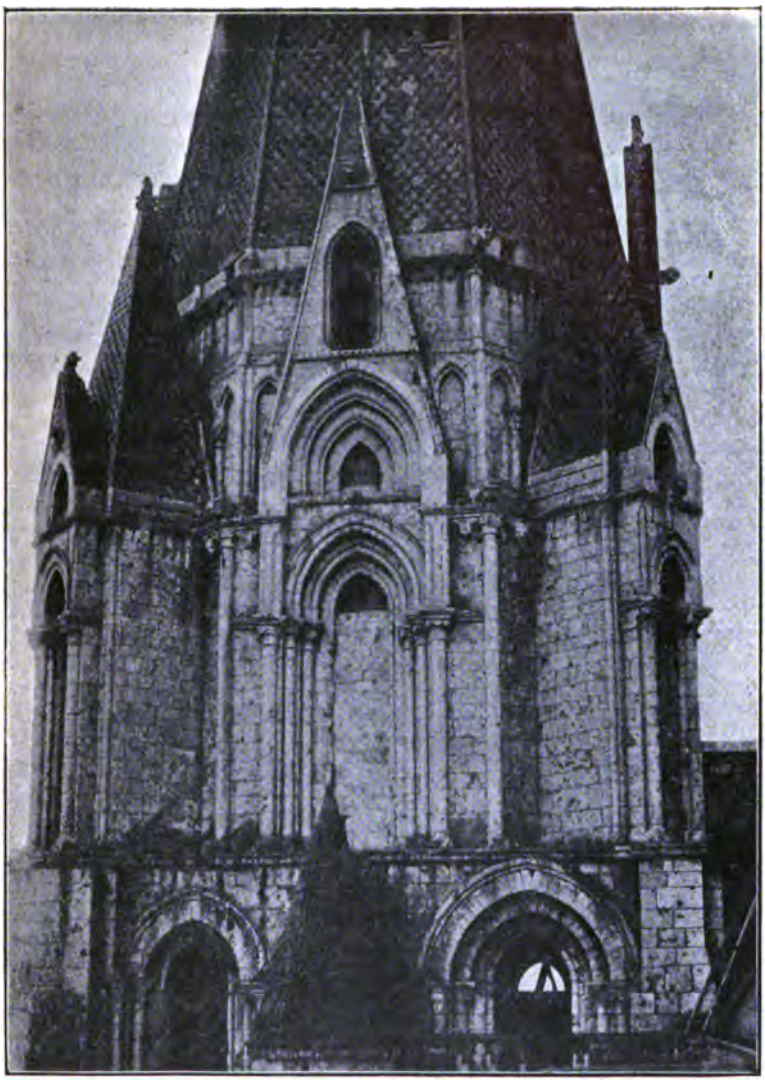

Mélais photog.

CLOCHER VIEUX DE CHARTRES
Base de la flèche.

UNIV. OF MICH.

faut en conclure que la crypte de Fulbert fut toujours en contrebas, qu'elle n'a pas été remblayée intérieurement et qu'elle était surmontée d'une église haute (1).

A la mort de Fulbert, le 18 avril 1028, la cathédrale romane n'était pas encore terminée (2), mais son successeur Thierri ne put la consacrer que le lundi 17 octobre 1037 (3), après avoir réparé les dommages de l'incendie du 11 septembre 1030 (4). Le feu avait dévoré les parties hautes jusqu'à l'appui des fenêtres et la charpente apparente. qui fut rétablie aux frais du roi Ier (5). Le sous-chantre Étienne, qui fut témoin de la fondation de l'abbaye de Pontlevoi en 1034 (6), Eudes II, comte de Chartres, mort en 1037, le chanoine Frédéric, le prêtre Eudes et deux bienfaiteurs nommés Raoul et Lambert contribuèrent largement à la restauration du monument (7). L'architecte qui dirigea les travaux de construction et de réparation se nommait Bérenger : il mourut le 28 octobre d'une année voisine de 1050, comme l'indique l'écriture de son obit (8) :

le plan de l'abside du Xe siècle. L'incendie de 962 dut être peu important, comme celui de 1030, car le Nécrologe garde le silence des bienfaiteurs de l'œuvre à cette époque et l'architecte Teudon ne refit que la façade et la toiture. L'attribution du caveau Saint-Lubin au Xe siècle pourrait se baser sur l'analogie qui existe au point de vue de l'appareil entre la pile cruciforme dégagée par M. Merlet en 1904 et celles de l'ancienne cathédrale d'Orléans reconstruites après l'incendie de 989 et découvertes en 1890, de la crypte de Saint-Aignan d'Orléans refaites quelques années avant la dédicace de 1029, de la chapelle Saint-Lubin à Suèvres, près de Blois ; mais l'usage de la brique dans les joints verticaux n'est pas particulier au Xe siècle.

(1) Cf. E. Lefèvre-Pontalis, *Le Puits des Saints-Forts et les Cryptes de la cathédrale de Chartres*, dans le *Bulletin Monumental*, t. LXVII, 1903, p. 381 et *Archives Historiques du diocèse de Chartres*, t. IX.

(2) « Ad restaurationem hujus sancti templi quod ipse post incendium a fundamento reedificare ceperat. » Obit de Fulbert dans *Un Manuscrit chartrain*, p. 159.

(3) *Chroniques des églises d'Anjou*. Ed. Marchegay, p. 166. L'anniversaire de la dédicace de cette cathédrale se célèbre encore aujourd'hui.

(4) « Quarta [succensio] facta est anno Me tricesimo, die tertio idus septembris, domni Theodorici episcopi anno secundo. » *Translationes S. Aniani*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. VII, p. 331. Cf. les épitaphes de l'évêque Thierri dans *Un Manuscrit chartrain*, p. 79 et 80.

(5) *Un Manuscrit chartrain*, p. 171

(6) *Gallia Christiana*, t. VIII. Instrumenta, col. 413.

(7) *Un Manuscrit chartrain*, p. 179, 182, 65, 168, 163 et 169.

(8) *Ibid.*, p. 127.

Obiit Beringarius, hujus matris ecclesiae artifex bonus (1).

Ainsi, Bérenger fut le successeur de Teudon, mais quel est le véritable sens du mot *artifex* que du Cange n'a pas jugé à propos d'éclaircir? Des chroniqueurs du moyen âge, notamment Hariulfe (2) et Anselme (3), qui ont raconté la construction des églises abbatiales de Saint-Riquier et de Saint-Remi de Reims, l'emploient toujours au pluriel dans le sens d'ouvriers, comme Ermoldus Nigellus (4). Il faut le traduire de même dans beaucoup d'autres textes (5). Fortunat doit être un des très rares auteurs qui en ont fait usage au singulier pour vanter l'habileté de l'architecte qui avait bâti une basilique à Paris aux frais de Childebert :

Prima capit radios vitreis oculata fenestris
Artificisque manu clausit in arce diem (6).

Il faut prendre *artifex* dans la même acception en interprétant deux textes que mon savant confrère M. Victor Mortet a bien voulu me signaler Dans le récit de la fondation de l'abbaye de Saint Guilhem-du-Désert, un chroniqueur s'exprime ainsi : « Ipse dux ad opus rediit. operarios ponit, artifices præponit (7). » Ici l'auteur oppose certainement les ouvriers aux architectes plutôt qu'aux artistes pour diriger la construction d'un monastère au IXe siècle.

L'éloge de Lanfroy, architecte du château de Pithiviers à la

(1) *Un Manuscrit chartrain*, p. 180.

(2) *Chronicon Centulense*, liv. II, ch. III.

(3) *Itinerarium*, dans Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, saec. VI, pars I, p. 714.

(4) *De laude Hludovici*, dans les *Monumenta Germaniae historica*, *Scriptores*, t. II, p. 505

(5) Cf. *Vita S. Magdalvei* dans les *Acta sanctorum*, octobre, t. II, p. 538. — *Gesta episcoporum Virdunensium*, dans les *Monumenta Germaniae historica*, *Scriptores*, t, X, p. 513, — *Actus pontificum Cenomannensium*. Vie d'Hildebert. Ed. Ledru, p. 403 — *Miracula sancti Dyonysii*, dans Mabillon, *Acta SS. ordinis S. Benedicti*, sæc. III, pars II, p. 348.

(6) *Monumenta Germaniae historica*, éd. in-4°, *Scriptores*, t. IV, p. 40.

(7) *Vita Willelmi ducis ac monachi Gellonensis*, dans les *Acta Sanctorum*, mai, t. VI, r. 815.

fin du XIe siècle, par Orderic Vital, est encore plus concluant :

« Lanfredum architectum cujus ingenii laus super omnes artifices qui tum in Gallia erant transcenderat (1). »

Ainsi, Orderic Vital, qui écrivait au XIIe siècle, emploie *architectum* comme synonyme d'*artifex* (2). Le chartrain Bérenger devait donc être, comme Teudon, un habile artiste capable de diriger aussi bien des maçons que des sculpteurs, des peintres et des orfèvres. Au moyen-âge, ces différents arts étaient souvent exercés par le même maître, car les architectes de nos cathédrales étaient bien capables de les décorer et de les meubler, comme leurs successeurs d'aujourd'hui.

Enfin, si Bérenger n'avait pas été un architecte de talent, son nom ne serait certainement pas inscrit dans le plus ancien nécrologe de la cathédrale de Chartres. Sinon, ce précieux manuscrit serait rempli de noms d'ouvriers au lieu de ne renfermer que deux obits de défunts qui exerçaient la profession d' « artifex ». Bérenger, qualifié par l'épithète « bonus », dut se distinguer par de réels mérites vers le second quart du XIe siècle. Son nom doit rester inséparable de celui de Fulbert, qui donna aux travaux de la crypte et de l'église haute la plus vive impulsion, mais il survécut à l'illustre évêque.

Le charpentier Jean, qui travailla aux réparations des combles après l'incendie de 1030, fit fondre une cloche de cinq mille livres. Son obit est ainsi rédigé.

Obiit Johannes, carpentarius Sancte Marie, qui inter alia hujus ecclesie restaurationi necessaria signum etiam quinque milium librarum composuit (3).

Il mourut le 4 juin 1060, comme son compagnon Martin, décédé le 21 novembre (4). Dans la seconde moitié du XIe siècle, trois porches furent ajoutés à la façade et au transept de la cathédrale, grâce à la générosité du chanoine Raimbaud, mort

(1) *Historia ecclesiastica*, l. VIII, ch. XXIX. Ed. Le Prévost, t. III, p. 416.

(2) L'auteur des *Miracles de Notre-Dame de Chartres*, qui écrivait après l'incendie de 1194, a également employé « artifices » dans le sens d'architectes. Cf. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XLII, 1881, p. 510.

(3) *Un Manuscrit chartrain*, p. 165.

(4) « Et Martinus, carpentarius. » *Ibid.*, p. 183.

vers 1050 (1), du médecin Jean, décédé vers 1080 (2), et du chanoine André, mort vers 1090 (3).

En 1067, la comtesse Berthe, mère de Conan II, duc de Bretagne, donna le « ciborium » qui surmontait le maître-autel en souvenir de son fils (4). Trois ans après, Guillaume le Conquérant fit élever une belle flèche en charpente sur la cathédrale après la mort de sa fille Adelize (5). Plus tard, le doyen Adélard, décédé le 26 août 1092, fit bâtir presqu'entièrement à ses frais une salle capitulaire et un clocher dont l'emplacement est difficile à déterminer (6). La plus ancienne mention de vitraux donnés à la cathédrale se trouve dans l'obit du sous-doyen Goslin, mort vers 1098 (7). L'archidiacre Milon, dont le nom se rencontre dans deux chartes de 1099 et de 1105, fit orner de peintures le porche roman du croisillon nord (8).

L'œuvre du XIIe siècle et la construction des tours.

Pour le XIIe siècle, le nécrologe ne contient que le nom de l'architecte Vital, qui mourut le 15 octobre d'une année anté-

(1) « Obiit Ragemboldus, subdiaconus et canonicus Sancte Marie qui dedit magnam partem sue possessionis ad edificationem vestibuli frontis hujus aecclesie. » *Ibid.*, p. 159. J'ai retrouvé le mur nord de ce porche dans mes fouilles de 1901. Cf. *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XIII, p. 4 et 6.

(2) « Obiit Joannes medicus qui capsarum sedem deargentatam construxit et istius ecclesie dextri lateris vestibulum fecit. » *Un Manuscrit chartrain*, p. 149.

(3) « Obiit Andreas, sacerdos et canonicus Sancte Marie qui ad edificium vestibuli hujus ecclesie reliquit agripennum vinearum et dimidium. » *Ibid.*, p. 177. En 1893, on a retrouvé les fondations de ce porche sous le croisillon nord en creusant la cave du calorifère. Cf. l'article de M. Merlet dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. X, p. 299.

(4) « Obiit Conanus, Britannorum comes, pro cujus anima Berta, comitissa, mater ejus, altare hujus ecclesie decoro exornavit cyborio. » De Lépinois et Merlet, *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 220.

(5) « Et Adeliza, filia regis Anglorum, pro cujus anima pater ejus... jussit fieri campanarium quod est super aecclesiam preciosum et bonum. » *Un Manuscrit chartrain*, p. 184.

(6) « Obiit Adelardus, decanus, qui hoc capitulum construxit et ad edificationem turris plurimum profuit. » *Ibid.*, p. 174.

(7) *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 137. — L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 50.

(8) « Capitellum ecclesie a sinistra parte decenti pictura decoravit. » *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 104. — L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 122.

rieure à 1130 (1). Qualifié, comme Bérenger, *artifex hujus sancte ecclesie*, il avait donné trois quartiers de vigne au chapitre après le décès de son fils Évrard, mais il n'eut pas un rôle aussi important à remplir que ses deux prédécesseurs. Il a pu faire recouvrir la cathédrale de feuilles de plomb entre les années 1106 et 1108 aux frais de la reine d'Angleterre Mathilde (2), qui avait donné des cloches à la cathédrale (3). La démolition d'un étal de boucher, qui se trouvait devant la Porte neuve (4) et qui gênait le passage des chariots, facilita la réparation des toitures (5). L'évêque saint Yves, décédé en 1115, décora le chœur d'un ambon et d'un autel en vermeil précédé d'une clôture à deux portes avec le concours de généreux donateurs (6), mais M. l'abbé Bulteau a eu tort de lui attribuer une part trop importante dans l'embellissement de la cathédrale (7).

L'incendie de la ville de Chartres, le 5 septembre 1134 (8), se propagea de l'Hôtel-Dieu à la façade et aux premières travées de la cathédrale de Fulbert, mais l'œuvre de l'architecte Bérenger subsista jusqu'à l'incendie de 1194. En effet, le prévôt Henri, mort vers 1150, avait fait renouveler la toiture du chœur qui menaçait ruine et il avait fait poser un ange doré sur un pivot au-dessus de la croupe (9). Un charpentier, nommé Jean, fils de

(1) « Et Vitalis, artifex hujus sancte ecclesie, qui reliquit canonicis ejusdem ecclesie tres quadrantes vineae post decesum Ebrardi, filii sui. » *Un Manuscrit chartrain*, p. 179.

(2) *Un Manuscrit chartrain*, p. 180. Cf. les obits d'Adélaïde et de saint Yves. *Ibid.*, p. 176 et 185.

(3) *Lettres d'Yves de Chartres*, dans Migne, *Patrologie latine*, t. CXLVIII, col. 148.

(4) La Porte neuve s'ouvrait dans l'enceinte du cloître sur la rue actuelle du Cheval-Blanc, en face le pavillon de l'Horloge qui est au pied du clocher nord.

(5) « Plaustris inducendis atque educendis pro tectis hujus ecclesie reparandis plurimum nocebat. » Obit d'Eudes, *Ibid.*, p. 149.

(6) Obits du sous-doyen Hugues, du doyen Arnaud et de saint Yves. *Ibid.* p. 178, 181 et 185. — L. et R. Merlet, *Dignitaires*. p. 51.

(7) *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. I, p. 83, et t. II, p. 34.

(8) « Quinta [succensio] facta est anno M° centesimo tricesimo IIII°, quarta feria, nonas septembris, in qua fere tota civitate consumpta, sed per mirabilem Jesu Christi misericordiam suae genitricis aecclesia a flammis incumbentibus liberata. » Abbé Clerval, *Translationes Sancti Aniani*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. VII, p. 335.

(9) Tectum capitis ecclesie quod pene ruebat multo sumptu de veteri no-

Vital qui vivait au milieu du XIIe siècle et qui mourut le 24 novembre d'une année antérieure à 1182, est mentionné en ces termes dans le second obituaire :

Obiit Johannes, filius Vitalis, hujus ecclesie carpentarius fidelis et utilis, qui tota intentione et studio in opere beate Marie semper laboravit et ad opus reparandi Crucifixi cyfum argenteum precio sexaginta solidorum et ad restaurationem turris quadraginta solidos dereliquit (1).

Cet obit soulève deux problèmes intéressants. Le charpentier Jean n'était-il pas le fils de l'architecte Vital dont j'ai parlé plus haut et qui mourut avant 1130? D'autre part, à quel clocher faut-il rapporter son legs de quarante sous pour la restauration d'une tour? Je croirais volontiers que le décès de ce maître charpentier doit se placer vers 1135, c'est-à-dire à une date où le chapitre ne songeait qu'à restaurer le clocher bâti aux frais du doyen Adélard avant 1092 et très endommagé par l'incendie de 1134, sans avoir décidé la construction de la tour du nord.

M. Lanore a parfaitement démontré que cette tour, complètement isolée à l'origine, fut commencée la première (2), car l'obit de l'archidiacre Gautier de Bonneval, mort après 1132, et celui de l'archidiacre Ansger, mort après 1139, ne font mention que d'une seule tour (3). La générosité des donateurs fut secondée par l'enthousiasme des travailleurs volontaires qui apportaient les matériaux, la chaux, le bois et les vivres sur le chantier, comme l'ont raconté Haimon, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, dans une lettre écrite en 1145 (4), et Hugues d'Amiens, archevêque de

vum fecit, angelum superimpositum cum acu ad decorem domus Dei fecit et deauravit. » De Lépinois et Merlet, *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 80.

(1) *Ibid.*, p. 212.

(2) *Revue de l'Art chrétien*, t. XLVIII, 1899, p. 328, et t. XLIX, 1900, p. 32.

(3) *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 124 et 131. — L. et R Merlet, *Dignitaires*, p. 128 et 178. Le don du chanoine Mathieu, décédé le 24 décembre, peut aussi se rapporter à cette tour.

(4) « Onusta vino, tritico, oleo, calce, lapidibus, lignis, cæterisque vel vitæ usui, vel structuræ ecclesiarum necessariis ad Christi asilum animalium more brutorum pertraherent. » Lettre publiée par M. Léopold Delisle dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartres*, t. XXI, p. 121.

A Ventre del

Cathédrale de Chartres
Statuette de la façade

Rouen (1). Robert de Torigni constate qu'on bâtissait les deux tours en 1145 (2). Les pierres furent extraites des carrières de Berchères, à dix kilomètres de Chartres, qui étaient déjà exploitées à l'époque carolingienne, car on en a fait usage dans le caveau Saint-Lubin, sous le maître-autel.

Les seules donations « ad opus turrium » furent faites par l'archidiacre Renier, le prévôt Henri, morts après 1149, le prévôt Eudes, qui vivait encore en 1161 (3), et le chanoine Simon (4).

Les obits du chantre Hamelin, du chancelier Arnaud, morts vers 1150, et de l'évêque Goslin, mort en 1155, permettent de supposer qu'on ne travaillait plus à la tour du nord à cette époque, car ils donnèrent des sommes d'argent « ad opus turris (5). » Il faut en conclure que toutes les ressources étaient appliquées à l'achèvement du clocher sud et de sa flèche qui furent terminées vers 1164, car le chantre Hugues qui fit le dernier legs, mourut en 1163 (6). Je note encore deux dons de dix livres « ad opus ecclesie » par le chantre Amaury Goault, mort avant 1173, par l'archidiacre Gilon, qui mourut avant l'incendie de 1194, et un autre legs de vingt livres par le chanoine Robert de Pignora (7).

En même temps, comme j'ai eu l'occasion de le prouver dans le compte-rendu de mes fouilles (8), on élevait derrière les clochers un porche voûté d'ogives et précédé des trois portails et des trois fenêtres qui furent reportés dans la suite sur l'empla-

(1) Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. VI, p. 392.

(2) « Hoc eodem anno cœperunt homines prius apud Carnotum carros lapidibus onustos et lignis annona et rebus aliis suis humeris trahere ad opus ecclesie cujus turres tunc fiebant. » *Historiens de la France*, t. XIII, p. 290.

(3) *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 80, 189 et 200. — L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 178, 230 et 232.

(4) *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 200.

(5) *Ibid.*, t. III, p. 17, 205 et 33. L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 33 et 104.

(6) *Cartulaire*, t. III, p. 137. — L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 33. On ne sait à quelle tour il faut rapporter les dons des chanoines Mathieu, Nivelon, Albert de Meiz, Adam, Gui, Renaud et Hugues. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 1, 93, 97, 124, 135, 195 et 208.

(7) *Ibid.*, p. 35, 18 et 143.

(8) E. Lefèvre Pontalis, *Restitution des façades de la cathédrale de Chartres* dans les *Archives historiques du diocèse de Chartres*, t. IX, p. 20.

cement de la façade actuelle. Le silence des textes sur les architectes qui dirigèrent ces travaux a donné l'idée d'interpréter deux noms et une date gravés sur les pierres, mais il faut discuter la valeur de ces inscriptions.

Dans l'axe de la pile qui sépare la porte centrale de la façade et le portail de droite, la statuette supérieure représente un homme dont la tête est cassée, vêtu d'une longue tunique avec galon brodé autour du cou ; un fourreau vide est pendu à sa ceinture. Encadré par deux minces colonnettes, il est incliné en

avant ; ses deux mains tenaient un instrument qui n'existe plus, sans doute une masse, dont l'extrémité est encore visible au milieu du front du bœuf, couché à ses pieds Une corde enroulée autour des deux cornes de l'animal servait à lui faire prendre la position d'une bête qu'on assomme.

Au-dessus de la tête du boucher, on lit ROGERVS sur un cartouche taillé dans la même assise et qui ne peut donc pas se rapporter au chapiteau de la Cène, visible plus haut. Cette inscription en lettres onciales se fait remarquer par ses deux R fleuronnés, comme les extrémités de la courbe du G et par le V, qui se trouve un peu plus haut que les deux lettres voisines. Il est évident que ces caractères remontent au XIIe siècle, car on remarque des R identiques dans les mots GEREMIAS PROFETA gravés sur le phylactère d'une statuette dans le jambage gauche de la porte de la Vierge. Est-ce le nom d'un sculpteur ou d'un donateur ?

Les archéologues qui adopteront la première hypothèse avec M. Lecoq (1) et M. de Mély, sans partager les hésitations de

(1) *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. VI, p. 434.

M. l'abbé Bulteau (1), auront le droit de faire observer qu'HVGO MONEDERIVS a gravé simplement son nom sur le chapiteau d'une chapelle rayonnante à Saint-Hilaire de Poitiers tandis que les mots HOC ou ME FECIT, suivent la signature de BRVNVS derrière la statue de saint Mathieu au portail de Saint-Gilles, de GISLEBERTVS sur le tympan du portail de la cathédrale d'Autun, de GOFRIDVS et de VNBERIVS sur deux chapiteaux à Saint-Pierre de Chauvigny et sous le porche de Saint-Benoît-sur-Loire.

La seconde opinion, qui est celle de M. Paul Durand (2) et la mienne, s'appuie sur un autre raisonnement. Rogerus pouvait être un riche boucher qui offrit une somme d'argent pour les sculptures d'un portail et qui se fit représenter dans l'exercice de sa profession. Plus bas, on voit une enclume sous le pied d'un armurier qui a suspendu au mur un sabre dans un fourreau. Ces deux groupes ressemblent beaucoup à ceux qui sont figurés dans les verrières du XIIIe siècle de la cathédrale pour conserver le souvenir des corporations qui les ont données. On voit de même un boucher qui assomme un bœuf dans une fenêtre haute de l'abside (3).

On gravait souvent au moyen-âge les noms des personnages représentés sur un bas-relief ou sur un chapiteau. Ainsi, dans le tympan du portail de Mervilliers (Eure-et-Loir), sculpté au XIIe siècle, on lit HERBERTVS sous les pieds d'un chevalier et IEORGIVS à côté de la tête d'un prêtre ; un chapiteau de la même église représente un coq surmonté du mot PETRVS (4). Le nom du moine Hugues de Sainte-Marie est gravé sur deux chapiteaux à figures de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire. A Notre-Dame de Chartres, la légende GEREMIAS PROFETA se lit sur le phylactère d'une statuette du XIIe siècle dans le portail de la Vierge, et les porches du transept conservent des

(1) *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. I, p. 71.

(2) *Monographie de Notre-Dame de Chartres*, p. 57.

(3) Cf. F. de Lasteyrie, *Histoire de la peinture sur verre*, pl. XIV, fig. 2.

(4) Abbé Sainsot, *Le Tympan du portail de Mervilliers*, dans le *Congrès archéologique de Chartres*, 1900, p. 100 et 116.

FAC-SIMILÉ DE L'INSCRIPTION DE LA LUCARNE NORD DU CLOCHER-SUD.

inscriptions qui désignent Jessé, David, Goliath, Elie, Samuel, les vertus, les vices et les arts libéraux. Il faut donc avouer que la question de savoir si le chartrain Roger exerçait un art ou un métier au XIIe siècle est insoluble. En tout cas, il est impossible de lui attribuer les grandes statues des portes de la façade, car aucune n'est signée.

Dans un mémoire présenté récemment à la Société des Antiquaires de France, M. Mayeux a voulu rajeunir une opinion de M. l'abbé Bulteau (1) qui attribuait ces curieuses figures à un atelier formé par l'abbaye de Tiron, mais c'est une hypothèse d'autant plus mal fondée que ces moines artistes travaillaient au temps de l'abbé Bernard, mort en 1116, c'est-à-dire un demi-siècle avant la construction des trois portails. En outre l'acquisition de maisons à Chartres par le monastère au XIIe siècle n'avait d'autre but que d'établir des rentes, et ne prouve pas un développement de l'atelier.

L'obit de Richer, archidiacre de Châteaudun, inséré dans le nécrologe à la date du 12 janvier, mentionne le don d'une statue de la Vierge à la cathédrale de Chartres au milieu du XIIe siècle. En voici un extrait :

Decoravit etiam introitum hujus ecclesie imagine beate Marie auro decenter ornata (2).

Si cette statue avait été isolée sous un porche ; comme le pense M. Marignan (3), le rédacteur aurait employé les mots *vestibulum* ou *capitellum*, en usage dans l'obituaire pour désigner une construction de ce genre (4). Le mot *introitum* ne peut s'appliquer qu'à une statue extérieure, mais, comme la porte centrale n'a jamais été divisée par un trumeau, on a le droit de l'identifier avec celle du tympan du portail de la Vierge. Richer fut témoin dans deux chartes de 1126 et de 1149, mais il a pu vivre

(1) *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. II, p. 81.

(2) *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 20.

(3) *Le Portail occidental de Notre-Dame de Chartres*, dans le *Moyen-Age*, 1898, p. 349, note 1.

(4) Obits du chanoine Raimbaud, du médecin Jean, du chanoine André Cf. *Un Manuscrit chartrain*, p. 159, 177, 149. Obit de l'archidiacre Milon, dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 104.

jusqu'en 1156, date où son successeur Guillaume confirme une donation (1). Or il est certain que la construction des trois portails qui se trouvaient d'abord derrière les clochers fut liée à celle de la tour du sud, dont les travaux étaient en pleine activité en 1145. Quand même la statue de la Vierge citée dans l'obit de Richer ne serait pas celle qui orne le tympan du portail de droite, ce texte prouve qu'on décorait l'entrée de la cathédrale avec des statues rehaussées de dorures avant l'année 1156. Cette mention ne peut s'appliquer qu'aux portails de la façade.

L'inscription gravée dans une lucarne à la base de la flèche du clocher sud n'a pas la moindre valeur archéologique. L'architecte Lassus en a donné un fac-similé conforme à cette lecture (2) :

HARMAN
1164 NDD

Au lieu de la reproduire exactement, comme M. Lecocq, qui y voit la signature d'un maître de l'œuvre (3), M. Paul Durand (4) transcrit HARMANDV' et M. l'abbé Bulteau (5) imprime HARMAN', avec beaucoup d'autres archéologues, mais le sigle VS, qu'ils ajoutent à la fin, n'existe ni sur la planche, ni sur la pierre. M. Lanore ne partage pas les doutes de M. Durand sur l'authenticité de cette inscription, car il fait observer que sa date coïncide avec celle de l'achèvement de la tour (6) et de la dernière donation pour l'œuvre des clochers par le chantre Hugues, qui mourut entre 1159 et 1163 (7).

Examinons d'abord la forme des lettres. Ce sont des capitales romaines qui ne ressemblent pas du tout aux onciales employées dans les mots de ROGERVS et de GEREMIAS PROFETA, déjà signalés à gauche du portail de la Vierge. Ainsi, les deux A

(1) L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 144.
(2) *Monographie de la cathédrale de Chartres*. Atlas, pl. L.
(3) *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. VI p. 434.
(4) *Monographie de Notre-Dame de Chartres*, p. 107.
(5) *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. I, p. 94.
(6) *Revue de l'Art chrétien*, t. XLIX, 1900, p. 38.
(7) *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 137.

de HARMAN ne sont pas chevronnés, l'R ne se divise pas en volutes inférieures et les jambages de l'M et de l'N ne sont pas reliés par des demi-cercles.

L'emploi des chiffres arabes dans une inscription du XIIe siècle est une anomalie tellement stupéfiante qu'elle suffirait à faire avancer de plusieurs siècles la date de 1164. On sait que l'usage des chiffres romains dans l'épigraphie du moyen âge persista jusqu'au XVIe siècle. Les chiffres arabes qui apparaissent dans certains manuscrits du XIVe siècle ont un caractère archaïque tout à fait différent de celui des chiffres de l'inscription du clocher de Chartres, qui présentent la forme usitée aujourd'hui. Bien que Thierry, maître des écoles de Notre-Dame de Chartres, fût en relations avant 1140 avec des savants de Tolède et de Toulouse, qui répandirent les traités d'arithmétique en usage chez les Maures d'Espagne, comme M. l'abbé Clerval l'a démontré (1), ces rapports scientifiques ne peuvent avoir exercé aucune influence sur l'épigraphie chartraine, où des chiffres romains furent constamment gravés sur les pierres, jusqu'au jour où Jean de Beauce fit inscrire la date de 1513 en chiffres arabes sur le socle de la statue du Christ qui décore la flèche du clocher nord. Enfin, je ferais observer que les deux dates de 1381 et de 1391, relevées sur la façade de la cathédrale de Reims, ont été reconnues apocryphes par M. Demaison (2).

Avant d'indiquer la lecture que je propose d'adopter, il faut rechercher à quelles époques la flèche octogone du clocher sud fut l'objet de réparations avant la réfection complète de sa pointe, entreprise en 1903 et terminée en 1904, sous la direction de M. Selmersheim, au moyen d'un échafaudage très hardi, qui fait grand honneur à l'habileté de M. Soumeilhan, charpentier à Chartres L'expertise de 1316 permet d'affirmer qu'à cette époque un de ses pans était lézardé et qu'un clocheton d'angle tombait en ruines (3).

(1) *L'Enseignement des arts libéraux à Chartres et à Paris dans la première moitié du XIIe siècle*, dans le *Compte-rendu du Congrès scientifique international des catholiques*, année 1888.

(2) *La Cathédrale de Reims, son histoire, les dates de sa construction*, dans le *Bulletin monumental*, t. XLVI, 1902, p. 92.

(3) « Item, nous avons veu, en la grant tour, et avons regardé qu'elle a

Une intéressante étude de M. l'abbé Métais (1) permet de préciser la date des travaux postérieurs. Félibien rapporte qu'on avait réparé la flèche en 1396, mais les crampons de fer scellés dans les assises avaient produit des lézardes de son temps (2). Au mois d'août 1680, il fut témoin avec le chanoine Étienne (3) de l'audace d'un couvreur, nommé Mathurin Bernier, qui s'était fait suspendre à des cordages et qui mit vingt-sept jours à remplacer les pierres effritées.

Comme ce travail était tout à fait insuffisant, le chapitre prit le parti de faire vérifier la solidité de la flèche le 8 janvier 1753. Au mois de mai, on monta l'échafaudage, puis l'architecte Brossard, qui habitait Senlis, fut appelé à Chartres par les chanoines. Après sa visite du 12 juin, il fit démolir la partie supérieure de la flèche sur 42 pieds de hauteur. Elle fut reconstruite en pierre de Saint-Leu-d'Esserent par l'appareilleur Duchesne et ses ouvriers. Une inscription constate que François-Jérôme de Montigny, doyen du chapitre, posa la première assise le 5 juillet 1753; les travaux de maçonnerie furent terminés le 4 octobre suivant. L'huissier Dutillet, qui jouait le rôle d'entrepreneur, renonça à exécuter son marché de 30,000 l. avant la pose de la croix. La vérification des travaux fut faite par l'architecte Darvillaire.

Les relevés faits par M. Venencie, chef de chantier, ont permis de constater que les pans de la flèche étaient inégaux, car ils forment un octogone très irrégulier, dont les côtés varient de $1^{m},76$ à $2^{m},84$ au niveau de la 124e assise. En démolissant l'année dernière la pointe de la flèche, on a descellé une pierre imbriquée qui portait cette inscription :

MATHIAS MARIGIN 1754

bien mestier de grant amendement, que il i[a un des pans fenduz et decrevez et une des filloles rompue et depecée. » Cf. l'article de M. Mortet dans le *Congrès archéologique de Chartres*, 1900, p. 317.

(1) *Le Clocher vieux de Chartres, ses restaurations*, dans les *Archives historiques du diocèse de Chartres*, livraison de juillet 1904, p. 3.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire des maisons royales et bâtiments de France*, éd. Montaiglon, p. 88.

(3) Leurs observations sont publiées en appendice dans Souchet, *Histoire du diocèse de la ville de Chartres*, t. IV, p. 381 et 387.

Peut-on rattacher à la même série de travaux l'inscription d'HARMAN, qui offre tant d'analogie avec celle-ci? Pour élucider cette question, je me suis décidé à faire explorer les lucarnes du clocher sud par M. Roby, maçon, qui a collaboré à toutes les fouilles de la cathédrale et que je tiens à remercier de son dévoué concours.

Il a retrouvé du côté nord l'inscription d'HARMAN, non pas sur le boudin d'une archivolte, comme l'a dit M. l'abbé Bulteau (1), mais sur le jambage oriental de la petite lucarne supérieure en tiers-point percée dans le gâble de la baie centrale, à la base de la flèche. J'en ai fait aussitôt l'estampage le 29 décembre 1904, à l'aide d'un échafaudage et d'une longue échelle. Mon confrère, M. Merlet, a constaté avec moi que le 6 de la soi-disante date de 1164 devait être remplacé par un 1. Comme la date de 1114 serait une hérésie historique et archéologique, je propose de lire 1714, en faisant observer que le second chiffre est légèrement incliné.

Le nom d'HARMAN est bien gravé à la première ligne sur une pierre, qui mesure 0m41 de longueur et 0m15 de hauteur, comme dans le fac-similé très médiocre de la monographie de Lassus. A la seconde ligne, il y a bien NDD, que M. l'abbé Bulteau interprétait bien à tort par NATO DOMINO. Le second D fut gravé par une autre main. Ces lettres sont au-dessous de la fin du mot HARMAN. Voici comment nous les expliquons. Comme la pierre était trop courte pour qu'on puisse y graver le D d'HARMAN, car le second jambage de l'N tombe dans le joint, l'auteur de l'inscription a simplement achevé son nom à la seconde ligne en répétant l'avant-dernière lettre N.

D'autres noms sont d'ailleurs gravés sur les piédroits de cette lucarne. Ainsi, au-dessous d'HARMAND, on lit LOUIS en lettres majuscules du XVIe siècle. Sur l'autre jambage, j'ai relevé le nom MARCHAND 1734 encadré par ceux-ci : LAIGNEAU 1838 et SICHON 1840. Ce dernier était un charpentier de Chartres. Les quatre petites pyramides d'angle de la flèche

(1) *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. I, p. 94.

sont couvertes d'inscriptions du même genre : la plus ancienne date est 1555 au revers de celle du nord-ouest. Elle indique une réparation, comme le millésime 1776 gravé au sommet de la flèche de la tourelle d'escalier.

Armand, qui a fait précéder son nom d'un H, suivant l'orthographe plus ou moins fantaisiste du XVIIIe siècle, vivait donc sous le règne de Louis XIV et non pas sous celui de Louis VII. Etait-ce un maçon ? J'en doute fort, car aucune réparation importante ne fut faite au clocher sud en 1714. Je crois plutôt que c'est un sonneur, un guetteur, un couvreur, ou même un simple curieux, comme ceux qu'on empêchait de monter sur les échafaudages en 1753 (1). Plusieurs archéologues trop confiants auront contribué à lui donner pendant un demi-siècle la gloire d'avoir bâti la tour du sud, mais il ne mérite pas du tout cet honneur qu'il faut laisser à un maître inconnu. J'avais eu bien raison de faire les plus expresses réserves sur la valeur de cette inscription (2), car j'estime que toutes les dates et les noms inscrits sur nos édifices du moyen âge doivent être passées au crible de la critique épigraphique.

La façade occidentale fut donc l'objet d'une reconstruction complète pendant le second tiers du XIIe siècle ; mais la cathédrale du XIe siècle, bâtie par Fulbert entre 1020 et 1028, achevée et restaurée après l'incendie de 1030 par l'évêque Thierri qui la consacra en 1037, se conserva intacte jusqu'à l'incendie de 1194. L'obit du chancelier Robert, mort après 1173, fait mention d'une somme de 15 livres qu'il avait donnée « ad opus criptarum (3) ». On retrouve encore aujourd'hui la trace des travaux exécutés dans la crypte à cette époque. Ses fenêtres latérales furent exhaussées et agrandies, parce qu'on releva le niveau du sol, après l'achèvement des tours, pour utiliser les déblais. En même temps, sa porte méridionale fut encadrée par deux colonnes et une archivolte moulurée.

(1) Abbé Métais, article déjà cité, p. 9.

(2) *Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Chartres en 1900*, p. 306.

(3) « Ad opus scriptarum ecclesie xv libras fecit distribui. » *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 187. — L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 105.

Vers le milieu du XIIe siècle, de généreux donateurs, qui imitèrent l'exemple de saint Yves, firent poser dans le chœur un riche mobilier. Le maître-autel, consacré à la Vierge, fut agrandi et recouvert de plaques d'or et d'argent (1), comme celui de la Trinité (2). La sainte châsse et les autres reliquaires furent surchargés d'anneaux d'or, de bijoux et de pierreries (3). Le pavage du chœur fut remplacé aux frais du sacriste Pierre par des carreaux de marbre et d'auricalque (4). Le doyen Zacharie, mort avant 1143, et l'évêque Robert III, décédé en 1164, contribuèrent au renouvellement du dallage (5). Entre 1130 et 1150, le crucifix, qui devait se trouver sur la poutre de gloire à l'entrée du sanctuaire, fut complètement restauré aux frais de plusieurs dignitaires du chapitre (6). D'autres bienfaiteurs offrirent des tentures, des ornements de prix, des vases sacrés (7). Enfin, on relève dans les nécrologes le don de treize vitraux par des archidiacres et des chanoines du XIIe siècle, sans y rencontrer malheureusement le nom d'aucun peintre verrier (8). On trouve cependant mention d'un *Giraldus vitreator* dans le *Cartulaire de Josaphat* et d'un *Robertus vitrearius* qui se fit moine dans la même abbaye, entre 1155 et 1164 (9). D'où M. l'abbé Métais conclut à l'existence probable d'une école de peinture sur verre au XIIe siècle, à Chartres.

(1) Obits des archidiacres Ragan et Goslin de Musy, morts vers 1149, de l'évêque Goslin, mort en 1155, du chefcier Goslin, mort avant 1160, du chanoine Arnaud de Feuillet, mort avant 1195, et du chanoine Gautier. *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 66, 35, 32, 9, 114 et 166.

(2) Obits de l'archidiacre Ragan, mort vers 1149, et du chantre Hugues mort avant 1163. *Ibid.*, p. 66 et 137.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 148.

(4) « Scaccarium de auricalco et marmore in pavimentum chori de proprio fecit. » *Ibid.*, t. III, p. 13.

(5) *Ibid.*, p. 22 et 180.

(6) Obits du charpentier Jean, mort avant 1130, de l'archidiacre Ansger, mort vers 1140, du doyen Salomon, mort en 1144, du chantre Hamelin, mort vers 1150, du chefcier Goslin, mort avant 1160, des chanoines Gui et Mathieu, *Ibid.*, p. 212, 131, 159, 17, 9, 135 et 1.

(7) *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. I, p. 144 à 146 et 149.

(8) Obits du sous-doyen Hugues de Lèves, mort vers 1115, de l'archidiacre Ragan, mort vers 1149, de l'archidiacre Arnauld Fouaille, mort vers 1182,

(9) Edité par M. l'abbé Métais ch. LII et CCXLV

Métais, photog.

TYMPAN DE LA 3e BAIE DU PORTAIL MÉRIDIONAL

La Cathédrale du XIIIe siècle.

Dans la nuit du 9 au 10 juin 1194 (1), le feu dévora la cathédrale romane du XIe siècle, mais les cryptes, la façade occidentale et les tours furent préservées de tout dommage. Cet incendie fut, avec celui de 1020, le plus terrible de ceux qui ruinèrent Notre-Dame de Chartres. Comme la nef bâtie par Berenger, architecte de Fulbert, n'était pas voûtée, la charpente et le lambris devinrent la proie des flammes et entraînèrent les murs dans leur chute; mais les clercs qui s'étaient réfugiés dans le caveau Saint-Lubin, avec la châsse de la tunique de la Vierge, en sortirent sains et saufs grâce à la trappe en fer rabattue sur l'escalier (2).

Le cardinal Melior, légat du pape Célestin III, réunit les fidèles sur les ruines fumantes de la cathédrale, en faisant appel à leur dévouement pour la rebâtir sur un nouveau plan (3). On vit alors renaître le même enthousiasme qu'au moment de la construction des tours en 1145 : des légions de Chartrains se mirent à la disposition des architectes pour charrier la pierre de Berchères et tout ce qui pouvait être utile aux ouvriers (4). Les

d'Arnauld de Feuillet, mort avant 1195, d'Aimery, de Nivelon, d'Arnauld Quadrigaire et d'Hugues de Morville. *Cartulaire de Notre-Dame*, t. III, p. 145, 66, 54, 114, 48, 93, 129 et 143.

(1) « Anno igitur ab incarnatione Domini MCc nonagesimo quarto, cum ecclesia Carnotensis, IIIe idus junii, mirabili et miserabili fuisset incendio devastata, ita ut, conquassatis et dissolutis post modum parietibus et in terram prostratis necessarium foret a fundamentis reparari et novam denuo edificari ecclesiam. » *Les Miracles de Notre-Dame de Chartres*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XLII 1881, p. 508. Ce recueil fut composé vers 1210.

On peut également consulter sur ce sinistre Rigord et Guillaume Le Breton, *Gesta Philippi Augusti*, éd. Delaborde, t. I, p. 128 et 195; Robert d'Auxerre, *Chronologia*, dans les *Historiens de la France*, t. XVIII; p. 258; Guillaume de Newbury, *De rebus anglicis*, *Ibid.*, t. XVIII, p. 44; *Chroniques de Saint-Denis*, *Ibid.*, t. XVII, p. 380.

(2) « In inferiorem criptam... inclusi... ita demum a mortis periculo sub beate Marie protectione salvati sunt quod hostium quoddam ferreum quo cripte superficies tegebatur, nec lignorum ardentium et ex alto cadentium congeries violavit. » *Les Miracles de Notre-Dame de Chartres*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XLII. 1881, p. 510.

(3) *Ibid.*, p. 509.

(4) « Cum post ruinam parietum superius memoratam novam edificari

premières ressources furent fournies par l'évêque Renaud de Mouçon et les chanoines, qui abandonnèrent trois années de leurs revenus (1), et par le chevalier Manassés Mauvoisin, qui fonda, le 3 octobre 1195, une rente de 60 sous destinée à l'œuvre de la cathédrale (2).

A défaut de textes, il faut recourir à l'archéologie pour comprendre la marche des travaux. Comme les arcs-boutants du chœur portent l'empreinte d'un style plus avancé que ceux de la nef, je suis persuadé qu'on éleva d'abord un chevet provisoire pour y célébrer le culte, pendant que les travaux de la nef et des bas-côtés étaient poussés avec une grande activité M. l'abbé Bulteau a soutenu la thèse contraire (3), en rajeunissant l'obit du chancelier Robert, qui légua 15 livres « ad opus criptarum ». Mais grâce au dernier ouvrage de MM. Merlet, on sait maintenant que ce dignitaire mourut en 1174 ou en 1175 (4). Il ne faut donc pas confondre les travaux exécutés dans la crypte à cette époque, dont j'ai parlé plus haut, avec l'addition de ses quatre chapelles rayonnantes du XIIIe siècle entre les absidioles du XIe siècle.

Le service du culte fut brusquement suspendu dans le chœur provisoire, à la suite d'une émeute où la populace envahit le cloître des chanoines, un dimanche d'octobre de l'année 1210. Le chapitre répondit à cette insulte en faisant fermer les portes de la cathédrale pour célébrer la messe sans la présence des fidèles. On retira la châsse de la tunique de la Vierge qui ornait le

ecclesiam necessitas imperaret, tandem plaustris ad attrahendas lapides preparatis omnes se invicem invitant pariter et hortantur ut quicquid ad hujus operis fabricam necessarium putant vel artifices fieri precipiunt, incunctanter parent et absque dilatione perficiant. » *Bibliothèque de l'école des Chartres*, t. XLII, 1881, p. 510.

(1) *Ibid.*, p. 511.

(2) « Dedi et perpetuo concessi ecclesie Beate Marie Carnotensis ad opus ipsius ecclesie sexaginta solidos monete parisiensis percipiendos apud Meduntam. » *Cartulaire de Notre-Dame de Chartes*, t. I, p. 252. Cf. l'obit, t. III, p. 200.

(3) *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. I, p. 123.

(4) *Dignitaires de l'église Notre-Dame de Chartres*, p. 104. Son obit figure au 28 septembre, tandis que celui du chancelier Robert de Berou, mort en 1216, est inscrit au 26 février.

maître-autel ; on déposa les autres reliquaires sur le dallage et on descendit le crucifix, qui devait se trouver sur la poutre de gloire à l'entrée du chœur (1). Philippe-Auguste vint à Chartres dans le cours du même mois, pour terminer cette affaire par un, compromis, et il voulut marquer son passage par un don de 200 livres, destiné à l'œuvre de la nouvelle cathédrale (2).

L'obit du chambrier Robert de Blevia, décédé le 18 février 1214 ou 1215, nous apprend qu'il avait donné une coupe, deux vases, six cuillers en argent pour la construction de la cathédrale et vingt-cinq livres pour bâtir un pilier (3). Il faut en conclure que toutes les piles n'étaient pas encore montées à cette époque. Les chanoines Simon de Berou (4), Thierry de Corbeil, Aimery de Feuillet et le sacriste Jean léguèrent des sommes d'argent pour continuer les travaux (5) ; mais la date exacte de leurs obits est malheureusement incertaine.

Guillaume Le Breton, qui écrivit sa *Philippide* entre le 14 juillet 1218 et le 14 juillet 1224 (6), affirme que la cathédrale entièrement voûtée serait toujours à l'abri du feu, comme s'il avait prévu le violent incendie de 1836, qui mit la solidité des voûtes à une rude épreuve :

Cui toto par nulla hodie splendescit in orbe
Que, lapide exciso surgens nova, corpore toto
Sub testudineo jam consummata decore
Judicii nihil usque diem timet igne noceri (7).

(1) « Denudatum est etiam altare Beate Marie et sacro-sanctum scrinium ab altari depositum et inferius ante altare positum est, non equidem super pavimentum, sed sicut poni solet a die Cene passionis dominice... imago quoque Crucifixi ab alto deposita est et ante capsas super pavimentum chori deposita. » *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. II, p. 57.

(2) « Ducentas libras parisienses ad opus edificationis ejusdem ecclesie contulit. » *Ibid.*, t. II, p. 59.

(3) « Operi vero dedit cuppam et duos scryphos argenteos et VI coclearia argentea et pro uno pilari faciendo XXV libras. » *Ibid.*, t. III, p. 46. — L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 88.

(4) On a retrouvé sa pierre tombale en 1856 dans la chapelle centrale du rond-point de Saint-Père de Chartres, mais l'inscription en vers léonins ne donne pas la date de son décès.

(5) *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 44, 73, 222 et 188.

(6) Edition Delaborde, t. II, p. LXIX et LXX.

(7) Œuvres de Guillaume Le Breton, livre IV, vers 608. Edition Delaborde, t. II, p. 122.

Dans les *Gesta Philippi Augusti* le même historien se sert de l'expression « miro et miraculoso tabulatu lapideo » pour désigner les voûtes de la cathédrale qui étaient appareillées vers 1220 (1). A l'appui de son précieux témoignage, on peut citer un règlement du doyen Barthélemy, daté du mois de janvier 1221, qui confirme les droits du chantre à fixer les places que les dignitaires du chapitre doivent occuper dans les nouvelles stalles du chœur (2). Comme l'évêque Gautier, dans son testament daté du 5 décembre 1234 (3), ne lègue aucune somme pour l'œuvre de la cathédrale, je suis porté à croire que sa construction était à peu près terminée à cette époque. En 1247, on ne comptait que cinq autels dans la crypte et cinq dans l'église haute placés sous le vocable du Crucifix, de saint Laurent, des Apôtres, des Confesseurs et de saint Vincent (4) ; leur nombre correspondait à celui des chapelles rayonnantes. Les deux autels du transept, consacrés aux saints Anges et aux saintes Vierges, furent fondés par saint Louis en 1259, et l'autel de sainte Anne, mentionné en 1276 (5), se trouvait sous le jubé qui était en place à cette époque.

D'ailleurs, c'est entre 1216 et 1252 que de généreux bienfaiteurs offrirent quelques-uns des magnifiques vitraux. Le chancelier Robert de Berou, décédé le 26 février 1216 donna la verrière ornée de son portrait, qui se trouve dans la seconde fenêtre haute du chœur du côté nord (6), mais elle ne fut sans doute posée qu'après sa mort. Thibaud le Jeune, comte de Chartres, mort vers 1218, fit exécuter à ses frais la belle verrière des signes du zodiaque et des travaux des mois qui éclaire le déambulatoire au sud (7). Les armes de Jean d'Oisy, mari d'Isabelle, comtesse de Chartres, sont peintes dans le vitrail de saint Martin, qui rem-

(1) Edition Delaborde, t. I, p. 196.

(2) « Noverit universitas vestra quod nos in choro nostre ecclesie nova dispositione ponentes. » *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. II, p. 95.

(3) *Ibid.*, p. 121.

(4) *Ibid.*, p. 137.

(5) *Ibid.*, d. 169 et 197.

(6) « Ille etiam dedit fenestram vitream in choro circa stallum cancellarii in qua ipse depictus conspicitur. » *Ibid.*, t. III, p. 52.

(7) F. de Lasteyrie, *Histoire de la peinture sur verre*, p. 81.

plit une baie supérieure du sanctuaire (1). Geoffroi Chardonel, prévôt de Mazangé de 1211 à 1216, puis archidiacre de Dunois de 1217 à 1236 (2), mort vers 1237, offrit une verrière encore intacte dans une fenêtre de la chapelle du Pilier, au nord du chœur (3).

Les chevaliers Hugues de Meslay, mort vers 1230, et Guérin de Friaize, qui mourut vers 1235, sont représentés sur le vitrail de sainte Marguerite, dans une chapelle rayonnante, comme M. R. Merlet l'a démontré (4). Philippe Hurepel, comte de Boulogne, bâtard de Philippe-Auguste, mort en 1234, et Mahaut, sa femme, qu'il épousa en 1216, firent poser trois verrières du croisillon nord (5). Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, mort en 1250, et sa femme Alix, imitèrent leur exemple dans l'autre bras du transept (6).

Parmi les autres donateurs de vitraux, il faut citer Henri Clément du Metz, maréchal de France sous le règne de saint Louis, Amaury de Montfort, connétable de France, qui mourut en 1241, Etienne Chardonel, chanoine de Notre-Dame de Paris, cité dans une charte de 1249 (7), Pierre de Courtenay, tué à la bataille de Mansourah en 1250, Ferdinand III, roi de Castille, décédé en 1252, et saint Louis, qui sont représentés dans les rosaces des fenêtres hautes de l'abside (8). Les identifications de tous ces personnages historiques sont basées sur leurs armoiries ou sur des inscriptions peintes en bordure. Je n'ai pas pu dater les obits

(1) De Lépinois, *Histoire de Chartres*, t. I, p. 318.

(2) *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 201. — L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 261 et 147.

(3) Cf. abbé Clerval, *La Famille Chardonel et les vitraux de la chapelle du Pilier dans la cathédrale de Chartres*, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. X, p. 1.

(4) *Les vidames de Chartres au XII siècle et le vitrail de sainte Marguerite*, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. X, p. 81.

(5) F. de Lasteyrie, *Histoire de la peinture sur verre*, p. 59.

(6) *Ibid.*, p. 66 et 67.

(7) Cf. Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. II, p. 413. Abbé Clerval, *La Famille Chardonel*, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. X, p. 11. — M. l'abbé Bulteau et M. de Mély ont identifié à tort Étienne Chardonel avec les cardinaux Étienne de Vancza, archevêque de Strigonie, en Hongrie, et Étienne de Langton, archevêque de Cantorbéry; Cf. Bulteau, *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. I, p. 121. — De Mély, *Le Cardinal Étienne de Vançza*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1889.

(8) *Ibid.*, p. 59, 62, 64, 66.

du chanoine Guy de Craches et du sacriste Jean, qui offrirent chacun un vitrail (1). On ne connaît qu'un seul nom de peintre verrier chartrain du XIIIe siècle, par la signature *Clemens vitriarius Carnotensis M[agister]*, qui se trouve au bas du vitrail de l'histoire de Joseph dans le déambulatoire de la cathédrale de Rouen (2). Il est bien probable que cet artiste est l'auteur de verrières du même genre à Notre-Dame de Chartres.

En 1240, date de la mort de l'évêque Aubry, il y avait des cloches dans les deux tours (3). Vers la même époque, mourut Arnoul Payen de Mongerville, prévôt d'Auvers, qui avait donné 20 mesures de farine pour la construction d'une tour (4). Les chanoines Eudes Quadrigaire et Thibaud, qui moururent avant 1250, offrirent également l'un cent sous et l'autre dix « ad opus turris (5) ». Il faut rapprocher ces trois obits de celui de Pierre de Bordeaux, archidiacre de Vendôme, décédé en 1260 ou en 1264 (6), qui avait fait fondre à ses frais une grosse cloche « in turri nova (7) ».

M. Lanore ne croit pas que cette épithète puisse désigner le clocher neuf (8), autrement dit la tour du nord, qui n'aurait pas reçu ce nom avant la construction de sa flèche par Jean de Beauce, au commencement du XVIe siècle ; mais je ne suis pas de son avis. En effet, le dernier étage de ce clocher porte l'empreinte du XIIIe siècle (9), non seulement dans ses baies que Jean de Beauce encadra de redents tréflés, mais aussi dans les crochets de ses chapiteaux et de sa corniche. Il faut donc attribuer sa construction à une date comprise entre 1240 et 1260. L'expression de « turris nova » ne peut pas s'appliquer à une des

(1) *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 171 et 188.
(2) F. de Lasteyrie, *Histoire de la peinture sur verre*, p. 181 et pl. XXXIII.
(3) *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 198.
(4) *Ibid.*, t. III, p. 155 et 224.
(5) *Ibid.*, p. 179. — A. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 270.
(6) L. et R. Merlet, *Dignitaires*, p. 212.
(7) *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 162.
(8) *Revue de l'Art chrétien*, t. XVIII, 1899, p. 330. Notre confrère a confondu Arnould Payen, prévôt d'Auvers, avec un homonyme qui vivait vers 1129. *Ibid.*, p. 335.
(9) Louis Regnier, *Communication au Congrès archéologique de Chartres*, 1900, p. 36.

E. Lefèvre Pontalis, phot.

PORCHE NORD

U.A.L.
CH.

quatre tours du transept qui n'ont jamais contenu de cloches.

Pierre de Bordeaux avait également offert une statue de la Vierge et deux anges d'argent placés sur le maître-autel (1), qui devait être d'une richesse extraordinaire (2). Les orfèvres y travaillèrent au moins cinq ans, à partir de 1255, pour le décorer de plaques d'or et d'argent, pour ciseler le retable et pour enrichir la châsse de la Vierge. Au mois de décembre 1259, l'évêque Mathieu signa un compromis avec le chapitre pour prendre à sa charge la nourriture de ces artistes (3). Saint Louis, qui fut l'un des insignes bienfaiteurs de la cathédrale, avait fondé au mois d'août de la même année l'autel des saintes Vierges dans le croisillon nord et l'autel des saints Anges dans le croisillon sud, en établissant les rentes nécessaires aux chapelains et à la célébration de messes pour le repos de son âme, pour sa femme et ses parents (4). Enfin, la consécration de la cathédrale, commencée aussitôt après l'incendie de 1194 et terminée vers 1230, eut lieu le dimanche 24 octobre (5) 1260, sous l'épiscopat de Pierre de Minci, comme le prouve une bulle d'indulgences du pape Alexandre IV (6).

Aucun nom de maître d'œuvre de Notre-Dame de Chartres au XIIIe siècle ne se trouve consigné dans les obituaires du chapitre ou dans les chroniques, mais l'obit de maître Raoul, charpentier, qui mourut entre 1250 et 1300, est inscrit au nécrologe 7 janvier (7). Quel fut donc l'architecte de génie qui donna le plan

(1) *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III. p. 162.

(2) Le prévôt Arnould Payen, mort vers 1240, avait donné la coupe d'or; suspendue à des chaînes, qui contenait la réserve eucharistique. *Ibid.*, p. 179.

(3) « Solvere teneretur expensas omnibus operariis in auro et argento qui pro tempore operantur seu operati fuerint et operabuntur in futurum in capsa seu circa capsam beate Marie et in tabula seu circa tabulam que est ante majus altare ecclesie Carnotensis et in retrotabula sive circa retrotabulam seu tabellos majoris altaris. » *Ibid.*, t. II, p. 172.

(4) *Ibid.*, p. 19.

(5) La fête de la dédicace resta fixée au 17 octobre, en souvenir de la consécration de la cathédrale ds Fulbert par l'évêque Thierri le lundi 17 octobre 1037.

(6) « Omnibus ad ipsam ecclesiam accedentibus proxima die dominica post festum beati Lucæ qua dedicabitur. » *Gallia Christiana*, t. VIII, Instrumenta, col. 370.

(7) *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 14.

et qui fit jeter les fondations de la cathédrale gothique à la fin du XIIe siècle? Son nom et celui de ses successeurs étaient-ils gravés sur une plaque de cuivre au centre du labyrinthe, comme à Amiens et à Reims? C'est probable, mais il est imprudent d'affirmer, comme M. l'abbé Bulteau (1), que les tenons scellés au plomb dans la pierre centrale correspondent aux contours du combat de Thésée contre le Minotaure. Ce sujet est représenté au milieu du labyrinthe de la basilique d'Orléansville et à Saint-Michel de Pavie, dont l'ancien labyrinthe remontait au XIIe siècle.

Les porches du transept.

On s'est souvent demandé pourquoi la dédicace de la cathédrale de Chartres n'avait eu lieu qu'en 1260, c'est-à-dire quarante ans après le décintrage des voûtes hautes vers 1220. Ce retard s'explique à mon avis par la construction des porches du transept, qui furent ajoutés après coup contre trois portails plus anciens séparés par des contreforts intermédiaires et précédés d'un perron, dont il est fait mention en 1210 et 1224 (2). Quand on se décida, vers 1240, à les encadrer par des voûtes en berceau brisé qui retombent sur des linteaux, il fallut piocher la base des contreforts à un mètre de profondeur, comme la savante restauration du porche méridional par M. Selmersheim a permis de le constater. C'était une imprudence qui contribua certainement à la rupture des linteaux autant que le poids des voussures.

L'architecte des porches conserva les statues en liais de Senlis (3) et les tympans en pierre de Vernon qui décoraient les portails ; mais il relia tous les piédroits par de nouvelles statues, et il orna les piles extérieures de figures et de bas-reliefs. Les sculptures appartiennent donc à deux périodes du XIIIe

(1) *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. III, p. 49.

(2) *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. II, p. 59 et 103.

(3) Ce liais fut employé très anciennement à Chartres, comme le prouve un chapiteau de pilastre gallo-romain découvert par M. Merlet dans l'escalier primitif de la crypte carolingienne. Les statues des portails de la façade proviennent peut-être d'une carrière de la Normandie.

E. Lefevre Pontalis photog.

PORCHE NORD.

UNIV

siècle bien différentes. Ainsi, dans la porte centrale du nord, les statues très médiocres qui représentent les personnages de l'Ancien Testament et qui ressemblent à des figures identiques de la cathédrale de Reims ne peuvent se comparer aux grandes statues adossées contre les piles du porche, chefs-d'œuvre d'un style plus avancé.

A quelle date les porches des croisillons étaient-ils déjà construits ? Le nécrologe ne permet pas de répondre à cette question, car on y trouve seulement la mention des porches qui s'élevaient à l'extrémité du transept de la cathédrale du IXe siècle. D'autre part, les mots *in capitellis* qui se trouvent dans un acte daté du 26 mai 1224 et qui désignent généralement des porches peuvent s'appliquer à des porches en bois destinés à protéger les portails primitifs du transept contre les intempéries (1). C'est une décision du chapitre pour obliger les merciers à transporter leurs étalages dans le cloître entre la tour du sud et les marches qui montaient au croisillon méridional (2).

Voici comment on peut établir que le porche du nord était terminé en 1271. A cette date, une sentence fut rendue devant la statue de la Madeleine pour un legs fait par les gagers de Marchéville, suivant une note autographe du chanoine Brillon, qui a laissé une description manuscrite des porches rédigée vers 1730 (3). Or, M. René Merlet, qui a bien voulu faire des recherches à ce sujet, a déterminé l'emplacement de cette statue détruite pendant la Révolution. Elle se trouvait à l'extrémité orientale du porche nord, près de la porte qui donne accès dans la crypte. C'est encore devant l'image de la Madeleine que Robert de Poisvilliers constitue une rente pour le service anniversaire de ses parents le 18 janvier 1299.

Pour rencontrer une autre mention des porches avant le rapport des experts en 1316, dont je parlerai plus loin, il faut des-

(1) Les porches en charpente des églises de la Beauce sont encore désignés sous le nom de *chapiteau*.

(2) « Quod stalla merceriorum que solent esse in capitellis collocantur in claustro, a parte meridiana, inter gradus ecclesie et majorem turrim. » *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. II, p. 103.

(3) Bibl. de Chartres, ms. n° 1099.

cendre jusqu'au 13 juillet 1307. A cette date, on lit dans un registre capitulaire que Gilot, dit Vendomeau, fils d'un prévôt de la ville, avait été condamné à une amende pour avoir endommagé les statues des porches en tirant des flèches sur des oiseaux (1). Ces porches servirent de modèle à l'architecte qui fit bâtir ceux de la façade occidentale à la cathédrale de Léon, en Espagne; mais comme la date de leur construction est inconnue, on ne peut en déduire celle des porches latéraux de Notre-Dame de Chartres.

M. l'abbé Bulteau a voulu résoudre la question de la date des porches en identifiant les statues de ceux qui auraient contribué à les faire construire. C'est ainsi qu'il voit Pierre Mauclerc, comte de Dreux et duc de Bretagne, distribuer du pain aux pauvres, avec sa femme, Alix de Thouars, sur le porche du trumeau central du porche méridional (2). Leur mariage fut célébré en 1212, et j'ai dit plus haut qu'ils étaient représentés sur des vitraux du croisillon sud, mais l'absence de leurs armes sur la pierre ne permet pas de se montrer aussi affirmatif.

De même, rien ne prouve que certaines statues extérieures du porche nord représentent Philippe Hurepel, comte de Boulogne, frère de Louis VIII, mort en 1233, la comtesse Mahaut, sa femme, décédée en 1258, qui ont donné des vitraux dans le croisillon nord, Louis VIII et sa fille Isabelle de France, Ferdinand III, roi de Castille, saint Louis et Philippe le Hardi. M. l'abbé Bulteau, qui attribue les deux porches aux architectes Pierre et Eudes de Montereau, sans l'ombre d'une preuve, n'hésite même pas à identifier deux statues de roi décrites par le chanoine Brillon et disparues aujourd'hui avec Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion (3); mais son opinion ne repose que sur ses propres hypothèses.

L'étude des scènes de l'Ancien Testament, sculptées sur les supports et expliquées par des inscriptions, n'est malheureusement pas concluante, et je crois qu'elle a induit en erreur

(1) De Lépinois, *Histoire de Chartres*, t. I, p. 208, note 1.
(2) *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. II, p. 292.
(3) *Ibid.*. t. II, p. 194 à 201, 232, 251 et 253.

E. Lefèvre Pontalis photograph.

STATUE DITE DE MAHAUT

UNIV. OF MICH.

Male, qui propose d'identifier le prétendu Louis VIII et la soi-disante Isabelle avec Elcana et Anna, père et mère de Samuel (1) ; mais pourquoi Elcanà serait-il vêtu comme un roi, le sceptre en main ? En face, l'histoire de David et de Saül se déroule sous les pieds de la prétendue comtesse Mahaut ; or, ces bas-reliefs n'expliquent pas la présence d'une femme, qui serait celui de Jessé, suivant l'opinion de M. Male.

L'expertise du 9 septembre 1316, découverte par M. Lecocq et réimprimée par M. Victor Mortet, avec de savants commentaires (2), peut au moins servir à préciser la date exacte d'un pilier refait à cette époque dans le porche du nord. Elle fut continuée par le chapitre à Pierre de Chelles, maître des œuvres de Philippe le Bel, et à maître Jacques de Lonjumeau, charpentier, juré de Paris. Les linteaux des porches s'étaient brisés sous la charge des voûtes (3), malgré les barres de fer du XIIIe siècle qui les surmontaient, comme la restauration du porche méridional a permis de le constater. Les experts indiquaient en ces termes la nécessité de les consolider par des étriers encore visibles du côté nord.

« Item, il faut ès portaux devant : les couvertures (4) sont toutes et depecées, pour quoi il seroit bon qu'en meist en chascune un tirant de fer, pour les aider à soustenir, et seroit bien seanz pour oster le peril (5). »

Ils ajoutent :

« Item, il faut bien meitre amendement ès pilliers des galeries des portaux, et convient faire en chascune béee un ait pour porter ce qui est desus : et mouvra l'une des jambes desus le souz

(1) *L'Art religieux du XIIIe siècle en France*, p. 440.

(2) *L'Expertise de la cathédrale de Chartres en* 1316, dans le *Congrès archéologique de Chartres*, 1900, p. 308.

(3) Cet accident ne pourra plus se produire, grâce à la disposition imaginée par M. Selmersheim, car les voussures reposent maintenant sur des poutrelles d'acier noyées dans du ciment, au lieu de peser sur les linteaux.

(4) Ce mot est bien synonyme de linteau, car on lit dans les comptes des bâtiments du duc de Berry : « ... grant pierre pour la couverture d'une huisserie. » Arch. nat., KK 237 b, fol. 19. — Cf. Lucien Magne, *Le Palais de justice de Poitiers*. Glossaire, p. 135.

(5) *Congrès archéologique de Chartres*, 1900, p. 318.

bassement par dehors sur le pilier cornier, et l'autre jambe mouvra desus une reprise dou cors de l'iglise ; et sera cel ait à toute sa boice, pour mains bouter, et sera ce fet par tous les lieus (1) que l'en verra qu'il sera mestier (2). »

On pourrait procéder aujourd'hui à l'opération indiquée dans ce dernier texte en montant sous le linteau un solide mur en pierre, mais les experts conseillaient l'usage d'un étaiement avec des bois. Ce qui le prouve, c'est d'abord l'expression *mouvra l'une des jambes*, qui désigne une batterie d'étais démontable pour d'autres reprises en sous-œuvre du même genre. En outre, le mot *boice* s'applique à un poteau.

Le véritable sens du mot *ait* est beaucoup plus difficile à établir, mais on ne peut pas le traduire par « support de maçonnerie », comme M. Mortet le propose (3), car il était inutile d'étayer un mur de soutènement. Il ne faut pas le confondre avec le mot *ais*, venant d'*axis*, employé au féminin pour désigner une planche par Villard de Honnecourt (4) et dans les comptes des bâtiments du duc de Berri, où il est orthographié de quatre manières différentes (5). *Ait* au masculin semble dériver du latin *actus*, plutôt que d'une forme *aidier*, qui a donné des dérivés féminins. Je le traduis par un « chevalement » formé de deux jambes de force qui étayaient les linteaux de chaque côté des piles à remplacer.

Le seul pilier du porche nord, qui fut l'objet d'une reprise en sous-œuvre, se trouve à gauche de la baie centrale, en arrière de la magnifique statue de femme en costume du XIIIe siècle.

(1) Cette correction très plausible du mot *liens*, imprimé par M. Mortet dans son texte, m'a été suggérée par M. René Merlet.

(2) *Ibid.*, p. 315. Voici ma traduction de ce paragraphe : De même, il faut reprendre en sous-œuvre les piliers des porches en faisant dans chaque baie un chevalement pour soutenir le linteau. L'une des jambes de force partira du soubassement extérieur du pilier d'angle et l'autre partira d'un massif en saillie sur l'église. Ce chevalement sera fait à plein poteau pour diminuer la charge et on fera la même reprise dans tous les endroits où le besoin s'en fera sentir.

(3) Je tiens à remercier mon confrère de m'avoir communiqué de nouvelles observations sur l'étymologie de ce mot.

(4) « Une ais à iij conpas », c'est-à-dire une planche à trois lobes. Cf. Lassus, *Album de Villard de Honnecourt*, p. 81.

(5) « Ais, ays, hais, heys. » Cf. Lucien Magne, *Le Palais de justice de Poitiers*. Glossaire, p. 126.

E. Lefèvre Pontalis photog.

PORCHE NORD.

UNIV

M. Lecocq (1) et M. l'abbé Bulteau l'attribuent avec raison au XIVe siècle. Après l'expertise de 1316, cette pile fut coupée au-dessus de la troisième assise, car les moulures, les feuillages et les fruits d'arum du soubassement sont identiques aux motifs qui se trouvent sculptés sur le socle des piles de XIIIe siècle.

La quatrième assise octogone, ornée sur chaque face d'une petite tête au fond d'un trèfle, n'offre aucun rapport avec celle qui lui correspond dans les autres piles, où des rinceaux de feuillages forment le seul motif de décoration. Au-dessus, les bases des colonnettes, dépourvues de griffes, sont bien différentes de celles du XIIIe siècle par leur profil et leur faible épaisseur. On peut faire la même remarque à propos des feuilles d'ancolie, de renoncule, de chêne et de lierre qui se trouvent sous les groupes de David et de Goliath. M. l'abbé Bulteau considère cette flore monumentale comme une œuvre de l'école gothique normande, ainsi que la prétendue statue de Richard Cœur de Lion, qui n'existe plus. Il suppose que le pilier fut sculpté en Normandie et transporté à Chartres (2) ; c'est une hypothèse de haute fantaisie, comme on le verra plus loin.

Les mots DAVID : GOLIAS répétés deux fois suffisent à identifier le futur roi d'Israël, vêtu d'une tunique serrée à la taille et malheureusement mutilé : il se tient debout devant Goliath, dont la tête est cassée. La cuirasse romaine du géant est recouverte d'un petit manteau agrafé par une fibule à tête ; on distingue encore ses genouillères, ses jambières, son bouclier, sa lance et son épée.

Dans le second groupe, David a pris l'épée de Goliath pour lui couper la tête en posant le pied sur sa poitrine. Le géant, tête nue, est assis par terre, et sa main, protégée par un gantelet de fer, se pose sur un fourreau vide. Ce combat se déroule sous des petites arcatures tréflées, dont les petits gâbles à crochets, flanqués de pinacles, traversent un parapet crénelé, tandis que les groupes du XIIIe siècle, dans les piles voisines, sont encadrés par des colonnettes et de larges arcatures trilobées. Les assises

(1) *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. VI, p. 463.
(2) *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. II, p. 198.

remplacées au XIVe siècle sont au nombre de huit, mais les deux colonnes ne sont pas en délit comme celles du XIIIe siècle. Les dais qui surmontaient les deux statues de rois détruites pendant la Révolution sont bien primitifs, ainsi que le linteau qui n'a pas été changé.

En étudiant le rapport de 1316, M. René Merlet a pu désigner l'artiste qui a sculpté les groupes de David et de Goliath. Voici la note qu'il a bien voulu m'adresser à ce sujet :

« Les experts parisiens furent accompagnés dans leur visite de la cathédrale par trois chartrains, Simon Daguon, maître de l'œuvre, Simon, maître charpentier, et maître Berthaut qui était originaire de Mainvilliers, comme le prouve une délibération du chapitre datée du 4 février 1318. Comme les deux premiers s'occupaient de maçonnerie et de charpente, le dernier, qui remplissait les fonctions de *jurez de l'euvre*, fut sans doute convoqué, en sa qualité de maître sculpteur. En effet, c'est à lui que les experts s'adressent pour déposer et replacer la statue de la Madeleine, comme l'indique ce passage de leur rapport :

« *Item, nous avons veu et devisé à maistre Berthaut comment il rendra l'imaige de la Magdelaine au point où elle est sanz point remuer* (1).

« Nous ignorons pourquoi on fut obligé de déplacer cette statue qui ne se trouvait point adossée au pilier repris en sous-œuvre après l'expertise de 1316, mais les termes mêmes du rapport prouvent que le maître imagier de Notre-Dame de Chartres à cette époque était maître Berthaut. Les deux groupes du combat de David et de Goliath furent donc sculptés par cet artiste ou sous sa direction. C'est le seul imagier ayant travaillé à la décoration des porches après leur achèvement dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. »

La pile refaite au XIVe siècle, dans le porche du nord, présente sur la quatrième assise octogone, ornée de huit petites trèfles, l'inscription suivante du côté ouest :

Les deux syllabes de la première lignes sont séparées par le

(1) *Congrès archéologique de Chartres*, 1900, p. 317.

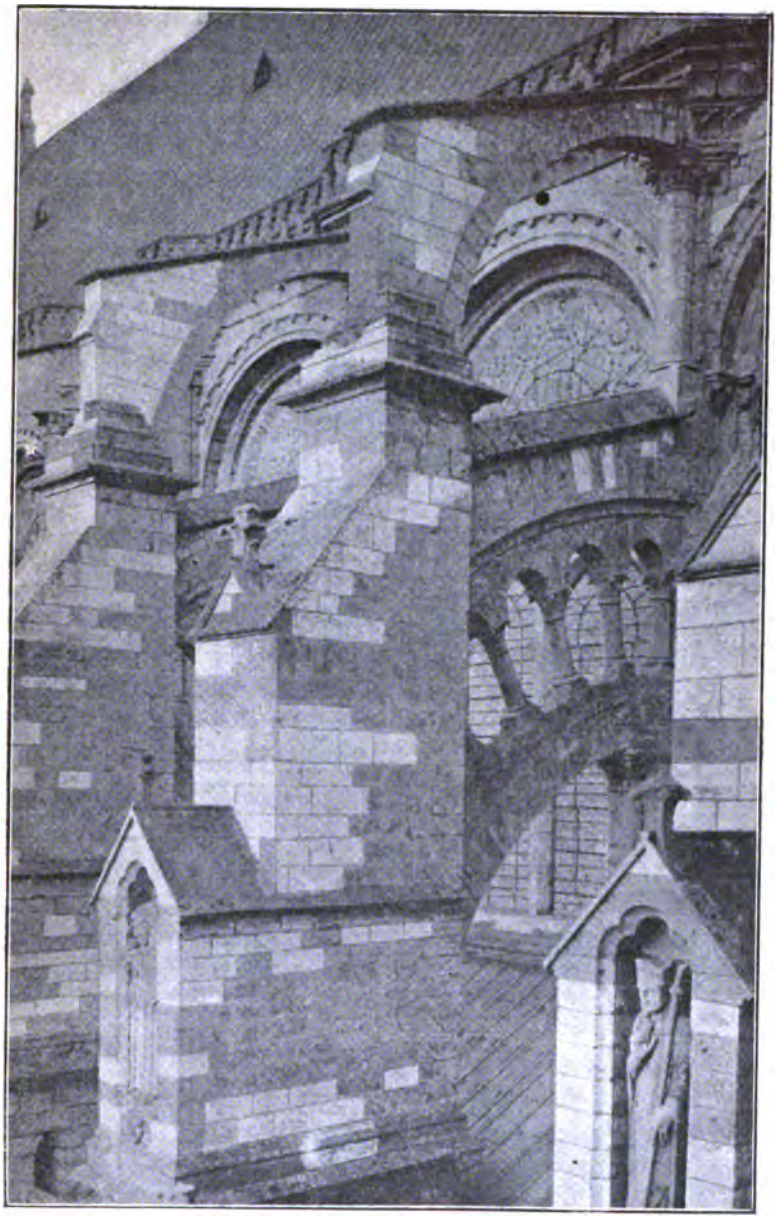

ARCS-BOUTANTS DE LA NEF

UNIV. OF MICH.

trèfle qui encadre une petite tête mutilée. A la seconde ligne, l'auteur de l'inscription avait voulu graver BIN, comme Harmand sur la tour du sud ; mais, comme la place lui manquait pour mettre un I. dont il traça la moitié, et un N entre le B et le trèfle, il s'arrêta en chemin et mit BIN, de l'autre côté. La pierre où est gravée le nom ROBIN est l'une des huit assises qui furent posées après l'expertise de 1316, car son ornemental n'offre pas le même caractère que dans les autres piles, comme je l'ai déjà fait remarquer. D'ailleurs, les lettres de cette inscription du XIVe siècle, qui ressemblent à celles de DAVID et de GOLLIAS gravées sous les deux bas-reliefs de maître Berthault, sont bien différentes de l'alphabet du XIIIe siècle employé sur les piles voisines, dans les mots DAVID, SAMVEL, ARCA, FEDERIS, PHILOSOPHVS.

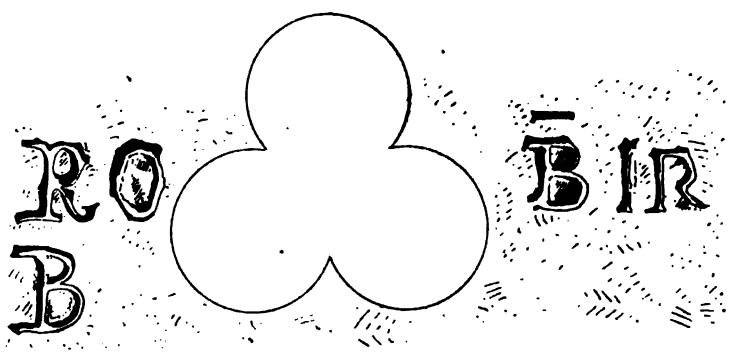

M. l'abbé Bulteau, qui a déplacé la barre au-dessus du B, pour la reporter sur l'O, a lu par erreur ROBIR ou ROBERTUS (1) Que signifie la barre au-dessus du B, qui est très rare dans l'épigraphie antérieure à 1316 ? Je n'en ai trouvé aucun exemple dans l'ouvrage de M. Guilhermy, mais on rencontre BE pour BEATE dans des inscriptions du XIIIe siècle, et une pierre tombale d'Arpajon (Seine-et-Oise), datée de 1291, présente le mot APRES, abrégé ainsi : APS (2). L'analogie du B et du P condui-

(1) *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. II, p. 167 et 198.
(2) *Inscriptions de la France. Ancien diocèse de Paris*, t. IV, p. 6.

rait à lire ROBREIN ou ROBERIN, ce qui est moins satisfaisant que ROBIN, prénom de deux charpentiers de la cathédrale au XVe siècle.

A mon avis, ce nom propre difficile à interpréter n'est pas d'un sculpteur, comme le pensent M. l'abbé Bulteau, M. Lecoq (1), et de M. de Mély, mais plutôt celui d'un veilleur du XIVe siècle. Dans son ouvrage écrit vers 1650, Souchet raconte qu'une lanterne destinée à éclairer les veilleurs de nuit était suspendue de son temps sous le porche (2). Au moyen-âge, le chapitre de Notre-Dame de Chartres avait le droit d'imposer ce service de guet à ses hommes de corps. On trouve une mention de ces veilleurs en 1469 (3).

Les réparations du XIVe siècle.

Pierre de Chelles, Nicolas de Chaulmes et Jacques de Longjumeau signalèrent beaucoup d'autres travaux qui leur paraissaient utiles à entreprendre dans leur rapport de 1316. Ils débutent en déclarant que les quatre doubleaux, les piles d'angle et la clef de voûte du carré du transept sont en bon état, mais deux compartiments de remplissage menaçaient ruine, car ils ajoutent « et ne convenrra oter de vostre voûte plus de la moitié ». En effet, le profil des ogives formé d'une gorge entre deux tores, comme dans la nef, prouve qu'elles n'ont pas été remplacées ; la clef de voûte, percée d'un œil, remonte également au XIIIe siècle. Cette réparation nécessitait la pose d'un échafaudage au-dessus de « l'enmerllement » des verrières. On lit plus loin « ensmellement ». Je crois que les experts voulurent désigner par ce terme le point où commence le remplage des fenêtres, c'est-à-dire le niveau de leur appui. En

(1) *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. VI, p. 463.

(2) *Histoire du diocèse et de la ville de Chartres*, t. I, p. 543. Souchet dit que cette lumière se trouvait au-dessus d'un gendarme à genoux, mais il ne faut pas confondre cette statuette, qui a disparu, avec Goliath terrassé par David.

(3) Lecocq, *Histoire du cloître Notre-Dame*, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. I, p. 134.

démontant quelques panneaux de vitraux, il était facile de passer dans les baies hautes des poutres pour supporter le plancher destiné à protéger le jubé et les fidèles pendant la démolition partielle de la voûte. Cet échafaudage devait également servir de point d'appui aux cintres des deux nouveaux compartiments de remplissage (1).

Il était urgent de rejointoyer et de « recercher » les arcs-boutants de la cathédrale. Le second verbe s'applique à ce qu'on appelle encore aujourd'hui « un travail en recherche », qui consiste à remplacer des pierres ou des claveaux effrités (2). Les experts signalent ensuite le mauvais état de deux « pilliers qui espaulent » les tours sans indiquer leur emplacement (3) ; mais, comme ce paragraphe précède celui qui est consacré aux piliers des porches, je suis persuadé qu'ils ont voulu désigner les deux tours du croisillon nord. En effet, leurs contreforts, maintenus par des étriers en fer, tendent à se décoller depuis longtemps, tandis que ceux des clochers de la façade sont d'une solidité à toute épreuve.

Après avoir insisté sur la nécessité de consolider les porches latéraux, les experts engagent le chapitre à faire réparer un pan lézardé et un clocheton d'angle de la flèche qui couronne la tour du sud. Les derniers paragraphes de leur rapport sont consacrés à la charpente. Tous ses bois, désignés par les mots de *merren* et de *merrien*, étaient donc en chêne, ce qui prouve bien que la charpente incendiée en 1836 n'était pas en bois de châtaignier, comme on l'a souvent répété. L' « angelot » de la croupe devait tourner sur un pivot, comme celui de la cathédrale romane (4), mais le poinçon qui le portait était pourri et l'assemblage de la poutre faîtière avec le poinçon précédent était cassé. Pour consolider le système, Jacques de Longjumeau, charpentier-expert, conseillait d'ajouter deux fermes solidement reliées entre elles,

(1) Cf. le rapport publié par M. Mortet dans le *Congrès archéologique de Chartres*, 1900, p. 313, 314 et 318.

(2) *Ibid.*, p. 314.

(3) *Ibid.*, p. 315.

(4) Cf. obit du prévôt Henri, dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 80.

ce qui permettrait d'utiliser les bois provenant de la croupe pour réparer la charpente de la nef, dont quatre entraits étaient pourris à leur extrémité (1).

Enfin, le beffroi des petites cloches avait besoin d'être renouvelé et celui des grosses cloches demandait une réparation urgente (2). M. Lecocq pense que le premier devait se trouver dans la tour du nord (3), mais je me garderais bien d'être aussi affirmatif avant le XVe siècle (4), car l'archidiacre Pierre de Bordeaux, mort vers 1261, avait fait fondre une grosse cloche placée dans la tour neuve (5), que j'ai identifiée plus haut avec le clocher neuf. Ce qui est certain, c'est que le beffroi des petites cloches, « viez et de lonc temps », ne se trouvait pas dans la flèche en charpente élevée sur le carré du transept entre 1306 et 1310 et qui prit le nom de clocher des Commandes. En effet, cette flèche était l'œuvre d'un maître charpentier de Sens, nommé Renaud, qui avait fait un marché avec le chapitre au mois de février 1306 et dont la journée était payée dis sous (6). Maître Simon, charpentier chartrain, qui prit part à l'expertise de 1316, avait été chargé de la terminer par une délibération du 28 septembre 1310 (7). Son obit, inscrit dans le nécrologe à la date du 9 février,

(1) *Congrès archéologique de Chartres*, 1900, p. 318 et 319.

(2) *Ibid.*, p. 319. Le beffroi du clocher sud fut refait en 1468 et incendié en 1836.

(3) *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. VI, p. 457.

(4) En 1415, il y avait quatre grosses cloches dans la tour du sud et deux petites dans la tour du nord.

(5) *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 162.

(6) « Capitulo generali festi post Purificationem Beate Marie Virginis, anno domino millesimo CCC° quinto.

« Item, ordinatum fuit quod mittatur, pro Magistro Raginaldo carpentario de Senonis, pro campanili ecclesie componendo, prout dicitur : quod idem magister Raginaldus habebit, singulis diebus quibus operari contigerit in dicto campanili, pro dietis suis, decem solidos turonenses, necnon singulis annis, durante dicto opere, duo paria vestium quas placuerit Capitulo sibi dare. Item, nichil percipiet, pro dietis suis, eundo et redeundo Senonis, vel alibi, cytra civitatem Carnotensem, pro negociis propriis ipsius Magistri, nisi prima vice qua veniet Carnotum operaturus in dicta ecclesia Carnotensi. » Bibl. de Chartres, ms. 1008, fol. CLXXXI.

(7) « Item, capitulum ordinavit quod Symon carpentarius non habeat licenciam eundi, operandi extra villam donec campanile sit completum. » *Ibid.*, fol. LXXXII.

fait mention d'une somme de cent livres qu'il avait léguée pour son anniversaire (1).

M. René Merlet vient d'établir que le chapitre nomma maître verrier de la cathédrale au mois de mars 1317 un artiste appelé Geoffroy (2) comme le prêtre qui est représenté dans une verrière haute du XIXe siècle dans le croisillon sud (3). Une fenêtre basse de ce bras du transept renferme le vitrail de saint Apollinaire donné en 1329 par le chanoine Thierry (4).

Simon Daguon, architecte de la cathédrale en 1316, avait eu comme prédécesseur Jean des Carrières, nommé maître de l'œuvre par une délibération du 24 décembre 1300, mais le chapitre lui avait interdit d'exercer les mêmes fonctions auprès de Charles de Valois, comte de Chartres (5). Leurs successeurs firent exécuter d'importantes réparations vers le milieu du XIVe siècle. Ainsi, il fallut ajouter après coup le long de la nef et autour de l'abside des arcs-boutants qui s'appuient sur la corniche et sur le sommet des culées primitives afin de mieux épauler les voûtes hautes (6). On refit les balustrades des combles, les deux pignons du transept et celui de la façade, orné d'une galerie des rois. Enfin la salle capitulaire, sous la chapelle Saint-Piat, fut commencée en 1323, par Huguet d'Ivry qui la termina vers 1335, d'après une récente découverte de M. René Merlet (7). Cette chapelle fondée par le Aimeri de Chatellus (8) fut achevée vers 1349 par Jean Guignart, maître de l'œuvre (9). Le règlement de

(1) « Obiit Simon, carpentarius. cujus anniversarium tenemur annuatim celebrare, qui dedit nobis C solidos ad emendos redditus. » *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 38.

(2) F. de Lasteyrie, *Histoire de la peinture sur verre*, p. 65, note 4 et pl. XXXVI.

(3) *Bulletin Monumental*, 1906, livraison 3-4.

(4) *Ibid.*, p. 82 et pl. XXXVII.

(5) « Anno millesimo trecentesimo, die sabbati, in vigilia Nativitatis Domini. Dicta die Johannes de Carreriis, lathomus, admissus fuit a capitulo in magistrum operis ecclesie et juravit se habere fideliter in dicto opere et in officio isto et quod ipse non assumet Magistratum Comitis, nisi de licentia capituli. » Bibl. de Chartres, ms. 1008, fol. XIII.

(6) Abbé Métais, *Revue de l'Art chrétien*, 1896, 5e livraison ; *Archives historiques du diocèse de Chartres*, vol. 2, *Eglises et Chapelles*.

(7) *Bulletin Monumental*, 1906 livraison 3-4.

(8) *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. I, p. 27.

(9) Cf. René Merlet art. cité dans le *Bulletin Monumental*, 1906.

compte fait avec Jean Cabours, maître de l'œuvre, le 2 août 1370, prouve qu'il avait bâti la tourelle d'escalier au sud de l'abside (1).

Le document le plus intéressant pour l'histoire de la cathédrale au XVe siècle est un compte des dépenses de l'œuvre du 24 juin 1415 au 24 juin 1416 trouvé dans une armoire de l'Hôtel-Dieu, par M. Lucien Merlet, qui l'a publié sans commentaires (2). Laurent Vuatier, qui était maître de l'œuvre à cette époque, exerçait ces fonctions en 1400, car M. René Merlet a découvert la quittance de sa pension datée du 25 décembre de la même année et il a bien voulu me communiquer ce texte inédit (3). Cet architecte ne touchait que quatre sous par jour (4) quand il était appelé à surveiller un travail délicat comme la restauration de la grande verrière de la Vierge à l'enfant dans le chœur, tandis que Collin Caillart, maçon et couvreur, qui est cité chaque semaine, recevait le salaire le plus élevé, soit cinq sous par jour. Ses aides, Jean Briquède, Jean Douge, Vincent Patouin, Renaud Vielle, Vincent Fillais, Guillot Richeust, Jean Marsaut, Guillaume Bretonnier, Jean Duchesne, Jeannin Bernart, Guillaume Brifer, André Belliart, étaient payés de quatre à deux sous.

Le compte de 1416 mentionne en ces termes les noms des six jurés de la cathédrale qui recevaient chaque année trois aulnes de drap pour se vêtir :

« Pour les robes des 6 jurez et ouvriers de l'église, c'est assavoir Jehan Leraut, plombier, Jehan Perier, verrier, Jehan de Laletraye, charpentier, Laurens Vuatier, maçon, Philippot de

(1) « Die veneris post Petrum ad vincula IIe augusti 1370. Capitulum dedit, de gratia speciali, Magistro Johanni Cabours, magistro lathomorum ecclesie, octo francos accipiendos super bonis fabrice, habito respectu quod diligenter laboravit in operibus Tourelle de novo facte et quod pro tribus solidis servivit, pro dicta, et alii operarii habuerunt, pro qualibet dicta, sex solidos turonenses. » Bibl. de Chartres, ms. 1008, t. III, fol. XXI.

(2) *Bulletin archéologique*, 1889, p. 35 à 94.

(3) « Magister Laurencius Vuatier, magister lathomorum ecclesie Carnotensis, confessus fuit habuisse et recepisse a magistris seu provisoribus ecclesie Carnotensis per manum domini Johannis Chaillou IV libras X sol. tam super pensione sua quam super expensis quas fecit prout continetur in supplicatione sua ultro tradita dictis magistris fabrice. » Archives d'Eure-et-Loir, G, 160, fol. 167, ve.

(4) *Bulletin archéologique*, 1889, p. 54 et 56.

l'Orloge, fèvre, et Perrin Ytier, orfèvre, à chacun des diz ou vriers 3 aulnes de drap au pris de 22 s. 6 d. l'aulne (1). »

D'importantes réparations furent faites à la plupart des vitraux et notamment aux verrières du chœur, de saint Lubin, de saint Laurent, de saint Vincent et de la bibliothèque du chapitre par Jean Perier, Jacques Le Bastonnier, Jean Le Royer, Philippot Couillart, dont le salaire était fixé à quatre sous. Pour démonter les panneaux, ils eurent recours à des échafaudages, où ils se firent monter dans une nacelle suspendue à la voûte (2). Les verrières étaient remises en plomb, près de l'horloge, dans un atelier dont il fallut refaire le fourneau et la cheminée comme celle de la forge, ce qui nécessita l'emploi de 8,600 briques, payées 25 sous le mille (3). Jean Perier peignit en six jours une figure de saint Nicolas dans une grisaille du XIIIe siècle, qui est dans la chapelle rayonnante à droite de l'axe (4). Le chapitre acheta du verre blanc et du verre de couleur à Jean de Voire, marchand à Feuillet, près de Longny (5).

Parmi les autres ouvriers, Philippot Mauvoisin, serrurier, fut continuellement employé à réparer les barres de fer des vitraux et les serrures. Il était chargé d'assurer la marche de l'horloge principale (6), qu'il avait pourvue d'une sonnerie automatique en 1392. Sous la direction de Jean de Laletraye, les charpentiers Jean Rogier, Robin et Jean Desmoulins, Jean Delavau, François Haudry, Jean Goubaut, Georget Guiart, Guillaume Dufour, Macé Basillé, Oudin de Jouy, qui vint de Blois, travaillèrent aux beffrois des clochers. Les plombiers Jean Leraut, Jean Motet, Etienne Aveline et Lorin Chanoine firent des réparations aux couvertures et à la toiture de la tour du nord, dite « clochier de plon » dont la charpente avait été refaite en 1387. Il fallut acheter

(1) *Bulletin archéologique*, 1889, p. 93. Cf. p. 64, où les mêmes jurés reçoivent une gratification au mois de novembre 1415.

(2) *Bulletin archéologique*, 1889, p. 63.

(3) *Ibid.*, p. 50.

(4) *Ibid.*, p. 81.

(5) *Ibid.*, p. 66 et 77.

(6) *Bulletin archéologique*, p. 94. De là le surnom de Philippot de l'Orloge qui lui est donné p. 93. La cathédrale possédait deux horloges en 1359. Elles furent réparées par Jean de Soissons dix ans plus tard.

quatorze saumons de ce métal, pesant 6,855 livres, à Adam Brunel, épicier et bourgeois de Paris (1). Les plaques de plomb étaient fondues dans un atelier voisin de la cathédrale.

Le clocher de pierre, c'est-à-dire la tour du sud, renfermait quatre cloches, à savoir : *Marie*, fondue au mois d'octobre 1388 par Guyot de Sainte-Marie; *Gabriel*, fondue le 27 septembre 1414 par Naudin Bouchard, d'Orléans, dans le cimetière du chapitre; *Bourdeau* et *Chartain*, mentionnées en 1386 (2). Il fallait hix-huit hommes pour sonner les deux premières et huit pour mettre en branle les deux autres. Guillaume Porcheret veillait la nuit avec un guetteur dans la tour du nord (3), qui contenait deux cloches nommées le *Gros* et le *Petit Moineau* (4). J'ai relevé aussi la mention des orgues (5) : les fonts baptismaux romans, qui sont aujourd'hui dans le bas côté sud de la crypte, devaient se trouver dans une chapelle rayonnante (6).

Le maître-autel, flanqué de quatre anges en cuivre qui furent refaits en 1458 par le fondeur Alexandre de Vanes était surmonté d'un brillant luminaire fixé au tour, à la perche et à la couronne, c'est-à-dire à divers appareils en forme de cercle et de baldaquin (7). A chaque grande fête, on dépensait 65 livres de cire fondue dans les dépendances de la cathédrale par Colin Fremin et ses aides. Derrière le maître-autel on avait établi une loge pour les marguilliers faite en traverses de bois, hourdées de plâtre, par le huchier Richard de la Saussaye (8).

En résumé, voici les noms de douze architectes de la cathédrale qu'on peut citer avec certitude entre la fin du Xe siècle et le commencement du XVIe siècle.

(1) *Bulletin archéologique*, 1889, p. 93.

(2) *Ibid.*, p. 41, 44, 48 et 88.

(3) Ce service de guet avait été établi en 1359.

(4) *Bulletin archéologique*, p. 66 et 69. La fonte du Petit Moineau était toute récente. Cf. p. 60.

(5) *Ibid.*, p. 38. 64 et 94. L'organiste se nommait Lucas Lebis. Cf. p. 60.

(6) *Ibid*. p. 83. Le 24 juin 1349, le chapitre avait décidé que le legs d'Etienne Belot serait employé à l'achat d'un orgue et Jean de Châteaudun fut envoyé à Paris en 1353 pour apprendre à jouer de cet instrument. De Lépinois, *Histoire de Chartres*, t. I, p. 221, note.

(7) *Ibid.*, 1889, p. 36 à 38.

(8) *Bulletin archéologique*, 1889, p. 63, 66 et 67.

Teudon, qui refit la façade et la toiture de la cathédrale du IXe siècle après l'incendie de 962.

Bérenger, qui bâtit la cathédrale de Fulbert après l'incendie de 1020 et qui la restaura après l'incendie de 1030.

Vital, qui mourut avant 1130.

Jean des Carrières, en 1300.

Simon Daguon, qui exerçait déjà ses fonctions en 1311 (1) et qui prit part à l'expertise de 1316 avec l'imagier maître Berthaut.

Huguet d'Ivry, qui construisit la salle capitulaire de 1323 à 1335 sous la chapelle Saint-Piat.

Jean Guignart, qui termina cette chapelle vers 1365.

Jean Cabours, en 1370.

Laurent Vuatier, maître de l'œuvre en 1400, 1415 et 1416, et Colin Caillart, maître maçon pendant ces deux dernières années.

Geoffroy Sevestre, maître de l'œuvre de la chapelle de Vendôme (2) en 1417, qui reçut 240 livres de salaire (3).

Jean Martin, avant 1506.

Jean Texier, dit de Beauce, qui demeurait à Vendôme, s'associa avec Thomas Levasseur (4) pour signer le 11 novembre 1506, le marché de la flèche en pierre du clocher nord incendié le 26 juillet précédent. Les travaux commencés le 24 mars 1507 durèrent sept ans, car le nom de Jean de Beauce et la date de 1513 sont gravés derrière le socle de la statue du Christ qui surmonte le gâble de la face ouest (1). Il commença la clôture du chœur le 18 décembre 1514 (2), signa un marché le 24 octobre 1519 pour établir au revers de la façade une tribune qui resta ina-

(1) Cette chapelle s'ouvre entre deux contreforts, dans la cinquième travée du bas côte sud.

(2) Archives d'Eure-et-Loir, G, 154.

(3) Cet architecte ne semble avoir joué aucun rôle dans la construction de la flèche.

(4) Cette inscription est ainsi conçue :

1513

JEHAN DE BEAUCE MAÇON QUI A FAICT CE CLOCHER MA FAICT FAIRE

5) Lecocq, *Chroniques, légendes, curiosités et biographies beauceronnes*, p. 147. — Abbé Bulteau, *Monographie de la cathédrale de Chartres*, t. I, p. 159 à 166.

chevée, puis il fit bâtir le pavillon de l'horloge au pied de la tour du nord en 1520 et mourut le 29 décembre 1529 (1).

Il faut mentionner aussi vingt-et-un charpentiers : Manoald, mort avant 1028 ; Jean et Martin qui vivaient dans la première moitié du XIe siècle ; Jean, fils de Vital, qui travailla vers le milieu du XIIe siècle ; maître Raoul, mort dans la seconde moitié du XIIIe siècle ; Renaud de Sens, cité en 1306 ; Simon, cité en 1310 et en 1316 ; Perrot Martineau, qui refit la flèche en bois de la tour du nord en 1387 ; Jean de Laletraye et les dix charpentiers qui sont cités dans le compte de 1415-1416 ; Robin Bonvallet et Jehan de Launoy, en 1431.

Enfin, le compte de 1415-1416 nous fait connaître les noms de Jean Perier, peintre-verrier, de Philippot Mauvoisin, serrurier, de Jean Leraut, plombier, de Perrin Ytier, de Gillot Saget, orfèvres, et d'un peintre d'armoiries nommé Laurent (2).

Tel est l'état de nos connaissances sur la construction des cathédrales romanes et de la cathédrale gothique de Chartres, sur les maîtres de l'œuvre, sur les charpentiers et quelques autres jurés, d'après les textes, les fouilles et les études les plus récentes. J'aurais voulu pouvoir combler les vides de la liste des architectes, surtout pour le XIIIe siècle, mais la perte si regrettable des registres capitulaires antérieurs au XIVe siècle et l'absence de l'inscription gravée au centre du labyrinthe ont rejeté leurs noms dans l'oubli.

Eugène LEFÈVRE-PONTALIS.

(1) Jean de Beauce ne fit que l'encadrement des scènes, comme le prouve un marché du 23 décembre 1517. Les quinze groupes sculptés de 1520 à 1543 sont l'œuvre de Jean Soulas, imagier de Paris, François Marchand et Nicolas Guibert. Au XVe siècle, la clôture à claire-voie du chœur fut décorée de peintures par Pierre Patin, de Paris, suivant un marché du 7 octobre 1482.

(2) *Bulletin archéologique*, 1889, p. 68, 70, 73, 87 et 93.

LES ARCHITECTES

DE LA

CATHÉDRALE DE CHARTRES

ET LA

CONSTRUCTION DE LA CHAPELLE SAINT-PIAT

AU XIVe SIÈCLE

Dans un excellent mémoire, dont il donnait lecture, l'an dernier, à la Société nationale des Antiquaires de France (1), M. E. Lefèvre-Pontalis, après avoir corrigé et complété les notes autrefois publiées par Adolphe Lecocq (2), dressait une liste des architectes de la cathédrale de Chartres, depuis la fin du Xe siècle jusqu'au commencement du XVIe. Entre les années 1300 et 1417, cinq architectes ou maîtres maçons sont cités dans cette liste ; ce sont : Jean des Carrières, en 1300 ; Simon Daguon, en 1316 ; Jean Cabours, en 1370 ; Laurent Vuatier, de 1400 à 1416, et Geoffroi Sevestre, en 1417. Si l'on met à part Laurent Vuatier, dont M. Lefèvre-Pontalis a le premier signalé l'existence, les noms des quatre autres architectes avaient été découverts par Lecocq, en 1876, dans les anciens registres des délibérations du chapitre de Notre-Dame de Chartres.

On sait que ces précieux registres, conservés à la bibliothèque municipale de Chartres, sont à peu près complets pour la période

(1) *Les Architectes et la construction des cathédrales de Chartres*, dans le t. LXIV des *Mém. de la Soc. nationale des Antiquaires de France* et dans la *Revue des Archives Historiques du Diocèse de Chartres*, année 1906.

(2) *La Cathédrale de Chartres et ses maîtres de l'œuvre*, dans le t. VI des *Mém. de la Soc. archéologique d'Eure-et-Loir.*

qui s'étend de 1298 à 1419 (1). Ils sont assez difficiles à lire, et c'est une œuvre de longue haleine de les dépouiller en entier ; d'ailleurs, telle est la mine de renseignements qui s'y trouvent assemblés que les historiens chartrains la mettront à contribution longtemps encore avant de l'avoir épuisée. M. Lecocq n'a pas extrait de ces registres tout ce qui intéresse les architectes de la cathédrale au XIVe siècle ; plusieurs faits importants lui ont échappé qu'une étude plus attentive m'a fait découvrir, et d'autres chercheurs sans doute viendront après moi qui trouveront en ces volumes de nouvelles indications sur l'histoire du monument à la même époque.

En premier lieu, voici, au sujet de Simon Daguon, une délibération capitulaire du 28 juin 1311, qui prouve que cet architecte était dès lors préposé à la direction de l'œuvre de la cathédrale :

[*Anno M° CCC° XI°*] *die lune post festum nativitatis beati Johannis Baptiste, cum magister Symon, dictus Dagon, magister fabrice ecclesie Carnotensis, detineretur in prisionem Loenii pro injuria facta et illata ab eodem venerabili et discreto viro magistro Raginaldo de Buxeio, canonico Carnotensi, peteretque recredi seu a dicta prisione relaxari, Robertus dictus de Subulmo, Johannes dictus Sarradin, cives Carnotenses, et Johannes dictus Polein de Ponte de Tranchefetu, quilibet in solidum, ad penam mille librarum fidejusserunt pro dicto magistro Symone quod idem magister Symon stabit juri coram Capitulo* (2).

Jusqu'à présent, on ne connaissait Simon Daguon que comme ayant participé à la fameuse expertise du 9 septembre 1316 (3).

(1) Ces registres du XIVe siècle sont au nombre de quatre, les trois premiers sont catalogués sous le n° 1007, le quatrième, sous le n° 1008.

(2) Reg. capit.. ms, 1007, t. I, *Chapitres généraux*, séance du 28 juin 1311. f° CXCII, v°.

(3) J'ai trouvé une autre mention de Simon Daguon dans les registres capitulaires ; on l'envoya en 1315 à Rouen pour y acheter du plomb : *Die jovis post Brandones venerabiles viri Johannes de Jessia et Gaufridus de Joigniaco, canonici Carnotenses, tradiderunt et assignaverunt magistro Symoni Dagon, magistro fabrice, de peccunia fabrice ecclesie Carnotensis, trecentum viginti quinque libras et undecim solidos pro eundo Rothomagum ad emendum plumbum pro fabrica* (Reg. capit , ms. 1008, *Chapitres quotidiens*, séance du 13 février 1315, f° XII, v°).

Aussi, M. l'abbé Bulteau a-t-il cru pouvoir attribuer à Jean des Carrières la construction de l'escalier de la sacristie auquel on travaillait au mois de juillet 1311 (1). L'acte précédent permet de corriger cette erreur : en 1311, Jean des Carrières n'était plus maître de l'œuvre ; il était remplacé par Simon Daguon, qui, par conséquent, peut être considéré comme l'architecte de l'escalier à vis de la sacristie (2).

Dans le temps où Simon Daguon ainsi que le maître imagier Bertaut de Mainvilliers (3) et le maître charpentier Simon accom-

(1) *Monographie de la cathédrale de Chartres*, 2e édit., t. I, p. 136. — C'est grâce à la libéralité du chanoine Guillaume de Pontlevoy que cet escalier, placé à l'angle sud-ouest de la sacristie, fut achevé. Dans son testament, daté du 22 juillet 1311, Guillaume de Pontlevoy s'exprime ainsi : *Lego fabrice ecclesie Carnotensis ducentas libras carnotensium pro quadam troclea, in vulgali vocata viz lapidea, existente in ecclesia Carnotensi a parte revestiarii perficienda* (Reg. capit., ms. 1007, t. I, *Clausule testamentorum canonicorum defunctorum*, f° CCVII, v°). M. l'abbé Clerval, dans un article intitulé : *Un bienfaiteur du calorifère de la cathédrale de Chartres au XIVe siècle* (*Voix de Notre-Dame de Chartres*, année 1893, p. 562), a confondu Guillaume de Pontlevoy et Guillaume de Chaumont. G. de Pontlevoy, simple chanoine, décéda le 19 mars 1314 (Reg. capit., ms. 1007, t. I, *Nomina canonicorum Carnotensium decedentium*). Quant à Guillaume de Chaumont, il était mort depuis longtemps en 1311. Chambrier du chapitre en 1276, prévôt d'Auvers en 1281, archidiacre de Chartres de 1284 à 1297, Guillaume de Chaumont mourut avant le 25 août 1298 (Cf. L. et R. Merlet : *Dignitaires de l'église Notre-Dame de Chartres*, p. 89, 131 et 269).

(2) On a fait à cet escalier, en 1893, une curieuse modification. Tout en conservant les marches, on a remplacé le noyau de pierre central par un tuyau de brique, qui est destiné à activer le tirage du calorifère de la cathédrale.

(3) Cet artiste est simplement appelé maître Bertaut dans l'expertise de 1316 ; mais, dans une délibération capitulaire de 1318, j'ai trouvé la preuve qu'il était originaire de Mainvilliers, près de Chartres : *Die sabbati post festum Purificationis beate Marie, ordinatum fuit quod, usque ad beneplacitum Capituli, singulis annis dentur magistro Symoni carpentario et magistro Berthaudo de Manuvillari, lathomo, cuilibet eorum, decem libras pro vestibus querendis vel bone robe* (Reg. capit., ms. 1007, t. II, *Chapitres généraux*, séance du 4 février 1318, f° XLIII, v°). Il semble démontré aujourd'hui (V. E. Lefèvre Pontalis : *Les Architectes et la construction des cathédrales de Chartres*, mém. cité, p. 53) que c'est sous la direction de maître Bertaut de Mainvilliers que furent sculptés les deux groupes figurant le combat de David et de Goliath, sur l'un des piliers du porche septentrional de la cathédrale de Chartres. La gratification ou *courtoisie*, que lui octroie le Chapitre en 1318, me paraît témoigner d'une certaine activité dans l'atelier de sculpture à cette époque. Il serait intéressant de rechercher, au porche nord, parmi les statues et les bas-reliefs du commencement du XIVe siècle, quels sont ceux dont on pourrait attribuer l'exécution à l'artiste chartrain.

pagnaient les experts venus de Paris pour visiter la cathédrale de Chartres et y signaler les réparations qu'ils jugeraient urgentes (1), on se préoccupait au sein du chapitre, de faire restaurer également les verrières du XIIIe siècle. A cet effet, les chanoines, au mois de mars 1317, concédaient à un artiste, nommé Geoffroi, l'office de maître verrier de l'église de Chartres, et celui-ci s'engageait, pour la somme de trente livres, à remettre en bon état tous les vitraux et à les entretenir désormais, à ses dépens, moyennant six livres par an (2).

Geoffroi est le premier peintre verrier de la cathédrale dont le nom nous soit connu (3). Toutefois il semble n'être l'auteur d'aucun des vitraux actuels, si ce n'est peut être de la curieuse grisaille que le chanoine Guillaume Tyerri fit exécuter en 1328, au-dessus de l'autel nouvellement fondé dans le croisillon méridional (4).

Le 25 juin 1323, le chapitre de Chartres prenait la délibération suivante :

[*Anno M^e CCC^o XXIII°*], *die sabbati in crastino festi nativitatis beati Johannis Baptiste, ordinatum est quod fiat et edificetur seu construatur quoddam novum Capitulum lapideum et ita altum quod possit introcedere seu ire ab ecclesia in dictum Capitulum sine aliquo descensu vel ascensu* (5).

En vertu de cette décision, une nouvelle salle capitulaire fut

(1) Cf. V. Mortet : *L'Expertise de la cathédrale de Chartres en 1316*, dans le *Congrès arch. de France, tenu à Chartres en 1900*, p. 312.

(2) *Die Sabbati post Reminiscere, Capitulum retinuit Gaufridum vitrarium, in servientem et vitrarium ecclesie Carnotensis, et fuit actum quod idem Gaufridus, suis sumptibus propriis et expensis, omnes vitrarias ecclesie Carnotensis reficiet et in bono statu ponet tam in plumbo, stagno, vitro quam aliis necessariis, infra annum, et pro anno presenti pro triginta libris carnotensium eidem ab ecclesia reddendis, et de cetero, anno revoluto, pro sex libris ipsas vitrarias reficiet sumptibus suis et eciam sustinebit* (Reg. capit. ms. 1008, *Chapitres quotidiens*, séance du 5 mars 1317, f° XLII, 1°).

(3) On a, depuis longtemps, signalé un peintre verrier plus ancien, *Clemens vitrearius Carnutensis*, qui a mis sa signature sur un vitrail de la cathédrale de Rouen ; en réalité, nous ignorons si cet artiste a travaillé à l'église de Chartres.

(4) Sur cette grisaille, v. *Monographie de la cathédrale de Chartres* (2e édit.), t. III, p. 288.

(5) Reg. capit., ms. 1007, t. II, *Chapitres généraux*, séance du 25 juin 1323, f° LX, r°.

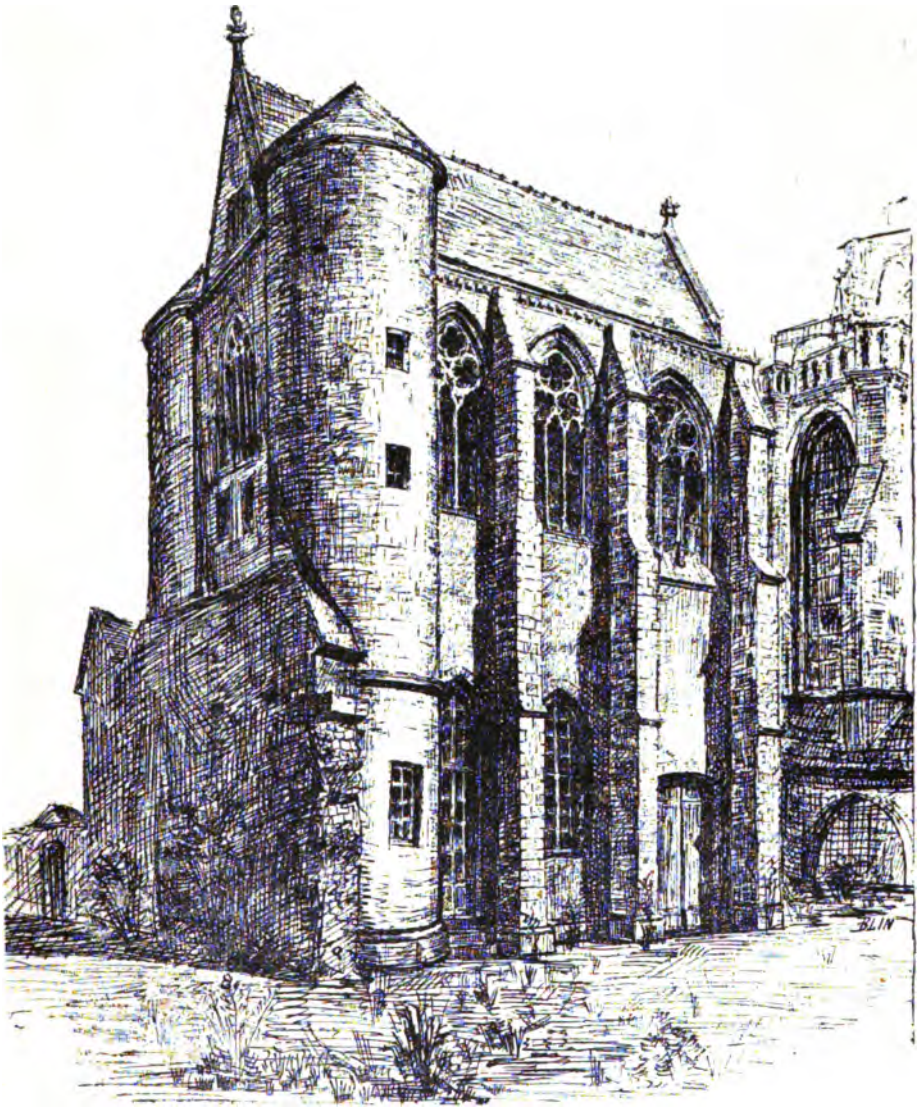

CHAPELLE SAINT-PIAT — (*Chevet et côté nord*)

construite au chevet de la cathédrale. Celle qu'on dut démolir avait été bâtie autrefois par le doyen Adalart (1) ; mais son style architectural n'était plus de mode, et puis les chanoines, pour se rendre en séance, étaient forcés de suivre, après être sortis du chœur, le corridor qui communique aujourd'hui avec l'ancienne maîtrise. Il en résultait pour eux des descentes et des montées continuelles ; aussi ont-ils soin, dans l'acte précédent, de spécifier qu'ils veulent, à l'avenir, pouvoir aller de l'église au lieu de leurs réunions, *sine aliquo descensu vel ascensu*. Afin de donner, autant que possible, satisfaction à ce désir des chanoines, l'architecte du XIVe siècle perça une porte dans le mur de la chapelle absidale de la cathédrale, vis-à-vis de l'entrée du nouveau bâtiment (2).

J'ai eu la bonne fortune de découvrir quel était alors le maître de l'œuvre de l'église de Chartres. Il s'appelait Huguet d'Ivry, et on ne peut lui refuser une place honorable parmi les architectes de l'époque gothique (3).

La salle capitulaire, bâtie par Huguet d'Ivry, subsiste encore ; c'est une belle et solide construction, d'un style très sobre, comparable, par certains côtés, aux monuments du siècle précédent.

Des fouilles récentes, entreprises en cette salle dans le but d'y établir un caveau funéraire pour les évêques de Chartres, ont

(1) Adalart, doyen du chapitre de Chartres, mourut le 26 août 1092 : *VII kalendas septembris, obiit Adelardus, decanus, hujus ecclesie amator precipuus, qui hoc Capitulum construxit* (René Merlet et abbé Clerval : *Un Manuscrit chartrain du XIe siècle*, p. 174).

(2) Cette porte, bouchée à l'époque de la Révolution, a été rouverte, l'an dernier, par ordre de M. Selmersheim, architecte diocésain.

(3) [*Anno Mo CCCo XXVo*], *die mercurii post festum beati Clementis, capitulum declaravit quod Huguetus de Ybreyo, magister operis ecclesie, nichil debet percipere in guesdis, ratione prebende sue quam consuetus est percipere in ecclesia Carnotensi* (Reg. capit., ms. 1008, *Chapitres quotidiens*, séance du 26 novembre 1325, fo CCXXIV, ro). Huguet d'Ivry, comme ses prédécesseurs, percevait les fruits d'une des prébendes du chapitre : on stipule ici que cette prébende ne lui donnait pas droit aux produits des guèdes. La guède est une plante tinctoriale dont il se faisait un grand commerce à Chartres au moyen âge. — Huguet d'Ivry fut un des bienfaiteurs de l'abbaye de Josaphat, près de Chartres, et, à ce titre, son nom figure dans le nécrologe du monastère : *XV kalendas augusti, obiit Hugo de Yvreio, magister fabrice ecclesie Carnotensis, qui dedit nobis V solidos annui census* (Bibl. nat., ms. latin, 9224, fo 21, ro), Cet obit m'a été signalé par M. le chanoine Métais.

prouvé qu'elle avait été élevée sur les fondations mêmes de celle qui fut démolie en 1323. Mais elle ne forme qu'une nef de trois travées, voûtées sur croisées d'ogives, tandis que la salle du XIe siècle était divisée, au moyen de deux piles intermédiaires dont on a découvert les fondations l'an dernier (1), en deux nefs de trois travées, lesquelles étaient probablement recouvertes par des voûtes d'arêtes.

A peine les chanoines eurent-ils décidé de reconstruire leur salle capitulaire qu'un autre projet fut mis par eux à l'étude. On avait opéré solennellement, le 1er octobre 1310, dans le chœur de la cathédrale, la reconnaissance des reliques contenues dans la châsse de saint Piat (2). Depuis lors, une grande dévotion pour ces reliques s'était manifestée dans le clergé et dans le peuple. « Le corps de saint Piat, dit Rouillard, florissait alors en miracles ». On résolut, en 1324, d'édifier, au-dessus de la salle capitulaire, lorsque celle-ci serait faite, une chapelle dédiée à saint Piat; mais, en attendant, on s'occupa de trouver les ressources nécessaires pour l'exécution de cette nouvelle entreprise.

Je publierai, en appendice, plusieurs délibérations capitulaires relatives à une souscription et à une taxe, dont les produits devaient être appliqués par le chapitre à l'œuvre de la chapelle Saint-Piat; Ces délibérations sont datées des 27, 28 et 29 juin 1324.

Cependant, la construction de la salle capitulaire, activement poursuivie, fut achevée vers 1335. Nous savons, en effet, qu'Aimeri de Châtelus, évêque de Chartres de 1332 à 1342, était déjà en possession de son siège, lorsqu'on se mit à bâtir la chapelle Saint-Piat. Le document (3), qui nous instruit de ce fait,

(1) Ces mêmes fouilles ont mis à jour, au milieu de la salle, à 1^m80 de profondeur, une tombe maçonnée renfermant un squelette. M. l'abbé Clerval a conjecturé, avec beaucoup de vraisemblance, que cette tombe était celle du chanoine de Chartres, Pierre Guete le jeune, enterré à cet endroit en l'année 1400 (Cf. *Une Sépulture de chanoine dans la salle capitulaire*, *Voix de Notre-Dame de Chartres*, du 17 décembre 1904).

(2) V. plus loin, Appendice, n° 1.

(3) Ce document n'est autre que l'acte de fondation du chapitre Saint-Piat. Le 16 mai 1349, Aimeri de Châtelus, se sentant sur le point de mourir, légua à l'église de Chartres 12.000 florins d'or de Florence destinés à être

ajoute que la chapelle elle-même était à peu près terminée en l'année 1349, *que nunc.... est parfecta vel quasi.*

Malgré cette affirmation si formelle, il est certain que les travaux durèrent plusieurs années encore ; car la salle capitulaire ne fut bénie et consacrée qu'en 1358. On est donc en droit de se demander quelle fut la cause de ce retard, et l'explication en est fournie par les dispositions architectoniques du monument lui-même.

L'examen de ces dispositions fait voir que le plan de l'édifice a reçu, en cours d'exécution, d'importants changements. Dans le principe, la salle capitulaire, au rez-de-chaussée, et la chapelle Saint-Piat, au premier étage, devaient avoir la même forme (1) et les mêmes dimensions ; elles étaient complètement séparées de la cathédrale et n'avaient l'une et l'autre que trois travées. Tel était l'état des lieux en 1349, quand Aimeri de Châtelus dota de 12.000 florins d'or le chapitre qu'il venait de fonder en l'honneur de saint Piat.

Cette riche dotation fut cause, sans doute, des modifications apportées au plan primitif. On se décida alors à mettre la chapelle en communication avec la cathédrale.

Dans ce but, on édifia un porche en avant de la salle capitulaire ; cela permit d'ajouter une quatrième travée à l'étage supérieur, puis on relia cet étage au corps de la cathédrale par une arche de pierre d'une grande hardiesse, sur laquelle on posa un escalier,

convertis en 300 livres de rente pour l'entretien de douze chanoines qui célébreraient l'office divin dans la nouvelle chapelle Saint-Piat. A cette époque, Aimeri de Châtelus n'était plus évêque de Chartres ; il avait été nommé cardinal de Saint-Martin *in Montibus* en 1342 et avait alors abandonné son évêché. Dans l'acte du 16 mai 1349, il s'exprime ainsi : *Quia meminimus.* QUANDO IN IPSA ECCLESIA PREERAMUS, *quod, ad honorem eximii Christi martiris sancti Piati, qui, corruscans innumeris miraculis cum viveret et cum obiit, et usque nunc et continue ministravit,* INICIABATUR DECORA CAPELLA PER CAPITULUM FABRICARI, QUE NUNC, *ut fide digna relatione percepimus, favente divina gracia,* EST PERFECTA VEL QUASI (Original en parch., Archives d'Eure-et-Loir, G. 544).

(1) Il semble cependant que, primitivement, la chapelle Saint-Piat n'était pas destinée à être couverte par des voûtes d'ogives. Les contreforts qui soutiennent les voûtes à l'extérieur ont été ajoutés quand on renforça les murs dans leur partie supérieure.

PORTE DE LA CHAPELLE SAINT-PIAT (*ouvrant dans la cathédrale*)

UNIV. OF MICH.

enfin, on fit les voûtes, la charpente et la toiture de la chapelle. Il n'est pas sûr que tous ces travaux fussent finis en 1358 ; en tout cas, le 3 juillet de cette même année, le porche était terminé, comme le prouve l'acte suivant :

[*Anno M° CCC° LVIII°*], *die martis post octavas nativitatis beati Johannis Baptiste, ordinatum est quod illa platea, que est inter domum episcopalem et capellam sancti Piati et contigua in parte posteriori capiti ecclesie et in parte superiori domibus seu castro vice domini Carnotensis, unacum illo loco in quo sedet Capitulum subtus capellam Sancti Piati*, CUM ILLO PORTICU QUI EST INTER DICTAM CAPELLAM ET ECCLESIAM CARNOTENSEM, *benedicatur et consecretur, fiantque inibi capella, oratoria, cimiterium pro sepelliendis canonicis Carnotensibus in futurum* (1).

Neuf ans plus tard, le 28 juin 1367, le chapitre accordait comme gratification à Jean Guignart, maître maçon, cent sous tournois, « en récompense des services et des labeurs dont l'église de Chartres lui était redevable pour le temps passé » (2).

Faut-il voir dans ce maître ouvrier celui qui a mis la dernière main à la chapelle Saint-Piat ? Cela est très probable, sinon certain.

En résumé, de ces quelques notes extraites des registres capitulaires de l'église de Chartres, il résulte :

1° que Simon Daguon, maître de l'œuvre de la cathédrale entre les années 1311 et 1316, construisit, à l'angle sud-ouest de la

(1) Reg. capit., ms. 1007, t. II, *Chapitres généraux*, séance du 3 juillet 1358, f° CCXXI, v°. — Le cimetière, dont il est question dans cet acte, s'appela plus tard cimetière Saint-Jérôme ; il servit de lieu de sépulture jusqu'à l'époque de la Révolution. Il est aujourd'hui transformé en jardin.

(2) *Die lune post festum nativitatis beati Johannis Baptiste, capitulum dedit, de gracia speciali, Johanni Guignart, magistro lathomorum, centum solidos turonensium..... in recompensationem serviciorum et laborum in negociis et laboribus ecclesie, tempore preterito, impensorum* (Reg. capit., ms. 1007, t. II, *Chapitres généraux*, séance du 28 juin 1367, f° CCLXXXIV, v°). — On donnait habituellement le nom de *courtoisie*, en latin *curialitas*, à ces sortes de gratifications faites aux maîtres de l'œuvre qui avaient pris beaucoup de peine à certains travaux de construction (Cf. V. Mortet : *L'Expertise de la cathédrale de Chartres en 1316*, mém. cité, p. 312, note 1). Il est possible qu'en 1367, la charpente et la toiture de la chapelle Saint-Piat ne fussent achevées que depuis peu de temps.

sacristie, la tourelle et l'escalier à vis, au centre desquels on a établi, en 1893, la cheminée du calorifère de la cathédrale ;

2° que la salle capitulaire, réédifiée de 1323 à 1335 environ sur les fondations mêmes de celle qui avait été bâtie par le doyen Adalart à la fin du XIe siècle, est l'œuvre d'Huguet d'Ivry, architecte de la cathédrale, dont le nom n'avait pas encore été signalé ;

3° que la partie de la chapelle Saint-Piat située au-dessus de la salle capitulaire fut construite presque tout entière de 1335 environ à 1349 ;

4° que l'on travailla, après 1349, à relier la nouvelle chapelle à la cathédrale au moyen d'un porche et d'un escalier qui furent bénits et consacrés au mois de juillet 1358 ;

5° que les voûtes, la charpente et la toiture de la chapelle ne furent probablement terminées que vers 1365.

Qu'il me soit permis, en terminant cette notice, de féliciter nos architectes modernes des décisions qu'ils ont prises tout récemment au sujet des édifices dont je viens de parler. Lorsque la salle capitulaire, devenue caveau funéraire des évêques de Chartres, aura été restaurée sous l'habile direction de M. Selmersheim, et lorsqu'on aura dégagé et rendu visible la chapelle Saint-Piat, avec ses deux tourelles, son porche et son escalier si pittoresque, nul doute que cette intéressante construction ne produise un heureux effet et qu'elle ne complète agréablement le magnifique tableau formé par la façade méridionale de la cathédrale de Chartres.

René Merlet.

APPENDICES

I

1er et 6 octobre 1310.

Ouverture de la châsse de saint Piat et reconnaissance des reliques qui s'y trouvaient contenues.

Notum sit sanctam capsam in qua reconditum erat et positum sanctum corpus beati Piati, martiris gloriosi, apertam fuisse ac nos dictum corpus inspexisse et illud integrum et incorruptum, a corpore tamen capite diviso, invenisse.

Presentibus venerabilibus et discretis viris dominis Theobaldo, decano, Egidio, archidiacono Vindocinensi, Petro de Ruppeforti, Petro de Crisperiis, Raginaldo de Brocia, Gaufrido de Joygniaco, Guillelmo de Ordone, Johanne de Reate, Radulpho de Medunta, Radulpho de Capriaco, Richardo de Havesiis, canonicis Carnotensibus. — Acta sunt hec infra secta chori in alto, videlicet in murorum ambitu, supra altare quod est post majus altare ecclesie Carnotensis, die kalendarum octobris, in festo martiris antedicti.

Insuper, die martis sequenti, visum fuit et inspectum dictum corpus martiris memorati et repertum integrum et illesum ut supra, presentibus ad hoc dominis Theobaldo, decano, Raginaldo de Brocia, Guillelmo de Ordone. Conraldo de Mediolano, Landulpho de Columpna, Johanne de Reate, canonicis Carnotensibus, ac Lamberto de Castello, legum professore consiliaro nostro, necnon magistro Symone Dagon, carpentario (1).

(Reg. capit., ms. 1007, t. I, *Chapitre quotidiens*, f° LXXII, v°).

(1) Avant d'être nommé maître de l'œuvre, Simon Daguon fut donc maître charpentier. Le fait, je crois, est insolite ; on choisissait habituellement les maîtres de l'œuvre parmi les maîtres maçons : il en avait été ainsi pour Jean des Carrières, prédécesseur de Simon Daguon. Il faut bien se garder, d'ailleurs, de confondre le maître de l'œuvre, *magister operis* ou

II

27, 28 et 29 juin 1324.

Délibérations du chapitre de Chartres relatives aux aumônes faites pour la construction de la châsse et de la chapelle Saint-Piat.

Anno M° CCC° XXIV°, die mercurii post festum nativitatis beati Johannis Baptiste, venerabiles viri domini Galterus, Pissiacensis archidiaconus, et Raginaldus de Brocia, Vindocinensis archidiaconus, ad requisitionem capituli, pietatis intuitu, concesserunt ad opus fabrice capelle Sancti Piati bona omnium intestatorum que evenerunt in eorum archidiaconatibus usque ad bene placitum eorum.

magister fabrice, avec le maître maçon, *magister lathomorum*. Le maître de l'œuvre était, comme nos architectes actuels, chargé de la direction et de la surveillance de tous les travaux exécutés à la cathédrale. Il avait sous ses ordres : 1° le *magister lathomorum*, qu'on appellerait aujourd'hui maître appareilleur, et qui commandait aux tailleurs de pierre, aux imagiers ou sculpteurs et aux maçons ; 2° le maître charpentier ; 3° le maître plombier ; 4° le maître verrier ; 5° le maître serrurier ; 6° le maître orfèvre. Ces six maîtres ouvriers étaient nommés par le chapitre et, à leur entrée en fonctions, ils prêtaient serment de servir fidèlement l'église de Chartres : on les appelait, pour cela, maîtres jurés de l'œuvre. — En somme, nous ne connaissons que trois maîtres de l'œuvre ou architectes de la cathédrale au XIV° siècle : ce sont Jean des Carrières, en 1300 ; Simon Daguon, de 1311 à 1316, et Huguet d'Ivry, en 1325. Il semble bien que, dans la seconde moitié du XIV° siècle, cette charge de maître de l'œuvre fut supprimée. C'est vers cette époque, en effet, que les trois chanoines, délégués par le chapitre pour surveiller les travaux de la cathédrale, s'intitulent eux-mêmes maîtres de l'œuvre, *magistri operis fabrice*. L'expérience, sans doute, avait démontré à nos chanoines qu'il était avantageux le plus souvent de se passer d'architecte ; et, de fait, ce sont les maîtres maçons qui, depuis lors, dirigent en personne les travaux commandés par le chapitre. Jean Guignart, en 1367, était maître maçon ; de même, Jean Cabours, en 1370 ; de même, Laurent Vuatier, de 1400 à 1416, et aussi Geoffroi Sevestre, en 1417. Le fameux Jean de Beauce, au commencement du XVI° siècle, ne portait également que le titre de maître maçon. A la différence de l'ancien maître de l'œuvre, qui était prébendé et qui avait sous ses ordres tous les chefs de métier, le *magister lathomorum* ou maître maçon fut toujours traité par le chapitre comme l'égal des autres maîtres jurés (Cf. E. Lefèvre-Pontalis : *Les Architectes et la construction des cathédrales de Chartres*, mém. cité, p. 62 et 63).

Die jovis sequenti, discretus vir Berengarius, vicarius domini archidiaconi Dunensis, concessit ad opus predictum fabrice intestata archidiaconatus Dunensis.

Die veneris sequenti, concordatum fuit quod capsa sancti Piati martiris perficiatur, ad quod opus perficiendum venerabiles viri infrascripti elemosinas suas fecerunt, dederunt et promiserunt in modum infrascriptum :

Dominus Johannes Pate, decanus Carnotensis . .	xx libras.
Gaufridus, succentor Carnotensis	x lib.
Galterus de Urbe Veteri, archidiaconus Pissiacensis.	xx lib.
Bernardus Hugonis de Cardilliaco, archidiaconus Blesensis	xx lib.
Archidiaconus Dunensis	x lib.
Guillelmus de Tyneria	c sol.
Raginaldus de Brocia, archidiaconus Vindocinensis .	xx lib.
Hugo de Nigella, prepositus de Auversio	x lib.
Poncius de Pondogniaco, capicerius, de fructibus prebende sue et de redditibus patrimonii sui. . . .	x lib.
Petrus de Ruppeforti	x lib.
Richardus de Havesiis	x lib.
Petrus de Mota	x lib.
Guido de Sarcellis	x lib.
Guillelmus Tyerrici	x lib.
Ligerius de Betiziaco	x lib.
Guillelmus Arresvardi	x lib.
Guillelmus Royardi	x lib.
Robertus de Marrigniaco	x lib.
Raginaldus de Sconis	x lib.
Petrus de Insula	x lib.
Sobiranus de Bello Castro	c sol.
Symon de Villa Petrosa	c sol.
Nicolaus de Braya	c sol.
Petrus de Condeto	c sol.
J. Gaytani.	x lib.
Egidius de Cheseyo	LX sol.

Johannes de Reate	c sol.
Manasserius de Gallanda	c sol.
Guillelmus Cholet	c sol.
Philippus de Bello Prato	c sol.
Guido de Perconio	c sol.
Vesianus	c sol.

Guillelmus de Mesnilio, pro velle seu voluntate venerabilis viri Radulphi, cancellarii, avunculi sui.

Item capitulum ordinavit quod omnia intestata que evenerunt in jurisdictionibus prebendarum ecclesie Carnotensis ponentur et convertentur ad usum capelle et capse predicti Sancti Piati martiris.

Item quod reverendi patres domini cardinales, canonici Carnotenses, notarii domini pape, canonici Carnotenses, dominus episcopus Carnotensis requirantur quod ipsi velint in dictis operibus extendere suas manus et de bonis suis pro dicto opere faciendo largiantur et mittant.

(Reg. capit., ms. 1007, t. II, *Chapitres généraux*, f° LXVII, r°).

Chan. Métais, phot.

TOMBEAU DE JEAN DE SALISBURY *(Face principale)*.

UNIV. OF MICH.

LE TOMBEAU

DE

JEAN DE SALISBURY

ÉVÊQUE DE CHARTRES

L'abbaye de Notre-Dame de Josaphat, près Chartres, fut fondée en 1117 par Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres. L'église fut saccagée par les protestants en 1568 et en 1591, pendant les sièges de cette ville.

Elle contenait, d'après le Nécrologe et les chroniques de l'abbaye, de nombreuses sépultures, dont quelques-unes furent dessinées par Gaignières. On connaît ainsi six sépultures d'évêques de Chartres.

L'évêque fondateur, Geoffroy de Lèves, † 1148, avait son tombeau dans le chœur, « du costé de l'évangile, proche l'arcade où l'on va maintenant en la chapelle Nostre-Dame ».

Le premier abbé, Girard, mort en odeur de sainteté, avait le sien vis-à-vis, « du costé de l'épistre, devant la chapelle St-Nicolas ».

Goslein de Musy, évêque de Chartres, † 1155, gisait dans la chapelle de la Vierge, derrière les stalles du chœur, « in sacello B. Marie Virg. post cathedras nostri chori ».

L'évêque Robert, † 1164, dans la chapelle de saint Jean l'évangéliste.

Jean de Salisbury, † 1180, « cujus corpus jacet apud nos in capella beate Marie ». — « Son effigie estoit près de l'autel de la Vierge ».

Pierre de la Celle, † 1187, « in choro nostro ubi epistola legitur », dans le chœur, où on lit l'épître.

Regnault de Mouçon, † 1217, « devant l'autel des Anges ».

D'autres sépultures de personnages illustres et bienfaiteurs

de l'abbaye au nombre de plus de dix se trouvaient dans le chœur, la nef ou les chapelles.

Tous ces renseignements nous avaient fait concevoir le projet d'entreprendre des fouilles (1) dans l'emplacement de l'église abbatiale. dans la cour actuelle de l'asile d'Aligre. La commission administrative, présidée par M. le sénateur Fessard, nous donna à cet effet l'autorisation la plus large et la plus gracieuse. Elle a mérité toutes les louanges des amis des beaux-arts, et des archéologues. Nous lui adressons nos plus vifs remerciements.

Les premiers coups de pioche furent donnés le lundi 18 septembre 1905, en présence de M. Julien Chappée, l'inventeur si connu du tombeau de saint Pavin, du Mans (2). Bientôt apparurent une colonne semi-circulaire engagée dans un mur à droite, et une autre opposée, à gauche, soutenues par une base simple mais élégante, appuyée sur des griffes d'un beau dessin. Entre ces deux colonnes, dans un blocage qui remplissait l'abside en hémicycle du croisillon nord, fut dégagé un autel. encore intact, sauf la table supérieure enlevée. Entre l'autel et le mur on trouva une statue de la Vierge, de la Renaissance, décapitée et mutilée ; enfin le mur du côté de l'évangile était échancré jusqu'à un jour assez large, de forme carrée, pratiquée dans la voûte et par où on puisait de l'eau pour les pèlerins dans une fontaine sacrée qui existe toujours limpide mais faiblement jaillissante de dessous l'absidiole, seul reste jusqu'alors apparent de l'église abbatiale.

A deux mètres à peine de la colonne de gauche fut découvert, adossé au mur de fond du transept, un splendide sarcophage, merveilleusement sculpté, mais qui avait été violé sans doute en 1568. Il contenait encore des ossements nombreux que nous avons recueillis avec soin.

(1) Nous publierons bientôt un rapport plus détaillé sur l'ensemble de ces fouilles qui ont été des plus fécondes.

(2) M. Chappée a été pour nous une providence. Outre son concours pécuniaire le plus généreux, il nous a assisté de ses conseils expérimentés pendant toute la première partie des travaux. Qu'il veuille bien ici recevoir nos trop faibles remerciements. Nous adressons de même l'expression de notre gratitude à feu M. le marquis de Pomereu d'Aligre, au ministère de l'Instruction publique, à M. le docteur Maunoury, qui ont bien voulu nous envoyer de généreux subsides.

Ce sarcophage était peint en rouge au fond des panneaux, tandis que les sculptures saillantes, si délicates et si gracieusement fouillées, étaient dorées. L'effigie de l'évêque, qui couvrait et fermait le sépulcre, avait été brisé : nous n'en avons trouvé qu'un seul fragment triangulaire, où se voyait une toute petite partie inférieure du vêtement du personnage, faisant saillie et dont le creux était peint en rouge. Le gisant était donc en demi relief et comme ciselé dans la fine pierre de liais dont les bords se relevaient pour l'encadrer. Cette effigie ayant été brisée par les violateurs du sépulcre, Gaignières ne l'a point vue. Au commencement du XVIIe siècle, quand les moines de la congrégation Saint-Maur firent restaurer leur église, brûlée par les huguenots, le sol fut relevé de plus de deux pieds et le sarcophage fut recouvert par le remblai, ce qui le sauva d'une ruine plus complète en 1793.

Le tombeau n'étant plus apparent, les moines firent placer une inscription que nous avons retrouvée à Chartres et que nous avons publiée en 1898 (1).

Le sarcophage découvert remonte au commencement du XIIIe siècle, comme l'indique le style des superbes rinceaux de feuillages et de fruits d'arun qui décorent ses parois. Les cinq motifs variés de la face méridionale sont encadrés par des petites colonnettes et des arcatures tréflées garnies de petites fleurs saillantes dans les gorges cintrées. Les pilastres d'angle sont ornés de rinceaux plus étroits et le petit côté occidental présente deux tiges sortant d'une même souche et se déroulant en sens opposé, garnies de bouquets de feuillages larges et allongées, aux nervures délicates, d'un moindre relief, mais dont le dessin révèle un artiste consommé. Au dire des juges et artistes les plus compétents, « ce morceau de sculpture est une des plus splendides compositions d'ornement que l'on connaisse (2) », aussi la commission de l'asile d'Aligre est-elle résolue à prendre toutes les mesures nécessaires à sa parfaite conservation.

Ce monument ne nous est pas moins précieux par les souve-

(1) *Bulletin archéologique*, 1898, p. 436.

(2) Lettre de M. Enlart, directeur du musée du Trocadéro à Mgr l'évêque de Chartres.

nirs historiques qu'il fait revivre que par sa valeur artistique. Il renfermait en effet les restes mortels d'un illustre évêque de Chartres : Jean de Salisbury. Ce prélat avait été le chapelain et le confident fidèle du saint martyr Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéry, et l'avait accompagné dans son exil en France et à Chartres (1). Ses vertus et sa science furent remarquées par nos chanoines qui l'élurent pour évêque en 1176 sur l'indication d'ailleurs de Guillaume aux blanches mains, archevêque de Sens, et encore évêque de Chartres, qui le désirait pour successeur sur ce siège, avec l'autorisation et les flatteuses instances du roi de France. A sa mort, après un trop court épiscopat, l'évêque voulut recevoir la sépulture dans l'église de Josaphat ; il nous sera facile de prouver que le sarcophage décrit ci-dessus était le sien et contenait bien ses restes.

Il suffira, pour en avoir la certitude absolue, de parcourir les documents historiques de l'abbaye.

Le principal est le *Nécrologe* du monastère, où sont inscrits les obits des religieux et des bienfaiteurs. Celui de Jean de Salisbury est conçu dans ces termes : « VIII kalendas novembris, depositio domni Johannis, Carnotensis episcopi... *cujus corpus jacet apud nos in capella beatæ Mariæ...* Fuit capellanus sancti Thomæ Cantuariensis archiepiscopi. »

Le plus ancien historien de l'abbaye, dom Buttreux (1668) affirme la même chose : « Jean de Salisbury fut enterré devant l'autel de la Vierge Marie ».

Les historiens de Chartres ne sont pas moins affirmatifs.

Rouillard dans sa Parthenie (1609) emploie les mêmes expressioas : « il fut enterré devant l'autel de la Vierge Marie. »

(1) Thomas Becquet vint à Chartres, en 1169, auprès de son dévoué défenseur près du roi de France, Guillaume aux Blanches-mains, archevêque de Sens et évêque de Chartres. Grâce à Jean de Salisbury, le culte du saint martyr se répandit promptement dans le diocèse. Un vitrail de la Cathédrale raconte son martyre, une chapelle fut édifiée en son honneur à Châteauneuf et porte son nom. Le prélat se proclamait évêque « par les mérites de saint Thomas »; il donna de ses reliques en grand nombre; le poignard qui avait blessé le martyr, et une fiole de son sang à la Cathédrale, « sanguinem gloriosi martyris Thomæ adhuc stillantem »,une de ses chapes à l'abbaye Saint-Père.

Le chanoine Souchet en 1640 vit le tombeau et le décrit : « Décédé le 24 octobre 1180, il trouva sa sépulture en l'église de Josaphat, où sa représentation se veoid encore quoique mutilée et rompue par la malice et impiété des sectaires ».

Les religieux de la congrégation Saint-Maur s'empressèrent, aussitôt après leur introduction dans l'abbaye (1640), de restaurer l'église : « le pavé fut relevé et rehaussé partout, à cause que les eaux incommodoient fort l'hiver ceux qui y venoient faire leurs dévotions.... On a transporté les tombes qui estoient rompues quand on a rehaussé et repavé l'église. »

Le tombeau découvert par nous ne fut point relevé et le remblai dont parle le chroniqueur le couvrait de tous côtés, sa pierre tombale trop mutilée ne fut point élevée au-dessus du nouveau pavé de l'église, aussi Gaignières en 1696 ne put en prendre le dessin, comme il le fit pour toutes celles qui étaient encore visibles.

Cependant les moines n'avaient point perdu le souvenir de la sépulture du célèbre pontife et de leur insigne bienfaiteur, et vers 1710, ils firent graver par Auger l'inscription suivante que Janvier de Flainville, visitant l'église de Josaphat, transcrivit avec soin au milieu du XVIIIe siècle :

« A côté du chœur (de l'église de Josaphat), dans l'aile gauche où est la chapelle de la Vierge, il y a plusieurs tombeaux antiques à demi ruinés.

« Près de la chapelle de la Vierge, est cette inscription : Hic jacet dommus Johannes Salisberiensis, episcopus Carnotensis... etc. » Il en transcrit ensuite une seconde et il ajoute : les deux épitaphes ci-dessus sont récentes, en sorte qu'elles ne doivent faire foy qu'autant qu'elles s'accordent avec d'autres monuments authentiques... »

Cette épitaphe, enlevée de l'église à la Révolution, fut retrouvée à Chartres, dans une maison privée en 1898, et nous avons alors publié à son sujet une étude dans le Bulletin archéologique du Ministère de l'Instruction Publique (1). Il est facile de constater

(1) *Bulletin archéologique*, 1868, p. 436.

qu'elle est conforme aux documents antérieurs et spécialement au Nécrologe.

Mais ces documents n'ont de valeur pour l'identification du sarcophage que si la chapelle où se trouve ce dernier est bien la chapelle de la sainte Vierge.

Sur ce point le doute n'est pas possible.

Janvier de Flainville, cité plus haut, en précise la dénomination : « A côté du chœur, dans l'aile gauche, est la chapelle de la Vierge. »

Dom Buttreux, décrivant la sépulture de l'évêque Geoffroy de Lèves, dit « qu'il est enterré du côté de l'Evangile, proche l'arcade par où l'on va maintenant en la chapelle Notre-Dame ».

La chapelle de la Vierge était donc bien du côté gauche, du côté de l'Evangile, vis-à-vis le grand Chœur.

Or le sarcophage trouvé est bien à gauche du grand Chœur, dans la chapelle dédiée à la sainte Vierge et devant l'autel. C'est donc bien le tombeau de Jean de Salisbury.

A défaut des documents, la fontaine qui jaillit encore sous l'absidiole, de cette chapelle et qui porte le nom de « Fontaine de la Vierge ou de Notre-Dame » la désignait suffisamment.

Aussi l'érudit historien Lecocq lui donne-t-il ce nom sans hésiter : « La chapelle de la Vierge, située dans le transept nord de l'église, possédait à son extérieur une belle fontaine aux eaux limpides et sanitaires, dont la source semblait sortir des fondations de cette chapelle, etc. »

L'attribution de ce tombeau à Jean de Salisbury nous paraît donc certaine de tous points.

II. Aussi c'est avec grand soin et une minutieuse attention que ce sarcophage, qui dès les premiers jours des travaux, le 20 septembre 1905, s'offrit à nos yeux, fut exploré en présence de M. Julien Chappée, l'inventeur bien connu du tombeau de Saint-Pavin du Mans, par nous et nos ouvriers. Il était rempli d'une terre fine et très friable, mais au fond gisaient des ossements bien conservés et en grande partie intacts. Toutefois de la tête il ne restait qu'un fragment de la mâchoire supérieure et

Chan. Métais, phot.

TOMBEAU DE JEAN DE SALISBURY

RINCEAU LATÉRAL

UNIV. OF MICH.

la mâchoire inférieure presque complète. Les côtes de la poitrine et les petits ossements des mains avaient disparu en grande partie, le reste du squelette conservait sa disposition naturelle, surtout les os des jambes et des pieds semblaient n'avoir pas été touchés.

Des vêtements, rien de distinct, sauf une poussière plus noire, et aux pieds du squelette de nombreux fils d'or bien apparents et que nous recueillîmes en grande partie, précieux débris des ornements pontificaux de l'évêque.

Dans les angles, des clous en fer très oxydés provenant de la bière en bois dans laquelle le corps avait été déposé avec soin soit lors de la première sépulture, soit lors de sa déposition définitive dans le précieux sarcophage. En effet, l'artiste inconnu qui en fut l'auteur, a pu n'être appelé qu'après plusieurs années à parfaire et la sculpture si fine, si minutieuse, si fouillée des sept panneaux qui l'entourent, et la statue gisant sur le couvercle. Les chairs devaient alors être entièrement décomposées au jour de la translation, après plusieurs années de séjour dans le sol humide de l'église.

Les circonstances de fracture à la tête et à la poitrine d'une part, et de parfaite disposition des autres parties, de l'autre, concordent avec les mœurs bien connues des profanateurs de tombeaux. Les protestants, recherchant avant tout des subsides, des ressources, nécessaires pour la guerre acharnée déclarée aux catholiques, ouvraient avec avidité les tombeaux les plus riches, et portaient leurs investigations de préférence à la poitrine pour recueillir l'anneau épiscopal, et aux épaules ou à la tête pour enlever les pierres précieuses et les ors de la mitre et de la volute de la crosse. Ailleurs rien ne pouvait tenter leur cupidité.

Dans le cas présent, leurs recherches furent évidemment très fructueuses (1) ; et satisfaite leur fureur sauvage n'eut pas lieu de s'exaspérer sur le squelette entier ; aussi l'avons-nous retrouvé presque intact et bien disposé. Il fut donc possible au doc-

(1) D'après le *Nécrologe de Notre-Dame*, Jean de Salisbury légua à sa Cathédrale plusieurs beaux ornements une chape très riche, trois pallium, un anneau épiscopal précieux, plusieurs reliquaires, dont l'un contenait du sang liquide de saint Thomas, etc. Il n'est pas douteux que des objets précieux aient suivi ses restes mortels dans la tombe.

teur Martin, de Lèves, d'en reconstituer la plus grande partie.

Tous ces ossements, sauf un, d'une autre provenance et déposé là sans doute après coup, étaient de même nature, d'une apparence uniforme, et appartenaient évidemment au même sujet, d'un âge avancé et d'une forte constitution.

Si le squelette avait été dispersé, si les os avaient été mélangés confusément avec d'autres, puis recueillis avec eux pêle-mêle dans le même tombeau, il eut été impossible de le reconstituer ; les mêmes ossements se seraient rencontrés en double ou triple exemplaires, avec un aspect et des dimensions différentes, et dans un état de conservation inégale.

Rien de semblable dans ce sépulcre.

Les ossements trouvés par nous étaient donc bien ceux de l'illustre évêque qui y avaient été ensevelis avec tant d'honneur au commencement du XIIIe siècle.

La reconnaissance du tombeau de Jean de Salisbury nous paraît indiscutable, et les ossements recueillis méritent d'être placés avec respect dans le caveau des évêques de Chartres. Telle a été la décision de Mgr Bouquet, évêque de Chartres. Le petit cercueil porte d'ailleurs l'inscription suivante gravée sur une plaque de cuivre :

† IN HAC CAPSA RECOLLECTA JACENT OSSA ADMODUM RDI JOHANNIS SALISBERIENSIS, OLIM S. THOMÆ CANTUARIENSIS ARCHIEPISCOPI CAPELLANI, DEIN CARTONENSIS EPISCOPI, CUJUS CORPUS AB ANNO MCLXXX IN ECCLESIA ABBATIALI JOSAPHATENSI, IN SACELLO B. MARIÆ, ANTE ALTARE, A CORNU EVANGELII TUMULATUM, ANNO MDLXVIII AB HÆRETICIS PARTIM VIOLATUM, CURA ET OPERE DD. C. MÉTAIS ET J. CHAPPÉE, ANNO MCMV REPERTUM, IN HAC CRYPTA APUD ECCLESIAM CATHEDRALEM REVERENTER TRANSLATUM FUIT A RR. DD. HENRICO LUDOVICO BOUQUET, EPISCOOPO CARNOTENSI, DIE XVI NOVEMBRIS MCMVI.

R. I. P.

Chartres, le 20 novembre 1906.

CH. MÉTAIS, *Chan. hon.*

ÉGLISE D'ERMENONVILLE-LA-PETITE

ERMENONVILLE-LA-PETITE

ÉGLISE ET PAROISSE

Le village d'Ermenonville-la-Petite est ancien et paraît remonter à l'époque de la domination romaine dans les Gaules.

Si nous en croyons de vieilles chroniques, saint Aignan qui fut évêque de Chartres, au commencement du Ve siècle, était très riche et appartenait à une noble et puissante famille dont les possessions s'étendaient sur tout le territoire du pays chartrain.

Le château de Vauventriers, à Champfol, resté jusqu'au moment de la Révolution, propriété de nos évêques, était de ce nombre, et avait été donné sans aucun doute à la mense épiscopale par le pieux évêque lui-même ou par quelque membre de la famille.

Quoi qu'il en soit, nous savons que le saint prélat avait trois sœurs, qui toutes trois se consacrèrent à Dieu, et léguèrent, en mourant, leurs biens aux églises et aux pauvres.

Le bon Rouillard dit que, de son temps, le revenu des chanoines de Saint-Aignan était assis en villages de Dondainville, Mondonville, et Ermenonville, qui étaient seigneuries de Donde, Monde et Ermenonde, seurs d'icelui saint Aignan, dont les tombeaux se voient encore ez cryptes de l'église.

Ermenonville possédait un donjon féodal dont le souvenir s'est conservé jusqu'à nos jours, et un seigneur résidant dans la localité. Le premier dont le nom nous soit parvenu se nommait Payen d'Ermenonville ; un acte de donation en faveur du prieuré

de Saint-Hilaire sur Yerre, de terres sises à Saint-Pellerin nous révèle à la fois sa générosité et sa puissance.

En 1130, on trouve au bas d'une charte d'un baron de Brou, seigneur de Bois-Ruffin, la signature d'un curé d'Ermenonville, nommé *Gonthius*.

Les relations de propriété et de famille entre les seigneurs de Bois-Ruffin et ceux d Ermenonville donnent facilement la raison de cette signature.

En 1155, sous l'évêque Robert III, Ermenonville compte au nombre des possessions de la manse épiscopale.

En 1161, le seigneur d'Ermenonville se nomme Geoffroy d'Ermenonville. Il a épousé damoiselle N. du Mesnil ; d'une famille possédant à Arrou. Quant à lui, il avait la propriété d'une portion considérable de la forêt de Bois-Ruffin ; dont il abandonne la dîme au chapitre de Notre-Dame de Chartres.

En 1162, une bulle du pape Alexandre III, confirmative des possessions de l'église de Chartres, cite avec éloges Ermenonville.

En 1182, l'évêque Robert était mort et remplacé par Pierre de Celles.

On lit de lui : qu'il acquit à Ermenonville dix-huit septiers de terre qu'il loua à Pierre de Cameria.

En 1227, l'évêque Mathieu achète du chevalier Mathieu de Berchères tout ce que ce seigneur possédé à Ermenonville, Mondonville et Berchères.

A la date de 1250, on lit dans le Pouillé du diocèse de Chartres :

Ermenonvilletta. 50 paroissiens. 16 livres de revenu ; collateur: la grand archidiacre ; doyenné de Brou ; patron: saint Barthélémy.

En 1264, l'union que nous avons signalée entre Bois-Ruffin et Ermenonville subsiste toujours, et le seigneur Nicolas de la Bruyère, cet auguste personnage que les familles de Montmorency et de Gontaut comptent, dit l'abbé Desveaux, au nombre de leurs ancêtres, figure dans diverses chartes comme titulaire des deux seigneuries.

Nous croyons donc avoir droit de penser qu'il en fût de même de ses successeurs Geoffroy et Nicolas, que l'on voit signalés, le

premier en 1295 et le second en 1345. Quant au célèbre sieur de Bois-Ruffin, dont parle avec éloges, l'historien Froissard, comme de l'un des héros de la guerre de Cent Ans, et qui fût gouverneur, en 1364, de la forteresse de Prouais, nous n'avons aucune donnée sur sa généalogie. Nous pensons donc que Nicolas, fils ou neveu de Geoffroy, aura été le dernier seigneur de ce nom, possesseur de Bois-Ruffin et des autres fiefs de sa dépendance, et que sa fille unique nommée Jeanne les aura portés avec sa main, d'abord à Jean de Rouvray, son premier époux, seigneur de Courtalain, et ensuite, après son veuvage, au fameux Alain de Taillecoul, brave capitaine sans fortune, que ses compagnons d'armes désignaient tous le nom d'abbé de Malpaye.

De son mariage, avec Jean de Rouvray, Jeanne de la Bruyère avait eu un fils nommé Martin, qui devint seigneur de Courtalain, Bois-Ruffin, Launay et Le Bouchet, et épousa Marguerite de Taillecoul, fille du fameux Alain et d'Alix de Chaumont sa première femme.

Ce Martin de Rouvray mourut en 1410, laissant en souffrance un procès qu'il avait intenté, en sa qualité de seigneur de Launay, au prieur de Saumeray, voisin de son fief, et que dût poursuivre Pierre d'Illiers, le second mari de Marguerite. De son mariage avec Martin de Rouvray, Marguerite de Taillecoul avait eu deux enfants : Martin qui mourut jeune et sans postérité, et Catherine qui épousa le chevalier Louis d'Avaugour, issu d'une illustre famille de Bretagne ; c'est à elle que revinrent les possessions des Rouvray.

Aussi, bien que l'acte de saisie du muid d'Allegre à Ermenonville, pratiquée en 1471, à la requête du seigneur de Launay ne nomme pas ce seigneur, il nous paraît hors de doute qu'il s'agissait de Guillaume d'Avaugour, petit-fils de Louis, et seigneur de Bois-Ruffin, Courtalain et autres lieux, chambellan de Louis XII et intendant du célèbre dunois, à qui Courtalain doit la construction de son magnifique château.

Il n'est donc pas suprenant qu'on retrouve en 1494 et les années suivantes, comme possédant à Ermenonville, l'un de ses fils, nommé Benjamin. Du reste, il est à croire, que cette possession

se maintint, au moins dans ses grandes lignes jusqu'au partage de la succession de Jean d'Avaugour, dernier du nom, entre ses sœurs en 1573.

Nous ne pouvons cependant l'affirmer, tant l'histoire est sobre de détails. Quoi qu'il en soit, nous sommes un peu plus riches sous le rapport religieux, et pouvons citer les noms des prêtres qui ont alors exercé le saint ministère dans la paroisse.

Ce sont messieurs Hugues le bon consolateur, *boni solatii Hugo*, Jehan Langlois, Jehan de Gallardon, Jacques et Nicolas Lelarge.

En 1492, le curé d'Ermenonville paye à l'évêché de Chartres 20 sols de cens, et la paroisse la dîme des laines.

En 1515, MM. Jehan Levasseur et Pierre Breton, gagers de la fabrique, de concert avec les notables, passent marché pour la façon de deux cloches.

En 1521, on lit : Ermenonville la petite : hebergement appelé le château. Il contient cinq quarsonniers, sur lesquels, il y a maisons, granges, bergeries et jardins, avec trois septiers de terre, chargés de 7 sols 6 deniers de cens.

En 1540, il y a reconstruction, aux frais du chapitre de Notre-Dame, du chœur de l'église paroissiale, sous la direction d'un architecte nommé Poicteur. La date et le nom gravés en lettres gothiques sur un cartouche au centre du premier entrait, en font foi.

En 1553, le seigneur d'Ermenonville se nomme Jacques de Lorville, il a épousé Louise de Sérigny et habite la seigneurie.

Fût-il le premier de son nom et de sa famille qui s'y fixa, nous ne pouvons le dire.

En 1560, apparaît Louis, son fils, qui avait épousé damoiselle Marie, fille de Durand du Désert.

En 1589, le seigneur s'appele Jacques de Lorville et porte le titre d'écuyer. En 1594 il assiste comme témoin à l'inventaire du château de Méréglise fait à la requête de Jehan de Commergon, seigneur du dit lieu et de Jacques de Vendomois ; à la mort de Renée de Gruel, gouvernante des enfants de la reine, décédée au dit lieu, on lui donne dans l'acte le titre de seigneur de Lorville et d'Ermenonville, y demeurant. En 1618, le vendredi

onzième jour d'août, le feu fût mis par inadvertance au village d'Ermenonville (rég. de Vitray); 15 ménages ou habitations furent la proie des flammes; ils formaient 90 creux. Il y eût perte également de 80 muids de blé et autres céréales.

En 1620, le tabellion d'Ermenonville se nomme Louis Aye. Quant au curé, nommé Nicolas Bernard, un inventaire dressé en 1790, le cite comme donateur en faveur de l'église de trois mines de terre, en deux pièces, à la condition d'une messe haute avec vigiles.

En 1636, il y eut réquisition pour le service militaire ; le choix se porta sur un nommé Simon Guionnat.

La même année Jacques de Lorville était décédé et sa succession partagée entre ses fils : Antoine à qui resta Ermenonville, et Jacques qui fût seigneur de Luplanté. Messire Antoine vivait encore en 1651, et prenait part à l'assemblée de la noblesse sous le nom de monsieur d'Ermenonville.

Le curé se nommait alors Jacques Tabou, et les tabellions Thomas Geslin, et Pierre Moreau. La haute justice relevait de la seigneurie de Rabestan.

En 1691, messire de Lorville, seigneur d'Ermenonville, fait partie de l'arrière-ban de la noblesse chartraine convoqué par le marquis de Creil, pour faire campagne, il y figure au nombre des seigneurs chargés de fournir à deux un cavalier.

En 1715, il y eut visite de l'archidiacre. A cette occasion on lit dans le registre de l'année suivante : Maître Mallet, Nicolas, prêtre du diocèse de Lizieux, âgé de 64 ans, 33 ans d'exercice, a une servante, 600 livres de revenu ; à la cure, presbytère, petit, vilain : décimateur, le curé, commmuniants 140. Pas de hameaux, église passable, sacristie, item, cimetière clos, ni chapelle, ni confrérie ; revenu de la fabrique 100 livres.

Maître Mallet ne survécut pas longtemps à cette visite ; il mourut en 1716. Il ne fournit donc pas une longue carrière ; il en fût de même de ses successeurs : MM. Lambert, de Routis et Caille. Quant à maître Louis Saillard, il resta plus longtemps ; son ministère ne finit qu'en 1754. Il fut alors remplacé par maître Bailleau Louis, qui vécut jusqu'en 1763, maître

Saillard avait laissé dans la paroisse, le souvenir d'un prêtre pieux et de mœurs austères. On a redit longtemps son nom avec éloges.

Il n'en fût pas de même de M. Pierre Grossin. En effet, resté dans la paroisse jusqu'à la fin de 1792, celui-ci prêta serment, fût infidèle à ses vœux, et ne survécut pas à la Révolution.

Ces détails donnés sur l'état religieux de la paroisse, il nous faut revenir maintenant à d'autres événements ; nous avons donc vu en 1471 le seigneur de Launay, pratiquer une saisie féodale au sujet du fief du muid d'Allègre ; une semblable opération parait avoir été renouvelée en 1717 ; et c'est à l'occasion sans doute de cette saisie, qu'on lit dans le registre de cette année : le droit de champart d'Ermenonville la petite, avec cens et rentes, droits d'avénage sur les maisons et terres labourables ; en ce qui dépend de la châtellenie de Launay... droits de justice, honorifiques et de banc dans l'église dudit Ermenonville, comme fondateur de l'église.

Il est donc à croire que les droits et privilèges des châtelains de la localité étaient fort restreints ; ils n'avaient à leur service ni baillis, ni juges. En effet, nous avons vu déjà que l'appel se faisait à la seigneurie de Rabestan, investie du privilège des trois justices haute, moyenne et basse ; et nous voyons ici les seigneurs de Launay juges en première instance.

Aussi l'on n'a pas lieu d'être surpris que le dernier seigneur, portant le titre de Lorville, nommé Simon-Antoine, ait disparu dans l'oubli ; cependant le 22 novembre 1717 nous trouvons M. Louis-François Desligneries, chevalier, marquis Desligneries, seigneur de Lorville et autres lieux demeurant à Chartres (*Arch. de Lèves*).

Quant à Louis Antoine, il venait de soutenir un procès, pour coups et injures contre un certain paysan nommé Denis Lenain. Il est donc à croire que ce fut à la suite de ce procès que les messires de Lorville se déterminèrent à quitter la localité.

Lorville n'est plus aujourd'hui qu'une simple métairie.

Quant à la seigneurie d'Ermenonville, nous devons descendre jusqu'en 1790 pour lui trouver un titulaire ; il se nommait Thomas-Bernard-Louis de Lanchal ; mais ne paraît pas avoir habité la contrée.

En 1806 M. de Lanchal était mort et sa succession partagée

ANCIEN CHATEAU D'ERMENONVILLE-LA-PETITE

entre ses deux filles, Jeanne-Thérèse qui resta célibataire et se fixa à Alençon, et Andrée-Anne-Michelle, qui épousa un monsieur Lunois, receveur de l'enregistrement en résidence à Paris. Ce sont ces dames qui en 1840 vendirent l'habitation seigneuriale à M. Bouvart, leur fermier, et c'est celui-ci, qui échangeant la culture pour la vie bourgeoise, la revendit à M. Cavart Porcher, le propriétaire actuel. L'extérieur, du reste, n'a rien conservé du passé que sa lourde masse qui contraste avec les constructions modernes.

Quant à l'intérieur, on y remarque encore un vaste salon avec cheminéee à fronton antique et une belle plaque portant un écu fleurdelisé, entouré d'une palme avec feuilles de chêne très bien conservée et au-dessus, le millésime de 1672.

Quoi qu'il en soit de ces récits un peu rétrospectifs dans l'histoire particulière de la seigneurie, il est temps d'en revenir à des détails plus généraux ; et de remonter à la date même du départ de M. de Lorville, c'est-à-dire à l'année 1736.

C'est du reste l'époque où se fit la rédaction du terrier de la seigneurie.

Le tabellion se nommait alors Nicolas Haye.

Le Pouillé du diocèse publié en cette même année 1736, porte : communiants 140 ; revenu 400 livres, doyenné de Brou, présentateur : le chapitre de Notre-Dame.

En 1743, le tabellion se nomme Louis Dollu, et cumule cette fonction avec celle de bailli de Charronville.

En 1745, il y a projet de canal de Bonneval à Thivart. Ce canal devait passer par Bouville, Ermenonville la petite et Luplanté.

En 1763, le bourg d'Ermenonville fut ravagé par un incendie. dont on a omis de déterminer l'importance. Ce fût pourtant, croyons-nous, à cette occasion que dût être publiée dans la localité une ordonnance pour la conservation des grains.

Du reste, un acte d'une haute importance sous le rapport judiciaire se passait alors dans toute la contrée ; la plantation d'un poteau de justice en fait foi pour Ermenonville.

L'antique seigneurie de Launay dont était possesseur en 1128 messire Guillaume d'Illiers, l'un des prédécesseurs à Bois-Rufin de messire Geoffroy d'Ermenonville, venait d'être absorbée par

la châtellenie d'Alluyes, ainsi que celle de Rabestan, démembrée à la suite d'un long procès intervenu entre Madame de la Roche Bousseau, dame de Saint-Avit, et M. le Marquis de Bouflers, seigneur de Frazé, Rabestant et autres lieux. L'acquéreur était dame Madame Charlotte-Madeleine Boutin, vicomtesse de Montboisier, veuve depuis quelques années déjà de Charles-Henry-Philippe de Montboisier Beaufort Canillac, vicomte de Montboisier, brigadier des armées du roy, colonel du régiment de son nom, infanterie.

Cette dame avait vu grossir considérablement sa fortune par suite de sa participation à l'héritage du fameux agioteur Benoît Dumas, dont la succession (comme on sait,) réveilla tant de convoitises, et mit en émoi tant de formalités judiciaires, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Quoi qu'il en soit, en 1765, madame la vicomtesse de Montboisier, dame de la terre et marquisat d'Alluyes, Pierre Coupe, La Cacardière, châtellenie du Houssay et vicomtesse de Bonneval et de la terre, fief et seigneurie de Montarville, voulait bien ajouter à tous ces titres ceux plus modestes de dame des bourgs de Saumeray, Ermenonville la petite et Luplanté, dans lesquelles églises ; lui appartiennent, les prières nominales, droit de banc, sépulture, litre et ceinture funèbre, tant en dedans qu'en dehors, en conséquence de ces acquisitions et des droits et privilèges qui y étaient attachés ; la dame de Montboissier était donc en possession de la basse, moyenne et haute justice, relevant jadis, soit de Launay soit de Rabestan et dût les exercer à Ermenonville jusqu'à la Révolution.

Nous avons pu du reste constater plus haut que le fief de Launay ne figurait pas au nombre des possessions de Madame de Montboissier ; c'est qu'en effet, il avait été dès lors absorbé par le fief de Pierre Coupe ; et confondu avec celui de la Cacardière, situé dans l'intérieur du parc de la résidence seigneuriale ; et consistant dit la chronique pour tout domaine en un minot de terre, sur lequel avait été planté autrefois un poirier, entouré de murs de pierre, tenant de toute part, au domaine de sa dite seigneurie de Launay, réunie à Pierre Coupe.

Sous le rapport religieux, la paroisse comptait alors 150 communiants, 350 livres de revenus, 20 livres, 8 sols, 10 deniers de cens, et relevait de la conférence d'Illiers.

Quant au revenu de la fabrique, il était de 100 livres et reposait sur des parcelles de terre léguées à l'établissement par 30 donateurs environ; nous arrivons ainsi à la Révolution. Une période nouvelle va donc désormais s'ouvrir devant nous. Pour Ermenonville, l'ère de la Révolution ne se révéla guère que le 17 juillet 1790. Le premier acte qui en parle, en effet, n'est autre que le mémoire adressé au directoire du département, à l'occasion de la prestation du serment exigé par l'assemblée constituante.

On y lit : le maire a prononcé le serment, la majeure partie de l'assemblée la prêté avec lui.

Le surplus paraissant le refuser, sont sortis de l'église, et y sont rentrés peu après, animés par un des notables. Ils se sont jetés sur le banc du chapitre de Chartres, cy devant seigneur, l'ont enlevé et brisé dans un clin d'œil, en faisant un grand tapage dans l'église, ce qui a obligé le maire à rompre l'assemblée, avant que la cérémonie fut achevée.

Après que les habitants sont rentrés chez eux, les mutins ont forcé le sacristain à leur donner les clefs de l'église. Ils y sont rentrés, ont jeté dehors les éclats du banc seigneurial, et soutenus par un autre notable, les ont criés à l'enchère ; ainsi qu'un poteau qu'ils avaient précédemment arraché et qui était déposé dans la cour du presbytère.

Mais le vieux curé leur représenta que le poteau appartenait à la nation, et que c'était à la municipalité d'en disposer.

Ils n'insistèrent pas, quoique le notable leur eût dit que la municipalité n'était pas grand'chose.

Celle-ci crut donc devoir informer le directoire du département de ce qui s'était passé. De là l'arrêté publié au prône, où l'on avertissait les mutins, qu'au besoin on aurait recours à la garde nationale, aux troupes de ligne et à la maréchaussée.

Les deux années qui suivirent ne nous ont rien offert de remarquable et digne d'être signalé, nous savons seulement que les réquisitions s'y firent avec rigueur et que l'église fut totale-

ment dévastée et convertie en atelier de salpêtre ; mais nulle part nous n'avons trouvé trace soit de la vente du mobilier, soit de son enlèvement.

Le presbytère avait été vendu, mais une petite maison située dans l'enceinte du cimetière et appartenant à la fabrique y ayant été conservée, la municipalité en faisait la demande au directoire départemental.

N'ayant pas reçu d'abord de réponse satisfaisante, elle renouvela sa demande, et reçut l'autorisation de s'y installer moyennant 18 livres de rente.

Ici se trouve un souvenir de famille que nous ne pouvons passer sous silence.

Il s'agit d'un prêtre qui fut notre arrière-grand-oncle, M. Honoré Carnis, né à Ermenonville la grande, en 1755, et décédé curé de Prasville, près Voves, en 1807.

Vicaire de Saumeray et de Chuisne avant la Révolution, on le trouve à Fresnay-le-Comte en 1800, et à Ermenonville la petite en 1801.

Il aurait eu, paraît-il, la faiblesse de prêter le premier serment exigé des prêtres en exercice, mais il aurait ensuite réparé héroïquement sa faute.

Bien des fois en effet on nous a parlé de lui, comme fuyant de retraite en retraite, en compagnie de l'un de ses neveux, Louis Suray, notre grand-père, passant ses jours et ses nuits, dans les bois, dans les greniers, exposé à toutes les rigueurs de l'hiver, bravant la faim, la soif, le froid, célébrant, quand il le pouvait, le saint sacrifice de la messe, dans les granges, ou les caves, chez des amis hospitaliers dont on nous a cité les noms, et dont quelques-uns même nous ont été très connus.

Il y ruina une santé fort robuste, et les six ans qu'il passa à Prasville ne furent qu'une longue suite de souffrances et de maladies. Nous pouvons ajouter à sa louange qu'il fonda et entretint à ses frais une école de filles et qu'à sa mort il ne laissa à sa famille pas la moindre obole en héritage.

Nous prions donc qu'on veuille bien nous permettre de saluer en notre vénéré parent un confesseur de la foi. On raconte que le

26 brumaire an IV, 17 novembre 1795, dans un moment d'accalmie, M. Carnis se trouvait à Saumeray, sa première résidence pastorale et y exerçait quelques fonctions de son saint ministère. La municipalité en prit ombrage, et se hâta d'avertir le directoire, dénonçant ledit Carnis, comme perturbateur de la paix publique, et tellement dangereux qu'il était parvenu à former un rassemblement de femmes disposées à mettre la main sur le cy-devant presbytère, pour y installer *l'ex-prêtre*, Honoré Carnis.

Le 25 septembre 1799, 3 vendémiaire an VIII, une enquête conduite par le tribunal correctionnel de Chartres, mettait de nouveau en relief le nom de M. Carnis ; il s'agissait de savoir si la veuve Deshayes, libraire et imprimeur à Chartres, avait l'intention de prêter sa maison pour y célébrer la messe ; et quels prêtres elle se proposait d'y admettre. On cite nommément comme dénoncés au tribunal, les sieurs Herverdin, Carnis, Marcille et Bernier.

Nous ignorons ce qui fût répondu à cette enquête judiciaire.

M. Carnis que nous avons vu à Ermenonville en 1801, n'y resta pas, après la promulgation du Concordat ; il y fût remplacé par M. Champion Noël-Désiré et par M. Thibault Louis, qui ne firent que passer l'un et l'autre. Ermenonville avait pourtant conservé son titre paroissial avec Epeautrolles, comme annexe, jusqu'en 1807, où tout fût changé ; Epeautrolles était alors distrait d'Ermenonville, et Ermenonville réuni à Luplanté. Il en fût ainsi jusqu'en l'année 1827, où la paroisse obtint d'être réintégrée dans ses titres.

Dans l'intervalle, l'église avait subi un tel abandon, que le conseil municipal n'avait pas craint de la consacrer à la relégation des pauvres hallucinées, regardées comme dangereuses pour la sécurité publique.

L'ouverture officielle ne s'en fit qu'en 1830.

Alors apparaît en qualité de curé de la paroisse, M. Barbier Louis-François, qui ne resta que trois mois et fit place à M. Morin Gilbert, curé des Corvées-les-Ys ; celui-ci mourut à Ermenonville en 1841, à l'âge de 80 ans. Depuis quelque temps déjà, il était devenu incapable d'exercer les fonctions du ministère pastoral, et était suppléé par M. Toutain, curé de Blandainville.

Si l'on en croit d'anciens récits, aux jours de la Révolution, afin d'échapper plus sûrement aux recherches de la police, M. Morin s'était transformé en remouleur, et s'en allait offrir ses services de village en village, portant sur son dos les insignes de sa nouvelle profession, mais évitant de faire long séjour dans chacune des localités qu'il visitait. A la mort de M. Morin, la paroisse resta vacante jusqu'en 1847.

Depuis cette époque jusqu'en 1868, cinq prêtres ont successivement exercé le saint ministère dans la localité. Ce sont : messieurs Habert, Louis-Honoré ; Gouache, Eloi-Armand ; Pitou, Pierre-Jules ; Carré, Louis-Zephyr et Tremblay Constant. Depuis le départ de ce dernier jusqu'à nos jours, la vacance n'a point cessé.

Et pourtant l'on aurait pu croire que la paroisse avait bien quelque droit à la considération de l'autorité diocésaine. En effet, un rêve caressé par M. Gouache s'était realisé pendant l'administration de M. Pitou.

M. Bouvart, maire de la commune, parvenu à une extrême vieillesse, voulut couronner par une œuvre de foi et de religion, sa longue et honorable carrière. La nef de l'église paroissiale, œuvre informe du onzième siècle, contrastait d'une façon regrettable avec l'élégance du chœur, aux belles fenêtres ogivales, aux entraits cannelés, et ornés de chimères, surmontées d'aiguilles avec peintures et lambris à fresques visibles encore de nos jours. M. Bonvart voulut donc en entreprendre la reconstruction, et pour arriver à ses fins, n'oublia ni soins ni dépenses. Il n'eut pourtant pas la joie d'assister au couronnement de son œuvre ; il mourut avant qu'elle fût terminée. Il en fût de même de M. Pitou. Quant à l'abbé Narcisse Foreau, leur habile et dévoué collaborateur, il survécut peu lui-même à l'achèvement de sa chère église, il mourait en 1870 à l'âge de 29 ans.

Quelques années auparavant, plusieurs jeunes gens de la localité s'étaient consacrés à Dieu dans la profession sacerdotale ; nous nous faisons un devoir de citer ici leurs noms ; ce sont M. Huillery Paulin qui embrassa l'état religieux chez les pères Picpus, et mourut à Cahors, professeur de rhétorique, dans le collège qu'y possédait sa congrégation.

Chapron Louis-Ferdinand, qui pendant près de cinquante ans exerça le saint ministère dans le diocèse de Chartres ; on lui doit plusieurs notices sur Unverre et Courtalain. Nommé en 1882 curé de Janville, il ne fût pas agréé par le ministère des cultes.

M. Foreau Narcisse dont nous avons parlé déjà, décédé curé de Boissy en Drouais.

Et Blin Emile, décédé curé doyen d'Auneau.

Depuis le départ de M. Tremblay, en 1868, la paroisse n'a pas eu, nous l'avons dit, de curé résidant; MM. les curés de Bouville et de Luplanté ont rempli l'intérim, l'un de ces derniers, M. Piédallu, y est mort au pied de l'autel, le jour de la Toussaint 1878, frappé de congestion.

Sous le rapport de l'enseignement, depuis le commencement du siècle la commune n'a jamais été privée d'instituteurs ; nous nous faisons en devoir de transcrire ici leurs noms. Ce sont MM. A. Breton, E. Breton, T. Suray, J. B. Doré, T. Genty, A. Breton, B. Moreau, F. Jubault, F. Hamelin, N. Jousselin, L. Delarue, T. Cannet, L. Pelé, A. Hector, et A. Dubois, instituteur actuel.

Nous sommes heureux d'y ajouter la liste complète des maires depuis la Révolution jusqu'à nos jours ; ce sont MM. Lefroit, L. Suray, R. Bouvart, S. Porcher, J.-B. Bouvart, A. Porcher, J. B. Bouvart (2e fois), A. Porcher (2e fois), Théo. Fleuridas, L. Bannier, T. Fleuridas (2e fois), L. Bannier (2e fois), J.-M. Moulin et S. Cavart, maire actuel.

La principale ressource de l'église est une rente de 156 francs qui lui a été léguée par quatre habitants de la localité dont nous nous faisons un devoir de consigner ici les noms. Ce sont MM. Champion-Lallemand, Pitou Martin, Gaudin-Fallou, et Barbier-Guérin.

Ces quelques notes recueillies par nous avec soin, augmentées de celles que MM. les chanoines Marquis et Sainsot ont bien voulu nous communiquer, sont un faible hommage de fidèle attachement que nous aimons à offrir à nos chers compatriotes. Puisse donc ce témoignage de sympathie leur être agréable et leur faire mieux aimer leur humble paroisse et leur modeste église.

Abbé CHAPRON.

ÉGLISE PAROISSIALE DE COULOMBS

UNIV. OF MICH.

ÉGLISE PAROISSIALE DE COULOMBS

L'église de Coulombs date du commencement du XVIIIe siècle; avant cette époque l'église paroissiale était établie dans une partie de l'église abbatiale elle-même, le curé avait un autel et les moines en avaient un autre, l'église tenait à l'ancienne tour où étaient les cloches, le cimetière était derrière l'église. Lorsque l'abbé et les religieux eurent édifié la partie de la nouvelle église qu'on voyait au commencement du siècle dernier et qu'ils eurent commencé en 1530 à y célébrer les offices, ils abandonnèrent l'ancienne à la paroisse. Mais à la suite de démêlés et contestations entre le curé et les religieux ceux-ci jugèrent à propos d'éloigner de l'abbaye, l'église paroissiale et le cimetière. Une délibération, en date du 5 mai 1698 du chapitre capitulaire, décida la construction d'une nouvelle église devant servir de paroisse. Le 30 mai suivant les religieux achetèrent du sieur Guiard de la Mairie une maison, cour, jardin, sis à Coulombs, rue Costelette, et ce fut sur l'emplacement de cet immeuble que s'éleva la nouvelle église. Le deux octobre, un décret épiscopal de Mgr Godet des Marais, évêque de Chartres, vint approuver les projets des religieux. Les devis établis, les travaux furent poussés activement, l'église terminée en 1700 et le 15 janvier 1701 elle fut consacrée et dédiée à saint Chéron par le grand vicaire de Chartres.

L'église de Coulombs est encore aujourd'hui, quant à la construction, à peu près ce qu'elle était au moment de sa consécration en 1701, sauf le porche en bois qui fut démoli en 1861 et reconstruit en pierre. La façade fut restaurée à la même époque et légèrement modifiée par l'architecte M. Henry Trouillet, de Paris qui s'était chargé de la surveillance de ces travaux, à titre gracieux. Avant cette restauration on voyait dans la pointe du pignon la date de 1700. Au faîte du porche dans une niche, on plaça la statue de saint Chéron, patron de la paroisse. En 1902, le clocher de forme octogone, construit en bois et couvert en ardoise, fut refait en entier plus élevé qu'il n'était précédemment, sur les plans de M. Avard, architecte de l'arrondissement de Dreux. Il renferme deux cloches, l'une porte l'inscription suivante : « L'an 1765 j'ai été bénite par maître Aumart, Bazile, bachelier en théologie, curé de Coulombs et nommée *Léonarde-Suzanne*, par messire Léonard de Sahuguet d'Amarzit d'Espagnac, abbé et seigneur de ladite paroisse de Coulombs, conseiller en la grand chambre du Parlement de Paris, et par Mme Suzanne-Elisabeth, Josèphe baronne de Boyer, épouse de messire Jean-Joseph de Sahuguet d'Amarzit, baron d'Espagnac, maréchal des camps et armées du Roy, inspecteur général des Invalides. — Desprez, fondeur du Roy m'a fait. » Sur la seconde cloche on lit l'inscription suivante : *En 1848 j'ai été fondue par les soins des marguilliers Sauvin, Peigné, R. Loison, Massard, Aug. Peigné, maire et Leproust, curé de Coulombs. M. Lhomme et Marie Sauvin parrain et marraine m'ont nommée Marie-Françoise. — Hildebrand, fondeur à Paris.*

La charpente qui supportait ces deux cloches et qui a été remplacée en 1902 portait l'inscription suivante « *Ie † faict † sette † charpente † de † ce † clocher † et † achevé † dans † le † mois † de † juin † 1679 † moy † Robert † La planche † charpentier † et né † en † cette † paroisse † et † par † lède † de † Dieu.* » Cette inscription laisse à supposer que la charpente remplacée récemment provenait du clocher de l'ancienne église de l'abbaye que les religieux firent démolir avant que la nouvelle ne fut terminée en 1700.

L'église est construite en maçonnerie de moëllons de silex et

de contreforts en grès, elle a douze mètres de largeur et sa longueur, non compris le porche, est de vingt-deux mètres quatre-vingts centimètres ; le chœur a sept mètres quatre-vingts centimètres ; le sanctuaire trois mètres. A droite et à gauche de la porte d'entrée se trouvent deux chapelles voûtées en bardeau au-dessous duquel on a établi un plafond qui demanderait à disparaître . Elles ont l'une et l'autre trois mètres soixante-dix de largeur sur quatre mètres soixante dix de longueur. Les fenêtres de l'église à plein cintre sont au nombre de sept et garnies de vitraux modernes dus aux ateliers de M. Huchet, peintre verrier du Mans. Au-dessus de l'autel, une fenêtre autrefois condamnée et masquée par un tableau fut rouverte et décorée d'un vitrail représentant l'apparition de N.-S. Jésus-Christ à la bienheureuse Marie Alacoque, don de la famille Paucher-Carette. A droite de l'autel la première fenêtre a pour verrière saint Chéron, don de M. François Drouin, en souvenir de l'abbé Leproust, son oncle, décédé curé de la paroisse ; deuxième fenêtre sainte Mathilde, don de la famille Paucher Carette ; troisième fenêtre sainte Thérèse, don de M. François Lhomme, maire et de M. Baron, propriétaire dans la dite paroisse. A gauche de l'autel, première fenêtre saint François d'Assises, don de M. François Drouin, en souvenir de M. l'abbé Leproust, son oncle, décédé curé de Coulombs ; deuxième fenêtre, sainte Agathe, don de la famille Coche ; troisième fenêtre saint Louis, roi de France, don de Mme veuve Gustave Robin, propriétaire à Coulombs. La voûte en bardeau restaurée en 1840 par Léger, menuisier, et Haranger, serrurier, a été remplacée par Prochasson, entrepreneur à Orphin (Seine-et-Oise), par une voûte en brique couverte d'un enduit imitant la pierre avec nervures et clefs de voûte.

L'intérieur de l'église offre différents objets dignes de fixer l'attention des visiteurs par leur intérêt artistique et par les souvenirs qui s'y rattachent. L'autel primitif en bois sculpté d'ordre corinthien, sur lequel était un tableau représentant saint Chéron allant au martyr, le tabernacle de même ordre que l'autel en bois sculpté et en partie doré avec les gradins qui le supportaient, la table et l'autel en bois marbré ont été remplacés, lors de la res-

tauration de 1887, par un autel en pierre sculpté de style renaissance, orné d'un bas-relief représentant les disciples d'Emmaüs reconnaissant N.-S. Jésus-Christ à la fraction du pain, et accompagné à droite et à gauche par les Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. De chaque côté deux colonnes de pierre de même style que l'autel supportent deux superbes statues en bois peint de grandeur naturelle, provenant de l'abbaye, où M. l'abbé Amar les avait acquises de M. Noël, acquéreur de l'abbaye, moyennant 200 francs; celle de droite représente saint Benoît, revêtu du costume d'abbé, portant en main la crosse insigne de sa dignité. Elle s'élevait autrefois sur un des piliers du cloître de l'abbaye. Les huguenots, sous les ordres du prince de Condé, vinrent à Coulombs en allant procéder au siège de la ville de Chartres en 1568, ils pillèrent l'abbaye, profanèrent les tombeaux, brisèrent les statues, s'étant acharnés après celle de saint Benoît, celle-ci tomba de son socle et écrasa l'un d'entre eux ; les soldats en furent tellement épouvantés qu'ils s'enfuirent avec précipitation et abandonnèrent l'abbaye. La statue de gauche représente, dit-on, sainte Scolastique, sœur de saint Benoît, en costume de religieuse. Ces deux statues sont remarquables par leur exécution qui semble appartenir au XV• siècle. Les boiseries du chœur et du banc-d'œuvre proviennent également de l'abbaye. Deux des panneaux du banc-d'œuvre portent à droite et à gauche les initiales L. D. de l'abbé Léonard d'Espagnac et proviennent ainsi que la porte du confessionnal qui porte entrelacés dans le panneau central les chiffres de l'abbaye Notre-Dame, de son cabinet particulier. Proviennent également de l'abbaye un groupe de statues en bois peint, saint Joseph et la sainte Vierge en contemplation devant l'enfant Jésus, dans la chapelle dite des frères ou des Fonts, les boiseries de l'autel et les Anges qui sont aux angles. Le tableau du fond représentant saint Eloi provient du maître-autel de l'église de Vacheresses les Basses. Le rétable de la chappelle de la Vierge située à droite de l'entrée, le chapiteau, les colonnes, l'embase et les pots de fleurs, le tout en bois peint, furent achetés en 1816 par M. l'abbé Amas, curé de la paroisse, pour la somme de 31 fr. 50 centimes, et ont servi à l'ornementation

de la chapelle avec le concours des fonds fournis par la confrérie de la Sainte-Vierge et de Sainte-Gemme. Le tableau qui orne l'autel de cette chapelle représentant le martyre de saint Chéron fut acquis le 27 mai 1821 moyennant la somme de 250 francs. Dans le bas de ce tableau on lit à droite : « Peint par Billaut, décorateur de S. A. Mme la duchesse d'Orléans ». Ce Billaut était domicilié à Dreux. Les fonts baptismaux en marbre proviennent de l'ancienne église des Pinthières, ils furent achetés à l'ancien curé de cette paroisse lorsqu'elle fût désaffectée dans le mois de septembre 1817 moyennant 25 francs, pour en remplacer d'autres très grands, de forme octogone et en bois. La chaire fut faite par un menuisier du nom de Rémy Godefroy, moyennant cent francs, en 1808.

L'église possède dans le chœur deux bustes servant de reliquaire l'un de sainte Helvise et l'autre de sainte Gemme.

Les reliques de sainte Helvise étaient jadis conservées dans le trésor de l'abbaye. Après avoir échappé à la destruction avec celles de sainte Gemme, grâce au dévouement d'un habitant de la paroisse en 1793, elles furent transférées dans l'église paroissiale lorsque celle-ci fut rendue au culte. M. l'abbé Amas, en souvenir de cette bienfaitrice de l'abbaye, institua dans la paroisse la confrérie de Sainte-Helvise et fit imprimer en 1817 la vie de cette pieuse femme, avec l'office complet que l'on célèbre en sa mémoire, le jour de sa fête, le 11 février de chaque année, et le règlement de ladite confrérie. Sainte Helvise naquit au Xe siècle d'une famille des plus considérées et des plus considérables du pays; elle épousa en premières noces Hugues, surnommé *Tête d'Ours*, comte de Meulan ; devenue veuve, elle se remaria à un chevalier nommé Alexandre Azzolin. Elle fit de nombreuses libéralités à l'abbaye qui furent confirmées par une charte en 1033 de Galeran, comte de Meulan et par une autre en 1066 par Guillaume, duc de Normandie. Etant devenue veuve une seconde fois, elle se fit construire une cellule attenante à l'abbaye, s'y enferma et vécut en recluse pour le reste de ses jours, elle y mourut en odeur de sainteté. La réputation de bienfaisance qu'elle s'était acquise dans la contrée, sa vie retirée, remplie par

la prière et les bonnes œuvres, sa fin édifiante ont transmis jusqu'à nous la vénération et la dévotion qui la font regarder comme une puissante protectrice des mères de famille auprès de la divine Providence.

Les reliques de sainte Gemme proviennent de l'ancienne abbaye de ce nom réunie à celle de Coulombs dont elle dépendait en 1441. Sainte Gemme naquit au IIe siècle de l'ère chrétienne, d'une famille noble et riche de l'Espagne, elle fut martyrisée à Orence où elle eût la tête tranchée le 18 avril 138. L'éclat de sa vie et sa réputation de sainteté franchirent les Pyrénées et se répandirent en France où elle est depuis près de dix-huit siècles en grande vénération. Un prieuré fut fondé en son honneur à Saintes, par le duc Guy d'Aquitaine, seigneur de cette province, un autre à Soissons. L'abbaye de Sainte-Gemme fut fondée au Xe siècle près Dreux, dans un hameau dépendant aujourd'hui de la commune de Saint-Denis de Moronval, elle subsista jusqu'à la fin du XVe siècle. Une bulle du pape Urbain VIII accorda des indulgences aux membres de la Confrérie de Sainte-Gemme fondée en l'église Saint-Laurent à Paris. Une vie de cette sainte fille fut éditée en 1817, avec le règlement de la confrérie nouvellement instituée par M. l'abbé Amas dans la paroisse de Coulombs.

La paroisse possède en outre de ces deux reliquaires qui sont à demeure dans l'église, un autre dit de la Circoncision ou Saint-Prépuce de N.-S. Jésus-Christ. Il eût une grande renommée au Moyen-Age, il était encore au siècle dernier l'objet d'une grande vénération pour les fidèles. Il fut acheté des Grecs par deux chevaliers croisés, deux frères de la famille le Morhier, seigneurs de Villiers, petit village situé à une lieue de l'abbaye, auquel ils ont donné leur nom : Villiers-le-Morhier. Ils en avaient donné un prix considérable et sur les instances de leur mère, ils en firent présent à l'abbaye, dans laquelle eux-mêmes se firent religieux. Cette relique avait la réputation d'être d'un secours merveilleux pour les femmes en couches. Elle était enfermée sous un christ d'ivoire, que bénit la main de Dieu sortant d'un nuage, taillé au XIIe siècle dans le même morceau que la croix,

STATUE DE L'ÉGLISE DE COULOMBS

MICH.

à laquelle il semble attaché par quatre clous. Une bordure en filigrane, ornée de pierres et de cabochons lui sert de cadre. D'après une description du XVe siècle des lames de cristal de roche serties dans cette bordure durent garnir le revers de la croix ou du moins la cavité dans laquelle le Saint-Prépuce était enfermé sous la croix. Cette croix, peut-être mobile sur sa garniture, servait ainsi de reliquaire. L'usure qui a effacé les traits du Christ est l'indice des nombreux frottements que ce reliquaire a subis et de l'usage auquel il était destiné. Le roi d'Angleterre Henri V, possesseur du pays Chartrain. ayant entendu parler des vertus de la relique, demanda en 1442 aux religieux de lui confier leur précieux joyaux pour l'envoyer en Angleterre procurer une heureuse délivrance à sa femme, Catherine de France, fille du roi Charles VI, prête d'accoucher, et qui mit heureusement au monde un fils qui fut le roi Henri VI. Renvoyée en France, la précieuse relique fut déposée à la Sainte-Chapelle à Paris, en attendant que le pays chartrain ait reconquis sa sécurité. Les chanoines de la Sainte-Chapelle, voulant la conserver, à cause sans doute des profits qu'ils en retiraient, obligèrent les moines de Coulombs à s'adresser au duc de Bedfort, régent de la Couronne de France, pendant la minorité du jeune roi Henri VI, pour qu'elle fut confiée à la garde des religieux de l'abbaye de Saint-Magloire, dans la même ville, et dans laquelle s'étaient réfugiés une partie des moines de Coulombs, chassés de leur abbaye par la ruine et l'incendie Le roi reconnaissant envers la relique à laquelle il croyait devoir son heureuse naissance, accorda ce qu'on lui demandait. L'abbé de Saint-Magloire voulut à son tour conserver la relique, il fallut que l'abbé d'alors, Ferrand de Montreuil, s'adressât au roi Charles VII qui avait chassé les Anglais et reconquis son autorité sur toute la Beauce pour en revendiquer la possession et la faire réintégrer à Coulombs. Le roi, par lettres patentes données à Senlis le 23 mai 1441 adressées à la chambre des comptes, enjoignit à l'abbé de Saint-Magloire de restituer la relique à Ferrand de Montreuil. La chambre des comptes ordonna l'exécution des lettres patentes à la charge que l'abbé de Coulombs s'engagerait à ne point trans-

porter la relique hors Paris sans le congé et consentement du roi et de son conseil. Ferrand se conforma à ce qui était demandé et fit un acte en conséquence tel qu'il était exigé, reçu par Delahalle et Chantenier notaires au Châtelet de Paris le vendredi 2 juin 1441. Cet acte est déposé au trésor des chartes. Ferrand de Montreuil mourut peu après, ce fut à son successeur qu'il appartint de réintégrer la précieuse relique au monastère.

L'église et les bâtiments avaient été dévastés et en partie brûlés pendant le cours de la lutte qui avaient eu lieu entre la France et l'Angleterre ; l'abbé Jean Lamirault obtint du pape Eugène IV pour subvenir aux dépenses nécessités par la reconstruction de l'abbaye une bulle accordant des indulgences et des pardons pour ceux qui contribueraient à sa réédification. Il obtint du roi de France et du roi d'Angleterre, qui était encore maître de la Normandie, la permission de conduire la relique dans les terres soumises à leur autorité en quêtant au profit de son monastère. Le produit des quêtes et des oblations faites au reliquaire « *lequel « reliquaire avoient accoutumé de souvent en grant dévotion, venir « visiter grant influence de femmes notables, quand elles étoient en- « ceintes pour en estre beneittes et soignéez, en esperance que par la « grace de Dieu, leur fruit en vint plus seurement et saulvement aux « saints fons du baptesme, etc* (1)... », le mirent en situation de commencer les travaux de reconstruction de l'abbaye. Le roi Louis XI étant venu passer quelques jours au château de Nogent-le-Roi, chez Pierre de Brézé (2), il en profita pour visiter l'abbaye et en présence de l'évêque de Chartres qui était alors Miles d'Illiers (3), il se fit ouvrir le précieux reliquaire (1464). Au XVIe siècle, Miles

(1) Lettres patentes données en 1427 par le roi Henri VI d'Angleterre.

(2) Pierre de Brézé, chambellan du roi Charles VII devint par lettres patentes du roi de décembre 1444 seigneur de Nogent-le-Roi, Anet, Bréval et Montchauvet, terres confisquées pour crime de lèse majesté sur le roi de Navarre, Charles le Mauvais, lettres enregistrées au parlement le 18 janvier 1445. Pierre de Brézé fut tué en 1465 à la bataille de Monthléry.

(3) Miles d'Illiers, doyen de l'église de Notre-Dame de Chartres, évêque en 1459, était fils de Pierre d'Illiers, chevalier et de Marguerite de Machecoul, et frère de Florent d'Illiers, il mourut en 1493 : il portait pour armes : *d'or à six annelets de gueules 3, 2 et 1.*

d'Illiers (1), doyen de l'église de Chartres, évêque de Luçon, devint abbé de Coulombs, en 1517 d'après Fisquet, et en 1518 d'après l'abbé d'Espagnac. Il fit enfermer le reliquaire dans un triptyque en forme de chapelle en argent doré. Il est enfermé sous une lame de cristal de roche protégée par deux volets sur lesquels une Annonciation est gravée au trait. Par derrière on voit un calvaire avec son titre et trois clous plantés sur des rochers, deux écussons gravés, l'un celui de Miles d'Illiers : *d'or à six annelets de gueules posés 3, 2 et 1*, surmonté de la crosse et de la mitre, l'autre les armes de l'abbaye : *d'azur à trois merlettes de sable posées 2 et 1*. Au-dessus de l'édicule est une petite sphère ouvrante qui supporte un crucifix. On ne sait quel était le reliquaire primitif, mais il est permis de supposer que celui de Miles d'Illiers n'en est que la reproduction? En 1535 Pie de Savoie (2), abbé de Coulombs, obtint du pape Paul III, une bulle d'indulgence pour son abbaye portant que tous ceux qui visiteraient l'abbaye le jour de la Circoncision, depuis les premières vêpres, jusqu'au coucher du soleil, jouiraient d'une indulgence plénière pour tous leurs péchés. Ce reliquaire a figuré en 1900 à l'exposition universelle de Paris au Petit-Palais, où était organisée une exposition rétrospective des beaux arts, mais, hélas! combien déchu de son antique renommée!

L'église de Coulombs renferme la sépulture de Léonard de Sahuguet d'Amarzit d'Espagnac, abbé de Coulombs, décédé en 1781, qui fut transféré de l'église de l'abbaye dont la démolition était commencé en 1816, et dont voici les articles intéressants du procès-verbal de translation.

Nous soussignés Balagny Jacques, maire de la commune, Planchette Jacques, Cordon Vincent, Sauvin Jacques, Amas

(1) Miles d'Illiers appartient à la même famille que le précédent, docteur en théologie, évêque de Luçon en 1526, abbé de Coulombs par suite de la démission de Guillaume d'Hargeville en 1515, il mourut en 1554, il se démit de l'abbaye lorsqu'il fut nommé évêque de Luçon en 1526.

(2) Raoul Pie de Savoie, des princes de Carpi, évêque de Faenza, était nonce du pape en France lorsque le roi François Ier le nomma abbé de Coulombs en 1528, archevêque de Salerne en 1535, il se démit de l'abbaye en 1540 et mourut doyen du Sacré Collège en 1564 : Armes : *De gueules à la croix d'argent.*

Jacques, curé desservant, et Guyard Léonard tous membres de la commission de l'hospice.

Considérant que l'église et les bâtiments de la ci-devant abbaye de Coulombs ont été vendus pour être démolis, que déjà ils le sont en grande partie, que l'église dans laquelle reposent les dépouilles mortelles de feu messire Léonard de Sahuguet d'Amarzit d'Espagnac, abbé commandataire de la ci-devant abbaye de Coulombs et fondateur de l'hospice dudit lieu, renfermées dans un cercueil de plomb où elles ont été déposées dans les premiers jours d'août 1781 est en pleine démolition, que la tombe même en marbre qui couvrait ses dépouilles en a été enlevée depuis longtemps et est restée entre les mains des acquéreurs des bâtiments, malgré les démarches et vives instances de messire Charles-Antoine-Léonard Sahuguet d'Amarzit d'Espagnac, neveu du défunt, auprès de M. Depréaux, premier acquéreur de ces bâtiments et celles également infructueuses qui ont été faites par M. le Maire et M. le desservant tant auprès dudit M. Depréaux qu'auprès de MM. les acquéreurs pour obtenir cette tombe et la placer dans l'église paroissiale de Coulombs, n'ayant donc pas pu l'obtenir de M. Depréaux qui l'a vendue aux acquéreurs et ceux-ci ne voulant s'en dessaisir qu'en leur payant un très-haut prix quoique, par un esprit de cupidité dont on ne voit d'exemple que dans cette malheureuse révolution, ils l'aient déjà mutilée en enlevant les bandes de cuivre qui l'encadraient et en dégradant par le même motif quelques lettres de l'inscription, désirant néanmoins l'avoir en notre possession et donner cette marque publique de la reconnaissance de tous les habitants de Coulombs envers feu M. l'abbé d'Espagnac, fondateur de cet hospice et bienfaiteur de la commune, mus par nos propres sentiments et le vœu prononcé de tous les habitants de Coulombs et vu l'urgence à cause de la démolition rapide de l'Eglise, avons unanimement arrêté ce qui suit :

Art. I. — M. le Maire est prié de vouloir bien faire, au nom de la commission et aux frais de l'hospice, l'acquisition de la tombe de feu M. l'abbé d'Espagnac que les acquéreurs veulent

vendre soixante-quinze francs, quoiqu'ils l'ayent déjà mutilée, comme il est dit plus haut, et de faire son possible pour l'obtenir au prix de cinquante.

Art. II. — Le cercueil de plomb renfermant les dépouilles mortelles de feu M. l'abbé d'Espagnac sera avec la permission des sieurs Noël et compagnie, acquéreurs des bâtiments de l'abbaye, exhumé de l'église de la ci-devant abbaye de Coulombs, où il est déposé, pour être transféré avec les cérémonies d'usage dans l'église paroissiale dudit lieu.

Art. III. — Le cercueil sera déposé dans ladite église, dans la chapelle dite des Fonts. La commission de l'hospice et celle de la fabrique, regrettent de ne pouvoir à cause de plus grands frais, fort au-dessus de leurs moyens et de leurs pouvoirs, que cela occasionnerait, les déposer dans le chœur, où la tombe même placée sous les pieds n'aurait pu résister longtemps aux dégradations du temps.

Art. IV. — La tombe sera placée verticalement contre la muraille de ladite chapelle à la distance de deux à trois pieds de l'endroit où le cercueil sera déposé et de la manière dont il sera plus amplement parlé dans le procès-verbal qui sera dressé relativement à cette translation.

Art. V. — La commission de l'hospice s'entendra avec celle de la fabrique pour, par un motif de décence et par égard pour les dépouilles renfermées dans trois autres cercueils de plomb contenant celles de quelques membres de la famille de Brezé, dont on verra le détail dans le procès-verbal, et qui sont déposés dans le caveau de ladite église, profiter de cette occasion pour les transférer également dans l'église paroissiale.

Art. VI. — Le tout sera fait au nom et aux frais de l'hospice dont la dépense ne pourra néanmoins exéder au total la somme de quatre-vingts francs, y compris l'achat de la tombe de cinquante francs et son placement et les dépenses du service funèbre. M. le desservant secrétaire de l'hospice est chargé de tout ce qui regarde l'exhumation, le service funèbre et autres cérémonies religieuses usitées en pareil cas et d'en dresser un procès-verbal constaté par plusieurs témoins.

Les Articles VII, VIII et IX de la présente délibération ont trait au service religieux et distribution de vivres aux pauvres pour honorer la mémoire de l'abbé d'Espagnac, bienfaiteur et fondateur de l'hospice de Coulombs (1).

En conséquence de cette délibération, M. l'abbé Amas, curé desservant de la paroisse, fit l'acquisition moyennant cinquante francs, à M. Noël, de la pierre tumulaire de feu M. d'Espagnac et la fit transporter dans l'Eglise. Le 12 mars les sieurs Luc Léger, bedeau de la paroisse, et le sieur Cordon Jean, journalier, se rendirent avec M. Amas à l'abbaye et se mirent à fouiller à l'endroit où la susdite tombe avait été déposée au milieu du chœur vis-à-vis du maître-autel. A quatre ou cinq pieds de profondeur les deux ouvriers mirent à jour un cercueil de bois garni de ferrures, en partie consommé, dans lequel se trouvait un autre cercueil de plomb, sur lequel on trouva une petite plaque de cuivre soudée portant l'inscription suivante : « *Cy-gist le corps de messire Léonard de Sahuguet d'Espagnac, en son vivant conseiller du Roy en sa cour du Parlement et grand chambre d'icelle, rapporteur des affaires de la cour, abbé commandataire des abbayes royales de Notre-Dame de Coulombs et de Ferrières, décédé le 21 juillet 1781 à l'âge de 72 ans. Requiescat in pace.* » Le cercueil en plomb était intact. Le 13 mars une fosse fût creusée au milieu de la chapelle des Fonts pour y déposer le cercueil de M. d'Espagnac, le clergé précédé des frères de la Charité de la paroisse se rendirent processionnellement à l'abbaye pour y chercher le corps qui fût déposé au milieu de la chapelle des Fonts. Il y resta deux ans. M. le marquis d'Espagnac, neveu de feu l'abbé, ayant témoigné le désir que les dépouilles de son oncle fussent déposées dans le chœur de l'église, elles y furent transportées au bas de l'autel où elles sont encore actuellement et recouvertes d'une pierre tumulaire en marbre blanc bordée de marbre noir, ayant au sommet les armes du défunt incrustées en cuivre *De gueules à un croissant d'or surmonté d'une coquille de même et accosté de deux épées posées en pal, le tout d'or*. Au-dessous ont lit l'inscription suivante en lettres de cuivre :

(1) Archives de la mairie de Coulombs.

RELIQUAIRES DE SAINTE HELVISE ET DE SAINTE GEMME

UNIV. OF

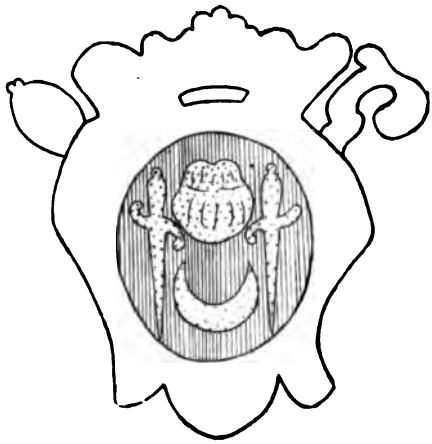

HIC JACET
LEONARDUS DE SAHUGUET D'AMARZIT
D'ESPAGNAC
EQUES, IN SUPREMA PARISIENSI CURIA
PRIMORIS DECURIÆ SENATOR CLERICUS,
TAM RECTI PERTINAX VERIQUE AMANS
QUAM VARIA DOCTRINÆ SUPELLECTILE,
VITÆ MORUMQUE GRAVITATE
PROBATISSIMUS.
REGIORUM EDICTORUM RELATOR
PRUDENS ET INTEGER:
S^ti PETRI FERRARIENSIS ET HUJ. MONAST.
MINUS ABBAS QUAM PATER ET AMICUS:
S^i MARTINI TURONENSIS CANONICUS:
FIDE ET PIETATE CONSPICUUS.
ANNIS CIRCITER 72 NATUS.
EXPLEVIT TEMPORA MULTA.
PARSIIS OBIIT DIE XXI JULII, AN. M. DCCLXXXI.
E. S^i SULPITII PAROCHIA
IN HANC ECCLESIAM TRANSLATUS
PETENTIBUS PRIORI ET MONACHIS,
QUOS DUM VIXIT FOVERAT ANXIUS,
SOCIARI AMAT:
SUOS LACRYMIS AMICOS LUCTU
MAGNATES DOLORE SENATUM ORBITATE,
SUMMO PAUPERES DESIDERIO
MORIENS AFFECIT,
Requiescat in pace.

Une autre plaque en marbre placée à gauche du banc-d'œuvre rappelle la fondation de M. le comte d'Espagnac en faveur de l'hospice de Coulombs.

TESTAMENT OLOGRAPHE

de M. Charles Antoine Léonard comte d'Espagnac de Sahuguet d'Amarzit, décédé à Paris le 20 février 1837, ainsi conçu : J'entends qu'il soit acheté et constitué sur l'état net quatre cents francs de rente cinq pour cent, que je lègue à l'hospice de la commune de Coulombs, arrondissement de Dreux, pour être joint, à la fondation déjà faite audit lieu par feu mon oncle Léonard abbé d'Espagnac, conseiller de grand chambre au Parlement de Paris, sous la déduction et prelèvement seulement au plus d'une somme de cinquante francs pour un service annuel à célébrer dans la dite église de Coulombs, le jour de mon décès, pour le repos de mon âme et celle de mon oncle, voulant que cette fondation soit gravée sur un marbre blanc qui sera attaché avec des pattes dans ladite église près du banc des marguilliers (1).

L'église renferme encore dans la chapelle des Fonts deux cercueils en plomb, un grand et un petit qui furent déposés sous le pavage de la chapelle devant l'autel. Ces deux cercueils trouvés par l'abbé Amas, dans le caveau bâti au milieu du chœur de l'église de l'abbaye, sous l'emplacement du lutrin, contiennent : le grand, les ossements de Jacques de Brézé, décédé en 1494, sur lequel on trouva une plaque de cuivre indiquant le nom et les titres du défunt, inscription que nous avons rapportée dans

(1) Un volume relié dont les plats sont frappés aux armes de l'abbé d'Espagnac, porte au 1er feulllet une inscription qui prouve combien celui-ci s'intéressait à l'instruction des enfants.

« Aujourd'hui vingt septembre mil sept cent soixante dix-huit, jour de dimanche, dans la cour de l'abbaye de Coulombs, à trois heures après-midi, en présence d'une nombreuse assemblée a été faite par Monsieur l'abbé de Coulombs, la première distribution des prix qu'il a fondés, par acte du vingt-trois octobre mil sept cent soixante dix-sept, reçu par maître Lepot d'Auteuil et son confrère notaires au Châtelet de Paris, en faveur de ceux des enfants qui ont le mieux appris à lire et à écrire et en faveur de ceux d'entre eux qui ont le mieux appris leur catéchisme.

Le premier prix pour les garçons a été donné à Jacques Hamard.

Signé : RENARD, Instituteur.

(*Bibliothèque de Mme Gaudeffroy*).

l'étude sur l'église abbatiale, le plus petit qui n'eût dû contenir que le cœur de Louis de Brézé, seigneur de Nogent-le-Roi, décédé à Anet le 23 juillet 1531, était rempli d'ossements appartenants à un grand corps. Ces ossements sont ceux de Charlotte de France, femme de Jacques de Brézé, décédée à la ferme de la Couronne, à Rouvres près Anet, le 3 juin 1475. D'après l'aveu du sieur Labry, journalier de M. Noël, acquéreur de l'abbaye, le caveau contenait trois cercueils et sur l'ordre qu'il en reçut de M. Noël, il les ouvrit tous les trois et mit les ossements contenus dans celui de Charlotte de France, dans le plus petit qui paraissait vide, afin de pouvoir tirer parti du plomb de ce troisième cercueil. M. l'abbé Amas fit fouiller dans la chapelle de la Vierge pour y retrouver les restes d'Etienne de Brézé, abbé de Coulombs décédé en 1561. Les ossements du corps d'Etienne de Brézé gisaient dans une fosse murée de chaque côté et aux extrémités, sorte de sarcophage qui les avaient sauvés de la profanation. Ils furent réunis à ceux de Jacques de Brézé et transportés dans la chapelle des Fonts. Le 8 septembre 1729, Marie-Jeanne de Loyac de la Bachellerie, femme d'Alexandre de Saint-Phalle de Coulanges, chevalier, seigneur de la Salle et de Rutz, fut inhumée dans cette chapelle. Aucune inscription ne rappelle le nom et les dignités des notables personnages qui y furent ensevelis en même temps que l'abbé d'Espagnac en 1816. M. Merlet, président de la Société Archéologique avait promis au curé de la paroisse de s'occuper de combler cette lacune et de faire poser une plaque commémorative au nom de la société, qui rappelerait aux vivants le souvenir de ceux qui dorment là de l'éternel sommeil en attendant la résurrection suprême. La promesse ne s'est pas réalisée, la chapelle attend toujours son inscription ?

A droite de l'église, du côté de la chapelle de la Vierge, se dresse la pierre tumulaire de Philippe, notable personnage de Senantes, trouvée le 17 mai 1870, lors des fouilles pratiquées par MM. Séguin et Morel sur l'emplacement de l'ancienne église. Cette pierre tombale est remarquable par sa conservation parfaite ; l'inscription fait connaître les vertus du défunt et la date de son trépas. Elle est ainsi conçue. *Philipus, gratus, humilis, jacet hic in-*

humatus, pacificus, lenis, prudens, relevamen egenis, quondam persona Senantis. Celica dona, Xriste sibi dona, Mens extitit ad bona prona, hujus hopes refovent inopes, relevantur egeni, qui degunt se veste tegunt hoc munere dierum (1). Dans l'arcade trilobée qui surmonte son effigie on lit : *Obiit anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo secundo, mense maii. Anima ejus requiescat in pace. Amen.*

La lecture de cette inscription, revue avec soin par nous, diffère de celle publiée par M. L. Merlet et par M Gillard. M. Merlet a fait de Philippe un curé de Senantes et M. Gillard non-seulement un curé de Senantes, mais un curé de Coulombs, rien dans l'inscription qu'on lit autour de la pierre n'autorise pareille constatation. En voici la traduction :

Ici, est inhumé Philippe, homme aimable, humble, pacifique, prudent, soutien des pauvres, jadis personne (2) importante de Senantes. Donne-lui, ô Christ, les dons célestes, car son âme fut portée au bien, ses richesses soulagent les malheureux, secourent les pauvres. Que les vivants se revêtent d'un semblable vêtement pendant le cours de leur vie.

Il mourut l'an du Seigneur 1272, au mois de mai. Que son âme repose en paix. Ainsi soit-il.

La pierre est posée sur un socle sur lequel on lit l'inscription suivante : « Trouvée sur l'emplacement de l'ancienne église de « l'abbaye le 17 mai 1870. Offerte par MM. Seguin et Morel. Le « pays reconnaissant. Leproust curé, Lhomme maire. »

Derrière ce socle dans une cavité pratiquée dans la muraille, ont été déposés les ossements qui furent retrouvés et réunis dans un petit cercueil de chêne.

M. l'abbé Gâtineau, appelé, au décès de M. l'abbé Leproust à la cure de Coulombs, entreprit en 1887, avec le concours des habitants de la paroisse, la restauration de l'église qui était en fort mauvais état. La voûte entière fut refaite, le maître-autel

(1) Le mot *sibi* et la syllabe *it*, finissant *exstitit* sont placés hors de la ligne, et rattachés par une † de renvoi.

(2) Soit par ses richesses, soit par la position qu'elle occupait dans la contrée, car jamais *persona* n'a voulu dire curé. Dans aucun dictionnaire latin on ne trouve ce mot traduit par curé, pas plus que dans les dictionnaires français-latin on ne trouve curé traduit par *persona*.

remplacé, le pavage renouvelé, la tribune du fond reconstruite dans toute la largeur de l'église, elle renferme l'harmonium, elle est éclairée par quatre petites fenêtres à plein cintre placées au-dessus du porche de l'église, et prenant jour sur la façade ; une grille vint clore le chœur, un appui de communion fut installé au bas du sanctuaire. M. l'abbé Gâtineau fit exécuter ces différents travaux sous sa seule direction avec autant de zèle que d'entendement, il transforma cette modeste église de campagne en un petit joyau dont les habitants doivent être fiers et qui fait honneur au goût éclairé de leur digne et vénéré pasteur, à leur foi, à leur libéralité.

La restauration fut terminée dès l'année suivante en 1888. Au mois de septembre M. Levêque chanoine de Notre-Dame de Chartres, supérieur du petit Séminaire, Mgr Foucauld, alors curé de Notre-Dame de Nogent-le-Rotrou, depuis évêque de Saint-Dié, vinrent présider la cérémonie d'inauguration. M. Levêque fit la bénédiction de l'église nouvellement décorée, et Mgr Foucauld, avec le talent qu'on lui connaît, prononça un sermon qui tint pendant de trop courts instants, sous le charme de son éloquence, de sa parole chaude et vibrante, une nombreuse assistance de fidèles.

La sacristie placée à droite de l'autel au nord forme un carré de 3m60, éclairée par une fenêtre à cintre surbaissé, on y communique de l'extérieur par une porte ouvrant sur une place qui a été établie sur l'emplacement de l'ancien cimetière, du côté du presbytère. Cette porte, murée à la Révolution de 1793, fut rouverte de nouveau en 1808 sur la demande de M. le curé Amas ; à l'intérieur l'entrée se trouve dans le chœur de l'église.

Le presbytère est attenant à la place qui entoure l'église, il a été reconstruit récemment par la commune. La paroisse, lors de l'édification de l'église, avait cédé à l'abbaye l'ancien presbytère et son jardin pour agrandir l'enclos des religieux à condition que ceux-ci en feraient construire un nouveau avec jardin convenable. Quand on voulut livrer son logis au curé d'alors, Pierre Besançon, en février 1702, celui-ci refusa de le recevoir, disant qu'il n'était point en état et le jardin insuffisant. Le prieur comptait

ne pas tenir compte des réclamations et des plaintes du curé et de ses paroissiens, mais l'évêque de Chartres, délégua à Coulombs, l'abbé de Morainville, chambrier de Notre-Dame de Chartres, en le chargeant d'arranger l'affaire. Les moines furent obligés de céder, ils augmentèrent le jardin d'un certain espace compris entre la clôture du nouveau jardin et la rivière, ils durent remettre en outre au curé une somme de deux cents livres pour être employée à l'aménagement du nouveau presbytère.

L. GAUDEFFROY.

Mai 1907.

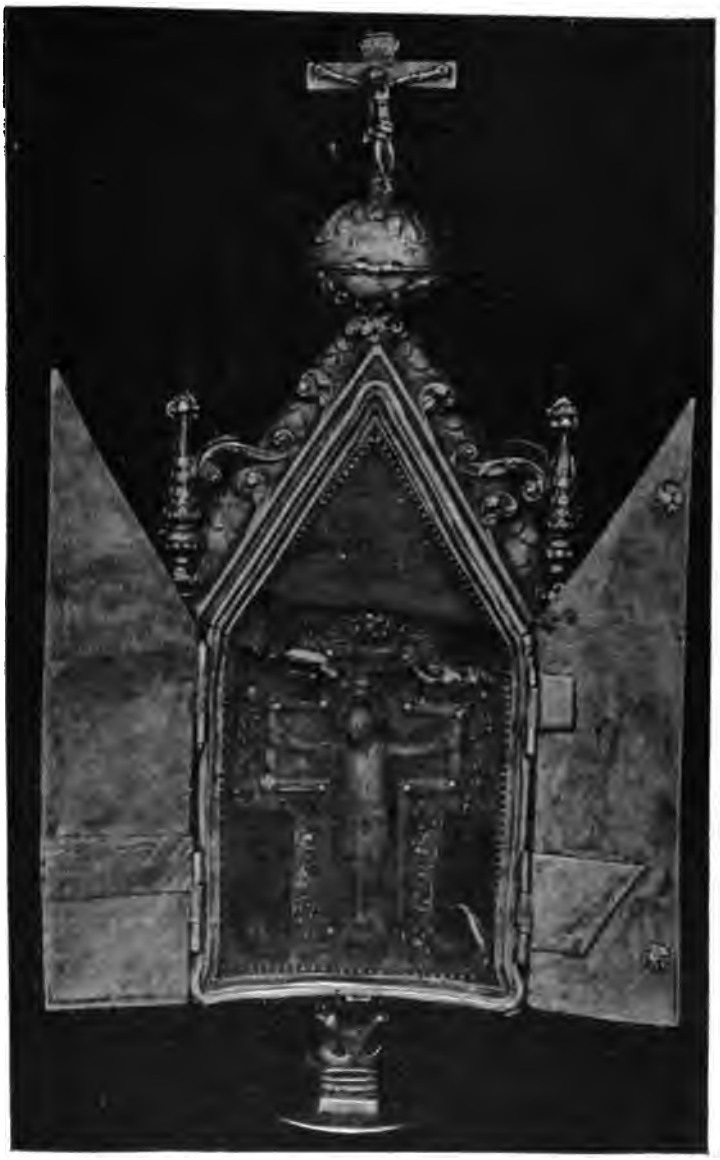

RELIQUAIRE DE LA CIRCONCISION

(*Partie antérieure, ouverte*)

UNIV. OF MICH.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1. — Procès-verbal relatif a l'authenticité des reliques de Sainte Gemme et de la bienheureuse Helvise, exposées a la vénération des fidèles dans la paroisse de Coulombs.

Aujourd'hui 3 décembre 1809, nous soussignés, maire, marguilliers et membres du conseil de fabrique et une partie des anciens habitants de Coulombs, tous passés cinquante ans d'âge et au-dessus ; nous ayant été représenté par le sieur Amas, desservant, de cette paroisse, délégué par Monseigneur l'évêque de Chartres (1), à l'effet de constater l'authenticité des reliques de sainte Gemme et de sainte Helvise qui sont déposées dans l'église de la paroisse, qu'il avait besoin de ce témoignagne des habitants pour obtenir de Monseigneur l'évêque l'autorisation d'exposer les dites reliques à la vénération des fidèles ; nous nous sommes transportés à ladite église, où le sieur Amas, desservant, nous a représenté le reliquaire de sainte Gemme. Ce voyant nous l'avons examiné et avons remarqué que ce reliquaire consistant en un buste de bois très-bien sculpté et redoré, il y a quelques années, par les soins dudit sieur desservant, est d'environ deux pieds de hauteur sur huit pouces de largeur et tellement ajusté que la partie du derrière formant à peu près la moitié de l'épaisseur du reliquaire ne peut en être disjointe sans détruire ou au moins détériorer d'une manière notable ledit buste, qu'en conséquence il n'est pas pos-

(1) Louis Charrier de la Roche membre de l'assemblée Constituante, évêque constitutionnel de Rouen en 1791, évêque de Versailles de 1802 à 1827, faisait fonction d'évêque de Chartres. L'évêché ayant été réuni à celui de Versailles par une bulle du pape Pie VII du 29 novembre 1801.

sible de s'assurer en détail du contenu intérieur du Reliquaire et affirmer ce qui peut y être renfermé, que cependant ce reliquaire qui existait à l'abbaye de Coulombs depuis la suppression du couvent des religieuses établies à Sainte-Gemme, paroisse de Moronval près Dreux, transféré dans la dite abbaye de Coulombs, est toujours bien le même que celui que l'on a connu depuis quatre siècles environ à l'abbaye. Il y a un creux pratiqué dans la poitrine de ce buste, visible par une petite ouverture vitrée de deux pouces de hauteur, sur trois pouces de longueur environ par laquelle on aperçoit une partie assez considérable du crâne de ladite sainte. Ce buste est bien le même qui a toujours été exposé à la vénération des fidèles dans ladite abbaye, où l'on a toujours fait la fête le 18 avril de chaque année, époque de la nativité glorieuse de cette Sainte, qu'à l'époque de la Révolution deux personnes bien connues de cette paroisse l'ont soustrait avec le reliquaire de la bienheureuse Helvise, à la fureur des impies et les ont rendus à l'église de la paroisse à l'époque de son ouverture en 1800, et que depuis ce temps, aucun changement n'y a été fait, excepté sa restauration en dorure à cause de sa vétusté, mais que cette restauration s'est faite sans toucher au buste en lui-même, et par conséquent aux Reliques que l'on n'aurait pu soustraire, ni changer sans endommager notablement le dit buste et même le détériorer.

Qu'en conséquence nous pouvons affirmer que le dit buste renfermant les reliques de sainte Gemme est toujours bien le même que celui qui était à Coulombs de temps immémorial et aperçu tous les jours par les habitants de cette commune, qu'il n'y a aucun doute dans l'esprit des habitants que le buste et les reliques de sainte Gemme qu'il renferme ne soient les mêmes et sans aucune altération.

La même chose peut se dire du reliquaire renfermant les reliques de la bienheureuse Helvise, fondatrice en majeure partie de l'abbaye de Coulombs. C'est également un buste parfaitement ressemblant à celui de sainte Gemme, percé comme lui à la poitrine d'une ouverture vitrée à travers laquelle on aperçoit une partie assez considérable du crâne de cette bienheureuse et comme

dans le buste de sainte Gemme il est partagé en deux parties dont la moitié environ, qui peut être celle du derrière par exemple, ne peut être désassemblée sans endommager notablement ledit buste et même le détruire. Il faut bien remarquer que dans les deux bustes de sainte Gemme et de la bienheureuse Helvise ces deux ouvertures dont il est parlé sont beaucoup plus petites que les reliques que la cavité renferme, qu'en conséquence l'on n'aurait pu les altérer, ni changer par cette ouverture et qu'il n'y aurait eu d'autres moyens que de désassembler le buste, mais tellement solidement assemblés que l'on n'aurait pu le faire sans détruire le buste lui-même, qu'en conséquence nous affirmons que c'est bien le même buste qui existait dans l'abbaye de Coulombs depuis sept à huit siècles et exposé tous les jours à la vénération des fidèles et dont la fête a toujours été célébrée dans ladite abbaye le 15 février de chaque année, mais dont on ne pourrait constater en détail les reliques qui y sont contenues sans endommager ledit buste, c'est pourquoi nous supplions Monseigneur notre Evêque de vouloir bien autoriser cette dévotion particulière des habitants de cette commune et des environs et les confréries établies sous l'invocation de sainte Gemme et de la bienheureuse Helvise.

Coulombs, le 3 décembre 1809.

Amas, curé, J. Balagny, maire, Gervais Chapet, P. Godefroy, A. Baubion, Doucet, Robert, Lecomte, L. Guiard, Taupin, Chenel, Visage, Gruelle.

2. — Reliques de Saint Gratien

L'abbaye de Coulombs possédait en outre de son précieux reliquaire de la Circoncision de N.-S. Jésus-Christ et des deux autres dont il est question dans le procès-verbal ci-dessus relaté, un autre reliquaire dit de saint Gratien ; le corps entier du saint était conservé dans une châsse, il disparut dans la tourmente révolutionnaire. En octobre 1769 le chapitre de l'abbaye reçut, par l'intermédiaire de l'évêque de Chartres, une lettre de Louis-Gabriel-

François d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens (1), à l'effet d'obtenir une parcelle des reliques de saint Gratien. Le chapitre résolut de faire droit à cette demande après en avoir référé au R. P. Supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur et à Monseigneur l'Evêque de Chartres. En conséquence le 19 novembre de la même année eût lieu l'ouverture de la châsse de saint Gratien pour en extraire une relique. En voici le procès-verbal :

« L'an 1769, le dimanche 19e jour de novembre, nous Louis-Charlemagne Fontaine, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoist, prieur de l'abbaye royale de Notre-Dame de Coulombs, diocèse de Chartres, à la réquisition de Mgr Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens, qui nous a démandé une parcelle des reliques de saint Gratien, martyr, dont la châsse est exposée dans notre église depuis l'an 1015, en vertu de la commission qui nous a été donnée par Mgr Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de Rocozel de Fleury, évêque de Chartres, en la date du 29 octobre dernier et de la permission du R. P. D. Pierre François Boudier, supérieur général de la dite Congrégation en date du 14 octobre aussi dernier, du consentement de messire Léonard de Sahuguet d'Espagnac, conseiller du Roy en sa cour de Parlement et grand'chambre d'icelle et abbé commandataire de la dite abbaye de Coulombs, demeurant ordinairement à Paris et de présent en son abbaye, et des religieux composans notre communauté, ayons accédé à ladite demande. Et, en conséquence à l'issue de nos Vêpres, nous nous sommes revêtus d'une aube, étolle et chappe et sommes sortis de la sacristie de notre église, accompagné d'un diacre aussi revêtu d'une aube et étolle et nous nous sommes rendus dans le chœur par la porte du côté de l'épître, précédés d'un thuriféraire, de deux acolytes et d'un porte bénitier, et après avoir fait notre prière devant le T.-S. Sacrement, nous avons fait les encensemens aux reliques dudit martyr et ensuite béni

(1) Louis François-Gabriel d'Orléans de la Motte fut évêque d'Amiens de 1734 à 1774.

la boette dans laquelle devoit être déposée la relique : pendant lesquels encensemens et bénédictions, les religieux en chœur, avec tous les assistans en grand nombre ont chanté le répond d'un martyr. Et le verset et oraison finis, en présence dudit seigneur abbé de Coulombs, de D. Josse Dufourny sacristain et sonneur, Michel Hautement, bibliothécaire, Louis Olivier, Jean, Dominique Richer, procureur et cellérier, Germain-Louis Jacques de Pierrepont et Louis Salomon Girard, censivier et secrétaire nommé à l'effet du présent, tous religieux prêtres et profès de ladite Congrégation, et encore en la présence de messire Antoine de Corn ancien enseigne, aide major des gardes du corps du Roy, compagnie de Noailles, mestre-de-camp de cavallerie, chevallier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, messire Frédéric Guillaume d'Espagnac, chevallier baron dudit lieu, mousquetaire de la première compagnie et gouverneur de Landrevaux, fils de messire Joseph d'Epagnac, baron de Callillac et autres places, gouverneur de l'hôtel royal des Invalides, maréchal de camp des armées du Roy et grand croix de l'ordre royal et militaire de Saint Louis ; messire Guillaume Marie de Gilibert, ancien capitaine du régiment de Normandie et major de l'hôtel royal des Invalides, tous trois demeurant aussi ordinairement à Paris et de présent en ladite maison abbatiale de Coulombs ; maître Jacques Vaufermé, prêtre de la paroisse Saint. Chéron de Coulombs ; maître Louis Delaunay, prêtre curé de la paroisse de Lormaye ; messire Antoine François Goguyer, seigneur de Brichanteau, paroisse dudit Coulombs, maître Léonard Guyard de Marigny, notaire principal du comté de Nogent-le-Roy, demeurant audit Nogent ; sieur François André Sangueuse, maître en chirurgie, demeurant audit Nogent-le-Roy, que nous avons appelés, et autres assistans, nous avons procédé à l'ouverture de ladite châsse, fermée de clous, et après avoir fait détacher par Léonard Dufresne, maître serrurier audit Coulombs, les clous qui fermoient l'ouverture de ladite châsse, l'avons ouverte et en avons retiré une partie que ledit sieur Sanqueuse a dit être le crâne, laquelle partie de relique nous, prieur, avons exposée à la vue de toute l'assemblée, et tant les témoins cy-

dessus nommés que le surplus de ceux qui composoient ladite assemblée ont reconnu, ainsi que ledit sieur Sanqueuse, que la partie de la relique par nous extraite de ladite châsse et que nous leur avons fait voir est un crâne de tête, ainsi que l'a déclaré ledit sieur Sanqueuse. Après laquelle reconnaissance, nous susdit prieur, après avoir enveloppé ledit crâne dans un morceau d'étoffe de soye cramoisi, l'avons de suite placé en présence desdits assistans, dans une boete de bois blanc quarrée et fermée par deux petits crochets, avons apposé le cachet en cire rouge aux armes de ladite abbaye de Coulombs, de plus nous avons scellé ladite boete avec deux bandes de papier en croix, à l'extrémité de chacune desquelles bandes, avons également apposé trois cachets aux mêmes armes de ladite abbaye et de la même cire. Ensuite de quoy nous avons par ledit sieur Dufresne serrurier, en la présence desdits sieurs cy-dessus dénommés et de toute l'assemblée, fait refermer ladite châsse à clous, ainsi qu'elle étoit auparavant. Dont et de ce que dessus avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valloir. En foy de quoy nous avons avec tous lesdits cy-dessus dénommés signé icelui et apposé le cachet aux armes de l'abbaye. »

La boîte qui contenait la sainte relique fut adressée à Monseigneur l'évêque de Chartres avec le procès-verbal et envoyée à l'évêque d'Amiens. Le curé de la paroisse de Saint-Gratien remercia le 11 janvier 1770 les religieux de l'abbaye par la lettre suivante :

« Messieurs, la joye que ressentirent Mgr notre évêque et les habitants de ma paroisse d'avoir obtenu des reliques de notre saint patron, m'oblige à vous en témoigner notre reconnaissance. Chacun des habitans s'empresse avec ardeur de contribuer à la décoration de l'église où les précieuses reliques doivent être déposées. Mgr donne le buste et veut en faire lui-même la translation avec la plus grande magnificence. Sa Grandeur, pour augmenter la dévotion des fidèles, va demander au Saint Père une indulgence plénière pour ceux qui s'approcheront des sacremens ce jour-là, dont la solennité sera renouvellée tous les ans. Plaise au Seigneur que la vue de cet ossement ranime la foy et la piété

RELIQUAIRE DE LA CIRCONCISION

(*Partie antérieure, fermée*)

UNIV. OF MICH.

de ceux qui me sont confiés, c'est tout le fruit que je me suis proposé en vous faisant faire cette demande. Je le dois attendre avec d'autant plus de confiance que nos vœux ont été exaucés sans délay et sans opposition. Saint Gratien selon les apparences, a été l'apôtre de notre canton, l'église est bâtie sur son tombeau. Il m'a paru que ces raisons étoient de puissans motifs pour demander une portion des reliques de notre illustre martyr. La facilité avec laquelle chacun de vos Messieurs a consenti à notre demande me fait espérer quelque prodige à son entrée dans le lieu de son martyre. La dame du lieu, qui est protestante, se réjouit avec nous de notre bonheur ; elle n'attend qu'une demande de ma part pour contribuer avec les autres aux frais de la décoration. Quel bonheur si, avec l'aide de ce saint martyr. je pouvais obtenir de Dieu la grâce de sa conversion ! Vous auriez part à cette conversion, et la dévotion des fidèles, qui va sans doute augmenter à la vue de ce précieux dépôt, leur fera former des vœux pour la conservation de votre santé et la prospérité de votre illustre maison. Vous pouvez croire que je n'oublieray jamais le bienfait inestimable que vous nous avés procuré par vos bons soins. Il me reste une grâce à vous demander, qui est de vouloir bien avoir la bonté de me mander si vous savés quelque chose de certain sur la vie de saint Gratien. Dans notre canton, les uns le disent venu de Rome, avec saint Quentin, saint Fuscien et d'autres compagnons pour annoncer l'Evangile dans ce pays ; d'autres le disent berger. Est-il vray qu'il y avoit dans la châsse une petite boete pleine de noisettes, et pouvés-vous savoir pour quelles raisons elles ont été conservées ? Nous n'avons que le martyre de saint Gratien dont nous sommes certains : ceux qui en font le panégyrique sont dans le cas d'avancer du faux sur le commencement de sa vie, et Messieurs les curés du voisinage m'ont engagé à vous demander si vous n'aviés pas plus de connoissance que nous du commencement de sa vie et de son état. Si vous en savés quelque chose, je vous prie très instamment de vouloir bien m'en informer. Excusés-moy je vous prie de la liberté que je prends d'exiger de vous une réponse. Mon adresse est : au sieur Gorin, imprimeur, rue des Trois Cailloux,

pour remettre à son fils, curé à Saint-Gratien à Amiens. »

L'inventaire de Coulombs mentionne : 1° Copie du sermon latin qu'on lisait anciennement à l'office de l'église de Coulombs le 23 octobre jour de la fête de Saint-Gratien, à la fin duquel sermon est la copie de la lettre d'Auguerrand, évêque d'Amiens, à Thorold abbé de Coulombs (1103-1115), touchant Saint-Gratien. 2° Mémoire touchant saint Gratien envoyé à Coulombs, par un chanoine d'Amiens.

3. — Rentes et biens.

Etat du nombre et du montant des rentes et des biens de toute nature rendus à la fabrique de Coulombs, par le receveur des domaines de Chartres d'après l'arrêté du 7 thermidor an II, an XI.

Léonard Chevard, huissier à Coulombs par un titre en date du 29 janvier 1748 4f,50 de rente en numéraire affecté sur un demi-arpent de vigne à Chandelles.

Etienne Brunet, vigneron à Coulombs, 45f,50 pour deux arpens et demi de terre audit lieu. 1 hectare 53 ares 17 centiares.

Antoine Thibaut, vigneron à Coulombs, 3f,75 pour vingt-cinq perches de terre audit lieu. 12 ares 76 centiares.

Veuve Noël Gibon à Prouais, 7f,50 pour cinquante perches de terre audit Prouais, 25 ares 52 centiares.

Guillaume Grosse, vigneron à Dancourt, 7f,85 pour cinquante perches de terre attenantes, 25 ares 52 centiares.

Au total : 69f 10c de rentes.

Le présent état arrêté double par nous marguilliers en exercice de la fabrique de Coulombs. Le receveur des domaines nationaux à Nogent Roulebois soussigné pour opérer la remise des biens et rentes comprises au présent état.

Nogent Roulebois, le 7 nivôse an XII.

Janicant, Le Pênelle, Vaufermé curé
G. Lesec, Corbonnois.

Terminé le 15 novembre 1807. Amas, curé de Coulombs.

Déclaration du revenu de la cure de Coulombs diocèse de Chartres, élection de Chartres, généralité d'Orléans faite par le sieur curé de Coulombs.

1° La portion congrue de sept cents livres suivant la dernière déclaration du roy, cy	700f »
2° Environ trois arpens de terre labourables dépendants de la dite cure affermés par bail devant notaire la somme de soixante et une livres, lesquels sont chargés de fondations de 4 messes hautes vigiles et secomandaces, de deux messes basses et d'un Salve Regina pendant l'octave du Saint-Sacrement, cy.	61 »
3° Deux cent vingt-cinq livres d'honoraires pour l'acquis des fondations de la fabrique de Coulombs, cy. .	225 »
4° Quarante livres de la Charité (1) dudit Coulombs pour assister à ses fondation, cy.	40 »
5° Le presbytère et environ douze perches de jardin le tout estimé seulement à 40 livres, vu le dégat et dégradations souvent occasionnés par l'inondation des eaux, cy	40 »
TOTAL.	1066f »

Charges

Le sieur curé paye trente huit livres, deux sols, six deniers de décime, cy.	38 l. 2 s. 6 d. »

Je soussigné Jacques Vaufermé, curé de Coulombs, certifie sincère et véritable la présente déclaration, certifie en outre n'avoir aucune connaissance qu'il ait été soustrait ou enlevé aucun titre concernant la propriété de la cure de Coulombs, en foy de de quoy j'ai signé et délivré la présente déclaration pour servir et valoir ce que de raison, à Coulombs ce dix-sept février mil sept cent quatre vingt dix.

VAUFERMÉ, curé de Coulombs.

(1) Nous possédons le règlement de cette Charité, lequel n'offre aucun détail intéressant.

4. — Extraits des registres des délibérations du Conseil de Fabrique

1788. Procès par la fabrique contre le sieur de Brichanteau pour refus de paiement d'une somme de quatre livres de rente foncière, laquelle fabrique eût gain de cause au bailliage de Dreux.

1789. Autorisation donnée à Paul Renard, maître d'école, d'habiter la maison de charité fondée par feu l'abbé d Espagnac, à charge par lui de donner l'instruction aux petites filles de la paroisse.

10 janvier 1790. Achat par la fabrique d'un poële pour chauffer le corps de garde de la garde nationale.

20 mars 1791. Achat par la fabrique de chandeliers, Christ, bénitier, provenant de l'église conventuelle dudit Coulombs, moyennant 125 livres.

10 juin 1792. Paiement par la fabrique des ouvrages faits par l'instituteur Renard relativement à la contribution foncière pour l'année 1791 soit 135 livres, et au sieur Beillard, fils, praticien pour la confection de la matrice du rôle de la contribution mobilière, soit 90 livres.

1793. Paiement du greffier de la commune de Coulombs avec les fonds de la fabrique provenant des fondations, soit 125 fr.

1793. Paiement des fusils de la garde nationale avec le revenu du bureau de bienfaisance de ladite commune.

15 décembre 1807. Edification d'une chaire dans l'église moyennant cent francs par Remy Godefroy, menuisier.

8 janvier 1808. Concession d'une stalle à l'abbé de Pierrepont, ex-religieux bénédictin de l'abbaye, bienfaiteur de l'église de Coulombs.

7 juillet 1808. Autorisation donnée au curé Amas de rouvrir la porte de la sacristie donnant sur le cimetière.

19 juillet 1808. Vote de remerciements à M. Jacques-Jules Michaut de Montblin, seigneur de Brichanteau, Renancourt, Le Thuillay et autres lieux pour un don de 82 livres deux sols,

ainsi que pour vases et ornements qu'il a bien voulu donner à l'église.

21 juin 1810. Concession aux Frères de la confrérie de la Charité dite du Saint Esprit, fondée dans la paroisse en 1612, de la chapelle dite des Fonts, suivant la demande qui en avait été faite par M. le Préfet et par MM. les Frères de la confrérie de la Charité établie dans la paroisse.

19 août 1810. Réfection du maître-autel suivant plan et devis moyennant 360 livres.

7 janvier 1811. Nomination du marquis de Sancé comme président honoraire de la fabrique et de Jules-Jacques de Montblin comme marguillier honoraire, secrétaire de ladite fabrique, tous deux propriétaires distingués de la paroisse et qui mieux que tous autres pouvaient par leur zèle, leur activité, leurs talents, administrer les ressources de cette église et contribuer à lui procurer cette noble décence, digne de la majesté de Dieu, que nous y trouverons de notre culte.

24 mars 1811. Fondation par Madame veuve Fournier, ancienne habitante de Coulombs, autorisée par Monseigneur l'évêque de Versailles le 19 mars de la présente année, de quatre saluts et messes à l'intention des familles Lelong et Fournier, moyennant 50 fr. de rente.

5 mai 1811. Don d'une croix en cuivre pour être placée sur le banc-d'œuvre par Jules-Jacques de Montblin, marguillier honoraire, propriétaire dans ladite paroisse.

21 mars 1813. Décès de M. Dutertre, marquis de Sancé, le 15 mars, à Paris, principal propriétaire de Coulombs, marguillier honoraire, vote d'un service solennel pour le jour qui sera indiqué par les héritiers et expression de regrets à Madame veuve de la Barre et à M. et Madame de Préault, ses neveux et nièces.

28 juin 1813. Nomination de M. de Préault, principal propriétaire de Coulombs, comme marguillier honoraire.

20 mai 1814. Le surlendemain de la rentrée de Buonaparte en France, on a monté la deuxième cloche dite de la *Vierge* au clocher, cette cloche a coûté 450 francs d'achat fait aux acquéreurs de l'abbaye, l'horloge également achetée aux dits acquéreurs à

coûté 150 francs, elle revient à plus de deux cents francs d'après le travail qui y a été fait, la commune a payé la plus grande partie de ces objets de même que l'encaissement de l'horloge, ses poids, qui ont coûté environ 400 francs. La commune conjointement avec la fabrique avait en 1811 fait rétablir le clocher à neuf, ce qui a coûté 823 francs

Septembre 1817. Acquisition des fonts baptismaux des Pinthières cédés à la fabrique par le curé desdits Pinthières, moyennant 25 francs.

23 septembre 1817. Fondation d'un service annuel pour la famille de M. Amas, desservant de cette paroisse. Voulant par quelque moyen possible reconnaître les service rendus et que ne cesse de rendre en cette paroisse le sieur Jacques-Joseph Amas, natif de Cateau-Cambrésis, département du Nord, le 7 avril 1765, ci-devant religieux bénédictin de l'abbaye de Coulombs, vicaire de Maintenon, nommé à la cure de Coulombs en octobre 1806, lequel depuis plus de 10 ans a fait les plus grands sacrifices pécuniaires soit pour rétablir le presbytère en y employant une somme d'environ 3.000 francs soit pour agrandir, orner et embellir l'église pour laquelle il cède une somme de 200 francs dont la fabrique lui est redevable à cette époque pour déboursés et avances par lui faites à la charge de la fabrique. Reconnaissant que par sa conduite prudente et sage, il a rétabli autant qu'il était en lui les principes de religion et de morale, affaiblis par suite des désordres de la Révolution, que voulant reconnaître surtout ses soins, sa fermeté et son courage pour épargner aux habitants de cette paroisse des malheurs qu'auraient entraînés nécessairement l'occupation de cette commune par les troupes prussiennes et dont il les a garantis par sa sollicitude et sa facilité à parler cette langue étrangère ; voulant enfin perpétuer la reconnaissance des habitants de cette commune et soutenir pour la suite le zèle et l'affection de notre curé desservant pour nous et pour répondre au désir qu'il a bien voulu nous témoigner, sommes convenus de ce qui suit :

Il sera fait tous les ans au mois de mars un service à la décharge de la fabrique pour le repos de l'âme des père, mère, frères,

RELIQUAIRE DE LA CIRCONCISION

(*Partie postérieure*)

UNIV. OF MICH.

sœurs, oncles, tantes, parents et amis du sieur Jacques-Joseph Amas, desservant de cette paroisse. Après le décès du sieur Amas le service ici fait à la décharge de la fabrique pour le repos de l'âme dudit sieur Amas desservant de cette paroisse et des familles Amas et Bourgogne.

Octobre 1817. M. Amas desservant avec le concours de M. Châtelain, maître de pension pour jeunes demoiselles, a peint et orné le crucifix du chœur, le grand autel élevé par ses soins, la chaire également, le banc-d'œuvre, ainsi que les fonts en marbre qu'il avait achetés, provenant de l'église supprimée des Pinthières réunie à celle de Faverolles. Traduction française de l'inscription latine mise à l'envers du crucifix : « *Amas, curé de cette église a, avec l'aide de M. Châtelain, maître de pension pour jeunes demoiselles, peint lui-même et orné ce Christ, le grand autel élevé par ses soins et autres objets de l'église dans le mois d'octobre 1817. Amas curé D.* »

30 novembre 1817. Pierre-Théodore Noël, propriétaire résidant à Coulombs, a fait don à l'église de deux bancs en sopha couverts de velours d'Utrecht, estimés 30 francs.

18 novembre 1818. Au 2 février 1819, procès entre la fabrique et le sieur Riotat, au sujet des travaux de peinture entrepris par ce dernier et non exécutés conformément au marché conclu entre ledit sieur Riotat et M. Amas desservant.

1818. Don par M. le curé d'un tableau représentant saint Benoît fondateur de l'ordre estimé 30 francs. De deux statues en bois naturel l'une représentant saint Benoît et l'autre sainte Scolastique, avec leurs piédestaux. Ces objets ont coûté à la fabrique pour les faire mettre en état et les poser environ 25 francs, elles peuvent être estimées 200 francs, M. le curé les avait acquises de M. Noël, acquéreur de l'abbaye.

24 octobre 1820. Don d'une rente perpétuelle de 160 francs sur l'Etat pour fondation de messes et saluts, sur lesquels 50 francs sont prélevés et distribués à quatre pauvres par madame veuve Loret, née Fournier, aux intentions de Jean Baptiste Lelong en son vivant procureur fiscal à Coulombs, Jean-Baptiste Loret et de Marie Madeleine Lelong fondatrice, veuve Fournier.

28 octobre 1820. Donation à la commune par le sieur Amas, curé, d'un jardin attenant au presbytère pour y construire une maison pour l'instituteur, acte devant M. Chedieu, notaire royal à Nogent-le Roi.

1er novembre 1828. Don d'une rente de 50 francs faite par Jean-Nicolas Châtelain, héritier de feu demoiselle Louise-Claudine-Scolastique Gerlin, maîtresse de pension de jeunes demoiselles, à charge de services religieux, donation du 16 juillet 1828, par devant maître Jean-Charles-Désiré Vincent, notaire royal à Nogent-le-Roi.

1er octobre 1835. Chute du toit de la sacristie, invitation à la commune de payer les frais de cette réparation, la fabrique n'étant qu'usufruitière de l'église et de ladite sacristie.

27 août 1837. Don par madame Peigné, propriétaire résidente en ladite commune, de deux nappes d'autel brodées. Remerciements.

31 décembre 1848. Bénédiction d'une cloche provenant de la fonte de deux petites cloches, provenant de l'abbaye l'une par suite d'acquisition en 1814 et l'autre par un don des époux Henriet Charles, baptisée le 26 décembre et nommée Marie-Françoise par François Lhomme adjoint et Marie Sauvin femme d'Etienne Loison. Fondue par Hildebrand à Paris, elle a coûté 389f 60.

3 avril 1853. Don par Madame Marie Françoise Daviet de deux cents francs pour la fondation de deux messes basses à l'intention de Pierre Amand Leroy, prêtre du diocèse de Versailles. Cette somme de 200 francs conformément à la délibération du conseil de fabrique fut employée à l'embellissement de l'église.

6 avril 1859. Anciennes fondations antérieures à 1789. A partir de la présente année il sera acquité seize messes basses à l'intention des donateurs et fondateurs. Règlement de Mgr Reggnault, évêque de Chartres.

22 janvier 1868. Erection d'un chemin de la Croix, bénédiction le 2 février par M. l'abbé Piébourg, curé de Nogent-le-Roi, en présence de M. l'abbé Leproust, curé dudit lieu, et de M. l'abbé Chapron, curé de Chaudon.

27 septembre 1868. Bénédiction des ponts de Coulombs, dits de Notre-Dame, en présence de M. de Lestaubière sous-préfet de Dreux, de M. d'Asbonne ingénieur des ponts-et-chaussées, des autorités civiles de Coulombs, de Nogent-le-Roi et Lormaye, des sapeurs-pompiers de Nogent et Coulombs, des Messieurs de l'Orphéon, de la corporation de Saint-Fiacre et de la Société de Secours mutuels de Nogent et d'une grande affluence de monde.

Septembre 1888. Cérémonie d'inauguration de l'église nouvellement restaurée de ladite paroisse présidée par Mgr Foucauld, curé de Notre-Dame de Nogent-le-Rotrou, depuis évêque de Saint-Dié (Vosges) et par M. Lévêque, chanoine de Notre-Dame de Chartres, supérieur du petit séminaire, en présence du curé de ladite paroisse, de MM. l'abbé Gâtineau, curé de Bréchamps, de l'abbé Sénéchal, curé de Villiers-le-Morhier, de l'abbé Martin, curé de Faverolles et de l'abbé Touzeau, curé de Saint-Lucien, au milieu du concours empressé de la population à laquelle s'étaient joints de nombreux fidèles des alentours.

Dans l'inventaire du mobilier établi conformément à la délibération de MM. les administrateurs de la fabrique, on remarque les dons suivants :

Un ciboire en cuivre argenté et dont la coupe est dorée, don de Madame la baronne de Montblin.

Un ornement rouge complet, donné par M. le baron de Montblin.

Des cartons d'autels, donnés par M. l'abbé de Pierrepont.

Un corporal en linon brodé, donné par M. l'abbé de Pierrepont.

Un tapis de drap pour mettre sur l'autel, don de Mademoiselle de Saint Phalle.

Une croix en cuivre et six chandeliers, donnés par M. le marquis de Sancé, propriétaire de l'abbaye.

Une croix en cuivre, donnée par M. de Montblin.

5. — INVENTAIRE DRESSÉ EN 1790 PAR LES OFFICIERS MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE COULOMBS ET ENVOYÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

« Dans le chœur un autel en bois d'ordre corinthien très vieux » sur lequel est un tableau saint Chéron allant au martyr. » *Item*, le tabernacle du même ordre que l'autel en bois sculpté et » en partie doré avec les gradins qui le supportent. — *Item*, la » table et l'autel en bois marbré. Le sanctuaire parqueté en bois » de chêne, deux banquettes où s'asseyent les officiers de l'autel » et deux petits bancs aussi en bois de chêne ou s'asseyent les » frères du Saint-Sacrement.

» *Item*, un ange servant de lutrin, très antique, un pupitre une » estrade sur laquelle est un banc de chantre et six escabeaux.

» *Item*, l'arcade de l'entrée du chœur nouvellement construit » en partie sculpté et huit stalles simples et prie-Dieu de chaque » côté d'icelles, servant de séparation du chœur avec la nef avec » trois bancs à dossier et sept bancelles.

» *Item*, la boiserie du tour du chœur en chêne, très ancienne.

» *Item*, une armoire dans laquelle est renfermé le nécrologe.

» *Item*, un tableau représentant la Vierge.

» *Item*, dans la nef du côté de l'Evangile est un banc-d'œuvre » très ancien et de peu de valeur.

« *Item*, du côté de l'épître est une chaire à prêcher aussi très-ancienne avec son impériale.

« *Item*, vingt-quatre bancs dont sept sont clos.

« *Item*, une rangée de bancelles scellées autour des murailles de la nef et huit autres petites bancelles pour asseoir les enfants pendant les offices.

« *Item*, dans la chapelle de la Vierge un petit autel en bois avec un tableau représentant sainte Anne, un confessional en bois très-ancien, les fonts baptismaux aussi très-anciens, un coffre-fort servant de Trésor.

« *Item*, dans la chapelle dite des frères est un autel en bois et un confessional en bois très-ancien.

« *Item*, dans le clocher sont deux petites cloches pesant ensemble huit cents »

Cette ornementation intérieure fut détruite ou mutilée pendant la Révolution, lors de la fermeture de l'église en 1793, elle a été remplacée presque en totalité par celle que nous avons décrite plus haut. L'arcade du chœur a été posée au-dessus du banc-d'œuvre auquel elle sert d'encadrement, c'est à peu près la seule décoration qui reste de l'inventaire ci-dessus dans l'intérieur de l'église actuellement.

6°. — Nécrologe de l'Eglise et fabrique de Coulombs antérieur a 1789.

La copie du nécrologe de l'église et fabrique de Saint-Chéron de Coulombs tirée sur l'original qui a été rédigé par les soins des sieurs Etienne Allais, marguillier honoraire ; François Desvaux, marguillier en exercice ; Pierre Oudard, sortant d'exercice ; maître Jean Lelong, procureur fiscal ; Etienne Denis, syndic et autres tous principaux habitants de cette paroisse suivant et conformément aux testaments et donations faits au profit de la dite fa brique aux charges clauses et conditions y portées.

La rédaction susdite faite en l'année 1787.

Fondation de messes avec salut et exposition du Très Saint-Sacrement à l'intention de Charles Pasdieu et de Françoise Boudin, en date du 30 mai 1730.

Fondation de messe et salut avec exposition du Très Saint-Sacrement le jour de la Circoncision de N.-S. Jésus-Christ par Claude Hébert, testament du 23 janvier 1738.

Fondation d'une messe basse par Jacques Delatour, testament du 27 mai 1550.

Fondation d'une messe haute par Marie Mouneaux, femme de Jean Bisson, testament du 7 mai 1645.

Fondation d'une messe basse par Barbe Dufay, donation du 4 octobre 1738.

Fondation d'une messe basse par Jean Chasles, testament du 3 janvier 1660.

Fondation de messes basses par Noël Chemin, en son vivant procureur fiscal de Coulombs, et pour sa femme Jeanne Geufroy, testament du 23 octobre 1695.

Fondation d'une messe basse par Françoise Richer, veuve de Antoine Meunier. Testament du 14 décembre 1728 et donation par devant maître Lacar, notaire à la Gâtine, le 15 mai 1730.

Fondation de messe haute du Saint Nom de Jésus avec vêpres par François Arnoul, testament du 1er octobre 1716.

Fondation d'une messe haute par Jean Vassort, donation du 19 mai 1536.

Fondation d'une messe haute et basse par Claude Deshayes et Nicole Lebœuf sa femme Testament du 31 janvier 1662.

Fondation d'une messe haute par Jeanne Robert, veuve de Guillaume Lalemand, donation par devant maître Cordier, notaire à Nogent-le-Roy du 3 février 1651.

Fondation d'une messe haute par Louis Delahaye, en son vivant curé de Saint-Laurent la Gâtine. Testament du 3 février 1641 par devant maître Pierre Aubin, notaire à Nogent-le Roi.

Fondation d'une messe haute par Nicolas Legris, vivant curé de Saint-Chéron de Coulombs, donation par Louis Delahaye, ci-dessus désigné.

Fondation d'une messe basse par Adam Landormy. Testament du 1er avril 1575.

Fondation d'une messe haute par Severine Couturier, veuve 1° de Michel Grosse, 2° de Antoine Drufin. Testament du 21 mars 1570.

Fondation d'une messe haute par André Guiard, vivant archer des gardes de la connétablie de France et par demoiselle Jacqueline Drufin son épouse. Testament du 7 mars 1653.

Fondation d'une messe haute par Jacques Thibault. Testament du 18 avril 1726.

Fondation d'une messe haute par Raoulette Lefèvre Testament du 15 juin 1539.

Fondation d'une messe basse par Pierre Malingre. Testament du 21 décembre 1537.

Fondation d'une messe basse par Pierre Doucet. Testament du 20 avril 1531.

Fondation d'une messe haute par Pierre Manuel. Testament du 11 mai 1676.

Fondation d'une messe basse par Robert Chapet. Testament du 3 octobre 1586.

Fondation d'une messe basse, par Suzanne Maignan, femme de Pierre Corbounois. Testament du 13 octobre 1580.

Fondation d'une messe haute par Nicolas Maillard et sa femme. Testament du 25 novembre 1591.

Fondation d'une messe haute par Jeanne Royer, femme Pichard. Testament du 8 décembre 1631.

Fondation de trois *Liberas* par Marc Guiard, sieur de la Mairie, donation devant maître Godot, notaire à Nogent-le Roy, le 23 novembre 1683.

Fondation d'une messe basse par Michelle Maillard, femme d'André Chedeville. Testament du 3 novembre 1661.

Fondation d'une messe basse par Robine, veuve de Pierre Chedeville. Testament du 28 octobre 1541.

Fondation d'une messe haute par Louis Prévost. Testament du 24 novembre 1597.

Fondation d'une messe haute par René de Havard, curé de Boutigny. Testament du 25 juillet 1658.

Fondation d'une messe haute par Jeanne Leroy, veuve de Lucas Paoul, greffier de Coulombs. Testament du 8 décembre 1557.

Fondation d'une messe basse par Etiennette Moulette, veuve de Claude Godin. Testament du 9 janvier 1559.

La paroisse de Coulombs avait en l'an 1787 savoir :

19 messes hautes avec vigiles et commendaces.
1 — — avec vigiles seulement.
20 — — sans vigiles ni commendaces.
101 messes basses. En tout 141 messes tant hautes que basses et en outre 23 saluts et 20 *liberas* que la fabrique de Coulombs est tenue de faire acquitter annuellement suivant l'intention des fondateurs et donateurs dénommés aux titres.

Le gouvernement de la République Française, s'étant en 1793

emparé des biens du clergé et des fabriques, le service des fonnations ci-dessus fut supprimé.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut quelques biens furent rendus à fabrique l'an XI de la République Française, un arrêté épisco pal en a réglé l'emploi ainsi qu'il suit :

Nous Louis-Eugène Regnault par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège Apostolique, évêque de Chartres :

Vu le rapport qui nous a été adressé par M. Leproust, curé de Coulombs, de notre diocèse, concernant les biens et rentes de son Eglise, duquel il résulte que la Fabrique de l'Eglise de Coulombs possède encore trois arpents, soixante quinze perches (ancienne mesure), environ 1 hectare 91 ares de terre, à l'occasion desquels biens fonds on n'a jamais fait acquitter de messes, ni services religieux quelconques depuis l'an XI (1803), époque où ces biens confisqués par la nation furent restitués à la fabrique.

Considérant qu'il convient de réparer les omissions que la Fabrique pourrait avoir à se reprocher à l'égard des donateurs et fondateurs des biens susdits et de pourvoir pour l'avenir à ce qu'il soit acquitté régulièrement des messes à leur intention ;

Considérant que les biens fonds dont la Fabrique de Coulombs est encore propriétaire, sont actuellement affermés moyennant un loyer annuel de cent quarante-six francs.

Par ces motifs avons réglé et ordonné, règlons et ordonnons.

Art. I. Désormais à partir de la présente année la fabrique de Coulombs fera acquitter à perpétuité chaque année seize messes basses de fondation à l'intention des donateurs.

Art. III. Pour réparer les omissions concernant le temps écoulé depuis la réintégration des dits bien fonds sous la main de la Fabrique, il sera acquitté cinquante messes basses à l'intention desdits fondateurs et donateurs.

Les art. II et IV concernent les honoraires desdites messes.

Donné à Chartres sous le seing de notre vicaire général, le sceau de nos armes et contre-seing du secrétaire de notre évêché le 6 avril 1859.

LOUIS EUGÈNE, *évêque de Chartres.*

Paquert, *vicaire gén.* Olivier, *chanoine, secrét. général de l'évêché.*

7°. — Fondations récentes.

Depuis le siècle dernier un certain nombre de fondations furent établies dans la paroisse par de pieux fidèles.

24 mars 1811. Fondation de messes par Madame veuve Fournier, moyennant 50 francs de rente.

24 octobre 1820. Don d'une rente perpétuelle de 160 francs par Madame veuve Loret, pour messes aux intentions de Jean-Baptiste Lelong, ancien procureur fiscal de Coulombs, de Jean-Baptiste Loret et de Marie-Madeleine Lelong, veuve Fournier.

1er novembre 1828. Don d'une rente de 50 francs pour messes à l'intention de Mademoiselle Louise-Claudin-Scholastique Gerlin, maîtresse de pension de jeunes demoiselles.

6 mars 1885. Donation par Marie-Elisabeth Sauvin, veuve de François Leclair, de 300 francs de rente à l'intention de messes, sur lesquels sont prélevés 50 francs à remettre à 4 pauvres à perpétuité. Testament de 1873. Lequel testament contenait en plus un legs de 100 francs de rente à perpétuité aux religieuses tenant l'école communale de filles, legs non accepté par le gouvernement. Par un autre testament de 1874, madame veuve Leclair fit un nouveau don de 1000 francs (30 francs de rente) pour un service de 1re classe à perpétuité, lesquelles donations furent acceptées par décret du 30 décembre 1889 et par arrêté préfectoral du 12 mars 1890.

24 janvier 1893. Henriette-Victoire Harang, veuve Meunier, donne une somme de 2000 francs pour une messe chaque mois à perpétuité et pour l'entretien de sa tombe, testament du 10 novembre 1884, accepté par décret du 23 juin 1894.

21 juillet 1899. Joseph Ridréau, donne 7 francs de rente pour une messe par an et entretien de sa tombe, par testament du 6 mars 1898, accepté par arrêté préfectoral du 21 avril 1900.

— Lucie-Françoise-Adélaïde Picard, épouse de M. Daubrie, donation par testament du 10 décembre 1892 de cinquante-huit francs de rente pour une messe par mois, acceptée par décret du 6 septembre 1900.

— Rose-Victorine Duffay, veuve de Joseph Ridréau, donation de sept francs de rente pour une messe à perpétuité et entretien de sa tombe. Testament du 24 mars 1899.

25 juin 1903. Donation par M. Meyer de 61 francs de rente pour messes à son intention et à celle de Madame Meyer, née Louise Picard, testament du 6 août 1901, accepté par décret du 10 novembre 1904.

8. — Extraits des registres de catholicité de la paroisse de Coulombs (1), concernant les principales familles.

Familles d'Archambault. — *27 novembre 1662.* Mariage de Nicolas Lefebvre, chevalier, seigneur de Bournouville, premier écuyer de la grande écurie du Roy et capitaine de son haras, et dame Louise de Compans, veuve de feu messire Jean-François d'Archambault, chevalier, seigneur du dit lieu, gentilhomme ordinaire de la maison du Roy, gouverneur et bailli de robe courte, de Chastillon sur-Indre. (G. G. 4).

Famille Asselin. — *Le 28 décembre 1761.* Mariage de Alexandre-Mathurin-Louis Garnier de Farville, écuyer, ancien major du régiment de dragons d'Orléans, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, et demoiselle Thérèse Asselin, fille de messire Louis-Barthelémy Asselin, directeur des aides de l'élection de Chartres et de dame Angélique-Catherine Giffay (G. G. 8). — Armes : *D'azur à trois croix pattées d'or.*

Famille Blanche. — *Le 8 juillet 1755*, baptême de René-César-Auguste, fils de messire Antoine-François Goguyer, chevalier, seigneur de Brichanteau en partie, Fremicourt et autres lieux, et de Marguerite-Julienne Blanche (G. G. 8).

Le 27 novembre 1756, baptême de leur fils André-Suzanne (G. G. 8); marraine: Suzanne de Clermetz, femme de maître Michel Blanche, officier du Roy. — Armes : *D'azur à trois têtes de lion arrachées d'argent lampassées de gueules.*

Famille Brochard. — *Le 17 février 1705*, mariage de Charles-André Brochard, écuyer fourrier ordinaire de M. le Prince, fils de

(1) Ils remontent à 1633.

défunt Charles Brochard, vivant officier de S. A. R. Madame, et de Marie Guyard de la Mairie, et de Louise-Thérèse de Scanavin (G. G. 6).

FAMILLE DE COMPANS. — *Le 14 avril 1642*, baptême de Nicolas-François le Heautier, fils de messire Jacques le Hautier, chevalier, seigneur baron de Saint-Hilaire et de dame Louise de Compans (G. G. I).

Le 28 décembre 1647, baptême de Catherine, fille d'Etienne de Compans et de demoiselle Angélique de Viole, son épouse (G. G. I).

Le 29 janvier 1643, baptême de leur fils Louis, il est qualifié seigneur de Chailliot; marraine Jacqueline de Havard, femme de messire Louis de Compans, chevalier, seigneur de Deuil, gentil homme ordinaire de la vennerie du Roy (G. G. I).

Le 24 octobre 1666, baptême de Charlotte, fille de messire Nicolas Lefebvre, écuyer ordinaire de la grande écurie du Roy, et de dame Louise de Compans. Parrain messire Charles de Compans, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie entretenu pour le service du Roy et de S. A. Royale de Savoye (G. G. 4).

Le 30 juin 1665, mariage de François de Languedoue, chevalier, seigneur de Pussay et de dame Hélène de Compans-Becquet, veuve de feu messire Jacques de Ficte, vivant chevalier, seigneur du Parc (G. G. 4).

Le 20 avril 1679, mariage de Jean-Jérôme Scanavin, écuyer, l'un des cent gentils hommes de la maison du Roy, et de demoiselle Catherine de Compans, fille d'Etienne de Compans, écuyer, seigneur de Chailliot (G. G. 6).

Le 5 juillet 1703, inhumation dans l'église de dame Elisabeth de Luisans, femme de François de Compans, écuyer, seigneur de Chaillot (G. G. 6)

Le 19 décembre 1707, mariage de Louis Lepage, écuyer, seigneur de Précy, capitaine au régiment de Beauce, et de demoiselle Charlotte de Scanavin, fille de feu Jean-Jérôme et de demoiselle Catherine de Compans (G. G. 6).

Armes anciennes : *D'azur à trois grappes de raisins d'or.* Armes modernes : *D'azur à trois tours d'or, 2 en chef et la 3e en pointe un peu écornée.*

FAMILLE D'ESTAVAYÉ. — *Le 19 décembre 1707*, mariage de Louis Lepage, écuyer, seigneur de Précy, capitaine au régiment de Beauce, fils de feu Charles de Précy, vivant écuyer, seigneur de Flacy, et de demoiselle Marie d'Estavayé, et demoiselle Charlotte de Scanavin (G. G. 6.) — Armes : *Palé d'or et de gueules à la fasce d'argent brochante sur le tout et chargée de 3 roses de gueules.*

FAMILLE GOGUYER. — Inhumation de Jacques Goguyer, écuyer seigneur d'Aigreville et de Brichanteau, 1694 (G. G. 5).

Le 14 avril 1719, baptême de Jacques, fils de messire René Goguier, chevalier, seigneur de Brichanteau en partie, la Couture et autres lieux et de dame Marie de Clermetz de Fremicourt. (G. G. 6.) Marraine demoiselle Louise de Clermetz de la Couture.

Le 26 novembre 1724, baptême d'Antoine-François, né le 14 octobre, fils de François-René Goguier, chevalier, seigneur de la Couture, Fremicourt et autres lieux et de dame Marie de Clermetz de Fremicourt ; marraine Suzanne de Clermetz de Fremicourt, veuve de feu messire Jean-Jacques Baudouin, écuyer, sieur de la Bretonnière, vivant mousquetaire du Roy (G. G. 7.)

Le 6 février 1749, inhumation dans l'église, de Marie de Clermetz, épouse de René Goguier, seigneur de Brichanteau, âgée de 66 ans (G. G. 8.)

Le 8 juillet 1755, baptême de René-César-Auguste, fils de messire Antoine-François Goguyer chevalier, seigneur de Brichanteau en partie, Fremicourt et autres lieux et de Marguerite-Julienne-Blanche ; parrain René Goguier seigneur en partie de Brichanteau, fief Giguer, Cailleau et autres lieux. Le 27 novembre 1756 baptême d'André-Suzanne ; marraine Suzanne de Clermetz, femme de Michel Blanche, officier du Roy (G. G. 8) ; parrain André-François Goguier de Chaligny, mousquetaire de la première compagnie, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis.

Le 27 août 1757, inhumation dans l'église, de René Goguyer, seigneur en partie de Brichanteau, fief Giguet, Cailleau, etc., âgé d'environ 75 ans (G. G. 8.) — Armes : *D'azur à un cygne d'argent.*

FAMILLE GUYARD DE LA MAIRIE. — *Le 25 juin 1658*, baptême de Bernard, fils de noble homme Marc Guiard, et de Henriette Chevillard (G. G. 3.)

Le 21 avril 1694, mariage de Gilles Collet, bailli de la justice de Coulombs et avocat au Parlement et demoiselle Jacqueline Guyard de la Mairie (G. G. 5.)

Le 17 août 1694, inhumation dans l'église, de Marc Guyard, seigneur de la Mairie, âgé de 76 ans (G. G. 5.)

Armes : *d'or à un lion de gueules.*

Famille Lepage. — *30 septembre 1708*, baptême de Françoise-Charlotte, fille de Louis Lepage, écuyer, seigneur de Précy, capitaine au régiment de Beauce et de demoiselle Charlotte de Scanavin (G. G. 6).

Le 9 novembre 1752, inhumation dans l'église, de Louis Lepage de Précy, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, deuxième fonctionnaire du régiment de Beauce, âgé d'environ 80 ans (G. G. 8).

Armes : *D'azur à un chevron d'argent accompagné en chef d'une étoile d'or à dextre et d'un croissant de même à senestre et en pointe d'une aigle aussi d'or.*

Famille Leroux de Confroze. — *Le 21 janvier*, inhumation de dame Barthélémy Leroux de Confroze, veuve de messire Antoine de Saint-Phalle, chevalier et écuyer, capitaine d'infanterie au bataillon de Chartres, âgée de 82 ans 1/2 (G. G. 10).

Famille de Loyac de la Bachellerie. — *Le 3 novembre 1675*, baptême de Jean-Baptiste, né le 17 août, fils de Jean-Baptiste de Loyac, parrain Antoine de Loyac, chevalier, seigneur de Malaré (G. G. 4).

Le 25 août 1677, baptême de Marie-Anne, fille de Jean-Baptiste de Loyac, chevalier, seigneur de la Bachellerie et de dame Anne-Charlotte Bochart (G. G. 4).

Le 6 avril 1725, baptême de Jeanne Baptiste, fille de messire Alexandre de Saint-Phalle de Coulanges, chevalier, seigneur de Rutz et autres lieux et de dame Jeanne-Marie de Loyac de la Bachallerie (G. G. 7).

Le 8 septembre 1729, inhumation dans la chapelle des fonts de Marie-Jeanne de Loyac de la Bachellerie, femme d'Alexandre de Saint-Phalle de Coulanges, chevalier, seigneur de la Salle de Rutz (G. G. 7).

Armes : *D'azur au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent et accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un cygne d'argent, becqué et membré de gueules.*

Famile de Midy. — *Le 24 août 1784*, mariage de messire Charles-André Renouard, chevalier seigneur de la Salle-Saint-Loup, la Bourdinière, les buttes Jublines, la Butterne, et autres lieux, ancien mousquetaire de la 2e Compagnie, et de demoiselle Marie Charlotte-Nicolle de Midy, fille de messire Pierre-Nicolas Midy, chevalier, conseiller du Roy en sa cour des Aydes de Paris, secrétaire de S. M. maison et couronne de France et de ses finances, de l'Académie des sciences et belles-lettres de Rouen, seigneur d'Heliot, la Perruche et autres lieux, et de défunte dame Marie Bourdin (G. G. 10). — Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant d'où sort une palme de sinople brochant sur le chevron.*

Famille Scanavin. — *Le 20 avril 1679*, mariage de Jean-Jérôme Scanavin, écuyer, l'un des cent gentilhommes de la maison du Roy, fils de Jean-Marie Scanavin, génois, capitaine de vaisseau et demoiselle Angèle Joanne (G. G. 4).

Famille de Vedrilhe. — *Le 9 janvier 1684*, baptême de Catherine-Françoise, fille de messire Jean-François de Vedrilhe, capitaine au régiment de Languedoc, et d'Anne de Savigny (G. G. 5).

Famille de Viole. — *Le 29 janvier 1643*, baptême de Louis, fils d'Etienne de Compans, écuyer, seigneur de Chaillot, et de demoiselle Angélique de Viole ; parrain Louis de Viole, chevalier seigneur de Soulaires.

Le 26 décembre 1647, baptême de leur fille Catherine (G. G. 1.)

Le 20 avril 1679, mariage de Jean Jérôme Scanavin, écuyer, et de Catherine de Compans, fille d'Etienne de Compans, écuyer, seigneur de Chailliot, et d'Angélique de Viole.

Le 5 juin 1684, inhumation dans l'église, d'Angélique de Viole, veuve de feu Etienne de Compans, écuyer, seigneur de Chailliot.

Armes : *De sable à trois chevrons brisés d'or.*

ÉGLISE ABBATIALE

DE NOTRE-DAME DE COULOMBS

L'abbaye de Coulombs était située au centre d'un gracieux vallon, arrosé par la rivière d'Eure, encadré par de riants coteaux boisés en partie, et dominé par l'antique château de Nogent-le-Roi, qui se dressait, vaillant et superbe, au sommet de la colline, au pied de laquelle s'étend la ville. Quelques ruines éparses

ENTRÉE DE L'ABBAYE (ÉTAT ACTUEL)

çà et là rapellent encore la splendeur et la richesse du vieux monastère de l'ordre de Saint-Benoît qui fut pendant des siècles en grande renommée au pays chartrain. Peu de documents ont survécu à sa ruine, les chartes ont été brûlées pendant les guerres de religion qui ensanglantèrent le pays de Beauce ; quelques copies récoltées par les différents auteurs du XVIIe et XVIIIe siècle

ont permis avec l'aide des Mémoires de M. l'abbé d'Espagnac de reconstituer l'histoire de l'abbaye.

En novembre 1589, lorsque le maréchal de Biron vint mettre le siège devant Nogent-le-Roi, les titres que possédait encore le monastère furent détruits, quoique les religieux eussent pris la précaution d'essayer de les sauver, une partie et les plus précieux furent envoyés dans un porte-manteau au château de Maintenon que l'on savait ne pas devoir être attaqué, une autre partie fut déposée dans un tonneau hermétiquement clos que l'on enterra sous le dallage d'une des salles du couvent. Ces deux précautions ne réussirent pas mieux l'une que l'autre ; le cheval de celui qui portait les titres à Maintenon se coucha dans l'eau en traversant la rivière au gué de Villiers, les titres furent perdus ; pour les autres, enfouis dans le tonneau, ils en furent retirés au bout de trois mois totalement pourris ou altérés de telle sorte, qu'ils furent anéantis.

Le pays fut redevable à l'abbaye de sa richesse, ce furent les moines qui firent construire les ponts qui facilitèrent les communications avec Nogent et Lormaye et l'échange des transactions commerciales. C'est à Maximilien de Béthune, duc de Sully (1), qui fut pendant dix ans abbé de Coulombs (quoique appartenant à la religion réformée), par brevet du roi Henri IV de juin 1604, confirmé par un nouveau brevet de 1606, que l'on doit la construction de la chaussée et les ponts de pierre qui reliaient Coulombs à Nogent avant ceux qui furent construits en 1867. Les moines creusèrent dans le roc, les caves que l'on voit encore aujourd'hui dans la cavée, ancien chemin de Paris et dans lesquelles, ils enmagasinaient d'abondantes récoltes de vins tirées des coteaux voisins. L'abbé de Salaberry (2) fit planter les digues sur les bords de l'Eure, qui servent encore de promenades aux habitants, bien que les plantations de peu-

(1) Maximilien de Béthune, duc de Sully, baron de Rosny, de Villebon, de Nogent-le-Rotrou, Courville et autres lieux ; né à Rosny en 1560, mort en 1641, surintendant des finances, ministre du roi Henri IV, grand maître de l'artillerie, maréchal de France en 1634.

(2) Charles-Vincent de Salaberry, conseiller clerc en la grande chambre du Parlement de Paris, abbé de Coulombs de 1742 à 1761.

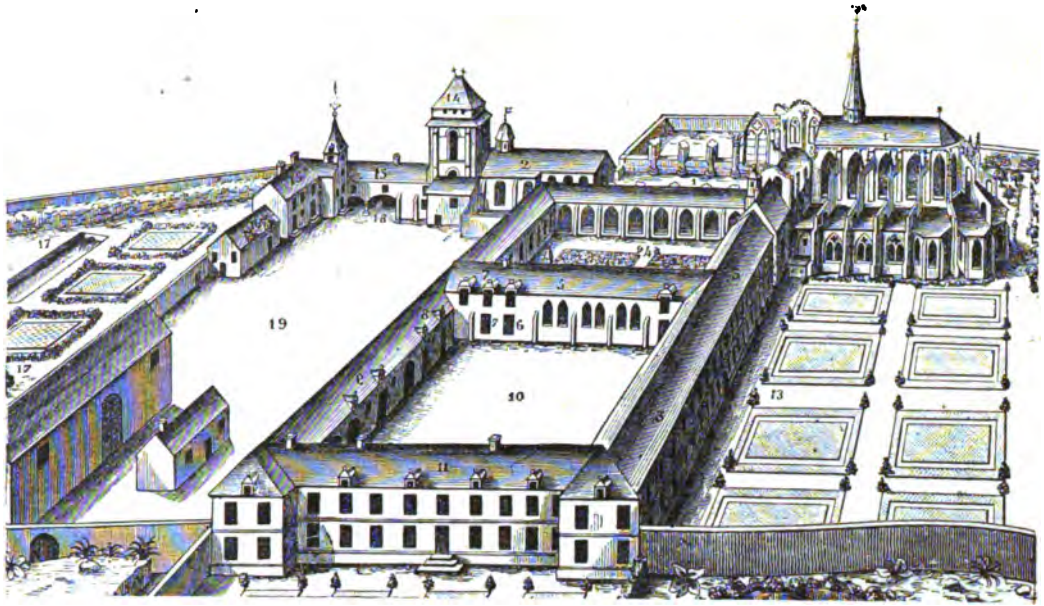

VUE GÉNÉRALE DE L'ABBAYE DE COULOMBS

Légendes

1). L'église abbatiale.
2). Eglise paroissiale.
3). Dortoir.
4). Le Cloître.
5). Le Refectoire.
6). La cuisine.
7). L'hôtellerie.
8). Le four.
9). Ecurie.
10). Grande cour du monastère.
11). Infirmerie.
12 . Jardin de l'infirmerie.
13). Jardin des religieux.
14). Le clocher.
15). L'abbatiale.
16). Ecuries de l'abbé.
17). Jardin de l'abbé.
18) Grande porte d'entrée.
19). Cour commune de l'abbaye.

UNIV. OF MICH.

pliers se soient renouvelées plusieurs fois depuis. Un des derniers abbés, M. d'Espagnac (1), fonda l'hospice Saint-Jacques et dota cette maison de bienfaisance de trois mille livres de rente.

L'abbaye fut fondée sous le vocable de Notre-Dame, ayant pour patrons secondaires saint Michel archange et saint Chéron martyr, dans la terre de Nogent-le-Roi et vraisemblablement par ses seigneurs à une époque que l'on croit antérieure à Charles Martel, au VIIIe siècle ; ruinée au IXe par les Normands, rétablie par les religieux qui la desservaient, elle fut de nouveau dévastée et mise à sac le siècle suivant par les troupes du duc Richard de Normandie. Les moines quittèrent alors le monastère qui resta dans un complet abandon jusqu'au moment où Roger, évêque de Beauvais (2), seigneur de Nogent-le-Roi, en prit possession. Il fit restaurer l'abbaye, lui restitua les biens existants de la fondation primitive et en ajouta plusieurs autres qu'il détacha de sa terre de Nogent-le-Roi ; son neveu Odolric, évêque d'Orléans (3) et son héritier, continua son œuvre, il acheva la restauration de l'église, c'est à lui que l'on doit le portail qui subsiste encore aujourd'hui. Les richesses de l'abbaye s'accrurent successivement par les donations de nombreux seigneurs et notamment par celles d'Odolric en 1046, d'Helvise, comtesse de Meulan en 1033 et 1066, d'Isambert de Vergy, évêque de Paris en 1060, de Guérin de Bailleul en 1049, du chevalier Hugues en 1059, de Richard, seigneur de Saint-André de la Marche en 1060, de Pierre de Gressay en 1064, d'Hugues comte de Meulan en 1067, de Gaston de Mondreville en 1067, de Guillaume de Tilly en 1086, de Geoffroy de Maisons en 1087, d'Hervé de Montmorency en 1087, de

(1) Léonard de Sahuguet d'Amarzit d'Espagnac, conseiller clerc en la grande chambre du Parlement de Paris et rapporteur des affaires de la cour, fut abbé de Coulombs de 1761 à 1781.

(2) Roger, évêque de Beauvais en 996, seigneur de Nogent-le-Roi de 986 à 1022, chancelier de France en 995, fils d'Eudes I comte de Chartres, Blois et Tours, abbé de Coulombs par héritage d'Hugues, fils de Thibaut II, comte de Chartres et de Blois (*Mémoires de l'abbé d'Espagnac*).

(3) Odolric, évêque d'Orléans, fils de Raymond, seigneur de Broyes et de Pithiviers, et d'Héloise sœur de Roger et fille d'Eudes 1, comte de Blois, seigneur de Nogent-le-Roi et abbé de Coulombs de 1022 à 1035 environ (*Mémoires de l'abbé d'Espagnac*).

Raoul de Sivry en 1090, de Pierre de Vernon en 1092, de Baudry, connétable du roi Philippe I, de Guérin d'Islou, Rainier de Rieuville en 1100, de Geoffroy et de Nivard de Senantes en 1103 et 1105, d'Amaury de Montfort, de Raoul et de Foulques de Marcilly en 1120, de Roger de Thony ou Tony, seigneur de Nogent-le-Roi et de Conches, de Gervais et d'Hervé de Chateauneuf en 1125, de Rahaire de Muzy en 1130, du roi Louis VII, d'Odon de Monceaux, Pierre de la Rivière, etc...

La prospérité de l'abbaye dura jusqu'au XIVe siècle, mais pendant les guerres qui se livrèrent sur le sol chartrain entre les Anglais et les Français, les bâtiments de l'abbaye furent presque totalement ruinés, les domaines enlevés, les villages pillés et en 1425, lorsque le territoire français fut en partie passé sous la domination des Anglais, déchiré par les factions qui se disputaient le pouvoir, les religieux furent contraints de se disperser étant réduits à la plus grande misère. A peine douze des leurs restèrent dans le monastère où la discipline subit un grand relâchement par la force des choses. Des temps meilleurs allaient succéder à ces temps de calamité, le roi Charles VII ayant reconquis son royaume et purgé le pays des bandes de routiers, qui le désolaient et le rançonnaient, l'abbé de Coulombs d'alors, Ferrand de Montreuil (1), entreprit la reconstruction du monastère à l'aide des oblations de son précieux reliquaire de la Circoncision de N.-S. Jésus-Christ qui était alors la principale source de richesse de son abbaye et dont la réputation était pour ainsi dire universelle. Il mourut en 1442. Son successeur poursuivit activement son œuvre, il acheva la reconstruction de son abbaye et la releva de sa ruine. En 1562, l'abbaye fut encore ravagée pendant la lutte qui eût lieu dans les plaines de Dreux entre catholiques et protestants; elle eût encore plus à souffrir en 1568, pendant le temps où le prince de Condé général en chef des réformés, vint mettre le siège devant la ville de Chartres, l'église fut de nouveau pillée et brûlée en partie, les soldats poussèrent leur fureur jusqu'à

(1) Ferrand de Montreuil fut abbé de Coulombs de 1438 à 1442, il portait pour armes : *D'argent au chevron abaissé de gueules accompagné de trois besants de sinople, 2 en chef et 1 en pointe.*

PIERRE TOMBALE DE JEAN V DE LAMIRAULT

(1442-1466)

« Tombeau de pierre, à gauche, tout contre le Chapitre dans le cloître de Coulombs. »

(*Bibliothèque Nationale*, Estampes, Gargnières, Pe. In. f. 80 à 85).

UNIV. OF CALIF.

ÉTIENNE II BERTHIER

Abbé de Coulombs de 1466 à 1490

« Tombeau de pierre à gauche à costé du Chapitre dans le cloistre de l'abbaye de Coulombs. »

(*Bibliothèque Nationale*, Estampes, Pe. In. f. 80 à 85).

UNIV. OF MICH.

profaner les tombeaux et à brûler les ossements qu'ils en retirèrent. La Révolution de 1789 a achevé ce que les guerres étrangères et religieuses avaient si bien commencé. L'église n'existe plus et le peu qui reste des bâtiments de l'abbaye qui soient parvenus jusqu'à nous, permettent cependant de juger de son ancienne magnificence. C'est d'abord un très beau portail en pierre conçu dans le meilleur style du XIe siècle qui attire l'attention de l'archéologue, à gauche sont les fondements d'un clocher appelé jadis la *Grosse tour de Coulombs* dont on distingue l'escalier et les fenêtres à plein cintre ; cette tour est dans la partie attenante au porche, couverte par le lierre qui a envahi ses pierres effritées, et de l'autre elle est encastrée dans une maison de construction moderne qui la défigure totalement. Lors de la reconstruction de l'abbaye à la fin du XVe siècle elle renfermait un autel qui fut abandonné par les religieux au vicaire perpétuel de Saint-Chéron remplissant l'office de curé, et servit ainsi d'église paroissiale pendant un certain laps de temps. Dans cette tour étaient les cloches de l'abbaye renommées par leur harmonie et qui avaient donné lieu à une parodie empruntée au carillon de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, fondée au XIe siècle :

LES MOINES, MOINILLONS
LES MOINES DE COULOMBS
L'ABBÉ FOU
LES MOINES ITOUT
VENDOME, BEAUGENCY
NOTRE-DAME DE CLÉRY
LES MOINES, MOINILLONS,
LES MOINES DE COULOMBS.

La plus petite des cloches était appelée *Notre-Dame* ou *Sainte Marie*, et avait été fondue en 1491 par les soins de Gatien de Courceuil (1) et était sonnée en cas d'incendie. Elle portait l'ins-

(1) Gatien de Courceuil, religieux profès de l'abbaye de Coulombs, prieur de Saint-Germain en Laye et de Muzy, fut abbé de Coulombs de 1491 à 1503, il portait pour armes : *Écartelé d'argent et d'azur.*

cription suivante : « *Gatianus de Courceuil, abbas hujus monasterii, anno Domini MCCCCXCI, primo sui ingressus, fabricari me fecit.* »

D'après le plan de Jean Lamirault (1), successeur de Ferrand de Montreuil, l'église devait avoir quatre travées soutenues par dix colonnes, les écussons sculptés et peints aux deux clefs de voûte du rond-point portaient les armes, l'un de Charles VII : « *d'azur à trois fleurs de lys d'or* », l'autre celles du dauphin depuis Louis XI : « *D'azur à trois fleurs de lys d'or, au chef de même chargé d'un dauphin d'azur, lampassé, oreillé et barbelé de gueules.* » La 3e travée portait pour clef de voûte l'écusson des de Brézé-Maulévrier, seigneurs de Nogent-le-Roi : « *D'azur à un écusson d'or vidé rempli d'argent en cœur, à l'orle de huit croisettes d'or 3 en chef, 2 en flanc et 3 en pointe* ; la 4e travée portait les armes de Guillaume d'Hargeville (2) : « *D'azur à trois annelets d'or.* » Derrière l'abside on établit cinq chapelles, on voit encore les restes de l'une d'elles dans la propriété Brochard, comme la base d'une des colonnes de la nef qui est encastrée actuellement dans un mur de clôture donnant sur la place de la Mairie. L'église fut entièrement achevée en 1530, elle consistait seulement en chœur et sous-ailes autour, avec huit chapelles, plus les cinq autour de l'abside, au total treize chapelles ; elle était construite dans le goût le plus parfait du style ogival flamboyant et dans les proportions les plus soignées. Le chœur couvert en ardoises avait 90 pieds d'élévation sous la voûte. Miles d'Illiers, premier abbé commandataire de l'abbaye, concourut aussi à la construction de l'église ; on voyait ses armes dans la dernière chapelle de droite et dans la clef de voûte du bas-côté qui y correspondait, ce qui indique que la chapelle et les bas-côtés ne furent terminés qu'en 1526, époque à laquelle Miles d'Illiers fut appelé à l'évêché de Luçon et qu'il se démit de son abbaye. Lorsque les bénédictins écri-

(1) Jean VI Lamirault fut élu abbé de Coulombs concurremment avec Guillaume Edeline en 1442, mais l'évêque de Chartres confirma son élection, prédicateur du roi Louis XI, il fut abbé de Coulombs de 1462 à janvier 1466, il portait pour armes : *D'argent à la rose de gueules au chef de même.*

(2) Guillaume d'Hargeville fut élu abbé de Coulombs en octobre 1503, il résigna en 1514 son abbaye à Miles d'Illiers sous réserve d'une pension, il mourut en mars 1518 ou 1519.

PIERRE TOMBALE DE GUILLAUME MORHIER

« Tombeau de pierre en relief dans la chapelle du Saint-Gilles derrière le chœur de l'église de l'abbaye de Coulombs. Les mêmes armes sont aux vitres : *De gueules à la fasce d'or, accompagnée de six coquilles en argent.* »

(*Bibliothèque Nationale*, Estampes, Pe In, f. 80 à 85).

UNIV. OF MICH.

virent leur *Gallia Christiana*, elle n'était pas encore terminée, il n'y avait d'entièrement fini que le chœur avec l'abside et les chapelles qui l'entouraient. En 1668, le chœur de l'église fut orné d'une *magnifique boiserie en cœur de chêne*, avec deux rangs de stalles, et d'un maître-autel de la plus élégante architecture. Le rétable que l'on fit exécuter suivant la mode du temps était supporté par deux colonnes d'ordre corinthien, il a été détruit avec l'église ; quelques stalles ont été épargnées, elles sont aujourd'hui l'ornement de la petite église de Ouerre. Toute la décoration était aussi riche qu'élégante et l'église pouvait sans crainte être comparée aux plus célèbres basiliques.

Quelques seigneurs de Nogent-le-Roi se firent enterrer dans l'église de l'abbaye. Une pierre tombale du XIIIe siècle trouvée par M. Coche en 1846, lors des fondations qu'il fit faire pour l'établissement d'un mur, est actuellement transportée dans l'ancien entrepôt de la navigation au XVIe siècle à Nogent-le-Roi, faubourg de Valmorin et actuellement la curieuse demeure de M. et Mme Ramet ; elle se dresse le long d'un mur, et représente un chevalier, revêtu d'une robe de bure, tête nue, les mains jointes dans l'attitude de la prière, la statue est entourée de douze blasons gravés dans la pierre, et le peu que l'on peut lire de l'inscription à demi effacée pourrait laisser supposer qu'elle appartient à un de Thony ou Tony, seigneur de Nogent-le-Roi (1). Deux ans après le meurtre de Charlotte de France par son époux Jacques de Brézé, son corps fut rapporté de Rouvres (2) à l'abbaye où il fut inhumé dans le chœur (1477). Jacques de Brezé étant décédé en 1494, fût enterré à côté de sa femme et, par son testament, laissa trente livres de rentes à l'abbaye pour célébrer chaque année un service pour le re-

(1) M. Paul Gillard a reproduit cette pierre tumulaire par une eau-forte dans la 1re série des *Souvenirs d'Eure-et-Loir*.

(2) Rouvres, petit village dépendant de la principauté d'Anet ; sur le coteau qui dominait le village s'élevait un château-fort dont les vestiges n'ont disparu que depuis quelques années, les rois de France y ont séjourné à différentes reprises ; de ce village dépend la ferme de la Couronne dans laquelle Jacques de Brézé consomma le meurtre de sa femme Charlotte de France qu'il surprit en flagrant délit d'adultère.

pos de son âme. Cette rente fut continuée à être payée jusqu'à la Révolution par les différents seigneurs qui se sont succédé à Nogent-le-Roi. En 1530, après la consacration de la nouvelle église, cérémonie qui fut présidée par quatre évêques, plusieurs abbés et personnages importants, Louis de Brezé, seigneur de Nogent-le-Roi et grand sénéchal de Normandie, obtint de l'évêque de Chartres d'alors, Louis II Guillard, la permission de faire transporter les corps de ses père et mère Jacques de Brezé et Charlotte de France, fille naturelle du roi Charles VII et d'Agnès Sorel, dame de Beauté, dans la nouvelle église, où il les fit inhumer dans le chœur au-dessous de l'aigle. On posa sur leur tombe une plaque avec l'inscription suivante : *Cy-gist haut et puissant seigneur, Monsieur Jacques de Brezé, comte de Maulevrier; baron de Bec-Crespin et de Mauny, seigneur du Haut Rocher, Planes, Anet, Bréval, Montchauvet et Nogent-le-Roi, où il mourut le 14e jour d'aoust 1494*, et *Madame Charlotte de France, sa femme, qui mourut le 3 juin 1475*. Louis de Brezé eut son cœur déposé dans l'abbaye, son corps fut inhumé dans la cathédrale de Rouen.

En 1651, Louis de Compans, seigneur de Deuil et de Brichanteau, obtint la permission de se faire enterrer avec sa famille dans la chapelle de Notre-Dame de la Pitié où se voyaient jadis les armes de sa maison : *d'azur à trois tours d'or masurées et posées 2 et 1*.

En 1671, Jacqueline de Havard (1), femme de Louis de Compans, lègua 150 livres à l'abbaye pour être employées à la décoration de la dite chapelle de Notre-Dame de la Pitié. Une permission analogue fut accordée quelques années plus tard aux seigneurs d'Aigreville. On voyait au siècle dernier à Coulombs la pierre tumulaire de l'un d'eux avec cette inscription : « *Cy-*

(1) La maison de Havard est une ancienne famille originaire du pays Chartrain; dès le XIVe siècle elle possédait les seigneuries de Vrainville et de Sénantes, puis celles du Thuillay, de Roncières, de Ver lès Chartres, de Fraverolles, de Boigneville, de Saint-Martin de Nigelles et autres lieux. François de H. obtint en 1651 l'érection de sa terre de Sénantes en marquisat. Armes : *De gueules à la bande d'or frettée de sable et accompagnée de six coquilles d'argent posées en orle, 3 en chef et 3 en pointe.*

DEUX PILASTRES DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE COULOMBS

UNIV. OF MICH.

gist Jacques Goguyer (1), *ecuyer, seigneur d'Aigreville, décédé le 18 mai 1695, âgé de 57 ans.* Gilles Collet, en 1697, bailli de Coulombs, fut inhumé dans l'église de l'abbaye devant le porche du chœur; Léonard de Sahuguet d'Amarzit d'Espagnac, 51e abbé de Coulombs, fut inhumé en 1781 au milieu du chœur de l'église abbatiale sous une dalle de marbre qui fut transportée, en l'année 1816, dans l'église paroissiale. L'histoire relate en outre l'inhumation en 1115 de Thorold (2), abbé de Coulombs, décédé au prieuré de Saint-Germain en Laye, dépendant de l'abbaye, il fut déposé devant l'autel du chapitre; son épitaphe était ainsi conçue.

Theoroldus, vir magnæ honestatis et mansuetudinis, vultu et aspectu angelicis, qui quum Columbensem ecclesiam rexisset XIX annis, paulo post obiit apud Sanctum Germanum in Leici, ante altare et in Columbensi capitulo tumulatus est XIII novembris.

Dont voici la traduction :

« Théorold, homme d'une grande probité et d'une grande dou-
« ceur, d'une figure et d'un aspect angéliques, après avoir pen-
« dant dix-neuf années gouverné l'église de Coulombs mourut
« peu après à Saint-Germain en Laye, et reçut la sépulture le 13
« novembre devant l'autel dans la salle capitulaire de Coulombs ».

Un chevalier nommé Adam fut inhumé dans l'abbaye quelque temps après Thorold, par l'abbé Roger. L'abbé Roger qui fut un des bienfaiteurs du monastère y fut inhumé, une épithaphe moderne loue ses vertus et ses talents administratifs, elle est ainsi conçue : « L'abbé Roger, ami de la piété et de l'ordre, gouverna
« pendant soixante années l'église de Coulombs comme un excel-
« lent économe et plein de vertu, parvenu à la centième année
« de son âge, il émigra vers Dieu et fut déposé ici près de ses
« pères le sept janvier 1167. »

(1) La famille de Goguyer ou Goguier d'Aigreville a possédé les seigneuries de Brichanteau 1694, de Frémicourt, de Plaine, de Moncourt, elle avait pour armes : *D'azur à un cygne d'argent.*

(2) Thorold fut abbé de Coulombs vers 1105 il mourut le 20 octobre 1115 (*Mémoires de M. d'Espagnac*).

Etienne III de Brézé (1), abbé de Coulombs, fut inhumé dans la chapelle de la Vierge. On lui grava l'inscription suivante :

CHRISTO SALVATORI S(ACRUM)

Stephano Brezaeo, viro clarissimo, supplicum libellorum dum vixit (in) regia magistro consultissimo et Henrico II Gallorum regi, cum primis charo monasterii cœnobiachæ piissimo, probissimo, honoratissimo, orthodoxæ religionis cultori constantissimo et in pauperes largitori liberalissimo, Egidius Landorny et Medardus de Henz, hic Carnotensis, iste Parisiensis ecclesiæ canonicus, patrono charissimo ex demortui testamento et pecunia hocce sacellum exornari, anniversarium fundari, monumentum istud adponi officiosi et mærentes curavere. Vixit annis LXXVIII, menses VII, dies VIII.

Autour de la pierre tombale on lisait :

Cy gist Révérend père en Dieu messire Estienne de Brezé, en son vivant abbé de céans, conseiller et maistre des requestes ordinaire de l'hostel du Roy Henri deuxième, qui trespassa le seiziesme jovr daovst mil cinq cens soixante et vng. Priez Dieu pour luy et pour les autres trespassez.

Cette inscription et les armoiries qui l'accompagnaient furent détruites en 1793, le corps protégé par le caveau qui le renfermait fut déposé depuis dans l'église de Coulombs.

Lors des fouilles qui furent faites par M. Séguin, sur une partie de l'emplacement de la première église abbatiale, pour y établir un jardin potager en 1870, les ouvriers mirent à jour, le 17 mai, une superbe pierre tombale, d'une conservation parfaite, qui fut offerte à l'église de la paroisse, ainsi qu'on en lira le détail dans la notice de cette église.

Une autre pierre tombale en grès trouvée parmi les décombres par M. Coche est aujourd'hui la propriété de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. Elle a pour inscription les mots suivants : *Avelot la Bovrrelière vvi..*: qui ne donnent aucun ren-

(1) Etienne de Brézé, 40e abbé de Coulombs, maître des requêtes, frère de Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie, fut élu abbé en 1517, il mourut dans la maison abbatiale de Coulombs le 16 août 1561.

PIERRE TOMBALE D'ÉTIENNE DE BRÉZÉ

(*40e abbé de Coulombs.*)

« Tombe de cuivre au milieu de la chapelle de la Vierge derrière le chœur de l'église de l'abbaye de Coulombs. »

(*Bibliothèque Nationale*, Estampes, Pe In, f. 80 à 85).

MICH.

seignement sur son origine, le graveur n'ayant pas terminé la phrase, elle paraît appartenir au XIIIe siècle; au-dessus de l'inscription est une croix flanquée de deux fleurs de lis sculptées en relief.

Guillaume de Mauvoisin, seigneur de Rosny, fut inhumé dans le cloître de l'abbaye en 1133; ses armes sont : « *D'or à deux fasces de gueules à une molette de sable* ».

Arembert, aïeul d'Arembert le jeune, qui a donné son nom à Nogent-le-Roi, gouverneur de cette dernière ville, fut inhumé dans le chapitre de Coulombs vers 1150.

Dans la chapelle Saint-Gilles, derrière le chœur de l'église, se trouvait le tombeau de Guillaume le Morhier, seigneur de Villiers et de Saint-Piat. Cette tombe fut détruite en 1790, le dessin en a été conservé dans la collection Gaignières et publié dans les dalles tumulaires d'Eure-et-Loir par la Société Archéologique, tome I. Ses armes étaient : *De gueules à la fasce d'or accompagnée de six coquilles d'argent 3 en chef et 3 en pointe.*

Parmi les autres débris provenant de l'abbaye, on voyait encore au commencement de 1904, dans une propriété particulière, située à Lormaye et appartenant à M. Albert Legrand, deux pilastres servant de soutènement à une porte de jardin donnant sur le Roulebois. Ces pilastres étaient composés de colonnettes en spirales formées de rinceaux et d'entrelacs agrémentés de motifs des plus variés : personnages fantastiques, monstres marins, sirènes, animaux, tout cet ensemble devait tendre à figurer les vices. Le chapiteau du premier pilastre représentait la nativité, Jésus dans son berceau, avec la sainte Vierge et saint Joseph, puis l'adoration des bergers, représentés par trois bergers et leurs moutons et enfin l'adoration des mages, un ange apparaissant aux trois rois mages couchés dans leur lit et ayant auprès d'eux leurs chevaux. Le deuxième pilastre était encore plus riche d'ornementation, mais malheureusement tellement détérioré et mutilé qu'il est presque impossible d'en reconnaître exactement les sujets. Ces deux morceaux de sculpture sont de remarquables spécimens de l'art français au XIe siècle et ils appartenaient inconstestablement à l'église d'Odolric. Ils ont été acquis au décès

de M. Legrand qui n'avait jamais voulu s'en dessaisir, par un marchand de curiosités moyennant 2.000 francs ; ils furent revendus avec un important bénéfice à la Société des Amis du Louvre et offerts à notre musée national en avril 1904.

L'abbaye fut un des premiers biens nationaux vendus en vertu des décrets de 1790. En janvier 1791, MM. les administrateurs du district de Dreux mirent en vente la maison abbatiale, l'église et les autres bâtiments et dépendances, trois quartiers de pré entre la digue et le canal, une cave située sous le roc dans le jeu de paume de Coulombs, qui furent adjugés sur une mise à prix de 10.000 livres à 40.100 livres au sieur Jean-Baptiste-Hyacinthe-Marie Dutertre de Sancé (1), suivant procès-verbal d'adjudication du 10 février 1791. Ces immeubles passèrent ensuite à Mme Veuve de la Barre du Tilleul, née Marie-Anne-Geneviève Dutertre de Sancé qui les avait recueillis de la succession du marquis de Sancé. La comtesse de la Barre du Tilleul les vendit par acte sous seing privé du 30 décembre 1817 à M. Pierre-Théodore Mérovée Noël et consorts.

M. Noël fut un vandale pour la malheureuse abbaye ; il fit raser les bâtiments qui restaient encore debout, fit démolir l'église dont il fit piler les vitraux dans des cuviers pour en extraire le plomb. Une partie des matériaux servit à la construction de la chapelle royale de Dreux, et avec le reste des moellons du vénérable monastère, il fit construire des maisons bourgeoises et notamment celle qui s'élève à la place qu'occupait jadis les dépendances de l'abbaye et qui fut acquise le 9 février 1828, moyennant 150.000 francs par acte passé devant maître Bernard, notaire à Rambouillet, par M. Charles-Benoît Coche, dont la belle-fille, Mme Veuve Edmond Coche, en est actuellement propriétaire par suite d'arrangements de famille. M. Noël vendit au marquis d'Aligre, le cloître de l'abbaye qui fut commencé à la fin du XVe siècle et restauré en 1654, ce cloître fût cité autrefois par la

(1) Jean-Baptiste-Hyacinthe Dutertre, marquis de Sancé, maréchal de camp, demeurant au Breuil, paroisse de Garancières, département de Seine-et-Oise

PARTIE DES CLOÎTRES DE L'ABBAYE
(*Actuellement à Coulombs*)

pureté de son architecture. Le marquis d'Aligre (1) le fit réédifier dans l'asile qu'il venait de fonder à Lèves sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Josaphat, à l'exception de quatre travées, qui sont restées dans la propriété de Mme Coche, dont elles sont le plus bel ornement. En 1866 M. et Mme Coche morcelèrent leur domaine, une nouvelle route en traversa l'extrémité, la municipalité acheta la partie où s'élevait autrefois le chevet de l'église abbatiale pour en faire une place, dans une autre partie elle construisit la Mairie et l'école communale des garçons, d'autres terrains furent vendus, des villas se sont élevées sur l'emplacement des parterres et des cloîtres du monastère. La vie mondaine a succédé à l'austérité monastique sur ce sol, et du monument élevé par la foi et la piété des grands et des humbles de la terre, à la gloire du divin Rédempteur, sous le vocable de son auguste mère Notre-Dame, il n'en reste plus qu'un souvenir que les archéologues s'efforcent de sauver de l'oubli.

L. GAUDEFFROY.

(1) Etienne-Jean-François, marquis d'Aligre, né en 1770, mort en 1847, membre du Conseil général de la Seine en 1814. Pair de France en 1815. On lui doit en outre de l'asile d'Aligre à Lèves, l'hôpital d'Aligre à Bonneval et l'hôpital de Bourbon Lancy en Saône-et-Loire.

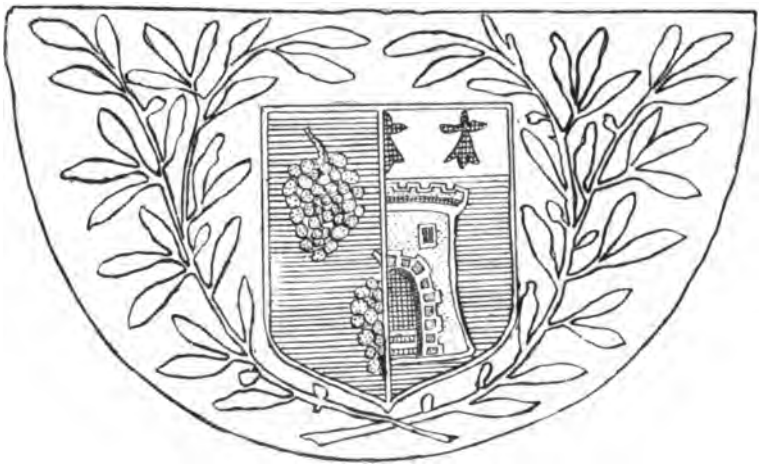

Fragments de la dalle tumulaire de François de Compans, seigneur de Brichanteau, et d'Élisabeth de Luisant, sa femme, † 1703, chapelle de N.-D. de Pitié de l'abbaye de Coulombs. (*Propriété de Mme Gaudeffroy*).

DESCRIPTION DE L'ABBAYE FAITE EN 1780

PAR M. L'ABBÉ D'ESPAGNAC

CETTE DESCRIPTION EST ACCOMPAGNÉE D'UN PLAN GÉOMÉTRIQUE DRESSÉ PAR LE SIEUR GILLES BIARD, NOTAIRE A COULOMBS, DE 1780 A 1785.

« Le manoir abbatial et seigneurial dudit Coulombs se com-
« pose de deux grands corps de bâtiment, se tenant l'un l'autre
« et formant un angle droit ; sous l'un desquels est la grande
« porte d'entrée de l'abbaye, lequel corps de bâtiment et distri-
« bué par le bas en deux creux, l'un servant de cuisine et l'autre
« de prison, et par le haut en plusieurs chambres et cabinets, le
« long desquels règne un corridor, du côté donnant sur la cour
« avec un grenier sur lesdits chambres et cabinets. Quant à
« l'autre corps de bâtiment il est composé par le bas d'un vesti-
« bule où est le grand escalier, office, salon, salle de compagnie,
« chambre, cabinet d'étude et autres cabinets, et par le haut de
« plusieurs chambres de maître et cabinets et au-dessus chambre
« à la mansarde et autres creux ; avec un autre corps de bâti-
« ment étant au bout de celui cy-dessus et y attenant, composé
« d'un scellier, d'une écurie et grenier au-dessus. Plus un autre
« bâtiment à usage de remises, deux autres petits bâtiments pa-
« reillement séparés à usage de latrines ; cour, paterre, bosquets,
« canaux et bassin. Le tout situé audit Coulombs contenant en
« totalité deux arpens soixante perches ou environ, tenant d'un
« côté au midi la digue qui contient la rivière d'Eure et la sépare
« desdits canaux et bosquets et parterres, laquelle digue appar-
« tient à MM. les Religieux dudit Coulombs à cause de leur petit
« couvent ; d'un côté la rue ou chaussée et grand chemin qui
« conduit de Coulombs à Nogent-le-Roy ; d'un bout vers le le-
« vant la maison conventuelle de ladite abbaye et d'autre bout en

PIERRE TOMBALE DE ROBERT BARRIER

Avocat à Nogent-le-Roi, † 2 Septembre 1387.

« Tombe de pierre à droite en entrant dans le chœur de l'église de l'abbaye de Coulombs. »

***Bibliothèque Nationale*, Estampes, Gargnières, Pe, In, f. 80 à 85.)**

UNIV. OF MICH.

« pointe vers la porte à bateaux de la rivière d'Eure et les ponts « de Coulombs. Plus un autre petit parterre contenant environ « cinq perches situé vis-à-vis les moulins de Coulombs, auquel « on accède par un pont de bois, qui soutient la porte à bâteaux « dudit Coulombs et qui donne de la digue desdits sieurs religieux « de Coulombs sur ledit parterre pour ensuite sortir par un gril- « lage en fer sur les ponts de Coulombs, tenant ledit parterre « d'un côté au midy la rivière d'Eure qui descend aux moulins de « Coulombs, d'autre côté un bras de ladite rivière dans lequel « passoient autrefois les bâteaux et qui descend de la porte à « bâteaux pour aller se réunir à la rivière au-dessous des moulins « dudit Coulombs, d'un bout au levant en pointe, ladite rivière « et d'autre bout la chaussée passant devant les moulins de Cou- « lombs et conduisant à Nogent-le-Roy.

« La maison conventuelle de ladite abbaye consiste dans tous « les lieux réguliers d'icelle abbaye, cour d'entrée, cour intérieure, « église, parterre, petits jardins, grand jardin potager, bosquets, « petit bois, canal régnant du côté du midy, le long dudit grand « jardin potager et du bois, un autre canal séparant ledit grand « jardin potager du bois, le tout entouré en grande partie de « murs de pierre, contenant en totalité sept arpents, douze « perches ou environ, non compris une portion dudit grand jar- « din potager, contenant environ un arpent, sur une partie de « laquelle portion étoit autrefois l'ancien manoir presbytéral du- « dit Coulombs, à prendre au côté nord contre la rue Côtelette, qui « appartient également aux religieux de Coulombs, mais à cause « de leur petit couvent. Au rez-de-chaussée d'un des grands bâ- « timents claustraux sont le chapitre et les salles, au premier « étage, le dortoir commun, cellier, écuries, remises et autres « cénacles à l'usage commun du monastère. Dans un autre corps « de logis se trouve la bibliothèque avec deux chambres y conti- « guës, les bureaux des officiers au-dessous. Tenants lesdits « sept arpents, douze perches en totalité du côté du midy la « digue de la rivière, laquelle digue appartient aussi aux susdits « sieurs religieux à cause de leur petit couvent, et encore lesdits « sieurs religieux pour une portion de pré faisant autrefois par-

« tie des prés de Notre-Dame et qui en a été séparée par la for-
« mation du nouveau canal de la rivière d'Eure sous le règne du
« roy Louis XIV ; d'autre côté la grande rue dudit Coulombs,
« la maison de saint Jacques appartenant aux dits sieurs reli-
« gieux à cause de leur petit couvent, et la portion dudit grand
« jardin potager, contenant un arpent ; d'un bout vers le levant
« le nommé Bouffay par une terre en labour, un ruisseau entre
« deux et d'autre bout la cour d'entrée de la dite abbaye de
« Coulombs, commune entre l'abbé et les religieux de Coulombs,
« et en partie le carrefour dudit Coulombs où est placé le
« poteau de justice dudit lieu. Plus quarante perches de terre en
« cour et jardin proche l'église de l'abbaye où étoient autrefois
« l'église Saint-Chéron dudit Coulombs et le cimetière de ladite
« paroisse, tenantes d'un côté au midy le cloître de ladite ab-
« baye et d'autre bout le carrefour où est le poteau de justice du-
« dit Coulombs. Dans lequel bout, sont deux tours, dont l'une
« supporte le clocher de la dite abbaye. Sur lesquelles quarante
« perches de terre, devoit être placée, la nef commencée et non
« achevée de ladite abbaye. »

Signé : Abbé d'Espagnac, Dom Claude-Joseph Boullay, procureur des religieux.

LISTE DES BIENS APPARTENANT A L'ABBAYE QUI FURENT VENDUS LE 10 FÉVRIER 1791 ET AUTRES JOURS EN VERTU DES DÉCRETS DE 1790.

1° Un jardin situé à Coulombs appelé le jardin Bardeau, parce qu'il provenait d'un legs fait par le sieur Bardeau, décédé en 1686, curé de Coulombs, adjugé à M. Dutertre de Sancé, acquéreur de l'abbaye, moyennant 1.300 livres.

2° Ferme et métairie du Haut-Bourray, 68.100 livres au sieur Dutertre de Sancé.

3° Chapelle de prieuré de Villeneuve, maison, bâtiments et terres en dépendant, 42.000 livres au sieur Valleteau de la Roque, maître des comptes honoraire à Paris.

4° Ferme de la Thibaudière, sise paroisse de Faverolles,

PIERRE TOMBALE DE AMBROISE TAILLEBOIS

Prieur de Blaru, † 7 Octobre 1556.

Epitaphe contre le mur à costé de la chapelle de la Madeleine derrière le chœur de l'église de l'abbaye de Coulombs. »

(*Bibliothèque Nationale*, Estampes, Pe, In, f. 80 à 85.)

29.000 livres à Gilles Bréant, laboureur au Tartre-Gaudran, dont les héritiers la possède encore actuellement.

5° Ferme et métairie du Boullay des deux Eglises, 52.6000 livres à Adrien Bessin, procureur au ci-devant Châtelet de Paris.

6° Ferme de Rozay, paroisse de Prouais, 72.000 livres à Etienne Mabille, domicilié à Houdan.

Adjudication du 15 février 1791.

1° Ferme d'Alleman, sise paroisse de Boutigny, 35.000 livres à M de Chaulnes, chevalier de Saint-Louis, propriétaire à Dreux.

2° Ferme et métairie de Charpont, 140 000 livres à M. Dutertre de Sancé.

3° Moulin de Coulombs, la ferme et métairie de Chandelles, 90.000 livres à M. du Tertre de Sancé,

Adjudication du 10 mars 1791.

Ferme de la Chambrerie, sise paroisse de Prudemanche, 73.400 livres à Charles-Joseph Foucher de la Cressonnière, propriétaire à Vitray sous Brezolles.

Adjudication du 26 mars 1791.

Bois de la Place, sis à Ecluzelles, 18.000 livres à Charles-Henri des Granges de Puyguyon de Surgères, propriétaire de la terre et du château de Comteville, près Dreux.

Adjudication du 13 avril 1791.

Ferme de l'Aumône des Champs, sise à Saint-Laurent la Gâtine, 55.900 livres à M. Dutertre de Sancé.

Adjudication du 28 avril.

Maison près le pont du bourg à Coulombs, 3.525 livres à Guillaume Percheron, maréchal à Coulombs.

Adjudication du 29 avril.

Cinquante-neuf arpents de bois sis à Bréchamps, 24.200 livres à M. Dutertre de Sancé.

Adjudication du 27 mai.

1° Maison du Pont du Bourg à Coulombs, 1.575 livres à Alexis Paris, sabotier à Coulombs.

2° Maison du Cimetière à Coulombs, 1.500 livres à Jean-Baptiste Beauvais, cordonier à Coulombs.

3° Maison du Sauvage à Coulombs, 3.500 livres à M. Dutertre de Sancé.

4° Bois de Chandelles, sis paroisses de Senantes et de Coulombs, 9.500 livres à M. Dutertre de Sancé.

5° Pré des Morbiers, sis à Coulombs, 2.225 livres à M. Dutertre de Sancé.

6° Jardin à la Boudine sis à Coulombs, 155 livres à Noël Nicolas Leblond, serrurier à Coulombs.

Ajudication du 28 mai.

Bâtiment de la Foulerie et deux caves à Coulombs, 900 livres à M. Dutertre de Sancé.

Adjudication du 12 septembre.

1° Grange Dûneresse de Germainville, 1.375 livres à Bernard-Augustin Mahiel, à Dreux.

2° Maison du Cœur-Joyeux et ses dépendances sise à Coulombs, 3.425 livres à Louis Penelle, meunier à Brichanteau.

Adjudication du 11 octobre.

La halle et le grand pressoir de Coulombs, 725 livres à M. Dutertre de Sancé.

Plusieurs acquéreurs de ces biens ecclésiastiques les virent quelques mois plus tard confisquer et vendre de nouveau au profit de la nation : MM. des Granges, de Puyguyon, de Surgère, de Chaulnes.

ESTIMATION DU MOBILIER DE L'ABBAYE, ENVOYÉE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE PAR LE R. P. PRIEUR DE L'ABBAYE, LE 17 FÉVRIER 1790.

MEUBLES

Canapés, fauteuils, tableaux.	800	livres
Lits	650	»
Dans la grosse tour, trois cloches pesant 6.000 livres.	8.400	»
Dans le petit clocher quatre cloches.	980	»
Une vieille horloge.	300	»
Le jeu d'orgues.	2.900	»
Le grand autel.	7.000	»
Les degrés de l'autel en marbre.	7.471	»
Les statues.	3.000	»
8 chapelles boisées sur 13.	2.000	»
1 ciboire d'argent, trois calices et burettes. . . .	2.400	»
La châsse des reliques de saint Gratien et le chef de sainte Scholastique, la relique de la Circoncision avec une parcelle de la Vraie-Croix. . . .	900	»
Lampes et chandeliers.	2.870	»
Chappes, tuniques, et chasubles d'or et d'argent.	11.025	»
id. noires.	4.500	»
id. de couleurs diverses. . . .	1.200	»
Aubes et autres ornements.	3.690	»
Bibliothèque (1).		
Total des meubles	64.286	»

(1) Suivant une note jointe à cet état, la bibliothèque comprenait peu de livres de jurisprudence et de littérature, elle se composait de 3. 372 volumes couverts en parchemin blanc, savoir : 3 grands in-folio, 434 in-folio, 595 in-4°, 240 in-8°, 1,900 in-12, et 200 in-16.

Laurent Bouchet, ancien curé de Nogent-le-Roi, légua, par un testament olographe, toute sa bibliothèque à l'abbaye de Coulombs, tant imprimée que manuscrite, se composant de près de 3.000 volumes, tant grands que petits, à charge de messes à célébrer dans la chapelle Saint-Laurent, en la dite abbaye.

SAINT-LAZARE DE LÈVES

Abbé Ch. MÉTAIS

SAINT-LAZARE DE LÈVES

ÉGLISE ET PAROISSE

CHARTRES

Revue des Archives Historiques du Diocèse de Chartres

1908

SAINT-LAZARE DE LÈVES

ÉGLISE ET PAROISSE

I. — Origines.

Le siège de Chartres.

On chercherait vainement aux alentours de Chartres un site comparable à celui de Lèves.

Située à 2 kil. à peine de Chartres, cette gracieuse et pittoresque vallée offrait un séjour agréable et sûr même dans les âges les plus reculés.

Nos vieux historiens y placent « sur une légère éminence, entourée de fossés, un établissement de Druides ». On voit en effet au lieu dit le Bois de Lèves, non loin de la route de Dreux, une de ces mystérieuses accumulations de terres, certainement factices, d'origine celtique, appelées buttes, mottes ou tombelles, mesurant 14 mètres de

côté, environ. Elle est entourée d'un fossé encore rempli d'eau, mais la motte a été entamée par les cultivateurs voisins et aurait, dit-on, perdu la moitié de sa hauteur. Le peuple l'appelle la butte celtique. S'il faut y voir une station pour la transmission des signaux, elle correspondait à la butte des Charbonniers située à Chartres entre la préfecture et le marché aux chevaux.

On visite encore, à l'extrémité du Bois de Lèves, non loin du château de Levéville, sur l'ancienne route de Chartres à Dreux, une pierre dite le *Pied de fées*, jadis objet d'une crainte superstitieuse (1).

L'imagination populaire a transformé d'anciennes carrières de pierre tendre, ou de marne « en refuges des Druides, où ils enseignaient à leurs adeptes la science occulte de leurs mystères religieux (2) ».

Le nom de Lèves lui-même remonte à une haute antiquité, au temps même des Celtes. Le mot *liew*, *lew*, *leug* d'alors aurait été traduit par les Romains en *leuca* ou *leuga*, d'où le mot français Lèves. Le mot latin d'ailleurs n'était pas sans une signification précise.

« Une des quatre chaussées ou voies romaines établies par le célèbre Agrippa, gendre d'Auguste et son lieutenant général dans les Gaules, venant de Bourges par Tours et Chartres, traversait Dreux. C'était sur cette chaussée que se trouvait une colline appelée Lèves, qui estoit éloignée de Chartres d'environ une lieue gauloise. Or chez les Gaulois la lieue étant nommée *Leuva* aussi bien que *Leuca*, il y aurait identité dans la dénomination

(1) D'autres lui donnent une origine plus récente. La reine Berthe, au retour d'un pèlerinage à Notre-Dame de Chartres, se serait arrêtée là pour saluer une dernière fois le béni sanctuaire et quand elle voulut remonter sur sa blanche haquenée, son pied s'imprima sur la pierre.

(2) La crédulité publique se laisse toujours abuser. Ces carrières, encore exploitées aux XIVe et XVe siècles, et qui furent transformées plus tard en habitations saines et spacieuses, comme on en voit beaucoup sur les rives de l'Eure, et surtout du Loir, sont devenues récemment Caves Gauloises, et l'on y montre, dit-on, la chapelle des Druides (qui n'en avaient pas), des oubliettes, des anneaux, destinés évidemment à des victimes enchaînées! etc.

BUTTE CELTIQUE DU BOIS DE LÈVES

UNIV. OF MICH.

et la position de Lèves, ce qui donnerait l'indication positive d'un *primus lapis*, d'une borne à l'égard de Chartres (1). »

« L'endroit précis de cette borne fut nommé la montagne des lieues, comme le point central du départ des mesures itinéraires dans les Gaules (2). »

Quoi qu'il en soit, nos plus anciens titres parlent de ce *Mons Leugarum*, et y fixent le plus antique monument religieux de la paroisse actuelle. L'historien le plus reculé de Chartres ne laisse aucun doute sur ce point : « Non loin de la ville de Chartres, existait (entre 825 et 850) un couvent de religieuses, élégamment situé sur le Mont de Lèves. Ce monastère fut rasé jusqu'au sol par la main des barbares et réduit en cendres (3).

Le moine Paul, en encadrant ce détail dans le récit de la dévastation de sa chère abbaye, semble faire de cette retraite de moniales une dépendance du monastère de Saint-Père.

Le *Mons Leugarum* fut le théâtre d'un exploit militaire exceptionnel relaté par tous les chroniqueurs contemporains.

Chartres était assiégée par le fameux Rollon avec une nombreuse armée de Normands et de Danois, vers 911. L'évêque Gousseaume ou Gancelme avait appelé au secours de la ville Eble, comte de Poitiers, Richard, duc de Bourgogne et Robert, comte de Paris. Mais le secours était lent à venir, et les barbares multipliaient leurs attaques.

L'évêque et Eudes, comte de Chartres, vont succom-

(1) Lefèvre, *Annuaire* de 1847, p. 222, d'après d'Anville, Notice de la Gaule p. 279.

(2) Lefèvre, ibidem. — M. de Boisvillette, *Statistique d'Eure-et-Loir*, p. 182, est plus modéré. S'il l'appelle aussi montagne des Lieues « il avoue qu'elle ne pouvait être autre chose que la motte d'un vieux fort ». Mais il n'apporte aucune preuve à l'appui. On n'y a retrouvé aucune trace de construction. La distance de Chartres à cette butte dépasse sensiblement la lieue.

(3) *Cartulaire de Saint-Père*, p. 10.

ber, quand enfin arrivent les alliés, Robert, comte de Paris, et Richard duc de Bourgogne, le samedi 20 juillet 911. Ceux-ci livrent aussitôt le combat, Rollon semble au premier choc devoir être victorieux, mais l'évêque, par une inspiration divine et confiant dans la protection de Marie, fait arborer comme drapeau le Voile de la Vierge et, au plus fort du combat, se rend processionnellement, revêtu des ornements sacrés, et entouré de son clergé, sur les remparts et déploie ce labarum de victoire ; puis, faisant ouvrir la porte neuve, il attaque avec les Chartrains l'armée des sauvages païens. Ceux-ci, surpris par ce spectacle inattendu, ne peuvent résister aux coups des assiégés et de leurs auxiliaires, qui avaient repris confiance. Les barbares sont fauchés comme l'herbe des champs, et on fit un si grand carnage que plus de 6800 morts restèrent sur le champ de bataille, sans compter ceux qui furent noyés dans l'Eure.

Rollon fut séparé du gros de sa troupe. Surpris par la sortie des Chartrains, « il laisse une partie des siens aux mains avec les Bourguignons, fait une trouée au travers de l'armée de sortie et s'éloigne pour échapper lui-même à la mort » (1). « Il aurait voulu retourner au secours de sa troupe, mais trois mille heaumes ou chevaliers le séparaient d'elle : » il fut donc obligé de s'abstenir. D'ailleurs, dit un autre chroniqueur, Gerran, évêque d'Auxerre, ses soldats étaient blessés en grand nombre et surtout épuisés par le combat, si bien qu'ils furent contraints de se cacher dans les profondeurs de la forêt (2) ».

(1) « Cœpit ab eis declinare ne preoccuparetur a morte. » Dudon de Saint-Quentin : *De moribus et actis primorum Normanniæ ducum*, Caen, 1865.

(2) « Longusque fugæ tractus silvarumque vastitas vulneratos et exanimes optinuit ». Le Bœuf, *Hist. Eccl. et civile d'Auxerre*, II, p. 200. *Le Livre des Miracles de Notre-Dame* de Jehan Le Marchant, p. 182 et 183.

Rou, « si s'en foui o poi de gent,
O X chevalliers seulement. .
. . . . . .
Cil qui de seigneur (Rollon) point n'avoient.
En un mont (de Lèves) en haut s'en foirent. »

Ce détail s'applique évidemment à la fraction des Normands commandée par Rollon lui-même. La direction suivie par le 2e tronçon de son armée, composée surtout de Danois, n'est pas douteuse, comme nous le verrons bientôt.

Pour comprendre la suite des événements, il était important de bien établir ce fait de la séparation violente de Rollon d'avec les Danois que nul historien moderne ne semble avoir remarquée. Cependant Dudon dans toute la suite de son récit le suppose. Ce document si détaillé et ceux que nous avons cités plus haut s'accordent avec la tradition locale, qui indique la vallée profonde et sauvage dite des Vauxrou comme le refuge des Normands; de là son nom Vauxrou, vallée de Rollon, et le sanctuaire qui plus tard y fut érigé à la Vierge libératrice. La configuration géographique corrobore cette attribution. Ce val est situé à l'ouest de Chartres, à proximité du lieu du combat, en vue du plateau sur lequel s'ouvrait la porte neuve, par laquelle l'évêque Gousseaume fit opérer la sortie victorieuse de ses guerriers. L'attaque inopinée des Chartrains, dont les efforts furent secondés par les Bourguignons et les Français, ne pouvait avoir d'autre résultat victorieux que de couper l'armée de Rollon en deux. Une partie, la plus nombreuse, les Danois, fut rejetée vers la porte Drouaise, et les grands prés dans la direction de Lèves, où la lutte se poursuivit; ce point est d'une certitude absolue. L'autre partie, commandée par Rollon, ne pouvait trouver d'issue que par les Vauxrou, qui seuls de ce côté de la ville offraient aux vaincus ce refuge obscur et profond, couvert de bois ou de broussailles « silvarum » où le vainqueur ne pouvait prudemment les poursuivre (1).

(1) L'origine du mot Vauxrou ne paraît pas douteuse. Wasse, commentateur de Dudon de Saint-Quentin, écrira au XII siècle son Roman de Roû, ou de Rollon; Jehan Le Marchant dans le *Livre des Miracles* lui donne aussi ce nom, Rou. « Et quant Rou voit, etc., c'est la justification du sens attribué à Vauxrou, Vallis Rollonis. M. Lair est plus influencé qu'il ne l'avoue par

Cette version est d'autant plus certaine que la sortie des Chartrains s'est faite par la porte neuve, correspondant à la porte dite de l'Horloge, dans la direction soit de la rue de Beauvoir (dite aujourd'hui de Beauvais, aboutissant à la porte Saint-Jean), soit de la porte du Chatelet (ainsi appelée à cause de la proximité du primitif château fortifié des comtes), non loin par conséquent de la place actuelle des Epars. Cette circonstance topographique, en cas de défaite, rendait la fuite vers les Vauxrou pour ainsi dire fatale.

Rollon ne put rester longtemps inactif dans cette retraite, mais, désespérant de vaincre, il fut obligé de contourner la ville par Mainvilliers, Seresville, etc., pour rejoindre l'Eure, route toujours tracée et libre, vers la Forte Maison et Saint-Prest, où le rejoindront plus tard les Danois. Par suite de cet éloignement forcé le groupe de Rollon devait rester étranger au combat acharné de Lèves; et ce ne fut guère que le 2e jour après cette dernière bataille, qu'il fut rencontré par ses alliés les Danois, sur les bords de l'Eure (1).

L'autre portion de l'armée payenne, ainsi séparée de son chef, se retira du côté des grands prés pour se rapprocher de son premier campement et des rives du fleuve.

La lutte s'y prolongea jusqu'au soir, et y fut des plus meurtrières, car tous les chroniqueurs nous racontent qu'un si grand nombre se noyèrent dans les gouffres de l'Eure que la masse de leurs cadavres fit refluer les eaux du fleuve (2). Pour échapper à ce désastre, les survivants

cette tradition quand il la proclame « d'accord avec toutes les vraisemblances militaires » en tant qu'elle place « la rencontre entre les Français et les Normands dans les Vauxrou, c'est-à-dire entre la place des Epars et la vallée occupée aujourd'hui par la gare. » (*Le Siège de Chartres par les Normands*).

(1) « Viam, quam Rollo tenuit, gressibus liberati pergunt super Othuram venientes ». (Dudon, p. 165).

(2) « Tanta cedes fuit ut mortuorum cadaveribus aqua fluminis excluderetur (Moine Paul) : — Exceptis his quos vorago fluminis Audure absorbuit (Gerran d'Auxerre) ».

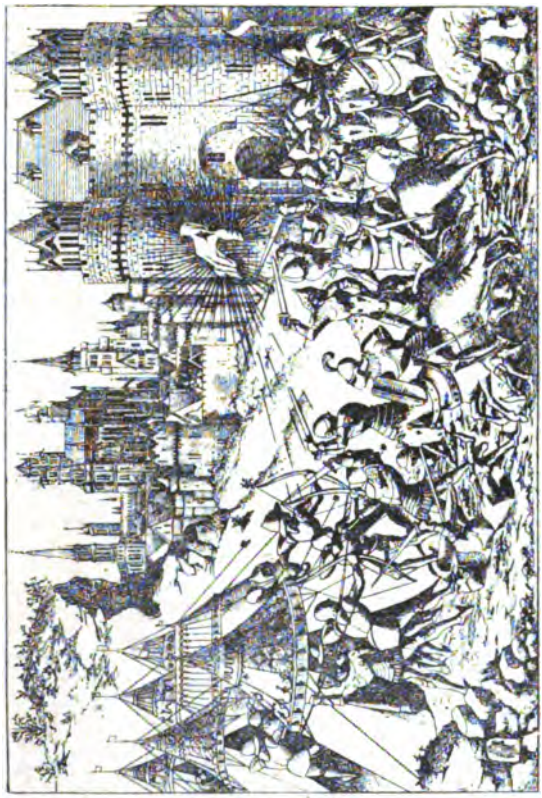

SORTIE DES CHARTRAINS CONTRE LES NORMANDS, 911.

UNIV. OF MICH.

demandèrent leur salut à une fuite précipitée « præsidio fugæ », et ajoute un naïf historien, « ceux qui eurent les meilleures jambes s'enfuirent vers le Monceau de Lèves où ils se cantonnèrent pour résister aux poursuivants (1) ».

Le texte latin est plus explicite encore. « Le soir venu, les Normands se rassemblent sur la montagne de Lèves (2). y dressent leur camp et s'y retranchent derrière une palissade recouverte de peaux de bêtes (3) ».

L'armée française les poursuivit, les investit de toutes parts pour les attaquer le lendemain matin et les anéantir.

Mais voici que survient Eble, comte de Poitiers, qui apprenant la victoire des Français se désole et se croit déshonoré pour n'avoir pas combattu les Normands. On lui apprend alors la retraite toujours menaçante de ceux-ci. « Va donc, lui dit le chef des Francs, venger le sang des nôtres. »

Eble veut escalader la montagne, mais tous les efforts de ses soldats, pour atteindre le faîte, sont vains, les Danois les précipitaient au fond de la vallée ; les pierres et pieux et autres matériaux qui avaient servi pour le siège de Chartres et dont les Poitevins voulaient faire usage, leur étaient enlevés des mains, et les payens s'empressaient

(1) « Ils fuirent en si belle erre que les préz de la porte Drouaise, esquels ils avoient posé leur camp, en ont tousiours du depuis retenu le nom de Prez de Reculets (Rouillard) ; — Ils reculèrent comme des forcenez jusques dans ces prez qui sont proches de la ville, et qui, pour ce sujet s'appellent jusqu'à présent les prez des reculez (Souchet). » « Le lieu du combat fut suivant toute vraisemblance la prairie connue aujourd'hui sous le nom de Grands-Prés (R. Merlet).

Ce nom de *Reculés* était déjà en usage en 1070, et la signification certaine du mot latin, *reculare, reculetum*, éloigné, écarté, s'applique très bien aux Normands ainsi éloignés et écartés de Chartres par les vainqueurs. Nous ne voyons donc pas pourquoi M. Lair déclare que cette tradition « n'est pas acceptable ».

(2) « Jam sero facto in monte Leugarum devenirent — ad Leugas pervenit et montis excelsa subiit. »

(3) M. Lair dit qu'ils « trouvèrent un abri dans les ruines d'un petit monastère ». Mais aucune narration du combat ne fait mention de ces ruines. Cette ampliation donnait à l'auteur le moyen de faire une rectification sur la ruine de ce monastère.

de s'en faire de nouveaux remparts pour se protéger. Eble fut obligé de cesser l'attaque, et de se réunir au duc Richard pour reprendre l'investissement de cette troupe désespérée, et la cerner de toutes parts, afin que nul ne put échapper.

Dans une position si critique, les Danois redoutaient un carnage pour le lendemain, quand l'un d'eux, Frison de naissance, leur soumet un stratagème de sa façon. « Il faut, dit-il, que pendant le silence de la nuit sombre quelques-uns des nôtres sortent du camp, descendent dans la vallée, et se mettent à sonner fortement de la trompette ; les Français, toujours timides et craintifs (1), croiront à un retour offensif de notre chef Rollon et se disperseront. Nous pourrons alors avec chance de succès traverser les lignes ennemies et échapper à une mort cruelle. »

Le conseil fut accepté. Trois des plus vaillants guerriers sortent du camp, sonnent fortement de la trompette, et jettent le trouble parmi les Chartrains. Ceux-ci, croyant à l'arrivée d'une nouvelle troupe de ces payens, brisent leurs lignes d'investissement et se réunissent en un corps compact pour mieux résister à l'attaque. A cette vue les Danois, ainsi dégagés, profitent de ce moment d'épouvante, sortent furtivement et en silence de leurs retranchements, abandonnant tous leurs bagages, et par une marche rapide gagnent par le ravin les bords de la rivière, montent dans leurs barques, rejoignent leur chef, qui les accueille avec une joie délirante (2), et tous se réfugient dans leur pays ; mais, honteux de cette humiliante défaite, ils n'osèrent plus jamais revenir dans le pays chartrain (3).

(1) *Formidolosi, stupidique atque pavidi.*

(2) « O robustissimi, quomodo prælia evasistis ? Tunc illi cuncta quæ acciderant retulerunt Rolloni ». (Dudon). Rollon avait donc bien été séparé des Danois, puisqu'il ne savait rien de leur combat à Lèves, et de leur stratagème pour s'échapper.

(3) Dudon dramatise cette sortie de ses héros. Profitant de l'émotion des Chartrains, les Danois se précipitent avec grand bruit de leurs armes,

Toutes les circonstances de ce récit concordent parfaitement avec les dispositions topographiques du Mousseau.

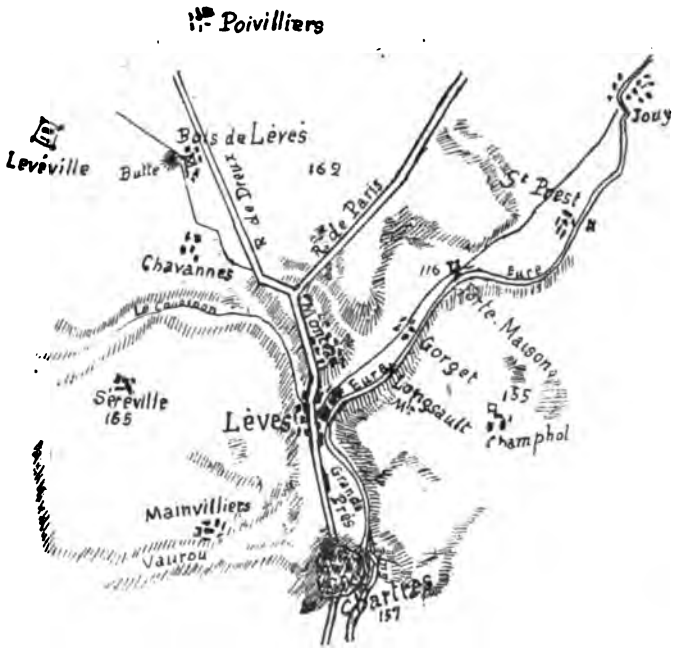

frappant leurs boucliers, sur l'armée de Richard et de ses Bourguignons, endormis sous leurs tentes, et par un combat furieux traversent les lignes assiégeantes, parviennent à la rivière de l'Eure, recherchant leur chef Rollon. Eble, comte de Poitiers, pris de frayeur se serait réfugié dans la maison d'un foulon. Au lever du jour, l'armée française, voyant la montagne déserte, se mit à la poursuite des fuyards. Les Normands de nouveau surpris égorgent de nombreux troupeaux de chevaux, bœufs, ânes et moutons qu'ils avaient emmenés avec eux, les découpent et, avec les tronçons de leurs cadavres, élèvent un rempart sanglant. A cette vue les Francs stupéfiés, revinrent sur leurs pas sans poursuivre leur marche victorieuse ! Les Normands, libres enfin, rencontrent Rollon et regagnent Rouen.

Inutile de relever toutes les invraisemblances de ce récit ; il suffit de faire remarquer les contradictions qu'il contient. La veille, sur la montagne de Lèves, les Danois assiégés sont dénués de tout, et se cachent seulement derrière un rempart couvert de peaux d'animaux : « de coriis animalium se undique muniunt » obligés d'arracher des mains des Chartrains les pieux dont ils forment leur palissade. Le lendemain, bien que fugitifs, ils sont tellement riches en troupeaux de toutes natures qu'avec leurs cadavres ils élèvent des remparts inexpugnables. Comment ont-ils pu se les procurer en une nuit ?

S'élevant au-dessus du bourg actuel de Lèves, ce mamelon est isolé de toutes parts par des ravins profonds, qui l'entourent comme dans un triangle : au nord-ouest, par le ravin du Vau de Lèves et le torrent du Couasnon, au midi par le Val de l'Eure, et à l'Orient par le ravin du bois de la Chambre, de la Ravaudière, de Painchat ou de la Grappe. Par ce dernier, situé à l'opposé de la ville de Chartres, les Normands pouvaient facilement, sans être vus, atteindre rapidement et à couvert les rives de l'Eure, à Longsault, là où ils avaient sans doute laissé leurs barques protégées par un coude de la rivière, et s'enfuir sans crainte de poursuite.

Cette disposition faisait du Mousseau un lieu fortifié par sa nature même. La déclivité est tellement rapide surtout des deux côtés de la pointe qui regarde Chartres, que l'on s'explique le triomphe facile des Danois, réfugiés sur le sommet, repoussant les Poitevins qui s'efforçaient de l'escalader et les faisant rouler à gauche et à droite au fond du ravin. La route actuelle de Chartres à Dreux a dû faire une profonde tranchée pour arriver au sommet du plateau, sans éviter une pente encore des plus rapides. Le point d'attache de ce mamelon avec l'immense plateau fléchit lui-même pour donner naissance au val plus doux de la Ravaudière, qui vient mourir dans la vallée de l'Eure entre la Grappe et Gorget, en face le moulin actuel de Longsault.

Le cours de l'Eure était libre alors et les Normands étaient de trop bons navigateurs pour négliger d'utiliser une voie facile qui les ramenait sans fatigue jusque dans leur capitale.

Cette défaite des Normands avait profondément frappé l'imagination populaire. Nos contrées avaient tellement souffert des déprédations de ces barbares, que l'on s'explique facilement et l'acharnement à les combattre et la joie de leur défaite définitive. La reconnaissance se manifesta par la construction d'un petit sanctuaire dans la

vallée même des Vauxrou, avec une statue de la Vierge Chartraine (page 17); au XVe siècle, nos vieux chroniqueurs illustrèrent leurs récits par l'image qui montre les Normands aveuglés par le voile sacré, et Jean Mielot, vers 1440, composa pour son maître Philippe le Bon, duc de Bourgogne, une de ses plus belles miniatures, que reproduit au trait la gravure ci-jointe (page 9), publiée par M. l'abbé Clerval, et dont on conserve deux exemplaires originaux, l'un à la Bibliothèque Nationale à Paris (mss. 9199), et l'autre à la Bibliothèque Bodléienne à Londres. Le même sujet a été reproduit dans les fresques modernes de la crypte de la cathédrale. Le fait de l'aveuglement des Normands est reconnu par Wace dans son *Roman de Rou*, au XIIe siècle : « E, cume plusurs distrent, la vue perdit. »

Tous les recueils des miracles de Notre-Dame relatent ce prodige : « hostilis exercitus cum suo duce divinitus cecitate percussus » — « Hostes sunt excæcati » etc., (abbé Clerval, *Mémoires de la Société Archéol.*, IX, p. 449 et 450).

Dudon de Saint-Quentin lui-même console son héros, Rollon, de sa défaite en l'attribuant à la tunique de la Vierge :

« Non te Franco-fugat, te nec Burgundio cœdit,...
Sed tunica alma Dei genitricis Virginis... »

« Ce n'est pas le Français qui te met en fuite, ni le « Bourguignon qui te massacre, c'est la sainte Tunique « de la Vierge Mère de Dieu qui triomphe. »

Cette impression a pu influer également sur la dénomination des lieux où se passèrent les événements. Les *Vaux-Rou*, à cause de la retraite de Rou, Rollon ; les prés des *Reculets*, aujourd'hui les Grands prés, à cause de la fuite des Danois, et même la place des *Epars*, là où les Normands et Rollon furent mis en désordre, dispersés, épars, et leur armée coupée en deux tronçons. Ce dernier vocable peut cependant provenir d'un commerce d'Esparres,

bois pour les tonneaux, qui s'y serait fait jadis et que corroborent les rues de la Tonnellerie et du Bois Merrein, qui y aboutissent.

Le Chateau de Lèves.

L'attaque des Normands, plus encore que leur défaite, eût une singulière influence sur l'avenir de Lèves.

Quand l'art militaire eut progressé, surtout du temps de Thibaud le Tricheur, le grand constructeur de forteresses, la ville de Chartres reçut des remparts dont on retrouve encore quelques vestiges. Sur le point culminant de la ville fut construit un donjon des plus redoutables, appelée la Tour-le-Comte.

Nos comtes chartrains n'oublièrent pas les leçons du passé. La ville avait toujours subi les attaques de l'envahisseur du côté de la rivière, alors navigable. Il fallait donc défendre le cours de l'Eure et y établir des obstacles, sinon insurmontables, du moins suffisants pour arrêter l'ennemi ; élever par conséquent des forteresses là où la rivière, plus rapprochée du coteau, offrait une défense plus facile et plus efficace. Le comte Thibault ne manqua pas à cette tâche.

Précisément, la rivière côtoie de très près le coteau, d'abord à Lèves, puis au-delà Gorget, au lieu dit la Forte Maison.

Le vocable de ce dernier indique suffisamment sa nature et sa destination, mais il n'en reste plus d'autre trace que le nom. La forteresse élevée à Lèves est moins connue et même presque ignorée des Chartrains. Elle existe cependant encore haute de près de trois mètres.

Sa forme primitive, de même que la nature de ses murailles en maçonnerie de silex, noyés dans le mortier, épaisses de deux et de trois mètres, révèlent une haute antiquité.

VIERGE CHARTRAINE

conservée dans l'église de Mainvilliers.

(*Voir page 15*)

Nota. — Une autre petite statue en bois du XVe siècle était jadis honorée dans le petit édicule des Vauxrou ; pour éviter des profanations, elle a été transférée dans l'église de Mainvilliers (Voir : *Notre-Dame des Vauroux*, discours de M. l'abbé Tissier, 22 mai 1892).

UNIV. OF MICH.

La forme inusitée de la maison de Mme Rabourdin nous avait fort intrigué, quand il nous fut gracieusement permis de pénétrer dans les caves, de toucher ses murs et de les mensurer de toutes parts. Nous avons pu suivre tous ses contours, malgré les obstacles multiples offerts par les constructions qui l'entourent et la surmontent.

Ce donjon n'avait à la base aucune ouverture, celle qui existe aujourd'hui ayant été tout récemment percée pour le calorifère. La base d'ailleurs était pleine, sauf deux réduits destinés à recueillir les vivres à l'abri de toute atteinte. On y descendait par une trappe encore à la fin du XVIIIe siècle, comme dans les forteresses de cette époque (1). On arrivait à la partie habitée par une échelle mobile que l'on retirait après soi. Une double enceinte de fossés pleins d'eau le rendait encore plus inabordable.

Le comte de Chartres confia la garde de cette forteresse à l'un de ses fidèles, déjà réputé par ses richesses. Le Nécrologe de l'abbaye Saint-Jean lui donne le nom de Goslein I Le Riche : *dives*, dont l'épouse s'appelait Umberga, et la fille Adhelise, morte le 23 mai.

Ce surnom de Riche disparut bientôt pour faire place à celui de Lèves, de Leugis (2). En effet le fils de ce premier Goslein porte indifféremment le nom de Riche *ou de* Lèves ; son fils Guy, qui fut abbé de Saint-Jean, est inscrit dans le Nécrologe de l'abbaye au 6 janvier avec la mention de fils de Goslein le Riche, tandis qu'Isabelle ou Elisabeth, sa mère, est inscrite au 23 février avec la mention d'épouse de Goslein de Lèves. Il en est de même dans le primitif Obituaire de Notre-Dame de Chartres.

A la fin du XIe siècle le surnom de Lèves était le seul

(1) Ces réduits ont été plus tard transformés en oubliettes par l'imagination populaire qui n'en connaissait plus la destination primitive.

(2) Il en fut de même pour les gouverneurs des donjons de Gallardon, Fréteval, Mondoubleau, etc., qui tous prirent le nom de la forteresse qui leur était confiée.

usité, de même que le prénom de Goslein était toujours dévolu au fils aîné de la famille.

Les successeurs de ces premiers seigneurs sont connus ; en voici la liste abrégée, très sèche, le château de Lèves et ses seigneurs devant être l'objet d'une étude spéciale.

Goslein II avait eu pour fils : Goslein III qui décéda en 1092, Dodon et Guy abbé de Saint-Jean en Vallée, décédé le 6 janvier 1099 :

III. Goslein III, épousa *Odeline*, dont il eut : Goslein IV qui suit, Geoffroy, évêque de Chartres, Milon et Berthe qui fut femme de Rahier de Dreux ou de Musy, et mère de Milon, archidiacre, de Goslein, évêque de Chartres, successeur de Geoffroy.

IV. Goslein IV, fondateur de l'abbaye de Josaphat avec son frère, l'évêque Geoffroy, fut pèlerin de Jérusalem en 1107. Il avait épousé Lucia et eut pour fils :

1) Goslein, mort en 1145, qui avait épousé Philippa d'Illiers dont l'obit est inscrit au 23 septembre.

2) Geoffroy, qui fut prévôt de Notre-Dame.

3) Milon, qui lui succéda.

et 4) Odeline, Lucie et Cécile.

Il mourut en 1151.

V. Milon I, avait épousé Mabile, fille de Gausbert du Tremblay, dont il eut Geoffroy, qui suit, et Guillaume ; il mourut en 1167.

VI. Geoffroy, eut pour épouse Marguerite, sans doute de la famille de Bruières, fille d'un Thomas de Bruières qui, en 1201, fit une donation à la chapelle de Saint-Thomas-du-Plessis (*Cart. de Notre-Dame de Paris*, I, p. 120). Il mourut peu après 1212.

Il en eut : Goslein V, qui suit ;

Philippe, mort avant 1208 ;

Jean ;

Mathilde, † le 19 mai, Pétronille, Marguerite et Agnès.

Milon du Bois-de-Lèves était son cousin, et en 1201, Geoffroy approuve la donation que celui-ci, sur le point de mourir, fait à Josaphat.

VII. Goslein V, 1215-1239, eut pour première épouse Jeanne, et pour deuxième Philippa, fille de Guillaume de Poissy et de Lucie (Philippa avait en premières noces épousé Guillaume Morier).

Ses enfants furent Thomas et Mathilde.

Il partit en Angleterre en 1216.

VIII. Thomas Ier, 1219-1248, fils de Goslein, seigneur de Lèves, prit le nom de Bruières, sans doute à cause de la seigneurie de Bruières le Châtel que sa grand'mère paternelle, Marguerite du Châtel, avait apporté dans sa famille; et c'est aussi pourquoi Goslein V appelait cette Marguerite sa dame vers 1226 : « De assensu Thome filii mei et Margarite de Brueriis, domine mee. » (*Cartulaire des Vaux de Cernay*, p. 250.)

Thomas I, épousa *Agnès* dont il eut Jean, son fils aîné, et Thomas, chevalier.

IX. Jean de Bruières, 1252, fils de Thomas, épousa Eustachie, et vivait encore en 1279. Il portait aussi le nom de Lèves « Johannes de Leugis, miles ». En 1241, il vendit au Chapitre sa terre d'Amoinville de concert avec son fils Goslein, qui avait alors 18 ans. Il avait pour neveux Thomas de Lèves, « Thomas de Leugis », et Simon, fils de Simon de Gaseran, « nepos dicti Johannis de Leugis ».

X. Thomas II, fils de Jean, 1302-1304.

XI. Adam de Bruières, 1304-1314, Ysabel sa femme.

XII. Thomas III, sire de Bruières le Châtel, 1356, Jehan son frère. Marguerite de Bruières, sa sœur ou sa fille, avait épousé Guillaume, vidame de Chartres, 1335 et 1375.

XIII. Jean de Nesle et Ade de Mailly qui vendirent leur château et toutes ses dépendances au Chapitre de Notre-Dame de Chartres en 1365.

II. — Lèves au XIIe siècle.

1° Fondation de l'abbaye de Josaphat.

Geoffroy, archidiacre ou prévôt de l'église cathédrale de Chartres, deuxième fils de Goslein III, seigneur de Lèves, était à Rome en 1116. Il avait, dit la légende, fait le vœu d'aller à Jérusalem, au tombeau du Christ (1), quand un envoyé du Chapitre de Chartres le rejoignit à Rome pour lui annoncer son élection comme évêque, avec prière de revenir au plus tôt prendre possession de son siège et assumer le gouvernement de son église.

Le nouvel élu va se jeter aux pieds du Pape. Celui-ci le reçut avec bienveillance, le relève de son vœu d'aller en Palestine, et lui confère lui-même la consécration épiscopale (2). Mais avant de le renvoyer dans son diocèse, il lui impose l'obligation de construire près de Chartres un monastère de moines qui prieraient Dieu de le délier de sa promesse.

De retour, l'évêque s'empressa de remplir les désirs du Pape, et construisit l'abbaye non loin de son château,

(1) Cette tradition est d'autant plus probable que quelques années plus tôt, en 1107, son frère Goslein IV, seigneur de Lèves, était allé lui-même à Jérusalem et avant de partir avait fait son aumône à l'abbaye de Saint-Père, qui pour l'aider à faire son pèlerinage en Terre-Sainte lui donnait 20 marcs d'argent : « Michi Gauslino, Jerusalem proficiscenti, dederunt XX marchas argenti. » Il devait être de retour dans les premiers mois de 1110, car il est à cette époque au palais d'Etampes, près du roi Louis VI, avec le comte Thibault, témoin d'une donation royale en faveur de l'abbaye de Saint-Jean (*Cartulaire Saint-Jean*, ch. 13).

(2) Le pape Calixte II envoya aux chartrains une bulle où il affirme lui-même cette faveur faite au nouvel évêque : « Electum vestrum quem ad nos transmisistis, benigne suscepimus atque in episcopum, præstante Domino, consecravimus. Quem consecratum ad vos remittentes, etc. » *Cartul. de Notre-Dame*, ch. XXXVI).

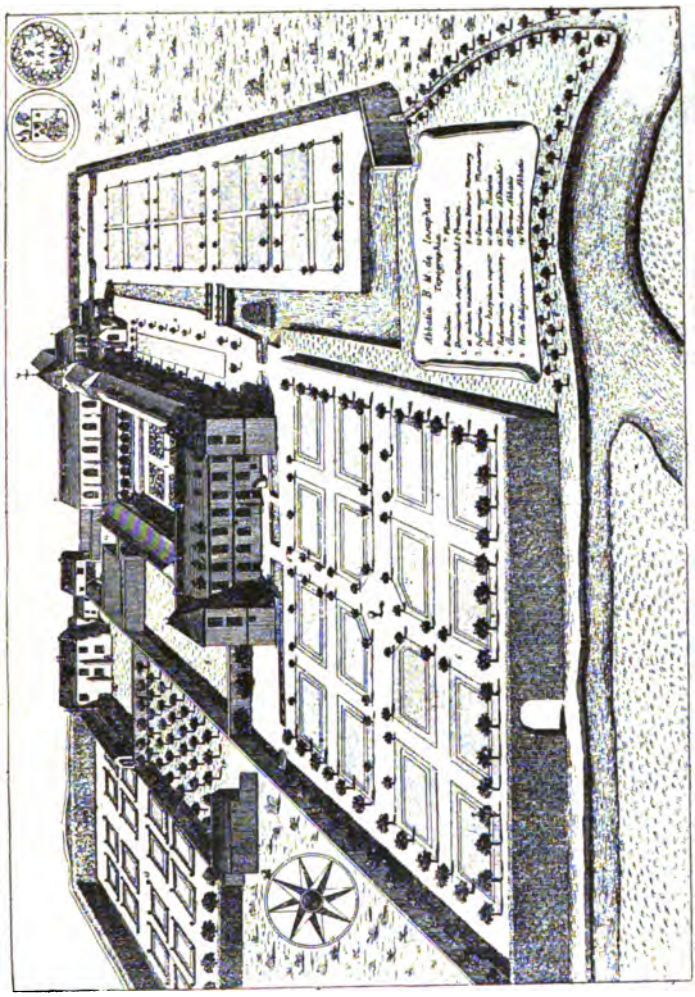

ANCIENNE ABBAYE DE JOSAPHAT, A LÈVES
D'APRÈS LE *Monasticon Benedictinum*

dans le domaine paternel. De la terrasse du donjon, il est frappé d'une coïncidence : la vallée de Lèves, vis-à-vis de Chartres lui semble l'image fidèle de la vallée du jugement vis-à-vis de Jérusalem, et il donne à son abbaye le nom de Notre-Dame de Josaphat, pour exprimer sa piété à la Vierge, patronne de son église cathédrale, et rappeler son pèlerinage inachevé vers la ville sainte.

Sans doute le prélat ne consigne point cette pensée de son âme reconnaissante dans les écrits et chartes de fondation, mais le choix du nom de Josaphat est à lui seul un témoignage suffisant ; il n'a pas été donné sans motif. La présence de Geoffroy à Rome n'est pas moins significative ; la ville des papes était le relai d'office sur la route de Jérusalem.

Goslein IV de Lèves, lui-même pèlerin de Jérusalem, seconda de tous ses efforts son frère pour cette pieuse fondation (1). Après avoir obtenu l'autorisation du roi, ils élevèrent rapidement les cloîtres et l'église. Du perron élevé de la demeure paternelle, les deux frères, unis dans une même pensée, pouvaient contempler les édifices monastiques et les religieux dans leurs cloîtres, s'unir à leurs prières, comme de nos jours encore les habitants de la maison moderne, élevée sur la base de la forteresse, peuvent suivre dans leur lente promenade les vieillards de l'Asile d'Aligre qui remplace le monastère.

A Lèves, comme partout, la crosse de l'abbé, sous laquelle il faisait si bon vivre, attira des habitants, à la grande joie des seigneurs.

Mais tout le territoire des deux côtés de l'Eure faisait

(1) Le rôle principal dans la fondation appartient sans aucun doute à l'évêque Geoffroy, car c'est lui qui a pris l'initiative de la construction du monastère, c'est lui que les moines appellent leur fondateur, « fundatoris nostri », son frère ; le seigneur Goslein IV, est seulement un bienfaiteur insigne permettant de faire cette fondation sur son patrimoine. » Goslemus de Leugis, frater Gaufridi, Carnotensis episcopi, fundatoris nostri... presentem ecclesiam in suo fundo fundari permittens. »

partie de la paroisse de l'église canoniale de St-Maurice au spirituel, et de la ville même de Chartres, au temporel.

Lèves, comme Champhol et Mainvilliers, etc., était partie intégrante de la cité chartraine (1).

Les chanoines de Saint-Maurice, dans la crainte de se voir dépouiller insensiblement de leurs droits sur ce nouveau groupe d'habitants, s'adressèrent à l'Evêque. Le prélat daigna se rendre en plein chapitre de Saint-Maurice, et là, en présence du célèbre évêque du Mans, Hildebert de Lavardin, des abbés de Saint-Père et de Saint-Jean, et d'un grand nombre de chanoines de Notre-Dame, il s'engagea, au nom de ses moines, à n'exercer aucune juridiction sur les paroissiens de Saint-Maurice groupés à l'ombre de la nouvelle église. Toutefois le seigneur de Lèves, son épouse, ses enfants pouvaient aller à l'église de leur choix.

D'après cette convention, il paraît certain que Lèves n'avait pas d'église paroissiale à cette époque, et n'était qu'un hameau de Chartres, situé dans la circonscription de la paroisse Saint-Maurice.

La nouvelle colonie devint en peu de temps assez dense pour avoir un service régulier du culte ; et sous peine de voir les habitants, au mépris de toutes défenses, se rendre à la nouvelle église abbatiale, prendre part à un culte régulier et solennel, les chanoines comprirent la nécessité de leur donner satisfaction et leur élevèrent une église à eux spéciale, mais dépendante de la paroisse.

(1) Le *Pouillé* de 1738 met encore au nombre des cures de la ville de Chartres et de la banlieue, au même rang que St-Aignan, Ste-Foy et St-Maurice : Champhol, le Coudray, Lèves, Lucey, Luisant et Mainvilliers.

ANCIENNE ÉGLISE SAINT-MAURICE
d'où primitivement dépendait le territoire de Lèves.

(Voir page 30).

UNIV. OF MICH.

2° Première église paroissiale de Lèves, annexe de Saint-Maurice : limites de la paroisse

Si nous examinons avec soin l'église actuelle de Lèves, nous remarquerons du côté nord une muraille en silex, percée de quatre fenêtres en plein cintre, appuyée sur des contreforts à peine saillants, en pierres taillées, de 0.70 de largeur sur 0.25 d'épaisseur. La façade est d'une maçonnerie identique; ajourée, en bas, par une porte également romane, mais dont le tympan est une pierre de taille formant linteau, et au-dessus d'une fenêtre de même style que les premières. Trois autres fenêtres ont été ouvertes depuis en 1889. Ces fenêtres avaient 2 mètres 30 de hauteur, sur 65 de largeur à l'extérieur, pour s'évaser considérablement à l'intérieur, grâce à l'épaisseur du mur; c'est tout ce qui reste de la primitive église. Celle-ci, relativement restreinte, se terminait par un sanctuaire semi-circulaire un peu moins large que la nef, et qui lui-même devait être éclairé par trois fenêtres ou triplet symbolique, comme nous le constatons dans les églises voisines de Saint-Pret et de Jouy, également du XIIe siècle et demeurées intactes.

Cette chapelle, dont la petite gravure ci-jointe donne une idée exacte, était élevée dans les dépendances même du château de Lèves, et devait servir d'oratoire privé aux seigneurs, qui, exempts de la juridiction paroissiale (1), pouvaient y faire exer-

(1) « Preter Leugarum dominum ejusque uxorem et filios, *qui sui juris sunt.* » (Abbé Métais, *Cartul. de Josaphat*, ch. IV.

cer, pour eux et leurs familiers, toutes les cérémonies du culte. Ils avaient le même privilège vis-à-vis de l'église abbatiale. Cet oratoire fut transformé pour les habitants de Lèves en une chapelle de secours, comme annexe de l'église paroissiale de Saint-Maurice, en conséquence de la transaction de 1120, relatée ci-dessus, entre les chanoines et les religieux de Sainte-Marie de Josaphat, par laquelle « les moines n'interromperoient aulcunement l'office de la paroisse Saint-Lazare, et que le curé auroit droit sur les personnes qui demeureroient dans leur cour, exceptez ceux qui sont à pain et à pot, comme l'on dit d'ordinaire (1) ».

La chapelle avait été dédiée à saint Lazare, le premier ressuscité, par une connexion d'idées avec Josaphat, vallée de la Résurrection, qui avait donné son nom à l'abbaye.

Les seigneurs de Lèves y assurèrent le service divin, car en 1208, Geoffroy, seigneur de Lèves, de concert avec Marguerite sa femme, et leurs enfants Goslein, Jean et Agnès, assurent « aux prêtres de Saint-Maurice de Chartres une rente annuelle de 3 muids d'hybernage sur la dîme de Berchère la Maingot » pour faire le service dans la chapelle de Lèves : « pro servicio in capella Leugarum faciendo ».

Ils donnent également un demi-muid d'hybernage à l'Aumône de Lèves « Elemosine de Leugis ». 20 sous à l'abbaye de Josaphat, le jour de l'anniversaire de leur fils Philippe ; enfin un muid de même grain à un clerc nommé Nicholas, qu'ils avaient auprès d'eux, sans doute pour leur oratoire privé (2).

Outre l'existence de l'église, cette charte précieuse nous révèle, à cette époque reculée, l'établissement d'une *Aumône* ou *Charité*, véritable bureau de bienfaisance pour les pauvres.

(1) Savart, *Histoire de Saint-Maurice*, et *Cartul. de Josaphat*, ch. II.
(2) *Cartulaire des Vaux de Cernay*, p. 170.

Le service divin devait donc être célébré dans la chapelle de Lèves par les chanoines de Saint-Maurice. Pour satisfaire à cette obligation sacrée, « la paroisse Saint-Maurice avait deux curés, qui alternativement administroient Saint-Maurice et Saint-Lazare, chacun pendant une semaine ; et ils avoient à Lèves un vicaire qui demeuroit en la chapelle Saint-Lazare, lequel n'administroit les sacrements d'Extrême-Onction ni de mariage que par aveu de ses deux supérieurs et ne délivroit aucun certificat ».

« Puis, le peuple augmentant, les deux curés s'advisèrent de desservir eux-mêmes et changèrent tous les ans alternativement, jusqu'en l'an mil six cens vingt-deux, où le terme fut limité à trois ans, à cause de l'incommodité des paroissiens qui ne cognoissoient sitost ses pasteurs qu'ils les abandonnoient ; mais comme la nature se perfectionne dans la suite des temps, ainsi il en est des ouvrages de la grâce. Messire Anthoinne Mallet et messire Jean Pintard, désirans cognoistre chacun ses ouailles, comme de bons pasteurs, et pour coupper court à tous les différents qui pourroient s'eslever dans les changements triennaires, fixèrent ces deux bénéfices de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Lèves, du consentement du Chapitre, avec l'approbation de Monseigneur l'évesque de Chartres, le tout confirmé par sentence du parlement, que les deux cures demeureroient divisées, le 4 de janvier 1670 (1). »

Le même auteur nous donne les limites de la paroisse dans ces temps reculés : « La juridiction du curé de Saint-Lazare s'estend sur le bourg de Lèves, Chavannes, la Roussière, le Bois de Lèves, la Ravaudière, Gorget, Longsaulx, le Mousseau, partie d'Ouarville (2). Outre qu'il a tous

(1) Savart, *Histoire de Saint-Maurice.*

(2) Le chapitre Saint-Maurice avait aussi droit de justice, haute et basse sur tout ce territoire, auquel l'historien, dans un autre passage, ajoute la Mihoue, qui aurait été également de la paroisse de Lèves et qui dépend aujourd'hui de Champhol, puis Seresville et Levesville.

les droits curiaux dans la paroisse, le curé peut porter l'aumusse (partie des ornements du chanoine), assister au chapitre, et reçoit les distributions comme ancien chanoine de l'église Saint-Maurice. Il entretient un vicaire avec lui pour l'administration des sacrements, d'autant que la paroisse est égalle à celle de Saint-Maurice. »

En un mot, d'abord simple chapelle de secours, puis annexe de Saint-Maurice, l'église de Lèves ne fut pleinement érigée en paroisse indépendante qu'en 1670.

Nous trouverons la preuve de ces modifications dans la liste des curés.

Les limites indiquées ne furent pas stables. Gorget, pourtant si rapproché de Lèves, en a été détaché à une époque relativement récente. Les registres de catholicité, aux XVIIe et XVIIIe siècles, contiennent plusieurs mariages de jeunes filles habitant ce hameau. Le *Pouillé* de 1738 place le château de Gorget, Crèches ou Craches, dans la dépendance de Lèves. Gorget est actuellement de Saint-Prest (1).

La Mihoue fut annexée à Champhol, dont tout le territoire dans l'origine était également sous la juridiction du chapitre Saint-Maurice, et fut tardivement érigé en paroisse.

Séréville avait une chapelle de secours dédiée à la Madeleine. Cette circonstance indique bien une union intime avec la paroisse de Saint-Lazare, catégoriquement affirmée par l'historien de Saint-Maurice. A ce titre nous pouvons relater ici une particularité relative à cette chapelle dont il n'existe plus aucune trace.

« Le chapelain de la chapelle de la Magdeleine de Séréville, autrefois bastie dans le village de Séréville, devait

(1) Jadis les gens de Lèves ne semblent pas avoir sympathisé avec leurs voisins et les appelaient les fourmis rouges de Saint-Prest : le venin de ces insectes étant plus cuisant que celui des fourmis noires. Ils n'étaient pas plus charitables pour les « bahuts de Mainvilliers », surnom donné par Henri IV pendant le siège de 1591 : un paysan lui ayant apporté un bahut pour un meuble utile qu'il avait réclamé.

être présenté au Chapitre de Saint-Maurice et esleu par les habitans dud. village comme estans les principaux fondateurs d'icelle prieuré. Icelluy chapellain estoit obligé d'assister à la paroisse Saint-Maurice les fêtes et dimanches, toutesfois il estoit entretenu de messes dans sa prieuré de la Magdeleine, laquelle n'avoit aucun autre revenu, et a esté abatue pendant les guerres. Le sieur de Brissonnet en fit transférer l'image dans son chasteau de Levesville, où il y fit ériger un autel qui est encore à présent. C'est pourquoi le sieur de Maissac, sgr de Levesville, prétend exemption des dismes envers le Chapitre Saint-Maurice, disan par antiens tiltres que icelle chapelle avoit esté bastie du consentement des chevêciers, chanoines et curés, pour le soulagement de la paroisse Saint-Maurice, sur la terre de Levesville, qui estoit d'icelle paroisse, par sentence rendue le 13 de mars l'an 1671 (1). »

Par piété filiale, nous devons dire un mot de l'église Saint-Maurice, qui fut jusqu'en 1670 le chef-lieu de la paroisse.

Fondée par S. Eman, elle était située dans la rue du Bourgneuf, à gauche, en sortant de Chartres. Son emplacement est reconnaissable à un mur ancien surmonté par un cordon de pierres taillées en larmier. Détruite au XIIIe siècle, elle fut alors entièrement reconstruite. Elle était desservie par un collège de plusieurs chanoines, dont l'un comme nous l'avons dit, était curé de l'annexe de Saint-Lazare de Lèves, tout en conservant son droit aux insignes canoniaux.

Cette église était reputée par un pèlerinage à S. Blaise dont le corps reposait dans une crypte, avec ceux de S. Eman et de S. Pellegrin. La gravure ci-jointe (page 27), copie d'une peinture conservée au musée de Chartres, en donne une idée exacte, et représente un miracle obtenu par

(1) La fête de la Madeleine est devenue la fête patronale populaire de Lèves. Serait-ce par suite de cette antique union de Seréville avec son chef-lieu.

l'intervention de la sainte Vierge, en présence de Cardin Binet, curé de Saint-Maurice en avril 1574. L'enfant de Jacquette Maran, fervente catholique, et de Jehan Dubois, dit le Nattier vert, protestant, fut rendu à la vie ; son père, touché de cette faveur divine, se convertit au catholicisme et fonda la confrérie de Notre-Dame de Liesse. La représentation de l'église semble exacte, et telle qu'elle devait être après le siège de 1568, le prince de Condé ayant alors détruit la flèche qui surmontait la tour pour y placer ses canons.

Détruite à la Révolution, elle a complètement disparu avec sa crypte et sur son emplacement s'élèvent des maisons modernes.

CALVAIRE DU BOIS DE LÈVES

(Voir page 41).

UNIV. OF MICH.

III. — Lèves du XIIIe au XVIe siècle.

1° Fondation de la chapelle de Saint-Gilles et de Saint-Loup.

Il fallait alimenter les sentiments religieux d'une population disséminée qui s'augmentait chaque jour de plus en plus. Une noble dame, la vidamesse Marguerite, petite-fille de Milon du Bois-de-Lèves, d'une branche cadette de la famille de Lèves, épouse de Robert de Tachainville, voulut y pourvoir.

Elle chargea discrette personne maître Mathieu, sous-doyen de l'église cathédrale, son exécuteur testamentaire, de faire construire, du consentement des prêtres de l'église de Saint-Maurice et sur le territoire de leur paroisse, au Bois-de-Lèves, une chapelle qui serait dotée sur ses biens. L'office divin y serait célébré chaque jour par un chapelain résidant, qui en recevrait les revenus, sauf les oblations des mariages, des sépultures et des relevailles qui appartiendraient au curé de Saint-Maurice. La chapelle aurait son campanile et sa cloche. Elle était donc destinée au culte public. Le revenu constitué par la généreuse fondatrice s'élevait à 40 livres, dépassant alors de beaucoup la valeur de 500 francs de notre monnaie actuelle (1).

(1) Voici cette charte inédite, mais malheureusement incomplète.

Universis presentes litteras inspecturis, Henricus, miseratione divina episcopus Carnotensis, salutem in Domino. Noveritis quod nos cupientes cultum divini nominis ampliare, ad petitionem venerabilis viri dilecti et fidelis nostri Mathei, subdecani Carnotensis, et aliorum executorum testamenti bone memorie Margarite vicedomine Carnotensis, consentientibus presbyteris ecclesie S. Mauricii Carnotensis et ejusdem loci capitulo approbante, volumus et concedimus quod infra metas parochie Sancti Mauricii

En avril 1246, l'évêque de Chartres, Henri de Grez, veilla lui-même à l'exécution des volontés de la vidamesse défunte, dans la confiance que le culte divin en serait grandement amplifié.

Moins de six ans après sa fondation, cette chapelle avait été donnée à l'abbaye de Saint-Vincent-au-Bois qui en fit un de ses prieurés. En faveur de ce sanctuaire, Hugues de Meslay, sa femme Catherine et ses enfants : Geoffroy et Héloïse, vendaient une terre sise au terroir de la Haye de Gouville, pour 50 livres chartraines, avec l'approbation de son frère Geoffroy de Meslay, de Mathieu, vidame de Chartres et de Jean de Bruières, seigneur de Lèves, en septembre 1252 (1).

supradicti, videlicet apud Boscum Leugarum, fiat et construatur quedam capella de bonis ipsius Margarite, in qua capella pro anima dicti defuncti (sans doute Robert de Tachainville, son époux) et aliorum fidelium defunctorum divina in perpetuum celebrentur a presbitero ibidem instituendo, qui in eadem capella residentiam faciet corporalem et omnes oblationes undecumque obvierint que in dicta capella offerrentur, integraliter habebit, exceptis oblationibus celebrationum matrimoniorum, obsequiarum defunctorum et purificationum mulierum de parochianis dictorum presbiterorum Sancti Mauricii provenientibus, que propria quiete et libere dicti presbiteri Sancti Mauricii remanebunt. Prefati vero executores in recompensationem predictorum contulerunt presbiteris ecclesie Sancti Mauricii predicti, de bonis dicte defuncte, XL libras Carnotenses ad emendos redditus ad opus presbiterorum Sancti-Mauricii supradicti. Preterea de assensu et voluntate dictorum presbiterorum Sancti Mauricii volumus et concedimus quod in dicta capella campane habeantur et ponantur. In quorum omnium memoriam et munimen presentibus litteris sigillum nostrum duximus apponendum Actum anno Domini MCCXLVI, mense aprili.

Cette fondation fut approuvée par une autre vidamesse de Chartres, Helisende, veuve de Geoffroy, pour le salut de son âme, de celles de son mari et de ses ancêtres. L'acte incomplet n'a plus de date.

Universis presentes litteras inspecturis, Helisendis vicedomina Carnotensis, salutem in Domino. Noveritis quod ego pro remedio et salute anime meæ et Gaufridi bone memoriæ quondam mariti mei et omnium antecessorum meorum dono et concedo venerabili .. (le reste manque).

(1) Universis presentes litteras inspecturis, Hugo de Melleio, miles, salutem in Domino. Noveritis quod ego de voluntate et assensu Catherine, carissime uxoris mee, Gaufridi et Heloisis liberorum nostrorum, vendidi et nomine venditionis concessi pro quinquaginta libris Carnotensibus, de quibus me teneo plenarie pro pagato, religiosis viris abbati et conventui Sancti Vincentii de Nemore, nomine capelle de Bosco Leugarum, septem arpenta et dimidium terre que ego habebam, moventia ex hereditate mea, sita in loco qui vulgariter nuncupatur Haye de Gouville, ex parte Bosci Leugarum. Prete

Ce sanctuaire recevait encore une généreuse donation en juin 1586, par un pieux chanoine de Notre-Dame, discrette personne maître Mattry Cailleau, appartenant à une famille du pays toujours existante. Il donnait un quartier de vigne et terre labourable au Vau de Lèves, à charge de prières en l'église Saint-Lazare et de faire habituelle procession en la chapelle Monsieur saint Gilles et saint Loup fondée au Boys-de-Lèves (1).

Cette chapelle était en ruines quand, vers 1850, plusieurs habitants du hameau, MM. Tellier et Doublier, attristés de cet état de choses, firent élever sur son emplacement un calvaire en briques, dans le sommet duquel fut ménagée une niche pour une statue neuve de S. Gilles. Le buste de l'ancienne statue en pierre fut recueilli avec respect et placé dans le pignon d'une maison du Mousseau, appartenant à Mme Amy.

Mais un autre débris de ce sanctuaire existe encore au Musée de Chartres, donné par M. Gérondeau, jardinier à Lèves. C'est une statue en pierre de la Vierge, d'un mètre

rea ego Gaufridus de Melleio (Mellay) miles, frater dicti Hugonis, a quo idem Hugo dictam terram in feodum tenebat, ego Matheus, vicedominus Carnotensis miles a quo idem Gaufridus predictam terram tenebat in feodum, et ego Johannes de Brueriis, dominus Leugarum, armiger, a quo idem Matheus predictam terram ante tempus venditionis ejusdem tenebat in feodum, venditionem, quitationem et concessionem dicte terre a dicto Hugone predicto abbati et conventui in augmentatione dicte capelle de Bosco Leugarum, ut dictum est, volumus, laudamus, concedimus et approbamus. Datum anno Domini MCCLII, mense septembri.

(1) 11 septembre 1600. Contrat passé devant Thomas Minet, tabellion juré des lieux, bailliage et seigneurie du Bois de Lèves, entre Toussainct Beville, m^d hostellier au bourg de Lèves, Jacques Eglehout et Michel Guyard, vignerons demeurant au Monceau, comme gagers et trésorier de l'œuvre et fabrique de M. Saint-Lazare de Lèves, donnent à bail à vénérable et discrette personne Michel Delalande, prestre curé la dicte église de Saint-Lazare, d'un quartier de vigne et terre labourable au Vau de Lèves, cy devant donné par deffunte Martyne Gadde, et pareille rente fondée en ladicte église Saint-Lazare de Lèves par vénérable et discrette personne maistre Mattry Cailleau, naguères chanoyne en l'église Nostre-Dame de Chartres, en juin 1586, à charge de faire dire prières en l'église Saint-Lazare et faire habituelle procession le dimanche emprès le jour et feste de saint Gilles et Loup, en la chapelle Monsieur saint Gilles et saint Loup fondée au Boys de Lèves, et moyennant 3 livres tournois et 4 sols tournois. (*Arch. départ.*, G, 4063, parchemin).

30 de haut, dont le visage a été malheureusement dégradé. Elle porte sur le bras l'Enfant Jésus tenant en sa main une grappe de raisin, sans doute comme le protecteur divin de la vigne, jadis universellement cultivée dans la contrée. La statue est d'une bonne facture avec une certaine recherche d'élégance et peut remonter au XVe siècle.

Il résulte de cette pieuse fondation de la vidamesse Marguerite qu'en 1246, le droit paroissial de l'église Saint-Maurice s'exerçait toujours souverainement sur notre territoire de Lèves.

2° Indices de vie paroissiale.

Dans tout ce long espace du XIIIe siècle nous trouvons à peine une mention de la paroisse de Lèves, toujours englobée sous le titre curial de St-Maurice. En 1258, les neveux de Geoffroy d'Ouarville, Reginald et Jeanne, alors veuve, Ysabelle avec son mari, Guillaume de Chavernay, Ysabelle leur mère, alors remariée au chevalier Hugues Lamer, amortissent la dîme de vin donnée par leur oncle Geoffroy d'Ouarville et leur ayeul Girard Boel, à l'abbaye de St-Evroult et revendue par elle au Chapitre de Chartres. Or, cette dîme était située en la paroisse Saint-Maurice, au Monceau de Lèves : « in parochia Sancti-Mauricii, apud Moncellum Leugarum (1). »

Le XIVe siècle n'est guère plus riche en renseignements ; toutefois la constitution de la paroisse avec service régulier commence à paraître.

En 1387, Jean d'Autheuil, chanoine, achète une maison « devant l'église de Saint-Ladre de Lèves (2) ».

En 1391 Barthélemy le Couturier, donne à l'Hôtel-Dieu

(1) *Arch. départ.*, G, 1141.
(2) *Arch. départ.*, G. 1135.

STATUE DE LA VIERGE, AU BOIS DE LÈVES
(Voir page 40).

UNIV. OF MICH.

de Chartres un hébergement à Chavannes dans la paroisse de Lèves : « apud Chavanez, in parrochia de Leugis (I. B, 294).

Le mercredi, 8 juillet 1394, Jean des Moulins-Neufs, chanoine, donne à bail un verger « devant le moustier de Saint-Ladre ». La même expression se trouve encore en 1397, (G. 1135). Le mot *moustier* désigne évidemment non seulement une église mais aussi la résidence d'un ou deux prêtres, pour y célébrer l'office divin. Les chanoines de Saint-Maurice avaient donc délégué quelques-uns des leurs pour vivre près de la chapelle.

Le 28 février 1450, le Chapitre fait saisir une maison, située à Lèves « tenant au *presbytaire*, et abutant d'un bout au frou ou rut de devant ledit presbytaire et l'église de Saint-Ladre, et d'autre bout à la rue ou chemin tendant du carrefour dudit lieu de Lèves à l'abbaye de Josaphat (G. 1138). On voit par ces trop brèves expressions le développement du centre religieux s'accentuer d'un jour à l'autre.

Si peu sensible qu'il soit, ce développement n'était pas sans porter ombrage, et si l'église mère se montre bienveillante et dévouée pour l'église annexe, elle est à bon droit jalouse de ses prérogatives. D'ailleurs, certaines tentatives d'indépendance de la part de cette dernière n'étaient pas sans motiver une prudente réserve.

Comme nous allons le constater la chapelle de Lèves était parvenue à se munir d'un conseil de fabrique qui l'administrait et ne craignait pas, pour la sauvegarde de ses intérêts, d'appeler devant les tribunaux les chanoines de Saint-Maurice.

Le mardi, 26 mars 1453, les gagiers (fabriciens) de Saint-Ladre de Lèves viennent plaider contre ceux de Saint-Maurice, devant les « eslus à Chartres sur le fait des aides ».

Un certain Jehan Moreau, avait consigné et baillé en mains des gagiers de Saint-Ladre un certain argent, dont

les gagiers de Saint-Maurice demandaient et requéraient la délivrance, « disant que la maison en laquelle demeure ledit Jehan Moreau est de leur paroisse de Saint-Maurice de tout temps et ancienneté, et parce que est ledit Moreau contribuable avec les autres paroissiens d'icelle. Les gagiers de Saint-Ladre de Lèves disans au contraire que ledit Jehan Moreau est demourant en ladite paroisse de Saint-Ladre et qu'il avoit toujours payé les tailles du roy avec les autres paroissiens de Saint-Ladre. »

Les juges, « vu les dépositions des témoins produits tant d'une part que d'autre », jugèrent que la maison était de la paroisse de Saint-Maurice et condamnèrent les gagiers de Lèves à rendre l'argent (1).

(1) *Archives départ. d'Eure-et-Loir*, G, 3907.

BASE D'UN CONTREFORT
(Voir page 53).

UNIV. OF MICH.

IV. — La paroisse de Lèves au XVIe siècle.

1° Curé et vicaire.

Désormais les paroissiens avaient conscience de leurs droits et savaient les défendre. Ils avaient à leur tête des pasteurs zélés, mais dont les noms sont connus de Dieu seul.

L'église de Lève devenue importante, l'administration diocésaine ne lui ménagea point sa haute sollicitude.

Le 27 octobre 1494, elle reçut la visite canonique de l'archidiacre, noble et scientifique personne maître Louis de Cugnac. Cette démarche faisait-elle brèche aux privilèges du Chapitre Saint-Maurice? toujours est-il que M. de Cugnac fut obligé « de mander près de lui, par maître Jean Hervé, son promoteur, messire Jehan du Temple, vicaire de l'église de Lèves, et lui fit sommation de lui payer dans les huit jours le droit de procuration pour sa visite. Jehan du Temple, vicaire, se récusa, parce que, disait-il, l'église de Lèves n'est point paroissiale, mais une simple chapelle dépendante de la collégiale de Saint-Maurice, desservie par le curé même de Saint-Maurice, qui n'est pas astreint à cette redevance ; et que lui-même n'administre cette paroisse qu'à titre précaire (*ad firmam*) ; aussi demanda-t-il acte de son opposition par instrument notarié (1).

L'acte, jadis précieusement conservé dans les archives de l'église, ne donne aucune description de l'édifice, ni aucun détail sur son mobilier et ses ornements. D'où nous devons conclure que le visiteur n'avait rien trouvé à reprendre.

(1) *Archives départ.*, G. 3907.

Ce Jehan du Temple résidait d'une manière permanente sur le territoire, et en vertu de la convention passée avec le Chapitre exerçait tous les droits et devoirs du ministère pastoral.

2° Constuction du sanctuaire et du grand chœur.

L'église de Lèves eut à souffrir comme l'abbaye de Josaphat pendant les troubles de la guerre des Anglais.

En 1357, le château de Lèves avait été rasé, comme ceux de la Forte-Maison, de Sours et de la maison de Guillaume Jourdain de Mainvilliers.

L'abbaye, qui avait été incendiée, fut réparée en 1466, grâce aux donations de généreux bienfaiteurs. L'église paroissiale de Saint-Lazare n'a certainement pas été délaissée, mais rien ne nous fait connaître l'étendue et la nature des travaux de restauration.

M. de Lépinois affirme bien « que la petite église de Lèves, construite en 1120, fut reconstruite en 1409 », mais sans appuyer son dire par aucun témoignage.

Tous les doutes disparaissent au milieu du XVIe siècle.

Le sanctuaire en plein cintre de la chapelle primitive fit alors place au sanctuaire actuel, large et spacieux, à pans coupés, éclairé par 7 fenêtres ogivales, gracieusement dessinées, munies d'un ou deux meneaux soutenant les méandres variés du tympan ; au dehors les contreforts en pierre taillée, très saillants, à deux ou trois retraits, et le larmier à profonde moulure, formant ceinture au-dessous de l'appui des fenêtres, accusent bien un travail soigné et du meilleur style gothique flamboyant.

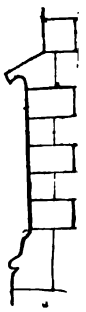

Contrefort avec sa base et son larmier.

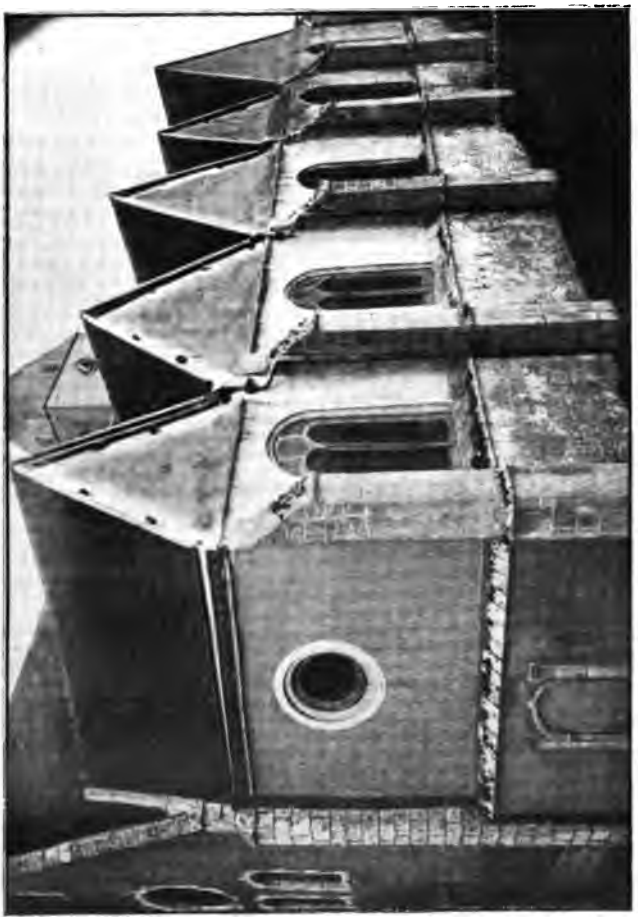

ÉGLISE DE LÈVES, VUE EXTÉRIEURE DU BAS-CÔTÉ
(Voir page 54).

MICH.

PORTE RENAISSANCE DU BAS-CÔTÉ
(Voir page 54).

UNIV. OF MICH.

La date 1557 inscrite sur l'entrait d'honneur au-dessus du sanctuaire ne laisse d'ailleurs aucun doute sur l'époque précise de l'achèvement de ces travaux (1).

3° Construction de la nef latérale et de la tour.

Les caractères architectoniques de la nef latérale sont bien précis. L'ogive apparaît encore, mais combien atténuée. Les arcs surbaissés, le plein cintre et les moulures adoucies de la renaissance supplantent les formes trop vives de l'art ogival. Aux fenêtres, les meneaux supportent des flammes arrondies, la voûte est ornée de pendentifs fleuris déjà bien apparents mais sans exagération ; les nervures de la voûte ont des moulures peu profondes et retombent sur des colonnes carrées dont les chapiteaux simples imitent quelque peu le style toscan.

Les grands arcs qui font communiquer ce latéral avec la grande nef conservent encore quelque chose de l'ogive. Nous sommes donc en plein style de transition.

Le style de la renaissance s'accentue pour les trois dernières travées ; les fenêtres sont plus arrondies, la colonne qui supporte la retombée des deux derniers arcs est ronde avec un chapiteau formé d'un listel dont les angles sont ornés en dessous d'une rose bien sculptée.

A l'extérieur, le larmier est composé en dessous de moulures multiples, et non plus d'une rainure profonde creusée dans la corniche saillante ; la base des contreforts, pour cette dernière partie, n'est plus seulement une doucine renversée, mais elle comporte plusieurs rainures très accentuées, boudins et gorges, d'un profil très élégant. (*Voir page 48*).

Larmier

(1) Sur ce même entrait se lit encore le mot A. GVILAUME, nom sans doute de l'habile charpentier.. La voûte en bois, badigeonnée de chaux, formait 5 pans.

Le pignon de cette nef était ajouré en haut par une fenêtre à meneau semblable à celle du mur latéral, aujourd'hui transformée en oculus, et en bas d'une porte du plus pur style de la Renaissance. Les deux pieds droits sont terminés par un chapiteau fleuri, tandis que la clef du cintre offre une tête de lion profondément sculptée (page 51).

Evidemment cette dernière partie est de quelques années postérieure aux deux premières travées, dont les rosaces, les moulures, les contreforts sont plus semblables aux parties similaires du grand chœur.

A l'extérieur, la toiture de cette basse nef se divise en cinq pignons aigus répondant aux cinq travées intérieures, selon l'usage pittoresque de cette époque.

L'ensemble de ce bas côté avec cinq fenêtres latérales et deux autres à chaque extrémité n'était pas moins gracieux que le sanctuaire. Dans ces dernières années, la fenêtre du pignon oriental a été murée et sert de niche à une statue de la sainte Vierge au-dessus d'un autel muni d'un haut rétable de style ogival, mais de conception toute moderne ; l'autel primitif ne devait pas masquer ainsi la baie à peine construite.

Nul doute que ces 14 baies ogivales si lumineuses du chœur et de la nef latérale, comme les 5 fenêtres romanes de la grande nef, ne fussent munies de vitraux peints, au coloris si doux et au dessin si délicat ; malheureusement la Révolution ne nous en a pas laissé le moindre vestige.

Il faut attribuer à la même époque de la prime renaissance la tour carrée du clocher, où nous remarquons les mêmes particularités que dans les deux premières travées du latéral. Le dessous de cette tour, voûtée avec nervures, comme la basse nef, était éclairé de deux fenêtres à meneau dont une seule est conservée intacte, au nord ; celle de l'orient est murée et en grande partie obstruée par un édicule du XVIIIe siècle, servant primitivement de sacristie. On y a ménagé, lors de la dernière restauration,

dans la partie supérieure, un oculus, plutôt déplacé. Le côté du couchant est accosté d'une tourelle d'escalier.

La date de cette tour, comme de la nef latérale, est donc la fin du XVIe siècle. L'ensemble ne s'éloigne guère de 1600.

Ce clocher s'élevait peu au-dessus du faîtage aigu de la nef, et se terminait par une toiture en bâtière dont le profil bien proportionné avec l'ensemble de l'église, n'avait rien de disgracieux, comme on en peut juger par les gravures que nous en avons reproduites. (Voir page 139).

Il fut surélevé en 1871 et surchargé d'une cage carrée en charpente, qui se termine par un petit clocheton octogone, plutôt prétentieux, en tout cas hors de proportion avec l'ensemble.

4° Statuaire.

Si tout le mobilier du XVIe siècle a disparu, du moins a-t-on conservé avec honneur une statue en pierre de la Vierge de cette époque. Marie se cambre légèrement pour soutenir son divin enfant qu'elle allaite ; elle est revêtue d'amples vêtements dont les plis sont bien drapés. La tête droite au visage finement dessiné porte une couronne adhérente, simple et légère. Cette statue mérite de fixer l'attention, malgré les peintures récentes qui la déforment plutôt, et son élévation exagérée qui empêche de l'apprécier à sa juste valeur (page 55).

Un autre groupe, placé dans le fond de la basse nef, est de la plus belle époque de la Renaissance. Une Vierge assise tient sur son bras son enfant presque nu, s'élançant vers une coupe remplie de dragées que lui présente un ange placé à droite, tandis que saint Jean-Baptiste semble vouloir retenir le divin enfant pour partager avec lui.

Le visage de la Vierge est d'une grande douceur et d'une beauté réelle, le regard souriant et heureux ; le vête-

ment est richement drapé et d'une élégance recherchée. L'Enfant Jésus s'élance d'un geste très naturel et saint Jean aurait comme l'ange une pose irréprochable, si les jambes n'étaient pas quelque peu contournées.

Ce groupe était peint jadis et sous le dernier badigeon qui s'écaille, on aperçoit quelques traces de couleurs. Pourquoi ne lui avoir laissé sa teinte naturelle? Son caractère religieux ne laisse aucun doute, il fut donné il y a environ 50 ans, ou restitué plutôt à l'église, et malheureusement placé dans un très mauvais jour.

Nous ne connaissons pas à notre grand regret, ni les auteurs, ni les circonstances de ces travaux artistiques; mais, on n'en peut douter, la paroisse de Lèves avait alors une population nombreuse, d'une éducation parfaite, et grandement généreuse. Dès lors l'église de Saint-Lazare devait être réputée la plus belle de toutes les églises voisines de Chartres, comme elle en était la plus gracieusement située.

L'église fut certainement consacrée, et l'on voit encore au-dessus de la porte d'entrée une pierre de consécration, circonscrite dans un cercle, portant tous les caractères du XVIe siècle.

STATUE DE LA SAINTE VIERGE, XVIe SIÈCLE
(Voir page 55).

GROUPE PRÈS LES FONTS BAPTISMAUX, XVIe SIÈCLE
(Voir page 55).

UNIV. OF MICH.

V. — La paroisse au XVIIe siècle

Nous pouvons, à partir de 1600, pénétrer dans le détail de la vie paroissiale de Lèves, grâce aux registres de catholicité dressés avec soin par les curés et les vicaires. Ces registres, enlevés à l'église par la Révolution, sont actuellement conservés à la mairie.

A peine quelques noms des curés antérieurs à 1600 nous sont-ils parvenus :

Pierre de Claye, 1372.

Mathieu Le Charpentier, 1391.

Jehan du Temple, 1494.

Jehan Bediou, qui le 17 septembre 1530 achetait de Jehan Cailleau vigneron, un jardin abuttant au chemin de l'église de Saint-Ladre.

Jehan Lefevre, curé de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Lèves, 1540.

Nicole Dupont, 1580.

Michel de La Lande, administra la paroisse de 1585 à 1615 avec le titre de curé. Nous l'avons vu en 1600 affermer quelques terres de la chapelle de Saint-Gilles et de Saint-Loup, du Bois de Lèves. Il paraît aussi dans les registres de Saint-Maurice où l'on trouve à son sujet cette note : « Anciennement les curés étaient trois, maintenant ils ne sont que deux, desservant par tour Saint-Maurice et Saint-Lazare de Lèves. » Dans les registres de Lèves il s'intitule toujours « prêtre curé de céans ». L'alternat ne semble pas de son temps avoir été strictement observé; cependant il paraît encore comme curé après 1619 (*Arch. départ.*, *B. 1775*).

Les prêtres qui le secondent dans son ministère portent exclusivement le titre de vicaires. Ce sont :

Marye Jean, vicaire, 1599, 1600, 1609, 1620. — Thierry,

vicaire, 1601. — P. Collet, vicaire, 1606, 1613. — Huet, vicaire, 1614. — Chasteau, vicaire, 1614.

Robert Prunelle fut curé, d'abord en 1608, puis en 1639 et mourut en 1640. Ses vicaires furent :

Robin, 1619. — Cottin, 1618, 1620. — Doinet, 1640.

Le 1er jour de l'an 1640, moi « Pierre Collet, je suis entré curé en la paroisse Saint-Lazare de Leuves par la mort et trespas de feu maistre Robert Prunelle. »

Il ne vécut que quatre mois, car « le 9 may 1640 décéda messire Pierre Collet, presbtre vivant curé de Saint-Maurice et Saint-Lazare, son annexe, et est enterré dans le cœur dudit Saint-Lazare par messire Broutelande et autres chanoines de Saint-Maurice. »

Il eut pour successeur Michel Collet, son frère, qui vécut peu de temps dans son poste. Le 11 novembre 1646, messire Michel Collet, « presbtre curé de Saint-Lazare de Lèves, âgé de 71 ans ou environ, a rendu son âme à Dieu en la communion des Saints et ledit jour et an son corps a esté par moy, vicaire soussigné, inhumé dans l'église dudit Lèves. Signé : G. Avrouin.

Ce vénérable prêtre n'avait pas oublié sa paroisse dans ses derniers instants et avait légué une rente de 10 sols à la fabrique de Saint-Lazare.

Il fut précédé dans la tombe par un de ses vicaires, maistre Michel Duval, vicaire de Saint-Lazare de Lèves, âgé de 60 ans environ, qui rendit son âme à Dieu en la communion des Saints, le 17 octobre 1646, et le mesme jour a esté par moi, vicaire soussigné de Lèves, inhumé dans l'église dudit Lèves. Signé : G. Avrouin.

Nous trouvons comme vicaires, outre M. G. Avrouin, 1646-1649, Michel Duval, 1641-1646 ; Jean Challet, 1645 ; François de Philmain, 1646 ; Michel Levassor, 1646.

Messire Antoine Mallet était curé de Lèves dès avant le 31 octobre 1646, car à cette date il signe un acte en qualité de parrain. Il signe des actes en 1651, 1658, 1660, 1662,

1669, 1672, 1680; il paraît aussi comme curé de Saint-Maurice en 1652.

Il alterna d'abord avec M. PHILIPPE PINTARD que nous trouvons faisant acte de curé le 21 février 1652, 1653, 1655, 17 mars, et qui mourut le 4 avril 1663 : « vénérable et discrette personne Philippe Pintard, prestre curé de Saint-Maurice (et de Saint-Lazare), âgé de 38 ans et succéda en sa place son frère maistre JEAN PINTARD.

Nous lisons dans le registre cette note. « Le 5 janvier 1664, je suis délogé. A. Mallet. » « Le 5e jour de janvier, je commence la cure de Saint-Lazare jusques à trois ans, sy Dieu me conserve la vie pendant ledit temps. J. Pintard. » Celui-ci, en 1665, avait béni 20 mariages ; en 1666, le 4 octobre il était parrain.

Le 8 janvier 1667, M. A. Mallet était revenu et devait, par l'accord que nous avons mentionné plus haut avec son confrère Jean Pintard, faire disparaître ce fâcheux alternat des pasteurs qui enlevait à leur ministère la stabilité si nécessaire à leur action et était si contraire à la législation de l'Eglise, qui a toujours proclamé l'inamovibilité des curés.

Dans cette phase de 1646 à 1670 la liste des vicaires, qui semblent avoir suivi bien souvent leur curé, est assez longue.

Michel Levassor, 1646-1648.

François Challet, 1648.

François, 1647-1648.

Desclos, 1649.

Doynel vint le 1er jour de mars 1650 pour « vicarier ». Ce fut lui qui célébra la sépulture « d'un pauvre passant, mort auprès de la planche du Vau, le 18 juin 1650, après avoir reçu l'absolution, qui disoit avoir nom Martin ou Mathurin Lazenay » ; et le 30 septembre suivant « l'enfant Etienne Le Tas, de Houx, qui mourut comme sa mère passait et cherchait sa vie chez M. Gaudefroy. »

Guillaume Hamard, vicaire 1654, 1662, 1665.

Boullé, vicaire 1665.

Michel Levasseur, vicaire 1667-1670.

M. Mallet, dans cette période ingrate, avait su acquérir dans sa paroisse une grande influence. Aussi nous le voyons recevoir, comme le permettait d'ailleurs la législation du royaume, les testaments d'un grand nombre de ses paroissiens et l'expression de leurs dernières volontés. Il inscrit dans ses registres les testaments de Barbe Montureau, femme de Claude Guiard, vigneron à la Roussière, 30 mai 1651, — de Pantaléon Aubert, vigneron à Ouarville, 3 octobre 1656, — de Martin Jambot, 16 juillet 1657, — de Barbe Baron, femme de Pierre Durand, 24 septembre 1658, — de Claudine Rondeau, femme de Jacques Chauveau, 5 mars 1659, — de Louise Mauguin, 27 février 1665, — de Léonore Cailleaux, veuve de Martin Boilleau, vigneron au Monceau, 11 mai 1666, — de Mathieu Dunoyer, vigneron, 7 février 1667, — d'Hélène Brebier, femme de Michel Gaudefroy, à la Grappe, qui léguait à Saint-Lazare et à la Charité dudit lieu, 7 livres 18 sols, à charge de faire dire une messe haute chaque année, 27 décembre 1657. — Le 9 avril 1659, Claude Harenger, veuve de feu Claude Guérinot demandait par testament « à estre enterrée à l'église à la place de sa mère ».

C'était alors un déshonneur de mourir intestat, et nul ne voulait partir de ce monde sans avoir disposé de ses biens temporels, mais avant tout de son corps, pour lequel on demandait les prières de l'Eglise et les honneurs d'une dernière bénédiction, et de son âme que l'on donnait à Dieu. Et cependant l'on ne craignait pas alors la honte d'une sépulture dite civile. Voici d'ailleurs un extrait de ces testaments.

« *In nomine Domini, Amen.*

« Aujourd'huy, dixiesme jour de decembre mil six cent soixante et neuf, par devant moy Anthoine Mallet, prestre curé de l'église Saint-Morice les Chartres et Saint-Lazare, son annexe, fut présente Louise Bergerot, femme en seconde nopce de Laurent

Bigot, m^re^ mareschal à Chartres, demeurant de présent au bourg de Leues, paroisse de Saint-Lazare, laquelle dite Louise Bergerot, estant au lict malade, saine toutefois d'esprit et d'entendement, laquelle recognoissant ny auoir rien plus certain que la mort ny plus incertain que l'heure d'icelle, et ne desirant partir de ce monde sans auoir disposé de ce qu'il a pleu à Dieu lui donner, après avoir participé comme bonne chrétienne aux Saints-Sacrements de l'Eglize, recommande son âme à Dieu et aux prières de la glorieuse vierge Marie, à saint Lazarre son patron, et à tous les saints et saintes, a faict son testament et déclaré sa dernière volunté en présence des témoins et personnes cy après denommés...

Premièrement elle désire que son corps soit inhumé dans *le cœur de léglise de Saint-Lazare, en la place de ses encestres, et que ses obsèques et funérailles soient faictes honorablement selon sa qualité et moiens*. enfin selon que son mari Laurent Bigot en ordonnera suivant la coutume de l'église dud. Saint-Lazare. Quand pour ses biens temporels que Dieu luy a donnés elle veut entend quavant de toutes choses l'on ait à satisfaire à toutes les debtes qu'elle pouroit devoir, à réparer tous le tort qu'elle pourroit avoir faict à quelque personne que ce soit, etc. »

Antoine Mallet était un homme zélé et d'une rare activité. La Confrérie de la Charité fixa particulièrement son attention.

Une sentence de 1653 maintenait la *Charité* de Saint-Lazare de Lèves en la possession d'une maison à elle léguée par Jean Pillier (B. 1778).

Nous l'avons vue en 1657 mentionnée dans le testament de Hélène Brebier.

Cette confrérie existait donc à Lèves comme en beaucoup d'autres paroisses du diocèse. Antoine Mallet n'en fut donc pas le fondateur, mais le sage réorganisateur (1), avec le concours d'un certain Jacques Petit, natif de

(1) Elle semble en effet avoir existé en 1629, car le 8 octobre elle portoit le corps de Jeanne Barruzier, fille de feu Claude Barruzier, au cimetière de Saint-Lazare, de même le 13 octobre elle conduisait le corps de Marin Baudouin.

Lèves et ancien compagnon du père Claude, ermite du Bois de Lèves. »

Nos recherches ne nous ont pas encore fait connaître ce Claude, ermite au Bois de Lèves ; mais nous voyons figurer un Petit dans l'inscription commémorative de la Charité, gravée sur pierre et encastrée dans le mur du bas côté de la nef latérale.

LES TRÉPASSÉS
AMOVR DE DIEU ET SA PAIX
SOIT AVEC VOUS
AMEN
FAIT AN 1685 A. MALLET CVRÉ
I. PILLON, C. PETIT
D. JUMENTIER GAGIERS.

Les confrères de la Charité de Lèves avec leurs bonnets carrés et leurs robbes et chaperons, et leurs clercs, avaient assisté en 1681 à la célèbre procession de la ville de Chartres à l'abbaye de Josaphat (1) ; nous les voyons aussi à une sépulture le 1er mai 1686, en 1689 et 8 octobre 1693 ; elle n'est plus citée qu'au moment de la Révolution. Le 21 juillet 1794, dans la reddition du compte du dernier exercice, le trésorier fait figurer « la démolition du parquet des ci-devant frères de la Charité ».

L'usage de se faire enterrer dans l'église était alors très répandu. Cet honneur était accordé non seulement aux prêtres de la paroisse, qui avaient leur place dans le chœur, mais à tous ceux qui en faisaient la demande, ou qui étaient autorisés par l'usage ; on choisissait de préférence sa sépulture « dans la place des parents, ou dans le banc de sa famille ».

Suzanne Gauguelin le 5 mai 1647 est enterrée « près du benestrier », Charlotte Thorin, fille de noble homme Vin-

(1) *La Beausse Desséchée*, par J. Augustin, 1681, page 41.

cent Thorin, « devant la chapelle de Nostre-Dame » ; même un simple passant, Louis Ollivier, natif de Paris, âgé d'environ 37 ans, décédé à l'hostellerie de la Magdeleine, au bourg de Lèves, fut aussi enterré en l'église le 31 juin 1681.

Les *petites écoles* furent de la part du pasteur l'objet d'un soin particulier ; il note dans ses actes les noms des maîtres qui étaient sans doute sous sa haute surveillance et qu'il savait honorer. En 1675, François Cuen, maistre d'escolles dès 1673, était promu à la dignité de *mareglier* (membre du conseil de fabrique). Il nous fait aussi connaître Léonard Tuffier, 25 novembre 1680; Jehan Chauveau, 3 septembre 1692 ; Georges Girard, 1694.

Ces écoles étaient de la fondation des moines de Josaphat, qui avaient affecté à cet usage une maison dite poétiquement « le Champ des Oiseaux ». Ce fait a été reconnu lors de la vente de cette maison à la commune le 8 janvier 1791 : « La maison dite du Champ des Oiseaux, qui a servi jusqu'à ce jour à tenir nos séances, le corps de garde et les *petites écoles*, appartenant à la ci-devant maison conventuelle de Josaphat. » C'est encore aujourd'hui, bien que transformée, la maison d'école communale et la mairie, avec cette différence toutefois qu'elle est entièrement à la charge de tous les contribuables, tandis qu'autrefois elle était entretenue, comme sa propriété, par l'abbaye bénédictine.

C'est un fait aujourd'hui démontré, grâce aux enquêtes poursuivies dans toute la France, sur l'initiative du ministère de l'Instruction publique, que jadis les écoles étaient gratuites au moins pour les familles pauvres, et qu'elles ne coûtaient rien ni pour leur acquisition ni pour leur entretien à la communauté des paroissiens.

D'ailleurs M. Antoine Mallet avait une réputation méritée de savant. L'historien Chevard dit de lui : « Antoine Mallet, curé de Lèves près Chartres, était savant théologien, naturaliste et mathématicien. Ce fut lui qui éleva

le célèbre Antoine Parent, son petit neveu, de l'Académie des sciences depuis 1699 jusqu'en 1716. Antoine Mallet était versificateur à ses heures et l'on trouve des vers de lui dans les registres de l'état-civil de la paroisse de Lèves. » Le quatrain suivant dans le registre de 1669 n'est pas sans doute son chef-d'œuvre :

« Tous les jours, je sers à l'église,
Laisse-moi donc en son pouvoir ;
Autrement jusque en ta chemise
On cherchera pour me ravoir. »

Il devait être originaire de Lèves ou des environs. Plusieurs membres de sa famille y habitaient et jouissaient de l'estime générale.

Le 26 novembre 1691, Mgr Gabriel de Rothelin, abbé de Josaphat, lui faisait l'honneur de présider à l'inhumation de « damoiselle Françoise Mallet, veufve de feu noble homme Simon Lemercier, secretaire de feue Mademoiselle, à la sépulture de laquelle ont assisté honorable personne Antoine Mallet, curé de Saint-Lazare, son frère, messire J. Chenebault, vicaire, etc. »

Le 19 feburier 1692, il baptisait « en cas de nécessité et des grandes eaux, Catherine, fille de Claude Mallet, de Gorget ».

Le 6 février 1698, sépulture, dans l'église, de Michelle Thérèse, fille de Claude Marion Mallet, marchand mercier à Lèves.

18 décembre 1686, baptême de Antoine, fils de Claude Mallet et de Catherine Hodau; parrain, Antoine Mallet, prêtre, curé de Saint-Lazare de Lèves-les-Chartres, marraine, Antoinette Catherine Lemercier.

Enfin, le 30 octobre 1680, était célébrée la sépulture de Suzanne de Monsceaux, dans l'église de Lèves, « en présence de messire Anthoine Mallet, curé de ce lieu, son neveu ».

Après avoir obtenu, en 1670, de l'évêque diocésain, avec

le consentement des chanoines de Saint-Maurice, la stabilité, je dirais même l'indépendance de son bénéfice curial, il lui restait à faire établir et déterminer le temporel de son église. La chose fut difficile et le Parlement lui-même dut intervenir et, par un arrêt daté de septembre 1671, fixait la pension congrue des deux curés de Saint-Maurice et de Saint-Lazare à 600 livres chacun (1).

Les collaborateurs de M. Mallet, à partir de 1671, furent toujours accueillis avec empressement par lui ; il inscrit souvent leur arrivée près de lui dans ses registres paroissiaux, comme un événement notable.

« Le 1er novembre 1670, Baduel Chrétien a commencé le vicariat en cette paroisse avec approbation. Signé : Mallet, curé. »

Il y resta jusqu'en 1675, et en 1684 il était chapelain de Notre-Dame.

Le Brethon, vicaire jusqu'au 1er septembre 1675.

De Maloisel, vicaire le 23 septembre, pour quelques jours.

Marguerin, Jean, 26 septembre 1676.

J. Pigeré, du 5 juillet 1681 au 14 septembre ;

Joachim Cernelle, 12 novembre 1681, — 30 avril 1684 ;

« Jacques Durand a commencé de faire les fonctions de vicaire avec l'approbation de M. Brézé » 1er mai 1681.

Jacques Chenebault, vicaire, du 23 octobre 1684 au 4 avril 1688, nommé curé de Saint-Serge le 22 octobre 1685, il avait enterré Gilles Nepveu, trouvé noyé dans la rivière de Longsault.

J. Regnauld, vicaire, 9 avril 1688.

J. Gaubert, 9 mars 1689.

G. Duval, 1691.

François Didoue, 1er mars 1692.

(1) Pour connaître la valeur de cette somme, il faut au moins la multiplier par 5. C'était donc un revenu fixe de 3000 fr. A quoi il faut ajouter ce que l'on appelait le casuel. En 1738 le revenu de la paroisse est encore coté à 650 livres.

« P. Bignon, a commencé le 12 octobre 1692 à faire les fonctions de vicaire dans cette paroisse, avec l'approbation de M le curé. »

Jacques Chenebault était revenu le 23 septembre 1693, vicarier à Lèves. Il eut à inhumer, le 23 novembre suivant, « une fille d'environ 10 ans, trouvée morte à l'hôtellerie Saint-Jean ».

Anthoine Mallet, curé de Saint-Lazare et chanoine de Saint-Maurice, mourut le 15 décembre 1696, et fut enterré « au dedans du cœur de cette église », par Antoine de Parpe, chanoine de Saint-André et de Saint-Maurice de Chartres.

La population de Lèves était alors assez dense. En 1665, il célébrait 20 mariages, en 1671, 47 baptêmes et 42 sépultures, chiffres qui ne sont jamais atteints de nos jours.

Quelques noms des gagiers à qui l'administration temporelle des biens de l'église était confiée sont parvenus jusqu'à nous.

François Cuen, 1675.

J. Fillon, C. Petit et D. Jumentier en 1685.

Gilles Girard en 1686.

Georges Girard, 1700.

VI. — La Paroisse au XVIIIe siècle

Jean Blot, successeur de A. Mallet, apposait sa première signature comme curé le 28 janvier 1697, et la dernière le 3 décembre 1722. Nous n'avons pas retrouvé l'acte de sa sépulture.

Nous avons recueilli quelques détails sur son administration.

« Au mois de novembre 1698, a esté planté par les gagers l'*ormesse* qui est au coing de l'église, proche la grande porte, et a esté donnée par Etienne Montéage, receveur de la Grappe. » Cet arbre figure en effet à cette place précise sur un plan de Lèves au XVIIIe siècle.

Le 15 janvier 1699, il constate que Magdeleine, fille de Gilles Labbé, fut baptisée à Champhol « n'aiant pu être apportée dans cette paroisse, à cause des grandes eaux ».

Pendant le rigoureux hiver 1709, les angoisses de ses paroissiens ont un écho dans son cœur : « Le 6 janvier 1709, écrit-il, la gelée a commencé et a continué avec tant de rigueur que tous les arbres fruitiers, surtout les poiriers, pruniers, pêchers, amendiers, noyers, les lauriers roses et tous les arbrisseaux ont été perdus par ladite gelée, qui a été si violente qu'il n'y a point eu de bled dans la paroisse, et n'en a pas été recueilli un septier dans toute l'étendue. Cependant quoiqu'il n'y eut pas beaucoup de bled ailleurs, il diminua toujours depuis le mois d'août 1709. On amenoit de Normandie du bled qui remplissoit le marché pour faire les semences ; et le bled qui au commencement du mois d'août valloit 60 livres, diminua et se donnoit au mois d'octobre à 25 livres. Plusieurs bons laboureurs conservèrent de leur bled vieux pour faire leur semence. »

« J'ai fait, dit-il en 1711, transporter la clôture du cimetière qui commençoit au coing de l'église et alloit joindre la muraille du jardin appartenant à Jean Tronson, au-delà de la porte du presbytaire, du consentement des habitans et avec la permission verballe des supérieurs. »

Mais son œuvre principale fut la réfection du GRAND AUTEL.

« Au commencement du mois de septembre 1715, a été posé le grand autel, ayant été contraint d'abattre un massif de vieille maçonnerie qui rendoit le salpêtre et qui par son humidité pourissoit les nappes et les paremens, surtout depuis les grandes eaux de l'année 1710, qui montèrent à la hauteur de la première marche du marchepied dudit grand autel. »

Ce travail fut-il aussi heureux que semble le croire le vénérable curé ?

Celui qui disparaissait ainsi était évidemment du XVIe siècle, de l'époque même du grand chœur, par conséquent en architecture ogivale. Il ne masquait pas les belles fenêtres qui venaient d'être construites. M. Blot ne respecta point cet ensemble de si bon goût, et fit élever un autel en bois avec rétable à colonnes de style grec, s'élevant jusqu'à la voûte. Il fallut pour l'établir aveugler une ou peut-être trois fenêtres du fond du sanctuaire.

Nous connaissons en effet cet autel, par les deux dessins ci-joints qui sont l'un le plan par terre de l'église et l'autre une coupe de l'église, levés par un architecte, laissant apercevoir au fond l'autel de style grec avec son rétable, accosté à gauche et à droite par deux statues, et par le détail que nous en donne la vente du mobilier de l'église en 1794.

L'autel se composaient de 14 panneaux peints en gris (pour imiter le marbre, évidemment), de colonnes de bois peintes au bleu, et d'une corniche, dont la vente produisit plus de 50 livres.

Les boiseries du chœur, complément nécessaire du ré-

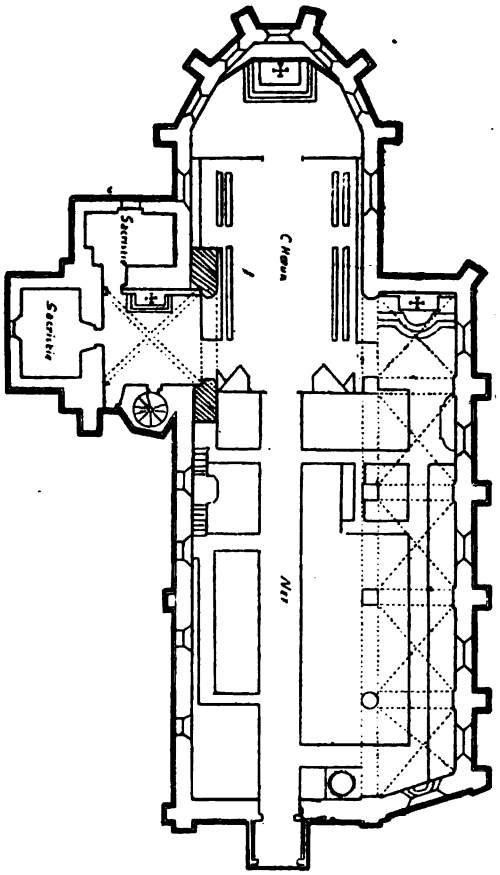

PLAN DE L'ÉGLISE DE LÈVES

NOTA. — *La sacristie accolée au nord du clocher, à gauche, a été transportée à droite, à l'extrémité de la basse nef.*

Longueur : 41 mètres ; largeur : 14 mètres.
Tour : 4 mètres sur 5 mètres 30.
Epaisseur du mur : 0 mètre 90.

table formaient 12 panneaux et pentures peints en gris, vendues en 6 lots pour plus de 160 livres ; et une balustrade en bois de chêne, toujours peinte en gris, de 26 pieds de long, vendue 50 livres. D'ailleurs les acquéreurs de tout ce mobilier, le conservèrent avec soin et le rendirent à l'église lors de la restauration du culte. Il en reste encore dans les réduits de l'église quelques fragments ; une vue

COUPE DE L'ÉGLISE

Au milieu l'autel, à gauche le clocher, à droite l'autel de la Sainte Vierge.

de l'intérieur de l'église reproduite ici, nous le laisse deviner. Aussi nous ne pouvons nous résoudre à louer ce zèle intempestif.

M. Blot eut à combattre les désordres qui se commettaient dans les *veilloirs* qui furent tels que la justice fut obligée d'en ordonner information (B. 1772) ; et les jeux sacrilèges de quelques jeunes gens qui se déguisaient en prêtres et en femmes, et tournaient en dérision les choses saintes, réclamant toutefois pour eux l'indulgence des juges (B. 1772).

Ses collaborateurs furent, outre Jacques Chênebaut qui était vicaire depuis le 23 septembre 1693 (1), messire Louis Haouy, prestre de Chartres, qui est venu le 19 juillet 1698, dans cette paroisse, avec l'approbation de M. Patin, vicaire général de Monseigneur l'évêque de Chartres pour y faire les fonctions de vicaire. »

Le 30 janvier 1703, « il inhumait Louis Garnier, âgé de 33 ans, natif de Chevreux, engagé à la milice pour la paroisse de la Trappe, décédé chez François Gerbos, hôtelier à Lèves, où il est resté malade en passant, et a reçeu pendant sa maladie les sacrements de l'Église. »

En août 1703, il était nommé curé de Serazereux, et avait pour successeur Claude Delouis, jusqu'au 28 juin 1707.

Le 25 août suivant : « Messire Guillaume Durand, prêtre de ce diocèze, a commencé à faire les fonctions de vicaire dans cette paroisse, avec l'approbation par écrit de M. Maréchaux, vicaire général de Monseigneur l'évêque de Chartres et du consentement du curé. »

Le 22 mars 1710, il inhumait « Denis Charles, âgé de 32 ans, soldat aux gardes françoises dites de la compagnie de M. Tarlai, décédé chez Mathieu Chasles, son père ».

Sa dernière signature est du 7 avril 1710.

Le 17 novembre suivant paraît François Blondeau qui mourut le 15 octobre 1711, âgé de 27 ans, et fut inhumé dans le chœur de l'église en présence de Jacques Blondeau son frère et de Jean Crouin, son successeur, qui avait pris possession dès le 26 octobre et y demeura jusqu'au 3 août 1716.

Le 16 janvier 1717, Jacque à Blondeau, frère de François ci-dessus, signe son premier acte, et continue jusqu'au 11 juillet 1720.

(1) Le 18 août 1697, il inhumait dans l'église noble homme messire Hubert Desvaux, avocat en Parlement, doyen des avocats de Chartres, âgé de 79 ans, « lequel à cause de la mort subite dont il est décédé n'a pu recevoir les sacrements de l'Église, mais qui pendant toute sa vie avoit vescu en bon chrétien. »

Pierre Lambert, vicaire le 10 octobre suivant, devait rester jusqu'à la mort de son curé. Celui-ci était sans doute impotent, et le vicaire se faisait aider par F. Roussin en qualité de « prêtre habitué », puis de vicaire jusqu'au 7 février 1724 ; il procédait le 10 février à la sépulture de Pierre Braconnier, âgé de 30 ans « assassigné au *Clos-Benin*, maison située dans cette paroisse ».

Pierre Lambert, curé 1523-1760.

De vicaire devenu curé, Pierre Lambert signe en cette qualité son premier acte le 30 mai 1723, après avoir simplement signé : prêtre desservant le 5 avril précédent.

Sa longue administration n'a laissé que peu de souvenirs.

Cependant nous avons trouvé dans les minutes de François Jumentier, notaire à Lèves, actuellement conservées chez Me Yvon, notaire à Chartres, un acte daté de 1734 par lequel « Jean-Baptiste des Ligneris (1), écuyer, seigneur habitant cette paroisse, au Bois-de-Lèves, comparaissant devant les paroissiens assemblés à la Tablette, expose qu'il désire faire construire et placer un banc clos pour sa famille dans la nef de l'église dudit Saint-Lazare.

(1) Le 4 avril 1707 Jean-Baptiste des Ligneris, chevallier, seigneur de Beauvais, fils de feu messire Louis des Ligneris et de dame Louise de Gravelle, à l'âge de 34 ans, avait épousé dans l'église de Lèves damoiselle Anne-Marie Beurier, âgée de 24 ans, fille de feu Michel Beurier, écuier, seigneur de Hauville, maréchal des logis de son Altesse Royale Mlle d'Orléans et de Barbe Cottereau de Chevillon. Elle mourut le 21 aoust 1736 âgée de 52 ans. Ses enfants baptisés à Lèves furent :

Louis-Michel, né le 24 aoust 1708,

Marie-Barbe, née le 15 aoust 1710, mariée le 1er aoust 1737 avec Pierre-René de Thieslin de Lorière, chevalier, seigneur de Boisguinant.

Marie-Anne-Thérèse, née le 7 mai 1711 dite de Beauvais, en 1737.

Jean-Baptiste, baptisé le 25 juin 1714.

Philippe-Claude, baptisé le 20 octobre 1716.

Michel-Jacques, né le 3 septembre 1723.

Louis-François, qui en 1739 est qualifié, écuyer, chevallier, seigneur de Beauvais, et demeurant au Bois de Lèves.

Catherine-Thérèse, dite d'Esne, en 1737 : ces deux derniers nés sans doute à Paris.

Et ne voulant rien faire sans l'avis et consentement desdits habitants... il indique une place du costé droit étant dans la nef, soubs le jubé en entrant dans le cœur de l'église, lequel banc prendra sur ladite entrée du cœur jusque à l'hostel (autel) saint Fiacre, offrant 10 livres à l'œuvre et fabrique dudit Lèves, et 20 sols par an » ; ce qui fut accepté.

Cet acte nous est précieux pour connaître ces détails de disposition et emplacement des autels.

Le jubé dont on parle ici était une barrière en bois séparant la nef du chœur ; au milieu une porte était ménagée, surmontée d'un cintre appuyé sur deux colonnes en bois. Nous verrons ce jubé démoli pendant la Révolution. Cette imitation malencontreuse des jubés des églises monacales, ne servait qu'à masquer l'autel.

L'autel de saint Blaise était donc appuyé au mur, à droite, entre la retombée de la première arcade de la basse nef, et la première fenêtre du grand chœur.

M. Lambert fit placer deux cloches dans son massif beffroi, l'une le 28 novembre 1740, et l'autre le 15 mai 1753. Voici les actes de baptême de ces deux cloches.

« L'an 1740, le 28 de novembre, a été bénie par moi presbtre curé de cette paroisse soussigné, une cloche nouvellement fondue, et a été nommée Mathurin-Marie par maître Mathurin Corigoust, chevalier, huissier à cheval au Châtelet de Paris, receveur général de messire Jean Fogasse de la Bastie d'Entrechault, évesque de Saint-Malo, et abbé de Josaphat, et par Marie Curot, épouse de sieur Etienne Montéage, marchand au bourg de Lèves. Signé : Marie Curot ; Corigoust ; P. Lambert. »

« Le 15 may 1753, a été bénie par messire Louis-Josué de Fouchais de la Faucherie, prieur de l'abbaye de Saint-Père en vallée de Chartres, en présence de M. Lambert, curé de cette paroisse, une cloche nouvellement fondue en cette paroisse qui a été nommée Louise-Josué, par mondit messire de Fouchais de la Faucherie, et noble

dame Mad. Louise-Denise-Françoise de Cugnac, épouse de messire Nicolas-Louis de Bruet, chevalier, seigneur de la Chesnaye. Signé : P. Lambert, Cugnac de la Chesnais, fr. Josué de Fouchais de la Faucherie, prieur. »

En reconnaissance de l'honneur qui lui avait été fait, Mathurin Corigoust offrit à son église : « une aube garnie de dentelles, 2 corporaux, 6 amicts, 6 purificatoires, 6 lavabos et 4 essuie-mains. »

Pendant sa gestion M. Lambert eut à gémir avec ses paroissiens sur les pertes causées aux vignes par la grêle en 1756. Il plaida leur cause auprès de l'abbé de Josaphat, (B. 2005).

Les vicaires de M. Lambert furent Blaise Transon, né à Lèves, le 5 octobre 1725, de Robert Transon, procureur au bailliage et siège présidial de Chartres, gendre de honorable homme Michel Lavenier, marchand, décédé à Lèves le 5 janvier 1701, à l'âge de 80 ans.

Blaise Transon, fut nommé curé de Bouglainval le 16 avril 1731, mais il n'y demeura pas longtemps et revint à son cher vicariat de Lèves le 13 janvier 1732, pour devenir enfin curé de Berchères-la-Maingot en 1736 (1).

Cette même année mourait à Lèves, le 11 juillet, messire François-Antoine Dubois, prêtre, sieur du Metz, âgé de 49 ans, décédé de mort subite.

Le successeur de Trançon fut un nommé Francfort ; 1737, 1738.

La paroisse semble avoir été privée de vicaire jusqu'au 5 juillet 1747. Pierre Peti-bon ou Petibon vint à Lèves en cette qualité, pour être bientôt nommé au vicariat de Saint-Laurent de Nogent-le-Rotrou.

Le 1er jour de juillet 1748, Pierre Boguet « prêtre approuvé de ce diocèse, a commencé de faire les fonctions de vicaire dans la paroisse », mais il ne fit que passer,

(1) Dans l'acte de sépulture de Nicolas Tulhoue, ancien curé de Berchères, il signe : Blaise Transon, curé de Berchères la Maingot *et de plusieurs autres*.

et le 24 juillet suivant, « Messire Nicolas Denis Vacherot, prêtre approuvé de ce diocèse, a commencé au consentement de nous prêtre et curé de Saint-Lazare de Lèves, à faire les fonctions de vicaire dans notre paroisse ». Le séjour de ce dernier se prolongea jusqu'au 15 juin 1758. « Il eut à faire la sépulture de Marie-Louise Dumoutier, âgée de 7 ans, noyée le jour précédent dans la rivière d'Eure, entre le moulin de Lèves et de Longsault, après avoir obtenu le consentement de M. Ameline, procureur de la Chambre épiscopale. »

Le 24 décembre 1757, on voit la signature de Mre Imbault, prêtre de cette paroisse.

Enfin, le 15 juin 1758, maître Noël Jacques Cormier, fut commis en qualité de vicaire de cette paroisse. Signé : Lambert. C'est la dernière signature de ce dernier.

Il eut un dernier vicaire à partir du 20 juillet 1759, jusqu'au 11 février 1760, dans la personne de Jacques Liard, nommé alors à la cure d'Ermenonville-la-Grande.

M. Lambert s'était retiré à Chartres en 1760, il y mourut et fut inhumé dans l'église Sainte-Foy, âgé de 67 ans, le 9 mai 1762.

Les archives départementales nous ont conservé quelques papiers de comptabilité qui nous laissent entrevoir la vie paroissiale à cette époque.

Un compte de la fabrique, daté de 1740, nous donne le détail des ressources de l'église, qui se répartissaient ainsi :

Rentes foncières.	60 livres	10 sols	6 deniers
Rentes amortissables	67 —	18 —	8 —
Ferme des terres	91 —	» —	» —
TOTAL.	219 livres	9 sols	2 deniers

Vers cette époque Denis Gaisné passait à la fabrique de Lèves un titre nouvel de 120 livres de rente (1).

(1) B. 1782.

Les bancs de l'église étaient non moins lucratifs :

Côté droit de l'église. . . .	89 places	105 livres	5 sols
— gauche	91 —	75 —	10 —
Nef de la Vierge, droite. . .	39 —	25 —	2 —
— gauche . .	68 —	38 —	15 —
Bancelles et chaises	47 —	27 —	2 —
TOTAL.	334 places	271 livres	14 sols

Quêtes des vins qui se donnent pour l'église, 40 livres, en moyenne.

Quêtes faites dans l'enceinte de l'église, 10 livres.

Les bâtons des confréries fournissaient aussi un appoint nullement négligeable. En voici la liste avec le prix de leur adjudication :

Bâton du Saint-Sacrement, adjugé à Claude Dourdenne pour	» livres	17 sols
— de Saint-Jean-Baptiste, à Jacques Aiglehoux.	1 —	4 —
— de Sainte-Anne, à Jacques Denaux.	1 —	» —
— de l'Assomption, à la Vve Jumentier.	» —	15 —
— de N.-D. de Liesse, à Jérôme Peltier.	» —	10 —
— de Sainte-Catherine à Marguerite Boulogne	3 —	9 —
— de Sainte-Barbe à M. Montéage. .	» —	12 —
— de St-Nicolas à Michel Roussin. .	3 —	10 —
— de St-Lazare à Charles Boulogne. .	1 —	15 —
— de la Chandeleur à Jacques Denaux.	» —	15 —
En 1770, nous trouvons encore les bâtons		
De Saint-Pierre à Foucault. . , ...	1 —	» —
De Saint-Gilles.	1 —	» —
TOTAL.	16 —	7 sols

En moyenne 15 livres.

Remarquons les sommes relativement considérables produites par le bâton de sainte Catherine, recherché par

les jeunes filles, et par le bâton de saint Nicolas attribué aux petits garçons.

Les ressources annuelles de l'église pouvaient donc s'élever en chiffres ronds à 560 livres.

Les dépenses ordinaires se départissaient ainsi :

A M. le curé pour les messes fondées.	95 livres	» sols
A M. le vicaire	60 —	» —
Au bedeau (Jean Corbin en 1780). . .	30 —	» —
Pour le blanchissage.	25 —	» —
Pour le repas de l'*Hæc Dies*.	47 —	» —
Pour le pain et le vin des Trépassés.	» —	16 —
Divers.	33 —	» —
TOTAL.	290 —	16 sols

Soit en moyenne un maximum de 300 livres.

Nous avons ainsi les comptes de 1770, 1782, 1783, 1785 et 1787, qui s'élèvent parfois sensiblement au-dessus de cette moyenne.

De 1767 à 1770, les recettes s'élèvent à 1562 l. 19 s. et les dépenses à 1509 l. 14 s.

Le compte de 1782 s'élève : recettes 1903 l. 15 s. dont 510 l. de reliquat de 1781 et 519 l. de remboursement, et les dépenses à. . . . . 1847 l. 11 s. 6 deniers.

Le compte de 1784 produisit. .	1142 livres	de recettes.
et.	1213 —	de dépenses.
Celui de 1785	997 —	de recettes.
et.	816 —	de dépenses.
Celui de 1787	747 —	de recettes.
et.	642 —	de dépenses.

Parmi ces dépenses quelques-unes méritent d'être mentionnées. La première est le repas de l'*Hæc Dies*, c'est-à-dire du jour de Pâques. C'était un usage assez fréquent alors d'offrir aux hommes après la messe de la communion pascale, le vin de Pâques. Nous en avons trouvé souvent mention dans les registres et archives des anciennes fabriques, particulièrement à Saint-André de Chartres. Là,

on achetait une pièce de vin, ce qui n'était pas consommé par les pascalisants était distribué aux pauvres. A Lèves, nous le voyons, l'usage avait prévalu de leur offrir un repas, mettons une collation, dont la moitié d'ailleurs était à la charge du curé.

La fabrique ayant à payer 47 livres pour sa moitié en 1740, le total atteignait presque 100 fr. Cela devait faire pour l'époque de jolies agapes.

N'oublions pas en effet que pour connaître la valeur relative de ces sommes, comparativement avec la valeur actuelle, il faut pour le moins les multiplier par cinq = soit près de 500 fr.

En 1767,	réparation du clocher. . . .	26livres	19sols
—	ardoises au clocher	31 —	10.—
—	émondé les ormes du cimetière.	15 —	—
—	arraché les ormes.	6 —	11 —
—	planté de nouveaux ormes. . .	4 —	—
—	achat des ormes à planter. . .	16 —	7 —
—	2 chapes noires.	90 —	
—	2 burettes d'argent	18 —	
—	Au vitrier	23 —	
En 1782,	payé au menuisier	572 —	5 —
1783,	au libraire	63 —	10 —
—	à 2 experts pour la visite du clocher.	6 —	
En 1785,	raccommodage des bancs. . .	7 —	17 —
—	Pour le reposoir, le déjeuner des ouvriers et marguilliers. . .	6 —	
—	Pour le déjeuner des chantres à la procession des biens (Rogations)	7 —	10 —
—	A M. le curé pour le service des vendanges.	9 —	
—	2 paires de souliers aux chantres	10 —	
—	Façon des bancs	100 —	
En 1787,	10 bottes de buis	5 —	

Léonard-Michel Crouin, curé,

1760-1791.

Nous avons quelque peu anticipé sur la gestion du dernier curé avant la Révolution. M. Crouin était né à Chartres, de Léonard Crouin, ancien marchand mercier, doyen de sa communauté, décédé âgé d'environ 88 ans le 3 août 1784, et de Michelle Letourneau.

Il prit possession avant le 7 février 1760; son ministère semble avoir été paisible jusqu'à la Révolution ; il eût cependant à procéder à la sépulture dans l'église de Denise Martellier, épouse de Jean Angiboust, décédée la veille frappée à mort d'un coup de tonnerre, âgée d'environ 30 ans ; elle était grosse de cinq mois. » 13 août 1762.

Le 4 mai 1763, il fit procéder au bornage des terres de la cure pour les distinguer de celles du Chapitre au Bois-de-Lèves.

Son vicaire Jacques Liard ayant été nommé curé d'Ermenonville-la-Grande, fut remplacé en 1761 par Anne Lefèvre qui, en 1762, passait au vicariat de Clévilliers, pour revenir à Lèves en 1766, et parvenir en 1773 à la cure de Briconville et en 1777 à celle de Nogent-le-Phaye.

Chapelain l'avait suppléé de 1764 à 1766.

« Jean-René Festu, de Bretomelles au Perche, a commencé à exercer dans cette paroisse les pouvoirs de vicaire accordés par Monseigneur l'évêque le 7e jour de janvier 1778 »; et les continua jusqu'à la Révolution.

La plupart des comptes analysés plus haut appartiennent à la gestion de M. Crouin, ils nous permettent de constater qu'il ne fut pas inactif, puisqu'il fait réparer son clocher, achette des ornements et vases sacrés (1767), fait exécuter des travaux de menuiserie (1782), renouveler les bancs de l'église (1785).

Les fabriciens accomplissaient leurs fonctions avec grande régularité.

Outre ceux que nous avons nommés page 62, nous trouvons encore Toussaint Béville, marchand épicier, au bourg ; Jacques Eglehoust et Michel Guyart, vignerons au Mousseau en 1600.

En 1728, Jean Pitou, Noël Baron et Nicolas Cornillard, gagers de la paroisse de Lèves comparaissent dans un acte passé devant maître François Jumentier, tabellion à Lèves, avec la plus grande et la plus saine partie des habitants dudit Lèves, assemblés au son de la cloche, devant la grande et principale porte de l'église, pour procéder au remplacement de maître Michel Soulas, comme sindic de la paroisse... Interpellés par plusieurs fois, lesdits gagers et habitants ont fait refus de nommer aucun sindic (1).

Par contre, le 14 mars suivant, ils nomment Jacques-Marie, Jacques Lemaître et Michel Josse pour gagers en remplacement des précédents ci-dessus nommés, et tous ensemble délibèrent sur la vente des arbres du cimetière « attendu qu'ils dépérissent, et décident d'en planter d'autres modernes ».

Le 7 mai 1734, les gagers sont Jean Jumentier, Claude Marie et Jacques Leloue, le sindic est Félix Gaigné.

Le 11 avril 1734, sont élus gagers au banc de la marelle, Gilles Beaufre, meunier, Robert Caignolle vigneron et Gilles Lemoine.

Le 27 avril de la même année, les habitants désignent de la même façon Nicolas Morin le jeune marchand à Chartres « pour recosnaitre et poursuivre les débiteurs de l'église et faire inventaire des titres et papiers, étants sans aucun renseignements et ordre ». Ce dernier acte est signé de 27 pères de famille.

(1) De même le 22 août 1728 et le 28 août 1729, la population refusait de nommer un collecteur. Décidément cette population était d'humeur bien indépendante.

De 1767 à 1770 Sébastien Jumentier était gager et trésorier. En 1776, Nicolas Cornillard, Michel Roussin et Denis Cailleau, gagers.

1781, Jacques Lemaistre, épicier, François Jumentier Vigneron à Chavannes et Jean Bourgeois, jardinier à la Ravaudière.

1782-1784, Louis-Charles-François Montéage, épicier, Jacques Jumentier, laboureur à Chavannes, et Michel Fourré, vigneron au Mousseau.

1785, Louis Foucault, trésorier.

1787, Jean Gagner, trésorier.

Pour compléter le tableau de la vie paroissiale, il faudrait donner une liste des principales familles qui pendant ces derniers siècles ont habité le territoire de la paroisse. Mais cela nous entraînerait trop loin, et presque exclusivement, dans les minuties de l'histoire purement civile. Il faut nous restreindre.

Nous aurions eu pourtant grand intérêt à suivre tout ce qui concerne le régime de la rivière, la navigation de l'Eure. L'un des officiers chargé du contrôle du droit de rivière au bourg de Lèves, M. Eustache Boutroue, sieur de Bertheville, décéda de mort subite le 18 mars 1729 ; il était successeur dans cette charge de Florent Texier, époux de Marguerite de Pougeoire, qui le 8 janvier 1718 « furent trouvés à demi-brulez après l'incendie arrivé dans la maison qu'ils occupoient audit Lèves ».

VII. — Hameaux et Seigneuries

1° Le Mousseau

C'est du sommet de cette montagne que le regard embrasse les flèches aériennes de la cathédrale et la riche et gracieuse vallée chantée par le jeune poète :

« Lorsque nous revenons des gais vallons de Lèves (1) »

Nous avons vu les origines du Mousseau, témoin de la déroute des Normands, et de la délivrance définitive de la cité chartraine des incursions de ces barbares.

Le nom moderne est évidemment une corruption du mot latin que nous trouvons dans les titres anciens.

Le *Mons Leugarum*, siège d'un monastère de moniales au IXe siècle, et théâtre de la victoire des Chartrains en 911, n'était en réalité qu'une petite montagne : *moncellum*, le Monceau, aujourd'hui le Mousseau.

Le chapitre de la cathédrale y avait de nombreuses possessions (2), aussi, en vertus de ses privilèges l'avait-il exempté de toutes servitudes civiles, et là, comme à Lèves le comte de Chartres n'avait rien à y voir : « Moncellum et villam de Leugis in quibus comes nihil habet videre (3). »

Les chanoines y avaient établi dès avant 1215, six hôtes ou fermiers pour cultiver leurs terres dont les revenus formèrent avant 1236 un bénéfice ecclésiastique ou prestrière, suffisant pour l'entretien d'un prêtre (4). Aussi l'avaient-ils surnommé le Monceau Notre-Dame.

(1) *Alfred Lefournier* : *Fleurs de mai*. Paris, D. Jouaust, 1889, p. 41.
(2) *Cartulaire de Notre-Dame*, I, pages 79, 290, 428, et III, p. 120.
(3) *Ibidem*, p. 53.
(4) *Ibidem*, p. 79.

On y cultivait presqu'exclusivement la vigne, comme d'ailleurs sur tout le territoire de la paroisse.

Avant 1090, Warin, chanoine de Chartres, donnait à la cathédrale 2 arpents de vignes, au Monceau (1).

En 1156, Guillaume, évêque de Chartres, approuvait l'accord survenu entre Yves d'Illiers et l'abbaye de Saint-Evroult au sujet de 3 muids de vin donnés à cette abbaye par le chevalier Girard, de la célèbre famille Boel.

Ce Girard Boel était l'aïeul de Geoffroy d'Ouarville, chanoine de Chartres « Girardi dicti Boel, avi mei militis », qui en 1235 prenait à ferme de nombreuses terres, de la prétrière du Monceau, de Miscouard et de Penchat, pour le prix de 100 livres (G. 1150) ; en 1246 il se reconnaissait redevable d'une rente de 40 sols, payables le samedi avant les Rameaux pour la ferme desdits muids de vin ; et en 1255, il confirmait le don de son ancêtre. Les neveux de Geoffroy d'Ouarville, Réginald, Jeanne alors veuve, Ysabelle avec son mari Guillaume de Chavernay, et Ysabelle leur mère, alors remariée à Hugues Lamer, chevalier, amortissent de tous les droits qu'ils pouvaient prétendre, au prix de 25 livres, la dîme de vin sise en la paroisse Saint-Maurice, au Monceau, apud Moncellum Leugarum, par acte sur parchemin passé en l'an de grâce 1258. Puis l'abbaye de Saint-Evroult vendit ses 3 muids de vin au chapitre Notre-Dame pour 30 livres tournois en 1260, (G.1141) avec l'approbation de Foulques, évêque de Lisieux. De même en 1275, le chevalier Geoffroy d'Ouarville et sa femme Engélise vendirent à Guillaume des Bois, chanoine de Chartres, quelques dîmes de vin sises aux Graviers de Lèves, au pressoir du Vau, à Chavannes, à la Roussière, au Monceau et à Penchat (G. 1153) (2).

Jean de Minières, chanoine, en 1248, léguait au Chapitre

(1) *Un manuscrit du XIe siècle*, par MM. Clerval et Merlet, p. 164.

(2) Vers 1151, Garin de Penchat avec son fils Hervé, et Herbert de Penchat sont témoins dans une charte de Josaphat.

une dîme de son héritage sise dans le territoire de Lèves, du Monceau et de Chavannes.

Les chanoines eux-mêmes achètent, toujours au Monceau, des rentes en 1326 de Guillaume de Canton et de Gillette sa femme, fille de Gilles Barbou, de Chartres ; en 1367, de Philippot Oylard et de Marguerite, sa femme, savoir une maison au Monceau tenant à Pasquier de Saint-Lomer, juxte Guillaume de la Loge (G. 1141) ; en 1481, de Pierre Goupillon, demeurant au Monceau de Lèves, le terroir appelé le Grand-Clos ; en 1619, de messire Pierre Minguet, demeurant au Monceau de Lèves, paroisse Saint-Lazare.

A la même époque, en 1622 et 1628, messire Louis Chicoisneau, chanoine de Chartres, archidiacre de Dunois et abbé de Saint-Eloy-Fontaine, diocèse de Noyon, léguait à son abbaye et au chapitre de Chartres, par indivis, une maison sise au Monceau, avec les terres y attenantes alors baillées à ferme à Charles Poussemotte.

L'Hôtel-Dieu de Chartres possédait aussi plusieurs lots de terre au Monceau, légués par de généreux habitants du hameau, citons en 1687, Hélène Piguerre, qui donnait 2 setiers ; Philippe Goupil, clerc de l'œuvre de Notre-Dame en 1677 ; Laurent Lebeau, chanoine et pénitencier en 1729, etc.

En 1207, Geoffroy, seigneur de Lèves, avait donné l'exemple en offrant aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu, sa vigne de Flaville.

Ces grandes administrations faisaient parfois dresser des plans de leurs possessions, et le dessinateur, quelque peu artiste, donne certains croquis, évidemment d'une exactitude relative, dont voici un spécimen des plus pittoresque.

Le Monceau a-t-il été le chef-lieu d'un fief seigneurial privé? Toujours est-il que les chartes nomment plusieurs personnes avec le titre de : du Monceau : Girbert du Monceau en 1148, Chrétien et Raoul du Monceau en 1250 (Josaphat, ch. 187).

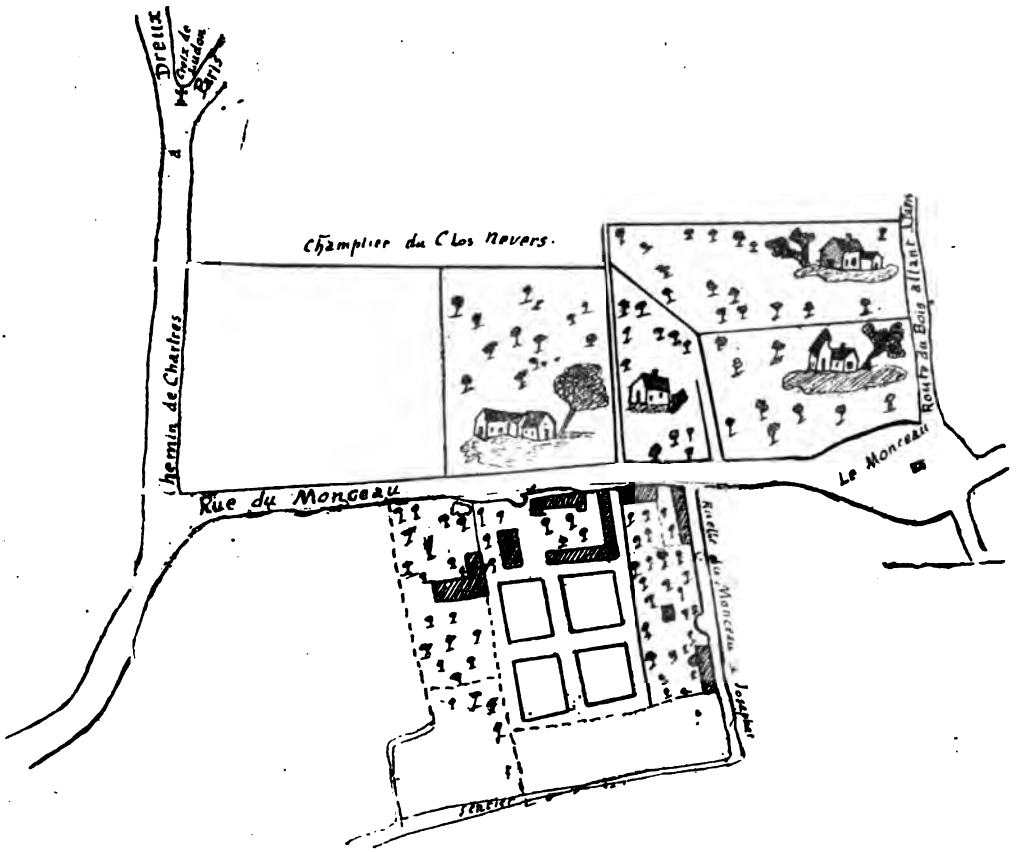

LE MONCEAU OU LE MOUSSEAU

Nota. — A l'intersection de la route de Paris et de l'ancien chemin de Dreux s'élevait jadis la CROIX DE LUDON, actuellement renversée.

UNIV. MICH.

Ce hameau en effet a toujours été riche en maisons de campagne, dont le séjour en été est aussi agréable que salubre. Quelques habitants ne dédaignaient pas de prendre le titre de seigneur du Mousseau, tel messire Bertrand de Clauzel, maréchal de France, baron de l'Empire, qui au commencement du XIXe siècle « possédait en Eure-et-Loir l'ancien fief du Mousseau à Lèves, près Chartres (1) ». Sa fille fut une des bienfaitrices de l'église.

2° Le bois de Lèves

Nous avons dit plus haut la fondation de la chapelle Saint-Gilles et Saint-Loup, par la vidamesse Marguerite, dame du Bois de Lèves.

Cette seigneurie semble avoir existé dès le commencement du XIIe siècle. Nous trouvons en effet en 1123 (2) un Hugue du Bois, et vers 1150, un Robert du Bois et Goscelin, son fils, se portant cautions pour Ebrard de Lèves. Mais ces indications sont trop incertaines.

Toutefois, vers la fin du XIIe siècle, une vidamesse de Chartres avait donné à Josaphat un demi-muid de blé au Bois de Lèves (ch. 304).

En tous cas, l'incertitude disparaît en 1201, Milon le Jeune du Bois « Milo juvenis de Nemore » avec sa femme Berthe et ses filles Marguerite et Mabille, léguait à Josaphat pour son anniversaire, 20 sous de rente. Il était cousin de Geoffroy, seigneur de Lèves qui approuva sa donation (ch. 310). Or ce Milon avait épousé une Berthe du Bois « de Nemore » (ch. 363) qui sans doute lui avait apporté en dot la seigneurie du Bois-de-Lèves, dont il prit le nom,

(1) Rietstap, *Armorial*. — Bertrand de Clauzel portait : *Ecartelé au 1er d'azur à trois étoiles d'argent, aux 2 et 3 d'azur à deux chevrons d'or accompagnés de trois mains dextres appaumées d'argent, au 4e d'or à trois crabes de gueules, les tenailles en haut.*

(2) *Cartulaire de Josaphat*, ch. 8.

tout en conservant encore celui de Lèves (1), car il porte dans les chartes indistinctement ces deux dénominations.

Ce Miles avait eu un fils dit Geoffroy et deux filles : Mabile, mariée deux fois d'abord à Guillaume de Ferrières et ensuite à Hugues de Meslay, et Marguerite également deux fois mariée, d'abord à Jean vidame, d'où sa qualité de vidamesse et ensuite à Garin de Friaize.

Mabile et Marguerite possédèrent par indivis le domaine du Bois de Lèves « gaagnagium de Nemore Leugarum ». Mais Hugues de Meslay, époux de Mabile, prévoyait déjà en 1220 que sa belle sœur mourrait sans enfants et se faisait assurer la propriété de tout le domaine. Lui-même eut deux enfants Geoffroy de Meslay et Marguerite, femme de Robert de Tachainville.

Ce fut cette noble et généreuse dame qui fit construire et dota le petit sanctuaire de Saint-Gilles et voulut qu'un chapelain y résida constamment pour y exercer le service religieux.

Il serait trop long de suivre dans toutes ses ramifications cette famille de Meslay, qui ne semble pas avoir toujours conservé cette terre en sa possession. Vers 1400, Mathieu de Bérou en était sans doute seigneur, car il donnait au Chapitre 12 livres 10 sols sur la terre du Bois de Lèves (2).

Est-ce de ce dernier que Pierre, comte d'Alençon, aurait acheté le Bois de Lèves, déjà érigé en baronnie? toujours est-il que le 29 mai 1403, le Chapitre de Notre-Dame, signait un acte solennel d'échange passé entre lui et Pierre,

(1) Ch. 310 : Milo juvenis de Nemore, Berta uxor, filiæ : Margarita et Mabilia (1201).

Ch. 353 : Milo juvenis de Nemore (1216).

Ch. 363 : Milo de Leugis... Lertha de Nemore uxor, mater Margaritæ vicedomine (1218).

Ch. 380 : Milo de Leugis, pater Mabiliæ... gaagnagium de Nemore Leugarum (1220).

(2) *Cartulaire de Notre-Dame*, III, p. 16.

comte d'Alençon, seigneur de Fougières et de Galardon, vicomte de Beaumont. Par cet acte, le Chapitre cédait, au comte d'Alençon et à ses successeurs, les terres de Germonval et de la Bretonnière près Galardon, qui lui appartenaient par échange avec Hervé Lecoicq, et les délaisse audit Pierre, comte d'Alençon, pour et contre la seigneurie du Bois de Lèves près Chartres « naguères par nous, comte d'Alençon, acquise ». Cet échange était consenti par les Chanoines, « parce que cette terre du Bois de Lèves leur est aussi aisée et profitable pour leur église ». La cession comprenait les maisons, justice, fieux, arréfieux, terres, prez, bois, garenne, rivière, moulins, estang, cens, rente ; et « seront tenus les dits chanoines de célébrer par chacun an au grant autel de lad. église, pour le salut de l'âme de nous, comte d'Alençon, nos prédécesseurs et successeurs, deux messes, l'une de Notre-Dame et l'autre du Saint-Esprit qui seront chantées à l'autel des corps saints, derrière le maître-autel, la vie de nous durant, et après notre mort seront icelles deux messes converties en un anniversaire solempnel et perpetuel, auquel sera fait sonnerie et luminaire comme il est accoutumé à faire pour les royaulx..... Fait..... l'an de grace 1403, le XXIXe de may. »

(Scel sur lacs de soye rouge et verte perdu) (1).

Le Chapitre d'ailleurs s'empressa d'arrondir le domaine par différentes acquisitions de terres voisines : Nous trouvons ainsi, en 1421, la vente au Chapitre par Jean Ravault, d'une maison à demourer, granche, un four, court, vergiers et une fosse à poissons, au boys de Lèves, abutant au chemin du Roy et au claus du Colombier de la prestrière de Boys de Leves. »

Ces revenus furent aussi affectés, sous le nom de prestrière, à l'entretien d'un des chanoines, mais le Chapitre se réservait les droits seigneuriaux, et en cette qualité

(1) *Archives d'Eure-et-Loir*, G. 1144.

recevait les déclarations pour les fiefs dépendants de sa baronnie.

Parmi ces fiefs nous citerons celui de la Salle de Poisvilliers, pour lequel firent acte de foy et hommage en 1577, Claude de Harville, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, seigneur de Palaiseau, baron de Nayville, Fresnay le Gilmert, la Salle de Poisvilliers, où l'on voyait encore « les mazures de l'ancien château » ; Fiacre de Harville, Loise de Harville, sa sœur, Mathurin de Harville, abbé de Saint-Martin de Trouard et de Notre-Dame de Clairefontaine, par suite de la succession de leur père Esprit de Harville et de Henry de Harville, leur frère ; et pour le rachat ils payèrent 300 livres (G. 1146).

Le Bois de Lèves relevait du duché de Chartres et ressortissait pour la justice à Loens : mais il avait aussi ses vassaux : le 1er, Jehan Couttes dict Minguet, escuyer que tient à present N. H. Fiacre de Harville, seigneur de Palaiseau à Poisvilliers.

Le 2e vassal messire Henry Le Cuech, chevalier, à Gezanville, psse de Prunay le Gillon.

Le 3e vassal, Jehan Laisné.

Le 4e vassal, Jehan de Coutes qui tient nuement son hebergement sis au Bois de Lèves, que tient à présent maître Regnault de Gyvès, prévost de Chartres.

Le 5e vassal, Denysot Amy.

Les chanoines exerçaient d'ailleurs ces droits seigneuriaux avec grande douceur, et nous les voyons en 1630, faire remise à plusieurs habitants de Lèves « d'un droit de terceau, à cause de la gelée survenue sur les vignes ».

Cette seigneurie n'était d'autre part, qu'une fort belle maison de culture dont ils firent dresser avec soin une description, au XVIIIe siècle. La voici :

« Notre prestrière terre et seigneurie du Bois de Lève se consistant en un grand corps de logis consistant en manoir, bastiment et clos, scis au Bois de Lèves, juxte au levant le chemin de Thréon, juxte au couchant le chemin

du Bois de Lèves à Levesville et en partie les jardins de M. des Ligneris, dont la description s'ensuit.

Grand portail d'entrée (couvert de tuille), chambre sur icelui et petit grenier au-dessus, grand corps de logis en entrant à droite dont l'escalier est hors œuvre, salle basse, cuisine a costé, deux chambres hautes, grand grenier au dessus, petit corps de logis en suivant qui sert de sellier avec une chambre a cheminée au dessus icelle chambre lambrissée et servant de cuisine aux chambres hautes, le tout couvert de tuile ; petit jardin à costé garni de ses huisseries et porte. En entrant, à gauche, etables à chevaux, vaches et moutons, non doublées, contenant 15 à 16 toises de bâtiments couverts de chaume, grande cour, au milieu de laquelle est une bergerie de 3 à 4 toises de large sur environ 8 toises de long, non doublée, couverte de chaume. Colombier à pied près la bergerie à gauche couverte de tuile, garni de tous ses boulons et de son échelle tournante, poulailler à droite de la dite bergerie, un espace pour voiturer à la grange entre deux ; ledit poulailler couvert de chaume ainsi qu'un petit bas coté à sa gauche servant d'étable à vache. Fournil plus loin sur mesme ligne que ladite bergerie, laquelle tient au mur du clos, ledit fournil couvert de tuile et doublé, petit grenier au-dessus. La motte du four aussi couverte de tuile et en avance dans le clos.

« A gauche et par delà ledit fournil dans l'angle petit bastiment couvert de chaume, à deux huis, avec séparation d'icelui, dont un côté sert de souille à porcs et l'autre d'écurie à taureau. Au fond de ladite cour grande grange à bled contenant six espaces, aiant poustil à costé de sa porte charretière, couverte de tuile et talvée en l'une de ses pointes du costé septentrion. Proche ladite grange à gauche, charterie ouverte de 4 toises et le surplus de murs de bauge, couverte de chaume et appliquée à l'autre pointe d'icelle grange. Petit clos au delà du fond de ladite cour et autour de la grange, garni d'une huisserie avec sa

porte, icelui en friche. Sur l'aile droite de ladite cour, clos où l'on entre par deux huisseries garnies de leurs portes, ledit clos un tiers en cerisaie, le surplus en chenevière. Le long du mur de séparation duquel et en retour de celui sur rue sont douze ormes tant gros que petits. Autre grand clos ou jardin lequel a une principale entrée au bout d'en haut près le vivier, et une petite issue qui ouvre le chemin de Thréon, vis-à-vis la garenne de la prestrière, dans lequel grand clos le long du couchant est une allée de charmille renaissante, un cabinet ou gaillon à l'un des bouts et à l'autre bout un grand creux ou vivier de 10 à 11 toises de long sur 8 à 9 toises de large, tout ledit grand clos garni d'espallier de muscat et arbres fruitiers tout le long du mur — et dans son étendue, planté la moitié en vignes, le surplus partie en arbres fruitiers partie de terre labourable — garenne d'environ 2 septiers, fermée de hayes vives en laquelle sont de gros arbres tant de chenes que autres, etc. » (G. 1145).

Cette terre était affermée pour un prix relativement modique, savoir en 1632 pour 620 livres, et en 1638 pour 850 livres.

La grande ferme sise près de la chapelle Saint-Gilles, était comme celle du Chapitre très étendue. Un acte de 1629 l'appelle le *fief du Four*, assis au Bois de Lèves, appartenant à Pierre Legrand, escuyer, archer des gardes du corps du roy et de sa garde écossaise, qui l'avait acquis de Jean Boullay, bourgeois de Paris et de Madelaine Moulin sa femme.

Ce fief du Four consistait « en une maison à demourer, où il y a deux chambres à cheminées, un fournil, une garde-robbe, estables, grange, sur l'entrée de laquelle il y a une vollière, bergerie, toit à porcs, portail, cour, jardin, mare, en un tenant clos de murs, contenant 5 septiers de terre ».

En 1660, ce fief était habité et possédé par messire Michel Beurier, escuyer, sieur de Hosville ou Hauville,

mareschal des logis de Son Altesse royale mademoiselle de Montpesnier, souveraine de Dombes.

Sa fille Marie-Anne Beurier de Hauville, avait épousé messire Jean-Baptiste des Ligneris, chevalier, seigneur de Beauvais, le 4 avril 1707. Les époux habitaient leur domaine, et y firent de nombreuses acquisitions.

Louis-François des Ligneris, fils des précédents fut obligé de signer un accord avec le Chapitre « pour la mitoyenneté d'un mur entre la ferme du Bois de Lèves et la maison dudit des Ligneris, le 11 juillet 1744. Il habitait sa terre en 1739 comme ses pères, mais il se retira à Chartres et donna à ferme sa métairie, contenant 28 muids, pour 950 livres.

La justice de la baronnie du Bois de Lèves fut réunie, vers 1757 au bailliage de la châtellenie de Lèves.

3° Chavannes

Les documents historiques sur ce hameau sont assez rares. Toutefois quelques personnages portent ce nom soit à titre de fief, soit comme lieu d'origine.

Le premier semble avoir joui d'une certaine influence, c'est Richard de Chavannes, Ricardus de Cavennis. Il paraît en 1136 et vers 1140 dans une charte de Goslein, seigneur de Lèves en faveur de son abbaye de Josaphat, avec Goslein de Merville, Barthélemy du Boulay, Guerry Baise-Diable (1), et dans une charte de l'abbaye de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou donnée par l'évêque Geoffroy de Lèves et son frère Goslein (Ch. 63).

Plus tard en 1150, une pauvre femme de Chavannes, nommée Alburgis, donne à Josaphat sa vigne pour le repos de l'âme de son mari défunt, Guillaume, avec l'as-

(1) Ch. 92 et 126.

sentiment de ses fils Pierre et Gilon, en présence de Chrétien du Monceau et Landry son gendre (1).

Le chapitre Notre-Dame avait reçu avant 1180 du chanoine Robert de Pignosa 23 sols de cens sur les terres de la Roussière et de Chavannes près Lèves.

En 1248, Jean de Mignières donna ses dîmes de Chavannes.

En 1275, Guillaume des Buis, chanoine, achetait une dîme de vin à Chavannes et à la Roussière. Enfin un acte de 1331 parle d'une acquisition faite par les clercs de la Cathédrale (Cartul. de N.-D., II, p. 427) « en la censive de la dame de Chavannes ».

Le plus fort propriétaire de Chavannes était l'Hôtel-Dieu de Chartres. En 1391 Barthélemy Le Couturier donnait pour les pauvres malades « un hébergement à Chavannes » : « apud Chavanez, in parrochia de Leugis, » et 2 maisons dans la rue Muret.

Cet exemple fut suivi par Jean Lange, chanoine de Saint-André, qui donna 27 sous 6 deniers de rente.

Les administrateurs tinrent régulièrement leurs registres censiers et terriers pour la perception de ces revenus, de 1429 jusqu'en 1647. Remarquons toutefois qu'en 1545 les cens furent perçus le jour de la Saint-Prest (15 octobre) et à Lèves, « pour le danger de peste qui avoit cours au lieu de Chavannes ».

Selon le langage si usité à cette époque, ce domaine était assez considérable pour porter le titre de seigneurie ; et les rédacteurs de ces registres ne l'oublient pas : « Cens, revenus et dépendances de la seigneurie de Chavannes, — terrier de la seigneurie de Chavannes (1429-1430). »

Mentionnons pour simple mémoire le château ou fief de la Roussière, nommé plus haut dans l'acte de 1180, situé au bas de Chavannes, non loin du champ de tir actuel ; aujourd'hui il n'en reste même plus les ruines : « Etiam periere ruinæ. »

(1) Ch. 187.

4° Longsault

Ce hameau, pittoresquement situé entre le coteau abrupt et la rivière, prend place dans les vieilles archives à cause de son moulin.

Jadis la rivière était libre et comme nous l'avons vu au Xe siècle, aucun moulin n'en barrait le cours.

La 1re mention que nous en font les chartes remonte à 1164.

Par devant Robert, évêque de Chartres, le chevalier Engenold du Coudray, avec le consentement de Marie sa femme, de Bernard, Hugues et Ginburges, ses enfants, vint dans le chapitre de Josaphat et donna à l'abbaye la moitié du moulin d'Illiers « de Illieriis ou Ileiis ». En signe d'investiture et de cession parfaite et irrévocable le donateur remit à l'abbé un couteau « investivit per cultellum ». Le titre original de cette donation, conservé avec soin par M. Torcheux, propriétaire actuel de ce moulin, ne laisse aucun doute sur l'identification, car au dos du parchemin est écrit : « quod nunc dicitur de Longsautz : qui maintenant est appelé Longsaulz. » — « Ils entendent, dit un mémoire du XVe siècle, le mot Illeis de la 1re charte de leur moulin de Longsaulx, parce qu'ils n'en ont jamais eu d'autre que celuy de Longsaulx. En 1273 Baudoin de Maignonville vendait aux religieux une partie du moulin de Longsault (le 3e quart) qu'il avait de son héritage ; le 4e quart fut acheté par les moines en 1283 à Jeanne Destrouz pour 30 livres chartraines.

Le 2e moulin de Longsault fut vendu à Josaphat le 18 mars 1326, par Gilles, vicomte du Tremblay, et Jeanne sa femme, pour 40 sols. « Ce moulin, dit une note inscrite au dos de l'acte, est démoli et on en voit les fondations au fond de la rivière. »

Trop rapproché du moulin de Lèves, ce moulin fut en butte à une suite pour ainsi ininterrompue de difficultés

et de contestations. En 1190, Thibault comte de Blois et de Chartres, faisait conclure un accord entre les moines et Geoffroy, seigneur de Lèves, pour établir une ligne de démarcation pour la hauteur de l'eau des moulins de Longsaulx, qui « sera déterminée par une borne en pierre, avec trois écluses pour le cours de l'eau depuis la saint Remy jusqu'à la saint Jean, et deux de la saint Jean à la saint Rémy. »

L'affaire se compliqua bientôt de la grave question de la navigation de l'Eure.

Le 21 janvier 1442/3, le roi Charles VII portait une ordonnance adressée à ses bien amés les gens d'église, bourgeois et manans.

« Notre ville de Chartres... ne peut être secourue et aidée sinon à charrois, à somme, ou à col, et ainsi que l'adversité des guerres qui longuement y ont regné et par la fortune en quoy il a toujours été, le pays chartrain est comme tout dépopulé... La rivière d'Eure peut aisément, par creuser et approfondir en aucuns lieux, être mise en état de porter navire, et que bateaux en navigant y pouroient monter et descendre et mener denrées et marchandises... si vous mandons vous souffriez iceux ... qui de leur volonté, sans contrainte, voudroient élargir et approfondir ladite rivière es lieux ou métier en sera.... au proffit et utilité de la chose publique du pays. Car ainsi nous plaît et voulons être fait. Donné à Montauban ».

Le 5 octobre 1446 le même roi constate avec joie que « les habitants de Chartres à très grands frais ont fait tellement disposer ladite rivière depuis Chartres jusqu'à Nogent (le Roi) que la rivière pourra porter aussi grand navire comme elle porte au-dessous dudit Nogent... si n'était le contredit d'aucuns, à cause de leurs moulins et pêcheries ». Le roi maintient sa 1re ordonnance et la confirme à nouveau « pour mettre (en état de navigation) ladite rivière, sans toutefois démolir ni abattre aucuns moulin ou édiffice. »

Le 6 avril 1459, nouvelle ordonnance prescrivant aux habitants de Chartres de compenser les pertes éprouvées par les religieux de Coulombs, et autres. »

Les religieux de Josaphat avaient reçu du Parlement, dès 1450, un règlement pour les droits qui leur étaient dûs pour le passage par la porte (à bateau) des moulins de Longsaulx.

« Les meusniers des moulins de Longsaulx... prendront pour chacune fois qu'ils feront ouverture de la porte pour chacun batteau montant ou devallant par la rivière d'Eure, douze deniers tournois seullement et non plus.

« Et pour chaque flouée d'eau que lesdits meusniers prendront des batteliers douze deniers tournois, montant ou devallant et portera la flouée et ouverture d'icelle porte l'espace de demi heure.

« Laisseront la porte ouverte aux batteaux avallans, après le dernier batteau avallé et passé la porte, par le temps et espace de deux heures, pour donner eaue aux batteaux avallans.

« Sitost que les batteaux montants seront au-dessus de la porte, seront tenus clore la porte et tenir les esseaux de leur moulin esclous, jusqu'à ce que les battaux seront montez jusques à la prochaine porte ensuivant, pour donner eaue aux battaux montants. »

Ce droit de péage était relativement peu élevé, s'il est vrai qu'une ordonnance de Louis XI, datée de 1462, établissait que chaque bateau, depuis Chartres jusqu'à Nogent, payerait 10 sols en descendant et 5 sols en remontant. Nos religieux voyaient donc d'un œil très favorable la navigation de leur rivière. Et cependant en 1497, ils pouvaient faire remarquer avec justice « que, quand les bateaux sont passés, l'eau est une journée entière à revenir, ce qu'ils estiment leurs préjudicier de plus de 40 livres par an ».

Quand, après un arrêt de 20 ans, la navigation fut reprise sur l'ordonnance de François Ier, du 4 décembre 1538,

nos moines maintinrent cette faible taxe et la firent approuver par lettres royales du 9 avril 1548. On y ajoute que « les meusniers seront tenus, chacun en son égard, entretenir en bon et suffisant état les portes, escluses et guaises desdits moulins, en façon que la navigation soit continuée et que les bateaux puissent monter et avaler ».

La navigation de l'Eure cessa par suite des troubles causés par les protestants en 1568, mais d'autres difficultés surgirent précisément à cause de la porte à bateau, avec les fermiers du moulin de Fontaine-Bouillant.

Cette porte devait être percée de 12 trous (voire même 20), de 18 lignes chacun de diamètre, afin d'alimenter d'eau le canal du moulin de Fontaine-Bouillant. Le meunier de Longsaulx se permettait de boucher les trous avec de paille, du foin ou des herbes, d'où procès et sentences ou transactions qui durèrent depuis 1657 jusqu'à la Révolution, et se renouvelèrent même depuis » (1).

Un accord survint entre les religieux et le sieur Faget, seigneur de Saint-Prest et de la Forte-Maison, etc. le 19 novembre 1727 ; mais pour peu de temps et la querelle reprit en 1755 avec le nouveau seigneur de Saint-Prest, messire Nicolas Hyacinthe de Montvallat, chevalier, comte d'Entragues, etc. Les deux parties produisirent leurs moyens de défense par des mémoires imprimés.

Le sieur Mathurin Mauzaize était alors fermier du moulin ; son fils Noël Mauzaize s'en rendit acquéreur le 28 février 1791 pour 57.100 livres. M. Torcheux en est aujourd'hui le paisible possesseur.

Voici d'ailleurs une liste des meuniers des deux moulins de Longsaulx : Marin-André Marchand, 1618 ; Nicolas Lévin, venant du moulin de Gorget, 1650, 1659 ; — Nicolas Souin, 1660 ; — Florent de Maure, 1668 ; — Vincent Berthier, 1693 ; — Jean Clouet, 1694 ; — Etienne Provost, 1707 ; — Macé Prunelle, venant du moulin de la

(1) Bibl. de Chartres, Mss. 1310, f° 286 v°.

Barre, 1710, 1719 ; — Robert Thomin, 1726 ; — Jean Guyboust, 1737 ; — Mathurin Mauzaize, venant du moulin des Graviers, 1745, 1752 ; — Marie-Claire Fizelier, veuve du précédent, 1751 ; — René Mauzaize, 1770, 6 juin ; — Catherine-Elisabeth Grandin, veuve de Nicolas-Michel Baudouin, venant du moulin de Fontaine Bouillant, 3 novembre 1770 ; — Jean Baudouin, 1780 ; — Louis Baudouin, 1782,1788 ; — Louis Isambert, 1795 (29 vendémiaire an IV) ; — Louis-Désiré Isambert par Marie-Madeleine Landry, veuve de Jean Noël Mauzaize, propriétaire 1815.

L'abbaye de Josaphat avait droit de justice haute, moyenne et basse sur tout le hameau de Longsaulx, d'où il résulta que le lieutenant des moines eut à juger une cause qui fit grand bruit dans toute la contrée. « Le jeudi 1498, entre les deux heures après-midi, le pourceau de Jean de la Lande et de sa femme, demourans près la maison de Pierre Le Borgne, à Longsaux, avait tué une jeune fille de l'âge de un an 1/2. Matry Rougeau, lieutenant de messire Simon Cognet, licentié es loix, bailly de Josaphat, Charles Brice, greffier et Jean Bruyères, sergent se rendirent sur les lieux et firent prisonnier le jeune pourceau de l'âge de 3 mois, taché de noir en aucune partie de l'œil, près la tête, et le surplus blanc ; et ladite femme de Jean de la Lande, âgée de 26 ans, qui dit qu'il y a environ 3 mois l'enfant nommée Gilon, par un nommé Michel Péant, lui fut apportée par un homme de Chartres ; que jeudi, elle coucha l'enfant à une heure après-midi dans son berceau, ayant fermé la porte avait été un moment chez un de ses voisins. Le pourceau avait renversé le berceau et mangé les mains jusqu'au bout du gros os du bras et avait commencé à lui manger les lèvres et une partie du nez, dont elle avait été courroucée... que l'enfant mourut le lendemain. »

Après de nombreuses comparutions, la sentence fut rendue le 13 avril 1499. La Lande et sa femme, d'abord emprisonnés, puis mis en liberté sous caution, furent con-

damnés à l'amende et le pourceau à être pendu et exécuté par justice. Mais la potence n'étant point érigée, le cochon fut pendu à la potence de Generville.

5° Le clos Besnin, et la maison des orphelines

Ce clos situé au centre de Lèves était l'objet de transactions dès 1240. Etienne, fils de Bigot le cordonnier, vend à son frère Gilon la moitié d'une maison située au carrefour Teime ou Graviers de Lèves, dans la censive du chevalier Nicolas d'Orphin (G. 1135).

Mais le lundi 6 octobre 1401, Pierre de Capduz, tuteur de Pierre Oylart, de Jehanne dite Amoureuse et de Guérinne, femme de Guillaume du Val, enfants de feu Gilles Oylart et de Doulce sa femme, vendit ce domaine à Guillaume de Saint-Bégnin (1) chanoine. Il était alors composé « d'un grand verger avec deux arpents de friches, d'un petit verger le long de la rue ; les maisons étaient pour la greigeure (la plus grande) partie en ruines et désertes chargées de plusieurs arrérages envers les seigneurs de Lèves ». Le conseil de famille Jehan le Maire, bourgeois de Chartres, Alain des Fourneaulx, Guillaume de Saint-Lomer avaient donné leur consentement à cette vente. Du nom du nouvel acquéreur, le clos s'appela désormais le clos Benin, que le chapitre aliéna au XVIe siècle. Les archives départementales en conservent un plan ; les jardins sont bien dessinés à la Française tels qu'on les voit encore aujourd'hui.

En 1700, le clos Benin appartenait à Louis Desvaux, seigneur de Levesville.

Par acte passé le 21 février 1785 devant Me Boisseau

(1) Le mercredi, 3 octobre 1403, Messire Guillaume de Saint-Benin achetait aussi des terres en friche sises à Lèves, de Perrinelle la Martinelle, maîtresse Jeanne la Fidée, Laurence La Verrière et Juliotte La Herberelle « sueurs de l'hospital de Saint-Lieufort et cryptes de l'église de Chartres. » (G. 1135).

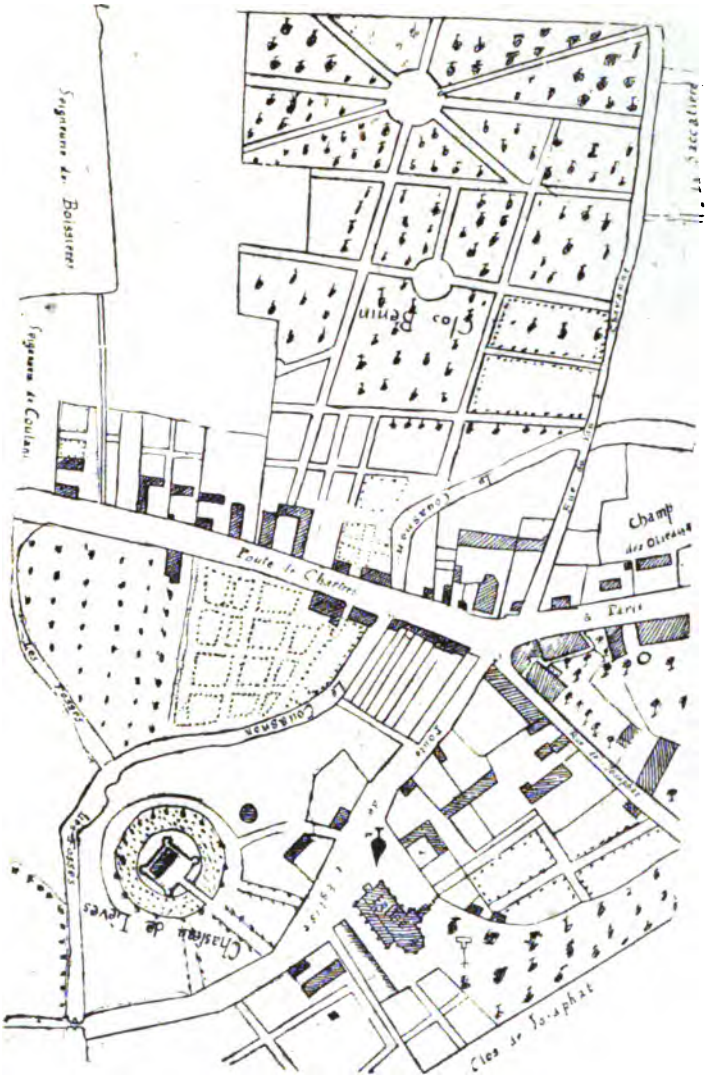

LE GLOS-BÉNIN, DANS LE BOURG DE LÈVES

1) **Le presbytère, à côté de l'Eglise.**
2) **L'*Ormesse*, sur la place de l'Eglise.**
3) **Le *Poteau de justice* à l'angle de la rue de l'Eglise et de la rue de Josaphat.**

notaire à Chartres, le clos Bénin était acheté à M. Mathurin-Louis Grandet par M. Louis-René du Temple de Chevrigny et Louise-Hortense Prévot, son épouse.

Il fut vendu le 13 juin 1814 à M. Benoît Norbert Romier de Fadainville et à Mme Marie-Rose-Eléonore Compagnon, son épouse, qui le laissèrent en héritage (1825-1828) à leur fille Aimée-Gabrielle Romier de Fadainville, épouse de M. Etienne-Amable Salives. Celui-ci, en 1861, le vendit à M. Frédéric-Gabriel Duparc et à Mme Elisabeth-Henriette Carême, son épouse.

En face le clos Benin, aux graviers de Lèves, Madame « Jeanne de Vassé, demourant en la maison de l'hôpital de Saint-André de Chartres, avait légué, le 9 septembre 1662, tous ses biens meubles et une maison, lieu et jardin scis aux Graviers de Lèves, à la maison et hospital de Saint-André, aux petites filles orphelines dudit hospital (1), en la personne de Charlotte de la Boissière, l'une des enfants de la ditte maison, qui luy succédera à la conduite de la dite maison, et après elles aux autres filles qui se succéderont les unes les autres à l'administration, soin, gouvernement et enseignement des dites filles orphelines, sans que lesdits biens donnés puissent être divertis à autre fin que celuy ci-dessus. »

En 1717, les administrateurs du bureau des pauvres de Chartres, gouverneurs de la maison des filles orphelines, disent que la maison léguée par Jeanne Vassé, est scituée aux Graviers, paroisse Saint-Lazare de Lèves, juxte d'un côté le chemin de Lèves à Chartres, d'autres le pré de monseigeur l'Evêque, d'un bout le château de Lèves, d'autre le cours d'eau. »

Le 19 novembre 1779, cette maison est affermée, mais

(1) La testatrice veut en outre « que toutes les petites filles orphelines qui seront audit hôpital, lors de son deceds, soient vestues et habillées de neuf, et pour cela donne 400 livres tournois. En 1681, ces orphelines figurent à la grande procession de Josaphat, « soubs la direction de leurs maîtresses, vestues de gris avec des bonnets de même couleur. » (*La Beausse desséchée*).

le preneur « s'oblige souffrir les petites filles orphelines se promener dans ledit jardin, sans pouvoir prétendre aucuns dommages intérêts pour raison des dégats que les petites filles pourroient occasionner aux herbes en se promenant dans ledit jardin ».

Cette maison « des orphelines de Chartres » existait encore au moment de la Révolution, mais la volonté expresse de Mlle de Vassé fut alors violée et la maison vendue. Son emplacement est actuellement la gare du tramway.

6° Les chanoines de Chartres, seigneurs de Lèves

Par acte du 27 juin 1365, le chapitre avait acheté de Jehan de Neelle, chevalier, sire d'Offemont et d'Ade de Mailly, sa femme, le château de Lèves et ses fossés, avec tous ses droits et privilèges : moulin, rivière, bois, justice haute, moyenne et basse, fief etc., pour le prix de 1.200 fr. d'or du coing du roi.

Sur les ruines de l'ancien château, les chanoines construisirent une maison de campagne, et le clos tout entier fut transformé en jardin d'agrément dont l'entretien était confié à un fermier ; ils se réservaient le droit « d'y venir avec leurs amis toutefois et quand ils jugeront à propos » pour s'y recréer et reposer.

Leur droit de justice était confié à un bailli qui avait son auditoire « proche le grand portail de pierre de taille ».

Le chanoine qui jouissait de ce bénéfice avait aussi « la maîtrise de tous les métiers dans ledit bourg de Lèves » c'est-à-dire, la charge de délivrer les diplômes donnant droit d'exercer un commerce ou un métier, après avoir fait preuve de savoir et d'honnêteté.

Voici quelques-uns de ces diplômes.

10 novembre 1476. « Pour le bon rapport qui fait nous a esté de l'expérience de Simon Lecomte, texier en drap, de

ses sens et bonne industrie, l'avons institué et par ces présentes l'instituons texier en drap et lui avons donné povoir, congé, licence et auttorité de besongner, joïr et user dudit mestier en la paroisse et châtellenie de Lèves... et a fait serment de bien et loyalement exercer ledit mestier. » (G. 1138).

29 novembre 1503, semblable institution est faite en faveur de Thomas Court, texier en toiles.

Le 20 septembre 1506, Hector Le Sachier, prévôt de Lèves, proclame Vincent Laurent, « demeurant au carrefour de Lèves, comme mestre barbier et cirurgien pour joyr et user dudit mestier. »

Le 22 septembre 1707, le même magistrat institue Guillaume Fouletrye, « maistre parchemynier et gantier, avec droit de joir et user dudit mestier après avoir prêté le serment de bien et deuement se gouverner audit mestier ».

Le 20 avril 1599, « Jacques Renou, est mys et institué maistre boucher, chercutier, gressier et mercier en la châtellenie de Lèves. »

Le 19 mai 1609, Jacques Berger est proclamé maistre maréchal au bourg de Lèves.

Le Chapitre possédait encore, outre le Bois de Lèves, les seigneuries, d'ailleurs, sans importance, de la Grappe et de Miscouard, celle de Coulans, au delà du clos Bénin (aujourd'hui couverte par la propriété de M. Albert Niclausse) et quelques autres terres.

L'exercice de la justice a laissé de nombreuses archives, mais comme toujours peu édifiantes ; désordres dans les auberges et dans les veilloirs ; violences, vols, etc., rien à rappeler en tout cela au souvenir de la postérité.

Signalons dans un autre ordre d'idées une enquête « au sujet d'une crue subite de la rivière qui a entraîné un carrosse et noyé un jeune homme ».

En effet, le seul pont existant à Lèves étant celui construit sur le Couasnon, près la maison du Clos-Bénin ; l'Eure était traversée à guet près du moulin de Lèves et

du moulin de Longsault. Celui du moulin de Lèves était particulièrement dangereux à cause de sa longueur; la rivière faisait tourner deux moulins et le cloaque d'eau, derrière le déversoir, occupait tout l'espace entre les deux ponts qui existent aujourd'hui.

En 1717, l'hôtellerie de l'Image Saint-Jean était mise en adjudication ; en 1736, on y avait volé l'argenterie.

Visite de maisons, en partie ruinées par les inondations, près le cimetière de Lèves et dans la ruelle du clos abbatial de Josaphat (vers 1660).

Sentence fixant le prix de la cuisson du pain à 18 sols par setier de farine.

Etat des pertes causées aux vignes par la grêle en 1756.

En 1757, la justice de la baronnie du Bois de Lèves avait été réunie au bailliage de la châtellenie de Lèves (B, 1784).

Les délits graves étaient sans doute très rares, puisque le carcan ou poteau de justice avait disparu depuis longtemps, quand le 9 novembre 1735, les magistrats se décidèrent à en faire ériger un nouveau, « au coin de la maison des enfants de feu François Jumentier (qui précisément avait été bailli en même temps que tabellion, et chargé de rendre la justice), juxte d'un côté la rue qui va à l'église, d'autre la rue qui va à Josaphat. Nous y avons fouillé un trou de largeur de 5 pieds et de profondeur de 3 pieds, et y avons planté le poteau de hauteur de 8 pieds hors de terre, ayant quatre faces, sur chacune des quelles sont les armes de l'église Notre-Dame, auquel poteau du côté de la place publique a été attaché un collier de fer avec sa chaîne par Nicolas Laye, maître charpentier. » (G. 1138 et B. 1773).

A ce poteau étaient affichées les sentences et ordonnances d'intérêt public, et quand il y avait lieu, les condamnés à des peines infamantes, comme Joseph Larbelle qui pour vol d'argenterie à l'hôtel de l'Image Saint-Jean fut condamné à être battu et fustigé de verges, marqué d'un V et banni pendant 5 ans du bailliage de Lèves.

7° L'Abbaye de Josaphat

L'histoire de l'abbaye nous fournit quelques détails qui se rattachent à la vie paroissiale, et que pour cela nous devons mentionner rapidement.

La belle église de Josaphat était en effet un lieu de pèlerinage très fréquenté, et à certains jours, surtout aux fêtes de Notre-Dame, le peuple y affluait en foule.

On y venait invoquer Notre-Dame et puiser de l'eau « à la belle fontaine aux eaux limpides et sanitaire dont la source semblait jaillir des fondations de la chapelle consacrée à la Vierge. Cette eau était emportée chez soi, ou même consommée sur place par les malades, car elle était réputée pour les maladies du sang se portant à la poitrine (pour les fièvres de poitrine, disait-on encore, pour désigner la terrible phtysie). On l'appelait encore la Bonne Fontaine. Une petite madone placée dans une niche au-dessus de l'ouverture du bassin semblait lui avoir donné son nom. Un tronc placé à côté servait pour déposer les offrandes. Cette fontaine existe toujours; mais la chapelle de la Vierge et les pieux pèlerins ont disparu. »

Dans les fouilles que nous avons faites ces dernières années, nous avons pu mettre à jour une preuve évidente de ce recours populaire à la protection de Marie. Car derrière l'autel, fut trouvée l'ouverture qui permettait de puiser, de l'intérieur même de la chapelle, l'eau de la fontaine sacrée.

L'abbaye possédait une relique de la sainte Couronne d'épines. En 1338, le roi Philippe VI de Valois l'avait fait déposer momentanément dans l'église, par le chevalier Vafran; une épine en avait été détachée et donnée au monastère. Jean III Pasté, évêque de Chartres, était venu célébrer la messe devant le prince. La population voisine y était accourue en très grand nombre, et en souvenir de

ce fait, chaque année, dans la nuit du jeudi au vendredi-saint, les chartrains venaient nombreux, revêtus de l'habit de pénitent, y passer la nuit en prières. La porte restait ouverte, et on entrait et sortait à volonté, et tout s'y passe avec beaucoup d'ordre et de dévotion.

Toutefois, en 1749, le bailly de Chartres fut bien et duement informé que certains désordres et scandales étaient commis par des personnes ainsi travesties en pénitents. Le 27 mars, il portait une ordonnance « faisant prohibition au prieur et aux religieux de Josaphat et au sieur curé de Saint-Lazare, de laisser la porte ouverte, ains prescrivait de la tenir fermée ; avec défense à toute personne de quelque condition et qualité qu'elle fut de se travestir sous l'habit de pénitent et d'aller en cet état en ladite abbaye de Josaphat. Enfin il fut enjoint aux portiers de la ville de fermer les portes à l'heure ordinaire, etc. »

« Le 3e but de pèlerinage était le tombeau de l'abbé Girard, mort en odeur de sainteté. Ce tombeau était situé à l'entrée du grand chœur, sous le jubé, du côté de l'épître, vis-à-vis le tombeau de l'évêque Geoffroy de Lèves. On y venait de tous côtés, et les fiévreux s'en retournaient guéris. »

Une 4e affluence de personnes religieuses avait un motif plutôt de récréation. Elle était connue sous le nom de *chevauchée;* elle avait lieu chaque année, le 1er dimanche de mai. « MMrs de l'officialité de la cathédrale, avec le promoteur, les procureurs, les chantres et enffants de chœur venaient à cheval à Josaphat, entraient en l'église sur les neuf heures du matin, ou, après une messe basse, on chantait le *Regina cœli*, *Libera* et *De Profundis*. Après quoy, on leur servait un dîner qui consistait en deux jambons et deux quartiers d'agneau de chacun 5 à 6 livres, avec du pain et du vin, bon et suffisant. »

Une seconde chevauchée avait lieu le mardy après l'octave du Saint-Sacrement, en faveur du chef de musique, chantres et enfants de chœur ; ils se rendaient à

l'église à 10 h. du matin, chantait le *Salve regina* dans la chapelle de la Vierge; après quoi les moines leur servaient à déjeuner, savoir deux jambons tant seulement de chacun environ 5 à 6 livres. « Sous sa serviette, le maître de musique trouvait 20 sols tournois. » Cette dernière chevauchée était parfois trop bruyante, les excursionnistes revêtaient des vêtements bizarres, des coiffures de toutes formes, portaient l'épée au côté, au lieu d'un cheval montaient un âne, faisaient entendre des cris et des chants entremêlés des sons discordants des flûtes et des trompettes, etc. C'était en somme une bande de joyeux écoliers en vacances, dont nul ne se scandalisait. Dans les temps de calamités publiques, ils savaient d'ailleurs s'en abstenir, comme le 10 mars 1615, le 16 juin 1723.

Ces expéditions joyeuses et bruyantes mettaient toujours en émoi le peuple Lévien.

Enfin nous devons signaler au premier rang les solennelles processions de la sainte châsse de la cathédrale à Notre-Dame de Josaphat, dans les circonstances de grandes calamités, surtout pour obtenir de la pluie dans les temps de sécheresse excessive. Toutes les autorités religieuses et civiles y venaient avec leurs insignes, suivies par une foule innombrable.

Les plus anciennes connues sont celles de 1314 :

« Robert de Joigny ayant ordonné pareille cérémonie pour les mesmes causes, la sécheresse, eut la consolation (célébrant la messe en l'église de Josaphat) de voir qu'au moment de la communion, les nues ouvrirent leur sein et laissèrent tomber une pluie si fructifiante que la terre en ayant esté largement arrosée, et, de stérille qu'elle estoit par la sécheresse devint féconde par l'humidité. »

Puis celles des 17 et 19 mai 1509 pour les succès des armées françaises contre les Vénitiens; la 3e le 7 juin 1567, pour obtenir de la pluie; la 4e le 13 juin 1583 contre la peste; la 5e le 1er août 1599, qui fut pleinement exaucée,

TOMBEAU DE JEAN DE SALISBURY † 1180
(Voir page 115).

UNIV. OF MICH.

car « dès lors cessèrent les grandes challeurs et plut chacun jour ung peu ».

On raconte encore celles de 1615, 1628, du 7 mai 1629 pour remercier Marie de la préservation de la peste, du 18 juin 1636 contre la sécheresse.

La plus solennelle fut celle du 18 juin 1681. On s'y prépara par un jeûne de 3 jours ; elle partit de la cathédrale à 6 h. du matin, tout le clergé était revêtu de chappes, les rues tendues de tapisserie, les troupes en armes accompagnant les autorités et gardant la sainte châsse et tous les reliquaires ; l'abbaye avait déployé toutes ses richesses et ses plus beaux ornements.

Celle de 1694 fut racontée en vers par Claude Savart.

La dernière connue eut lieu le 11 septembre 1708 et ne fut pas moins brillante que celle de 1681. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire *in extenso* le procès-verbal d'une de ces manifestations de foi religieuse si aimées de nos pères.

Des splendeurs de l'église abbatiale, nous ne pouvons rien dire ici, et nous renvoyons au rapport que nous espérons publier prochainement sur les découvertes précieuses faites par nous il y a bientôt deux ans. La gravure du tombeau de Jean de Salisbury en donnera du moins une idée des plus exactes.

8° L'Hospice Marie-Thérèse et l'asile d'Aligre

Le 20 septembre 1807, sur la demande du baron Delaitre, préfet d'Eure-et-Loir et du conseil général, une loi autorisait l'acquisition des bâtiments conventuels et de l'enclos de l'abbaye de Josaphat, alors possédés par M. Delaperelle, pour 43 000 fr. et d'une petite maison contiguë appartenant à M. Ozeray pour 5620 fr.

On voulait y former un établissement d'incurables du département. Les événements politiques empêchèrent la réalisation immédiate de ce projet.

Par suite d'un incendie le dépôt des enfants trouvés, situé à Chartres, fut transféré provisoirement dans l'antique monastère en janvier 1816. Cette disposition devint définitive par une ordonnance royale du 31 janvier 1818.

Le projet primitif n'était pas pour cela abandonné, et le 10 février 1818, le département achetait dans ce but aux sieurs Gros et Foisy-Bellancourt le palais-abbatial, situé près la porte d'entrée pour 27000 fr.

La princesse Marie-Thérèse de France, duchesse d'Angoulême, permettait que le nouvel établissement prît son nom ; et bientôt fondait elle-même un lit. Une souscription publique dans le même but produisit 93201 fr. 03.

En 1828, il y avait 32 lits fondés.

Le 16 mai de cette même année, la fondation de l'asile d'Aligre allait modifier et assurer l'existence de l'hospice.

Un arrêt préfectoral du 21 mars 1829 attribuait à l'Hôtel-Dieu de Chartres le dépôt des enfants trouvés, et y transférait le Tour établi primitivement à Josaphat. L'application de cet arrêté ne fut complète qu'en 1840.

L'Hospice Marie-Thérèse compte actuellement 76 lits fondés. Voici les noms des généreux fondateurs :

1. — Dambray, chancelier de France, 24 décembre 1818.

2. — Caquet, Jacques, député, 10 août 1820.

3. — Communes de Frazé et M. Thiroux de Gervilliers, 20 mars 1819.

4. — Communes de Marolles, Grandhoux, Nonvilliers, Montigny, Frétigny, Happonvilliers, Combres, Chassant, et Thiron, 16 mars 1819.

5. — Communes de Béville-le-Comte, Auneau, Oinville-sous-Auneau, Umpeau et Aunay, 11 novembre 1820.

6 et 7, 15, 16, 17, 18. — Rémond, Grégoire, propriétaire à Paris, 6 octobre 1818.

8 à 13, 18 à 26, 28, 31, 33. — Commission administrative.

14. — Mme la Duchesse d'Angoulême (Marie-Thérèse-Charlotte, fille de France), épouse de Louis-Antoine, duc d'Angoulême, 13 avril 1819.

27, 29 et 30, 69 et 70. — Mmes les duchesses de Luynes et Mathieu de Montmorency, 20 août 1823.

32. — Ronterre, Marie-Rose, 10 juillet 1829.

33. — Mauzaize, Louise-Victoire, 20 juillet 1853.

34. — Foucault, Marie-Geneviève-Victoire, veuve Trubert, 4 avril 1862.

35. — Salmon, Ursule-Augustine, veuve Marescal, 28 mars 1867.

36 et 37. — Maisonnier, Marie-Anne-Judith, veuve Rémy, 21 juillet 1865.

38. — Vallon de Boisroger, Jacques-Ernest Hilarion, et Poreau, Victoire-Joseph, son épouse, 27 janvier 1876.

39. — Bonne, Louise-Adèle, veuve Hurtault, 31 janvier 1878.

40 et 51. — Coquard, Françoise-Désirée, veuve Bécasse, 6 juin 1864,

42. — Duchon, Hortense-Eugénie, 26 août 1869.

43. — Meyssat, Marie-Clémentine, veuve Legrand 15 juin 1886.

45 et 45. — Guillaume de Bassoncourt, Fanny, veuve Bruno de Molaret, 25 novembre 1887.

46 et 47, 62 et 63. — Baudoux, Françoise-Elise, veuve Boutroue, 13 décembre 1882.

48. — Née François-Hippolyte, 3 juin 1878.

49 et 50. — Roussille, Emelie-Eleonce, veuve Lucas, 12 mars 1887.

51. — Gaullier, Marie-Esther-Eudoxie, veuve Moulin, et Marie-Eudoxie Moulin, femme Isambert, 1892.

52. — Meunier, Marie-Henriette-Augustine, veuve Paul Brochaud, 14 avril 1892.

53 et 61. — Duperré, Rose-Adélaïde, veuve Guillaume de Bassoncourt, 10 juillet 1893 et 8 avril 1895.

54 et 71, 72 et 73. — Bruneau, Marie-René, 26 février 1891.

55 et 56. — Brochand, Paul, 17 mai 1885.

57. — Maintien, Elisabeth-Armandine, veuve Lelong, 6 mai 1881.

58. — Bonnet, Louis-Constant, 22 septembre 1887.

59 et 60. — Foreau, Victoire-Josèphe, veuve Vallon de Boisroger, 15 juillet 1887.

64, 65, 66, 67. — Rabinel, Etienne-Prosper, 5 septembre 1899.

68. — Soudée, Léontine-Justine-Zélie, 14 avril 1887.

74. — Guérin, Rose-Eugénie, veuve Dablin, 19 décembre 1884.

75. — Cidan, Elisabeth, 30 avril 1898.

76. — Vallée, Louise Elisabeth, veuve Tabourier, 18 mai 1899.

L'*Asile d'Aligre* fut fondé par M. Etienne-Jean-François Charles, marquis d'Aligre, pair de France, et Mme Louise-Charlotte-Aglaë Camus de Pontcarré, son épouse, par acte du 16 mai 1828, ratifié par acte du 24 octobre suivant, conformément à l'ordonnance royale du 1er octobre.

Ces généreux bienfaiteurs cherchaient depuis longtemps les voies et moyens de fonder une asile pour 300 personnes malheureuses.

Ils avaient d'abord acheté dans ce but l'ancienne abbaye de Bonneval pour 200000 fr. Mais cet établissement ne répondant pas entièrement à leur idéal, ils proposèrent à l'évêque de Chartres de l'échanger pour l'ancienne abbaye de Saint-Cheron que celui-ci venait d'acquérir. L'évêque préféra conserver Saint-Cheron pour y établir son petit séminaire.

Le Département au contraire accepta sans hésiter l'échange des bâtiments de Josaphat, dont les édifices laissaient beaucoup à désirer, pour l'abbaye de Bonneval, et les conventions furent rapidement conclues entre le marquis d'Aligre et M. Jean Elie, baron de Giresse-Labeyrie, préfet d'Eure-et-Loir, le 16 mai 1826.

Par ces conventions la maison de Bonneval devait porter à perpétuité le titre d'Hôpital d'Aligre, et celui de Josaphat celui d'Asile d'Aligre.

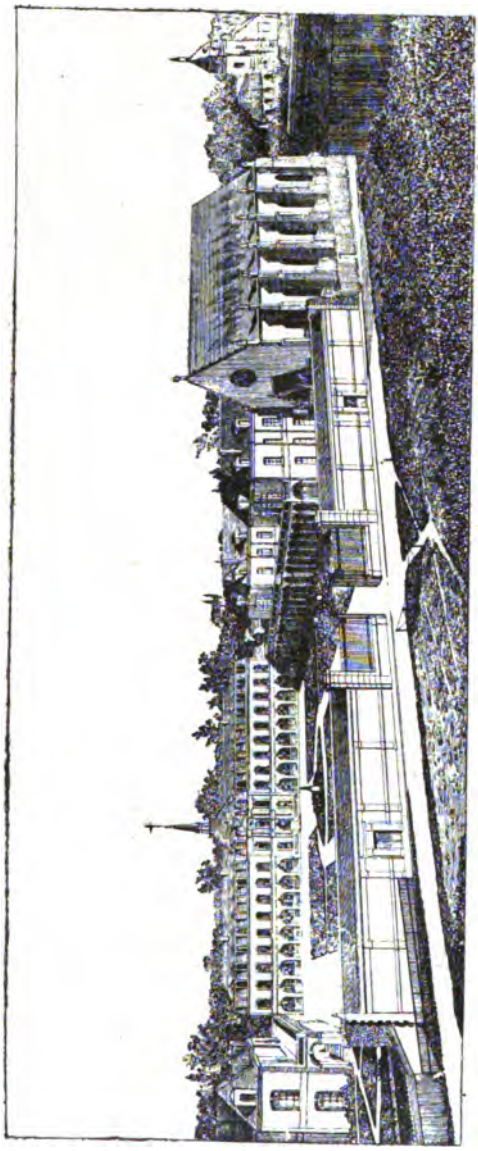

ASILE D'ALIGRE EN 1892

Le nouvel établissement doit contenir 300 lits, 100 pour les hommes, 100 pour les femmes et 100 pour les enfants, et atteindre son plein développement dans l'espace maximum d'un siècle, c'est-à-dire au plus tard en 1928.

Sa dotation s'élevait à deux millions dont une partie fut immédiatement mise en activité et l'autre mise en réserve, pour les revenus être employés à la construction des édifices et de nouveaux lits, sous la prudente gestion d'une commission composée de sept membres.

Parmi les immeubles affectés à cette dotation, nous nommerons la ferme de la Banlieue, commune de Chartres, celles du Clos-du-Bois à Saint-Victor de Buthon, des Bordes à Bailleau-sous-Gallardon, des Maisons-Rouges à Montlandon et d'Emerville à Vérigny.

Trente-huit lits furent mis en activité dès le principe.

L'asile compte aujourd'hui 146 vieillards (73 hommes et 73 femmes), et 70 enfants, tous, à peu d'exceptions près, du département d'Eure-et-Loir.

La chapelle de l'asile d'Aligre, construite selon le style ogival, contient le tombeau en marbre du fondateur, et parmi les statues, celles de deux chanceliers d'Aligre, Etienne II, 1559-1635, et Etienne, III, 1592-1677, deux anges adorateurs et 2 anges porte-livre à genoux d'une facture remarquable.

On y célèbre chaque année les services anniversaires de M. et de Mme d'Aligre, fondateurs 26 janvier et 11 mai, et de M. Etienne de Banville d'Aligre, 12 juillet.

Les bâtiments d'hospitalisation ont tous été reconstruits ; au fronton du bâtiment principal sont sculptées les armoiries des fondateurs : 1) Burrelé d'or et d'azur de 8 pièces, au chef d'azur, chargé de 3 soleils d'or qui est d'Aligre ; 2) D'azur à une étoile d'argent en abîme, accompagnée de 3 croissants d'or, 2, 1, qui est Camus de Pontcarré.

VIII. — Lèves pendant la Révolution.

ÉLAS ! ici comme partout, la Révolution jeta le trouble dans les esprits.

La municipalité, sous le nom de Conseil général, avait élu pour maire le sieur Paulin de Fleins, et conseillers les sieurs L. Jumentier, Foucault, Etienne Lemoine, Cornillard, Martin Aiglehoux et N. Tassé, greffier.

Sur l'avis que les aumônes faites aux pauvres par l'abbaye de Josaphat (1) étaient interrompues, à cause du sequestre, ils s'empressèrent d'autoriser les religieux à passer outre et à distribuer aux indigents 24 livres par semaine, 16 mai 1790.

M. de Fleins, nommé membre du district de Chartres et pris d'enthousiasme, fait don à la patrie, pour se démocratiser « de sa montre, de ses boucles et d'une tabatière d'argent pour être envoyées à Paris », et donne sa démission. Il est remplacé par le citoyen Montestruc.

Déjà les domaines de l'abbaye de Josaphat étaient en vente (2), nos conseillers demandèrent et obtinrent de subroger la commune de Lèves à celle de Chartres dans la

(1) Chaque semaine l'abbaye faisait de nombreuses aumônes aux pauvres. Elle était, sans aucune charge pour les contribuables, le véritable bureau de bienfaisance de toute la contrée. Sa disparition fut un désastre pour les indigents.

(2) Furent vendus :

Le moulin de Longsaulx	30.019f —	20.100
La prétrière de Lèves (Le Château), etc.	3084 —	2.240
La maison abbatiale	6512 —	12.614
La prétrière de Miscouard	4590 —	
Le moulin de Lèves et les prés	24.304 —	12.750
La prétrière, terre et métairie du Bois de Lèves	—	45 069
La maison de campagne de la Ravaudière	2848 —	4000

La 1re adjudication fut annulée, le 2e chiffre indique le prix de la 2e vente.

possession de plusieurs biens d'église. Il s'agissait avant tout de reprendre « la *Maison du Champ des Oiseaux*, qui a servi jusqu'à ce jour à tenir nos séances, le corps de garde, et les petites écoles » et qui avait été vendue 300 livres (1).

Mais plus grave était la loi dite Constitution civile du Clergé, à laquelle les prêtres devaient prêter serment. M. Crouin, curé depuis 1760, cédant à une crainte qu'il déplora plus tard, prêta le serment sans restriction, le 6 février 1791 : « Je jure de veiller avec soin sur les fidèles qui me sont confiés, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution (civile de l'Église) décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée ou sanctionnée par le roy. » Le 2 mars suivant il faisait un don patriotique de 300 livres.

Son vicaire, M. Fêtu, plus défiant à juste titre, sauvegarda sa foi, par cette addition à la formule : « Autant qu'il est en moi, sans manquer à ce que je dois à Dieu et à la religion. »

Dans l'intervalle, l'église abbatiale avait été vendue. M. Crouin entraîna le Conseil dans un projet grandiose de conservation de ce monument d'art remarquable, et le 11 février 1791, était rédigé, après mûre délibération, le mémoire suivant que nous reproduisons en entier.

« *Mémoire que présente à Messieurs les administrateurs du district de Chartres, le Conseil général de la commune de Saint-Lazare de Lèves.*

« MESSIEURS,

« Les habitants de cette commune vous exposent par notre organe qu'ils sont extrêmement allarmés de la destruction projettée de l'église abbatiale de Josaphat, sise dans cette ditte commune, et

(1) Elle a conservé jusqu'à nos jours sa primitive destination de maison d'école. Cette acquisition eut lieu le 18 février 1791, et le C. Greslou, maître d'école et greffier de municipalité, y continua ses fonctions.

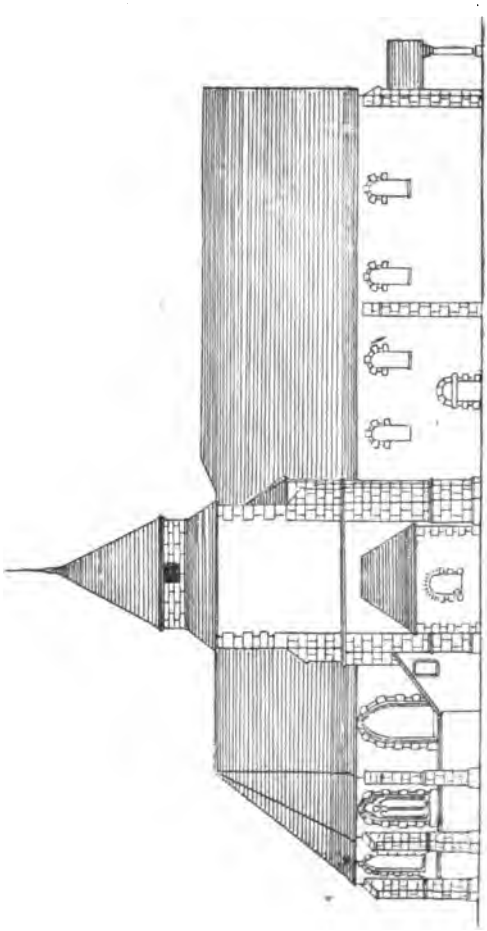

ASPECT DE L'ÉGLISE DE LÈVES AU MOMENT DE LA RÉVOLUTION
(Côté Nord)

du préjudice réel que cette destruction feroit tant à leurs intérêts personnels qu'à cèux de la caisse nationale.

« Pour vous prouver, MM., la nécessité urgente qu'il y a que cette église ne soit point détruite, c'est qu'il est plus que probable qu'il y aura des réunions de paroisse à la nôtre. Or si cela étoit, l'église paroissiale de Lèves ne pourroit absolument pas contenir tous les citoyens, puisque les jours de grandes fêtes elle a bien de la peine à contenir tous ceux qui y sont maintenant. Ainsi c'est donc avec une juste réclamation que nous nous plaignons.

« Plusieurs motifs que les habitants de Lèves prennent en considération sont : 1° la solidité d'une église à l'épreuve de plusieurs siècles ;

2° Qu'elle peut contenir un plus grand nombre d'habitants que celle de cette paroisse ;

3° Qu'elle est située au centre de la paroisse et des différents hameaux qui l'entourent et non à l'extrémité.

« 4° Et enfin le vœu général et le plus ardent qu'ont les habitants de cette paroisse qu'elle soit église paroissiale.

« Et ce sont ces motifs qui donnent lieu d'espérer aux habitants de cette commune qu'ils verront accueillir leur juste réclamation, etc. »

Nouvelle assemblée le 1er mai suivant. L'opinion avait changé.

L'assemblée a été convoquée « pour savoir si on acquerreroit l'église de Josaphat.

« Arrête qu'on n'acquérera pas l'église de Josaphat en question, attendu qu'on se contente que l'église paroissiale (*sic*). »

Montestruc, maire, seul a déclaré être de l'avis contraire.

M. Crouin ne s'avouait pas vaincu. Sur ses instances, une nouvelle réunion du conseil eut lieu le 15 mai :

« Le Conseil... saisi d'une pétition de M. Crouin, curé de cette commune, expositive qu'elle est priée de nommer des Commissions pour constater les réparations indispensables qui sont à

faire à l'église de Saint-Lazare, et de prononcer incessamment s'il ne sera pas beaucoup moins dispendieux pour la caisse de l'extraordinaire de se procurer l'église de Josaphat, qui réunit tous les avantages que l'on puisse désirer. Les propriétaires (le Cᵉᵃ Chasles) qui commencent la démolition sont tous disposés à traiter avec nous. A laquelle assemblée a été introduit mondit sieur Crouin. L'assemblée délibérante sur la pétition de mondit sieur curé a arrêté d'une voix unanime qu'on garderoit l'église paroissiale de Lèves, et qu'à l'égard de celle de Josaphat, a déclaré ne point vouloir l'adopter pour église paroissiale, à l'exception de MM. Montestruc, maire, et François Tabourdier, notable. »

Le bon curé vit son autorité encore plus méconnue quelques semaines plus tard. Il s'agissait de fixer les heures de la messe du dimanche. Le maire, son allié hier, se tourne contre lui :

« La municipalité, dit-il, auroit pu prendre sur elle de fixer l'heure des offices... mais c'est chose qui regarde le général des habitants, elle croit devoir leur accorder ce droit... L'assemblée a donc arrêté à l'unanimité que la messe paroissiale sera célébrée à compter de dimanche prochain, heure de neuf heures précises, et les vêpres à 2 heures précises, le tout hiver comme été » 3 juillet.

La cloche se casse. Sans tarder, le conseil de Lèves envoie au district une pétition, exposant

« Que l'une des cloches de Saint-Lazare de Lèves est cassée ... on seroit obligé de la faire fondre, ce qui deviendroit coûteux pour elle.

« Qu'il y avoit dans le clocher de Josaphat quatre cloches qui seront destinées vraisemblablement à être converties en monnoye, au moyen de quoi nous vous proposerons d'échanger notre cloche cassée avec l'une d'elles, la nation ne peut y perdre, car la nôtre est plus considérable que la plus grosse de Josaphat. — Les cloches en question de Josaphat ne sont point dans le clo

cher, au moyen de sa déconstruction, elles ne sont à présent aucunement en sûreté », 6 septembre 1791 (1).

Ces empiétements sur sa juridiction furent encore moins pénibles à M. Crouin que le scandale d'un ancien religieux de Josaphat, Etienne Soulier, qui contractait mariage civil devant le conseil municipal le 29 octobre 1791.

La persécution s'accentuait.

M. Fêtu, vicaire, malgré ses restrictions, avait pu continuer ses fonctions jusqu'alors, sous le couvert du curé qui lui était sincèrement attaché. Cela ne pouvait durer.

« Le 27 décembre, 3e et dernière fête de Noël 1791... le sieur maire expose que le sieur Fettu vicaire a prêté le 6 février dernier avec restriction le serment requis par les décrets,... que les administrateurs du district ont rejetté comme étant inconforme à la loy, ledit Fettu sera requis de le prêter sans restriction. Mais il paroit que le sieur vicaire est refusant de prêter ce serment, et nous avons tout lieu de le croire, suivant les intentions qu'il nous a tesmoignées ce matin même, — s'il ne prête ledit serment, lui faisons expresse défense de continuer à l'avenir les fonctions publiques de vicaire. »

M. Fêtu, sans s'émouvoir, demeure à son poste et signe encore les actes religieux le 7 mai 1792.

Tous ces événements avaient enfin désillé les yeux du curé lui-même, et le 20 mai 1792 il rétractait courageusement sa première faiblesse. Le Conseil municipal, transformé en concile, se réunit en hâte le 22 mai suivant : « pour délibérer sur la rétractation que le sieur Léonard Crouin, curé de Lèves, a faite le dimanche dernier, 29 courant, du serment prêté le 6 février.

(1) Le sieur Montestruc a-t-il réussi dans cette entreprise? N'avait-il pas, le 20 novembre 1790, prélevé déjà sur Josaphat, 1 calice et sa patène, 1 ciboire, 1 ostensoir et les vases aux saintes huiles qu'il remettait au sieur Bouteiller, curé et maire de Fresnay-le-Gilmert, sa paroisse?

« Le 20 courant, le sieur Crouin a fait célébrer la grand messe par un sieur Poette, prêtre non assermenté, et au milieu de la messe, il a monté en chaire et a dit que par plusieurs circonstances qu'il ne pouvoit détailler il se rétractoit solennement du serment qu'il avoit ci-devant prêté et dont il ne connaissoit point alors toutes les redoutables conséquences, qu'au surplus il a déclaré qu'il étoit fidèle : 1° à sa religion ; 2° au roy ; 3° et à la constitution.

« Arrête qu'il sera envoyé à M. l'évêque une députation à l'effet d'obtenir de lui le prompt remplacement du sieur Crouin et à remplir le vœu de la plus saine partie de la population en confiant au ci-devant chanoine Martin, chanoine de Saint-Nicolas de Maintenon, connu par ses bonnes mœurs, sa saine doctrine, la desserte de Lèves. Arrête que le sieur Crouin discontinuera ses fonctions, etc., et sur réquisition, le sieur Crouin a écrit et signé sa rétraction. »

Le sieur Martin, informé sans doute, s'était empressé de répondre à cette invitation, et le 29 mai il conférait le baptême, et signait : Martin, desservant.

Mais le suffrage ne lui fut pas favorable, car le 3 juin le sieur Gaubert, prêtre et directeur du Séminaire de Chartres, était élu curé de Lèves et prêtait serment en cette qualité, le 17 juin. Il avait même commencé ses fonctions le 11 juin précédent par un baptême qu'il signe : Louis-Come Gaubert, curé élu.

S'il en est fait désormais de l'indépendance et de la dignité du sacerdoce, le sentiment religieux n'est pas éteint dans le peuple. Sous la pression de ce sentiment, le Conseil se vit obligé à réclamer un vicaire le 25 juin : « 1° parce que la paroisse est considérable, 2° parce que les habitants sont dans l'usage de venir à la première messe » etc.

Le vicaire ne fut pas accordé, mais le sieur Jean-Charles Poncelin, prêtre assermenté, vint faire élection de domicile à Lèves, le 31 juillet.

Le mécontentement populaire se manifestait parfois.

Le 11 novembre 1792, le c. Jacques-Denis Jumentier, ancien laboureur, demeurant en face de l'église, lançait des invectives au c. Samuel Soulier, qui malgré son mariage, allait dire sa messe, la veille, vers 7 heures du matin.

La fille Josse, ex-religieuse de Saint-Maurice, tenant les petites écoles à Chavannes, refusait de prêter le serment en sa qualité d'éducatrice publique et déclarait, le 23 décembre 1792, qu'elle ne se soumettrait jamais.

La citoyenne Emerantienne Durand, ex-sœur converse de l'abbaye l'Eau, fut aussi requise de *jurer* afin de pouvoir faire sa classe aux petites filles du Mousseau.

On ne réparait plus l'église et le jubé qui divisait le chœur de la nef, menaçant ruine, une de ses colonnes étant tombée, il fut décidé : « qu'il seroit osté, sous prétexte qu'il n'étoit d'aucune utilité et masquoit le cœur » 6 janvier 1793.

Le curé intrus Gaubert n'exerce plus le culte à partir du 9 décembre 1792 ; il fut élu, le 27 avril 1793, le premier des membres du Conseil général, et devint, le 15 septembre, « commissaire du canton de Chartres extra-muros ».

L'église était certainement fermée le 3 mars 1793, car le C^en^ Jean Corbin, bedeau « qui était tenu, moyennant 40 livres, de blanchir tout le linge, nappes, les coëffures de la sainte Vierge, de frotter et nettoyer les chandeliers aux 4 fêtes annuelles, de ballayer et areigner au moins tous les mois, de sonner l'*Angelus*, de ployer les ornements, de fournir le bois pour le feu de la saint Jean, d'ouvrir et fermer l'église, soir et matin », demanda à la municipalité une compensation. Il lui fut accordé 60 livres.

Suivent les mesures dites légales de spoliation.

Le 2 frimaire an II (22 novembre 1793), on dressait l'inventaire des effets d'or et d'argent et de cuivre de l'église.

On y trouva :

6 grands chandelliers pesant	75 livres
1 grande croix.	39 »
3 croix et 1 crucifix	12 »
11 chandeliers, 1 orceau et 2 goupillons.	29 »
1 encensoir, 1 orceau, 1 fontaine, 4 torches de la Charité, 2 plats de quêtes et 2 pommes de bannières . .	12 »
TOTAL cuivre.	167 #

1 calice de vermeil	2 marcs	6 onces	4 gros
1 autre calice avec 2 patènes . . .	4	3	2
1 ciboire, sa custode et boîtes aux Saintes Huiles	2	3	»
1 soleil d'argent doré.	7	7	2 # 1/2
3 plaques de la baleine	»	1	4
TOTAL : argent . . .	17	5	4 # 1/2

Le tout fut déposé le même jour au district de Chartres.

Le 6 frimaire (26 novembre), on y déposait aussi les galons d'or et d'argent décousus des ornements, pesant ensemble 8 marcs, 3 onces, 4 gros.

Ce n'était qu'un prélude. Bientôt la Terreur s'étendit jusque sur notre territoire. Le Conseil municipal tient séance tous les jours et subit les plus déplorables influences.

Le 10 frimaire an II, 30 novembre, eut lieu une séance orageuse.

Le C. Gaubert, malgré toutes ses faiblesses antérieures, fut accusé de fanatisme, pour avoir célébré la messe depuis que les églises de Chartres sont fermées.

Apeuré devant l'orage, il pousse jusqu'à ses dernières limites sa triste lâcheté, et déclare en plein conseil : « Conformément aux principes qui m'ont dirigé depuis la Révolution française, je me suis rendu au vœu fortement prononcé de la majorité du peuple français contre les cérémonies du culte catholique... et j'ai abdiqué l'état ecclésiastique dans lequel je vois clairement qu'il m'est impossible d'être utile à mes concitoyens et à la patrie, et je réitère en votre présence cette abdication. »

Le lendemain la dénonciation accentue ses griefs : « Le C. Gaubert, ex-curé de Lèves, est accusé d'avoir célébré la messe depuis que les églises de Chartres étaient fermées, et d'avoir dit à son prône qu'il fallait suivre constamment la religion de nos pères et mourir plutôt que de l'abandonner. »

Au lieu de maintenir cette noble déclaration qui seule pouvait le relever, le malheureux s'excuse et répond « qu'il ne peut être repréhensible d'avoir célébré la messe, parce que la Constitution permettait le libre exercice des cultes, que le vœu général des citoyens de Lèves l'avoit laissé continuer ses fonctions... qu'il n'avoit point dit qu'il falloit mourir pour la religion de nos pères, etc. »

Qu'il est triste de constater ces défaillances !

Depuis longtemps la liberté avait été guillotinée ! De dégoût sans doute, le misérable renégat déclarait, le 1er janvier 1794, quitter la commune de Lèves.

Mais il n'avait pas été seul victime des sectaires de la Terreur.

« Le 10 frimaire, 30 novembre, après la déchéance du C. Gaubert, le Conseil déclarait que l'église de Lèves ne sera plus appelée de ce nom, qu'elle portera celui de Temple de la Raison, qu'elle sera fermée tous les jours et ouverte seulement les décadis. »

Le 13 frimaire on décrète que la cloche ne sera plus sonnée que « pour cause absolument nécessaire ».

Toutes ces mesures scandaleuses mécontentaient profondément la population, et malgré le terrorisme plusieurs habitants ne craignirent pas de manifester leur réprobation.

Le 20 frimaire (10 décembre 1793), « le Conseil général était réuni au banc d'œuvre de l'église de Lèves, à l'effet de publier les lois. A la suite de cette lecture, il s'est élevé de grands débats relatifs à la cessation du culte catholique dans la commune. Plusieurs personnes se sont permises d'accuser le C. Montestrucq d'être la cause de l'anéantis-

sement de la religion dans la commune de Lèves et dans celles circonvoisines. Alors il s'est élevé des mouvements si violents que la municipalité a invité le C. Montestrucq à se retirer et ses concitoyens à rester dans l'ordre et la tranquillité,.. et ont fait une adresse aux authorités supérieures et chargé la municipalité de la présenter. »

Evidemment, la liberté religieuse n'existait plus. Les « Droits de l'homme » la reconnaissait à tous les citoyens : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses », mais ce n'était qu'une vaine formule. Le régime de la Terreur s'accentuait de plus en plus.

Aussi le 3 pluviôse an II de la Liberté (23 janvier 1794), le Conseil prenait la délibération suivante :

« Le Conseil général de la C^ne^ assemblé, le C. Baudouin maire, a pris la parole et a dit : « Citoyens : il existe une dénonciation dirigée contre les principaux autheurs des troubles qui sont survenus dans la commune et notamment à la Société populaire, que la Société populaire ayant déjà arrêté qu'elle inviterait la municipalité à faire disparaître tous les signes extérieurs du culte catholique, il étoit urgent de faire disparaître en même tems tous les signes intérieurs qui existaient encore dans la ci-devant église de cette commune, que vu l'opinion publique à cet égard c'étoit le seul moyen de rétablir le calme et la tranquillité publique dans cette commune. De suitte le citoyen Mauger, agent national près cette commune, prenant en considération la proposition du citoyen maire, prend la parolle et dit :

« Citoyens. Je suis instruit par la notoriété publique qu'il a *été formé* à certaines époques *en la ci-devant église de cette commune des rassemblements très nombreux* qui sont expressement défendus par la loix et que ces rassemblements se font *sous le prétexte spécieux du service divin ;* instruit de plus qu'il y a des chefs qui conduisent toutes ces manœuvres à l'effet de s'opposer autant qu'il leur est possible à l'exécution des loix, dans l'espérance de propager les détestables principes de l'aristocratie, requierts qu'à compter de ce jour : 1°) le lieu ci-devant désigné sous le titre d'église, aujourd'hui le *temple de la Vérité et de la Raison*, ne soit ouvert que pour tenir les séances de la société populaire et pour

la réunion des vrais citoyens, les jours de decadi, à l'effet d'y chanter des hymnes patriotiques convenables au lieu et aux circonstances ; 2°) que l'endroit du lieu susdésigné, connu sous le nom de cœur, soit converti dès le jour de demain en salle propre à tenir les séances de la société, sur les plans que les membres indiqueront ; 3°) que les ornements servant anciennement à revêtir tous les prosélytes du fanatisme et de la tyrannie soient transportés en la maison commune, après reconnaissance faite, suivant le procès-verbal qui en a été dressé ; 4°) enfin qu'il soit fait défense à toutes personnes généralement quelconques de s'immiscer à former les rassemblements en quelque lieu et sous quelque prétexte que ce soit, à peine d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public.

« Sur ce, le Conseil général de la commune arrête à l'unanimité que toutes les propositions ci-dessus énoncées auront leur pleine et entière exécution, que son arrêté en date du 13 frimaire dont l'exécution n'avait été suspendue qu'après le *vœu fortement prononcé par la majorité des habitants de la commune qui demandoient la conservation de leur culte*, sera maintenu selon sa forme et teneur, pour obvier aux troubles et séditions qui ont eu lieu dans cette commune et dont l'exercice du culte catholique a été la cause principalle ; arrête en outre que la municipalité convoquera tous les citoyens à l'effet de former un comité de surveillance conformément à la loi. »

Suivent les signatures qu'il est préférable d'ignorer Toutefois la tradition populaire attribue au c. Mauger, agent national, le bris et la profanation des statues de l'église.

Les reliques de l'abbaye de Josaphat avaient été profanées et brûlées devant le portail de l'église.

Nous avons souligné les passages qui, dans ce rapport sont tout à l'honneur de la population de Lèves : « La majorité des habitants de la commune, par un vœu fortement prononcé, demandait la conservation du culte... Il s'est formé en la cy-devant église des rassemblements très nombreux... sous le prétexte du service divin. » Les sentiments religieux du peuple étaient donc bien évidents ;

les autorités seules, par une sanglante tyrannie, proscrivaient la religion.

Les églises fermées, les auberges s'emplissaient ; les désordres et l'inconduite avaient toute licence.

Le mal fut si grand que la municipalité se vit obligée d'y mettre une borne.

On se plaignait jadis de la fermeture des cabarets pendant les offices le dimanche ; par arrêté du maire, du 16 pluviôse an II (4 février 1794), les aubergistes reçurent défense de rester ouverts plus tard que 8 h. en hiver et 9 h. en été, et les cabaretiers de donner plus d'une bouteille de vin à chaque citoyen. »

La religion étant devenue un crime d'Etat, il fallait se défaire « des ustensiles de la superstition ». Déjà le 1er janvier 1794, on avait envoyé au district les vases d'argent et de cuivre, et le 4 février un premier lot du linge le plus fin, savoir : 6 aubes, dont 3 garnies de dentelles, 8 surplis, 2 petits rochets, 55 purificatoires, 10 corporaux, 5 palles, 9 amicts, 10 lavabos, 12 nappes de toile blanche dont 1 garnie de dentelles, 5 serviettes, 1 essuie-mains, 12 pièces de linge garnies de grosse dentelle servant autrefois à revêtir les statues des saints et enfin un paquet de linges de différentes espèces telles que garnitures d'étole et autres. »

L'inventaire général de tous les ornements fut fait le 4 avril ou 15 germinal suivant. Le voici :

« Nous sommes transportés en la ci-devant église de Lèves aujourd'hui le temple de la Raison, à l'effet d'y procéder à l'inventaire détaillé des meubles.

« Dans la sacristie attenante au ci-devant cœur de l'église : ou sont 6 vol. tous intitulés : processional, etc.

2° 2 autres vol. in-folio intitulés : *Graduale Carnotense et Antiphonarium.*

3° 17 soutanes de serge noire.

4° 6 camaux de serge noire.

5° 2 vol. intitulés : *Missale Carnotense.*

6° 7 chappes blanches dont trois ont été dégalonnées, 6 chappes rouges, 4 chappes noires, 1 chappe en étamine violette, 1 autre chappe à fond vert bariolée de blanc.

7° 4 draps mortuaires, 2 tapis noirs, 3 grandes tentures noires, 2 autres petites, 2 rideaux verts, 3 rideaux de toile d'Orange.

8° 5 chasubles blanches dont 1 dégalonnée, 5 chasubles rouges, dont 1 dégalonnée, 3 chasubles violettes, 2 chasubles vertes, 4 chasubles noires, tous garnis d'étoles, manipules, voiles, bourses.

9° 12 étolles pastorales de différentes couleurs.

10° 3 grands parements d'autel en couleur blanche dont 1 dégalonné, 2 parements rouges, 2 parements noirs, 1 parement noir violet, tous servant autrefois au maître-autel, 4 autres petits parements de différentes couleurs servant autrefois aux petits autels.

11° La garniture de la chaire à prêcher, 12 coussinets de différentes couleurs, 21 pots de fleurs dorés et 4 pots de fleurs en faillance.

12° 2 grandes tapisseries, 2 tapis rouges, 1 niche fonds blanc brodée, dont les deux côtés sont de tafetas blancs, 13 bonnets carrés, 7 robbes de vierge de couleurs différentes.

13° 2 garnitures de crédence dont l'une rouge et l'autre blanche, 1 bannière rouge, 2 pièces d'étamine rouge, 6 chaperons d'étoffe rouge, 1 pièce de serge bleue.

15° La garniture du dais, couleur rouge.

16° 4 tuniques rouges.

17° 1 croix en fer pesant 110 livres.

18° 1 corde provenant de la cloche, et 1 chandelier d'étain pesant 3 livres.

Le presbytère fut également confisqué pour servir de maison d'école des filles, 7 avril.

Le dernier compte de fabrique, rendu devant la municipalité le 29 messidor (17 juillet), nous révèle quelques autres profanations.

Dépenses : Pour la démolition du jubé, suivant l'authorisation de la municipalité du 29 avril. . . . . 3 #

Aux citoyens François Roussin et autres sans-culottes, pour

avoir fait disparaître tous les signes qui avoient trait au fanatisme . . . . . 8 #

Recettes : Vente de la démolition du parquet des ci-devant frères de la charité. . . . . 46 # 16s

Vente de feraille provenant de la ci-devant église. . 31 # 14s

Le 21 juillet, il fut déposé au district de Chartres 188 livres 8 onces de plomb provenant aussi de la ci-devant église de Lèves.

Ordre avait été donné de vendre, avant le 5 frimaire an III (21 novembre 1794), le mobilier : bancs, autels, boiseries ; « Ces bois, disait-on, étaient inutiles... en les vendant, on donne aux habitants des campagnes la facilité de se fournir de plusieurs meubles dont ils ont besoin. »

A cette nouvelle, grand émoi : « Parmi ces bancs, il en est beaucoup qui appartiennent à différents particuliers qui, dans le temps les ont achetés et placés à leurs frais ; ils les réclament aujourd'hui. »

La municipalité couvre sa retraite en écrivant au district « qu'elle désireroit conserver une partie de ces bancs, car c'est en la ci-devant église que le peuple se réunit tous les décadis pour y entendre la publication des loix ; c'est là aussi que deux fois par chaque décade la société populaire tient ses séances. Si tous les bancs sont vendus, il en résultera... qu'il sera difficile au peuple de se réunir pour entendre la publication des loix et à la société populaire d'y tenir ses séances.

« Quant aux différentes armoires, boiseries et autres bois, le directeur des travaux pour l'extraction du salpètre s'en est emparé *pour l'usage de l'attelier, lequel est pratiqué dans le chœur de la ci-devant église.* »

Il fallait se hâter de faire l'inventaire de ces meubles et de les vendre.

La 1re opération eut lieu le 18 thermidor, 5 août 1794. Nous voyons défiler les bancs à claire-voie, les marchepieds des autels ; un prie-dieu, une balustrade en bois de chêne, (table sainte) ; les pentures des boiseries du

sanctuaire et du chœur peintes en gris, les boiseries du maître-autel, peintes également en gris, une colonne de bois peint en bleu, la coquille du reposoir, un vieux bahut de la confrérie de Notre-Dame de Liesse, une armoire à 3 battants, le lutrin, 15 bancs à claire-voie, 10 autres lots, le coffre aux ornements d'autel, un bénitier en pierre de taille, les fonts baptismaux, etc. »

La mise aux enchères eut lieu le 30 thermidor ou 17 août, et produisit 648 livres.

La plupart des acquéreurs rendirent plus tard à leur église les objets acquis, nous aimons à le croire, dans cet unique but de préservation.

Mais la Terreur ne pouvait durer toujours. Le sentiment religieux se manifestait avec plus d'audace : « Le 16 brumaire (6 décembre 1794), le Conseil est informé que 2 particuliers : Jean Gougis et Louis Deniau se sont avisés de conduire un mort au tombeau en chantant des psaumes et des *Libera*, suivant le rit du culte catholique. Citoyens, ce sont là des commencements. Si vous les laissez faire peut-être iront-ils plus loin, peut-être s'aviseront-ils à l'instar de ceux du Coudray, de chanter des messes. »

La réaction devint bientôt victorieuse par la chute de Robespierre, nos terroristes de Lèves furent dénoncés et le C. Gaigné instituteur, fut mis au premier rang sur la liste (26 avril 1795).

En effet, dès le 18 germinal an IV (13 avril 1795) (1), le C. Nicolas-Jean-René Texier, en vertu de la loi du 7 vendémiaire (28 septembre 1794), fait déclaration « qu'il est « dans l'intention d'exercer les fonctions du culte catho- « lique et romain dans le temple de cette commune des- « tiné à cet effet ».

(1) Quelques jours plus tard, le 7 mai 1795, la fameuse bande d'Orgères venait assassiner d'une manière affreuse le sieur Horreau, bourgeois, et sa femme, aux Graviers de Lèves. Le crime fut accompli, sur l'indication de Pelletier et de sa femme, vignerons des victimes, par Marabou, Le Grand sans-pouce, Le Beau François, Le Borgne du Mans et le Gros-Beauceron. Les criminels furent exécutés le 3 octobre 1806.

Après un nouveau retour au fanatisme antireligieux, Anne Mulard, le 4 vendémiaire an V (25 septembre 1796) et Anne Lefevre, le 30 fructidor (16 septembre 1797), ministres du culte catholique, firent pareille déclaration.

Nos registres sont muets sur l'exercice de leur ministère; il y eut évidemment des difficultés jusqu'au 25 prairial an VIII, 14 juin 1900, à la veille du Concordat. Un arrêté de police des cultes est alors publié : « Il est parvenu à notre connaissance que diverses insultes ont été faites depuis quelque temps et à différentes époques à plusieurs personnes à raison de l'exercice du culte... qui sont de nature à dégénérer en troubles qui pourraient altérer la tranquillité publique. » C'est pourquoi il est statué que l'église sera ouverte de 8 h. à 10 h. et de 11 h. jusqu'à 1 h.; puis de 2 h. à 4 h. et 4 h. 1/2 à 6 h.; que ces heures seront alternativement destinées à chacun des deux ministres (1). »

Le Concordat de 1801 fit disparaître ce reste de discorde et le 2 prairial an XI, 22 mai 1803 (2). Michel-François Sement nommé desservant de Lèves par l'Evêque, fut solennellement installé (3).

Le 15 mai précédent, le conseil s'était réuni pour faire restaurer le presbytère; voter un traitement de 600 francs, avec 200 fr. de supplément, et décider la vente de la grange dixmeresse dont le produit « servirait à rétablir en partye le presbytère, en partie l'église et le clocher qui sont dans le plus mauvais état ».

L'acte est signé par les mêmes conseillers qui en 1793 et 1794 prenaient toutes les mesures de persécution.

Le clocher était lézardé « d'une manière effrayante ».

(1) Le 8 août 1800, Louis-Charles-François Guibert, ministre du culte catholique, avait aussi fixé son domicile à Lèves.

(2) Le 1er acte du 1er registre de catholicité a été rédigé par un nommé « Fourré, prêtre, de présent à Lèves, en l'absence et du consentement de M. Sément, nommé desservant de S. Lazare de Lèves. »

(3) Il y eut 2 tambours, auxquels on donna 3 francs.

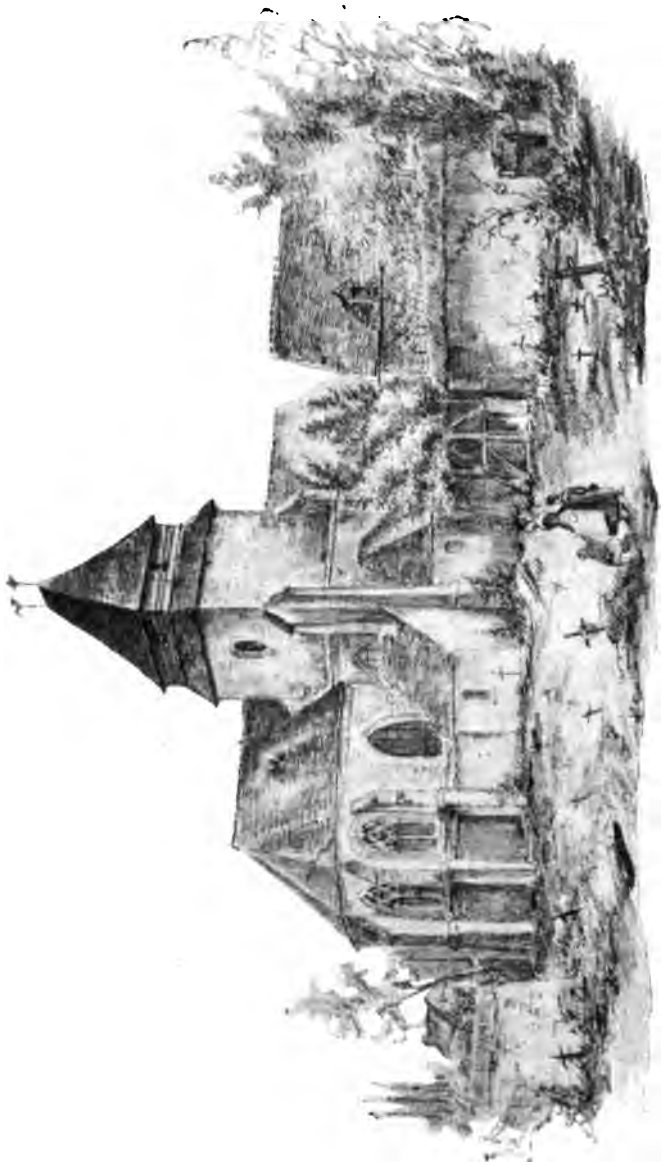

ÉGLISE DE LÈVES, APRÈS LA RÉVOLUTION

UNIV. OF MICH.

Les habitants consultés émirent en majeure partie le vœu de conserver le clocher et de réparer la toiture de l'église (30 juin 1803) ; les travaux étaient exécutés le 7 brumaire an XII (30 novembre 1803) et s'élevaient à 445 fr.

L'assistance des fidèles aux offices était nombreuse, les places produisirent 171f,60 ; les quêtes 68f,20.

Le 5 août 1804, la fixation des cures et des dessertes mit la population en émoi, et dans une longue délibération, le Conseil de la commune fit valoir toutes les raisons en sa faveur : la population, qui s'élevait à 1.100 habitants, la position favorable du centre religieux auquel on pouvait rattacher Gorget et Séréville, trop éloignés de leurs chefs-lieux, le bon état de l'église et du presbytère, le traitement voté de 600 fr. (dont la valeur relative alors dépasserait 1800 fr. de nos jours : 1908).

Le vœu fut exaucé.

Grâces à Dieu, la persécution était vaincue, et la religion, victorieuse, oubliant les injures et les déprédations dont elle avait été la victime, reprenait avec amour son ministère de paix et de civilisation.

M. Sement, né à Chartres, avait été vicaire de Neaulphe-le-Vieux, 1780, curé de Mondreville en 1785 et d'Abondant en 1790. En 1793, il avait été incarcéré à Paris et à Versailles ; en 1798, il était revenu dans sa chère paroisse. Sa nomination à Lèves le rapprochait de sa famille.

Son ministère fut calme et paisible ; d'ailleurs au point de vue religieux les paroissiens ne semblent pas avoir été beaucoup ébranlés dans leurs convictions pendant la tourmente révolutionnaire. Ils n'avaient point cessé de recourir aux prêtres demeurés dans la paroisse au péril de leur vie, et rares sont les actes de baptême ou de mariage qu'il eut à célébrer tardivement. Nous n'avons trouvé qu'une famille, d'ailleurs étrangère à la paroisse : celle de Gabriel-François Forestier, inspecteur des Eaux et Forêts, et de Henriette-Rosalie Drouin, qui firent baptiser, le 30 avril 1804, leurs trois enfants âgés de 8, 5 et 2 ans.

Le vénérable curé, malade depuis le 20 novembre 1814, dut se faire aider par un vicaire, M. François Ledru qui signait son premier acte le 2 août 1815. Il était né à Saint-Corneille, près Montfort (Sarthe), le 8 septembre 1787 et avait déjà exercé à Epernon, à Emancé, à Luisant et à Alluyes (1) et avait été vicaire à Saint-Pierre de Chartres(2).

De fait, M. Ledru avait toute la charge du ministère, et dès le mois de septembre signait volontiers du titre de vicaire desservant.

Le 29 septembre 1816, il donnait la sépulture à Denis Gratien, âgé de 81 ans, trouvé assassiné en son domicile à la Ravaudière.

Ce fut en cette même année que nos registres font mention des enfants trouvés du bureau de Josaphat : « baptisé un garçon déposé au bureau des enfants trouvés à Josaphat. »

Du 8 décembre au 31, nous en comptons 9. En 1817, il en fut déposé 116.

M. Michel-François Sement, curé de Lèves, décédé le jeudi 5 février 1818, fut inhumé le 7 ; M. Ledru prenait le titre de curé dès le 14 février.

(1) Adresse aux habitants de Lèves, 1835.
(2) Lettre d'un habitant de Lèves, 1833.

IX. — L'église française de Lèves.

M. Ledru exerça paisiblement ses fonctions depuis 1818 jusqu'à 1832.

Aucun fait ne semblait devoir attirer sur lui l'attention publique. Aucun travail de restauration à l'église ; il prêchait peu ; il était aimé de ses paroissiens.

Mais voici qu'en cette année le bruit se répandit de son départ. La raison n'en était pas connue ; les uns prétextaient des idées politiques, car il aimait à se dire partisan des institutions de juillet (révolution de 1830) ; il avait souscrit « pour les glorieux combattants des trois journées, avait béni le drapeau tricolore et habillé de ses deniers le tambour de la garde nationale ».

Le véritable motif, secret d'abord, fut bientôt connu : une doctrine erronée, contraire au dogme catholique (1).

Grand émoi dans la bourgade.

La politique, mise en jeu, devait conduire aux pires extrémités.

Une pétition fut signée, ou plutôt injonction était faite à l'Evêque de rétablir le curé, d'ailleurs insoumis, avec menace de recourir en cas de refus à l'Église de l'abbé Châtel. Les journaux politiques hostiles à la religion attisaient le feu de la colère ; 3 ou 400 personnes se portèrent à Chartres conduisant à l'Evêché la délégation qui devait se présenter au prélat.

Des cris de menace furent poussés, le soir des jeunes gens tentèrent un charivari.

La réponse ne pouvait être douteuse.

(1) Il l'avoue lui-même dans une de ses brochures : *Adresse aux habitants de Lèves*, 1835. Dès 1830, il adhérait aux erreurs de l'abbé Châtel et avait commencé à les prêcher à ses fidèles, par des voies détournées, car « le moment n'était pas encore venu de parler ouvertement ».

L'abbé Langlois fut nommé à la cure de Lèves, mais ne put être installé. L'abbé Ledru, malgré son interdit, continuait à célébrer un culte, auquel il ne croyait plus, dans l'église paroissiale, jusqu'au 22 janvier 1833 ; se résignant à peine à remettre alors les clefs au maire.

Le 26 décembre 1832, il avait commencé l'acte d'inhumation d'un M. Lemoine ; il n'en écrivit que la 1re ligne.

Aucun acte n'est inscrit dans le registre catholique jusqu'au 3 septembre 1833. En effet le peuple, qui n'était pas grand clerc, n'en aimait pas moins ce prêtre qu'il voyait depuis dix-sept ans, affable, indulgent, trop peut-être. Des souscriptions avaient été faites en sa faveur à Chartres ; à Lèves, une grange était mise à sa disposition, munie d'un drapeau tricolore, et le dimanche 27 janvier il y chantait une messe en latin car il n'avait pas eu le temps de la traduire en langue vulgaire, sauf le *Domine Salvum*, qui fut chanté en mauvais vers français.

Le 21 février, était annoncée l'arrivée prochaine de l'abbé Auzou, de Clichy, le rival de l'abbé Châtel, fondateur de l'Eglise française et qui depuis s'en était déclaré l'évêque primat, par élection du peuple.

L'adhésion solennelle de l'abbé Ledru au nouveau culte n'eut lieu que plus tard, mais en attendant il publiait sa profession de foi où il condamnait catholiques et protestants, déclarant rejeter les mystères, les sacrements, le célibat des prêtres et ne plus croire qu'en sa raison.

Les esprits s'exaltèrent.

Le 12 mars, un habitant vint à mourir déclarant rester fidèle à la religion de ses pères ; le maire, M. Barrelier, voulut faire respecter sa volonté. L'Evêque envoya donc un vicaire de la cathédrale, l'abbé Duval, accompagné d'un séminariste Les parents et voisins, partisans de l'Eglise française, résolurent de s'y opposer. Un attroupement se fit, poussant des cris hostiles : les femmes se faisaient remarquer par leur nombre et leurs menaces contre les deux ecclésiastiques. Ceux-ci durent renoncer à leur mission,

et tentèrent de s'esquiver. Ils auraient été victimes de leur devoir si un conseiller de préfecture, bien connu dans le pays (1), ne les avait recueillis dans son cabriolet jusqu'à Chartres. — Après leur départ M. Ledru, muni d'autorisation, put imposer sa liturgie au défunt récalcitrant.

Le 28 mars, une seconde sépulture dut se faire à Champhol, et après la cérémonie religieuse le corps fut porté au cimetière de Lèves.

Le 11 avril, l'abbé Auzou vint pendant trois jours faire des prédications à l'église française. A cette occasion les dames avaient offert à M. Ledru une ceinture aux trois couleurs « dont il s'est empressé d'orner son vêtement de prêtre ».

Cependant Monseigneur l'Evêque avait nommé M. l'abbé Dallier, curé de Lèves ; son installation devait avoir lieu le 28 avril. Pour prévenir des troubles, faciles à prévoir, le préfet s'y rendit, avec le général du 4e régiment de chasseurs, à la tête d'un escadron, et le commandant de la gendarmerie avec une escouade de gendarmes.

L'église était fermée, les serrures remplies de graviers. Un serrurier, Chevallier, fut requis pour ouvrir les portes, mais effrayé par les menaces des femmes qui barraient l'entrée du temple, il s'enfuit, emportant les clefs.

Le préfet manda de Chartres le procureur et son substitut pour verbaliser. Dans l'intervalle, l'abbé Ledru, sortant de sa grange, était acclamé, et la foule s'était considérablement augmentée. Le préfet et le procureur furent accueillis par le chant de la *Parisienne* et de la *Marseillaise*, par des cris injurieux et des menaces. Il n'y avait plus qu'à recourir à la force.

Un nouvel escadron de chasseurs fut mandé, ainsi que des ouvriers serruriers pour ouvrir les portes. La nouvelle s'en répandit dans la foule, qui furieuse, élève pré-

(1) L'abbé Duval fut saisi à la gorge et fort malmené ; M. le maire fut blessé grièvement.

cipitamment deux barricades aux deux bouts de la rue de l'Eglise, et s'approvisionne de pierres. Des hommes montent au clocher et sonnent le tocsin. C'était la révolte.

Les gendarmes occupent la route des Grands-Prés, les soldats la route de Paris. Le général essaie de parlementer, et reçoit une pierre à la tête, les soldats ont l'ordre de marcher en avant, le sabre et la lance à la main. Une lutte assez vive s'engage, le sang coule, et les pierres qui pleuvent sur les soldats les forcent à reculer. De guerre lasse, le préfet, ne voulant pas ordonner le massacre, se retire avec toute la troupe, pour revenir à Chartres, laissant, par un fatal oubli, l'abbé Dallier et le séminariste qui l'accompagne sans défense à la mairie.

Exaltés par leur victoire, les révoltés enfoncent les portes de ce refuge, s'emparent d'eux et les maltraitent. Ceux-ci se trouvent bientôt dans une situation des plus critiques. Deux femmes prennent l'abbé Dallier chacune par un bras, et ne l'ont point quitté jusqu'à Chartres, une troisième les précède frappant ses sabots comme des timbales. On criait à l'eau, le prêtre fut frappé à la tête et reçut bien des coups pendant le trajet. On lui mit à la main un bâton, orné de rubans rouges ; mais un homme fort et robuste, nommé Girard, se fit son protecteur et empêcha un malheur irréparable.

Le séminariste, M. Auzerai, ne fut pas moins maltraité. On lui mit une calotte rouge sur la tête et il dut payer des gâteaux à ses conducteurs, mais un nommé Leguay le préserva de son mieux.

La foule, à son arrivée à Chartres, s'accroît considérablement, et rien ne s'opposant à son passage, pénètre dans l'évêché; en quelques minutes, les vitres, les glaces, les pendules, le billard, une calèche et autres meubles sont brisés. L'évêque, heureusement, était à la Cathédrale.

Enfin, les chasseurs remontent à cheval et mettent en fuite la foule massée devant le palais. Le capitaine des

voltigeurs reçoit à la joue un coup de pierre qui lui fait une blessure profonde.

Avec la nuit, le calme se rétablit.

A Lèves, le trouble avait suivi son cours. L'adjoint, M. Gougis, à défaut du maire, qui n'avait pas osé paraître, n'avait pas craint de seconder les efforts du préfet, et de faire aux émeutiers les trois sommations légales ; il faillit devenir la victime de son devoir. Les émeutiers envahissent sa maison, deux femmes le saisissent par sa redingote, le renversent à terre ; il reçoit à la tête un coup de pierre qui lui fait une blessure assez grave, on le traîne dans la rue ; il parvient à se cacher chez une voisine, la femme Mauger, mais il est bientôt découvert et frappé ; il eut à souffrir les plus mauvais traitements.

La maison d'école elle-même subit les plus grands dégats.

Telle fut cette terrible journée du 28 avril. 50 personnes furent compromises ; 12 comparurent en simple police et furent condamnées à 5 mois de prison. 32 passèrent aux assises le 1er juillet. Plusieurs étaient connus par des surnoms restés encore dans le souvenir.

Citons les plus étranges :

Louis B... dit *Citron*, Henri B... dit *Chat-Blanc*, François Florent dit *Gourdon*, François S... dit *Loulou*, Charles C... dit *Bombance*, François Denis dit *Rognon*, François dit *Beauventre*, L... dit *Saint-Afrique*, R... dit *Lepape*, Jeanne dite *Carnaval*, Louis dit *Bacchus* et maints autres.

La population avait eu à subir une véritable occupation militaire. Comme une ville prise d'assaut, chaque habitation avait été « surchargée » de soldats à loger et à nourrir, parfois au nombre de 7 ou 8. D'autre part, les gens de Lèves étaient l'objet de bien des railleries de la part des pays voisins, on leur demandait du Baume de Fier-à-bras, de l'onguent Miton-Mitaine, etc. ; n'avait-on

pas publié même un poème burlesque qui les rendait la risée de tous?

A la longue, les esprits s'étaient calmés. Un prêtre catholique M. Forges, avait été installé et exerçait sans difficulté son ministère.

A toutes ces circonstances qui devaient influencer l'esprit des jurés, vinrent s'ajouter les dépositions des deux ecclésiastiques qui avaient le plus souffert de l'émeute. « Elles furent pleines de modération. L'abbé Dallier déclare qu'il ne connaît que deux personnes et il est heureux de les connaître, car dans sa conviction, il leur doit beaucoup d'obligations. » L'abbé Auzerai affirme « qu'il doit remercier Louis dit Bacchus de l'avoir garanti de mauvais traitements ». Les principaux inculpés ainsi défendus ne pouvaient être condamnés et l'acquittement était assuré pour tous. Après un débat de 3 jours la sentence fut prononcée le 3 juillet, les accusés furent rendus à la liberté, sauf Sébastien Loulou pour outrages bien constatés au commandant.

Quelques jours plus tard, les douze condamnés du tribunal de police voyaient leur appel à Versailles obtenir une réduction de peine de 5 mois à 3 mois, avec le bénéfice de la prison préventive. C'était aussi la liberté.

Pendant quelques temps les esprits furent inquiets. Une vive polémique s'engagea entre le prêtre insoumis, hérétique ou plutôt renégat, et ses confrères. Des brochures, trop nombreuses peut-être, furent publiées. Voici la liste de celles que nous avons recueillies.

1° *Profession de foi de l'église française catholique et apostolique de Lèves*, (8 pages, in-8°, datée de Paris, le 20 janvier 1833). — Imprimerie Garnier fils, Chartres, place des Halles.

2° *Voici ce qui vient de paraître!* ou *l'admirable et superbe profession de foi rédigée par M Ledru*. Signé : F. L.

(8 pages in-8°, Versailles, imprimerie de G. C. Vitey).

3° *Lettre du curé de Mainvilliers près Chartres, à M. Ledru, fon-*

FAÇADE DE L'ÉGLISE RESTAURÉE

UNIV. OF MICH.

dateur de l'église française de Lèves, en réponse à la profession de foi de l'église française.

Signé : Ph. Lambert, curé de Mainvilliers, 30 janvier 1833.

(14 pages, in-8°. Chartres, imprimerie Labalte, 1833).

4° *Lettre du curé de Voves, en réponse à l'appel aux prêtres consciencieux fait par M. Ledru, fondateur de l'église française de Lèves, adressée au même M. Ledru, par l'auteur.*

Signé : Timon, curé de Voves, le 12 février 1833.

(16 pages, in-8°. Chartres, imprimerie Labalte, 1833).

5° *Lettre d'un habitant de Lèves, à M. l'abbé Ledru, ci-devant prêtre catholique-apostolique-romain et maintenant curé catholique français.*

Signé : T. S. 18 février 1833.

(18 pages, in-8°. Chartres, imprimerie Labalte, 1833).

Elle fut attribuée à M. Bouvet, ancien maire de Chartres, habitant alors à Séchecote, commune de Champhol, qui s'en défendit.

6° *Lettre d'un paroissien de Lèves à son curé.*

Signé : A. 21 février 1833.

(22 pages, in-8°. Chartres, imprimerie Labalte, 1833).

7° *Réponse à l'appel de M. l'abbé Ledru, ci-devant curé de Lèves, relativement à sa profession de foi par une ancienne connaissance.*

Signé : A.

(47 pages, in-8°. Chartres, imprimerie Labalte, 1833).

8. *Lettre de M. Ledru au curé de Mainvilliers.*

(Citée dans le n° suivant).

9° *Lettre du curé de Mainvilliers aux prêtres de Clichy. Réplique aux invectives de l'église française.*

Signé : Ph Lambert, curé de Mainvilliers, 15 avril 1833, (23 pages, in-8°. Chartres, imprimerie Labalte, 1833).

10° *Discours prononcés dans la cathédrale de Chartres au sujet du schisme de Lèves.*

(32 pages in-8°. Paris, imprimerie d'Adrien Le Clère et Cie, quai des Augustins, n° 35, 1833).

(1er Discours, p. 1 à 15 — 2e Discours, pages 16 à 32).

11° *Lettre pastorale de Monseigneur l'Evêque de Chartres* (au sujet du schisme de Lèves).

Datée du 12 mai 1833.

(16 pages in 8°. Paris, imprimerie A. Le Clère, etc. 1833).

12° *Le Catholique Français*, ou *la Religion de la Raison*.
(Brochure paraissant tous les dimanches. — Paris, Prévôt, libraire éditeur, rue J.-J. Rousseau, n° 5. — Mansut, libraire, rue de l'Ecole de Médecine. — 1833, imprimerie d'Auguste Mie).

Page 78 (n° 5 janvier 1833), annonce d'une église française à Chartres, (lisez : Lèves), page 186 (n° 12, mars 1833), mention de l'Emeute du 28 avril, à Lèves.

13° *Le Bon Pasteur*, journal de l'église de Clichy, le n° 3 contient une lettre de M. Ledru par laquelle il adhère à la doctrine de cette secte, sauf quelques réserves. (Cité dans le n° 15, ci-dessous, page 11).

14° *La Léviade* ; poème catholique français, apostolique romain. (Elle parut le 23 mai 1833. (*Le Glaneur*).
(In-8°, 40-XII pages). Chartres, imprimerie Garnier, 1833.

15° *Adresse aux habitants de la commune de Lèves, par F. Ledru*.
(20 pages in-8°, Chartres, imprimerie Garnier, 1835).

16° *Extrait de la Liturgie de la nouvelle église chrétienne de Lèves*.
(12 pages in-12. Chartres, imprimerie Garnier, 1835).

17° *Liturgie de la nouvelle église annoncée et signifiée dans l'Apocalypse par la Nouvelle Jérusalem*. In-12 de LII-392 pages, suivie du *Supplément à la Liturgie de la nouvelle église*, etc., in-12, 31 pages.
(Chartres, imprimerie Garnier, 1836. A Chartres, chez Landry. A Lèves, chez le ministre de la nouvelle église. Paris, Treutzel et Wintz, rue de Bourbon, 17).

18° Les journaux de Chartres : *Le Glaneur* et le *Nouvelliste*, et le *Nouveau journal* prennent part en sens divers à la polémique et suivent au jour le jour les événements ; surtout les phases du procès des émeutiers.

Les registres de la paroisse font toucher du doigt le mouvement de défection qui s'était produit dans la population.

En 1834, il y eut :

14 naissances,	3 baptêmes.
33 décès,	11 sépultures.
6 mariages.	3 mariages.

1835	9 naissances,	5 baptêmes.
	27 décès,	9 sépultures.
	12 mariages.	5 mariages.
1836	14 naissances,	13 baptêmes (dont 5 d'enfants trouvés).
	22 décès.	5 sépultures.
	12 mariages.	9 mariages.
1837	19 naissances,	20 baptêmes (dont 3 d'enfants trouvés).
	51 décès,	23 sépultures.
	7 mariages.	6 mariages.
1838	17 naissances,	25 baptêmes.
	33 décès,	34 sépultures.
	15 mariages.	14 mariages.
1839	13 naissances,	15 baptêmes.
	25 décès,	15 sépultures.
	10 mariages,	12 mariages.

M. l'abbé Jean-François-Toussaint Forges, curé de Miermaigne, alors âgé de 34 ans, installé à Lèves le 21 juillet 1833, ne sut pas mettre une digue au torrent d'indiscipline. Son église était peu fréquentée ; le 10 mai 1835, il déplorait « les malheureux événements qui ont divisé l'église de Lèves et ont porté un grand préjudice au revenu de la fabrique », et en conséquence il abaissa le prix des bancs et des chaises.

Malgré son insuccès, il quitta avec regret son poste le 28 avril 1838, pour se retirer à Chartres.

M. Ledru lui-même avait perdu un grand nombre de ses partisans ; ceux qui restaient étaient bien tièdes et peu généreux, les subsides promis dans le principe se faisaient rares ; il eut bientôt à souffrir la plus profonde misère, et mourut, dit-on, d'épuisement le 26 août 1837. Son église disparut avec lui.

X. — Lèves au XIXe siècle

CONFIANT dans le secours de Dieu, M. l'abbé Antoine Migneau, à peine ordonné prêtre, accepta la cure de Lèves, le 30 avril 1838. D'un caractère toujours gai, d'une nature conciliante et d'une grande activité, il fit preuve, malgré sa jeunesse, d'une prudence consommée. Il se mit à l'œuvre sans retard, régularisant les unions, réitérant le baptême sous condition aux enfants baptisés dans le schisme, puis les admettant à la première communion, après une instruction rapide mais suffisante.

Pendant 8 ou 10 ans, les registres font mention de ces réhabilitations consolantes.

Nous allons année par année, le suivre dans l'œuvre incessante de la restauration de son église et de sa dotation, grâce aux legs nombreux et aux donations généreuses qu'il savait provoquer avec délicatesse et discrétion.

1841, 25 juillet. *Exhaussement du sol de l'église* « évidemment trop bas, habituellement humide et malsain, surtout depuis l'inondation de l'hiver dernier, où les eaux ont pénétré dans l'église jusqu'à la hauteur de 40 centimètres. — Dépenses : 1314 fr.

Malgré ce travail, les eaux pénétrèrent dans l'église le 28 janvier 1881. La hauteur des eaux est marquée sur le contrefort extérieur à plus de 0m,50 au-dessus du sol.

1844, 7 janvier. *Chaire à prêcher* « de style gothique, d'après le plan du sieur Bravet, menuisier à Chartres; réparation du *Banc d'œuvre* et *balustrade sur les stalles* à l'entrée du chœur : 1200 fr.

1844, 18 octobre. *Bénédiction de la pierre angulaire de la chapelle de l'Asile d'Aligre.*

L'ÉGLISE RESTAURÉE, CÔTÉ NORD

UNIV. OF MICH.

« La pierre angulaire est placée au contrefort, à main droite de la façade, sous laquelle a été placée une boîte renfermant, outre différents objets, les noms de Monseigneur l'Evêque, de M. le curé de Lèves, de MM. les administrateurs, de la sœur Bard, supérieure, de M. Victor Lenoir, architecte. »

1845, 7 septembre. *Bénédiction de la cloche*, dont voici l'inscription : « J'ai été bénite par L. F. Ed. Pie, vicaire général de Chartres, archidiacre de Dreux et nommée MARIE par François-

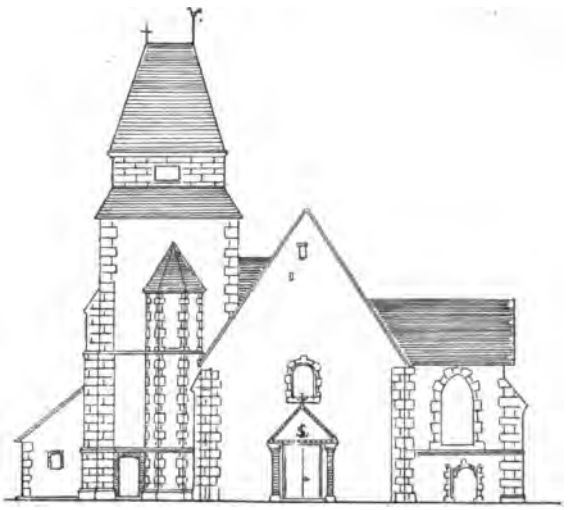

FAÇADE DE L'ÉGLISE AVANT LA RESTAURATION

Marie Méot et par Dlle Rose-Marie-Henriette-Célina Clauzel ; Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, M. F. A. Migneau, curé de Lèves, A. C. Delacroix maire, S. Dolu, E. Amy, Aiglehoux, marguilliers. »

D'après le procès-verbal, M. Pie aurait prononcé un fort beau discours.

L'ancienne cloche avait été cassée le dimanche 4 mai 1845, en sonnant le dernier coup de la messe, elle portait l'inscription suivante : « L'an 1753, j'ai été bénite par M. Pierre Lambert, et nommée par messire Dom Louis Josué de Fauchais de la Faucherie, religieux de la Congrégation de S. Maur, prieur de l'abbaye de S. Père de Chartres, et noble dame Louise-Denise-Fran-

çoise de Cugnac, épouse de Mre Nicolas-Louis de Bruet, chevalier, seigneur de la Chaisnaye. M. Claude Bouchars, Jean-Baptiste Mari, Guillaume Durant, tous trois gagers. »

L'ancienne pesait 431 kil., la nouvelle 482 kil.

Refonte de la cloche : 594 fr.

Réfection du beffroi : 900 fr.

1846, 22 janvier. *Bénédiction de la chapelle d'Aligre* et translation des cendres de Mme la marquise d'Aligre, dans le caveau, au milieu de la chapelle.

1846, 15 novembre. Le Conseil municipal « considérant que le *presbytère* actuel tombe en ruines et que depuis 10 mois le prêtre ne l'habite plus, » approuve le devis de reconstruction s'élevant à 9995f,22. Les travaux confiés à M. Damars, architecte, et exécutés par Gérondeau et Oury, par suite de modifications au cahier des charges, dépassèrent de 1107f,47, le crédit prévu. Ils étaient terminés le 20 mai 1849. et après quelques difficultés furent payés le 9 février 1851.

1848, 30 avril. Bénédiction par M. l'abbé Pie, vicaire général de l'*autel de la Sainte Vierge,* « en pierre, construit par M. Rerver », 1000 fr.

Mlle Barrellier avait donné 200 fr.

1850. Translation des reliques de S. Théodore, par M. l'abbé Pie, v. g. Cette translation avait été précédée d'une reconnaissance officielle dont l'acte authentique, rédigé par M. l'abbé Pie, lui-même, alors évêque nommé de Poitiers, affirme que ces reliques furent retirées du bûcher dressé devant les portes de l'église abbatiale, où l'on avait jeté la chasse, la plus grande partie des reliques de l'abbaye avec la statue et la bannière du saint, par Anne Scholastique Gommier, qui depuis avait gardé avec grand soin ce précieux dépôt, d'après le témoignage de personnes dignes de foi et spécialement de Philippa Gommier, nièce de la dépositaire, 14 septembre 1849. La translation eut lieu le 1er septembre 1850, solennité de la fête de saint Lazare.

1851. *Stalles dans le chœur,* construites par M. Buthon, 450 fr.

1859. Réparation de la *toiture de l'église*, rejointement et assainissement des murailles par la commune.

1859-1862. Etablissement d'un *lambris de chêne à la voûte de l'é-*

glise ; projet dressé par M. de Fréville, agent-voyer cantonal le 5 mai ; exécuté par M. Buthon, menuisier à Lèves en 1862. Coût : 5219f, 27.

1861, 29 juillet. Don de 5 fr. de rente par demoiselle *Marie Clauzel*, demeurant rue Caumartin, 10, à Paris, et au Mousseau de Lèves, à charge d'une messe le 15 février, pour le repos de l'âme de sa mère, Mme Camille-Louise Sophie Costaz, épouse de Gabriel-Pierre-Aimé-Henri, comte Clauzel, décédée au Mousseau le 15 février 1859. Autorisation de l'Empereur du 10 juin 1861.

1865. *Reconstruction du clocher.* L'ancien menaçant ruine, le Conseil de fabrique approuve le plan dressé par M. de Fréville le 12 mars 1865 pour la commune qui prenait ces travaux à sa charge. Ce projet fut abandonné. Le 4 avril 1869, la fabrique approuva un nouveau projet dressé par M. Moutoné, architecte, s'élevant à 15,000 fr. il fut approuvé et mis à l'adjudication le 29 mai 1870. « La partie faisant saillie dans l'église sera démolie et supprimée ; il élève quelque peu la maçonnerie, exhausse aussi la charpente et surmonte le tout d'une flèche qui paraît gracieuse. »

Les travaux, confiés à M. Bégué, furent retardés par la guerre de 1870-71. Ils étaient terminés en 1873 et le compte fut vérifié et approuvé le 4 mai 1873, et clos au chiffre de 16,021f, 53. Y compris la *sacristie*, construite au midi de l'église.

1868, 30 août, acceptation d'un don de 6 francs de rente fait par Eugénie Godfrin, à charge d'une messe par an pour le repos de l'âme de *Philippe-Adrien Regnault La Galtière*, son mari, décédé à Ouarville, commune de Lèves, le 10 janvier 1849. L'acte définitif fut passé le 8 octobre 1868 en l'étude de Me Bonnard, notaire à Chartres.

1871, 17 décembre, acceptation d'un legs de 200 francs fait à l'église par *M. François Méot*, propriétaire au Bois de la Chambre, par codicille du 2 novembre 1869, « pour venir en aide à la reconstruction du clocher ».

1872, 7 juillet, acceptation d'un legs de 100 francs fait le 12 mai 1872 par *Louise-Agathe-Elisabeth Brillant*, décédée le 25 mai 1872 « pour les réparations de la chapelle de la sainte Vierge ».

1874, 4 octobre, acceptation d'une donation de 36 francs de

rente par Marie-Emilie *Poucheux*, *veuve de M. Jacques-Jean Milon*, demeurant à Paris, 86, boulevard Beaumarchais, et à Longsault à Lèves, à charge de 26 messes par an.

4 avril 1875, acceptation d'un devis de travaux dressé par M. Moutoné, architecte, le 30 octobre 1872, pour *restauration de la toiture*, *enduits intérieurs*, *fenêtres de l'abside*, « qui avaient été fermées par de mauvaises maçonneries », murs et voûte de la chapelle sous le clocher, s'élevant à 11,061f,43. Les travaux furent exécutés la même année, car un mémoire de M. Albert Antoine, peintre à Chartres, s'élevant à 2,275f,59 fut soldé le 7 novembre 1875. Il s'agissait des *peintures décoratives* du lambris du sanctuaire, des murs du chœur à partir du lambris jusqu'au soubassement, 4 croix de consécration, etc.

4 juillet 1875, acceptation d'un legs de 1500 francs, en vertu du testament du 18 octobre 1874 de *Emilie Dupont, veuve de François-Félix Périer*, décédée le 23 octobre suivant, à charge de messes qui furent fixées au nombre de 27 au lieu de 30, vu l'insuffisance de la rente, par décret épiscopal du 28 décembre 1876.

21 juillet 1878. Acceptation d'un legs de 25 fr. de rente, en vertu du testament *de Louis-Etienne Beaufre*, à charge de 12 messes. Mme Catherine-Euphrasie Favier, veuve Beaufre, ajouta 15 fr. de rente pour rendre possible l'acceptation de cette charge, par acte du 26 juillet 1878.

16 novembre 1884. Acceptation d'un legs de 1.000 fr. par Mlle *Marie-Désirée-Amélie Chevé*, le 1er mai 1884, à charge de messes qui furent fixées au nombre de 12.

En 1888, M. Antoine Migneau fut nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Chartres, à l'occasion de ses noces d'or de prêtrise et de curé.

1889. *Restauration du pignon de l'église.* Le 28 avril, le Conseil de fabrique applaudit au projet formé par M. l'abbé Migneau, au lendemain de sa cinquantaine de prêtrise et de curé dans la paroisse, de refaire le pignon de la façade de l'église, et de l'ajourer de 3 nouvelles croisées. Le devis s'élevait à 4500 fr. Il fit également agrandir les 4 fenêtres de la nef du côté nord de 17 centimètres 1/2 sur tout leur pourtour. Ces fenêtres avaient les 2 plus rapprochées de la porte d'entrée 2m,30 de hauteur, sur 0m,65

ÉGLISE DE LÈVES

VUE DE LA COUR DE L'ASILE D'ALIGRE

UNIV. OF MICH.

de largeur, les 2 autres 2m,40 sur 0m,69. Elles ont actuellement 2m,70 sur 1 mètre. Avec ce supplément les dépenses s'élèveront à 5.299f,66. Architecte, M. Vaillant ; entrepreneur, M. Rochereuil.

19 octobre 1890. Acceptation d'un legs de 70 fr. de rente par Mme *Catherine-Euphrasie Favier*, par son testament du 1er septembre 1890, à charge de 12 messes, approuvé par décret du 8 juin 1891.

29 novembre 1890. Acceptation d'un legs de 1.000 fr. par le testament du 30 juin 1872, de Mme *Rose-Marie-Henriette Clauzel, comtesse Pierre*, décédée le 12 mars 1889, veuve de Justin-Georges-René, comte de Pierre, à charge de 12 messes, autorisé par décret du 14 janvier 1895.

6 décembre 1896. Acceptation d'un legs de 70 fr. de rente en vertu du testament de Mme *Elisabeth-Armandine Maintien, veuve Lelong*, daté du 6 mai 1881, à charge de 12 messes, approuvé par décret du 7 mai 1897.

1897. Etablissement d'un *calorifère* par décision du 19 septembre 1897, par M. Hébert, entrepreneur à Versailles pour 2.300 fr.

1897. M. Migneau, le 2 février, s'engage à faire personnellement tous les frais de l'achat et de la pose de 2 cloches « heureux de pouvoir, sur la fin de sa carrière, laisser à ses bien chers paroissiens, qui forment depuis bientôt soixante ans sa famille spirituelle, le souvenir de son long séjour parmi eux ».

Le baptême de ces 2 cloches eut lieu solennellement le 4 avril 1897, par Mgr Mollien, évêque de Chartres.

Voici les inscriptions que portent ces deux cloches :

1. J'ai été bénite le 4 avril 1897, sous le pontificat de Léon XIII et l'épiscopat de Mgr Gabriel Mollien, évêque de Chartres. J'ai eu pour parrain M. l'abbé Antoine Migneau, mon donateur, et pour marraine Mme Duparc, Elisabeth-Henriette ; étant fabriciens Mrs Huet, maire, et Desilles, président, Soteau, trésorier, Houdebert, Debeauce et Prosper Gauglin.

Donnée à l'église de Lèves par l'abbé Antoine Migneau, chanoine honoraire de N.-D. de Chartres, curé de la paroisse depuis 1838, afin de perpétuer son appel à venir prier Dieu.

Saint Lazare, patron de la paroisse, protégez-la.

La 2e ne diffère que par les noms des parrain et marraine. « M. Petrot-Garnier, Pierre-Auguste Simon, et Mme Petrot-Garnier, Marie-Lucile. »

A ce tableau il faut cependant en ajouter un autre. Construction d'un maître-autel, à la place de l'autel grec à rétable qui cachait les vitres du fond. Le nouveau fut construit en bois avec des débris de l'ancien, sur le modèle du maître-autel de Saint-Merry de Paris, aux frais de M. Chevé, qui offrit également le vitrail de la fenêtre du fond représentant le crucifiement, 1872.

Les 4 autres fenêtres du sanctuaire furent à la même époque garnies de verres peints, tous sortis des ateliers de M. Lorin de Chartres.

A gauche : *Résurrection de Lazare, et l'Annonciation ;*

A droite, *Madeleine aux pieds de Jésus, et la Visitation*, donnés par M. et Me Milon, 1872.

Les 2 vitres à 2 meneaux du grand chœur furent données, celle de gauche, *la Nativité et l'Adoration*, par M. Etienne Beauffre, celle de droite : *Jésus et les Enfants*, par M. l'abbé Migneau, en 1878.

La Mort de saint Joseph, sous le clocher, par la confrérie de la sainte Vierge, 1879.

En face, dans la basse nef, le *Couronnement de Marie* par Mlle Marie Méot, 1879.

En suivant dans cette nef, se présentent.

Saint Pierre et saint Paul, offerts par les religieuses de l'Asile d'Aligre, 1875.

Saint Philippe et saint Eugène, par M. et Mme Regnault La Galtière, 1875.

Sainte Philomène et sainte Catherine, par M. Letourneur.

Le Baptême de Notre-Seigneur, donateur inconnu.

L'Oculus au sommet du pignon, grisaille, don de M. Prieur Méot, 1889.

Fenêtre du milieu, grisaille, don de Mme Juteau et de plusieurs personnes pieuses, 1889.

Le Christ, baie de gauche, don de M. Lelong, 1889.

La Trinité, baie de droite, don de M. Lorin en 1879 ; placée alors

dans la baie du milieu, qui était unique, transférée dans celle de droite lors de la réfection du pignon en 1889.

Les fenêtres romanes du côté nord de la nef représentent *Saint Augustin*, donné par Mme Carème, 1880.

Sainte Sophie, par Mme Letourneur, en souvenir de sa mère, 1879.

Saint Louis, par M. et Mme Louis Hardy, 1879.

Saint Joseph, par M. et Mme Joseph Aiglehoux, 1880

Quand ces fenêtres furent agrandies en 1889, ces vitraux reçurent une bordure fleurie large de 0,17 centimètres.

Pour achever son œuvre, M. Migneau n'avait plus qu'à fonder des messes pour le repos de son âme. C'est ce qu'il fit par son testament du 31 mai 1900, léguant la somme de 1.000 fr. pour 4 messes annuelles. Ce legs fut approuvé par l'Etat le 27 juin 1902, fut mis sous séquestre en vertu de la loi de Séparation par arrêté du 13 décembre 1905, avec toutes les autres fondations. Tous les titres de rente, inscrits au Grand Livre de la dette nationale et dont le revenu s'élevait à 400 fr., furent saisis contrairement aux volontés formelles des testateurs, le lundi 7 janvier 1907, par le ministère de M. de Guénet, agent des domaines.

Par ce simple énoncé chronologique des œuvres de M. l'abbé Migneau, il est facile de se rendre compte de l'activité et du zèle de ce vénérable prêtre.

Seul (1) malgré son jeune âge, il sut calmer des esprits profondément troublés dans leurs croyances, les ramener sans bruit, peu à peu, à la vraie foi, sinon à la pratique fervente et régulière. La confiance des personnes éclairées ne lui fit pas défaut, et à son appel les ressources nécessaires pour les restaurations et les embellissements de

(1) M. Migneau eut cependant plusieurs vicaires : le 7 septembre 1845, M. Sergent, Pierre, vicaire assistait à la bénédiction de la cloche.

M. Lapierre, Pierre-Eugène, également chapelain de Notre-Dame du Pilier, fut installé vicaire le 1er novembre 18 6, et vint plusieurs fois officier à Lèves, † le 1er février 1864, — le 1er octobre 1869, M. l'abbé Claudius Pétiot, fut installé vicaire de Lèves, auquel aurait succédé M. l'abbé Michon, Jean-François, installé le 5 mars 1782. Le vicariat fut depuis supprimé par l'Etat, au grand détriment du ministère paroissial.

son église affluèrent, discrètes mais généreuses. Le bon curé pouvait se complaire dans le temple qu'il avait décoré : *dilexi decorem domus tuæ* ; statues, chemin de Croix, vases sacrés, ornements, il avait tout renouvelé. Son église était son œuvre et l'œuvre de tous.

Il avait espéré mourir en paix à l'ombre de son clocher, entouré de l'affection de tous ; des larmes jaillirent de ses yeux quand il reçut l'ordre de tout quitter. Il se retira à Bon-Secours à Chartres dans les premiers mois de 1900, où il mourut le 1er janvier 1902.

Il avait semé, d'autres récolteront la moisson, s'il plaît à Dieu.

C. Métais,
chanoine.

TABLE DES GRAVURES

	Pages
Chevet de l'église de Lèves	1
Butte celtique (hors texte)	3
Sortie des Chartrains contre les Normands	9
Carte de Chartres, Lèves et du Mons Leugarum	13
Vierge chartrains de Mainvilliers (h. t)	17
Ancienne abbaye de Josaphat	23
Eglise de Saint-Maurice	27
Calvaire du Bois-de-Lèves	35
Statue de la Vierge du Bois-de-Lèves	41
Bases de contrefort (h. t.)	45
Bas-Côté de l'église de Lèves (h t.)	49
Porte renaissance du Bas-Côté (h. t.)	51
Statue de la Vierge dans l'église de Lèves (h. t.)	57
Groupe, près les Fonts-baptismaux (h. t.)	59
Plan de l'Eglise	73
Vue de l'intérieur de l'Eglise	74
Plan d'une partie du Mousseau	89
Plan du Clos-Benin et du Bourg de Lèves	105
Tombeau de Jean de Salisbury	113
Vue de l'Asile d'Aligre	119
Eglise de Lèves, lors de la Révolution	123
Eglise de Lèves, après la Révolution (h. t.)	139
Façade de l'église de Lèves, restaurée (h. t.)	149
Côté nord de l église de Lèves (h. t.)	155
Façade de l église, avant sa restauration	157
Vue de l'église de la cour de l'asile d'Aligre	161

TABLE DES CHAPITRES

Pages

I. — **Origines** 1
Le Siège de Chartres en 911 1
Le château de Lèves 16

II. — **Lèves au XIIe siècle** 22
1° Fondation de l'abbaye de Josaphat 22
2° 1re Eglise, limites de la paroisse 29

III. — **Lèves du XIIIe au XVIe siècle** 37
1° Fondation de Saint-Gilles 37
2° Indices de vie paroissiale 40

IV. — **La paroisse de Lèves au XVIe siècle** 45
1° Curé et vicaire 47
2° Construction du Sanctuaire et du Grand Chœur . 48
3° Construction de la nef latérale et de la tour . . . 53
4° Statuaire 55

V. — **La paroisse au XVIIe siècle** 61

VI. — **La paroisse au XVIIIe siècle** 71

VII. — **Hameaux et Seigneuries** 86
1° Le Mousseau 86
2° Bois de Lèves 91
3° Chavannes 97
4° Longsault 99
5° Le Clos-Benin et la Maison des Orphelines . . . 104
6° Les chanoines de Chartres, seigneurs de Lèves . . 107
7° L'abbaye de Josaphat 110
8° Hospice Marie-Thérèse et l'Asile d'Aligre . . . 115

VIII. — **Lèves pendant la Révolution** 121

IX. — **L'église française de Lèves** 143

X. — **Lèves au XIXe siècle** 154

Vannes. — Imp. Lafolye, Frères.

PUBLICATIONS

DE LA

Revue des Archives Historiques du Diocèse de Chartres

I. — Ont paru :

1. — **Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou** (1031-1789). Histoire et cartulaire, édition revue et augmentée par le Vte de Souancé et l'abbé Métais, vol. de CLX 345 pages, orné de 8 planches hors texte et de nombreuses gravures. sceaux et armoiries. . . . **12** fr.
2. — **Eglises et Chapelles du Diocèse de Chartres** (1re série), 70 notices, 112 gravures, 440 pages. . . . . **25** fr.
3. — **Pièces détachées** pour servir à l'histoire du diocèse de Chartres (*Etudes et documents*), 10 gravures, 448 pages . . . . . **12** fr.
4. — **Eglise et Chapelles du Diocèse de Chartres** (2e série), 50 notices, 160 gravures, 430 pages . . . . . **25** fr.
5. — **Dignitaires de N.-D. de Chartres,** par Lucien et René Merlet, LXVII-334 pages. . . . . **12** fr.
6. — **Châteaux en Eure-et-Loir,** 1er vol. 15 notices, 87 gravures et vignettes, 464 pages . . . . . **30** fr.
7. — **Les Templiers en Eure-et-Loir,** XC-264 pages, 43 gravures et vignettes. . . . . **12** fr.
8. — **Monographies paroissiales.** — **I. Broué,** par L. Moreau, 415 pages, 55 gravures et vignettes . . . . . **10** fr.
9. — **Eglises et Chapelles du Diocèse de Chartres** (3e série), 46 notices, 101 gravures, 452 pages . . . . . **25** fr.
10. — **Pièces détachées** pour servir à l'histoire du diocèse de Chartres, (*Etudes et documents*), 2e vol., 22 gravures, 476 pages. . . **12** fr.
11. — **Les Hôpitaux de Dreux**, par M. Charles Lemenestrel, 17 gravures, 230 pages . . . . . **8** fr.
12. — **Monographies paroissiales.** — **II. Illiers,** par M. le Chan. Marquis, 340 pages, 43 gravures . . . . . **10** fr.
13. — **Châteaux en Eure-et-Loir,** 2e vol., 12 notices, 72 gravures, 460 pages. . . . . **25** fr.
14. — **Cartulaire de l'Abbaye de l'Eau,** LXII-256 pages, 10 gravures . . . . . **12** fr.
15. — **Eglises et Chapelles du diocèse de Chartres,** (4e série) 19 notices, 107 gravures, 524 pages . . . . . **25** fr.

Ouvrages en cours de publication :

Les Châteaux en Eure-et-Loir (gravures et notices), 3e série.
Eglises et Chapelles du diocèse de Chartres, 4e série.
Armorial Chartrain, par Mme Gaudeffroy.
Chartes hospitalières (Diocèse de Chartres).

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.